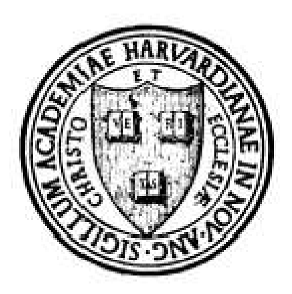
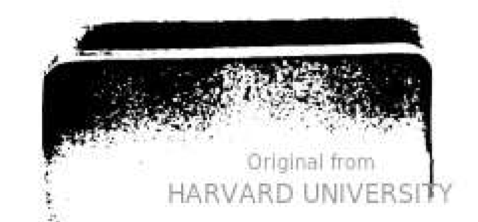

WIDENER LIBRARY
HX H2XW 5




SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV·ANG·
CHRISTO ET ECCLESIÆ
VE RI TAS

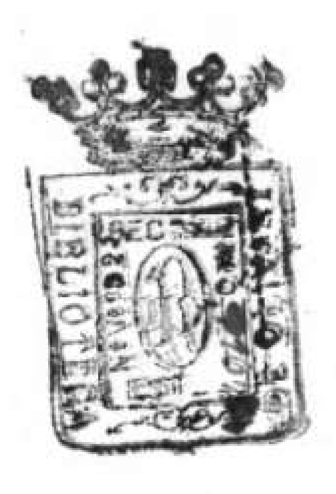




GUILLAUME III

ET

LOUIS XIV



Imprimerie L. Toinon et Cᵉ, à Saint-Germain.

GUILLAUME III

ET

LOUIS XIV

HISTOIRE

DES

LUTTES ET RIVALITÉS POLITIQUES

ENTRE

LES PUISSANCES MARITIMES ET LA FRANCE

dans la dernière moitié du XVIIe siècle

PAR LE BARON

SIRTEMA DE GROVESTINS

« Enim est ulla res in quà propius ad Deorum
» numen virtus accedat humana, quam civitates
» aut condere novas, aut conservare jam condi-
» tas. » (CICERO, *Respublica*, Lib. 1, C. XII.)

« L'État, c'est moi. » (LOUIS XIV.)

NOUVELLE ÉDITION

TOME DEUXIÈME

PARIS

DE L'IMPRIMERIE L. TOINON ET Cie

A SAINT-GERMAIN EN LAYE

1868



CHAPITRE TROISIÈME.

LE PRINCE D'ORANGE

ET L'ÉDIT PERPÉTUEL.

« In secula seculorum. »

SOMMAIRE.



LE PRINCE D'ORANGE

ET L'ÉDIT PERPÉTUEL.

I. A cette époque le prince d'Orange avait atteint sa dix-septième année, et devenait de plus en plus cher à la multitude, sur laquelle le nom d'Orange avait une puissance indestructible.

L'oisiveté à laquelle l'inquiète jalousie de ses ennemis semblait vouloir le condamner, indignait quelques provinces, et plusieurs d'entre elles avaient déjà insisté sur sa promotion au grade de général de la cavalerie et sur son admission au conseil d'Etat de la République, pour le mettre à même de s'instruire des affaires militaires de la Confédération.

Cette manifestation non équivoque des sentiments d'attachement que l'on portait à Guillaume dut fixer l'attention du conseiller pensionnaire ; elle l'engagea, peut-être, à adopter, en cette circonstance, les conseils que le comte d'Estrades lui avait donnés peu de temps avant la



rupture entre les Provinces-Unies et l'Angleterre. Il vit combien il lui importait d'exercer une surveillance active envers le jeune prince ; il prévoyait que Guillaume, nourri dans des principes si opposés aux siens et parvenu à une époque de la vie où l'ambition commence à se développer, prêterait volontiers l'oreille aux ennemis de l'ordre établi.

L'une des premières conséquences de cette politique nouvelle du conseiller pensionnaire fut un rapprochement entre lui et la princesse Amélie d'Orange, et cette apparente réconciliation ne tarda pas à être suivie de la présentation d'un mémoire aux Etats de Hollande, dans lequel la princesse demandait aux Etats de se charger de l'éducation du prince son petit-fils (2 avril 1666).

Cette démarche, faite à l'instigation de de Witt, ne rencontra aucune opposition. Les Etats consentirent à la demande et chargèrent le conseiller pensionnaire de la surintendance de l'éducation du prince (1).

De Witt ne tarda pas à recueillir les fruits de sa nouvelle politique, en brouillant la princesse avec les plus chauds partisans de la Maison d'Orange et du stathoudérat. Les Etats de Zélande, en particulier, blessés de se voir exclus de toute participation à la surveillance de l'éducation du prince, laissèrent éclater tout leur mécontentement et s'exhalèrent en reproches contre la princesse (2).

Ces nouveaux arrangements furent bientôt suivis d'une réforme générale dans la maison du prince, d'où de Witt fit bannir tous ceux qui étaient soupçonnés d'être portés pour l'Angleterre. Au nombre des personnes suspectes se

(1) Résolution des Etats de Hollande, des 10 et 15 avril 1666.

(2) Wag., t. XIII, p. 197. — Lettre de M. d'Estrades au Roi, du 8 avril 1666.

trouvait le seigneur de Nassau-Zuilestein (1), oncle du jeune Guillaume. Celui-ci fut inconsolable de l'éloignement de son ancien gouverneur. Il alla trouver le comte d'Estrades et le supplia d'user de son influence sur l'esprit du conseiller pensionnaire, pour qu'on n'éloignât point Zuilestein de sa personne. Il appuya cette prière de la promesse de n'agir que d'après les sentiments de la province de Hollande; de regarder M. de Witt comme son père, et, en sa qualité d'*enfant de l'État*, de n'avoir jamais d'autres amis et alliés que ceux des Etats et d'autres intérêts que les leurs (2).

Mais Zuilestein était trop zélé partisan de l'Angleterre et du stathoudérat pour que Jean de Witt pût consentir à le laisser près du jeune prince. Il fut remplacé par M. de Gendt, et ce changement obtint toute l'approbation de Louis XIV, qui écrivit à cette occasion à son ambassadeur : « Je ne doute pas que ce nouveau gou- » verneur cherchera à inculquer dans ce jeune esprit de » bons sentiments pour ma Couronne, tels que je puis les » désirer (3). »

Ces changements effectués, on chercha à détacher le prince de sa grand'mère, qui vit le piége; mais il était trop tard. Outre le dépit d'avoir été jouée par de Witt, elle eut la douleur de se voir en butte aux reproches des amis de la Maison d'Orange. Un mot sur la princesse Amélie d'Orange explique en partie les grands embarras qu'elle se créa à cette occasion. Un auteur dit, en parlant de l'activité de son esprit : « Elle choisirait de mal faire » plutôt que de cesser d'agir (4). » Enfin, ce même au-

(1) M. de Nassau-Zuilestein était fils naturel, mais légitimé, du prince Frédéric-Henri.

(2) Lettre de M. d'Estrades au Roi, du 15 avril 1666.

(3) Louis XIV à M. d'Estrades, du 6 mai 1666.

(4) Mémoires du comte de Guiche, p. 206.

teur raconte de quelle manière elle tomba dans le piége.

Quant au jeune Guillaume, séparé de tous ceux qui l'avaient entouré depuis son enfance, ne voyant autour de lui que des surveillants qui épiaient, avec une jalouse inquiétude, ses moindres démarches, il contracta bientôt une réserve et une prudence extraordinaires à un âge aussi peu avancé. D'Estrades en fit la remarque, et dit, en parlant de lui : « Ce prince a de l'esprit et aura du » mérite ; il est fort dissimulé et n'oublie rien pour parve- » nir à ses fins (1). »

Mais un extrait des Mémoires du comte de Guiche donnera une idée bien plus exacte de la manière dont cette intrigue fut menée par de Witt. Le comte de Guiche, d'ailleurs, fut appelé à jouer un rôle dans cette affaire, par ses liaisons avec le prince et sa grand'mère ; il fut, en quelque sorte, acteur et témoin de ce qui se passa à cette occasion.

« Je dirai ce qui se passait à La Haye (1666); de Witt » n'y était pas sans affaires, car presque toutes les provin- » ces demandaient le rétablissement du prince d'Orange » dans les charges de ses pères. Quelques-unes n'étaient » d'avis de lui en donner qu'une partie. Les autres vou- » laient lui accorder le tout, avec des restrictions et des » modifications, et la Hollande, qui seule faisait le parti » opposé, venait de se diviser; en sorte que presque toutes » les villes de la Sud-Hollande, hors Dort et Delft, s'é- » taient déclarées pour le prince. Plusieures villes de la » Nord-Hollande en avaient fait de même; et sans le rang » de ces deux villes que je viens de nommer, et le grand » pouvoir d'Amsterdam, dont le magistrat fut toujours dé- » pendant de de Witt, les affaires du prince d'Orange se » pouvaient faire aussi subitement dans toute l'Union

(1) M. d'Estrades à M. de Lionne, du 22 avril 1666.



» qu'elles ont ensuite commencé de prospérer en Zélande.
» Le comte d'Estrades, qui connaissait la situation vé-
» ritable du pays, et qui craignait, avec raison, qu'un
» changement ne renversât les affaires de son maître,
» pressa longtemps de Witt de se porter à quelque adou-
» cissement pour le prince, afin de dissiper l'orage qui le
» menaçait. De Witt fit tous ses efforts pour le persuader
» qu'il n'était pas à craindre, et chercha à lui donner
» des assurances dans le mépris qu'il en faisait lui-même.
» Mais l'ambassadeur n'étant pas novice dans les affai-
» res, au lieu de se laisser persuader, réduisit l'autre à
» entrer dans sa proposition. Cependant, comme plus
» d'un an s'était écoulé sans que de Witt eût rendu visite
» à la princesse douairière, et que depuis deux mois que
» le grand branle avait commencé en faveur du prince et
» contre la cabale attachée à la France, l'ambassadeur
» avait été obligé de faire tous ses offices pour celle-ci et
» de témoigner que le Roi, ayant pris ses mesures avec le
» gouvernement présent, n'en pouvait permettre l'altéra-
» tion sans une rupture manifeste avec lui; la douairière,
» qui n'aime point à se faire justice, avait pris le procédé
» de l'ambassadeur avec la dernière aigreur, s'était dé-
» clarée ennemie de la France et publiait partout que le
» Roi seul détruisait un enfant, dont les pères avaient tant
» mérité de la Couronne, et qu'il le sacrifiait à des gens
» sans nom, et par conséquent sans gratitude, que le ha-
» sard et leurs intérêts avaient seulement jetés dans ceux
» de la France. Enfin, elle avait cessé le commerce même
» de bienséances extérieures avec l'ambassadeur, et di-
» sait du Roi, du gouvernement de France, de l'ambas-
» sadeur et de toute la cabale, tout ce que sa passion ac-
» coutumée pouvait inspirer à une personne de beaucoup
» d'esprit. Ainsi d'Estrades était, par conséquent, pres-

» que hors d'état de pouvoir agir ni communiquer avec » elle.

» Il était fort de mes amis et savait que je l'étais de la » Maison d'Orange, même avec beaucoup d'agrément en » ce temps, et une fort grande confiance de la princesse » douairière. Il me pria donc de lui faire une ouverture » d'un accommodement avec la province de Hollande, » par le ministère du Roi, et comme la proposition était » avantageuse pour elle et pour son petit-fils, je m'en » chargeai avec joie. Elle la reçut de même, mais par un » autre principe ; car ce qui la flatta davantage fut de voir » revenir le Roi à elle, après s'être si hautement déclaré » qu'il l'avait fait, en tout temps, contre sa personne. Ainsi, » sans songer à suivre une conduite profitable, elle se » flatta pleinement de cette vanité, dont le succès fut pa- » reil à toutes celles du monde, qui est d'être de peu de » durée. Enfin, après un long entretien, elle conclut par » me dire, qu'on ne se pouvait fier aux paroles de la » Cour, et que tous nous autres Français étions des trom- » peurs. C'était une phrase, qui lui était fort ordinaire, » qu'elle distingua pourtant en ma faveur, disant qu'elle » était bien assurée qu'on me voulait abuser le premier, » afin de la tromper plus sûrement.

» Cependant la Zélande menaçait de rompre l'Union » et de s'accommoder seule avec l'Angleterre, si l'on ne » satisfaisait le prince. Elle avait envoyé à La Haye une » forte députation dirigée par le pensionnaire Huybert, » ennemi capital et déclaré du pensionnaire de Witt, » bien que la Zélande ne fût pas dans ce sentiment et » qu'elle ne le fît paraître que dans le dessein de donner » assez d'ombrage à la Hollande, pour la nécessiter, aussi » bien que de Witt, de prendre d'autres sentiments pour » le prince, comme étant le seul remède capable de ser-

» vir à la réunion de l'Etat. Il était pour lors fort divisé » par deux sentiments sur le sujet du prince, mais celui de » de Witt, qui jusqu'alors avait servi de règle à l'Union, » commençait d'être le plus faible, même dans la Hol- » lande ; de sorte que la douairière, enorgueillie de cette » favorable conjoncture, me répondit positivement, en suite » de notre première conversation, qu'elle était engagée à » suivre le mouvement des amis de sa Maison et qu'elle les » consulterait sur l'ouverture que je lui avais faite ; ce qui » persuada l'ambassadeur que la proposition serait re- » jetée.

» Mais de Witt, qui connaissait par une longue pratique » le véritable caractère de la douairière, s'y prit très- » adroitement pour la gagner. Il ne l'avait, comme j'ai » dit, point vue depuis le commencement de la guerre » d'Angleterre. Néanmoins il lui fit demander une au- » dience secrète, où, dans la vue de la tromper, il lui » proposa de la satisfaire et d'avancer son petit-fils dans » les postes et dignités, si elle voulait abandonner l'appui » de la Zélande et du parti qui s'était élevé en Hollande » en sa faveur.

» Les méchants disent que de Witt ne se servit pas seu- » lement d'une apparence de crédit et des offres d'une » considération future pour la douairière (chose qu'on » sait être particulièrement de son goût), mais qu'il la sa- » tisfit encore par des présents. Et bien que son âpreté » d'en recevoir lui attire le malheur d'en être soupçonnée, » néanmoins sa grande abondance et la honte d'une telle » action semblent faire l'apologie d'une personne glo- » rieuse comme elle est au dernier point. Et pour moi, » je suis persuadé qu'elle eut seulement si grand'peur » de perdre l'ombre de crédit qu'on lui promettait, qu'en- » core qu'elle n'y vît que fort peu de certitude, elle se

» laissa charmer à cet aspect, et abandonna ainsi le » parti qui lui était véritablement affectionné et qu'elle » voyait très-puissant, dans la crainte du retardement » du succès qu'elle en pouvait attendre. L'on peut dire » qu'elle imitait en cela les personnes à qui une longue » abstinence a tellement réveillé l'appétit qu'elles ne peu- » vent se donner le loisir d'attendre à faire un bon re- » pas, et se soulent d'abord des plus méchants aliments » qu'on leur présente. Elle conclut donc avec de Witt » sans participation de personne, afin que la chose fût » plus secrète. Mais de Witt même, qui ne voulait qu'ar- » rêter la persécution et les instances que ses ennemis fai- » saient aux Etats pour les intérêts du prince, divulgua » bientôt qu'il était d'accord de tout avec la douairière.

» L'ambassadeur aurait eu en cela un sujet très-légi- » time de se plaindre de de Witt et de la douairière, car » tous deux lui avaient manqué également : celle-ci d'a- » voir refusé son ministère pour une chose qu'il lui avait » proposée; et celui-là, de l'avoir conclue sans sa parti- » cipation, après avoir résisté longtemps à sa pensée, à » laquelle le pensionnaire ne s'était réduit que par son » conseil. Toutefois, l'ambassadeur, qui trouvait mieux » son compte, et moins de manque de considération pour » lui, à ne pas se plaindre de de Witt, fit éclater son res- » sentiment contre la douairière. Celle-ci, de son côté, se » vantait d'avoir fait seule les affaires de son petit-fils dans » l'Etat et par l'Etat même, sans avoir eu besoin du mi- » nistère d'aucun prince étranger pour terminer une chose » de si grande importance. La proposition que de Witt » lui avait faite était de recevoir le prince pour enfant de » l'Etat ; que la Hollande se chargerait particulièrement » du soin de son éducation et de sa tutelle, et consentirait » qu'il entrât dans le conseil d'Etat, où toutes les affaires

» de la guerre se traitent, afin d'y occuper la même place » que ses pères ; et qu'on lui donnerait d'abord une pen- » sion de cent mille livres par an, dont il avait assez be- » soin, vu le mauvais ordre de ses affaires domestiques. Il » y avait bien quelque chose d'assez éblouissant dans ce » que je viens de dire. Et comme c'était une maxime gé- » nérale que, pour faire que le prince pût venir à tout, il » n'avait que le premier pas à faire, l'on comptait celui- » ci comme très-important à sa grandeur et à sa puissance; » mais ceux qui jugeaient seulement des choses, y appli- » quaient avec vérité ce passage de Virgile : *Timeo Da-* » *naos et dona ferentes.*

» L'inimitié de de Witt pour la Maison d'Orange était » aussi connue que son opiniâtreté naturelle dans toutes » les affaires, et puisqu'il s'employait à celle-ci, il était à » présupposer qu'il ne le faisait que par crainte d'être » emporté dans tout le reste ; et c'est ce que Huybert, de » la Zélande, et les amis que le prince avait dans la Hol- » lande publiaient hautement, en se plaignant de la » douairière, qui abandonnait ses vieux amis pour en » faire de nouveaux, de ceux mêmes qui professaient une » forte inimitié contre toute sa Maison.

» Le prince d'Orange, tout jeune qu'il était, ouvrit les » yeux à cette vérité et refusait son consentement à l'avis » de sa grand'mère ; de sorte que ne le pouvant persua- » der, elle me pria d'y faire mes efforts, parce que j'étais » fort bien avec lui et qu'il me croyait sincère. J'acceptai » la proposition qu'elle me faisait, lui disant que je l'exé- » cuterais en homme de bien. Je le trouvai tout-à-fait » attaché à l'autre parti, et lui dis que je ne pouvais le » blâmer de le suivre ; mais que dans l'âge où il était et » dans la dépendance raisonnable où il se trouvait de sa » grand'mère, il ne pouvait rien faire de fort solide pour

» lui, quand il agirait contre ses sentiments, parce que » quelque espérance que ses amis pussent concevoir de » son mérite, ils ne pouvaient trouver leur sûreté en un » homme qui ne pouvait se dispenser d'être gouverné en- » core très-longtemps, et que, par conséquent, si on lui » donnait actuellement ce qu'on lui faisait espérer, il le » trouverait très-sage de la prendre, comme aussi de ne » jamais se laisser payer de promesses quelque belles » qu'elles pussent être. Je le persuadai que je lui disais » la vérité. Cependant il me fit paraître une fort grande » répugnance à se soumettre ; de sorte que la douairière » s'en apercevant, termina la chose par autorité, sans » consulter personne que de Witt. Elle présenta donc ses » requêtes, qu'il avait dressées lui-même, aux Etats de » Hollande, par où elle les priait de vouloir recevoir son » petit-fils comme enfant de l'Etat et en prendre la tu- » telle. Ils en reçurent la proposition avec joie, et de Witt » qui n'avait pour but que de gagner le temps qu'il fal- » lait, pour terminer cette assemblée et renvoyer la dépu- » tation en Zélande, obtint tout ce qu'il désirait ; car il fit » remettre à l'assemblée prochaine la décision des affaires » du prince et du traitement qu'on lui devait faire.

. . . .

» Mais l'assemblée ne fut pas sitôt séparée, qu'un » chacun connut les intentions trompeuses de de Witt » pour le prince. La douairière qu'on en faisait aperce- » voir soutint quelque temps sa conduite par l'amour-pro- » pre qu'on a pour ses actions ; mais la chose devint par » la suite si insoutenable, que cette princesse ne pouvant » rien dire pour sa propre justification, rejetait toute la » faute sur la tromperie de de Witt, qui, se prévalant de » la confiance de l'éducation du prince, dont il était le » surintendant, lui ôta tous ses domestiques et principale-

» ment Zuilestein, son gouverneur, parce qu'il avait épousé
» une femme anglaise, et s'était par là rendu suspect à la
» Hollande. Le prince fit tous les efforts imaginables pour
» maintenir ses gens ; il employa même le crédit de l'am-
» bassadeur de France ; mais tous ces soins furent inuti-
» les, car, pour plus de sûreté, de Witt ne voulut mettre
» auprès de lui que de ses créatures propres et choisit en-
» tre elles le baron de Ghent, président de la province de
» Gueldre, pour être son gouverneur. Il avait été uni à la
» Zélande contre de Witt, pour l'intérêt du prince qu'il
» abandonna d'abord afin d'être son gouverneur de la
» main des Etats, et la manière dont il s'est conduit dans
» ce poste n'a pas démenti l'air dont il y était entré.

» Les Etats de Hollande s'étant ensuite assemblés, les
» amis du prince demandèrent l'exécution des promesses
» faites en sa faveur qui consistaient dans l'entrée au con-
» seil d'Etat, où il devait être mis à l'instant, et dans le
» paiement d'une pension dont on l'avait assuré. Mais de
» Witt éluda l'un et l'autre, disant que les grands frais à
» quoi l'Etat était alors obligé le dispensaient de faire des
» libéralités et qu'il fallait que le sieur de Ghent et lui
» instruisissent le prince, afin qu'il pût occuper, après,
» dignement la place qui lui était destinée dans le conseil
» d'Etat. Cependant il continuait vers lui et vers la douai-
» rière toutes les bienséances et tous les égards extérieurs
» qui pouvaient témoigner l'attachement qu'il professait
» d'avoir repris pour leur Maison. Mais, en effet, il n'avait
» regagné que le titre de *tuteur* au lieu de celui *d'ennemi*
» qui lui attirait la haine de tout le peuple, et qui donnait
» un prétexte spécieux à ceux qui ne lui voulaient pas de
» bien, de lui opposer un grand nom fort révéré de tout
» le monde, et une grande suite de serviteurs que la Mai-
» son d'Orange conserve encore dans l'Union, qui ne

» pouvaient plus, en vertu de ce titre, se déclarer ouver-
» tement contre lui, à cause de cette réconciliation appa-
» rente. Et c'est de cette sorte qu'il continue jusqu'à pré-
» sent de nuire au prince, sans que personne puisse savoir
» quelle en sera la fin (1).

» Pour moi, autant qu'on peut parler de l'avenir, ce qui
» doit être fort sobrement, je dirai que si le prince d'O-
» range est assez heureux pour trouver d'honnêtes gens
» pour amis, qui sont plus rares dans les Provinces-Unies
» qu'en lieu du monde, il sera impossible à de Witt de
» tenir à la longue contre lui, et qu'il succombera aussi
» bien que Barneveld, par la constitution propre de l'Etat
» et par le mérite du prince. Mais, de répondre si un jeune
» homme ira de suite, et si les plaisirs et les flatteurs ne
» l'emporteront pas dessus les affaires et les gens verita-
» bles, c'est de quoi il faut se remettre au temps et à la
» fortune pour donner une totale décision à un si grand
» intérêt.

» Je dirai encore ce mot touchant la princesse douai-
» rière et la conduite qu'elle tient au sujet de son petit-
» fils, que tout son but fut d'être considérée, et que rien
» n'est si vrai que l'âpreté d'y réussir lui fit prendre l'om-
» bre pour le corps, tant sa première idée lui en parut
» charmante, et qu'aussi, pour dire qu'elle avait réussi
» dans l'Etat sans le secours du Roi, elle suivit une fausse
» vengeance qui la porta à entrer en négociation avec de
» Witt, sans autre garantie de sa parole que celle de sa
» bonne foi; au lieu que, si elle eût admis le ministère de
» l'ambassadeur, elle se fût fait un mérite envers la France
» et eût assuré les grâces qu'elle eût demandées pour son
» petit-fils, dont le Roi lui aurait pu répondre sûrement.
» Mais par sa fausse politique, qui la portait à se passer

(1) Ceci est écrit en 1669.

» de lui, elle tomba, sans aucun fruit, dans le piége que » de Witt lui avait dressé. Ce succès fut d'une grande » importance pour de Witt ; car il le rendit paisible dans » son pays, dont les troubles l'attirèrent en beaucoup de » faux pas vers les étrangers (1). »

Telle était donc la position du prince d'Orange à l'époque de la paix de Breda, et l'on peut dire que ce fut la guerre avec l'Angleterre qui l'avait faite ; c'était, à vrai dire, un esclavage que le parti de Witt ne se donnait pas même la peine de déguiser. Mais lorsque Louis XIV envahit les Pays-Bas espagnols, lorsque la guerre devint flagrante sur les frontières de la République, l'oligarchie hollandaise crut devoir chercher de nouvelles sûretés dans un nouveau déploiement de précautions et de rigueurs contre la Maison d'Orange. Et c'est ainsi que tantôt l'Angleterre, tantôt la France réagissaient sur les destinées du jeune Guillaume, preuve évidente que ces destinées étaient liées à celles de l'Europe.

II. A l'époque où les Etats-Généraux négociaient leur paix avec l'Angleterre, Louis XIV venait de faire une irruption dans les Pays-Bas espagnols.

La conclusion de la paix de Breda eut donc le double

(1) Si les Mémoires de M. de Guiche ne portaient pas avec eux un caractère de vérité, de franchise et d'impartialité, toute naturelle du reste chez un homme qui n'avait aucun intérêt engagé et voyait les choses en simple spectateur, ce récit de l'intrigue de de Witt auprès de la princesse douairière, suffirait pour leur donner un cachet de bonne foi. Cette peinture de la princesse est d'un naturel frappant ; c'est bien là un caractère de femme. Le désir de la considération plutôt que du pouvoir, c'est-à-dire une satisfaction de vanité plutôt que d'ambition, ce besoin immodéré de faire par elle-même et de prouver ainsi qu'elle peut se passer de l'appui des gens sages, des hommes ; ce sont là des instincts chez la femme, et qui se trahissant de nos jours d'une manière bruyante, ont excité une espèce de révolution parmi le sexe qui ne veut plus qu'on l'appelle le plus faible. Mais ce sera encore longtemps le cas, comme ici, que quand elles voudront s'occuper d'affaires, elles seront dupes.



avantage d'être glorieuse pour la République et de mettre les Provinces-Unies à même de s'occuper de la réorganisation de leurs forces de terre, pour défendre leurs frontières, si le Roi de France étendait ses conquêtes dans les Pays-Bas.

La conservation d'ailleurs de ces provinces à la Couronne d'Espagne, était devenue indispensable à la sûreté de la République, à qui elles servaient de barrière contre la France. Cette maxime fondamentale s'était introduite dans la politique du gouvernement de la République après la paix des Pyrénées; et tout ce qui pouvait y porter la moindre atteinte devait être un sujet de contestation et même de guerre entre les Etats-Généraux et la France.

Mais les armements qu'on fit à cette époque, dans les Provinces-Unies, amenèrent des discussions sur le choix des généraux de l'armée. Quelques provinces se prononcèrent ouvertement à cette occasion, et déclarèrent qu'elles entendaient que le prince d'Orange fût investi du commandement en chef; d'autres, sans s'opposer au choix du prince, émirent l'opinion qu'il ne fallait pas confier au commandant en chef des armées de la République, une autorité aussi étendue que celle qui, anciennement, avait été possédée par les capitaines-généraux de la confédération.

De Witt voyant cette divergence d'opinions et prévoyant qu'il ne serait pas le maître d'écarter le prince d'Orange du commandement en chef des troupes de terre, conçut alors le projet de séparer pour toujours les fonctions politiques et militaires que les princes d'Orange avaient exercées simultanément dans l'Etat comme stathouders d'une ou de plusieurs provinces et capitaines-généraux de l'Union.

De Witt communiqua son dessein aux Etats de Hollande qui, accoutumés depuis longtemps à suivre les inspirations de leur ministre, s'empressèrent d'y donner leur approbation, et de prendre une résolution connue dans l'histoire sous le nom de l'*Edit perpétuel.* Cette loi renfermait plusieurs dispositions importantes, et toutes exclusivement destinées à consolider le système gouvernemental introduit depuis la mort de Guillaume II; elle supprimait à perpétuité le stathoudérat dans la province de Hollande et attribuait tous les pouvoirs exercés jadis par le stathouder, au corps des nobles, aux villes et à l'assemblée souveraine des Etats de Hollande.

L'édit était conçu en ces termes :

« Les Etats de Hollande et de Westfrise ont arrêté et »résolu les points suivants, d'un consentement unanime, »pour servir d'édit perpétuel, afin de maintenir la liberté »et conserver l'union et la tranquillité publique ;

» 1° Que la faculté d'élire ou d'inscrire dans le corps »des nobles appartiendra dans la suite à l'ordre de la »noblesse et à ceux qui y seront inscrits;

» Que la nomination et l'élection future des bourgmes»tres, conseillers, échevins et tous autres magistrats dans »les villes, appartiendra exclusivement aux villes qui se »trouvent en possession de ce droit, par usage, privi»lége ou octroi, pour en jouir librement, sans qu'il soit »jamais permis de le déférer, au préjudice de ces villes, »en tout ou en partie, à qui que ce soit ;

» 2° Que les charges, offices, emplois et bénéfices qui »se trouvent actuellement à la nomination des Etats de »Hollande, leur demeureront sans qu'il soit permis d'en »disposer autrement ; sauf toutefois les charges militai»res qui pourraient venir à vaquer durant une campagne »de terre ou de mer, dont la nomination provisionnelle,

»pour ce qui concerne les Etats de Hollande, sera réglée »conformément au bien de l'Etat;

»3° Que les Etats de Hollande ne se départiront jamais »de cette résolution;

» Qu'ils emploieront tous leurs efforts pour persuader »les autres provinces confédérées de son importance, afin »qu'agissant de concert, il soit pris une résolution una- »nime, en vertu de laquelle il soit arrêté que ceux qui »seront revêtus à l'avenir de la charge de capitaine et »amiral, ou ceux auxquels on pourrait déférer le comman- »dement en chef des forces de terre et de mer de la Ré- »publique, ne pourront jamais être stathouder d'une ou »de plusieurs provinces;

»Que quant à ce qui concerne celle de Hollande en »particulier, la charge de stathouder sera et demeurera »abolie à perpétuité;

»4° Que pour rendre cette résolution perpétuelle, »tous ceux qui actuellement font partie du corps des »nobles et des conseils des villes, ou ceux qui y se- »ront admis à l'avenir, seront obligés de déclarer, par »serment, qu'ils maintiendront en vigueur les articles »ci-dessus et qu'ils s'opposeront à toutes mesures ayant »pour but de les rapporter. Un serment semblable »est imposé aux députés formant l'assemblée des Etats »de Hollande, et à leur ministre, le conseiller pension- »naire;

»5° Enfin, pour la plus grande sûreté et l'observa- »tion pleine et entière des articles ci-dessus énoncés, ils »seront à l'avenir insérés dans l'instruction du capitaine »et amiral général de l'Union, à la charge par lui de pro- »mettre, sous le sceau du serment, qu'il n'y contrevien- »dra ni directement ni indirectement, et que s'il arrivait »qu'une ou plusieurs provinces voulussent lui conférer le



» stathoudérat, il s'oblige d'avance à ne pas accepter ces » fonctions (1). »

Deux points principaux résultent de cet édit :

Les Etats de Hollande suppriment d'abord dans leur province le stathoudérat. Depuis la mort du dernier stathouder cette charge n'était tombée qu'en désuétude ; l'édit la supprima légalement, et du même coup investit les différents corps constitués de la province, tels que celui des nobles, les villes et les Etats, chacun, en ce qui les concerne, de la portion d'autorité accordée anciennement au stathouder.

Secondement, l'édit disjoint à perpétuité le stathoudérat des fonctions militaires de capitaine et amiral général de l'*Union*, et rend celui qui, à l'avenir, sera investi du commandement suprême des forces de terre et de mer de la République, inhabile à être nommé au stathoudérat d'une ou de plusieurs provinces de la Confédération, là où les fonctions politiques de stathouder continueront à être en vigueur.

Bien que les partisans du prince d'Orange fussent nombreux dans quelques villes de la province de Hollande, cette mesure n'éprouva pour ainsi dire aucune résistance. Il ne se trouva qu'un seul député aux Etats, magistrat de la petite ville d'Edam, qui refusa de prêter le serment exigé, et se retira de l'assemblée. Tous les autres adoptèrent les vues de Jean de Witt, et y donnèrent leur sanction. Mais les députés du corps des nobles se montrèrent moins dociles ; ils protestèrent contre le nouveau serment qu'on voulait leur imposer. Cependant, de Witt, peu accoutumé à se laisser rebuter par la résis-

(1) Résolution des Etats de Hollande, des 5 août, 20 et 21 décembre 1667 et 11 janvier 1668. — Wag., t. XIII, p. 289-294. — Aitzema *Zaken Van S. en O.*; t. VI, p. 168.



tance à sa volonté, et comprenant le danger de sa position s'il cédait sur un point aussi capital, ne laissa d'autre alternative aux députés de la noblesse que de prêter le serment requis par l'édit, ou de se retirer de l'assemblée des Etats (1).

La loi a une sorte de régularité et de justice qui fait illusion ; mais ce serait une grande erreur, en voyant la régularité de la législation et son esprit de justice, de croire que la société est toujours faite à l'image des lois.

La loi est presque toujours plus régulière et plus morale que le peuple qu'elle régit; car son but est d'améliorer la société, de faire qu'il y ait plus d'ordre et plus de sûreté dans l'Etat. La loi est donc toujours le vœu et l'idée de quelque chose de meilleur que l'état présent des choses, et quiconque prendrait la loi pour l'expression exacte des mœurs des nations, risquerait parfois de faire trop d'honneur aux hommes. Les lois servent de remèdes aux maux des peuples; mais elles font comme les appareils aux blessures : elles aident à guérir la plaie, mais aussi elles l'indiquent. Où l'on voit une loi qui met l'ordre, on est sûr qu'il y avait désordre; mais l'histoire des événements, seule, prévient l'illusion que causent parfois certaines lois.

En appliquant ce raisonnement à l'*Edit perpétuel*, on pourrait en conclure que cette loi indiquait le vœu et l'idée d'établir quelque chose de meilleur que l'état présent des choses, et que cette loi étant destinée à mettre l'ordre, il y avait désordre dans l'Etat.

Mais l'esprit de parti qui donna naissance à cette loi doit mettre en garde contre l'illusion qui l'accompagne, et ce serait bien mal apprécier les véritables motifs qui y donnèrent lieu, que de supposer qu'ils fussent désinté-

(1) Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, t. I, p. 826.



ressés, et fondés sur l'avantage qui devait en résulter pour toutes les classes de la société.

Le but réel de l'Edit était de concentrer tout le pouvoir entre les mains des corporations municipales de la province de Hollande. Ces corporations étaient des oligarchies bourgeoises, non héréditaires, que les anciens souverains du pays avaient constituées à peu près sur les mêmes bases, par des chartes ou priviléges, octroyés à différentes époques, mais qui ne remontaient cependant pas très-loin, sauf un petit nombre d'exceptions. Ces oligarchies exclusives, et qui disposaient de tout le pouvoir municipal, se recrutaient, sans intervention quelconque de la masse des habitants des villes, par des choix qui émanaient de leurs propres membres et qui se renfermaient dans une sphère de plus en plus étroite. Comme elles n'étaient pas responsables envers les habitants de la manière dont elles exerçaient leur pouvoir, les corporations administraient souvent fort mal dans l'intérêt des villes, et trop bien dans celui de leurs membres ou de leurs familles, et sous ce rapport il s'était enraciné dans la gestion des affaires et des propriétés municipales de grands abus qui devenaient la source de dissensions perpétuelles entre les populations et leurs magistrats.

Le pouvoir de ces corporations s'étendait jusqu'à l'administration de la justice, dans le ressort de leur municipalité; et ces villes étant souveraines avaient le droit d'envoyer des députés à l'assemblée des Etats de Hollande qui était composée des députés des dix-huit villes privilégiées de la Hollande, ayant chacune une voix et des députés du corps des nobles qui formaient la dix-neuvième.

Si la suppression du stathoudérat eût été accompagnée d'une réforme dans le corps social; si les Etats de Hol-



lande eussent adopté à cette époque un système de gouvernement moins exclusif; s'ils eussent placé le maintien de l'Edit sous la sauve-garde de la nation, en lui accordant une part plus ou moins grande dans le gouvernement ; si, enfin, au système oligarchique on eût vu succéder une organisation nouvelle, dans laquelle on eût fait la part de l'élément populaire, la mesure que les Etats de Hollande venaient de prendre, aurait peut-être eu des chances de succès, et la tentative eût été louable, ne fût-ce que par son caractère de désintéressement. L'histoire aurait eu à signaler une tentative de progrès, lorsque même les sympathies populaires et le prestige attaché au stathoudérat eussent triomphé des efforts de ceux qui considéraient cette charge comme incompatible avec l'esprit d'un gouvernement républicain (1).

Mais des vues politiques et philosophiques aussi larges n'entraient pas dans les calculs de l'oligarchie hollandaise. Peut-être à cette époque les esprits n'étaient-ils pas mûrs encore en Hollande, pour comprendre que le monopole du gouvernement, au profit d'une classe privilé-

(1) A l'appui de cette observation nous citerons le passage suivant, pris dans une lettre de sir William Temple, datée du 10 octobre 1667 :

« La paix étant conclue à Breda, dit sir William, ma sœur eut une forte » passion de faire un voyage en Hollande, pour voir un pays dont elle avait » tant entendu parler, et j'étais bien aise de lui donner cette satisfaction ; » nous y allâmes *incognito*.

» Le plus grand plaisir que j'avais dans mon voyage, fut celui de remar» quer la grande liberté que toutes sortes de personnes se donnent dans les » barques, dans les auberges et dans les lieux publics, de dire sans déguise» ment tout ce qu'ils pensent sur les affaires publiques, soit par rapport au » gouvernement de leur propre pays, soit par rapport à celui des Etats voi» sins, et c'est ce qu'il me fut plus facile de remarquer étant *incognito*. Je » crois que c'est en cela que consiste principalement la liberté dont ce peu» ple est si jaloux, car, du reste, le gouvernement est aussi rude et les impo» sitions aussi grandes que chez aucuns de leurs voisins. » (*Lettres du chevalier Temple*, de 1665 à 1672.)



giée, est aussi odieux que le pouvoir absolu d'un chef unique ; peut-être aussi, redoutant l'intervention du peuple dans les affaires publiques, l'oligarchie se crut assez forte pour imposer silence aux murmures qu'exciterait la suppression du stathoudérat, institution d'autant plus populaire qu'on l'avait vue mettre un frein à la toute-puissance de l'oligarchie ; quoi qu'il en soit, il est certain que cette oligarchie ne se soucia nullement d'accorder au peuple des garanties légales, qui pussent lui tenir lieu de celles qu'il avait trouvées jusqu'à ce jour dans le stathoudérat. On lui prit tout, même jusqu'à l'espoir d'un meilleur avenir.

L'oligarchie seule devait profiter de la suppression du stathoudérat ; il est évident que l'*Édit perpétuel* ne peut être regardé que comme l'œuvre d'un parti ambitieux, avide, hostile au peuple, qui, franchissant les bornes qui lui étaient assignées dans le gouvernement, voulait se faire principe dominant dans l'Etat.

Enfin, l'*Édit perpétuel* révéla aux Provinces-Unies que la Maison d'Orange n'était pas sacrifiée, dans cette circonstance, au maintien de la liberté, mais au besoin de satisfaire des intérêts individuels.

L'attaque partit du sein d'une petite fraction du corps social ; la résistance fut dans la masse de la nation.

Mais dans un pays où le commerce et le progrès des lumières avaient détrôné le pouvoir absolu de Philippe II et l'avaient rendu impossible, le seul fléau qu'on put redouter, était la concentration du pouvoir entre les mains de l'oligarchie. Aussi l'*Édit perpétuel* prépara-t-il dans les provinces-Unies les voies à une réaction populaire, en faveur de la Maison d'Orange, à peu près semblable à la révolution qui porta les Danois, en 1660, à dé-



férer un pouvoir exorbitant à leur Roi, pour se débarrasser du joug de l'aristocratie danoise.

Il y a pour tous les gouvernements un jour décisif où peut-être, s'ils avaient mieux aperçu que les situations et les circonstances se modifiaient, ils auraient modifié leur politique suivant les circonstances. De Witt n'aperçut point la limite où il fallait s'arrêter ; il n'aperçut point le jour où les circonstances se modifiaient ; il n'aperçut point le moment où il était non-seulement inefficace, mais encore peu politique et peu prudent de persister dans le système qu'il avait su faire prévaloir depuis son entrée au ministère.

Les observations qui suivent sont si vraies et d'ailleurs si parfaitement applicables à l'*Édit perpétuel*, que nous croyons devoir citer ici les lignes qu'on va lire : « Les » législateurs devraient ne jamais oublier qu'ils ne sont » point appelés à exposer et à prouver une théorie ; ils » sont appelés à agir pour et sur une société qui leur est » donnée, nullement à en créer une. Les nations existent, » mais ce ne sont pas les législateurs qui leur ont donné » l'existence. Les nations existent, et toute nation, par cela » seul qu'elle existe, a une certaine constitution, prenant » ce mot dans le sens le plus large. Le législateur peut » toucher à cette constitution avec la lime, jamais avec la » hache. C'est son devoir de faire en sorte qu'elle con- » vienne mieux chaque jour au perfectionnement et au bon- » heur de l'homme ; mais, dans son travail, il doit prendre » bien garde de mettre jamais en péril cette vie qu'il n'est » pas en son pouvoir de rendre et qui dépend de quelque » organe qu'il aurait peut-être la fantaisie de remanier ou » de supprimer. Que le législateur respecte surtout la vie » du corps politique, tel qu'il est constitué, et celle de tous » ses membres : il est conservateur et non pas créateur. » Ce n'est pas à lui à demander si la royauté, la noblesse,

»le clergé, les assemblées populaires, les corporations »municipales doivent exister ou non, dans la constitution »qu'il est chargé de faire marcher. Sans doute il importe »qu'il ait de tous ces faits une connaissance raisonnée, »et qu'il se forme une idée juste de leurs mérites ou de »leurs défauts, mais il doit en même temps se souvenir »toujours que ce sont là des faits qui se retrouvent, sous »différentes formes, chez presque toutes les nations, et »que peut-être la vie de sa propre nation est attachée à »la forme qu'elle a revêtue chez elle dans le cours de son »histoire (1). »

III. Ce coup d'Etat excita un mécontentement général dans la République. Les six autres provinces contestèrent à celle de Hollande le droit d'abroger une institution qu'elles considéraient comme partie intégrante de leur droit public. Le peuple murmura, et les amis de la Maison d'Orange virent avec amertume que le prince, en perdant pour toujours la perspective de devenir stathouder en Hollande, ne pouvait conserver l'espoir d'être élevé à cette fonction dans les autres provinces, sans renoncer aux charges de capitaine et d'amiral-général de l'Union. Tous accusaient de Witt, et sa conduite paraît, en cette occasion, d'autant plus hardie qu'on ne pouvait l'attribuer aux conseils de la France qui, refroidie à son égard, était à la veille de l'abandonner à la vengeance de ses ennemis, dans l'espoir de profiter de leurs discordes pour anéantir plus aisément la République.

Aux divisions qu'engendra l'Edit, vinrent s'en joindre de nouvelles, à l'occasion de l'admission du prince dans le conseil d'Etat. Vainement les Etats-Généraux proposè-

(1) Preface de M. Talboys, auteur d'une traduction anglaise de l'un des Cours d'histoire de M. Guizot, intitulé : *Histoire générale de la civilisation dans l'Europe moderne.*



rent-ils des arrangements appelés ***Projet d'harmonie***, tendant à rallier toutes les provinces. Si les Etats de Gueldre, d'Utrecht et d'Overyssel ne paraissaient pas éloignés de s'entendre avec la province de Hollande, ceux de Zélande, de Frise et de Groningue, au contraire, ne voulaient céder sur rien, et renouvelèrent à cette occasion leurs protestations contre l'Édit et ses conséquences, déclarant que jamais ils ne consentiraient à sanctionner la disjonction du stathoudérat, du commandement en chef des forces de terre et de mer de la République. Il résulta de ce désaccord que l'entrée du prince au conseil d'Etat fut indéfiniment ajournée (1).

IV. Mais l'Etat de Zélande prit, peu après, une résolution bien autrement hostile aux vues du parti de Witt, lorsqu'il se décida à investir le jeune Guillaume de la dignité de premier noble de cette province, fonction qui était restée vacante depuis la mort du dernier stathouder.

Ce rang de ***Premier noble*** de la Zélande faisait partie des prérogatives des princes d'Orange depuis Guillaume Ier, qui l'acquit de la manière suivante :

Tervère et Flessingue étaient originairement deux fiefs différents ; mais en 1555 ils furent réunis et érigés en marquisat par l'empereur Charles-Quint, en faveur de Maximilien, bâtard de Bourgogne, seigneur de Beveren. Après la mort de celui-ci, le roi d'Espagne, Philippe II, l'acheta en 1565. Mais après la séparation des Provinces-Unies de l'Espagne, ce domaine fut vendu à la requête des créanciers de Philippe II, et Guillaume Ier ayant acheté ce marquisat, réclama le titre de Premier noble de Zélande et le droit de présider en cette qualité les Etats de la province, privilége dont Maximilien de Bourgogne avait joui. Personne ne songea alors à contester ce droit au prince, il

(1) Wag., t. XIII, p. 335.



en jouit, ainsi que ses deux fils, Maurice et Frédéric-Henri, et son petit-fils Guillaume II, ce qui leur donna une grande autorité dans cette province. Mais après la mort de Guillaume II, ce privilége fut contesté à son fils mineur, parce que les Etats de Zélande soutinrent que cette prééminence n'était point attachée au marquisat, mais à la personne des princes d'Orange, qui avaient mérité cette distinction par les grands services rendus à l'Etat.

Quoi qu'il en soit, à l'époque de l'Edit perpétuel, les Etats de Zélande résolurent de réintégrer le prince dans ces fonctions, et le profond mystère qui présida à tout ce qui se rapportait à cette affaire fut de nature à donner beaucoup d'ombrage à de Witt.

Ce ministre assistait tous les matins aux instructions qu'on donnait au prince sur la politique et les mathématiques; mais cette assiduité n'empêcha pas le prince de se dérober un jour à la vigilance de son gouverneur et du conseiller pensionnaire. Prétextant une partie de chasse, pour essayer des chiens qui venaient de lui être envoyés par le Roi d'Angleterre, le prince se rendit à Breda et de là en Zélande. Débarqué à Rammekens, il envoya un gentilhomme de sa suite pour annoncer son arrivée aux Etats de Zélande, réunis à Midelbourg, où tout avait été préparé pour la réception du prince. Les bourgeois étaient sous les armes, les vaisseaux pavoisés firent retentir l'air d'une triple décharge de leur artillerie, et Guillaume, après avoir traversé la ville aux acclamations du peuple, se rendit à l'assemblée des Etats, où de nouveaux honneurs l'attendaient.

Le lendemain il prit possession dans l'assemblée des Etats de la dignité de *Premier noble*, et la harangue qu'il prononça à cette occasion dut singulièrement inquiéter ses ennemis en Hollande.

Après avoir remercié les Etats des témoignages d'attachement qu'il avait reçus d'eux depuis le jour de sa naissance, Guillaume ajouta : « En me conférant, en ce jour, » la dignité de *Premier noble,* vous n'avez pas renfermé » dans les bornes de votre province les preuves de votre » affection pour ma personne, car vous avez cru ce moyen » propre à réveiller dans toutes les autres provinces les » sentiments qui vous animent.

» Le temps fixé par vous, pour que j'entrasse dans » l'exercice de ces fonctions, étant arrivé, j'aurais cru » ne pas répondre dignement à vos vœux si j'avais tardé » à venir en prendre possession. Tel est le motif qui m'a » conduit dans votre assemblée.

» Je promets de n'user de la dignité que vous venez de » me conférer que pour travailler au bien-être de cette pro» vince, et entretenir une bonne intelligence avec tous les » membres de l'Union, mais spécialement avec la province » de Hollande, qui de tout temps a été plus particulière» ment liée à la vôtre.

» Je prends aussi l'engagement de marcher sur les tra» ces de mes ancêtres, qui ont si puissamment coopéré à » établir les fondements de la République, et auxquels au» cun sacrifice ne coûta quand il s'agissait de la conser» vation de la liberté et de la religion réformée (1). »

Cette harangue fut accueillie par des marques d'approbation universelles. Le peuple se livra à la joie, et le clergé calviniste signala son dévouement à la Maison d'Orange par un discours pédantesquement adulateur.

L'orateur prit pour texte les paroles suivantes : « Voici » que je t'ai donné un cœur sage, intelligent, tellement » qu'il n'y a eu jusqu'à présent personne qui ait été sem-

(1) Harangue du prince d'Orange aux Etats de Zelande, prononcée le 16 septembre 1668. — Wag., t. XIII, pp. 337-339.



»blable à toi, et il n'y aura personne à l'avenir qui te »puisse être comparé. (*Livre des Rois*, chap. III, v. 12.)»

Ce texte fut appuyé de citations tirées de Plutarque et de Platon et d'un parallèle entre les princes d'Orange et les Scipions.

« Car si ceux-ci, « dit l'orateur, » étaient venus au »monde pour détruire Carthage, l'ennemie de Rome, »ceux-là avaient reçu la mission de s'opposer à l'Espa»gne et au catholicisme, les ennemis des Provinces»Unies. »

Dès les premiers temps de la République, le clergé calviniste se montra très-ardent à se mêler dans les discussions politiques. Son zèle pour la Maison d'Orange datait principalement de l'époque où Maurice prit fait et cause pour ses doctrines contre Barneveld et ses adhérents; aussi dans plusieurs circonstances le vit-on transformer la chaire en une tribune politique, et les prédications de ses pasteurs, véritables tocsins de rébellion contre de Witt et son parti, contribuaient à faire passer dans l'esprit de leurs auditeurs le culte qu'eux-mêmes avaient voué à la Maison d'Orange et l'aversion que leur inspirait l'ordre établi depuis la suppression du stathoudérat.

Il est difficile de décrire l'embarras où cette résolution inattendue jeta les Etats de Hollande et leur ministre, qui se voyaient joués par un jeune homme de dix-huit ans, dont la docilité apparente avait été un motif de sécurité pour eux.

L'investiture du marquisat de Tervère et de Flessingue par les Etats de Zélande les blessait, parce qu'ils le revendiquaient comme fief relevant du comté de Hollande.

Mais de Witt appréhendait surtout que cette première démarche, si contraire à ses intérêts, ne fût que le pré-



lude d'autres mesures encore plus hostiles à son parti et même que le stathoudérat ne fût rétabli sous peu en Zélande. Dans cette prévision, il chercha à mettre de nouvelles entraves à l'admission du prince au conseil d'Etat, en faisant déclarer par les Etats de Hollande : « Que les » liens de l'Union étaient rompus si on laissait à chaque » Etat, en particulier, la faculté de se donner un stathou- » der et de l'introduire au conseil d'Etat de la Républi- » que (1). »

A peu près vers la même époque, il obtint del'Etat d'Utrecht qu'il adoptât ses vues et qu'on y abolît le stathoudérat comme en Hollande. Mais tandis que ces deux provinces réunissaient leurs efforts contre le prince, les cinq autres, à la tête desquelles marchait la Zélande, se montraient de plus en plus disposées à revenir à l'ancienne forme de gouvernement et à se débarrasser de l'espèce de tutelle dans laquelle de Witt s'efforçait de les tenir depuis plusieurs années (2).

V. Cependant le prince d'Orange allait entrer dans sa dix-neuvième année, époque fixée pour sa majorité.

La princesse Amélie, comme tutrice principale, avait demandé et obtenu l'agrément des deux oncles du prince, le roi de la Grande-Bretagne et l'électeur de Brandebourg. Ce dernier toutefois, prévoyant que cette mesure pourrait devenir la source de nouveaux embarras, avait ajouté à son consentement : « Pourvu toutefois que l'on » procède dans cette affaire avec prudence, pour ne pas » donner occasion à ceux qui voudraient s'y opposer, » d'exécuter leurs desseins malicieux (3). »

(1) Résolution des Etats de Hollande, des 28 septembre et 19 décembre 1668.

(2) Wag., t. XIII, p. 340. — Aitzema *Zaken Van, S. en O.*; t. VI, p. 362.

(3) Lettre d'Amélie, princesse d'Orange, au roi de la Grande-Bretagne, du 28 septembre 1668. — La même à l'Électeur de Brandebourg, de



L'acte par lequel le prince fut déclaré majeur lui fut remis le 25 octobre 1668 par la princesse sa grand'mère, en présence de l'envoyé de Brandebourg et des conseillers privés de sa Maison.

Cette détermination fut aussi notifiée aux Etats-Généraux et à l'assemblée des Etats de Hollande. La princesse Amélie, en s'adressant à ces assemblées souveraines, fait un appel à leur bienveillance en faveur de son petit-fils et ajoute : « J'espère que la sagesse de son administra-» tion, quant à la direction de ses domaines personnels, » le rendra digne un jour de concourir à la direction des » affaires de la République (1). »

Mais la susceptibilité des Etats de Hollande se trouva blessée d'une détermination prise sans leur agrément. Ils poussèrent même leurs prétentions jusqu'à soutenir que le droit exclusif de prononcer à cet égard leur appartenait. Mais les conseillers de la Maison d'Orange leur ayant démontré toute l'absurdité de cette prétention, ils cherchèrent un nouveau détour pour maintenir le prince dans une espèce de dépendance, quant à la gestion de ses domaines, en exigeant une promesse formelle de la princesse Amélie qu'elle ne consentirait pas à la moindre aliénation des domaines de la Maison d'Orange, situés dans la province de Hollande, avant que le prince eût atteint sa vingt-cinquième année (2).

Cette jalousie, d'ailleurs, rentrait dans le système de de Witt; l'immense fortune territoriale de la Maison d'Orange, et les droits et priviléges qui s'y rattachaient mettaient le prince dans une position à pouvoir se faire

juillet 1668. — Lettre de l'Electeur de Brandebourg à la princesse d'Orange, du 22 juillet 1668. — (*Archives de la Maison d'Orange.*)

(1) Lettre de la princesse Amélie aux Etats-Généraux et aux Etats de Hollande, du 25 octobre 1668.

(2) Wag., t. XIII, p. 340.



de nombreuses créatures. La foule des partisans du prince grossissait de toutes parts, et attendait avec anxiété le moment de bouleverser l'œuvre de de Witt.

Cette œuvre n'était plus intacte : le réseau si habilement tendu par le conseiller pensionnaire autour de son rival, s'était déchiré le jour où le prince, faisant tout-à-coup irruption dans le monde politique, avait pris possession de la dignité de *Premier noble.*

Cependant, l'issue glorieuse de la dernière guerre avec l'Angleterre, la hardiesse même de l'*Édit perpétuel*, en imposaient encore aux ennemis de de Witt; on se remuait sourdement contre son parti dans plusieurs provinces, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre; mais le moment d'éclater ne paraissait pas encore arrivé, et il fallait des événements bien plus graves pour donner une impulsion générale à l'animadversion qui poursuivait de Witt de toutes parts (1).

VI. Bien que de Witt parût avoir la plus grande confiance dans la mesure qu'il avait provoquée, il crut nécessaire cependant de sonder les dispositions de sir William Temple, envoyé de Charles II à La Haye; car il importait au conseiller pensionnaire de détruire ou du moins d'atténuer dans l'esprit du roi d'Angleterre ce qu'il y avait d'acerbe dans *l'Edit*, au moment où l'alliance de la Grande-Bretagne paraissait devenir indispensable aux Provinces-Unies, pour arrêter le cours des conquêtes de Louis XIV dans les Pays-Bas espagnols.

Sir William Temple était un homme estimable sous tous les rapports; mais la droiture de son esprit et l'intégrité de ses vues le rendirent sans cesse le jouet de l'astuce de son souverain et de la profonde scélératesse de quelques-uns des ministres anglais.

(1) Wag., t. XIII, p. 340.



L'entretien qu'on va lire en fournit une preuve évidente, car Temple était trop honnête homme pour qu'on puisse soupçonner que son langage fût dicté par la fausseté; c'étaient plutôt les illusions d'une âme droite.

Voici en quels termes le négociateur anglais rend compte de l'entretien qu'il eut avec le conseiller pensionnaire (1).

« Je dis à M. de Witt qu'on trouvait des personnes en » Angleterre qui disaient, entre autres, qu'il était impossi» ble de prendre des mesures fermes et assurées avec les » Etats, vu leur constitution présente et moins encore avec » lui (de Witt), eu égard au prince d'Orange;

» Que, toutefois, ce n'était point là mon opinion;

» Que, bien que le Roi ne voulût se départir de la » tendresse qu'il avait pour son neveu, il pensait cepen» dant qu'il ne pouvait lui en donner une preuve plus » évidente, qu'en lui faisant comprendre qu'il devait at» tendre sa fortune de la bonne volonté des Etats, et qu'il » était préférable à ses intérêts qu'il s'en remît à leur dé» termination plutôt que d'avoir recours aux intrigues, » soit d'un parti à l'intérieur soit de l'étranger. »

Temple s'étendit ensuite en éloges sur le compte du Roi d'Angleterre; il vanta sa sincérité et son esprit d'équité et plus encore sa juste appréciation des dangers auxquels s'expose un souverain qui cherche à s'attribuer une autorité trop grande, ou incompatible avec l'esprit et le génie de ses sujets et la constitution de son royaume.

Le négociateur anglais déduisit de là « que le Roi ver» rait avec satisfaction et reconnaissance, tout ce que les » Etats pourraient faire pour son neveu, mais que quels

(1) Lettre de sir William Temple à Lord Arlington, du 7 septembre 1668.

» que pussent être, à cet égard, les avis de son conseil, il » ne se départirait jamais de cette sage maxime, de ne jamais exiger d'un Etat ou d'un prince étranger que ce » qu'on pourrait exiger de lui-même. »

Temple ajouta encore : « Que le peuple anglais étant » disposé à chérir les princes qui cherchent à consolider » leur autorité, en gagnant l'affection de leurs sujets et en » régnant d'après les lois, cette considération devait être » d'un grand poids aux yeux du prince d'Orange, attendu » que la nation anglaise le considérait comme pouvant un » jour devenir son Roi, et que, dans cette prévision, les » Anglais aimeraient mieux que le prince dût sa fortune » à la bienveillance des Etats, pour exercer dans la République une autorité modérée et conforme à l'esprit de » la Constitution, que de le voir aspirer à ce qui pourrait » tendre au renversement de ces lois. »

« Ainsi, dit Temple, je ne vois pas que les Etats aient » rien à craindre à cet égard, soit de Sa Majesté, soit de » la nation anglaise, et je suis persuadé que, pourvu que » nous puissions nous entendre sur les affaires du commerce, rien ne sera capable de rompre une alliance (1) » qui est si utile aux deux nations, et si avantageuse au » reste de la chrétienté. »

Temple rend compte aussi de la réponse de de Witt, dans sa correspondance avec le ministre anglais.

« M. de Witt, dit-il, abonda dans mon sens et parut » très-satisfait de ce que je venais de lui dire par rapport » aux dispositions du Roi et de la nation à l'égard de M. le » prince. Il ajouta que l'intention des Etats était de le » créer capitaine et amiral-général, et que déjà on lui » aurait accordé séance au conseil d'Etat, si l'opposition

(1) Le traité connu sous le nom de la triple alliance, conclu, au mois de janvier 1668, entre la Grande-Bretagne, les Etats-Généraux et la Suède.



» de quelques provinces n'y fût venue apporter de l'em-
» pêchement ;

» Qu'après un examen approfondi, les Etats de Hollande » avaient trouvé ces fonctions militaires incompatibles avec » le stathoudérat, qui, par sa nature, donne autant d'au- » torité dans le gouvernement politique que le capitaine- » général en possède dans ce qui regarde les affaires de la » guerre ; que le peu d'étendue du territoire de la Répu- » blique et le grand nombre de troupes que les provinces » sont obligées d'entretenir pour leur défense pouvaient » tourner à son détriment, en conférant au même individu » deux charges aussi importantes ;

» Que, quant à lui-même, s'il était né sous une forme » de gouvernement monarchique, il aurait blâmé la con- » duite de ses devanciers à l'égard du Roi d'Espagne, » mais qu'étant venu au monde dans une République, il » ne consentirait à rien qui pût compromettre son existen- » ce ; que c'était un fait extraordinaire et digne de remar- » que, que ce gouvernement républicain eût résisté pen- » dant si longtemps aux dangers qui l'avaient assailli, et » que l'Etat eût conservé sa liberté nonobstant le pouvoir » énorme et l'autorité des stathouders ; mais que ce rare » bonheur n'était dû qu'aux guerres continuelles que la » République avait eu à soutenir contre un puissant voisin » et peut-être aussi à la modération des princes qui avaient » été revêtus des charges éminentes de l'Etat, parmi les- » quels un seul, et le dernier, avait à la vérité formé des » projets subversifs de la liberté et tendant au renverse- » ment du gouvernement établi ; projets funestes, qui » avaient été suggérés à ce prince par la Cour de France » et par des conseillers imprudents, mais qu'à l'aide de » Dieu on était parvenu à déjouer. »

Un passage digne à tous égards de fixer l'attention

dans cet entretien, c'est celui où Temple parle de la possibilité de voir un jour le prince d'Orange monter sur le trône d'Angleterre, quoique à cette époque cet événement fût caché dans un long avenir et que rien ne donnât lieu de faire supposer que l'héritier du trône des Stuarts trouverait dans le prince un compétiteur si redoutable.

L'espèce d'apologie de de Witt en faveur de l'*Édit* fut reçue avec une bienveillance apparente à la Cour de Londres, et Charles II fit écrire à Temple qu'il devait rassurer les Etats de Hollande, éviter de donner de l'ombrage à de Witt et détruire l'impression qu'il conservait que les intrigues de l'Angleterre avaient été pour beaucoup dans la réintégration du prince comme *Premier noble* de la Zélande (1).

VII. Il est difficile de dire jusqu'à quel point de Witt fut dupe de la profonde duplicité de la Cour d'Angleterre, mais ce fut probablement d'après les conseils de cette Cour que le prince d'Orange et la princesse Amélie adoptèrent alors une politique toute nouvelle à l'égard de leurs plus violents antagonistes ; on les vit caresser en quelque sorte leurs ennemis de la veille, soutenir de nouvelles maximes et abandonner ceux qui depuis longtemps avaient tout sacrifié au triomphe d'une cause qui était liée à la grandeur de la Maison d'Orange.

Ce stratagème, si c'en était un, fut poussé par eux jusque dans ses dernières conséquences, car on vit le prince et la princesse sa grand'mère insister avec persistance auprès de leurs anciens amis politiques, pour obtenir leur assentiment aux nouveaux principes établis par l'*Édit*.

Cette défection excita parmi les ardents défenseurs

(1) Lettre de Milord Arlington à sir William Temple, des 14 et 18 septembre, 27 octobre et 30 novembre 1668.



d'une cause qui était pour eux une autre religion, une indignation bien prononcée. Les passages suivants d'une lettre d'un député de la Frise à la princesse Amélie, constatent le fait en lui-même, et l'exaspération qu'il dut produire sur des esprits peu préparés à un revirement si complet dans le langage du prince.

« Tous ceux, » dit le gentilhomme Frison, « à qui j'en » ai parlé (de l'Édit et de la séparation du stathoudérat des » fonctions de capitaine-général) témoignent leur profond » étonnement de ce que M. le prince montre présentement » tant d'inclination à faire accepter un projet qui parais- » sait autrefois si inique..... et Votre Altesse, qui a l'es- » prit si éclairé, peut aisément juger si ces deux provinces » (celles de Frise et de Groningue), en y prêtant leur con- » sentement, ne commettraient pas une injustice évidente, » et si Votre Altesse peut honnêtement favoriser une af- » faire si préjudiciable au prince son petit-fils, et à la- » quelle elle s'est opposée ci-devant avec tant de vi- » gueur (1). »

D'autres documents viennent à l'appui de ce que l'on vient de lire : le principal argument que quelques personnes employaient pour engager le prince à se jeter franchement entre les bras de de Witt était que le parti du conseiller pensionnaire pouvait seul offrir au prince des avantages réels, et que le premier pas dans cette carrière devait être l'admission de Guillaume aux affaires publiques de la province de Hollande : « le reste viendrait » plus tard ; car, » ajoutait spirituellement celui qui donnait ce conseil, « *ex nihilo, nihil fit* (2). »

(1) Lettre de M. de Haren à la princesse Amélie d'Orange, des 9-19 juillet 1669. (*Archives de la Maison d'Orange.*)

(2) Considérations du colonel Bampfield ; — Lettre de Bampfield au docteur Rompe. (*Archives de la Maison d'Orange.*)



Mais une barrière insurmontable s'élevait entre ces deux hommes : l'élévation de l'un devait être le signal de la chute de l'autre ; Guillaume et Jean de Witt représentaient chacun un principe dont la fusion était chose impossible. La devise politique de l'un comme de l'autre était : « *Être ou ne pas être ;* » et l'avenir de la République était renfermé dans ce peu de mots.



CHAPITRE QUATRIÈME.

GUERRE DE DÉVOLUTION.

« *La raison du plus fort est toujours la meilleure.* »

(La Fontaine.)

SOMMAIRE.



GUERRE DE DÉVOLUTION.

I. Lorsque Louis XIV prit en mains les rênes du gouvernement (1661), il était dans la fleur de l'âge et possédait, ce que les rois réunissent rarement, les avantages de la jeunesse joints à ceux de l'expérience. Son éducation avait été, à la vérité, aussi négligée que l'était celle des princes, à une époque où l'on croyait que la possession d'un trône donnait tous les talents nécessaires pour gouverner un peuple, parce que le sort de ce peuple ne dépendait que des caprices et du bon plaisir de celui qui était appelé à régner sur lui. Mais le cardinal Mazarin avait initié Louis XIV dans les secrets de la politique et dans l'art de gouverner un peuple. Louis vit poser sous ses yeux les fondements de son pouvoir absolu ; la fondation de cette royauté nouvelle, inconnue jusqu'alors à un peuple dont le chancelier L'Hospital disait : « *Nous som-*

» *mes François, portant sur le front, mais beaucoup mieux*
» *dans une âme françoise, la marque de nostre liberté, la-*
» *quelle tant s'en fault que nos roys ayent jamais entrepris*
» *de nous oster ; qu'au contraire leur plus grande gloire est*
» *de commander à des François, c'est-à-dire à ung peuple*
» *ennemy juré de servytude et subjection, aultre que celle*
» *des enfants envers leurs pères et mères.*

» *Aussy, se plaist-il infiniment d'obéyr à son prince*
» *soubverain d'une amour filiale, laquelle ne doibt jamais*
» *empescher les fonctions de la vraye liberté et croyt que*
» *d'estre françois et en servytude, sont deux choses non*
» *moins incompatibles que le jour et la nuict* (1). »

De beaucoup supérieur en talent et en puissance aux souverains qui occupaient des trônes en Europe, au commencement de son règne, Louis XIV visait à tout ce qui était grand ; mais il sacrifia trop souvent la justice à sa gloire, pour que celle-ci fût pure. En politique il n'admettait que l'unité monarchique ; en matière de gouvernement, un seul principe et toutes ses conséquences, telle fut sa règle invariable ; et ce principe n'était que sa gloire personnelle et l'intérêt de la France y fut impitoyablement sacrifié en plus d'une circonstance.

La religion était destinée à jouer un rôle important durant ce règne, car Louis la fait intervenir dans tous les actes de sa vie privée et publique, tantôt pour pallier le scandale de ses amours, tantôt pour la faire servir d'instrument à son ambition. En ceci entièrement l'opposé des princes de la Maison d'Autriche qui s'étaient dévoués à la cause du catholicisme, au point d'y trouver le tombeau de la gloire de leur famille, Louis demandait des services à Rome et n'entendait en rendre au Saint-Siége

(1) Traité de la réformation de la Justice. — Œuvres inédites de Michel L'Hospital, chancelier de France, t. II, p. 17.

qu'autant que celui-ci consentirait à ne rien demander à la Cour de France, qui pût blesser la fierté de son Roi.

« Entouré de princes du sang, à commencer par le » grand Condé, autrefois la terreur de ce règne, deve» nus tremblants devant ses ministres ; de grands sei» gneurs lassés et ruinés par les longs troubles de sa mi» norité ; de sujets adorateurs, prodiguant leurs biens, » leur sang, leurs talents, la plupart jusqu'à leur réputa» tion, quelques-uns même leur honneur pour le ser» vir (1) ; » d'une noblesse brillante et fougueuse qui, abandonnant ses antiques manoirs pour aller refaire sa fortune à la Cour, ne demandait que l'occasion de se signaler sur le champ de bataille ; de grands capitaines formés dans l'art de la guerre pendant les troubles civils du royaume et d'hommes d'Etat élevés à l'école où Louis puisa lui-même les notions de l'art de gouverner, ce monarque avait entre les mains tous les éléments d'une grande puissance, et la France dut les succès qui signalèrent la première partie du règne de Louis XIV, au choix heureux qu'il fit de ses ministres. « On l'a vu, » dit Saint-Simon, « grand, riche, conquérant, arbitre de l'Eu» rope, redouté, admiré, tant qu'ont duré les ministres et » les capitaines qui ont véritablement mérité ce nom ; à la » fin, la machine a roulé quelque temps d'impulsion sur » leur compte ; mais bientôt après, le tuf s'est montré, » les erreurs se sont multipliées, la décadence est arrivée » à grands pas, sans toutefois ouvrir les yeux à ce maître » si jaloux de tout faire et de tout diriger par lui» même (2). »

Louis XIV débuta en brisant Fouquet, surintendant

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. I, édition de 1829.

(2) *Mémoires de Saint-Simon*, t. I, édition de 1829. — Saint-Simon dans ses Mémoires, divise le règne de Louis XIV en trois âges : le pre-

des finances. Le peuple l'accusait de s'être enrichi à ses dépens, et son immense fortune, jointe à son esprit d'indépendance, donnaient de l'ombrage au prince. Fouquet avait conservé des allures frondeuses, c'était là son plus grand crime aux yeux de Louis; il fut destitué et condamné à une détention perpétuelle.

Parmi les hommes d'Etat qui contribuèrent à la gloire de la première partie du règne de Louis XIV, Colbert mérite surtout d'être cité. Il parvint, par l'ordre et la régularité qu'il introduisit dans toutes les branches de l'administration, à augmenter la richesse, et par conséquent le pouvoir de la France. Par ses soins l'agriculture, l'industrie et le commerce prirent un nouvel essor et se prêtèrent des secours mutuels. Il soulagea le peuple accablé d'impôts, tout en augmentant les revenus de la couronne, et mérita qu'une médaille fût frappée en son honneur. C'était le dragon des Hespérides veillant au pied de l'arbre qui porte les pommes d'or; au bas on lisait : *Abstinet et servat!*

Lorsque Colbert prit l'administration des finances après l'arrestation de Fouquet, en 1661, le revenu général était de 84 millions de livres (1); déduction faite des charges s'élevant à 53 millions, il entre au trésor 31 millions. En 1667, le produit de l'impôt s'élevait à 95 millions, et le produit net qui entra au trésor fut de 63 millions, c'est-à-dire du double de ce qui y entrait à l'époque où Colbert fut appelé à la direction des finances (2).

mier depuis l'invasion des Pays-Bas espagnols, en 1668 jusqu'en 1688, le second jusqu'à la paix de Ryswyk, en 1697, et le troisième jusqu'à la mort de ce monarque.

(1) Ce qui vaudrait plus de 168 millions de francs, parce que le marc d'argent, qui est aujourd'hui à 54 francs 29 centimes, n'était alors qu'à 27 livres 13 sols.

(2) *Succession d'Espagne*, t. II, pp. 46 et 47. — Comptes rendus de l'administration des finances. — On trouve à la Bibliothèque royale, des états



L'armée déjà si aguerrie fut considérablement accrue; la discipline devint plus sévère. Tandis que Colbert créait le commerce de la France et la politique qui devait le protéger, Louvois secondait puissamment ses entreprises, en fournissant à Louis les moyens d'accomplir ses projets d'agrandissement

Louis XIV gouverna l'Europe par sa diplomatie autant que par ses armes; il négocia plus encore qu'il ne combattit. Ce fut M. de Lionne qui dirigea les négociations pendant les premières années qui suivirent la mort de Mazarin. L'étendue de son esprit, la fécondité de ses ressources, la facilité de son travail en faisaient un ministre précieux pour Louis XIV, qui le perdit trop tôt pour le bien de ses affaires, car il mourut au moment de commencer la guerre de 1672.

Vers la même époque, la marine de France prit de plus grands développements. La prétention de l'Angleterre d'être maîtresse des mers dut être à elle seule un puissant stimulant pour Louis XIV, qui de son côté avait la prétention de ne rencontrer de maître nulle part, et qui y joignait la puissance qui donne des droits à une semblable prétention.

Voici ce que l'auteur du siècle de Louis XIV dit de la marine française à cette époque :

« Cette même attention qu'il eut à former des armées » de terre nombreuses et bien disciplinées, même avant » d'être en guerre, il l'eut à se donner l'empire de la mer. » D'abord le peu de vaisseaux que le cardinal Mazarin » avait laissé pourrir dans les ports sont réparés : on en » fait acheter en Hollande, en Suède ; et dès la troisième

de dépenses ou budgets écrits de la main de Colbert, modifiés et approuvés par Louis XIV. M. Capefigue en a publié quelques-uns dans son Histoire de Louis XIV.



» année de son gouvernement, il envoie ses forces mariti-
» mes s'essayer à Gigeri, sur la côte d'Afrique. Le duc
» de Beaufort purge les mers de pirates, dès l'an 1665;
» et, deux ans après, la France a dans ses ports soixante
» vaisseaux de guerre. Ce n'est là qu'un commencement;
» mais tandis qu'on fait de nouveaux réglements et de
» nouveaux efforts, il sent déjà toute sa force. Il ne veut
» pas consentir que ses vaisseaux baissent leur pavillon
» devant celui de l'Angleterre. En vain le conseil du roi
» Charles II insiste sur ce droit que la force, l'industrie et
» le temps avaient donné aux Anglais; Louis XIV écrit
» au comte d'Estrades, son ambassadeur : « Le roi d'An-
» gleterre et son chancelier peuvent voir quelles sont mes
» forces; mais ils ne voient pas mon cœur : Tout ne m'est
» rien à l'égard de l'honneur.

» Il ne disait que ce qu'il était résolu de soutenir, et
» en effet l'usurpation des Anglais céda au droit naturel
» et à la fermeté de Louis XIV : tout fut égal entre les
» deux nations sur la mer. Mais tandis qu'il veut l'égalité
» en Angleterre, il soutient sa supériorité avec l'Espagne :
» il fait baisser pavillon aux amiraux espagnols devant
» le sien, en vertu de cette préséance solennelle accordée
» en 1662.

» Cependant on travaille de tous côtés à l'établissement
» d'une marine capable de justifier ces sentiments de
» hauteur. On bâtit la ville et le port de Rochefort à l'em-
» bouchure de la Charente; on enrôle, on enclasse des
» matelots, qui doivent servir, tantôt sur les vaisseaux
» marchands, tantôt sur les flottes royales. Il s'en trouve
» bientôt soixante mille d'enclassés.

» Des conseils de construction sont établis dans les
» ports pour donner aux vaisseaux la forme la plus avan-
» tageuse. Cinq arsenaux de marine sont bâtis à Brest, à

» Rochefort, à Toulon, à Dunkerque, au Hâvre-de-Grâce.
» Dans l'année 1672, on a soixante vaisseaux de ligne et
» quarante frégates. Dans l'année 1681, il se trouvecent
» quatre-vingt-dix-huit vaisseaux de guerre, en comptant
» les alléges, et trente galères sont dans le port de Tou-
» lon, ou armées ou prêtes à l'être. Onze mille hommes
» de troupes réglées servent sur les vaisseaux ; les galères
» en ont trois mille. Il y a cent soixante-six mille hommes
» d'enclassés pour tous les services divers de la marine.
» On compta les années suivantes, dans ce service, mille
» gentilshommes ou enfants de famille, faisant la fonction
» de soldats sur les vaisseaux, et apprenant dans les ports
» tout ce qui prépare à l'art de la navigation et à la ma-
» nœuvre ; ce sont les gardes-marines : ils étaient sur
» mer ce que les cadets étaient sur terre ; on les avait in-
» stitués en 1672, mais en petit nombre. Ce corps a été
» l'école d'où sont sortis les meilleurs officiers de vais-
» seaux.

» Ces forces navales servaient à protéger le commerce.
» Les colonies de la Martinique, de Saint-Domingue, du
» Canada, auparavant languissantes, fleurirent, mais avec
» un avantage qu'on n'avait point espéré jusqu'alors ; car
» depuis 1635 jusqu'à 1665, ces établissements avaient
» été à charge.

» En 1664, le Roi envoie une colonie à Cayenne, bien-
» tôt après, une autre à Madagascar. Il tente toutes les
» voies de réparer le tort et le malheur qu'avait eu si long-
» temps la France de négliger la mer, tandis que ses voi-
» sins s'étaient formé des empires aux extrémités du
» monde.

» On voit, par ce coup d'œil, quels changements
» Louis XIV fit dans l'Etat ; changements utiles, puis-
» qu'ils subsistent. Ses ministres le secondèrent à l'envi.

» On leur doit, sans doute, tout le détail, toute l'exécu-
» tion ; mais on lui doit tout l'arrangement général (1). »

L'autorité royale avait triomphé de toute espèce d'opposition dans l'intérieur ; car les grandes charges, qui donnaient à des sujets trop de pouvoir dans l'Etat, furent supprimées ; Louis XIV ne voulut plus de connétables de France. Le nombre des pairs fut augmenté, dans le but de réduire le lustre de la pairie. Le Parlement, si indocile sous la minorité, plia sous le joug, et devint une chambre d'enregistrement; enfin, « le despotisme fut pro-
» clamé dans un pays où la liberté avait toujours été mal
» comprise, mais où la servitude n'avait jamais été re-
» connue (2). »

11. Cependant il y avait des ombres à ce tableau : la partie concernant la justice était de ce nombre. A cette époque elle se rendait assez mal par tout le royaume; les nobles tyrannisaient le petit peuple des villes et des campagnes, commettaient des injustices et souvent même des crimes, sans craindre le châtiment, vivaient à main armée sur leurs terres et bravaient les sentences qui pouvaient être lancées contre leurs personnes. Si la noblesse féodale n'était plus un sujet de terreur pour la Couronne, les priviléges de la classe noble la rendaient souvent redoutable au peuple. Alors les opprimés, se tournant vers le Roi, venaient jusqu'à Paris porter leurs plaintes, et, pour couper court à ces désordres, il n'y avait qu'un seul moyen, les *grands jours*. Les grands jours étaient des assises extraordinaires tenues par des juges que le Roi choisissait lui-même et qu'il envoyait dans les provinces avec des pouvoirs presque illimités. Les juges étaient choisis dans le Parlement de Paris ; ils arrivaient en tout

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XIV.*
(2) *Histoire de la Fronde*, par M. de Saint-Aulaire, t. I, p. 36.

appareil dans la province coupable et faisaient bonne et solennelle justice; le peuple les bénissait, les nobles n'osaient guère les attendre de pied ferme; ils se mettaient souvent en fuite, se laissant juger par contumace.

Fléchier a écrit une relation des assises d'Auvergne, en 1665-1666 (1). La sévérité du Roi alla frapper cette province où les crimes s'étaient multipliés d'une façon effroyable, à cause d'une certaine férocité de mœurs, et aussi de la commodité que les coupables avaient de trouver des refuges dans les montagnes.

La relation de ces assises d'Auvergne peint les mœurs de la province de cette époque; les grands jours, d'après le récit de Fléchier, avaient une double physionomie : tantôt l'on était dans l'effroi et tantôt dans la réjouissance; le matin, à l'audience, ce n'étaient que crimes et jugements, que récits pleins d'horreur et sentences de mort; le soir on ne songeait plus qu'à se distraire de ces vilains spectacles, et messieurs les juges donnaient eux-mêmes l'exemple du divertissement. « Ils font le matin, » dit Fléchier, « des tragédies dans le palais, et viennent entendre, » l'après-dîner, les farces dans le jeu de paume; ils font » pleurer bien des familles et veulent après qu'on les fasse » rire; et comme si la judicature était attachée à leur robe, » ils dépouillent toute leur sévérité en la dépouillant, et ne » se font plus craindre lorsqu'ils sont habillés de court (2). »

Les mœurs politiques de la province se trouvent vivement tracées dans le tableau des *grands jours* de Clermont. Fléchier y montre quelle était la misère du peuple, l'insolence de la noblesse, souvent aussi la corruption du clergé. « Ceux, dit-il, qui n'avaient qu'un meurtre sur la

(1) Mémoires de Fléchier, sur *les grands jours* tenus à Clermont en 1665-1666, publiés par M. Gonod, bibliothécaire de la ville de Clermont.

(2) Mémoires de Fléchier, p. 139.

» conscience ou qu'un crime de simonie étaient considé- » rés comme gens à peu près irréprochables; le grand » nombre des seigneurs vivaient dans le brigandage, et » dès qu'on annonça la venue des *grands jours*, ce fut une » fuite générale, une panique universelle; alors les pauvres » gens osèrent lever la tête, et sachant que les juges du » Roi étaient expressément envoyés pour punir leurs op- » presseurs, ils se portaient en foule comme délateurs de » leurs tyrans; des cantons entiers venaient charger leur » suzerain, demander réparation des injustices et ven- » geance du sang versé; même il se répandit dans les cam- » pagnes une espérance singulière : les paysans croyaient » que les juges allaient les affranchir de tout vasselage, et » que leur tour était venu de commander. Une dame, se » plaignait que tous ses paysans avaient acheté des gants, » et croyaient qu'ils n'étaient plus obligés de travailler, et » que le Roi ne considérait plus qu'eux dans son royaume. » Lorsque les personnes de qualité, et qui s'étaient acquis » la bienveillance du peuple, venaient à Clermont, ces bon- » nes gens les assuraient de leur protection, et leur présen- » taient des attestations de vie et mœurs, croyant qu'ils » étaient devenus seigneurs par privilége de leurs sei- » gneurs mêmes........ Si on leur parle avec humeur, ils » en appellent aux *grands jours*, menaçant de faire pu- » nir....... Ils étaient aussi encore persuadés que le Roi » n'envoyait cette compagnie que pour les faire rentrer » dans leurs biens, de quelque manière qu'ils les eussent » vendus, et sur cela ils comptaient déjà pour leur héri- » tage tout ce que leurs ancêtres avaient vendu, remon- » tant jusqu'à la troisième génération... (1). »

L'état peu satisfaisant de l'agriculture était aussi une ombre à ce tableau, et voici l'explication qu'on en donne.

(1) Mémoires de Fléchier, p. 177.



La guerre sourde ou déclarée qui avait existé entre les Rois et les grands avait pris une fin; mais ces grands, bien que considérablement déchus, pouvaient contrarier le gouvernement par un esprit d'indépendance, bien qu'il n'allât pas jusqu'à la révolte, et qui aurait trouvé de l'aliment dans leur éloignement de la Cour. La politique du Roi fut donc de les attirer à sa Cour, et la première condition de ce système était de dégoûter les seigneurs de vivre à la campagne. Le peuple français, le plus mobile et le plus impressionnable de l'Europe, est par cela même le plus préparé à se laisser imposer une direction, un caractère par celui qui le gouverne. C'est ainsi qu'on l'a vu successivement galant, élégant, magnifique sous Louis XIV, agioteur et roué sous la Régence, débauché sous Louis XV, athée sous la Convention, et ainsi de suite, passant d'une métamorphose à une autre, toujours sous l'influence plus ou moins grande, plus ou moins noble ou vile, de celui qui tient la baguette magique, qui possède le don merveilleux de ces transformations, qui se font souvent aux dépens de la dignité humaine et de la raison de l'homme.

Pour attirer la noblesse à la Cour on se servit de l'arme la plus terrible en France, du ridicule; bientôt le nom de gentilhomme campagnard fut une épithète de mépris que tout le monde voulut éviter. La noblesse en masse déserta ses terres, et s'en vint à la Cour ou à Paris pour y dépenser ses revenus ou plus que ses revenus, et ce n'était que le délabrement de leur fortune qui les forçait, de loin en loin, à aller vivre dans leurs châteaux, pour y faire quelques économies et réparer les brèches faites à leur fortune; les lettres de madame de Sévigné sont là pour nous l'apprendre. Elle, comme tant d'autres, ne quittait les plaisirs de Paris et de la Cour qu'à la der-

nière extrémité et quand la ruine était à sa porte. Alors on regagnait le vieux manoir de ses ancêtres pour y vivre dans une espèce d'exil; heureux ceux qui, comme la noble châtelaine *des Rochers*, pouvaient se consoler avec l'étude de la philosophie de Descartes!

On connaît le mot de madame de Sévigné à l'occasion du mariage de son petit-fils, le marquis de Grignan. L'illustre maison de Grignan était aussi fort obérée. On fit donc choix pour le marquis d'une femme riche, mais de peu de naissance, pour refaire les affaires de sa maison. Madame de Sévigné s'en consolait en disant : « Qu'aux » meilleures terres il fallait bien du fumier. » Le mot est piquant; il prouve que misère et orgueil étaient devenus l'apanage de la noblesse en France sous le règne de Louis XIV, mais sa puissance y trouvait son compte (1).

Il est facile de comprendre quel effet cette émigration de la noblesse vers la Cour dût avoir sur l'agriculture. Cette industrie formait jadis, avec la chasse, la principale, la seule occupation des nobles. La désertion des grands propriétaires devint fatale à l'agriculture. Bientôt l'exploitation du sol, qui avait passé pour l'occu-

(1) On trouve à l'appui de ce qui vient d'être dit les doléances d'un seigneur de cette époque, tellement peu encore au courant de la nouvelle pensée monarchique qui réglait les destinées de la France, qu'à côté de Louis XIV roi, il parlait encore en véritable seigneur féodal de ses *sujets* en désignant ses vassaux. Ce seigneur, le comte de Coligny, avait passé une partie de sa vie à la Cour et à l'armée ; mais il finit, grâce à la goutte, par se retirer dans son manoir, et voici les réflexions qu'il fait dans sa retraite :

« Si mes jours, par la grâce de Dieu, ont encore quelque durée, je lais» serai ma famille en assez bon état, ou au moins fort nette dans ses affaires. » Cela ne sera pas fait sans de grands soins et peines, tant de la part de ma » femme que de moi, mais enfin j'espère que nos travaux ne seront pas in» utiles; mais si, dès mon retour des Pays-Bas, je me fusse tout doucement » retiré de la Cour, j'aurais mis mes affaires en bien meilleur état qu'elles ne » seront jamais. Je me suis pourtant avisé, quoiqu'un peu tard, qu'il ne fai» sait pas bon à la Cour, et ceux qui voudront s'y opiniâtrer verront bien pis. (*Petit Mémoire du comte de Coligny.*)



pation la plus noble et la plus honorable, fut abandonnée à la gent corvéable et taillable et tomba complétement dans l'opinion publique.

D'un autre côté, on favorisait les villes, on y attirait le plus d'habitants possible; on y concentrait les capitaux et les talents, et l'on reproche à Colbert, que dans les encouragements qu'il prodiguait aux fabriques et au commerce, souvent aux dépens de l'agriculture, il semblait oublier ces paroles de Sully, le plus habile et le plus vertueux ministre que la France ait eu : « Labourage et pâturage sont les deux mamelles de l'Etat. »

Néanmoins on aurait tort, peut-être, d'opposer ces deux ministres l'un à l'autre, comme l'ont fait souvent les historiens, et de les considérer comme deux chefs d'écoles différentes, puisqu'il est possible et probable même que leurs principes furent les mêmes, quoique leur mode d'administration ait été différent. Il faut plutôt attribuer cette différence à celle des temps et de la situation du royaume de France, aux époques pendant lesquelles ces deux grands ministres vécurent.

III. Tel s'offrait Louis XIV aux yeux de l'Europe, peu d'années après que ce prince eut pris la résolution de gouverner par lui-même; car, bien que Louis XIV dût sa grandeur à deux premiers ministres et à deux princes de l'Eglise, il avait pour maxime de se passer d'un premier ministre et de tenir les ecclésiastiques éloignés de son conseil.

Les insomnies de Richelieu permirent à Louis XIV de dormir en paix, et nul Roi n'a possédé comme lui une foi plus entière dans sa puissance; ce qui faisait le principal fondement de son grand pouvoir chez lui et hors de chez lui.

Si les ressources du monarque étaient grandes, ses pro-



jets étaient bien plus vastes encore; il visait ouvertement à dominer en Europe d'une manière aussi absolue que dans ses Etats, à réduire les autres princes à une quasi-vassalité à son égard.

Après avoir bien réglé les affaires de son royaume, il se voyait libre de tourner toute son attention vers les affaires du dehors, sans crainte d'y rencontrer une puissance capable de rivaliser avec la sienne. Alors il manifeste la ferme volonté d'occuper partout la première place, et il se crée un droit des gens à son usage, c'est-à-dire, celui du plus fort.

Les discussions de préséance avec l'Espagne, terminées en faveur de la Cour de France, après avoir duré depuis plus d'un siècle, par le procès-verbal de préséance de la France, dressé en présence du conseil et du corps diplomatique (24 mars 1662); le traité dit de *satisfaction*, signé à Pise (12 février 1664) entre la France et le Pape, au sujet de l'insulte faite à l'ambassadeur de France par les Corses de la garde pontificale, et la venue de deux cardinaux, dont l'un, neveu du Pape, à la Cour de France, pour faire des excuses au Roi; l'enregistrement au Parlement de la donation de la Lorraine, faite par le duc Charles III, bien que demeurée sans effet; tout cela fut très-significatif pour le reste de l'Europe.

Mais la réunion de la monarchie d'Espagne à la Couronne de France devint l'idée dominante du règne de Louis, le but auquel il visait, le pivot de sa politique.

Un pouvoir aussi étendu, une puissance aussi solidement établie, joints à des vues aussi ambitieuses, aurait dû donner l'éveil à toutes les puissances de l'Europe; le danger de voir un jour s'effectuer une réunion si funeste à l'équilibre politique du continent, fut prévu comme



pouvant arriver d'un jour à l'autre pendant près de quarante années, et cependant l'Europe, prise comme au dépourvu, vit un événement aussi redouté sur le point de s'effectuer.

Louis XIV, au contraire, agit très-systématiquement depuis la paix des Pyrénées jusqu'à la mort de Charles II, roi d'Espagne, ne perdant jamais de vue l'objet de son ambition, ne laissant échapper aucune occasion d'établir ses droits à la succession ou d'augmenter son pouvoir, négociant dans toutes les Cours de l'Europe dans ce double but, cherchant à intimider les faibles par l'appréhension de sa puissance, séduisant les autres par des promesses et par une feinte modération, dépouillant enfin l'Espagne de ses plus riches provinces, et toujours prêt à sacrifier les intérêts de la Cour de Madrid, tant à Vienne qu'à La Haye et à Londres, tout en jouant l'empereur, le cabinet britannique et les Etats-Généraux. C'est ainsi que Louis XIV se prépara pendant plus d'un demi-siècle à bouleverser le système politique de l'Europe, en dépouillant la Maison de Habsbourg de l'héritage de Charles-Quint et de Philippe II, pour le faire passer à un prince de la Maison de Bourbon.

Enfin, la situation intérieure des Etats intéressés à cette question, celle de l'Espagne, de l'Angleterre, de l'Allemagne et des Pays-Bas servit encore à assurer la prépondérance de la France et favorisa puissamment l'exécution de tout ce que Louis XIV pouvait concevoir et de plus hardi et de plus subversif à l'équilibre politique du continent.

IV. Vis-à-vis de la puissance homogène de la France, voici le tableau des autres Etats de l'Europe occidentale et centrale, qui tous étaient menacés, plus ou moins, par les projets de Louis XIV.



Les deux branches de la Maison d'Autriche étaient trop affaiblies pour s'opposer aux desseins du Roi de France.

Philippe IV, roi d'Espagne, était mort en 1665. Comparativement aux précédentes, les dernières années du règne de ce prince furent plus paisibles, mais non moins difficiles, non moins humiliantes pour le cabinet de Madrid. Après la paix des Pyrénées, l'Espagne était restée en guerre avec le Portugal, dans l'espoir de reconquérir ce royaume, qui avait secoué le joug espagnol sous ce règne, et s'était donné un roi choisi dans la famille de Bragance. Louis XIV ne pouvant plus faire une guerre ouverte à l'Espagne, depuis le traité des Pyrénées, résolut d'affaiblir la puissance espagnole en lui faisant une guerre sourde au moyen du Portugal. La Cour de Lisbonne était plus que secrètement soutenue par celle de France; mais le cabinet de Madrid n'osait s'en plaindre ouvertement. Ce fut encore une combinaison politique hostile à l'Espagne qui porta le monarque français à favoriser de toute son influence le mariage du roi d'Angleterre avec une princesse portugaise. Le Portugal, dans sa lutte contre l'Espagne, trouva donc assistance près des Cours d'Angleterre et de France; tandis que le gouvernement espagnol continua à s'affaiblir matériellement et moralement aux yeux de l'Europe, en prolongeant avec désavantage une guerre avec un Etat si inférieur en puissance, comparativement à l'étendue de la domination espagnole; des revers non interrompus, des défaites humiliantes, voilà ce que le roi d'Espagne recueillit dans cette guerre. Aussi, en 1665, la bataille de Montes-Claros gagnée par les Portugais, sous le commandement du célèbre Schomberg, décida-t-elle du sort futur du Portugal; c'était la sixième bataille perdue par les Espagnols depuis la proclamation

insurrectionnelle de Jean IV. Cette dernière défaite achevait la ruine militaire de l'Espagne, et consommait la séparation et l'indépendance du Portugal. Quand Philippe IV apprit cette funeste nouvelle, la lettre lui tomba des mains, et, succombant sous le poids d'un profond sentiment de découragement, il ne dit que ces mots : « Dieu le veut (1). »

Une autre humiliation fut imposée au vieux Roi d'Espagne, qu'il dût dévorer en silence. Il importait à Louis XIV que les provinces espagnoles des Pays-Bas restassent dans un état de faiblesse tel, qu'à toute heure il lui fût facile d'en faire sa proie. Vers la fin de son règne, Philippe IV y envoya le marquis de Castel Rodrigo. Ce nouveau gouverneur général, frappé de l'état de dénûment dans lequel se trouvaient ces contrées, résolut de les remettre sur un pied plus formidable; soit qu'il eût obtenu le consentement de la Cour de Madrid, ou qu'il se soit hasardé d'agir spontanément dans cette occurrence, toujours est-il que, de Vienne, on lui promit un corps de six mille Allemands pour tenir garnison dans les places frontières des Pays-Bas. A cette nouvelle, Louis XIV s'émeut; il y voit un dessein concerté entre les cabinets de Madrid et de Vienne pour lui interdire l'entrée des Pays-Bas, soit qu'il veuille les réclamer un jour du chef de sa femme, soit qu'il veuille s'en rendre maître à la pointe de l'épée. Alors Louis fait tenir un langage hautain à Madrid par l'Archevêque d'Embrun, son ambassadeur, et met ainsi le Roi d'Espagne dans la dure nécessité de désavouer les projets de Castel Rodrigo ou de se préparer à la guerre avec la France. De plus, disposant des princes de la ligue du Rhin, plus vassaux de la France que membres de la Confédération germanique, Louis fait si-

(1) Négociations relatives à la succession d'Espagne, t. I, p. 366.

gnifier à ses alliés dans l'Empire, de s'opposer au passage des troupes que la Cour impériale ferait marcher vers les Pays-Bas espagnols. Cet ordre fut reçu avec docilité.

Enfin, le roi de France signifia au marquis de la Fuente, ambassadeur de Philippe IV, qu'il n'entendait nullement consentir à l'entrée de six mille Allemands dans les Pays-Bas, et que si sa Cour persistait dans cette mesure agressive, il allait de son côté se mettre sur l'offensive.

La Cour de Madrid reçut toutes ces avanies avec cette humilité qui est le caractère de l'impuissance. Cependant Louis XIV se laissa toucher, jusqu'à un certain point, par les représentations de l'ambassadeur espagnol à Paris. Voici comment la contestation fut terminée. Ces détails sont consignés dans une lettre de M. de Lionne à l'Archevêque d'Embrun (17 mars 1665).

Après un exposé de ce qui s'est passé entre lui et le marquis de la Fuente, Lionne ajoute : « Je n'ai pas le » temps de vous dire les réponses de M. l'Ambassadeur à » mes répliques, mais seulement qu'après nous être com- » battus fort inutilement de toute sorte de raisons pour » nous persuader et nous convaincre, il en employa, en- » fin, une avec beaucoup d'adresse, qui lui donna gain de » cause dès que j'en eus rendu compte au Roi. Il me dit » qu'il n'avait pas le courage de renvoyer son courrier à » Madrid, parce qu'il était assuré qu'il porterait une es- » tocade dans le cœur du Roi son maître, qui lui abré- » gerait ses jours, quand il lui apprendrait que le Roi son » gendre avait si peu répondu de sa part à l'affection et » aux marques de tendresse et de cordialité qu'il lui avait » données dans sa lettre et en tout son procédé dans cette » affaire. Et, comme j'ai dit, dès que j'eus fait ce rapport » au Roi, Sa Majesté envoya appeler ledit marquis, et lui

» dit qu'il s'était servi d'une raison qui l'avait entièrement » désarmé et qu'il mandât au Roi son beau-père, qu'il » donnait les mains à la venue, en Flandre, de quinze » cents fantassins allemands et de six cents chevaux; et le » marquis de la Fuente embrassa les genoux de Sa Ma- » jesté, lui faisant ses remercîments de cette grâce (1). » Voilà où en était réduit, peu de mois avant sa mort, l'héritier des Charles-Quint et des Philippe II.

« Les humiliations de sa diplomatie, les défaites de ses » troupes, l'épuisement de ses finances, la faiblesse de son » fils, dont l'état constamment maladif et la vie toujours » sur le point de s'éteindre laissaient dans l'incertitude la » succession espagnole, accablèrent Philippe IV de chagrins » profonds. Les peines cuisantes de l'âme s'ajoutèrent aux » infirmités de l'âge. Le mal s'empara de lui, et il tomba » dans un abattement dont il ne se releva plus (2). »

Le roi d'Espagne expira le 17 septembre 1665. L'Archevêque d'Embrun annonça le même jour à Louis XIV, la mort de Philippe et ses dispositions testamentaires : « Ce grand prince a rendu aujourd'hui son âme à Dieu..... » Cette Cour, ni le peuple n'ont pas fait paraître toute » l'affliction qui eût été juste en un accident si important » et si sensible..... Cette insensibilité peut être attribuée à » l'ingratitude presque ordinaire des hommes, ou plutôt » au malheur du règne ; car, comme les Espagnols, par » un sentiment contraire à celui des Français, aiment beau- » coup plus l'Etat que le prince, ils ne peuvent s'empêcher » de faire ici réflexion que le Roi avait reçu la couronne » riche, florissante et puissante, et qu'il la laisse, après l'a- » voir possédée quarante-quatre ans, fort déchue, tant par » le démembrement de quelques-uns de ses royaumes que

(1) Négociations relatives à la succession d'Espagne, t. I, p. 357.
(2) *Idem.*, p. 366.



» par l'épuisement d'hommes et d'argent, de ceux qui lui » sont encore unis (1). » Qui ne reconnaît dans ce passage un courtisan dressé à l'adulation par Louis XIV? Il s'émerveille que l'Espagnol préfère l'Etat au prince!

Ce qui est relatif au testament du feu Roi est exposé en ces termes par l'Archevêque d'Embrun :

« Le testament du Roi catholique a été lu publiquement, » ce matin à neuf heures, avec les solennités accoutu- » mées, dans la chambre du Roi. Il appelle à la succession » de la Couronne son fils Charles et ses enfants, de mâle » en mâle et de femelle en femelle, selon l'ordre de la pri- » mogéniture, avec la prérogative du sexe, conformément » aux lois de Castille ; et puis il appelle à la succession » de la Couronne, à leur défaut, l'impératrice Margue- » rite sa fille et ses enfants, avec les conditions ci-des- » sus exprimées, et il dit qu'il exclut de la succession de » la Couronne l'infante Marie-Thérèse sa fille aînée, reine » de France, et ses enfants, non point pour le regard de » sa personne, mais pour les causes de sa renonciation » portée dans son contrat de mariage, entendant qu'au » cas qu'elle demeure veuve et sans enfants, qu'elle re- » vienne en Espagne et qu'elle se remarie avec un autre » prince qu'un de la Maison de France, suivant l'avis de » ses parents, elle et ses enfants soient préférés, selon l'or- » dre, à l'infante Marguerite, sa sœur, et ses enfants. Il dit » qu'il lui a promis cinq cent mille écus d'or au soleil pour » sa dot, qui n'ont point été payés par faute d'un acte » d'enregistrement du Parlement de Paris, qui avait été » stipulé dans le contrat de mariage et qui n'a point été » envoyé ; et nonobstant le manquement de cet acte, il » ordonne que les cinq cent mille écus soient payés au plus » tôt. Il appelle aussi l'empereur et ses descendants, M. le

(1) Négociations relatives à la succession d'Espagne, t. I, p. 387.

» duc de Savoie et les siens, à la succession de la Cou-
» ronne, avec l'exclusion continuelle de la Maison de
» France.

» La confirmation que le Roi a tâché de faire, autant
» qu'il lui a été possible, de la renonciation nulle, par
» toutes sortes de droits, que la Reine a faite à la Cou-
» ronne, n'ajoute aucune force au premier acte, et elle en
» répète seulement les paroles, mais elle montre la ferme
» intention du conseil de la soutenir dans l'occasion, où
» je n'ai rien à dire qu'à me remettre aux ordres de Votre
» Majesté. »

L'ambassadeur se demandait ensuite si le gouvernement d'une régente occasionnerait des troubles en Espagne.

Son opinion était que le royaume demeurerait calme; il la fondait sur les habitudes du peuple, qui ne trouverait rien de changé, et sur l'intérêt des grands qui, étant pourvus de la principale autorité et des plus importantes fonctions, loin d'agiter le royaume, chercheraient à le maintenir dans la tranquillité et l'obéissance. En effet, les divers conseils qui étaient l'âme de la monarchie restaient avec les mêmes pouvoirs et les mêmes membres.

Le seul mécontent d'importance devait être don Juan d'Autriche, fils naturel du feu Roi. Mais c'était, suivant l'Archevêque d'Embrun : « Un prince mal voulu des per-
» sonnes de qualité, par l'excès de sa présomption, et peu
» estimé du peuple par la basse naissance de sa mère et
» par les disgrâces qu'il avait eues dans le commande-
» ment des armées. »

L'archevêque ajoutait sur la veuve de Philippe IV, régente de la monarchie :

« La Reine est une pieuse princesse, nourrie dans la
» sériosité du Roi, qui aime la retraite, qui parle peu, et

» qui prendra l'austérité des Reines veuves d'Espagne, » qui imite celle des religieuses, même dans leur habit, » suivant quelques conciles de Tolède ; elle verra tou- » jours en cérémonie ses ministres, et ne parlera pres- » que point à d'autres personnes sans une grande néces- » sité (1). »

Par son testament Philippe IV déclarait la Reine régente absolue de tous les Etats formant la monarchie d'Espagne durant la minorité du roi Charles II, son fils unique. Il donnait à la Reine régente un conseil, composé de six membres, n'ayant qu'une voix consultative et ne pouvant limiter son autorité. Ces six conseillers de la régence étaient le président de Castille, le vice-chancelier d'Aragon, l'inquisiteur général, l'archevêque de Tolède, comme occupant les premières charges de l'Etat, le marquis d'Aytona, comme représentant la grandesse d'Espagne, et le comte de Pegnaranda, comme membre du conseil d'Etat (2).

Déchue de son ancienne splendeur, l'Espagne offrait, au commencement du règne de Charles II, le spectacle d'une désorganisation effrayante. Elle avait, d'ailleurs, deux voisins redoutables : le Portugal et la France. Alphonse VI espérait que, de guerre lasse, la Cour de Madrid finirait par le reconnaître comme Roi de Portugal, et Louis XIV comptait profiter de la faiblesse de l'Espagne pour arracher à son gouvernement quelques nouvelles cessions de territoires, soit par des négociations, soit les armes à la main. Ceci devint évident peu de temps après la mort de Philippe IV. Cependant le cabinet de Madrid ne se montra nullement disposé à écouter les in-

(1) Dépêche de l'Archevêque d'Embrun à Louis XIV, du 17 septembre 1665. (Succession d'Espagne, vol. I, pp. 376-379.)

(2) Succession d'Espagne, vol. I, p. 382.



sinuations de l'ambassadeur du Roi Très-Chrétien. Prévoyant, dès-lors, que la paix entre la France et l'Espagne ne serait pas de longue durée, les ministres espagnols conseillèrent à la régente de faire le sacrifice de la royauté titulaire du Portugal ; ils l'engagèrent à reconnaître Alphonse VI comme souverain de ce royaume, et de rendre par là un peu de repos à l'Espagne, afin que dans l'intervalle elle pût se préparer à soutenir l'agression dont elle paraissait être menacée par son puissant voisin le Roi de France. Voici ce que le duc de Mediña de las Torres, un des conseillers de la régente, dit (11 août 1666) à l'occasion de la discussion sur la paix entre le Portugal et l'Espagne :

« S'il est vrai, disait Mediña de las Torres, que par le » passé nous avons pu nous glorifier d'être des conqué» rants, présentement nous sommes en danger d'être con» quis. Depuis l'année 1621, cette Couronne a été en » guerre avec les autres puissances de l'Europe, et depuis » 1640 avec le Portugal et la Catalogne ; ces guerres ont » consumé beaucoup d'hommes et d'argent, ce qui est » cause qu'aujourd'hui Votre Majesté manque de moyens » nécessaires pour former et maintenir sur pied une ar» mée. Tous les revenus que peuvent fournir les domaines » de l'Espagne et des Indes s'élèvent à dix-huit millions » de réaux, et, déduction faite de tous frais et déchet, il » n'en rentre que douze millions dans le trésor. Nos fron» tières sont ouvertes à l'ennemi ; les places de guerre en » mauvais état, sans garnisons ni approvisionnement ; nos » mers sont sans flottes ; la construction des vaisseaux est » négligée (1), nos villes sans commerce, les pauvres sans

(1) Quand l'abaissement de l'Espagne se présente à l'esprit, on se reporte malgré soi dans le port de la Caraque où on lit la fière devise : « *Tu regere imperio maris, ô Hispane, memento.* (Espagnol, souviens-toi de régner par l'empire de la mer.)



» secours; la justice sans force; les champs sans cul-
» ture.

» Les royaumes et les Etats du dehors qui, de tous » temps, servirent de rempart à l'Espagne, sont dans le » même état, et la désunion, signe certain de la ruine des » monarchies, règne dans les conseils de Votre Majesté. »

A cet effrayant tableau Mediña de las Torres ajoute : « Le Roi Très-Chrétien a formé depuis quelques années » des projets d'une ambition démesurée, joints à des des- » seins d'une si grande étendue qu'ils ne peuvent se con- » tenir dans les limites de ses Etats (1). »

La régente, femme ambitieuse, mais manquant des talents nécessaires pour écarter les dangers dont la monarchie espagnole se trouvait menacée, avait placé toute sa confiance dans son confesseur, le père Nithard, jésuite allemand. Après qu'il eut été naturalisé espagnol, la place de grand inquisiteur lui fut donnée (novembre 1666). Ce poste important lui donnait place dans le conseil de régence. Il devint réellement premier ministre.

« Le secrétaire *del despacho universal* venait travailler » avec lui comme il travaillait auparavant avec le Roi. Il » restait le dernier dans la Junte *del Govierno*, après les » délibérations, pour y expédier les affaires, auxquelles » il était, du reste, assez peu propre; son esprit était in- » certain, son caractère timide, son coup d'œil vague et » son orgueil excessif. Successeur d'un Roi faible, minis- » tre d'une femme aveuglément confiante et invincible-

(1) Voto del duque de Mediña de las Torres sobra la paz de Portugal. (*Archives de la Maison d'Orange.*) — Les premières Cortès assemblées par Philippe IV font entendre au Roi ce langage : « Si ce mal continue, il n'y » aura plus bientôt de paysans pour cultiver les champs, plus de pilotes » pour conduire les vaisseaux; on ne se mariera plus... *Il est impossible qu'a-* » *vec cette misère le royaume dure encore un siècle.* » (L. Ranke, *De la Monarchie espagnole pendant les* XVIe *et* XVIIe *siècles.*)



» ment opiniâtre, dont il n'exerçait pas seulement le pou-
» voir, mais dont il dirigeait la conscience ; il avait tout
» ce qu'il fallait pour aider à la ruine de la monarchie
» espagnole (1). »

L'excessive arrogance de ce personnage irritait les grands du royaume. « C'est à vous, » disait le père Nithard, au duc de Lerma, qui se plaignait du peu d'égards que le confesseur de la Reine montrait pour lui, « c'est à » vous à témoigner du respect pour moi, qui tiens votre » Dieu dans mes mains et votre Reine à mes pieds. »

Le mécontentement produit par l'impéritie de l'administration de la Reine régente s'accrut bientôt par les intrigues de don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV. Ce prince se considérait comme pouvant seul soutenir la monarchie chancelante et défendre le trône du Roi mineur ; mais la jalousie de la Reine et du grand-inquisiteur rendait don Juan suspect à leurs yeux, parce qu'il était soutenu par un parti puissant qui cherchait à s'emparer du pouvoir à l'aide de son nom.

Ainsi l'Espagne et ses vastes domaines, ouverts de tous côtés aux attaques du dehors, étaient livrés à des rivalités intestines, qui concouraient, avec les vices de la constitution intérieure, à perpétuer l'inactivité et la faiblesse dans un pays où les plus grandes places semblaient des bénéfices que l'on concédait pour trois ou cinq ans ; où toutes les propriétés territoriales étaient dans les mains du clergé ou de la noblesse, cette dernière dédaignant les soins et les améliorations comme indignes de sa haute fortune ; où le défaut de circulation empêchait la formation d'aucun capital, et où toute la richesse mobilière

(1) Mignet, *Succession d'Espagne*, t. I, p. 409.— Dépêches de l'Archevêque d'Embrun, des 9 septembre, 7 octobre et 19 novembre 1666, et du 15 janvier 1667.

consistait en joyaux et en argenterie. Il était impossible que la misère ne devînt pas générale, au milieu même des trésors du nouveau monde; et, lorsque, dans ces temps de guerre, les retours d'Amérique se trouvaient arrêtés, l'Etat n'avait en lui-même aucune ressource pour suffire momentanément à ses premiers besoins (1).

V. Le mariage de l'infante Marguerite-Thérèse, désignée comme héritière féminine de la monarchie espagnole, avec l'empereur Léopold, fut l'un des premiers actes qui signalèrent l'administration du père Nithard. La nouvelle Impératrice partit dans l'été de 1666; elle avait alors quatorze ans. L'infante Marguerite-Thérèse portait avec elle l'espoir d'être le lien qui réunirait un jour sur la même tête les Etats des deux branches de la Maison d'Autriche, séparées depuis l'abdication de Charles-Quint; car son frère, le Roi d'Espagne, âgé de cinq ans et d'une complexion faible et maladive, n'avait pas l'apparence de devoir atteindre l'âge d'homme et laisser des héritiers de son corps. L'empereur Léopold se considérait, par conséquent, comme l'héritier du roi d'Espagne Charles II, en sa qualité de prince issu de la même souche, s'appuyant sur la volonté dernière du roi Philippe IV, son beau-père, et sur la renonciation exigée de sa belle-sœur, la Reine de France.

Tels étaient les titres que l'Empereur se proposait d'invoquer, si le Roi d'Espagne venait à décéder sans postérité. Mais d'immenses difficultés devaient accompagner l'exécution de ce projet, sans compter que les hommes qui dirigeaient la politique du cabinet de Vienne étaient peu propres à se charger de conduire à une bonne fin un dessein aussi vaste, où il fallait apporter hardiesse, vigueur et promptitude dans l'exécution.

(1) Relation de la Cour d'Espagne. Paris, 1687.

Ces deux premières qualités n'étaient ni dans le caractère de l'Empereur, ni dans celui de ses ministres ; quant à la promptitude dans l'exécution, Louis XIV possédait mille moyens d'y mettre obstacle, en créant des embarras à l'empereur Léopold, dans l'empire. La connaissance de toutes ces choses fit espérer au Roi de France qu'il parviendrait à s'entendre sur la question de la succession d'Espagne avec la Cour impériale, et que l'Empereur, dans la crainte de se voir frustrer de la totalité de l'héritage, souscrirait, durant la vie du roi Charles II, à un partage éventuel de la monarchie espagnole, par lequel les intérêts des Maisons d'Autriche et de Bourbon se trouveraient réciproquement garantis. Mais, pour arriver à ce résultat, il fallait commencer par isoler le cabinet de Vienne et lui enlever tout espoir de trouver assistance autre part. C'est à cela que tendirent toutes les négociations de Louis XIV dans l'empire.

VI. Depuis sa reconnaissance comme Etat indépendant à Munster, et principalement depuis la conclusion de la paix des Pyrénées, la République des Provinces-Unies était, de toutes les puissances, celle qui était le plus fortement intéressée à la conservation de l'intégrité de la monarchie d'Espagne, déjà si affaiblie.

Mais les divisions intestines qui agitaient l'Etat y avaient fait naître des divisions semblables relativement à la politique extérieure. Si les uns croyaient avoir tout à attendre de l'Angleterre, les autres savaient que la protection de la France leur était indispensable.

Cette double direction des esprits dans les Provinces-Unies, empêchait les Etats-Généraux de suivre un système conforme aux vrais intérêts de la République, celui de soutenir de tout leur pouvoir leur allié naturel, le Roi d'Espagne, en sa qualité de souverain des Pays-Bas.

Louis XIV comptait principalement sur la déférence du conseiller pensionnaire à ses volontés. Il savait que de Witt ne pouvait se passer de l'appui de son gouvernement, et que sa chute deviendrait inévitable le jour où la France ne serait plus là pour le protéger contre ses ennemis dont le nombre et la hardiesse allaient toujours croissant.

VII. Comme l'intérêt personnel des chefs du parti oligarchique rendait la République peu redoutable pour la France, de même la fausse politique de la Cour d'Angleterre, les vues rétrécies, la prodigalité de Charles II donnèrent d'immenses avantages à Louis XIV. Le marché honteux par lequel le cabinet britannique lui livra Dunkerque (1662), le mit à même d'exécuter plus facilement son dessein d'agression dans les Pays-Bas espagnols. Cette cession se fit au prix d'un subside de 5 millions payé par Louis XIV à Charles II (1). Certes il fallait que le Roi d'Angleterre et ses ministres fussent dépourvus de jugement et de toute espèce de notions politiques, pour se dessaisir d'un point aussi important; c'était ouvrir le chemin de la Flandre à Louis XIV.

Mais le traité secret entre les Rois de France et d'Angleterre dont nous avons parlé à la fin du chapitre précédent, mérite surtout de fixer l'attention.

Louis, irrité des obstacles qu'il rencontrait auprès du conseiller pensionnaire de Witt, dans ses projets de conquêtes en Flandre, imagina un expédient par lequel il espérait tromper la vigilance du ministre hollandais. Lingard parle de cette négociation secrète. Il dit qu'à l'insu des ministres des deux Cours, Louis entama une négociation avec Charles. Les deux princes adressaient leurs lettres à la Reine douairière d'Angleterre, et cette

(1) Traité du 27 octobre 1662.



princesse les faisait passer à leur destination, sous enveloppe, comme venant d'elle-même. Le point principal auquel le Roi de France voulait arriver, était la neutralité du cabinet britannique, pendant que Louis s'occuperait de dépouiller le Roi d'Espagne de ses provinces dans les Pays-Bas. Charles II promit de rester spectateur de cette spoliation et de ne point donner de secours à l'Espagne pendant l'espace d'un an.

Tel fut le premier traité secret entre Louis XIV et Charles II. On doit la connaissance de cette singulière transaction à Louis lui-même (1). En contractant un semblable engagement, Charles II agissait évidemment contre l'intérêt de ses peuples qui devaient redouter l'agrandissement de la France sur sa frontière du Nord. Aussi, de ce jour, la politique du Roi de la Grande-Bretagne ne cessera-t-elle pas d'être en opposition avec les sentiments patriotiques de ses sujets. De cette époque aussi datent les embarras que Charles II rencontrera, tant dans le gouvernement de ses royaumes que dans ses relations diplomatiques avec la Cour de France ; ces relations seront pour la plupart du temps ténébreuses, et en contradiction avec le langage qu'il était obligé de tenir en public, pour ne pas irriter au plus haut point le peuple anglais.

VIII. Au milieu de semblables circonstances, l'Empire d'Allemagne ne pouvait dissimuler sa faiblesse. L'histoire du temps prouve que Louis XIV avait merveilleusement reconnu tout le parti qu'il pouvait tirer de cette situation. Tandis qu'il employait les armes contre l'Espagne, toutes les ressources d'une diplomatie habile étaient mises en jeu, pour isoler la Maison impériale, dans le but de la forcer à composer sur la question espagnole.

(1) Œuvres de Louis XIV, t. II, pp. 256, 286 ; t. V, pp. 399, 405. — *Succession d'Espagne*, t. II, pp. 40 et suivantes.



Pour en arriver là, et mettre la Cour de Vienne dans l'impuissance de l'arrêter dans ses desseins sur les Pays-Bas espagnols, Louis XIV devait s'attacher les princes de l'Empire et les disposer à n'agir que conformément à ses intérêts.

La force politique (*Staats gewalt*) était pour ainsi dire nulle en Allemagne. Sous ce point de vue, l'Empire était placé dans des conditions extrêmement défavorables vis-à-vis de la France, où, après la concentration de toute autorité entre les mains du souverain, *la force politique* était parvenue à son apogée.

A côté de l'unité politique française, se trouvait le fractionnement politique de l'Allemagne subdivisée dans une foule d'Etats plus ou moins grands, plus ou moins forts, mais tous indistinctement trop faibles pour pouvoir braver un colosse aussi redoutable que la France.

Ce n'était pas le principe de nationalité qui faisait défaut à l'Allemagne, mais celui d'unité gouvernementale, qui, seul, peut imprimer un caractère de force à un grand peuple. La nation était forte, mais la communauté très-faible, cela la rendait vulnérable, peu propre à l'attaque, souvent même incapable de se défendre.

Les princes allemands, ayant la conscience de leur faiblesse collective, cherchaient le plus souvent à échapper au danger qui résultait de cette faiblesse, soit en ne se risquant pas dans des entreprises hasardeuses, soit en faisant des concessions individuelles à une puissance dont ils avaient beaucoup à craindre. Ce n'était pas trahison de leur part, mais un sacrifice fait à un sentiment d'impuissance universellement éprouvé ; mais toutes ces concessions individuelles devenaient, entre les mains de la puissance au profit de qui elles se faisaient, une force réelle dont elle usait contre le corps germanique.

Se procurer cette force réelle dans l'Empire, pour s'en servir contre la branche impériale de la Maison d'Autriche, tel fut constamment le but des négociations de Louis XIV dans les diverses Cours de l'Allemagne.

Nous allons exposer avec quel art il parvint à réaliser ce projet, à l'époque qui nous occupe.

Les guerres religieuses et politiques qui avaient remué l'Allemagne de fond en comble sous Charles-Quint et sous les empereurs Ferdinand II et III, avaient relâché le lien fédéral. La paix de 1648 avait constitué l'isolement et sanctionné la défiance. Cette paix, qui ratifiait les sécularisations ecclésiastiques, qui agrandissait les Etats protestants, qui assurait l'indépendance de tout le corps germanique et de chacun de ses membres, était placée sous la garantie et la protection de la Suède et de la France, dont les victoires l'avaient procurée à l'Allemagne et qui avaient elles-mêmes pris pied sur le territoire de l'Empire. La Suède avait acquis par ce traité les duchés de Brême et de Verden, ainsi que la seigneurie de Wismar. Les trois évêchés de Toul, Metz et Verdun avaient été définitivement cédés à la France, qui les possédait depuis 1552, et qui avait obtenu de plus l'Alsace, le Suntgau, la préfecture des dix villes impériales, et le droit de garnison perpétuelle dans Philisbourg.

Les principaux Etats de l'Empire ne tardèrent pas d'exercer les droits que leur reconnaissait le traité de Westphalie. L'empereur Ferdinand III viola ce traité en secourant les Espagnols contre la France, qui n'avait pas encore conclu la paix des Pyrénées. Cette infraction au traité qui pouvait rallumer la guerre entre l'Empire et la France, alarma les Etats qui se trouvaient le plus intéressés à son maintien; ils se liguèrent pour le faire respecter.



Les électeurs de Mayence, de Cologne, de Trèves, de Bavière, l'évêque de Munster, le comte Palatin du Rhin, duc de Neubourg et de Juliers, formèrent, le 21 mars 1651, une alliance par laquelle ils convinrent de lever des troupes et de s'associer mutuellement s'ils étaient attaqués. Cette alliance, conclue par des Etats catholiques seulement, fut appelée *Ligue du Rhin,* parce que le territoire de la plupart des confédérés bordait ce fleuve. Les princes protestants ne tardèrent pas à imiter les princes catholiques. Poussés par les mêmes craintes et la même prévoyance, ils signèrent une alliance semblable à Hildesheim, en 1651. Deux partis, séparés par la religion, mais rapprochés par l'intérêt politique, s'organisèrent ainsi au sein de l'Allemagne, pour faire maintenir le traité de Westphalie, et respecter leurs droits.

Ces ligues restèrent isolées jusqu'en 1658, époque de l'avénement de l'empereur Léopold I[er]. La France n'ayant pu empêcher l'élection de ce prince, elle parvint à le faire lier par une capitulation rassurante et conforme à sa politique. De Lionne, envoyé français près la Diète, alla plus loin encore ; il fonda une ligue générale qui servit de complément à la capitulation. Cette ligue, formée par la réunion des deux ligues catholique et protestante, fut conclue le 14 août 1658 à Francfort. Le lendemain 15, Louis XIV y accéda par l'entremise de son plénipotentiaire. Ce traité entre Louis XIV et plusieurs princes allemands, ecclésiastiques et séculiers, est connu dans l'histoire sous le nom d'*Alliance du Rhin.* Le but de cette alliance, réduite à sa plus simple expression, était, de la part des princes allemands, une mesure de précaution pour garantir l'Empire d'une guerre faite dans l'intérêt de la Maison d'Autriche, et de la part de Louis XIV, le dessein d'empêcher que l'empereur Léopold ne pût fournir des

secours au Roi d'Espagne, rudement pressé par la France et qui, à cette époque, songeait à acheter la paix au prix d'immenses sacrifices.

Outre cette ligue générale, à l'aide de laquelle Louis XIV exerça l'influence la plus active et la plus étendue en Allemagne, il conclut avec les électeurs de Brandebourg et de Saxe, des traités de défense mutuelle, s'ils étaient attaqués en violation du traité de Westphalie. L'électeur de Saxe s'était engagé, moyennant une gratification annuelle de 20,000 écus, à donner en toutes rencontres son suffrage dans le collége électoral ou dans la Diète, comme le désirerait Louis XIV. Ce prince avait un grand nombre de pensionnaires dans l'Empire, et le roi de Suède recevait de lui une pension de 100,000 écus par an, pour l'attacher aux intérêts de la France.

Louis XIV se servit pendant plusieurs années de l'ascendant que lui donnaient ses alliances et ses subsides pour diriger la politique de l'Allemagne. Il était le chef réel de l'Empire. Il mit beaucoup d'attention, de soins, d'habileté à y entretenir le bon accord ; il rendit l'alliance de la France populaire en Allemagne, par les troupes qu'il envoya volontairement au secours de l'Empire menacé par les Turcs en 1664 : enfin, il empêcha, au moyen de la ligue, l'Empereur d'envoyer des troupes dans les Pays-Bas espagnols en 1665, pendant la guerre entre la République des Provinces-Unies et l'Angleterre.

Mais, à la veille d'effectuer son invasion des Pays-Bas, Louis XIV tourna toute son attention à empêcher l'Empereur de secourir les Espagnols, lorsqu'il entrerait en Flandre. Il négocia dès-lors des alliances particulières avec les princes dont le territoire bordait le Rhin, pour qu'ils en gardassent les passages, et ne permissent à aucunes troupes de se rendre des Etats d'Autriche dans les Pays-Bas.

Outre les traités particuliers qu'il fit en 1664 avec les électeurs de Brandebourg et de Saxe, il en conclut successivement avec le duc de Neubourg (21 juillet 1666), avec l'électeur de Cologne (22 octobre 1666), avec celui de Mayence (28 février 1667), avec l'évêque de Munster (4 mai 1667). Tous ces traités stipulaient des subsides payés par la France, à la condition, pour les princes allemands, de ne pas permettre le passage, sur leurs Etats, de troupes impériales qui pourraient venir au secours de l'Espagne dans les Pays-Bas. Louis XIV acquit aussi la neutralité de l'électeur de Brandebourg par le traité du 1er février 1668, et s'attacha la Suède en renonçant à faire élire sur le trône de Pologne un prince de la Maison de Bourbon.

C'est ainsi que Louis XIV parvint à élever une barrière infranchissable entre les Etats héréditaires de la Maison d'Autriche en Allemagne, et cette portion de la monarchie espagnole sur laquelle il formait des prétentions, du chef de sa femme, après la mort de son beau-père Philippe IV. Des forces suffisantes pour fermer à l'Empereur la route des Pays-Bas devaient être soutenues, en cas de besoin, par un corps français de dix mille hommes, qui serait placé dans les trois évêchés de Toul, Metz et Verdun (1).

IX. D'un autre côté, comme on l'a vu, Louis XIV, par ses négociations avec la Cour de Lisbonne et au moyen des précautions qu'il avait prises pour empêcher un accommodement entre les Couronnes d'Espagne et de Portugal, tenait la Cour de Madrid dans de perpétuelles alarmes et l'empêchait d'envoyer des secours dans les Pays-Bas ; car, tandis que la Cour de France entretenait celle de Madrid dans une funeste sécurité, Louis XIV

(1) *Succession d'Espagne*, t. II, partie III et section I.

concluait à Lisbonne (31 mars 1667) un traité d'alliance offensif et défensif en vue de la guerre de *dévolution*. M. de Lionne écrivait le 6 mars à l'abbé de Saint-Romain, à Lisbonne : « Aussitôt les ratifications avec le Portugal » échangées, le Roi entrera en Flandre en personne à la » tête d'une armée de cinquante mille hommes. C'est un » secret que Sa Majesté a bien voulu vous confier, mais » qu'elle croit important que vous réserviez pour vous » seul (1). »

Il pouvait arrêter l'empereur Léopold à l'aide des princes de l'Empire qui étaient entrés dans les intérêts de la France.

Il s'était assuré de la neutralité de la Cour de Londres et comptait sur la docilité du conseiller pensionnaire de Witt, qui, dans l'intérêt du système politique qu'il représentait, avait tout à craindre de se brouiller avec le monarque français.

Ainsi la diplomatie de Louis XIV était parvenue non-seulement à isoler les deux branches de la Maison d'Autriche en Europe, mais encore à les placer dans une position à ne pouvoir se secourir mutuellement. Ce chef-d'œuvre diplomatique était dû à l'habileté de de Lionne.

X. Telle était la situation des puissances principalement intéressées à ce que Louis XIV ne s'agrandît pas aux dépens de l'une d'elles, pour écraser après cela plus facilement les autres.

La paix continentale que le nord, le centre et le midi de l'Europe devaient aux traités de Westphalie, des Pyrénées et d'Oliva (2), n'avait pas été troublée par la guerre maritime entre l'Angleterre et les Provinces-Unies; mais ce fut au moment où les conférences de Breda fai-

(1) *Succession d'Espagne*, t. I, p. 534.
(2) Aux années 1648, 1659 et 1660.

saient espérer une pacification générale que Louis XIV fit éclater ses projets d'envahissement :

« Louis XIV, depuis son mariage, avait engagé trois » négociations sur la succession d'Espagne : la première, » pour faire révoquer l'acte de renonciation de Marie-» Thérèse ; la seconde, pour partager les Pays-Bas espa-» gnols avec les Provinces-Unies ; la troisième, pour ob-» tenir que le cabinet espagnol reconnût amiablement le » *droit de dévolution*. Aucune de ces trois négociations » n'avait abouti à un résultat effectif. L'acte de renoncia-» tion avait été maintenu par Philippe IV ; l'acte de par-» tage avec les Provinces-Unies avait été abandonné par » Louis XIV lui-même et le *droit de dévolution* avait été » repoussé par la régente d'Espagne (1). »

Cette dernière négociation s'était entamée peu de temps après la mort du Roi d'Espagne, événement qui avait donné ouverture au *droit de dévolution*. Louis XIV avait employé dans cette négociation, outre l'archevêque d'Embrun, son ambassadeur à Madrid, l'intermédiaire d'Anne d'Autriche, sa mère, qui, épuisée par de longues souffrances, se préparait à quitter ce monde, théâtre brillant pour elle à l'époque de la minorité de son fils, mais où, depuis plusieurs années, elle s'était entièrement consacrée à se préparer pour l'éternité. Une pensée chrétienne la porta à conjurer les orages qu'elle prévoyait devoir fondre bientôt sur sa terre natale. Elle fit appeler près d'elle l'ambassadeur d'Espagne, marquis de la Fuente, et lui enjoignit, dans les termes les plus pressants, de faire savoir au Roi d'Espagne combien il importait au repos du règne de son successeur, que, de son vivant, il prît des dispositions telles qu'elles pussent donner satisfaction au Roi de France en ce qui concernait les droits de

(1) *Succession d'Espagne*, t. I, p. 411.



l'infante Marie-Thérèse sur une partie des Pays-Bas.

L'ambassadeur porta cet entretien à la connaissance de sa Cour, mais sa dépêche n'y arriva qu'après le décès de Philippe IV, ce qui mit la Reine régente dans la nécessité de s'expliquer sur une matière aussi délicate, dès les premiers jours de sa régence (1).

Anne d'Autriche, voulant mettre à profit le peu de jours qu'elle aurait à passer sur la terre, pour détourner une nouvelle rupture entre les Couronnes de France et d'Espagne, chercha à amener la Reine régente, sa belle-sœur, à admettre les prétentions de Louis XIV sur les Pays-Bas espagnols. Mais la veuve de Philippe IV, loin de répondre à ces ouvertures d'une manière satisfaisante, se montra déterminée à ne consentir à quoi que ce fût qui pût amoindrir l'autorité du Roi son fils, ou invalider les droits de sa fille l'impératrice Marguerite, appelée à régner sur les terres et domaines de la Couronne d'Espagne, si Charles II, son frère, venait à mourir sans postérité. La révendication d'une portion des Pays-Bas, au profit de la Reine de France, était d'ailleurs en contradiction avec le testament de Philippe IV, qui disait :

« Art. X. — Déclare spécialement les Etats de Flandre et Pays-Bas et tous autres qu'a possédés l'infante Isabelle, sa tante, qui sont dévolus à sa Couronne, unis et incorporés aux autres royaumes et seigneuries de ladite Couronne, en sorte qu'ils n'en puissent être séparés pour quelque cause que ce puisse être.

» Enjoint à ses successeurs d'employer toutes leurs forces et puissance à la défense desdits Etats de Flandre et de leurs vassaux, attendu que leur conservation est si importante à l'exaltation de la foi catholique et à la

(1) Dépêche du marquis de la Fuente, du 23 août 1665. — *Succession d'Espagne*, t. i, p. 369.



» paix et conservation même des autres royaumes, Etats
» et droits de la Maison d'Autriche (1). »

Le refus de la Cour de Madrid fut péremptoire; on le trouve dans une lettre de la Reine régente au marquis de la Fuente (19 septembre). On y lit :

« Vous direz à la Reine ma sœur que sa proposition
» m'a paru si nouvelle que jamais je n'aurais cru qu'elle
» pût venir d'une aussi bonne sœur et que je ne crois pas
» que le Roi, sous un pareil prétexte d'une injustice si
» notoire et de si mauvaise conséquence, veuille en venir
» à une rupture de la paix avec moi et mon fils; que ce-
» pendant, si, malgré les raisons dont je m'appuie et la
» confiance qu'elles me donnent, il en vient à cette extré-
» mité, je mettrai ma confiance en la protection de Dieu,
» qui, comme Roi des rois, défendra la justice et la cause
» du Roi mon fils (2). »

La guerre de 1665 entre la République des Provinces-Unies et l'Angleterre, vint cependant déranger les projets de Louis XIV; il fut obligé d'y prendre part en vertu du traité de 1662 conclu entre lui et les Etats-Généraux, et d'ajourner son dessein de faire valoir ses droits sur les Pays-Bas. Contrarié dans ses vues par cet incident, le Roi de France chercha à isoler cette guerre et à en abréger la durée par ses négociations. La mollesse même avec laquelle la Cour de France soutint les Etats-Généraux, provint probablement de la crainte que le Roi d'Angleterre, se voyant pressé de trop près par les Hollandais et les Français, ne se fortifiât de son côté en concluant une alliance avec la Cour de Madrid, ce qui pouvait devenir un obstacle aux projets que Louis XIV méditait (3). L'habileté

(1) *Succession d'Espagne*, t. I, p. 386.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 389.

(3) On lit à ce sujet, dans les instructions de Louis XIV au marquis de



du Roi et de son ministre de Lionne sut éviter cet écueil ; aussi Louis n'attendit-il pas la conclusion de la paix qui se négociait à Breda pour donner suite à son dessein.

Au commencement de l'année 1667 on vit sortir de l'Imprimerie royale de France, un Mémoire où les droits de la Reine sur une partie de la succession de son père étaient revendiqués en vertu du droit de *dévolution*. Par ce droit, admis dans plusieurs provinces des Pays-Bas et dans quelques endroits de l'Allemagne, aussitôt que l'un des époux venait à décéder, la propriété de tous les fiefs possédés par l'un et l'autre, de quelque chef que ce fût, soit du côté du mort, soit du survivant, était transférée à leurs enfants, et le père ou la mère survivant n'en conservait qu'un usufruit appelé *héréditaire*, parce que la propriété lui revenait, si les enfants mouraient avant lui (1).

D'après ce principe, Philippe IV, roi d'Espagne, n'au-

Ruvigny, son ambassadeur à la Cour de Londres, datées du 11 août 1667, le passage suivant :

« Le sieur de Ruvigny n'aura qu'à se souvenir de ce qu'il a si souvent ouï » dire au sieur Van Beuningen (ambassadeur des Etats-Généraux en France), » et de quels reproches il chargea tout le procédé de Sa Majesté, quand il » dit en peu de mots, mais bien substantiels : qu'étant obligée par un traité » solennel à rompre contre l'Angleterre, quatre mois après qu'elle aurait » inutilement employé ses offices pour un accommodement, Sa Majesté leur » avait laissé porter tout ce fardeau une année entière, sans même payer des » subsides qu'elle devait pendant lesdits quatre mois, et à plus forte raison » pendant toute ladite année ; que quand elle a été forcée par son honneur » de faire une déclaration de guerre, ce n'a été qu'un parchemin, ayant en- » voyé sa flotte à des noces sans jamais l'avoir voulu faire joindre à celle de » ses maîtres, ce qui leur a fait perdre des batailles ; et enfin, que le Roi a » cessé de faire cette guerre dix mois avant que la paix ait été signée. »

(*Succession d'Espagne*, t. II, p. 508.)

Ainsi Louis XIV se faisait un mérite auprès de Charles II, de n'avoir pas assisté les Etats-Généraux, comme il l'aurait dû d'après les traités, dans la dernière guerre entre la République des Provinces-Unies et l'Angleterre.

(1) De Flassan, *Hist. générale de la diplomatie française*, t. III, p. 347. — Coutume de Brabant. — Coutume de Malines.



rait possédé les Pays-Bas depuis la mort de sa première femme, qu'à titre *d'usufruit héréditaire*, et la nue-propriété de ces provinces appartenait à sa fille aînée l'Infante Marie-Thérèse, reine de France, issue de son premier mariage. Cette prétention fit d'abord naître une guerre de plume entre les publicistes français et autrichiens. Alors Louis XIV fit examiner les droits de la Reine par son conseil et par des théologiens qui ne manquèrent pas de les trouver justes et fondés. La Cour d'Espagne opposa aux prétentions du monarque français : qu'une coutume locale, applicable seulement aux successions particulières, ne pouvait être invoquée comme loi politique réglant la succession des souverains. Mais Louis XIV se reposait beaucoup moins sur la justice de sa cause que sur la puissance de ses armes ; car il avait tout préparé pour appuyer ses prétentions d'une agression hostile que l'Espagne était incapable de repousser avec succès.

Louis XIV avait réuni une armée de cinquante mille hommes destinée à envahir les Pays-Bas ; quand tous les préparatifs militaires furent achevés et qu'il ne suffisait que d'un ordre de sa part pour franchir la frontière, il notifia à la Reine régente son dessein d'aller se mettre en possession des provinces qu'il réclamait du chef de sa femme, si le cabinet de Madrid ne jugeait pas convenable de lui faire l'abandon volontaire de cette portion de l'héritage du feu roi d'Espagne. Ce fut l'Archevêque d'Embrun qui fut chargé de porter cette nouvelle atterante à la connaissance de la Reine régente (1).

Bien que celle-ci eût été prévenue des préparatifs qui se faisaient en France, tant par le marquis de Castel Rodrigo, gouverneur général des Pays-Bas, que par le marquis de Montroy, gouverneur de la Franche-Comté, et par l'am-

(1) Lettre du Roi de France à la Reine régente, du 8 mai 1667.



bassadeur d'Espagne à la Cour de France, le gouvernement espagnol était resté plongé dans la plus inconcevable apathie, il aima mieux douter encore, et ne fit aucun préparatif de défense.

« Après le duché de Brabant, Louis XIV réclamait :

» Le marquisat d'Anvers et le duché de Limbourg, » comme annexes ou dépendances du duché de Brabant ;

» La seigneurie de Malines, la Haute-Gueldre, le comté » de Namur, le comté d'Artois, le duché de Cambrai, » comme soumis au droit de dévolution ;

» Le comté de Hainaut, comme formant un franc-alleu » et devant, en cette qualité et d'après sa coutume, ap- » partenir aux enfants du premier mariage ;

» Le tiers du comté de Bourgogne, régi par une loi qui » admettait le partage égal entre les enfants ;

» Et le quart du duché de Luxembourg, dont la cou- » tume appelait tous les enfants à la succession, en don- » nant toutefois aux fils le double de ce qu'elle accordait » aux filles (1). »

Le traité des droits se terminait par les considérations suivantes :

« Voilà donc, en général et en particulier, quels sont les » droits de la Reine sur tous les divers Etats de la mo- » narchie d'Espagne, et de quelle manière ils lui sont dé- » volus. Certes, comme le Roi Très-Chrétien ne les pour- » rait négliger sans honte, le Roi Catholique ne les » pourrait retenir sans injustice.

» La France les demande par la loi du mariage, l'Es- » pagne les doit par la loi du sang, et les Etats y sont obli- » gés par la loi de leurs coutumes.

» Elle est l'épouse du premier.

» Elle est la sœur du second.

(1) *Succession d'Espagne*, t. II, p. 68.

» Elle est la souveraine des autres, et nul des trois ne » lui peut manquer, qu'il ne viole ou les obligations d'un » serment, ou les devoirs de la naissance, ou les principes » de la fidélité (1). »

Louis XIV laissa écouler quelques jours avant d'envoyer le même *traité* aux divers princes et Etats de l'Europe. Il l'adressa à l'empereur Léopold, au Roi de Suède, au Roi de Danemarck, à la diète de Ratisbonne, à tous les membres du Corps Germanique, au duc de Savoie, au Pape. Il informa ses agents qu'il allait se mettre en marche pour les Pays-Bas. Il présenta son entreprise à l'Europe, non comme une guerre, mais comme une entrée en possession de ce qui lui appartenait, et il donna à son invasion de la Flandre le nom de voyage (2).

Pour tâcher d'inspirer à l'empereur Léopold, dont on redoutait le plus l'intervention, à cause de son alliance avec la Maison d'Espagne, la même confiance que Louis XIV affectait d'avoir dans la justice de sa cause, M. de Grémonville reçut l'ordre de *divulguer à Vienne sans affectation*, que « les ministres étrangers qui ont vu le » manifeste que le Roi a fait mettre au jour, et même » ceux qui paraissent avoir des inclinations et des intérêts » contraires, comme les ministres de Hollande, ont in- » génuement avoué que rien ne peut être plus clair ni » mieux établi que le sont les droits du Roi, par cet écrit, » et qu'ils n'auraient jamais pu croire, avant de l'avoir » lu, que Sa Majesté eût la dixième partie de bonnes et » solides raisons qu'elle a pour fonder son droit; concluant » que les conseils d'Espagne ne peuvent, avec justice, se » dispenser de contenter Sa Majesté, à qui, sans difficulté, » il est dû satisfaction, et qu'ils seront bien heureux si

(1) Traité des droits de la Reine, p. 255.
(2) *Succession d'Espagne*, t. II, p. 90.

»Sa Majesté a la générosité d'en modérer les conditions »comme elle l'a offert (1).»

La notification des projets du Roi de France aux Etats-Généraux fut accompagnée d'assurances qui furent transmises, par le comte d'Estrades, au conseiller pensionnaire de Witt, et évidemment calculées pour rassurer les Etats sur les desseins de Louis XIV. D'Estrades dit à de Witt : que le Roi son maître était disposé à s'arranger à l'amiable avec la Cour de Madrid ; qu'il était pareillement prêt à faire une cession formelle des droits de la Reine sur le Brabant hollandais, mais, qu'en retour, le Roi était en droit de demander aux Etats-Généraux l'exécution des clauses du traité de 1662, conclu entre lui et la République (2).

La Cour d'Espagne, bien que prévenue de ce qui se tramait contre elle en France, fut prise au dépourvu. Elle était hors d'état d'opposer la force à la force. Cette Cour, qui avait cru précédemment anéantir les prétentions de Louis XIV en les rejetant, espéra alors pouvoir encore éviter la guerre en négociant; mais Louis XIV ne se laissera point détourner de son but, il marchera vers la Flandre à la tête de ses troupes (3).

XI. Une des causes du défaut de cohésion qui se faisait remarquer entre les différents membres de la monarchie d'Espagne, c'était le peu d'accord qui existait souvent entre la politique suivie dans la métropole et celle adoptée dans les vice-royautés éloignées du centre de la monarchie ; ceci se fit surtout remarquer à cette époque, car tandis qu'à Madrid on cherchait à ramener Louis XIV

(1) Lettre de M. de Lionne à M. de Grémonville.

(2) Mémoire du Roi de France adressé à MM. d'Estrades et de Courtin, 9 mai 1667. — Lettre du Roi aux Etats-Généraux, même date.

(3) *Succession d'Espagne*, t. II, p. 118.

par les négociations, le gouverneur général des Pays-Bas, marquis de Castel Rodrigo, paraissait prendre à tâche de froisser le Roi de France et de l'exciter à se saisir de la proie qu'il convoitait.

Au moment même où Louis XIV faisait répandre son manifeste dans toutes les Cours de l'Europe, mais alors que le marquis de Castel Rodrigo ne connaissait pas encore cette détermination, celui-ci adressa au Roi une lettre dont les termes l'offensèrent vivement.

« Sire, lui disait-il, les avis de toutes parts nous sont » si assurés que les armements et les apprêts de guerre » dont Votre Majesté s'occupe sont contre ces Etats, que » si on les tient pour très-constants, il manque à tout le » monde la connaissance de la cause légitime qui peut » avoir porté Votre Majesté à rompre une paix, en laquelle » la Couronne d'Espagne a laissé autant d'avantages à » Votre Majesté, que de préjudice à soi-même, avec la » seule intention de donner le repos à toute la chré- » tienté.

» ..... Souhaitant d'éviter une rechute plus grande, en » quoi indubitablement toute l'Europe s'intéresserait, si la » rupture paraissait venir plus de l'ambition que de la » raison, il m'a semblé, pour la charge que je possède, » que je devais remontrer à Votre Majesté le scandale » qu'elle causera par tout le monde, en se faisant voir en- » gagée contre un frère, un cousin de six ans et une ré- » gente subordonnée aux lois du testateur, demandant sa- » tisfaction sans forme de jugement et si hors de toute » règle. Si Votre Majesté a quelque prétention ou sujet » de plainte, la raison et la justice exigent que Votre Ma- » jesté le déclare auparavant, non pas seulement en par- » ticulier à l'intéressé, mais aussi aux princes voisins, à » leurs peuples et même à ses sujets. Votre Majesté ne

» pouvant, par la loi naturelle, procéder par voies de fait » contre ses propres sujets ni même contre des esclaves, » elle le peut encore moins contre un Roi innocent et contre » un gouvernement soumis aux lois de deux traités et à » celles du Saint-Empire ; au mépris de ces lois, elle ne » peut démembrer une si noble part que celle du cercle » de Bourgogne, violant ainsi la paix de Munster ainsi que » celle des Pyrénées. — Je ne supplie pas Votre Majesté, » disait-il encore, de préjudicier à ses droits si elle en a, » mais seulement de les déclarer si elle les sait. »

Louis XIV se contenta de faire répondre par M. de Lionne au marquis de la Fuente, qui s'était chargé de la remise de cette lettre :

« Monsieur, j'avais envoyé au Roi, à Champlatreux, la » lettre que M. le marquis de Castel Rodrigo lui a écrite, et » Sa Majesté, en me la renvoyant, m'a chargé de faire savoir » à Votre Excellence qu'elle a estimé, qu'il serait fort in- » digne d'elle de répondre à un libelle que ledit mar- » quis, se méconnaissant beaucoup, a eu l'audace de lui » adresser en forme de lettre. »

Voici ce qu'un témoin oculaire dit du rôle que Castel Rodrigo jouait à cette époque.

Don Juan d'Autriche, quoique revêtu du titre de gouverneur général des Pays-Bas, n'y revint jamais après la paix des Pyrénées. Le marquis de Castel Rodrigo fut nommé à ces fonctions en 1664 avec la clause : « Par » provision, et jusqu'à ce que le Roi pût envoyer aux Pays- » Bas une personne royale de son sang. »

Le marquis de Castel Rodrigo avait succédé, dans ce gouvernement, au marquis de Caracena, et celui-ci y avait été précédé par le comte de Fuensaldagna; ce dernier s'était toujours montré magnifique et désintéressé, au point qu'après avoir rempli les plus belles charges, « il mourut



» avec soixante pistoles dans sa cassette, après avoir vendu » et engagé beaucoup de son propre bien (1). »

Le marquis de Caracena avait suivi une route toute différente. Ces deux gouverneurs généraux faisaient profession d'inimitié si déclarée, que leurs âmis en usaient presque de même, et comme c'est l'ordinaire de presque tous les Espagnols qui se succèdent aux places les uns aux autres, d'avancer leurs créatures et de détruire celles de leurs prédécesseurs, Caracena et Fuensaldagna, qui s'étaient succédés alternativement l'un à l'autre, avaient eu plusieurs occasions d'user de la sorte.

Le marquis de Caracena avait toujours désiré se démettre de son gouvernement, dans la crainte que le Roi de France n'y portât la guerre, qu'il ne se voyait pas en état de soutenir : « Il avait donc toujours traité les » Pays-Bas comme une maison que l'on abandonne sans » y vouloir retourner; c'est-à-dire qu'il ne se fût pas sou- » cié d'en emporter jusqu'à la clef et jusqu'à la serrure. » En un mot, il y avait fort bien fait ses affaires et très- » mal celles du Roi son maître; car, bien que le secours » d'Espagne fût médiocre, pour l'entretien des troupes et » des places, le pays y pouvait fournir sans aucune sur- » charge, si l'on eût voulu y établir quelque ordre et son- » ger à le bien défendre. Les provinces qui le composent, » en proposèrent souvent des expédients très-convenables; » mais, au lieu de les accepter, le marquis de Caracena ne » cherchait que son compte et laissait aller le reste au gré » de la fortune (2). » Il fit passer beaucoup d'argent en Espagne où il allait commander, et laissa au marquis de Castel Rodrigo les Pays-Bas plus en désordre que jamais. « Ces provinces se trouvaient presque sans défense, et le

(1) Mémoires du comte de Guiche, p. 355.
(2) *Idem*, p. 354.

» génie supérieur du marquis de Castel Rodrigo ne put » suppléer ni à l'épuisement des finances qu'avait causé » le marquis de Caracena, son prédécesseur, ni à la fai- » blesse et aux lenteurs du conseil de Madrid (1). »

Le comte de Guiche dit, en parlant du marquis de Castel Rodrigo : « Celui-ci est glorieux, plein de lui-même » avec justice, quand il ne s'agit que d'esprit et de va- » leur ; car il a donné des marques solides de l'une en » deux combats particuliers, où il a toujours laissé ses en- » nemis sur la place avec grande franchise ; quant aux » qualités de l'esprit, en ce qui regarde les lumières, per- » sonne n'en saurait avoir de plus belles. Il ne pouvait » pas être plus désintéressé que Fuensaldagna, mais il » voulait le paraître encore davantage. Affectant des pro- » fusions et des négligences de son bien, il faisait voir » une exactitude extraordinaire pour la conservation de » celui de son maître, et, donnant au peuple toutes les ap- » parences et les réalités qui pouvaient justifier ses véri- » tables sentiments, il refusa les présents ordinaires, en- » tra dans l'économie des dépenses qu'il fallait faire, et » remplit certes dignement les principales parties d'un » homme qui occupe les premières places.

» S'il s'était voulu souvenir qu'il était parvenu à l'âge » de quarante-cinq ans, sans avoir jamais été à la » guerre, et que c'est un métier si difficile, que la théo- » rie seule ne l'enseigne jamais à personne, il s'en fût » beaucoup mieux acquitté, et l'on peut dire de lui ce qui » a été dit d'Epicure, que s'il eût voulu écouter son disci- » ple, qui était mathématicien, lui, qui avait l'esprit si » propre à cette science, n'y eût pas fait de si lourdes fau- » tes, parce qu'il l'avait voulu deviner, au lieu qu'il fallait » l'apprendre. De même, le marquis de Castel Rodrigo

(1) Mémoires des Pays-Bas, par le comte de Neny, t. I, p. 114.

» ayant aussi voulu deviner l'art de la guerre, n'y aurait
» pas si mal réussi s'il eût cru s'en devoir instruire.....

» Sa première démarche fut d'abord, selon l'ordre éta-
» bli aux Pays-Bas, de paraître entièrement opposé à son
» prédécesseur, tant dans les manières apparentes, que
» dans les choses réelles. Caracena avait traité les Fran-
» çais avec civilité, et suivant l'esprit qui gouvernait alors
» la monarchie d'Espagne, il avait cru devoir soigneuse-
» ment éviter tout ce qui tendait à aliéner les deux Cou-
» ronnes, jusqu'après la conquête du Portugal.....

» Le marquis de Castel Rodrigo, outre son propre tem-
» pérament, qui ne dément point la nation où il a pris
» naissance, croyait qu'il était de l'intérêt de son maître
» d'éloigner ses sujets de tout ce qui avait rapport à la
» France, et de faire voir qu'après qu'elle avait fait paraî-
» tre sa mauvaise volonté dans l'affaire du Portugal, si
» l'on avait du ménagement pour elle, ce n'était que par
» la considération des temps, qui pouvaient être dissem-
» blables. Ainsi il répandit de sa fierté tout autant qu'il
» en put donner aux Flamands, qui se fussent bien passé
» de la vertu qu'il prétendait leur inspirer. Mais comme
» il était austère jusqu'aux bagatelles en tout ce qui regar-
» dait la France, il fallait que tous ceux qui désiraient faire
» leur cour témoignassent partager ses sentiments (1).
» Il défendit les habits, les couleurs et les modes qui
» étaient en vogue dans notre Cour, et voulut que celle
» d'Espagne fût le modèle qu'on suivît à Bruxelles ; mais
» comme ces lieux ne sont pas plus éloignés de situation
» que leurs habitants le sont de tempérament, il lui fut

(1) Curieux rapprochement entre Castel Rodrigo et Guillaume Ier, roi des Pays-Bas. En haine de la France, le premier cherche à espagnoliser les Belges, et Guillaume Ier, dans le même but, cherche à les hollandiser, et *jusqu'aux bagatelles*, comme Castel Rodrigo.



» impossible de changer tout-à-fait plusieurs formes re- » çues depuis longtemps, où tous les Espagnols s'étaient » continuellement habitués, quand ils étaient venus dans » le pays. Ce changement subit fit assez de rumeur dans » le monde. Le roi (Louis XIV), comme le plus intéressé, » sembla le trouver plus mauvais que personne, et c'en fut » assez pour que le marquis de Castel Rodrigo, croyant » par là avoir plus de raison, poussât ensuite sa pointe, en » toute occasion, jusqu'à son dernier période, car il n'est » pas homme dont l'esprit, ni les discours s'arrêtent avec » beaucoup de facilité.

» La première affaire solide qu'on eût à traiter avec lui, » ce que je viens de dire n'étant qu'une disposition du » reste, fut celle de l'arrivée des troupes que mena le » marquis de Bade en Flandre. Le Roi déclara d'abord » au marquis de la Fuente, qu'il ne le pouvait permettre, » prétendant que c'était une infraction au traité de la li- » gue du Rhin, que l'Empereur avait reçue en capitula- » tion de la Couronne. Bien que cet article du traité fût » véritable, comme il avait été fait pendant la guerre, la » cause venant à cesser, la prétention du Roi ne conve- » nait pas tout-à-fait à un temps de paix. Néanmoins, sur » force complaisances réitérées que les Espagnols avaient » eues pour le Roi, il tenta encore celle-ci. Le marquis de » Castel Rodrigo leva d'abord la tête contre; ce qui obli- » gea le Roi de commander des troupes, pour s'opposer » au passage de ce corps d'Allemands, et je devais être du » nombre. Mais, comme les princes ligués ne voulaient en » aucune façon entrer en affaire, ils supplièrent le Roi » d'examiner la justice de sa prétention, et de prendre là- » dessus quelque tempérament. Sa Majesté, après l'avoir » examiné, trouva qu'il lui était propre d'en user ainsi. » Il fut donc conclu que le marquis de Bade passerait aux

» Pays-Bas, avec un nombre de troupes limité; mais, » comme on ne donna point de commissaires absolus pour » en faire la revue, cette distinction ne fut qu'en apparence, » et il passa, en effet, avec tout ce qui le voulut suivre. Ce » succès enorgueillit le marquis de Castel Rodrigo, et, le » confirmant dans ses sentiments, lui donna lieu, en beau- » coup d'occasions, de débiter beaucoup de choses qu'il » croyait plaisantes, ce dont la perte de la plus grande » partie des Pays-Bas empêcha bien de convenir.....

» Le marquis de Castel Rodrigo, voulant, comme je » l'ai dit, être opposé à tous ses prédécesseurs, crut qu'il » devait bien traiter les Allemands, que les autres avaient » toujours laissé périr. Il avait été longtemps ambassa- » deur dans l'Empire, avec succès par ses négociations, » où il s'était acquis une grande estime et une particulière » affection de tous les princes à qui il s'était accommodé » en buvant et en traitant à leur mode, quoiqu'elle soit » sans doute très-différente de celle des Espagnols; car il » est certain que ces deux nations n'ont d'autre rapport » que celui d'une grande gloire et l'affectation d'une gra- » vité extérieure, qui les a rendues d'ailleurs incompatibles » entre elles-mêmes aussi bien qu'avec les autres peuples.

» La différence que j'ai trouvée entre le tempérament » de ces deux peuples, dont la vanité a des effets sem- » blables en apparence, c'est que la gloire des Espa- » gnols étant suscitée dans leur tête, les porte, par l'es- » time qu'ils font d'eux-mêmes, à ne trouver rien qui ne » soit au-dessous d'eux, et que les Allemands, au con- » traire, sont différents en ce qu'ils appréhendent de n'ê- » tre pas assez estimés. Ils soupçonnent les Français de » moquerie, et, craignant le mépris des Espagnols, et sans » approfondir ce qui les rend si estimables à eux-mêmes, » ils se renplissent d'abord de la gloire de leur naissance

» et très-facilement de leur mérite personnel. Mais lorsque » des Français et des Espagnols prennent le soin d'éloi- » gner de leur conduite cet esprit de mépris et de mo- » querie que les Allemands craignent si fort, ceux-ci ont » la plus grande joie du monde de vivre et de traiter avec » eux, et l'on achève de gagner leurs bonnes grâces, » pourvu qu'on puisse boire et qu'on veuille faire de la dé- » pense. Le marquis de Castel Rodrigo s'était, comme » j'ai dit, bien acquitté de l'un et de l'autre, et certes je » ne crois point qu'il y ait homme plus propre que lui à » réussir dans une ambassade difficile, où il faille traiter » avec esprit et délicatesse, et, enfin, lorsqu'il s'agit de » soutenir des affaires par hauteur et par courage. Mais » l'usage de ces seules vertus ne suffit pas pour former » un bon capitaine, et peuvent bien le perdre lorsque, les » écoutant uniquement, il se persuade que, sans pratique » de la guerre, elles peuvent suffire à la conduite d'une » armée. Le marquis de Castel Rodrigo désirait que la » meilleure partie de celle qu'il devait commander aux » Pays-Bas, fût composée d'Allemands, parce qu'en étant, » comme j'ai dit, très-aimé, il prenait en eux une entière » confiance. Il affectait partout de les traiter avec tant de » soin, que ce bon traitement donna de la jalousie non- » seulement aux Flamands, mais même aux Espagnols qui » servent aux Pays-Bas, ce dont il ne s'émut pas beau- » coup; car, n'étant pas d'un naturel fort corrigible, dès » qu'il aperçut que sa conduite était blâmée, il redoubla » ses caresses, et leur fit d'autant plus de grâces, qu'on y » trouvait à redire, et faisait assez connaître, par tout son » procédé, qu'il ne se souciait pas de ménager personne.

» En effet, bien qu'il fût venu aux Pays-Bas avec des- » sein de donner Doña Juana, sa fille, en mariage au mar- » quis de Ruby, fils aîné du prince de Ligne, la chose se

» rompit assez malhonnêtement pour ce prince. Son fils était » assurément un des plus grands partis que Doña Juana pût » prétendre, puisque tous les avantages du bien, du rang » et de la naissance s'y rencontraient. Il n'en était pas de » même de la personne, non qu'elle fût effectivement cho- » quante; mais, à dire vrai, elle était très-matérielle, et, » selon ce que j'en ai ouï dire, la vivacité de l'esprit ne » la relève pas extrêmement. D'autre côté, Doña Juana a » tout le feu d'esprit d'une Espagnole, et par-dessus tout » fille du marquis de Castel Rodrigo. Sa personne est » aussi très-aimable et son naturel fort porté à la galante- » rie. Je dis ceci selon la valeur de ce terme en espagnol ; » car je n'en ai pas vu davantage. Un peu après son arri- » vée, elle se déclara contre le marquis de Ruby, et comme » elle est vive et fière, se trouvant en prospérité, elle se » laissa aller aisément à beaucoup d'orgueil; elle ne se » contenta donc point de donner de simples refus à son » galant, mais elle en augmenta l'amertume par toutes » sortes de mépris pour lui, pour le père et la mère, bien » que celle-ci soit de la Maison de Nassau, et femme d'un » grand d'Espagne, qui pour lors était l'homme des Pays- » Bas le plus considérable. Ils souffrirent tous néanmoins » cette conduite, dans l'espérance d'un changement. Il » eût été certes honnête au marquis de Castel Rodrigo, » s'il voulait se dédire de ses premiers engagements, de » le faire avec bienséance, et de ne pas ajouter une injure » à la rupture de cette alliance. Mais, selon ce que je con- » nais de son humeur, il me paraît qu'il a pu être flatté » par la vanité de voir refuser de hauteur à sa fille, le » plus grand seigneur des Pays-Bas pour mari.

» Je ne puis m'empêcher de rapporter le premier sujet » de mépris qu'elle fit éclater pour son galant; car c'est » une chose assez curieuse : comme elle arriva aux Pays-



» Bas, la plupart des seigneurs furent au-devant d'elle, » et, suivant la méthode d'Espagne, l'accompagnèrent au- » près de son carrosse. Le marquis de Ruby, comme le » plus intéressé, avait aussi pris plus de soin de sa per- » sonne, et se tenait des plus près. Le duc d'Arschot, qui, » étant naturellement fort magnifique, s'était aussi fort » ajusté, se tenait à l'autre portière; et la pluie qui trou- » ble souvent les fêtes, se mêla hors de propos à celle » dont je parle. Le marquis de Ruby, la voyant donc ve- » nir, et se persuadant qu'on était bien mieux à sec que » mouillé, auprès de sa maîtresse, prend sur cela un grand » manteau à l'épreuve, serre soigneusement ses plumes, » et continue ainsi sa cavalcade; l'autre, qui a été nourri » en Espagne, s'apercevant que tant de précautions étaient » fort mal reçues de la dame, aurait laissé tomber l'eau de » toutes les nues avant de se couvrir, et pour elle, qui se » laissait fort toucher de toutes les espèces de galanteries » dont les Maures ont donné le fondement en Espagne, » voyant qu'il lui était impossible de métamorphoser ce » bon Flamand en Abencerrage, conçut tant de dégoût » contre un tel galant, qu'il fut impossible de lui en par- » ler ensuite, sans exciter des marques de son mépris » pour lui.....

» Mais enfin, le prince de Ligne étant tout-à-fait dé- » trompé, se retira, et s'aliéna ensuite absolument Castel » Rodrigo; celui-ci témoigna, de son côté, n'en pas faire » grand cas. Il passa de là à plusieurs mauvais traite- » ments qu'il fit au prince sur le sujet de la charge de » général de la cavalerie, dont il diminua force préroga- » tives qui y sont affectées, et voulut même en faire le » détail; il ne laissa guère plus de fonctions au duc de » Veraguas, qui faisait la charge de mestre de camp gé- » néral de la cavalerie en l'absence du comte de Marsin.

» Le marquis de Castel Rodrigo, joignant à la facilité » qu'il trouva, le pouvoir que sa charge lui donnait, per- » mit à son humeur tout ce qui dépendait d'elle; c'est-à- » dire qu'il s'embarrassa moins des formes que n'a ja- » mais fait aucun Espagnol. Aussi peut-on dire de lui qu'il » en était différent en beaucoup de choses; car, à commen- » cer par leurs Rois, qu'ils ont tous fantaisie d'imiter dès » qu'ils sont élevés dans les postes, l'abord en est très-aisé, » et les audiences sont affectées à des heures immanqua- » bles. Le marquis de Castel Rodrigo les assigna donc » ponctuellement, à son arrivée aux Pays-Bas, suivant le » style de ses prédécesseurs; mais, par l'affectation de ne » leur ressembler en rien, il manqua presque toujours de » s'y rendre, et plus le trouva-t-on à redire, plus s'éloi- » gna-t-il d'y satisfaire.....

» L'on bâtissait Charleroi, sans que pour cela le mar- » quis de Castel Rodrigo négligeât aucunement le réta- » blissement des autres places, qui en avaient un besoin » extrême. Ainsi, l'on ne le peut blâmer de s'y être appli- » qué de son mieux, mais aussi l'on ne peut, sans trop de » flatterie, le louer d'avoir préféré les murailles aux hom- » mes qui les défendent; les unes ne servant, à vrai dire, » qu'à garantir seulement ceux-ci. Il ne faut donc pour » toute excuse alléguer en sa faveur, si ce n'est qu'il n'a » jamais été à la guerre.....

» Après que le marquis de Castel Rodrigo eut mis » Charleroi en état d'y pouvoir confier une garnison, il » revint à Bruxelles avec des douleurs de goutte, et se » donna si fort au soin de sa santé, que, pendant l'espace » de deux mois, personne ne put avoir audience, quoi- » qu'il y en eût un grand nombre à qui elle était tout-à- » fait nécessaire. Il n'était néanmoins pas si inutile dans » ce temps-là, car il donnait ses ordres et faisait diverses

» dépêches; mais comme il avait embrassé toutes les fonc-
» tions politiques et militaires, il en échappait une infinité
» qui faisaient crier sans cesse contre lui.....

» Dans ce temps le bruit se répandit que le Roi avait
» dessein d'entrer aux Pays-Bas, ajoute le comte de Gui-
» che; je mandais donc à M. le duc de Grammont, que les
» Espagnols perdraient sans doute les Pays-Bas, parce
» que, malgré tant d'apparence d'une rupture certaine, il
» semblait que la fortune eût aveuglé tous les ministres de
» leur monarchie (1). »

L'on a cru devoir insérer ici cette naïve et piquante peinture de la situation des Pays-Bas à l'époque de la guerre de *dévolution*, pour mieux faire apprécier, d'une part, quels faibles liens liaient ces provinces à la métropole, et, d'autre part, combien il est naturel de supposer que Louis XIV ait cru que la conquête matérielle et morale de ces provinces lui serait d'autant plus aisée qu'elles étaient abandonnées, non au gouvernement, mais aux caprices de ceux que la Cour de Madrid y envoyait; les uns ne songeaient qu'à y rapiner pour s'enrichir personnellement, les autres y donnaient un libre cours à leur morgue castillane, en humiliant les habitants de ces provinces. Il est utile de faire remarquer aussi, que cette domination de l'Espagne alla depuis lors en s'affaiblissant dans ces provinces, et que bientôt il n'en resta au Roi que le titre nominal de souverain; car plus tard la puissance réelle, celle qui défend, passera aux puissances maritimes, plus intéressées que l'Espagne à leur défense. Cette lourde charge, les puissances maritimes la subirent plutôt que de voir passer ces provinces au pouvoir de Louis XIV.

XII. L'armée française envahit les Pays-Bas espa-

(1) Mémoires, page 355-370.



gnols, sans rencontrer la moindre résistance. Le marquis de Castel Rodrigo avait été laissé par sa Cour dans un dénûment complet, bien que depuis longtemps il eût vivement réclamé des secours de Madrid. Dès le mois de mars, et avant que Louis XIV eût encore publié le manifeste de ses prétentions, il avait écrit à la régente d'Espagne : « J'ai rendu compte à Votre Majesté, » disait-il « dans une dépêche du 16 mars 1667, par le courrier ex» traordinaire que je lui ai dépêché, de l'état dans lequel » je me trouvais, des craintes que j'avais d'une rupture » de la part de la France, de ses grands préparatifs sur » les frontières, de notre dénûment et du manque de » ressources dans ces provinces. »

Le gouverneur, après quelques mots sur les travaux de défense qu'il avait entrepris, ajoutait encore : « Car » il n'y a ni moyens, ni ressources pour faire entrer dans » les places de guerre autant de provisions qu'il le fau» drait, les 200,000 écus que j'ai reçus en dix mois, » ne suffisant pas pour couvrir le centième des besoins ; » je vois bien la nécessité qui vous presse en Espagne, » mais la connaissance que j'en ai ne remédie pas aux » besoins qu'on éprouve ici. *Yo bien veo las necesidades » de por allà, pero mi conocimiento no remedia a las de » aqui.*

» Au reste, il est certain que jamais les Français ne » pourraient nous faire plus de mal ; car s'ils nous at» taquent ce printemps, je ne vois pas comment les Pays» Bas seraient sauvés à moins d'un miracle. Votre Majesté » n'ignore pas que je crie et proteste depuis bien long» temps ; et je crois que si on nous demandait une pro» vince d'Espagne pour éviter une rupture cette année, il » faudrait, en bonne politique, la donner pour gagner du » temps. » Plus loin, il disait encore : « Au nom de Dieu,

» je conjure Votre Majesté, s'il en est encore temps, de
» considérer les périls de la situation actuelle des affaires;
» car il ne s'agit rien moins que de la ruine entière de la
» monarchie d'Espagne, et de grands maux exigent de
» grands remèdes. Il faut donc à tout prix essayer de ga-
» gner encore cette année..... La raison d'Etat nous fait
» une loi de sacrifier le moins pour sauver le plus : c'est
» la loi de la nécessité. »

Malgré ces vives instances, le gouvernement espagnol, moitié par apathie, moitié par impuissance, n'avait pas satisfait aux demandes de Castel Rodrigo; aussi, les places de guerre, mal entretenues et dépourvues de garnisons suffisantes pour les défendre, tombèrent-elles les unes après les autres au pouvoir de Louis XIV. Charleroi, Saint-Vinox, Ath, Furnes, Douai, Tournai, Oudenarde, Alost et Lille, cette dernière ville défendue par une garnison de six mille hommes, furent successivement attaquées et prises par les Français; quatre mois suffirent pour faire toutes ces conquêtes. Le pays était ouvert à l'ennemi; car les Espagnols n'avaient que douze mille hommes à opposer à l'armée victorieuse. Ce faible corps de troupes était sous les ordres du comte de Marsin, ce général que la Fronde avait jeté dans les rangs des Espagnols; il n'avait pas même osé porter secours à Lille, se défiant de la faiblesse de ses moyens, ou de l'inexpérience de ses troupes. Aussitôt après la prise de Lille, le marquis de Crequi marcha contre lui, le battit et dispersa entièrement le corps qu'il commandait.

La prise de Lille et la défaite de Marsin inspirèrent un découragement encore plus profond aux Espagnols, et rendirent Louis XIV maître absolu de la campagne; les seules troupes qui pouvaient s'opposer à sa marche dans les Pays-Bas étaient dispersées, et les Espagnols se trou-

vaient par là hors d'état de traverser ses opérations ou de le gêner dans ses siéges (1).

A la détresse financière de l'Espagne venait se joindre un isolement effrayant. Toute relation diplomatique entre les Cours de France et de Madrid était rompue. L'archevêque d'Embrun avait quitté Madrid, et Louis XIV continuait, par ses négociations dans l'Empire, à rendre vains tous les efforts qui pourraient être mis en œuvre par l'empereur Léopold pour porter assistance au Roi d'Espagne. Ces négociations avaient lieu simultanément à Vienne et à Ratisbonne. A Vienne, Louis XIV faisait négocier pour empêcher de secourir les Pays-Bas; admirablement servi en cela par le chevalier de Grémonville, qui, par un mélange d'adresse et d'audace, sut, à diverses reprises, arrêter l'Empereur sur le point de faire des armements, ce qui valut à l'ambassadeur ce singulier éloge. M. de Lionne lui écrivit : « Le Roi vous trouve le ministre » de toute la terre le plus effronté (et en cela Sa Majesté » vous donne la plus grande louange que vous puissiez ja» mais désirer), de vous être mis en tête d'empêcher, par » vos persuasions et par vos menaces, qu'un Empereur, » successeur de tous les Césars, n'ose pas faire des recrues » à ses troupes. »

A Ratisbonne, Louis XIV mettait tout en œuvre pour détourner la Diète de prendre le cercle de Bourgogne sous sa garantie.

XIII. Bien que Louis XIV eût depuis longtemps un traité avec l'électeur de Brandebourg qui était entré dans l'alliance du Rhin, il fut obligé d'entamer avec lui de nouvelles négociations. L'électeur s'effrayait du progrès de Louis XIV, d'autant plus que le Roi de Pologne, Jean Casimir, manifestant l'intention d'abdiquer la Couronne,

(1) *Succession d'Espagne*, t. II, p. 228.

avait, à l'instigation de sa femme, qui était française, jeté les yeux, pour lui succéder, sur le prince de Condé ou sur le duc d'Enghien, son fils, et que Louis XIV appuyait vivement ce projet. L'électeur, de son côté, favorisait l'élection du duc de Neubourg au trône de Pologne, au cas où le projet d'abdication de Jean Casimir se réaliserait. Trop faible néanmoins pour résister ouvertement à Louis XIV, il cachait ses intentions hostiles et avait ouvert des négociations secrètes avec le marquis de Castel Rodrigo pour lui fournir des troupes. Louis XIV en fut instruit, et chargea M. Millet, son représentant à Berlin, de s'en plaindre et de tâcher de rompre ce dessein. Comme à l'ordinaire, on eut recours à des présents, à des gratifications, corruption à laquelle se prêtaient admirablement les princes allemands et surtout leurs ministres.

M. Millet écrivait à M. de Lionne, 17 décembre 1667 : — « M. de Pölnitz m'a dit en confiance que le baron de » Schwerin (principal ministre de l'électeur), lui avait fait » connaître que le chagrin de M. l'électeur de Brande» bourg contre la France, provenait du mépris qu'il sem» blait que le Roi avait toujours fait de lui ; qu'on lui avait » fait espérer bien des grâces dont on ne s'était pas sou» venu ; et que jamais Sa Majesté ne l'avait distingué des » autres princes par quelques marques obligeantes de son » amitié ; que Son Altesse Electorale n'est pas intéressée, » mais que quand Sadite Majesté ne lui aurait fait présent » que d'une épée, M. l'électeur s'en serait senti obligé. »

M. de Lionne répondit : « Quant à ce que M. de Pöl» nitz vous a dit confidemment que l'électeur s'était cru » négligé par la France, parce que Sa Majesté ne lui avait » jamais donné la moindre marque d'estime, bien qu'elle » lui eût promis de grandes gratifications et que, pour ainsi » dire, il se serait contenté d'une épée, je ne sais pas si

» M. l'électeur ne compte point pour lui ce qu'on a donné » à Madame sa femme : il n'y a pas encore deux ans que » Sa Majesté envoya à feue madame l'électrice, qui était » alors à Clèves, un régal, le plus beau peut-être que ja- » mais Roi ait fait à une princesse. Il consistait en un fil de » perles acheté, à Amsterdam, 10,000 écus, et en tout » l'ameublement complet d'une chambre, qui valait bien » 100,000 francs. »

Néanmoins Louis XIV se prépara à de nouvelles gratifications; mais, cette fois, il n'y en eut besoin que pour les ministres de l'électeur. Lui-même se contenta de la renonciation de Louis XIV au trône de Pologne pour un prince de sa Maison. A ce prix il y eut, entre Louis XIV et l'électeur, un traité par lequel celui-ci s'engagea « à » ne se mêler en rien à la guerre des Pays-Bas et à n'ac- » corder aucun passage, quartier ni levée de gens de » guerre dans ses Etats (1). »

XV. Voici en quels termes M. Mignet rend compte des succès militaires et diplomatiques que Louis XIV avait obtenus à la fin de cette première campagne, qui donna le branle à tout son règne.

« Ainsi Louis XIV réussit dans ses desseins par la puis- » sance de ses armes et l'habileté de ses négociations. Il » prit toutes les villes, qu'il assiégea, et ne fut troublé, dans » son entreprise de Flandre, par aucun prince de l'Eu- » rope; il empêcha l'empereur Léopold de secourir les » Pays-Bas, et même d'accroître son effectif militaire ; il » détourna la diète de Ratisbonne de les prendre sous la » garantie de l'Empire, et la réduisit à une médiation » peu gênante pour lui.

» Il changea les dispositions de l'électeur de Brande- » bourg, qu'il fit entrer dans ses intérêts et son alliance.

(1) *Succession d'Espagne.*

» A défaut de la coopération de la Suède, il parvint à la » maintenir dans sa neutralité. Ces grands résultats pro- » vinrent autant de la faiblesse et de l'irrésolution des » autres que de sa propre vigueur. Il n'était pas seulement » le plus fort, mais il était encore le plus hardi, le plus » décidé et le mieux servi des princes de l'Europe (1). »

XVI. Les Espagnols n'ignoraient pas combien la République des Provinces-Unies était intéressée à la conservation de cette portion des domaines de la Couronne d'Espagne; ils n'épargnèrent, par conséquent, ni promesses ni concessions pour obtenir un secours de troupes et d'argent des Etats-Généraux. Le marquis de Castel Rodrigo alla jusqu'à offrir d'abandonner à la République, en garantie du paiement des avances que l'Etat ferait à l'Espagne, les revenus des péages sur la Meuse et l'Escaut. Après la reddition de Lille aux Français, Castel Rodrigo, voyant accroître le danger, se montra disposé à augmenter considérablement ce gage, en y ajoutant les villes de Bruges, d'Ostende, de Damme et les forts Isabelle et Saint-Donas (2). Dans l'état d'insolvabilité où se trouvait le gouvernement espagnol, ce dépôt équivalait à une cession de territoire, aussi les Etats-Généraux se montrèrent-ils disposés à accepter les offres de la Cour de Madrid, et à faire agir les forces de la République en faveur de l'Espagne. Mais entreprendre, sans alliés, une guerre contre une puissance aussi formidable que l'était la France, ne pouvait entrer dans l'esprit d'un de Witt, qui, d'ailleurs, avait tout à craindre, pour son système, d'une réaction en faveur de la Maison d'Orange, si la République se trouvait engagée dans une guerre continentale.

(1) *Succession d'Espagne*, t. II, p. 322.
(2) Wag. t. XIII, p. 280. — *Succession d'Espagne*, t. II, p. 490.

Cependant lorsqu'on vit les troupes du Roi de France camper presque sous les murs de Bruxelles et d'Anvers, l'effroi fut général, et l'alarme se répandit dans les Provinces-Unies. N'était-on pas à la veille de voir disparaître la barrière qui les séparait de la France? Et Anvers au pouvoir de Louis XIV, était-il présumable qu'il laissât subsister la clôture de l'Escaut, source de richesse pour le commerce hollandais? Cette clause humiliante et vexatoire du traité de Munster, arrachée à la faiblesse de la Cour de Madrid, Louis XIV, victorieux sur tous les points dans les Pays-Bas espagnols, ne serait-il pas en droit non-seulement, mais en état de refuser de l'admettre?

De ce moment tous les efforts de de Witt tendirent à empêcher les progrès des Français dans les Pays-Bas. Voyant que ce qu'il avait le plus appréhendé, ce qu'il avait tâché de prévenir par les négociations et les intrigues diplomatiques, était à la veille de se réaliser, le passage des Pays-Bas espagnols sous la domination française, il comprit qu'il n'y aurait qu'une puissante ligue qui pourrait détourner le malheur qui menaçait sa patrie.

De Witt évita cependant de blesser trop ouvertement l'orgueil du Roi de France. Il se montra disposé à faire obtenir une satisfaction à Louis XIV, et admit tacitement les prétentions de ce monarque, dans l'espoir de soulever une partie de l'Europe contre un Roi qu'on accusait d'aspirer à la monarchie universelle (1).

Louis XIV, lui-même, donna lieu à cette ligue par de nouvelles propositions qu'il fit au cabinet de Madrid, par l'entremise des Etats-Généraux, et qui servirent, quelques mois après, de base à la *triple alliance*. C'était un projet

(1) Wag., t. XIII, p. 282.



d'accommodement établi sur le choix entre les cessions suivantes :

Des conquêtes faites par lui pendant la campagne;

De la Franche-Comté;

Ou du duché de Luxembourg avec les villes de Cambrai, Douai, Aire, Saint-Omer, Bergues, Furnes, et leurs dépendances (1).

Dans cet intervalle, la paix fut signée à Breda (31 juillet 1667); cette circonstance permit à de Witt de faire sonder les dispositions du cabinet de Londres sur les conquêtes de Louis XIV dans les Pays-Bas espagnols. Le peuple anglais se montrait peu disposé à tolérer l'agrandissement de la France, et la Cour n'osait, en cette circonstance, braver l'opinion publique, bien que l'ambassadeur, de Ruvigny, cherchât à engager Charles II à ne rien faire qui pût contrarier les desseins de son souverain (2).

Lorsque Jean Meerman, ami et partisan de de Witt, arriva à Londres, pour engager le cabinet anglais à se joindre aux Etats pour arrêter les progrès de Louis XIV, il trouva les esprits bien disposés à cet égard, et tandis qu'il négociait cette importante affaire à Londres, de Witt travaillait de son côté à La Haye, dans le but d'arriver à une alliance défensive contre la France. Il s'adressa à l'envoyé de Suède et aux ministres de quelques princes d'Allemagne. Mais trop prudent pour risquer une rupture avec la France, le conseiller pensionnaire ne visait qu'à prévenir la perte de la totalité des Pays-Bas espagnols. Il consentait à laisser à Louis XIV une partie de ses conquêtes. Il sacrifiait les intérêts de l'Espagne, déjà si considérablement affaiblie, au désir de ne pas

(1) Mémoire de Louis XIV au comte d'Estrades, 27 septembre 1667.

(2) *Succession d'Espagne*, t. II.



s'aliéner le monarque français, dont il craignait le ressentiment ; mais était-il d'une bonne politique de le rendre plus puissant encore, en prêtant les mains à une spoliation partielle et souverainement injuste ?

XVII. D'Estrades, en voyant ces dispositions, conçut des craintes que les Etats-Généraux ne prissent la détermination de se déclarer en faveur de l'Espagne ; car il venait de s'opérer une scission parmi les villes de la Hollande, qui, jusqu'alors, avaient marché avec le conseiller pensionnaire.

Quelques hommes influents, et à leur tête Van Beuningen, bourgmestre d'Amsterdam, se signalaient par des conseils pleins d'animosité contre la France, et leur langage, soutenu par l'assentiment de la multitude, déconcertait les desseins plus pacifiques de de Witt.

Cette mésintelligence parmi les chefs du parti oligarchique était le résultat de rivalités ambitieuses ; car Van Beuningen, homme de grands talents, cherchait à dominer dans les Etats de Hollande, par la supériorité de la ville d'Amsterdam, comme de Witt imposait, par la prépondérance de la Hollande, sa politique à toutes les autres provinces (1).

De Witt, cependant, sut tirer parti des appréhensions de l'ambassadeur de France ; il lui fit entendre qu'une rupture avec la France était redoutée par son parti ; qu'il ne demandait pas mieux que de se joindre à elle, pour forcer la Cour de Madrid à accepter des conditions raisonnables, mais que Louis XIV, pour donner des preuves de sa modération, devait consentir à une suspension d'armes. La saison se trouvant fort avancée et les troupes prêtes à prendre leurs quartiers d'hiver, ce conseil

(1) Basnage, t. II, p. 4. — Pelisson, t. III, p. 65. — Lettre de M. d'Estrades à M. de Lionne, du 1er décembre 1667.



fut adopté. Louis XIV consentit à une cessation des hostilités. Les trois mois qu'il accorda pour la négociation d'un accommodement expiraient au commencement de 1668 (1).

(1) *Succession d'Espagne*, t. II, p. 605.



CHAPITRE CINQUIÈME.

LA TRIPLE ALLIANCE

ET LA PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE.

« Stetit itaque sol. »

SOMMAIRE.

—

I. Ere nouvelle pour la diplomatie européenne.

II. Négociations qui précédèrent le traité de partage de la succession d'Espagne, entre Louis XIV et l'empereur Léopold. — Traité de partage signé à Vienne, le 19 janvier 1668.

III. Triple alliance entre la Grande-Bretagne et les Etats-Généraux et la Suède, le 23 janvier 1668.

IV. Rétablissement de la paix entre le Portugal et l'Espagne (février 1668).

V. Louis XIV alarmé de la triple alliance.

VI. Paix d'Aix-la-Chapelle (1668).

VII. Réflexions sur la paix d'Aix-la-Chapelle.

VIII. Les Etats-Généraux s'attribuent la gloire du rétablissement de la paix et blessent Louis XIV par les éloges immodérés qu'ils se donnent à eux-mêmes.

IX. Opinion de sir William Temple sur la paix et sur Louis XIV.

X. Situation des affaires dans la République, après la paix d'Aix-la-Chapelle.

—



LA TRIPLE ALLIANCE

ET LA PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE.

I. La triple alliance, de l'année 1668, ouvrit une ère nouvelle pour la diplomatie européenne. Elle fut le prélude de ces ligues formidables qui se succédèrent pendant la dernière moitié du XVIIe et le commencement du XVIIIe siècles contre la France; car la France, devenue, depuis la paix des Pyrénées, puissance dominante en Europe, souleva contre elle les mêmes craintes, les mêmes jalousies que la puissance de la Maison d'Autriche avait excitées dans le courant du XVIe siècle et pendant la première moitié du XVIIe.

Il est certain que la paix de Westphalie devint la base de tous ces traités, qui contribuèrent à élever la France si haut, et à abaisser si considérablement la Maison d'Autriche. Ce fut à l'aide du système des garanties, qui fut plus généralement adopté à partir de cette époque, que

pendant les époques précédentes, qu'on ouvrit à la France une nouvelle voie pour s'immiscer directement dans une foule de contestations de puissance à puissance. Elle en profitait pour travailler à son propre agrandissement, tout en se donnant l'apparence de ne vouloir défendre que les intérêts des autres, en intervenant comme garant, si bien que, de remède à un mal, la paix de Westphalie devint la source d'un autre; conclue dans le but de maintenir l'équilibre politique et dirigée contre la prépondérance de la Maison d'Autriche, on la vit devenir une arme aux mains de Louis XIV, contre ce même équilibre qu'elle était destinée à garantir.

II. Les premiers jours de cette année furent signalés par la conclusion de deux traités : l'un entre Louis XIV et l'Empereur, l'autre dirigé contre le monarque français.

Le premier fut un chef-d'œuvre d'habileté dû au talent de la diplomatie française; l'autre fut le point de départ des alliances qui furent formées dans la suite contre Louis XIV. Conclus à quatre jours d'intervalle l'un de l'autre, la priorité de date appartient à celui qui fut signé, à Vienne, entre l'ambassadeur de France et les ministres impériaux.

Après avoir élevé une barrière infranchissable entre Léopold et les Pays-Bas espagnols, à la faveur de ses traités avec les princes qui bordent le Rhin, Louis XIV essaya de se concilier la Cour impériale en l'entraînant dans un arrangement éventuel touchant la succession d'Espagne. La question était infiniment délicate; il fallait proposer au chef de la branche cadette de la Maison d'Autriche de consentir, du vivant du chef de la branche aînée, au partage des Etats de celle-ci. Il fallait considérer, en quelque sorte, cette succession comme ouverte avant la

mort naturelle du Roi d'Espagne. Il fallait être plus qu'audacieux pour oser le proposer; il fallait être un Roi en voie de prospérité, car c'était une infamie. Que devenait le droit en présence d'un pareil attentat? N'était-ce pas établir un principe révolutionnaire partant d'en haut, une atteinte inouïe à celui de la légitimité? Car, soit que la renonciation de la Reine de France fût de nulle valeur, soit que cet acte dût profiter à la Maison impériale, toujours est-il que ni le Roi de France, ni l'empereur Léopold n'étaient les héritiers du Roi d'Espagne, et qu'en s'arrogeant le droit de partager les Etats et royaumes de ce prince, ils foulaient aux pieds les droits du légitime héritier, qu'il fût Français ou Autrichien. Jamais l'esprit révolutionnaire a-t-il fait plus que cela?

Une première tentative faite à cet égard au printemps de 1667, par l'entremise de l'électeur de Cologne et du comte Guillaume de Furstemberg, n'amena aucun résultat.

D'abord, les ministres de l'Empereur s'étaient montrés peu disposés à appuyer une semblable proposition. Le prince Lobkowitz, à qui le comte Guillaume s'en était ouvert, lui avait répondu : « Que le cas n'était pas présent et peut-être n'arriverait jamais ; qu'il était inouï et » de plus ridicule de partager la peau de l'ours avant de » l'avoir pris, et, finalement, que c'était une matière si » délicate à traiter et même à en parler, que si les Espa» gnols venaient à en avoir connaissance, ils se rendraient » les plus grands ennemis de l'Empereur, et cracheraient » au nez de ses ministres ; que le prince d'Aversperg avait » pensé pendre le prince de Porcia pour avoir écouté » quelques propositions touchant cette affaire, que M. de » Mayence lui fit à Ratisbonne, et qu'il s'en était peu » fallu que ledit prince de Porcia, pour se remettre à la

» Cour d'Espagne, n'eût été obligé de défaire ses chausses » pour se faire donner le fouet (1). »

Outre cela, cette ouverture s'était faite avec une publicité affectée ; l'ambassadeur d'Espagne à Vienne, marquis de Malagon, en fut informé. Il se plaignit amèrement de l'audace et de l'inconvenance de ces propositions et dit qu'on devait les repousser avec indignation.

Peu de temps après, le comte de Furstemberg quitta Vienne sans avoir obtenu une réponse favorable, et Louis XIV écrit à cette occasion à M. de Grémonville :

« Quant à la négociation que le comte Guillaume avait » entamée à Vienne, elle ne devait pas, à cause de sa na- » ture, être portée d'abord par un de mes ministres, mais » par ceux d'une personne sûre, comme d'un électeur, » lequel, ayant à cœur le bien public et le repos de l'Em- » pire, propose à l'Empereur le véritable et plus sûr » moyen de le conserver ; que si jamais ladite négocia- » tion se reprend, en sorte qu'il faille que l'un de mes » ministres y agisse, j'aurais égard à votre honneur et à » votre intérêt pour la mettre entre vos mains, plutôt » qu'en celles de tout autre, ayant toute confiance en » votre zèle et en votre suffisance (2). »

Ce projet de partage qui avait souri à la Cour de Vienne, qu'elle avait ajourné plus que repoussé, parce qu'elle craignait, soit d'encourir les ressentiments de l'Espagne, soit de tomber dans un piége à cause de la publicité de la négociation et du caractère du négociateur, fut repris sept mois après, mais cette fois d'une manière directe et secrète (3).

A cette époque, Louis XIV était entré dans les Pays-

(1) *Succession d'Espagne*, t. II, p. 327.

(2) Du 8 avril 1667, Correspondance de Vienne, vol. XXVI.

(3) *Succession d'Espagne*, t. II, p. 336.

Bas espagnols; ce fut l'effet d'une modération habilement calculée et de son désir de ne pas effaroucher ses voisins, s'il ne se rendit pas maître de la totalité de ces provinces. Il voulait leur laisser le temps de réfléchir sur sa puissance, bien assuré que le résultat de ces réflexions serait un arrangement où son ambition trouverait son compte.

La négociation fut donc reprise à Vienne par l'habile chevalier de Grémonville, ambassadeur de Louis XIV. Cette négociation, dont quelques historiens ont parlé, mais que personne n'avait connue jusqu'à ce jour dans tous ses détails, a été exposée avec talent dans les *Négociations relatives à la succession d'Espagne.*

« L'offre de s'entendre, pour partager amiablement ce » que, sans cela, ils se seraient disputé les armes à la » main, avait été la dernière et décisive ressource que » Louis XIV s'était ménagée contre l'Empereur. En réus» sissant dans cette tentative, il recueillait plusieurs avan» tages considérables : 1° Il faisait reconnaître, malgré » deux renonciations, celle de Louis XIII et la sienne, » son droit à la succession d'Espagne, par le souverain » le plus intéressé à le contester; 2° il mettait son expé» dition de Flandre à l'abri des attaques de l'Autriche; » 3° il acquérait, sans trouble, sa part dans le grand héri» tage qui occupait ses négociations et entretenait ses » desseins depuis sept années (1). »

Les acteurs, dans cette négociation, furent le secrétaire d'Etat de Lionne et M. de Grémonville, d'une part; de l'autre, les princes d'Aversperg et de Lobkowitz, ministres de l'empereur Léopold.

Le but de la négociation était, du côté de Louis XIV :

1° D'obtenir de la Cour de Vienne qu'elle se prêtât, pour

(1) *Succession d'Espagne*, t. II, p. 323.

le présent, à faire obtenir à Louis XIV une satisfaction raisonnable, et telle que les Etats-Généraux consentaient à la lui faire accorder, relativement à ses prétentions sur les Pays-Bas espagnols, en vertu du droit de *dévolution* que la Cour de France invoquait;

2° De régler, au moyen d'un partage éventuel, la portion de chacun des deux gendres du feu Roi d'Espagne, afin d'empêcher les contestations qui pourraient éclater entre les Maisons de France et d'Autriche, en cas de mort du Roi Catholique sans enfants (1).

La Cour de Vienne, en entrant dans cette négociation, ne pouvait être guidée que par le sentiment de son impuissance à résister à la prépondérance de Louis XIV. Elle se résignait, par conséquent, à sacrifier une portion de l'héritage qu'elle convoitait, dans la crainte de se voir frustrer de la totalité. Louis XIV exigeait de larges sacrifices à Vienne ; si, à la Cour impériale, on admettait la nécessité des concessions, on devait y viser à les rendre les moins onéreuses possibles.

On lit, dans les instructions particulières de Louis XIV au chevalier de Grémonville, les passages suivants, où le monarque formule ses différentes prétentions :

«Pour instruire maintenant ledit chevalier de ce qu'il »pourra offrir et signer pour l'accommodement des dif- »férents présents avec l'Espagne, Sa Majesté lui donne »pouvoir d'en signer des articles qui contiennent en sub- »stance les conditions suivantes :

»Que le Roi Catholique fera la paix avec le Portugal, »traitant de Roi à Roi, aux autres conditions dont les »deux parties sont déjà tombées d'accord ensemble;

(1) Mémoire pour servir d'instructions au chevalier de Grémonville, du 13 décembre 1667. — Instructions particulières de Louis XIV au chevalier de Grémonville, même date. — Correspondance de Vienne, vol. XXVII.



»Que, pour satisfaire Sa Majesté sur les droits échus à »la Reine aux Pays-Bas par la mort du feu Roi son père, »le Roi Catholique cédera en bonne et valable forme à Sa- »dite Majesté, la souveraineté et propriété de toutes les »places, forts et pays en dépendant que ses armes ont »occupés pendant la dernière campagne..... Si mieux »n'aime ledit Roi catholique, au lieu de céder à Sa Majesté »lesdites conquêtes, lui céder en la même manière qui »vient d'être dite, le duché de Luxembourg, Cambrai et »le Cambrésis, Douai, Aire, Saint-Omer, Bergues et »Furnes, etc., etc.... auquel cas Sa Majesté restituera »audit Roi le poste de Charleroi, après en avoir fait raser »toutes les fortifications, et toutes les autres places et »pays que ses armes ont occupés pendant la dernière »campagne, ou pourraient encore occuper jusqu'à la »signature de la paix. »

Voilà pour ce qui concerne l'accommodement avec l'Espagne.

Plus loin on lit dans les instructions de Louis XIV à son ambassadeur :

« Quant au traité éventuel, où il s'agit de convenir, dès »à présent, d'un partage amiable entre le Roi et l'Em- »pereur, de tous les Etats de la succession d'Espagne, »voici quels sont lesdits Etats :

»Les royaumes d'Espagne, les Indes occidentales, les »Philippines aux Orientales, les îles Canaries, les places »d'Afrique, les Pays-Bas, la Franche-Comté, le duché de »Milan, le royaume de Naples, le royaume de Sicile, et »quelques îles dépendantes, le royaume de Sardaigne, »les places de Toscane, compris Porto-Longone dans l'île »d'Elbe, Final, le royaume de Majorque, Minorque et Iviza.

»Après que ledit chevalier aura tâché, le mieux qu'il »aura pu, d'établir le fondement dont il a déjà été parlé,

» qu'en matière de partage, plus ils sont égaux, plus ils » ont de justice et de durée, Sa Majesté désire que la pre- » mière proposition qu'il fera soit celle qui suit :

» *Portion de l'Empereur :*

» Les royaumes d'Espagne, à la réserve de la Navarre » et de ses dépendances, et de la place de Roses,

» Toutes les Indes occidentales,

» Les îles Canaries,

» Toutes les places d'Afrique,

» Le royaume de Sicile,

» Le royaume de Sardaigne,

» Le royaume de Majorque, Minorque et Iviza.

» *Portion du Roi :*

» Ce qui restera des Pays-Bas après ce que Sa Majesté » aura eu, par l'accommodement des différends pré- » sents :

» La Franche-Comté,

» Le duché de Milan,

» Le royaume de Naples,

» Les postes de Toscane, compris Porto-Longone, qui » est dans l'île d'Elbe,

» Final,

» La Navarre et ses dépendances,

» La place de Roses, qui est au-deçà des monts,

» Les Philippines aux Indes orientales.

» Personne ne pourra nier que ce partage ne soit extrê- » mement inégal à l'avantage de l'Empereur et au pré- » judice du Roi, puisqu'on peut soutenir avec vérité » que les deux seuls premiers articles de la portion de » l'Empereur, qui sont les royaumes d'Espagne et les » Indes occidentales, valent incomparablement plus que » tout ce que le Roi demande (1)...... »

(1) *Succession d'Espagne*, t. II, p. 373.



L'Empereur ayant donné ses pouvoirs au prince d'Aversperg, l'échange des pleins pouvoirs se fit à Vienne, le 2 janvier 1668, et la négociation fut aussitôt entamée.

Avant de recevoir ses instructions et ses pleins pouvoirs, le chevalier de Grémonville avait écrit à Louis XIV, pour lui faire connaître l'empressement qu'on témoignait à Vienne pour arriver à un arrangement. « L'Empereur, » dit-il, dans une de ses lettres, « a fait un vœu à saint An-» toine de Padoue, pour que cette négociation réussisse. » et le prince Lobkowitz, qui se montrait disposé à faciliter la négociation du chevalier de Grémonville en l'aidant de ses conseils, dit un jour à celui-ci : « L'Empereur n'est » pas comme votre Roi, qui voit et fait tout de lui-même; » car il est comme une statue que l'on porte où l'on veut, » et que l'on redresse à son plaisir (1). » Quant au prince d'Aversperg, son intérêt personnel était fortement engagé dans la réussite de la négociation ; Louis XIV lui avait fait promettre, que, pour prix de ses services, il appuyerait, près de la Cour de Rome, sa promotion au cardinalat. C'était en faisant apparaître ce chapeau, dans tous ses entretiens avec le prince d'Aversperg, que M. de Grémonville obtenait de lui ce qu'il voulait. « C'est-là, » écrit-il, « le ragoût dont je me sers pour lui faire avaler plus dou-» cement les points qui lui semblent plus difficiles (2). »

Le projet de partage que Louis XIV avait enjoint à son ambassadeur de proposer à la Cour de Vienne, n'y fut pas approuvé. Le prince Lobkowitz dit à Grémonville, en parlant de l'Espagne : « Comment nous y établir ? » L'Empereur y est plus haï que votre Roi. Prenez-la » pour vous, car, aussi bien, votre Roi aura plus de pou-» voir que nous pour obliger les Espagnols à subir sa

(1) *Succession d'Espagne*, t. II, p. 382.
(2) Dépêche du 12 janvier 1668.



» domination, outre qu'il a tant de moyens en mer pour » mieux conserver ces îles et ces places en Afrique que » vous nous offrez. » Puis il ajouta : « Songeons à établir » un partage qui soit convenable aux deux parties, et qui » ne fasse point se moquer de nous (1). »

Dans une conférence suivante, le prince Lobkowitz dit à Grémonville : « Au nom de Dieu, défaites-nous de » ces Indes, ou donnez-nous les moyens d'en prendre pos- » session. — Mais il fut un gros quart d'heure à rire, » » dit l'ambassadeur français, dans sa dépêche à sa Cour, « quand je lui dis que la mort du Roi d'Espagne arrivant, » Votre Majesté verrait de laisser à l'Empereur tous les » vaisseaux dans le partage mobilier. — Et vous autres, » » dit-il, « prendrez les pierreries, si pourtant les Juifs de » Grenade veulent s'en dessaisir. — Il reprit néanmoins » son sérieux, et me dit : Faisons l'affaire de bonne grâce, » à notre réputation (2). »

Après de longues contestations, le prince d'Aversperg en vint cependant à proposer un partage, tel qu'il pourrait convenir à la Cour impériale. Il réduisit la part de Louis XIV aux Pays-Bas avec les Philippines, les îles Baléares et les places d'Afrique; ces dernières, dit le prince d'Aversperg, pour donner commodité au Roi Très-Chrétien de porter la guerre en Barbarie. « J'eus beau champ, » dit Grémonville, à lui faire un peu honte de me propo- » ser un pareil partage, et si inégal en toutes ses circon- » stances, après qu'il m'avait protesté que le plus solide » établissement de ce traité consistait en l'égalité (3). »

Les deux négociateurs n'étaient pas davantage d'accord sur le différend entre Louis XIV et la Cour de Madrid.

(1) Lettre de M. de Grémonville à Louis XIV, du 8 janvier 1688.
(2) Dépêche du chevalier de Grémonville, du 8 janvier 1668.
(3) Même dépêche.

A Vienne, on trouvait les prétentions du monarque français exorbitantes, soit que le Roi gardât les conquêtes déjà faites dans les Pays-Bas espagnols, soit qu'il se contentât de l'offre des Hollandais. Le prince d'Aversperg dit à cette occasion : que l'Empereur invitait Sa Majesté Très-Chrétienne à se relâcher de quelque chose, tant à sa considération que par la compassion que devaient avoir deux bons parents pour un Roi pupille, entre les mains d'un mauvais et pitoyable gouvernement (1).

Les deux négociateurs n'étaient pas près de s'entendre ; leurs prétentions étaient trop opposées. Aussi la négociation resta suspendue pendant plusieurs jours. Dans une lettre à M. de Lionne, le chevalier de Grémonville trace le tableau qu'on va lire des principaux acteurs qui figurent dans ce drame :

« C'est une véritable représentation de comédie ita- » lienne que la négociation où je suis. L'Empereur y fait » le second *Zanni*, embrouillant l'esprit de ses ministres » pour faire réussir l'intrigue. Le prince Lobkowitz et le » prince d'Aversperg se veulent gagner le dessus, et aspi- » rent à l'honneur de la négociation, en se trompant l'un » l'autre. Le président des finances agit en *Pantalon*, qui » fait du bruit pour faire commencer les levées, mais qui, » sous main, met tout en usage pour ne point débourser » d'argent. L'Impératrice douairière fait la *Colombine*, » aidant admirablement à l'intrigue sans bien savoir le » but, et moi je suis le *Trappolin* normand, qui fait le tout » pour bien servir son maître. Mais vous me permettrez » aussi de vous dire que vous faites le *Docteur*, qui don- » nera tout le bon succès à la chose par son admirable » direction (2). »

(1) Dépêche du chevalier de Grémonville, du 8 janvier 1668.
(2) Dépêche du 18 janvier 1668.

Un des points qui fit naître le plus de difficultés, ce fut la demande faite, par M. de Grémonville, de Naples et de la Sicile. Dès les premières conférences, M. de Grémonville écrivait : « Lorsque, dans le partage de l'Empe- » reur, le prince d'Aversperg ne vit point Naples, il branla » fort la tête sans dire un mot (1). » Pour engager le prince à céder sur ce point, le négociateur abandonna le duché de Milan et la Sardaigne ; mais c'était toujours pour M. d'Aversperg une chose impossible à entendre que la cession de Naples et de la Sicile. « A cette propo- » sition, « écrit M. de Grémonville, » le prince d'Aversperg » se leva de sa chaise et se promena dans la chambre, » sans rien me répondre pendant un bon demi-quart d'heu- » re ; puis, s'étant rapproché, il me dit en soupirant : » qu'assurément nous n'établirions rien, si je n'accordais » pas à l'Empereur toute l'Italie (2). »

Ce n'était pas que le prince d'Aversperg y tînt beaucoup; car, dans son violent désir du cardinalat, il semblait disposé à faire tous les sacrifices ; mais le prince Lobkowitz, qui, tout en servant les intérêts de Louis XIV, ne voulait rien faire qui fût préjudiciable à ceux de son souverain, était très-opposé à cette cession. Ce fut donc de son côté que M. de Grémonville se retourna. « J'allai » trouver le prince Lobkowitz, écrit-il, pour combattre ses » sentiments. Il me dit d'abord qu'il savait bien de quel- » les armes je le venais attaquer; que mes raisonnements » étaient beaux et bons, mais que, comme je croyais que » le partage que je proposais, était à l'avantage et selon » les intérêts de Votre Majesté, il croyait de même, en » sa conscience, que celui qu'il voulait n'était pas moins

(1) *Succession d'Espagne*, t. II, p. 398 (Dépêche du chevalier de Grémonville, 8 janvier 1668).

(2) *Ibid.*, p. 415 (Dépêche du chevalier de Grémonville, 12 janvier 1668).

» convenable à l'Empereur, lequel ne devait jamais con-» sentir à ce traité, selon son opinion, qu'en y gagnant » préférablement tous les postes de l'Italie..... estimant » peu tout le reste. »

M. de Grémonville faisait briller de son mieux la part qui restait à l'Empereur, et faisait grand fracas de la modération du Roi, qui laissait rentrer l'Empereur dans la succession des Espagnes et des Indes. « Nous n'y met-» trons jamais les pieds, « répondit le prince Lobkowitz. « Moi je serai toujours d'avis qu'on vous doive accorder » tout ce que vous pourrez raisonnablement demander en » ces quartiers-là, pourvu que vous nous laissiez les pos-» tes d'Italie.

» Il entra ensuite dans des plaintes contre moi, » continue » M. de Grémonville, » pour n'oublier, comme je crois, » aucun artifice à me persuader que je l'avais insensible-» ment engagé dans cette affaire, lui ayant prêché la mo-» dération de Votre Majesté, et qu'il voyait cependant que » je ne faisais aucun avantage à l'Empereur ; que néan-» moins il ne se repentirait jamais, et continuerait inces-» samment à bien servir Votre Majesté; mais qu'elle était » si juste qu'elle ne désapprouverait pas les sentiments » qu'il avait pour cette portion de l'Italie ; qu'il m'avouait » donc d'avoir déclaré à l'Empereur de ne consentir ja-» mais à ce traité qu'en gagnant lesdits postes de l'Italie; » que, néanmoins, je ne laissasse pas de pousser l'affaire » avec le prince d'Aversperg qui, ainsi qu'il m'assura, » agissait avec toute sorte de sincérité et de chaleur pour » me faire obtenir ce que je désirais. Sur ce que je lui » dis que je ne voulais rien avoir par son moyen, et que » j'aurais même scrupule de rien établir contre son in-» tention et sans son consentement, il me proposa, pour » l'amour de moi, de faire le malade et de n'assister point

» le lendemain à la conférence à laquelle le prince » d'Aversperg pourrait emporter ce que je désirais (1). »

Mais cette complaisance du prince Lobkowitz n'eut pas de résultat; l'Empereur ne voulut traiter de rien en son absence. M. de Grémonville ne se tint pas pour battu, et proposa une alternative de deux projets, dont l'un comprenait, dans la part du Roi : Naples et la Sicile, Navarre, Roses, les places d'Afrique, les Philippines et tout le reste des Pays-Bas, et l'autre ne portait que la Sicile seulement, les îles Baléares, toute la Catalogne, les places d'Afrique, les Philippines, les Canaries, la Navarre, Roses et les Pays-Bas. Cette alternative devait être, après l'approbation de l'Empereur, soumise à la décision de Louis XIV. Avant la signature, M. de Grémonville agit en même temps auprès du prince Lobkowitz, et celui-ci, à qui l'Empereur avait fait demander de lui envoyer son avis, finit par accorder aux sollicitations de M. de Grémonville, le billet suivant pour l'Empereur :

« J'ai donné en conscience mon opinion à Votre Majesté; mais que sa prudence ne laisse pas pour cela de » donner une conclusion à cette grande affaire. »

Un courrier, porteur de l'alternative, fut dépêché à Louis XIV, à l'instance particulière du prince d'Aversperg, « qui m'a déclaré, » écrit M. de Grémonville, « ne » pouvoir rien plus obtenir, et qui meurt de peur que quel» qu'incident ne lui fasse perdre l'honneur de la conclusion » de ce traité, et, par conséquent, les offres de Votre Ma» jesté en sa faveur, pour le cardinalat que je lui ai fait » espérer comme une chose indubitable (2). »

(1) *Succession d'Espagne*, t. II, p. 422 (Dépêche du chevalier de Grémonville, 18 janvier 1668).

(2) *Ibid.* (Dépêche du chevalier de Grémonville, 18 janvier 1668).

En présence de ce vif désir du prince d'Aversperg, M. de Grémonville, sentant bien que c'était la résistance puissante et désintéressée du prince Lobkowitz qui l'avait empêché d'obtenir tout ce qu'il aurait voulu, résolut, malgré le départ du courrier, de tenter encore un effort auprès de lui.

« J'allai le trouver,» écrit-il, «pour lui témoigner que »c'était avec un déplaisir extrême que j'étais obligé de »donner part à Votre Majesté, par le courrier que je lui »allais dépêcher, des difficultés qui arrêtaient la conclu»sion d'une si grande affaire, par la seule contrariété »qu'il y apportait; pendant que, sur sa parole, j'avais »assuré Votre Majesté qu'il y contribuerait de tout son »pouvoir. »

Après plusieurs plaintes dans le même sens, « je vis »bien,» continue M. de Grémonville, «que mon discours »l'avait touché; il commença le sien en m'assurant qu'il »voulait tout faire pour le service de Votre Majesté, mais »qu'auparavant il me devait faire comprendre le fonde»ment de ses sentiments à l'égard de l'Italie. »

Le prince Lobkowitz faisait valoir toutes les raisons bonnes et politiques qu'il avait pour soutenir son avis ; mais M. de Grémonville ne lâchait pas prise. « Enfin, » continue-t-il, «après une ample déduction, il me dit qu'il »ne voulait pas qu'on lui reprochât jamais que, pour avoir »voulu même la raison et la convenance, il eût été la »cause qu'on n'établît pas un si beau traité, et m'ayant »prié de lui expliquer toutes les prétentions que j'avais »encore, il s'engagea à m'en faire obtenir une bonne »partie. »

Il y eut, ce jour-là, une longue conférence chez l'Empereur, et, au sortir de cette conférence, le prince d'Aversperg fit demander un entretien à M. de Grémonville.

« Je fus donc chez lui à l'entrée de la nuit, » écrit celui-ci; « il fit semblant, d'abord, de blâmer mon opiniâtreté, et » que Votre Majesté ne l'approuverait pas, en apprenant » les avantages qu'on lui proposait. Enfin, Sire, après » cette grimace, que je soutins par une autre du hasard » où je m'étais mis en relâchant l'Etat de Milan, et du re- » proche que toute l'Europe lui ferait, qu'il eût manqué » de conclure un si bon traité, s'il faut le dire, pour une » bagatelle de rien, il s'ouvrit à la fin, et me déclara qu'il » ferait consentir l'Empereur à se relâcher de la Sicile au » lieu de la Sardaigne; mais qu'après cela il ne fallait plus » rien prétendre. Je montrai, d'abord, que cela ne me sa- » tisfaisait pas, et, comme il m'avait toujours dit que le » royaume de Naples et la Sicile étaient inséparables de » l'Etat de Milan, je crus, à plus forte raison, avoir plus de » fondement, par leur propre dire, à demander le royaume » de Naples comme indivisible de la Sicile. »

Cependant M. de Grémonville n'appuya pas sur ce point, et on passa à la discussion des autres articles sur lesquels on tomba d'accord.

« Après cela, » continue M. de Grémonville, « le prince » d'Aversperg crut que l'affaire était aux termes d'être » signée le lendemain; mais quand je lui dis que je croyais » que cela serait infailliblement, dès qu'il me relâcherait » le royaume de Naples, à cette parole, sa gravité ne put » se contenir, et, se levant de sa chaise, il fit vingt tours » dans sa chambre en se tirant les cheveux, et ne disant » autre chose, sinon : *Ah Dio!* Cependant je faisais sem- » blant de lire les articles, et comme il se fut un peu remis » de son emportement, me regardant fixement, je lui dis » que je ne pouvais m'imaginer que la prudence de l'Em- » pereur manquât à procurer la paix à la chrétienté, en » ne se voulant pas relâcher du royaume de Naples,



» pendant qu'on le faisait Roi de toutes les Espagnes,
» des Indes, et que, de mon chef, je lui accordais l'Etat
» de Milan.

» Il me répondit à cela, que si je savais les efforts qu'il
» avait faits pour obtenir la Sicile, je n'ouvrirais pas la
» bouche pour lui demander Naples; et, recommençant à se
» promener, toutes les fois qu'il se rapprochait de moi, je
» lui disais : — Passez cet article-là, si vous voulez être le
» cardinal de la paix et avoir l'estime d'être le plus grand
» ministre qui soit dans les Cours des princes de l'Europe.
» Et pour mieux flatter son ambition et le ragoûter de
» cette espérance, je voulus, pour le ramener un peu, que
» nous concertassions de la façon que Votre Majesté de-
» vait employer ses offices auprès du Pape, pour lui pro-
» curer cette récompense. Enfin, Sire, sur ce fondement, il
» s'engagea, derechef, à tenter un nouvel effort, me fai-
» sant promettre que, s'il pouvait me faire obtenir Naples,
» Votre Majesté l'honorerait sincèrement de sa toute royale
» protection pour l'obtention, dès aussitôt, du cardinalat;
» à quoi je m'engageai hardiment.

..... » Le lendemain, je fus chez l'Empereur, où ayant
» trouvé le prince Lobkowitz qui sortait de la conférence,
» il me dit ces propres termes : J'ai consenti qu'il vous
» soit accordé le royaume de Sicile ; mais n'aurez-vous
» point peur des Vêpres siciliennes? — Je lui répliquai que,
» pour cet effet, je voulais l'escorte du royaume de Naples.
» Sur quoi il montra se mettre en colère, me reprochant
» ma négociation trop sévère et trop intéressée. Et enfin,
» Sire, après plusieurs railleries, il se remit dans son sé-
» rieux pour me dire qu'il voulait encore faire quelque
» chose de plus pour moi, pourvu que je lui engageasse
» ma parole que je signerais le traité, et dès le jour même.
» Je lui donnai mon serment..... et, m'ayant embrassé, il

» me dit : « Vous aurez donc cette consolation de signer « aujourd'hui le traité. »

Lorsque je fus retourné chez moi, j'y trouvai un billet en ces propres termes :

« Au nom de Dieu, Sa Majesté Impériale s'est relâchée » du royaume de Naples pour l'ajouter à la part de Sa » Majesté Très-Chrétienne, et seulement pour complaire à » Sadite Majesté; ajoutant, toutefois, que c'est à condition » que le traité sera signé ce soir (1). »

En effet, le traité fut signé le jour même, à deux heures de la nuit (2). Cette négociation, si heureusement et si gaîment menée par M. de Grémonville, avait cependant failli se trouver brusquement rompue, et d'une manière assez tragique pour le négociateur français.

Il écrit : « Le soir du 18 (la veille de la signature du » traité), à huit heures, sortant de chez le prince d'Aver- » sperg, par sa porte secrète, pour aller joindre mon » carrosse à cinquante pas de là, soit par l'obscurité ou » par la rêverie où j'étais sur les articles que je venais » d'examiner, et dont j'avais copie dans ma poche, je » donnai, par mégarde, dans trois estafiers de l'ambas- » sade d'Espagne, lesquels, étant soûls, mirent d'abord » l'épée à la main contre moi, de sorte que, m'étant dé- » barrassé de mon grand manteau, je mis aussi l'épée à » la main, et en même temps l'un d'eux me blessa au » bras droit ; mais je lui donnai un coup dans le visage, » en criant en français, pour les mettre en alarme : A moi, » à moi, mes camarades !!! Je fus assez heureux qu'il tom- » bât de ce coup, et que ses deux compagnons, le voulant

(1) « In nome di Dio, S. M. Cesarea s'è relasciata del regno di Napoli » per la porzione di sua Maestà Cristianissima e solo per compiacer alla detta » Sacra Maestà, agiungendo però con questa condizione che il trattato si sot- » toscrivera questa sera. » (*Succession d'Espagne*, t. II, p. 436.)

(2) 19 janvier 1668.



» relever, me donnèrent le moyen de me jeter dans la » porte du maréchal du pays, où il y avait trois ou quatre » personnes. Mais quand j'eus vu que lesdits estafiers ne » s'amusaient à autre chose qu'à relever leur camarade, je » ne voulus point me faire connaître, et, ayant ramassé » mon manteau, j'allai joindre mon carrosse, pour m'en » revenir chez moi, sans que je me fusse aperçu d'être » blessé; et, en effet, c'est, grâce à Dieu, très-peu de cho- » se. J'eus pensé d'en donner avis à l'Empereur, croyant » que c'était un guet-à-pens; mais comme j'eus peur que » cela pourrait faire prendre d'autres mesures pour l'af- » faire, et que, tout au plus, une fois ou deux, je retour- » nais chez le prince d'Aversperg, en cette manière où je » prendrais plus de précautions pour ma sûreté, je ne » voulus point en parler. J'ai su que ces trois estafiers » étaient ivres, et qu'ils n'ont jamais pu dire qui avait » blessé leur camarade, lequel a le coup dans l'œil; l'am- » bassadeur d'Espagne ayant ordonné qu'il fût chassé, » cela me fait croire que ça été un pur accident, outre que » ledit ambassadeur n'a parlé de rien (1). »

En recevant cette heureuse nouvelle de la signature du traité, Louis XIV éprouva autant de surprise que de joie. M. de Lionne écrivit au chevalier de Grémonville :

« Vous avez fait des merveilles, et je ne saurais vous » exprimer la satisfaction que j'ai de vous voir si glorieux, » et que vous ayez si heureusement manié et ménagé au » profit de notre maître, et à l'avantage de la chrétienté, » la belle matière qu'on vous avait mise en main. Vous » aurez pourtant une petite mortification de ce qu'il fau- » dra que le mérite que vous avez acquis demeure long- » temps, et peut-être toujours, caché aux yeux de tout le

(1) *Succession d'Espagne*, t. II, p. 440 (Dépêche du chevalier de Grémonville, 22 janvier 1668).



» monde. Mais il faut vous en consoler sur ce que le maître » le sait et le veut reconnaître; cela doit vous suffire pour » vivre désormais fort content. » Parlant de l'attaque nocturne dont M. de Grémonville avait été l'objet, M. de Lionne ajoute : « Je ne vous dis rien sur votre batterie, » si ce n'est que, si vous avez montré plus de courage à » battre les valets, vous avez témoigné encore plus de » prudence et de suffisance à bien battre le maître (1). »

Louis XIV envoya sur-le-champ au chevalier de Grémonville la ratification du traité, en le comblant de louanges et en lui donnant ses derniers ordres. On y remarquait ce passage qui se rattachait à la contestation pendante, à cette époque, entre la Cour de Madrid et Louis XIV. Celui-ci, par égard pour l'Empereur, disait : « Bien qu'il soit » porté par le traité que les Espagnols seront obligés d'ac- » cepter, dans la fin de mars, l'une des alternatives que le » Roi a offertes pour l'accommodement présent, Sa Majesté » consent, en considération de l'Empereur, que les Espa- » gnols aient jusqu'au quinzième jour de mai, pour faire » cette acceptation. Et cependant quelques progrès que » pussent faire ses armes sur eux, ou dans l'expédition » qu'elle est allée faire dans la Franche-Comté, ou quand » elle recommencera au printemps d'agir en Flandre, » elle n'en augmentera point les conditions qu'elle a » jusqu'ici demandées de l'une des deux alternatives, dont » ledit chevalier pourra donner sa parole royale à l'Em- » pereur (2). »

Lorsque l'ambassadeur français porta cette concession à la connaissance de l'Empereur, celui-ci répondit : « Nous » désirons que vous écriviez au Roi notre frère, de notre

(1) *Succession d'Espagne*, t. II, p. 451 (Dépêche du 5 février 1668).

(2) Mémoire de Louis XIV au chevalier de Grémonville, du 6 février 1668.

» part, que, par affection, nous l'engageons confidentielle-
» ment à terminer, de manière ou d'autre, cette négocia-
» tion de la paix, afin de pouvoir, par-là, dissiper entiè-
» rement ces nuages qui menacent de la tempête (1). »

Voici l'analyse de ce traité extraordinaire ; car rien de semblable ne s'était vu, jusqu'à ce jour, en fait d'actes diplomatiques.

Le préambule nomme les plénipotentiaires, pour l'empereur, Jean Waycard, duc de Munsterberg et d'Aversperg;

Et pour le Roi de France, Jacques Bretet de Grémonville.

Article 1er. Formule d'usage : Il y aura une paix, une amitié constante, alliance éternelle, etc.

Par l'article 2, Cambrai, le Cambresis, le duché de Luxembourg, ou, en sa place, la Bourgogne, dite vulgairement Franche-Comté, Douai, Aire, Saint-Omer, Bergues et Furnes devenaient propriétés et domaines de la France, qui s'engageait à restituer toutes les autres places dont elle s'était rendue maîtresse dans le cours de l'année précédente, aussi bien que Charleroi, dont les fortifications devaient néanmoins être démolies, pourvu que, avant la fin du mois de mars 1669, le Roi d'Espagne eût consenti aux propositions que les Etats-Généraux des Provinces-Unies lui avaient faites pour rétablir la paix, et qu'il convînt d'une paix avec le Portugal par un traité de Roi à Roi. L'Empereur s'engageait à faire tous ses efforts auprès de la Reine régente d'Espagne, pour la décider à faire la cession desdits lieux. En cas de refus, si le Roi de France venait à se rendre maître des lieux qui, par la division future, devaient appartenir à l'Empereur, ses

(1) Dépêche du chevalier de Grémonville à Louis XIV, du 23 février 1668.

enfants et ses successeurs, le Roi de France s'engageait à les restituer sans rien exiger pour les frais de la guerre. L'Empereur s'engageait à ne donner aucune assistance aux Espagnols pour la guerre des Pays-Bas; mais il restait libre de les aider, si la guerre se portait sur tout autre point de la monarchie espagnole. Toutefois, en cas d'hostilité, le Roi de France et l'Empereur s'engageaient réciproquement à ne pas porter la guerre dans leurs Etats respectifs.

Article 3. Le partage de la monarchie espagnole était ainsi arrêté :

Pour l'Empereur :

Les royaumes d'Espagne, les Indes occidentales, le duché de Milan avec le droit qui en dépend, de donner l'investiture du *Duché de Sienne;* Final, les ports de Longone, Hercole, Orbitello, et les autres ports soumis à la Couronne d'Espagne, sur les côtes de la mer de Toscane, avec leurs dépendances; la Sardaigne, les Canaries, les îles Baléares.

Pour le Roi de France :

Tout ce que les Espagnols possèdent dans les Pays-Bas, sous quoi l'on comprend aussi la Bourgogne, dite la Franche-Comté; les îles Philippines orientales; le royaume de Navarre avec ses dépendances, telles qu'elles étaient; Roses avec ses dépendances; les lieux situés sur la côte d'Afrique; les royaumes de Naples et de Sicile avec leurs dépendances et îles adjacentes.

L'article 4 stipule le secours mutuel des deux puissances contractantes, pour se mettre en possession des pays qu'elles s'adjugeaient.

Article 5. On convient que ce traité n'aura qu'une durée de six ans, à partir du jour de la naissance d'un premier enfant du Roi d'Espagne; en sorte que, les six



années étant révolues, le traité expire *ipso facto;* cependant les deux parties se réservent de traiter et de convenir de la prolongation du terme de ce traité.

L'article 6 parlait des ratifications du traité entre les parties contractantes.

L'article 7 stipulait le dépôt des pièces originales, de leur ratification et des pleins pouvoirs, entre les mains du grand-duc de Toscane.

Article 8. Il était arrêté que, pendant ce temps, les deux puissances contractantes ne pourraient faire aucun traité ou accord qui fût directement ou indirectement contre ce traité : elles pouvaient cependant, dans toute autre guerre que celle des Pays-Bas, acquérir à leur gré, et par des traités, des alliés pour cette guerre. Le traité de Munster, celui de Westphalie et celui des Pyrénées demeuraient dans leur force et vigueur.

L'article 9 et dernier stipulait que, si ce traité venait à avoir son effet, les parties contractantes, ou leurs successeurs, demanderaient par des voies convenables, à la fois et ensemble, la garantie au Souverain Pontife, aux Rois d'Angleterre, de Suède et de Danemarck, aux électeurs et princes de l'Empire, à la République de Venise, au duc de Savoie, au grand-duc de Toscane, à la République de Suisse, à Gènes, aux Etats-Généraux des Provinces-Unies et aux autres que les parties jugeront à propos (1).

Louis XIV ratifia ce traité, le 2 février 1668, et l'Empereur y souscrivit, le 28 du même mois.

L'article 7 fut remplacé par un article détaché, signé le 28 février, par lequel on renonçait au dépôt entre les mains du grand-duc de Toscane, et on stipulait

(1) Le traité en latin est conservé aux Archives du Ministère des Affaires étrangères de France. — *Succession d'Espagne.* (Le traité y est donné en entier en français, d'après le texte latin.)



que chaque souverain devait en garder un exemplaire.

La prudence avait conseillé d'adopter cette mesure; car on redoutait la curiosité du grand-duc de Toscane. Bien que Louis XIV eût proposé de ne lui remettre le texte du traité que dans un petit coffre fermé de quatre serrures, dont les clefs eussent été à Vienne et à Paris, il craignait néanmoins, aussi bien que l'Empereur, que le grand-duc ne voulût point recevoir le dépôt sans en avoir le secret, ou qu'il ne voulût le découvrir par toutes les voies imaginables. Or, tous deux avaient un intérêt extrême à ce que ce traité restât parfaitement secret, et rien ne peut mieux faire juger quelle importance y attachait Louis XIV, que le récit des précautions inouïes qui furent prises pour faire venir les pièces en France. Une lettre écrite par Louis XIV, à M. de Grémonville, lui donne à cet égard les instructions suivantes :

« Comme j'ai jugé qu'il m'est d'une extrême impor-
» tance de tirer de Vienne, le plus tôt qu'il se pourra, ledit
» traité, sa ratification et toutes les autres pièces qui con-
» cernent cette affaire, et de les avoir en mon pouvoir,
» ainsi que l'Empereur a déjà celles que je lui ai fournies,
» j'ai pris la résolution, pour faire venir en toute sûreté,
» jusqu'à moi, des actes qui sont d'une si grande considé-
» ration, de vous envoyer un officier des gardes de mon
» corps avec six desdits gardes, auquel officier je désire
» que vous remettiez lesdits actes originaux pour me les
» rapporter. Il s'appelle Lagrange, et on ne lui a dit autre
» chose, si ce n'est qu'il eût à exécuter ponctuellement
» tout ce que vous lui ordonneriez. Lionne lui a seulement
» donné une lettre pour vous, afin que vous sachiez que
» c'est lui dont je vous parle dans cette lettre. Ces sept
» personnes partirent hier de Paris, et se sont séparées en
» deux bandes, l'une de quatre, et l'autre de trois; les

» gardes ne porteront point leurs bandoulières, et deux
» passe-ports que j'ai fait expédier, dont chaque bande
» a le sien, ne parlent d'eux que comme de gens qui vont
» voyager en Allemagne; ils iront par deux routes dif-
» férentes : les uns par la Franche-Comté, et les autres
» par Strasbourg; ils se rejoindront à Ulm, et là se sépa-
» reront encore sur deux bateaux. Approchant de Vienne,
» Lagrange se détachera seul pour vous aller porter la
» lettre, et vous avertir des lieux où il aura laissé ses ca-
» marades. Ce sera à vous, après cela, à lui ordonner, pre-
» mièrement, s'il fera entrer dans Vienne ses compagnons,
» et, ensuite, ce que les uns et les autres auront à faire
» pour revenir, et me rapporter lesdits actes avec la der-
» nière sûreté, dont je me repose entièrement sur votre
» prudence; je vous dirai seulement que j'estime que, dès
» que ce courrier sera arrivé près de vous, vous devez
» tenir toutes choses en état; que ledit Lagrange puisse
» repartir de Vienne presqu'aussitôt qu'il y sera entré et
» ses compagnons, si vous croyez les devoir faire venir
» tous ou partie d'entre eux; que vous leur devez pre-
» scrire la route par laquelle ils s'en reviendront, croyant
» (si vous ne le jugez autrement) qu'ils doivent se garder
» de prendre celle de Ratisbonne, pour éviter l'éclat que
» le passage de sept Français, tout à la fois, revenant de
» Vienne, pourrait faire dans la Diète; que vous devez
» leur dire que vous les chargez de papiers qui sont de la
» dernière importance pour le bien de mon service, et que
» je vous ai mandé que je désirais qu'ils ne les abandon-
» nassent jamais de vue, et que même, dans les hôtelleries,
» l'un d'entre eux, tour à tour, fût commis jour et nuit
» pour les garder, comme ils pourraient faire ma propre
» personne. Cependant vous laisserez toujours croire aux
» ministres de l'Empereur que tous ces actes sont encore

» dans votre coffre-fort, en attendant que je vous aie pu » donner avis que je les ai reçus ; après quoi vous leur » direz, qu'ayant trouvé une occasion favorable et sûre de » me les faire venir, vous en avez profité et me les avez » adressés, et même que je les ai reçus, afin qu'ils soient » hors de toute inquiétude qu'il n'en pût mésarriver en » chemin (1). »

Un mois après environ, M. de Grémonville écrivit :

« M. de Lagrange arriva, avec ses camarades, le 14 du » courant. Je fus dès aussitôt à Vienne, pour lui mettre » en main les papiers qui consistent en originaux du traité, » de la ratification et de l'acte pour l'article qui a été » changé ; le tout bien cacheté et mis dans une boîte de » fer-blanc bien fermée de mon cachet. Je lui ai dit, en » conformité des ordres de Votre Majesté, qu'ils dussent » garder ces papiers comme sa propre royale personne, » leur ayant fait croire que lesdits papiers avaient été dé- » robés à Votre Majesté, afin que si, par hasard, ils par- » laient, on ne pût jamais se douter de ce que ce pût » être (2). »

Enfin, Louis XIV reçut ces précieux papiers, et se trouva fort heureux de posséder ce qu'il avait tant désiré (3).

« Tous ces arrangements, conseillés par l'ambition, ac- » ceptés par la faiblesse et concertés sur la probabilité de » la mort du jeune et infirme Charles II, échouèrent con- » tre les décrets du Ciel, qui ajouta trente-deux années » d'une existence maladive, à celles que les propres pa- » rents du Roi d'Espagne avaient accordées, dans leur » calcul, à ce malheureux prince. Le traité de partage de

(1) Lettre de Louis XIV au chevalier de Grémonville, 21 mars 1668.

(2) Dépêche de M. de Grémonville, 19 avril 1668.

(3) Lettre de Louis XIV au chevalier de Grémonville, 4 mai 1668.

» 1668 resta sans effet; il n'apparaît plus aujourd'hui que » comme une preuve de la vanité des prévisions humaines. » Demeuré secret jusqu'à nos jours, ce traité de partage, » où tant d'habileté diplomatique, de roueries de Cour, de » mystères et de précautions sans exemples ont été em- » ployés, fut mis au néant par un faible enfant qui n'eut » besoin, pour inutiliser ce travail si savant, que de ne pas » mourir (1). »

III. Tout annonçait cependant que le Roi de France, loin de se relâcher de ses prétentions, pousserait ses avantages au printemps suivant, si, avant cette époque, la Cour de Madrid ne s'était décidée à accepter les conditions qu'il lui avait fait offrir pour obtenir la paix. Dans cet état de choses, les Provinces-Unies n'avaient que le choix de se joindre à la France pour dépouiller l'Espagne, ou de se déclarer ouvertement en faveur de cette puissance contre un monarque qui, alors, pouvait faire marcher son armée victorieuse contre elles.

Dans cette perplexité, de Witt revint à son premier projet de former une alliance entre l'Angleterre et les Etats-Généraux. Le peuple anglais s'y montrait disposé; il disait qu'il était plus que temps d'empêcher le partage des Pays-Bas entre la France et les Hollandais ; mais le parti de la Cour fut plus difficile à persuader de la nécessité de cette mesure. Charles II préférait le repos et les plaisirs aux embarras d'une guerre, dût-elle tourner à son profit et à sa gloire.

Outre cela, il était, en ce moment même, pressé par Louis XIV, qui, dans son dessein d'isoler les Provinces-Unies et de les priver de tout appui, avait entamé une négociation avec lui.

(1) Marliani, *Histoire politique de l'Espagne moderne*, t. II, p. 117.



Non content du traité d'avril 1667, qui avait été négocié par l'intermédiaire de la reine Henriette, mère de Charles II (1), et qui lui assurait l'inaction du Roi d'Angleterre pendant un an, il voulait que celui-ci s'unît à lui plus étroitement, et prît à la guerre une part active, ou, du moins, qu'il s'engageât à ne former aucune liaison avec un autre prince, ou Etat, pendant un an. Il espérait déterminer Charles II par des offres de secours contre ses sujets et des prêts d'argent, et il comptait aussi sur la haine qu'il savait bien que le Roi portait aux Hollandais.

« Ainsi, » dit-il dans ses instructions à M. de Ruvigny, chargé de conduire cette négociation à Londres : — « Ainsi le cas serait arrivé, que ledit Roi a souvent témoigné désirer, avec tant de passion, de trouver lesdits » Hollandais sans obligation de ma part de les assister, » et, par conséquent, l'occasion d'autant plus favorable de » se ressentir des dernières actions qu'ils ont faites contre » lui, lorsque la paix était déjà conclue à Breda (2). »

Cependant, malgré son amour pour la paix, son inclination naturelle pour la France, et les arguments du duc d'York son frère, partisan zélé de Louis XIV, Charles fit un effort sur lui-même, et se rendit aux vœux de la nation, dans l'espoir de regagner les cœurs de ses sujets, que ses prodigalités, la vente honteuse de Dunkerque et les désastres de la dernière guerre avec la République, lui avaient aliénés. Ainsi les négociations de Meerman à la Cour de Londres, amenèrent le Roi au point où de Witt était intéressé à le voir (3).

(1) *Succession d'Espagne*, t. II, p. 43.

(2) *Succession d'Espagne*, t. II, p. 519. (M. Mignet donne tous les détails de cette négociation restée sans résultats immédiats.)

(3) Lettre de l'ambassadeur Meerman à de Witt, du 11 décembre 1667. — Wag., t. XIII, p. 287 et 296.



Il était de l'intérêt de l'Angleterre, il était encore plus de l'intérêt des Etats, d'empêcher la France de s'emparer de la Flandre.

Sir William Temple, envoyé de Charles à Bruxelles, vint à La Haye dans les derniers jours de l'année 1667, et proposa à de Witt de conclure, entre sa Cour et les Etats, une alliance offensive et défensive pour la délivrance et la conservation des Pays-Bas espagnols. En réponse à cette offre, de Witt informa le négociateur anglais des engagements contractés par les Etats-Généraux avec le Roi de France, ajoutant que ceux-ci ne pouvaient conclure, avec l'Angleterre, qu'un traité pour obliger Louis XIV à se contenter d'une partie de ses conquêtes; mais la franchise de Temple s'accommoda mal d'une réponse si ambiguë. La loyauté exigeait, selon lui, qu'on déclarât au Roi de France que ses prétentions étant souverainement injustes, il eût à restituer ses conquêtes, et à soumettre la question de droit à la décision d'arbitres; et qu'en cas de refus, de la part du monarque, il fallait l'y contraindre en l'attaquant conjointement par terre et par mer.

De Witt vit avec satisfaction que Charles II se montrât ainsi disposé à s'unir aux Etats-Généraux. Mais, fidèle à son système de contrebalancer la puissance de la France et celle de l'Angleterre l'une par l'autre, il adopta pour règle, dans cette négociation, d'accorder beaucoup à la France, pour ne pas se faire un ennemi de son Roi, et de ne se lier avec l'Angleterre qu'autant que cette alliance ne pourrait pas compromettre l'existence de son parti. D'un côté, il espérait arrêter Louis XIV par la possibilité d'une guerre, dans laquelle l'Angleterre et les Provinces-Unies joindraient leurs forces contre la France; et, de l'autre, il voulait empêcher les cabales du parti d'Orange avec la

Cour de Londres, en ménageant à son parti l'appui du monarque français (1).

Temple retourna à Londres, pour instruire le Roi des dispositions dans lesquelles il avait trouvé de Witt, et ne tarda pas à revenir à La Haye, muni de pleins pouvoirs de sa Cour pour entrer en négociations. Dès le lendemain de son arrivée, il communiqua le but de sa mission aux Etats-Généraux, et l'alliance fut conclue peu de jours après. L'adresse et l'activité de Temple triomphèrent, en cette occasion, des lenteurs ordinaires des négociations diplomatiques, et, pour éviter les intrigues de l'ambassadeur de France, on crut devoir, vu l'urgence, s'écarter des formes usitées ; le traité fut signé sans avoir obtenu, au préalable, l'assentiment des Etats des différentes provinces (2).

A un traité d'alliance défensive par lequel les parties contractantes s'engageaient à s'assister réciproquement, en cas d'attaque de la France, avec quarante vaisseaux de guerre, six mille hommes de pied et quatre cents chevaux, était joint un autre traité d'une nature bien plus importante. Par cet acte, on imposait à l'Espagne l'obligation de céder les provinces et villes conquises sur elle par Louis XIV, ou l'équivalent proposé par le monarque français, et on défendait à celui-ci d'étendre ses conquêtes ; tandis qu'un article secret, dirigé contre Louis XIV, stipulait que : si le Roi de France refusait de se soumettre à ces conditions, l'Angleterre et la République porteraient aide et secours à l'Espagne, et que leurs forces

(1) Wag., t. XIII, p. 298-301.

(2) *Ibid.*, t. XIII, p. 302. — Muller, *Histoire universelle*, t. IV, p. 89. — Lettre de sir W. Temple au garde des sceaux Bridgman, du 27 janvier 1668. — Lettre du même à lord Halifax, du 2 mars 1668. — Dumont, *Corps diplomatique*, t. VII, p. 1-63. — Aitzema, *Zaken van S. en O.*, t. XIV, p. 1131. — J. de Witt, *Secret. resol. van Holl.*, t. II, p. 633.

de terre et de mer, réunies à celles des Espagnols, seraient employées contre la France, pour ramener cette puissance aux limites dans lesquelles elle se trouvait à la paix des Pyrénées.

Cette alliance était à peine conclue, que l'envoyé du Roi de Suède, à La Haye, demanda, au nom de son souverain, d'y être admis; ce qui fut accordé, et l'on imposa à l'Espagne l'obligation de payer un subside considérable à la Suède (1).

La conclusion de ce traité fut aussitôt dénoncée à la Cour de France (2).

Dans leur lettre à Louis XIV, les Etats-Généraux cherchent à motiver cette alliance : « sur l'opposition qu'ils » ont rencontrée, de la part de la Cour de Madrid, à » lui accorder la satisfaction qu'il demandait; mais » qu'ayant été assez heureux de pouvoir disposer le » Roi de la Grande-Bretagne à joindre ses efforts aux » leurs, ils ne doutent plus que leurs démarches réunies » ne soient couronnées du plus heureux succès, et qu'ils » parviendront à lui faire obtenir, sans nouvelle effusion » de sang, ce qu'il avait demandé. C'est pourquoi, » ajoutent-ils, « nous sommes assurés que Votre Majesté ap» prouvera nos procédés, si pleins de marques de zèle » pour sa gloire, aussi bien que pour le repos de la chré» tienté. »

Mais, malgré ces belles protestations, les Etats ne parvinrent point à donner le change à Louis XIV. Il ne se méprit pas sur le but et la portée de cette alliance, et s'il dissimula alors sa colère, ce ne fut que pour frapper

(1) Triple alliance conclue à La Haye, 13-23 janvier 1668. — Wag., t. XIII, p. 303-307. — Résolutions des Etats-Généraux, des 14, 21, 23, 24 et 25 janvier 1668. — Œuvres de Temple, t. I, p. 415.

(2) Lettre des Etats-Généraux à Louis XIV, du 26 janvier 1668.

plus sûrement, quand le moment propice serait arrivé de faire éprouver tout son ressentiment à ceux qu'il accusait de l'avoir joué.

IV. A cette triple alliance, déjà si funeste aux desseins de Louis XIV, vint se joindre une révolution dans les affaires du Portugal. Le cabinet de Lisbonne s'était entendu avec Louis XIV, pour tenir la Cour de Madrid dans de perpétuelles alarmes; mais le détrônement d'Alphonse VI mit un terme aux hostilités entre le Portugal et l'Espagne.

La révolution qu'Alphonse VI avait préparée lui-même depuis si longtemps par ses excès et ses extravagances, s'accomplit dans le mois de novembre 1667. Le pouvoir passa d'Alphonse à l'infant Don Pedro, son frère. Celui-ci prit possession du gouvernement sans rencontrer aucune résistance. Il s'établit dans le palais de son frère, qui se laissa arrêter, et se démit, frappé d'une insensibilité stupide. Don Pedro convoqua les Cortès, et ne prit que le titre de régent.

Alors le cabinet anglais détacha le Portugal de la France, en facilitant sa paix avec l'Espagne. Depuis longtemps, il pressait le cabinet de Madrid de traiter avec le Portugal, puisqu'il ne pouvait pas le soumettre. L'espoir de résister, avec plus d'avantage du côté des Pays-Bas, avait disposé les Espagnols à ce sacrifice, malgré la répugnance qu'ils éprouvaient à aliéner, pendant une minorité, ce royaume regardé par eux comme partie intégrante de leur monarchie.

On voit, par un Mémoire que le conseil d'Etat adresse à la régente, combien la paix avec le Portugal était devenue urgente pour l'Espagne, si on voulait conjurer la ruine complète dont cette monarchie paraissait être menacée. On y lit, entre autres, les passages suivants :

« Si la négociation (celle avec le Portugal) était rom- » pue ou ajournée, nous n'aurions plus autre chose à faire » qu'à nous jeter, les mains jointes, aux pieds du Roi de » France en implorant sa miséricorde, et à recevoir la » dure loi que nous imposeraient son orgueil et son am- » bition effrénée. »

Et plus loin : « Depuis le règne de Ferdinand le Ca- » tholique, la monarchie d'Espagne ne s'est pas encore » vue si près de sa ruine, si épuisée, si dénuée des res- » sources nécessaires pour faire face à un grand pé- » ril (1). »

La paix fut, en effet, signée le 13 février 1668; les Espagnols traitèrent avec le Roi de Portugal comme avec un prince souverain et indépendant, sans renoncer formellement aux prétentions qu'ils formaient sur ce royaume. Tout ce qui avait été conquis pendant la guerre, fut restitué de part et d'autre, à l'exception de Ceuta, qui resta aux Espagnols. Ce traité termina une guerre de vingt-six ans entre le Portugal et l'Espagne.

La défection du Portugal déconcerta les desseins de Louis XIV. Il vit que l'Europe était intéressée à protéger la faiblesse de l'Espagne, et que la guerre de Flandre alarmait les principales puissances du continent (2).

V. La conclusion de la Triple-Alliance ne fit qu'animer Louis XIV ; il alla prendre en plein hiver toute la Franche-Comté. Il partit de Saint-Germain le 2 février 1668, jour auquel il ratifia le traité de partage qu'il venait de conclure avec l'empereur Léopold.

En moins de trois semaines toute cette province fut conquise, et Louis retourna victorieux à Saint-Germain, où l'attendait Van Beuningen, ambassadeur des Etats-

(1) *Succession d'Espagne*, t. II, p. 599-601.
(1) *Succession d'Espagne*, t. II, p. 565-577.



Généraux. Celui-ci, fier de la Triple-Alliance, parvint à intimider le Roi et ses ministres, par un langage qui était plus propre à lui révéler sa puissance et la terreur qu'il inspirait, qu'à lui faire accepter les conditions que les alliés voulaient lui imposer. « Ne vous fiez-vous pas à la pa» role du Roi? » disait M. de Lionne à Van Beuningen. « J'ignore ce que veut le Roi, » répondit l'ambassadeur hollandais, « je considère ce qu'il peut (1). » Van Beuningen s'exprimait à cet égard dans les termes suivants : « Le » Roi a les pensées d'un Cyrus et d'un Alexandre. La » confiance qu'il a dans sa puissance, jointe à la petite » opinion qu'il a des forces des autres puissances, lui font » juger la conquête des Pays-Bas si facile, qu'il semble » ne pouvoir résister à la tentation de l'effectuer (2).

Si Louis XIV eût considéré avec plus de sang-froid les éléments dont se composait cette alliance, il est probable que ce qui lui coûta si peu de peine à dissoudre après la paix, n'aurait pas résisté aux intrigues appuyées par la force des armes. Mais cette alliance lui parut, dans les premiers moments, devoir être une barrière insurmontable à ses projets.

D'ailleurs l'Angleterre et les Provinces-Unies armaient, dans l'intention éventuelle de porter secours aux Pays-Bas. La République équipait des vaisseaux, négociait en Allemagne pour avoir des troupes, et traitait avec le marquis de Castel Rodrigo, pour recevoir les places de la Haute-Gueldre, en échange des secours qu'elle lui fournirait dans ce cas. Les Etats-Généraux avaient envoyé six mille hommes à Lillo près d'Anvers, et fixé la réunion des troupes du côté de Berg-op-Zoom. Le

(1) Wag., t. XIII, p. 319-329. — Négociations du comte d'Estrades, depuis le 22 janvier 1668 jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle.

(2) Lettre de Van Beuningen, du 27 mars 1668. — Wag., t. XIII, p. 333.

Parlement, qui s'était réuni en février, avait accordé, de son côté, 300,000 livres sterling à Charles II, pour qu'il se mît en mesure d'exécuter les conditions de la Triple-Alliance.

A la vue de ces préparatifs, Louis XIV, dût-il, en apparence, recevoir la loi des alliés, consentit à la tenue des conférences pour la paix à Aix-la-Chapelle. Cette modération étonna même ses adversaires.

« M. de Witt et les plus éclairés du gouvernement, » disait d'Estrades à M. de Lionne, « sont très-persuadés que, » si le Roi eût voulu pousser ses conquêtes, il eût été » maître des Pays-Bas pendant cette campagne. Dieu » veuille qu'ils reconnaissent les obligations qu'ils ont au » Roi ! Mais les connaissant, comme je le fais, si la mort » du Roi d'Espagne survenait, ils seraient tout prêts à » faire des ligues et à remuer toute la chrétienté, pour » s'opposer aux *droits légitimes* qui appartiendront à Sa » Majesté. Vous pouvez, Monsieur, prendre vos mesures » là-dessus. »

« Je connais leur faible, » disait d'Estrades, en parlant des Provinces-Unies, et par où il faut les prendre quand » le Roi sera dans cette volonté ; mais ce n'est pas à pré- » sent le temps (1). »

Ce passage ne renferme-t-il pas la pensée qui plus tard amena les forces de Louis XIV au sein même de la République ?

VI. Les négociations ouvertes à Aix-la-Chapelle, sous la médiation du Pape, n'offrirent qu'un intérêt très-secondaire.

Tous les points importants furent discutés et arrêtés, à la Cour de France, par Van Beuningen et l'ambassadeur

(1) Lettre de M. D'Estrades, des 16 février et 3 mai 1668.

du Roi d'Angleterre, et le traité de Saint-Germain entre la France, l'Angleterre et les Etats-Généraux, servit de base à l'accommodement entre la France et l'Espagne (1).

Le cabinet de Madrid, à qui on laissa l'alternative de céder à la France, la Franche-Comté, Cambrai, Aire et Saint-Omer, ou la totalité des conquêtes faites par Louis XIV dans les Pays-Bas pendant la campagne de l'année précédente, préféra conserver la Franche-Comté, province toujours menacée par la France.

On attribua cette résolution, qui affaiblissait considérablement la ligne de défense dans les Pays-Bas, à un esprit de vengeance contre les Etats-Généraux qui, de leur côté, étaient intéressés, pour la sûreté de la République, à voir passer la Franche-Comté sous la domination du Roi de France, de préférence aux places de la Flandre.

La paix fut signée le 2 mai 1668, et Louis XIV acquit, par cette première guerre, Charleroi, Binche, Ath, Douai, Tournai, Lille, Oudenarde, Armentières, Courtrai, Bergues et Furnes, avec leurs bailliages et dépendances (2).

Par le traité d'Aix-la-Chapelle, « Louis XIV abandon» nait ses conquêtes dans la Franche-Comté, simple point » d'arrêt, retard consenti à l'inévitable avenir d'une » réunion définitive (3). » Car ce fut sous la médiation impérieuse de la Triple-Alliance que se fit la paix d'Aix-

(1) Traité de Saint-Germain, signé le 15-25 avril 1668. — Dumont, *Corps diplomatique*, t. VII, part. I, p. 88. — Aitzema, *Zachen van S. en O.*, t. XIV, p. 703.

(2) Paix d'Aix-la-Chapelle, 2 mai 1668. — Dumont, *Corps diplomatique*, t. VII, part. I, p. 89. — Aitzema, t. XIV, p. 703. — Basnage, *Ann. des Provinces-Unies*, t. II, p. 28. — Wag., t. XIII, p. 330. — Lettres de d'Estrades, t. VI, p. 476.

(3) Capefigue, *Louis XIV, son gouvernement et ses relations diplomatiques avec l'Europe*, t. I, p. 128.



la-Chapelle. Louis XIV n'était qu'au début de sa carrière d'envahissement, et il paraît, d'ailleurs, avoir été préoccupé de l'idée qu'il importait à l'exécution de ses projets ultérieurs, de porter une apparence de magnanimité dans ces négociations : « Pour m'établir chez mes » plus petits voisins dans une estime de modération et de » probité qui pût adoucir en eux ces mouvements de » frayeur que chacun conçoit naturellement à l'aspect » d'une trop grande puissance (1). »

Les généraux de Louis XIV avaient été d'avis qu'il fallait continuer la guerre, et ses ministres avaient été pour la paix.

Louis se rangea de l'avis de ceux-ci ; mais il est curieux de connaître les raisons qui le déterminèrent.

« Je ne manquerai pas d'occasion de rompre, quand » je voudrai, avec l'Espagne, la Franche-Comté que je » rends, se pouvant réduire en tel état, que j'en serai le » maître à toute heure, et mes nouvelles conquêtes, bien » affermies, m'ouvriront une entrée plus sûre dans le reste » des Pays-Bas (2). »

Mais la paix d'Aix-la-Chapelle excita en France la surprise et le mécontentement d'un parti considérable qui aurait voulu la continuation de la guerre, et qui vit du déshonneur et de la faiblesse dans cette modération prudente et momentanée.

Dans une lettre adressée à M. de Lionne, on trouve l'expression des sentiments de ce parti : « Tout l'entretien » d'aujourd'hui n'est que de la paix qu'on s'efforce de faire » passer pour la plus honteuse, afin de décrier le gouvernement ; et ce qui m'en fâche, est qu'on en jette la pierre » à Monseigneur, et que l'on fait maintenant passer le sieur

(1) Mémoires de Louis XIV, t. II, p. 369 à 371.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 369.

» Van Beuningen pour le plus hardi et le plus grand né-
» gociateur de l'Europe. J'ai beau dire qu'il n'y a plus de
» renonciation, et que cette grande ligue est rompue, on
» s'en moque ; le plan en est pris : l'on a reconnu, dit-
» on, notre faible avec nos cent mille combattants ; la ligue
» se renouera toujours par le même intérêt..... C'est le
» remercîment de nos bons alliés les Hollandais, pour les
» avoir faits ce qu'ils sont, et les avoir tout de nouveau
» sauvés de la patte de l'évêque de Munster.

» Si nous avions seulement donné un bon coup d'épée !
» Mais que dit-on dehors et dedans ? Quand nous n'avons
» point eu d'ennemis à combattre, nous avons pris des
» places, et aussitôt que nous avons vu quelques disposi-
» tions à la défense, on nous a fait tomber les armes de
» la main. Monseigneur serait bien étonné de voir de
» quelle façon ces brasseurs de bière en écrivent à nos
» marchands ; j'aurais honte de le dire (1). »

On trouve dans la même lettre le passage suivant qui prouve que l'opinion publique était une puissance, même sous le gouvernement absolu d'un Louis XIV : « Je tourne
» ma passion contre les Hollandais que je tiens aujour-
» d'hui pour nos plus redoutables ennemis, et j'exhorte
» Monseigneur, tant pour sa réputation, que pour la satis-
» faction publique, à ne rien omettre de sa politique pour
» trouver les moyens d'abattre cette grande puissance qui
» s'élève. C'est, dis-je, où doit aboutir sa politique pour
» faire connaître que la paix n'a été faite que pour le
» châtiment de cette insolente République. »

VII. On remarque que, ni dans le préambule, ni dans les articles du traité d'Aix-la-Chapelle, il ne fut question des droits de la Reine de France, qui avaient été le motif

(1) *Succession d'Espagne*, t. II, p. 644. (Lettre de M. ..... à M. de Lionne, Paris, 24 mai 1668.)



de la guerre, ni de la renonciation de cette princesse à ses droits à la succession espagnole. On lit, dans les instructions de Louis XIV à M. Colbert de Croissy, l'un de ses plénipotentiaires : « Qu'il n'exigeât pas des Espa» gnols qu'ils se départissent de la prétention qu'ils avaient » que la renonciation de la Reine était bonne et valide; » mais qu'aussi il ménageât en sorte les expressions du » traité, qu'on n'en pût pas induire que Sa Majesté se fût » départie de la juste prétention qu'elle avait que cette » renonciation était nulle et invalide, et qu'ainsi il n'y » insérât point une confirmation expresse du traité des » Pyrénées, à cause que la renonciation de la Reine y » était établie ; et qu'on mît seulement dans le traité qu'on » n'entendait rien révoquer de ce qui était contenu dans » celui des Pyrénées, à l'exception de ce qui regardait le » Portugal, avec lequel le Roi catholique avait depuis fait » la paix (1)..... » Des traités de paix, établis sur de semblables équivoques, peuvent-ils être autre chose que des déclarations de guerre anticipées ?

En faisant le premier essai de son pouvoir, en commençant la guerre en 1667, Louis XIV sonda, pour ainsi dire, la politique des cabinets de l'Europe sur ses projets futurs. Il trouva que ses forces étaient bien supérieures à celles des autres puissances ; peut-être même ne s'était-il pas cru aussi redoutable avant le jour où il lui fut prouvé que les Cours ne voulaient pas voir l'injustice et les conséquences de ses prétentions, par suite de l'impuissance où elles étaient de le combattre. A partir de cette époque, il eut en sa faveur, outre la force matérielle, une puissance morale dont il sut profiter avec habileté, en flattant, d'un côté, l'amour-propre de son peuple qui applaudissait à ses velléités de conquête, et, de l'autre, en impri-

(1) *Succession d'Espagne*, t. II, p. 629.



mant la terreur de son nom à des voisins faibles et désunis entre eux.

Les droits sur lesquels Louis XIV s'appuyait en attaquant l'Espagne, étaient fondés ou souverainement injustes : s'ils étaient fondés, on aurait dû accorder au Roi de France tout ce qu'il réclamait à ce titre; s'ils étaient injustes, l'Angleterre et la République réunies possédaient des ressources suffisantes pour s'opposer à un attentat aussi manifeste aux droits des nations et à la foi des traités. Malheureusement, l'alliance entre la Grande-Bretagne et les Provinces-Unies n'offrait pas un caractère de franchise et de stabilité qui pût amener ce résultat. Charles II et de Witt ne déposèrent pas l'inimitié qu'ils nourrissaient l'un contre l'autre ; tandis que l'opinion publique, la voix de la conscience des nations, proclamait la Triple-Alliance comme l'œuvre d'une politique sage et éclairée, les passions individuelles du monarque anglais et du conseiller pensionnaire rendaient illusoire ce que la raison d'Etat venait de conclure. Si, d'une part, on se livrait aux réjouissances publiques, aux fêtes ordonnées pour célébrer le succès de la Triple-Alliance, de l'autre on sacrifiait les intérêts de l'Espagne, l'alliée naturelle de la République, à l'espoir chimérique de conserver les bonnes grâces d'un Roi que de Witt venait d'offenser, tandis qu'à la même heure Charles II abandonnait les Provinces-Unies à la vengeance de Louis XIV en entamant des négociations secrètes avec la Cour de France, par l'entremise du duc de Buckingham et de sa propre sœur, Henriette, duchesse d'Orléans (1).

Le mauvais vouloir de Louis XIV était une chose si avérée et si connue de tous, que, le lendemain du jour où

(1) Mazure, *Histoire de la Révolution de 1688 en Angleterre*, t. I, p. 80.



la paix fut signée, l'ambassadeur espagnol dit : « Ce sera » bientôt le tour des Provinces-Unies ; » et d'Estrades, de son côté, ne faisait pas un mystère « que son maître paie» rait avec usure aux marchands de fromages hollandais, » la duplicité de leur conduite (1). »

VIII. A côté d'une conduite si faible et si impolitique de la part des Etats-Généraux, on ne peut que s'étonner des éloges immodérés qu'ils se donnèrent à l'occasion de la Triple-Alliance et de la paix d'Aix-la-Chapelle.

Une médaille frappée à l'occasion de cet événement en est une preuve incontestable. Sur le revers de cette médaille on lisait ces mots : « Après avoir affermi les lois, » corrigé les rites sacrés (2), aidé, défendu, réconcilié » les Rois, rétabli la liberté de la mer, procuré la paix » sur la terre par la force éclatante des armes, et rendu » le repos à l'Europe, les Etats des Provinces-Unies ont » fait frapper cette médaille en 1668 (3). »

Le Roi de France trouva fort déplacé que les Etats-Généraux s'attribuassent, dans cette médaille, la gloire de la paix, et le président Lamoignon en fit des reproches à l'ambassadeur de Groot (4), en lui disant, avec beaucoup de justesse : « Les Romains, après avoir rasé Nu» mance et Carthage, n'auraient pu parler de leurs victoi» res en termes plus altiers (5). »

On prétendit même que Van Beuningen, qui se glorifiait d'avoir négocié le traité de Saint-Germain, et qui

(1) Bilderdyk, t. IX, p. 190.

(2) Ceci regardait la défense de nommer le prince d'Orange dans les prières publiques.

(3) « Assertis legibus, emendatis sacris, adjutis, defensis, conciliatis regi» bus, vindicata marium libertate, pace egregia virtute armorum parta, sta» bilita orbis Europæi quiete, numisma hoc status fœderati Belgii cudi fece» runt CIƆIƆCLXVIII. »

(4) Pierre Cornets de Groot, fils du fameux Grotius.

(5) Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, t. II, p. 20.



était fort sensible aux éloges qu'on lui donnait sur l'issue de sa mission, avait fait frapper une médaille, où il était représenté comme Josué arrêtant le soleil dans sa course, avec ces mots dans l'exergue : *Sta, sol.* Cependant personne n'a jamais vu cette médaille; on n'en parle ici que parce que, bien qu'imaginaire, elle fut un des griefs que Louis XIV allégua, quelques années plus tard, pour déclarer la guerre à la République.

C'est à l'occasion de cette paix que se manifeste plus que jamais le peu de consistance et de fixité de la politique de Jean de Witt. Il savait, à n'en pouvoir douter, que son seul appui contre le parti d'Orange était l'amitié et la protection du Roi de France; eh bien! c'est ce puissant voisin, ce redoutable monarque qu'il blesse de la manière la plus sensible en froissant son orgueil. Après avoir sacrifié à la terreur que lui inspiraient les armes de Louis XIV, en lui faisant accorder une part de la succession de Philippe IV, il ne peut résister à l'envie de passer, aux yeux de l'Europe et de la postérité, comme l'arbitre suprême entre les Couronnes de France et d'Espagne, et tandis que celle-ci ne lui pardonne pas son abandon, l'autre se considère comme humiliée du langage superbe que de Witt fait tenir aux Etats-Généraux à l'occasion de la paix d'Aix-la-Chapelle.

En vérité, ne peut-on pas s'émerveiller que la réputation d'habileté de Jean de Witt se soit établie et maintenue en dépit de ces traits de maladresse vaniteuse qui lui firent des ennemis acharnés, même parmi ceux qui, politiquement, devaient être intéressés à le protéger? Entré dans la voie dangereuse des concessions à l'ambition de Louis XIV, de Witt aurait, au moins, dû chercher à en tirer tout le parti possible pour lui-même et pour sa politique, et ne pas s'aliéner tout aussitôt le prince

auquel il venait de faire l'immense sacrifice de la sûreté des Provinces-Unies.

IX. Sir William Temple prononce un jugement plus juste sur la paix d'Aix-la-Chapelle; il prévit qu'un Roi jeune, et aspirant à la réputation de conquérant, ne s'en tiendrait pas à ce coup d'essai, et que, tout en aimant les plaisirs, la gloire et la guerre étaient chez lui des passions dominantes. « Je souhaiterais, » dit Temple à lord Arlington, « que la France imitât la méchante conduite » des Espagnols qui, s'étant rendus méprisables à leurs » voisins, sont exposés à leur insolence et à leurs caprices, sans pouvoir arrêter leurs conquêtes, ni se défendre de leur violence. Ce serait le seul moyen de » voir, enfin, quelques bornes à une grandeur excessive; » mais je n'ose l'espérer, quand je considère les qualités » du Roi, qui, bien loin d'être négligent, profite de toutes » les occasions qui se présentent, et qui n'est pas prodigue » de ses finances. Je souhaiterais de le voir livré tout entier aux plaisirs, ou engagé dans une entreprise plus » difficile que la dernière, et dans laquelle nous ne serions » pas aussi directement intéressés. Cela pourrait arriver, » si ce que l'on répète ici est vrai, qu'il a formé le dessein » d'engager les électeurs ou de forcer l'Empire à élire le » Dauphin roi des Romains; car, quoique son parti soit » devenu fort puissant en Allemagne, il me semble cependant qu'un corps composé de tant de différentes » parties, comme celui de l'Empire, ne se laissera pas » facilement porter à cette mesure, et à agir de concert » dans une affaire de cette nature (1). »

X. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la situation des affaires intérieures des Provinces-Unies après la paix de 1668, pour se convaincre qu'un langage plus réservé

(1) Lettre de sir William Temple, du 8 mai 1668.



que celui qu'elles tenaient eût été et plus sage et plus prudent.

Outre la question vitale, la question de système gouvernemental entre le parti d'Orange et l'oligarchie hollandaise, qui partageait les Provinces-Unies en deux camps ennemis, un nouveau sujet de division se présenta lorsque les appréhensions de la guerre furent dissipées.

Dans le premier moment de terreur qu'avait excité l'occupation des Pays-Bas espagnols par Louis XIV, on avait réuni les forces de terre de la République, pour mettre son territoire à l'abri d'une invasion; mais aussitôt la paix conclue, une fausse sécurité fit place à la crainte, et l'on s'occupa du licenciement d'une partie des troupes.

L'armée des Etats s'élevait à cinquante-trois mille hommes; elle était, à la vérité, une charge pesante pour le pays, mais plus encore un sujet d'alarme pour le parti oligarchique, qui redoutait que le maintien d'une force militaire aussi considérable n'amenât la nomination d'un capitaine général de l'Union.

Le renvoi d'une partie de l'armée fut donc résolu par le parti qui y était le plus directement intéressé; mais cette mesure donna lieu à des divisions pareilles à celles qui avaient accompagné la réduction de l'armée de la République, après la paix de Westphalie, et qui avaient mis la désunion entre les Etats de Hollande et Guillaume II.

Après de longs et violents débats, l'Etat de Hollande, qui avait à combattre le sentiment des six autres provinces et celui du conseil d'Etat de la République, chargé spécialement de la haute direction des affaires militaires, remporta la victoire, et l'effectif de l'armée, pour l'année suivante, fut fixé à trente-quatre mille hommes (1).

(1) Wag., t. XIII, p. 367.



Sous le point de vue de l'économie qui devait en résulter, cette réduction fut avantageuse aux finances du pays ; mais, considérée sous celui de la politique, elle fut une faute immense qui doit être imputée au parti de l'oligarchie.

Etait-ce au moment où on venait d'irriter le Roi de France, en mettant des bornes à ses projets d'envahissement, qu'il fallait réduire l'armée de terre au-dessous de ce qu'elle était à l'époque où un petit souverain, l'évêque de Munster, était parvenu à semer l'épouvante dans la République (1) ?

Etait-ce le moyen de donner une attitude respectable à la République, que de la priver de ses moyens de défense ? La prudence n'exigeait-elle pas, au contraire, de maintenir les troupes sur pied, pour les exercer au maniement des armes, et rétablir la discipline profondément altérée par une longue paix ? Toutes ces considérations dûrent faire place à l'appréhension de voir l'armée de terre se relever de l'état d'abaissement dans lequel le parti de Witt avait cherché à la tenir; car tous ses soins avaient exclusivement tendu, depuis la restauration de Charles II, à rendre la République redoutable sur mer, et, tandis qu'on n'épargnait rien pour l'équipement et l'armement des flottes de l'Etat, son armée de terre était laissée dans un abandon systématique, dont les suites se firent bientôt sentir par la dégradation morale dans laquelle on la vit tomber (2).

(1) A cette époque l'armée de terre était forte de 46,027 hommes.

(2) Mémoires de sir William Temple, p. 247. — Van Hogendorp, p. 29. — *Mémoires du comte de Guiche.* (Les Mémoires du comte de Guiche offrent le précieux avantage de renfermer une foule de détails sur les personnes et les choses que l'auteur a eus sous les yeux tant en Hollande que dans les Pays-Bas, à l'époque de son séjour dans les deux pays. Ces détails curieux ont été passés sous silence par les historiens, probablement parce qu'ils les jugeaient peu dignes de la majesté de l'histoire. Cette *majesté* est, à coup sûr, une chose in-



L'un des premiers résultats de cet abandon, fut de diminuer l'esprit militaire dans les Provinces-Unies, et de priver les troupes de chefs habiles et expérimentés, quand les infirmités ou la mort eurent éclairci les rangs des vieux capitaines.

Dans les provinces maritimes, où la plus grande partie de la population s'adonne au commerce et à la navigation, les hommes d'un caractère guerrier et aventureux allaient chercher fortune à bord des flottes de la République, aussi les grands hommes de mer ne lui ont pas manqué à cette époque; mais, dans les provinces centrales et éloignées des côtes, la noblesse, bien qu'elle y eût conservé des inclinations militaires, s'était refroidie pour une profession peu encouragée par ceux qui étaient à la tête des affaires. Cette aristocratie nobiliaire, profondément attachée à l'ancienne forme de gouvernement, ne voulait marcher que sous les ordres d'un prince d'Orange, et s'accommodait fort mal de la hauteur et de l'espèce de dépendance dans laquelle l'oligarchie hollandaise prétendait la tenir.

Ceci explique en partie pourquoi cette époque fournit peu de généraux distingués, natifs des Provinces-Unies, et pourquoi les chefs de leurs armées de terre furent presque exclusivement des étrangers.

Peu de temps après la conclusion de la paix d'Aix-la-

finiment respectable, à la condition, toutefois, de ne pas rendre l'histoire majestueuse au point de la faire froide, aride et dépourvue de vie et d'animation. Le plus habile historien de l'antiquité, Tacite, connaissait mieux que tout autre cette vérité, que la simplicité historique peut et doit s'allier quelquefois à une certaine abondance de style et de détails, qu'on rencontre plus particulièrement dans les Mémoires. C'est de ce mélange, habilement combine et mis en œuvre, que naissent les compositions historiques qui font le plus d'impression sur l'esprit des lecteurs, et se gravent plus facilement dans leur mémoire, en expliquant les faits par des détails particuliers et l'appréciation des vues personnelles des principaux acteurs.)



Chapelle, de Witt vit expirer, pour la troisième fois, le terme assigné à son ministère; mais les Etats de Hollande le confirmèrent de nouveau pour cinq ans dans ses fonctions de conseiller pensionnaire, et joignirent à cette nouvelle preuve de leur confiance dans l'habile ministre qui, depuis quinze ans, dirigeait leur assemblée, un témoignage de leur gratitude et de leur munificence, en lui faisant un don de soixante mille florins (1).

Cependant l'étoile du conseiller pensionnaire commençait à pâlir. Au sein même de son parti, si discipliné dans les premières années de son ministère, surgissaient alors des rivalités et des ambitions qui s'accommodaient mal de se voir éclipsées par de Witt, et obligées de se conformer en tout point à sa puissante volonté. A la tête de ces frondeurs était la ville d'Amsterdam. On trouve, dans une lettre de Temple, des détails intéressants sur ces jalousies intestines qui furent les avant-coureurs de la chute de Jean de Witt et du parti qui ne vivait que de la vie qu'il lui communiquait.

« Vous aurez peut-être entendu dire, » écrit Temple à lord Arlington, « qu'il doit se faire ici quelques change- » ments dans le ministère, et que le crédit de ceux qui y » sont à présent commence à diminuer ; mais je crois que » ces bruits ne sont fondés que sur les tentatives que la » ville d'Amsterdam fait pour se tirer de pair d'avec les » autres villes de la Hollande; alléguant, pour motif, que, » supportant seule la moitié des charges qui pèsent sur » la province de Hollande, comme cette province paie » la moitié de celles qui se perçoivent dans la Confédé- » ration, il est juste qu'elle soit, en quelque façon, consi-

(1) Wag., t. XIII, p. 309. — Résolutions des Etats de Hollande, des 27 juillet, 3 août et 15 septembre 1668.



» dérée dans sa province comme la Hollande l'est dans
» la République.

» C'est dans ce but que les principaux habitants d'Am-
» sterdam se sont joints au corps des nobles pour s'oppo-
» ser, de toutes leurs forces, à la faction des villes de
» Leyden, de Dordrecht et de Rotterdam, qui, soutenue
» du crédit de M. de Witt, a, depuis plusieurs années,
» prévalu dans toutes les élections.

» Il y a quelques personnes de ce parti qui parlent de
» créer un nouveau ministère chargé de diriger les rela-
» tions diplomatiques, et, par ce moyen, de soulager M. de
» Witt. Je crois qu'on destine ces fonctions à M. Van
» Beuningen, qui, sous main, a eu une grande part à
» toutes les résolutions prises par la ville d'Amsterdam,
» dont il est député.

» M. de Witt agit avec beaucoup de prudence, et ne pa-
» raît prendre aucune part à ces contestations, se conten-
» tant d'aller son train ordinaire, sans se mêler dans ces
» intrigues. Il s'attache à calmer les esprits et à aplanir
» les difficultés. Cette conduite sage et réservée, jointe au
» besoin que l'on a de lui, fera qu'on aura toujours beau-
» coup d'égards pour lui, à moins qu'il n'arrive quelque
» violente révolution dans l'État, à quoi les affaires ne
» paraissent pas disposées (1). »

On a vu quel était Van Beuningen. La possibilité de voir confier la direction des affaires diplomatiques à un ennemi si déclaré de la France, révélait, sans aucun doute, qu'il s'était opéré un grand changement dans l'esprit public en Hollande : c'était le premier indice de cette révolution, dont Temple lui-même semblait, à cette époque, entrevoir la possibilité.

Au milieu de ces intrigues, qui avaient pour but d'affai-

(1) Lettre de sir William Temple, du 24 décembre 1669.

blir l'autorité de de Witt, celui-ci continuait à donner des preuves de son zèle pour la chose publique. La Hollande dut à sa persévérance et à sa sévère économie un nouveau soulagement dans les charges qui pesaient sur la province : à cette époque elle convertit deux millions de sa dette publique (1).

Cependant la politique vacillante et craintive de de Witt, à l'égard de la France, avait découvert à ses ennemis son côté vulnérable : il ne pouvait se dissimuler qu'en s'attirant le courroux de la France, il avait puissamment affaibli les ressorts du système politique, qu'il avait su faire prévaloir jusqu'à cette époque. Mais si un sombre avenir s'offrait à son esprit, il pouvait l'envisager avec tranquillité; car, si son administration ne fut pas exempte de passion et de fautes, il ne la souilla d'aucun acte qui pût lui ravir l'estime et la considération de ses concitoyens : elle fut *toute de probité*, et cet éloge lui fut donné, après sa fin tragique, par ses plus grands ennemis.

(1) Wag., t. XIII, p. 371.



CHAPITRE SIXIÈME.

LIGUE

DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE

CONTRE LES PROVINCES-UNIES.

« Delenda est Carthago. »

SOMMAIRE.

I. Aperçu général de la situation de l'Europe, après la conclusion de la *Triple-Alliance*, et négociations de Louis XIV.

II. Négociations de Louis XIV avec la Grande-Bretagne, afin de la détacher de la Triple-Alliance (1668-1669).

III. Traité secret entre la France et l'Angleterre, signé le 22 mai 1670.

IV. Admission du prince d'Orange au conseil d'Etat de la République des Provinces-Unies (1670).

V. Louis XIV envahit la Lorraine (août 1670).

VI. Rappel de sir William Temple de sa mission à La Haye (septembre et octobre 1670).

VII. Deuxième traité entre les Rois de France et de la Grande-Bretagne (31 décembre 1670).

VIII. Visite du prince d'Orange à la Cour d'Angleterre (1670).

IX. La Suède favorise les projets de Louis XIV. — Traité entre la France et la Cour de Stockolm (14 avril 1672).

X. Négociations du chevalier de Grémonville à la Cour impériale. — Traité par lequel l'Empereur promet sa neutralité à Louis XIV (1er novembre 1671).

XI. Traités de Louis XIV avec plusieurs princes de l'Empire.

XII. Traité d'alliance entre la France et le Grand-Électeur (1669).

XIII. Louis XIV cherche à gagner l'Électeur de Brandebourg à un projet de partage des Provinces-Unies.—Le Grand-Électeur refuse et informe les États-Généraux des projets de Louis XIV.

XIV. Position redoutable que Louis XIV s'était faite par ses négociations de 1669-72.

XV. Dons et largesses de Louis XIV pour faciliter son projet de guerre contre les Provinces-Unies.

XVI. Situation de l'Empire de 1670-1672.

XVII. Traité d'alliance défensive entre l'Empereur et quelques électeurs et princes de l'Empire (10 janvier 1672), pour garantir l'intégrité de l'Empire.

XVIII. Mémoire de Leibnitz sur la conquête de l'Égypte par Louis XIV.



LIGUE

DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE

CONTRE LES PROVINCES-UNIES.

I. Depuis 1668 jusqu'en 1672, tous les cabinets de l'Europe furent dans une irrésolution continuelle : la plupart d'entre eux n'ayant point de but arrêté et se conduisant, comme au hasard, tantôt pour et tantôt contre leurs intérêts.

Louis XIV seul suivit constamment la ligne qui conduisait au but où il voulait arriver, et l'intervalle de la paix fut employé par lui à se préparer à la guerre. Louis XIV avait pour système de beaucoup négocier, soit avec ses ennemis déclarés, soit avec les cabinets incertains, soit avec ceux qui étaient sincèrement dans les intérêts de la France. Il avait pour maxime qu'il fallait tenir tous les cabinets en haleine, en négociant tantôt sur un point, tantôt sur un autre, et souvent même en paraissant insister sur une chose, dans le seul but d'en obtenir une autre. Il y avait un mot consacré dans la diplo-



matie française, qui indique le caractère de ces négociations : *Amuser le tapis*. Il n'y avait donc jamais de temps d'arrêt dans les négociations, jamais de lacune à remplir; une question en amenait une autre, et le grand talent consistait à saisir le moment propice où ces négociations, un peu vagues, un peu indéterminées, pour le fond, devaient être dirigées vers un but déterminé, spécial. Nulle époque n'offre un exemple plus frappant de ceci, que les négociations de Louis XIV, depuis la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1668, jusqu'à la guerre de Hollande, en 1672. L'histoire n'a à s'occuper que de cette partie des négociations qui conduisirent à un résultat positif.

La faiblesse et l'incurie de ses voisins n'échappa pas à Louis XIV. Il sentit renaître alors toutes ses espérances; il conçut de nouveaux projets, médita de nouvelles attaques, et ses négociations, dans presque toutes les Cours de l'Europe, pour isoler la puissance qu'il comptait anéantir, sont des preuves autant de son énorme puissance que de l'habileté des ministres qu'il employait.

« Louis fut indigné de la conduite des Hollandais; ils » avaient préféré leur intérêt à son amitié; ils avaient » rompu par un sentiment de crainte, qui avait peut-être » été trop prompt, une vieille alliance à laquelle ils de- » vaient tout, pour s'unir à l'Angleterre, leur rivale. Ils » avaient enlevé la Suède à la France. Louis XIV voulut » les punir de cette ingratitude précipitée. M. de Lionne » l'aida à préparer leur châtiment, qu'il aurait probable- » ment empêché de pousser jusqu'à leur ruine, s'il avait » vécu davantage. Mais peu de temps après finit, avec » M. de Lionne, qui mourut en 1671, l'esprit qui avait » jusque-là dirigé et contenu Louis XIV. Le Roi habile » devint Roi passionné. La guerre de *dévolution* conduisit

» à la guerre de Hollande ; une entreprise d'agrandisse-
» ment à un acte exagéré de vengeance (1). »

Pour rendre la France ce que Louis XIV voulait qu'elle fût, il fallait qu'il fût un Roi passionné; on n'est grand qu'à cette condition, et si la passion a pu l'engager dans quelques fausses mesures, celle de Louis XIV fut, à tout prendre, glorieuse et profitable à la France. Il l'agrandit considérablement ; les traces de cette passion subsistent encore dans l'homogénéité de la France. Combien d'autres n'ont légué de leurs passions que le vain bruit, le vain souvenir! En politique, il n'y a que la fin qui couronne l'œuvre ; or, l'œuvre de Louis XIV fut dignement couronnée sous le point de vue de l'agrandissement territorial.

Le seul reproche que l'on puisse faire à Louis, c'est que la guerre de 1672 commencée, et après un début si brillant, il n'ait pas mis un peu plus de passion à achever son entreprise et un peu moins d'ardeur à revoir madame de Montespan.

La puissance que Louis XIV voulait écraser était la République des Provinces-Unies. Joué par de Witt, il voulut s'en venger, et, pour y arriver plus facilement, il résolut de dissimuler pendant un temps, d'endormir ces fiers oligarques par de feintes protestations de bienveillance, jusqu'à ce que le moment fût arrivé de frapper le grand coup.

Les Provinces-Unies, considérablement réduites, sinon anéanties, l'Espagne demeurait impuissante à défendre seule ses provinces des Pays-Bas; alors Louis XIV devenait maître du cercle de Bourgogne, et il prenait pied dans l'Empire. Ce grand pas fait, la dignité impériale devenait accessible à son ambition, soit pour lui-même, soit pour son fils.

(1) *Succession d'Espagne*, Introduction, t. I, p. 61.



Le rappel du comte d'Estrades de sa mission en Hollande, suivit de près la conclusion de la paix d'Aix-la-Chapelle, et Louis XIV lui donna pour successeur Simon Arnault de Pomponne. Le nouvel ambassadeur devait travailler à dissoudre la Triple-Alliance, détruire dans l'esprit des Hollandais les appréhensions qu'ils nourrissaient de la puissance de la France et des projets du Roi sur les Pays-Bas espagnols, et s'attacher à effacer les impressions que Van Beuningen avait cherché à faire naître, que le Roi « a un vif ressentiment dans l'âme de la » conduite qu'ont tenue les Etats-Généraux, auxquels seuls » Sa Majesté attribue la nécessité où on l'a mise de faire » la paix et d'arrêter le cours de ses conquêtes dans les » plus belles espérances de leurs progrès infaillibles ; » qu'elle n'oubliera rien, ou par principe de vengeance, ou » par intérêt d'Etat, pour leur susciter des embarras et des » ennemis, et le devenir peut-être elle-même, etc. » Enfin, il devait nourrir les espérances du prince d'Orange et fomenter les divisions qui règnent dans la République pour que Louis XIV pût en tirer parti. Cette dernière partie des instructions de l'ambassadeur était surabondante; car l'animosité des deux factions était à son comble à l'arrivée de Pomponne à La Haye (1).

M. de Lionne écrivit en même temps à de Witt une lettre d'une exquise politesse, mais où l'épigramme se faisait un peu sentir, quand on songe à l'irritation que la Triple-Alliance avait produite contre le conseiller pensionnaire à la Cour de France, et qu'on la compare aux instructions de M. de Pomponne.

M. de Lionne disait : « Je profite avec plaisir de la

(1) Mémoire du Roi pour servir d'instruction au sieur de Pomponne, s'en allant son ambassadeur en Hollande, du 6 février 1669. (*Mss.*, Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.)



» favorable occasion que le départ de M. de Pomponne » me donne de vous renouveler les assurances de mon » service ; je m'assure que vous le trouverez aussi galant » homme que je suis certain qu'il va être charmé d'un » mérite autant extraordinaire qu'est le vôtre, et je ne » puis m'empêcher de porter quelque envie, à l'un et à » l'autre, du plaisir que vous aurez à traiter souvent en- » semble dans les conférences où je souhaite passionné- » ment de pouvoir entrer en tiers, et pour ma satisfaction » et pour mon instruction. Vous êtes tous deux si raison- » nables et si habiles, qu'il ne me tombe pas dans l'es- » prit que vous ne trouviez facilement les moyens de réta- » blir entièrement une confiance qui n'a déjà été que trop » altérée, ou sur des soupçons mal fondés ou par des in- » formations peu véritables. » (6 février 1669.)

Bientôt des conférences s'ouvrirent entre Pomponne et de Witt. L'ambassadeur, en proposant aux Etats-Généraux de s'unir plus étroitement avec la France, donnait indirectement à entendre qu'il espérait les voir renoncer à la Triple-Alliance ; mais il ne put rien gagner de ce côté-là (1). Louis XIV résolut alors de s'adresser aux deux autres alliés, espérant y trouver moins de résistance. Avant d'arriver à La Haye, Pomponne avait fait un voyage en Suède pour sonder les dispositions de cette Cour, et Colbert de Croissy avait été envoyé dans le même but à celle de Charles II. Louis XIV faisait négocier en même temps dans l'Empire, pour y arrêter ou affaiblir les projets de ligue qu'on y avait formés contre lui (2). Ces négociations contribuèrent beaucoup à assurer l'influence de la France sur l'Empire germanique.

(1) Wag., t. XIII, p. 385. — Lettres de Jean de Witt, t. II, p. 575. — *Succession d'Espagne*, t. III, sect. IV.

(2) Gurhauer, *Kurmainz*.



Comme elles étaient conduites isolément avec chacun de ceux à qui Louis XIV s'adressait, aucun prince d'Allemagne, à l'exception du grand-électeur, ne se trouvait en état de résister aux propositions de neutralité, d'alliance avec subsides, ou de mariage, qui lui étaient faites suivant les circonstances. Quant à l'électeur de Brandebourg, il était plus réservé; la suprématie de la France commençait à l'inquiéter; on connaît ce mot qui le prouve : « *L'odeur des lis commence à devenir trop forte.* »

Louis XIV parviendra donc à gagner successivement la Suède, les électeurs de Cologne et de Bavière, la Maison de Hanovre, les évêques de Munster, d'Osnabruck et de Strasbourg, et l'Empereur lui-même; celui-ci étant alors plus occupé des troubles de la Hongrie et des sanglantes exécutions qu'il y faisait faire, que de défendre les intérêts de sa Maison. La Cour d'Espagne même fut ébranlée un moment; car ses anciens préjugés contre la République l'empêchaient de croire à la possibilité d'une alliance durable entre elle et d'anciens sujets révoltés.

Mais tous les soins de Louis eurent principalement pour objet de mettre la Cour d'Angleterre dans ses intérêts. Cette dernière négociation, plus délicate que toutes les autres, commencée par Colbert de Croissy, devait être achevée par la duchesse d'Orléans, sœur de Charles II et femme de MONSIEUR, frère de Louis XIV.

II. Charles II était mu par deux préoccupations qui se prêtaient un appui réciproque : son désir de se déclarer catholique, et celui de s'allier avec la France. Mais il avait dans son cabinet deux ministres, le duc de Buckingham et le comte d'Arlington, dont l'un, Buckingham, était pour l'alliance française, moins la pensée de catholicité, tandis qu'Arlington était anti-français, et favorisait le système d'alliance avec l'Espagne et les Provinces-Unies.



De là lutte sourde d'influence et d'intrigues entre les deux ministres, entre lesquels les négociations de Louis XIV devaient se frayer un passage pour arriver à se rendre l'arbitre de la politique du cabinet de Londres.

Si Arlington eût été seul maître du terrain, la Triple-Alliance se serait peut-être consolidée et renforcée par l'accession d'autres princes; mais ceci n'entrait pas dans les vues de Buckingham et de Charles II surtout : celui-ci, jeté, en quelque sorte à l'improviste, hors des voies de ses sympathies politiques et religieuses, n'attendait que le bon moment d'y rentrer, surtout si cela pouvait lui valoir quelques avantages pécuniaires dont il se montra toujours très-avide ; et tandis qu'à Londres, le peuple se réjouissait des heureux résultats de la Triple-Alliance, et que l'orgueil national se glorifiait de ce retour vers une politique indépendante de la France, sir Thomas Clifford, un des conseillers de Charles II, dit publiquement : « Mal-»gré tout cela nous aurons bientôt une seconde guerre »avec les Provinces-Unies. »

Cependant les prodigalités de Charles II et la cupidité de ses ministres offraient un grand avantage à celui qui pouvait acheter la bienveillance du prince et de son conseil. La logique de l'argent était toute-puissante auprès du cabinet britannique. En sacrifiant quelques millions, la République se serait attachée une Cour vénale, où la misère et le luxe, l'athéisme et la bigoterie, joints aux mœurs les plus dissolues, régnaient à la fois. Mais l'ancienne politique du parti de Witt prévalut : il s'éloigna de l'Angleterre par la crainte de donner trop d'avantage aux partisans du prince d'Orange, si l'influence anglaise devenait trop prépondérante dans l'Etat. Cette faute donna un immense avantage à Louis XIV, qui ne trouva pas même un antagoniste à combattre lorsqu'il entre-

prit de détacher le cabinet anglais de la Triple-Alliance.

Il avait été informé, par un Mémoire que lui avait remis, avant de quitter l'Angleterre, M. de Ruvigny, son ambassadeur, du désir qu'avait Charles II de conclure une alliance avec la France et en même temps de l'obstacle qu'y apportait Arlington. Il résolut d'envoyer à Londres un nouvel ambassadeur; mais ne voulant rien négliger de ce qui pourrait faire réussir une négociation si importante pour lui, il fit auparavant écrire à Charles II par MADAME, dont il connaissait l'influence sur son frère. Peu de temps après, M. Colbert partit avec de nouvelles instructions. Il lui était recommandé d'abord de ne rien conclure sans avoir stipulé la rupture de la Triple-Alliance: c'était là le but principal de sa mission; car, dans ses instructions, il est dit que : « Louis XIV ne croirait pas avoir » perdu son temps à négocier, pourvu qu'il en tirât le fruit » de rompre la négociation de la Triple-Alliance, quand » même le Roi d'Angleterre ne voudrait plus, après cela, » passer outre à d'autres liaisons et résolutions contre les » Hollandais (1). »

M. Colbert devait pourtant insinuer que, non-seulement Louis XIV voulait bien ne plus avoir aucun égard au traité de 1662 conclu avec les États-Généraux, mais qu'il était même « capable d'être porté à les attaquer con- » jointement avec l'Angleterre (2); » que c'était la protection de la France qui les avait sauvés dans leurs guerres contre l'Angleterre et contre l'évêque de Munster, mais que, néanmoins, ils avaient manifesté l'intention de former des ligues contre Louis XIV, et que, par conséquent, en n'ayant plus égard au traité de 1662, il ne faisait que sui-

(1) *Succession d'Espagne*, t. III, p. 24. (Extrait des Instructions de Louis XIV à M. Colbert, 2 août 1668.)

(2) *Ibidem*.



vre l'exemple qu'ils lui avaient donné de manquer de foi.

« Le Roi, » ajoutaient ces instructions, « a aujourd'hui » un intérêt si considérable à rompre la Triple-Alliance et » à détacher l'Angleterre de la Hollande pour l'unir à soi, » que si Milord Arlington pouvait être tourné à y agir » sincèrement en faveur de Sa Majesté, il n'y a récom- » pense de ce service que Sa Majesté ne tînt très-bien em- » ployée, quand même il y faudrait sacrifier 100,000 écus » une fois payés, et 10,000 écus de pension par an. La » nation anglaise est naturellement fort intéressée, et les mi- » nistres de leurs Rois n'ont guère jamais fait de scrupule » de toucher de l'argent de France (1). » Pour arriver à ce résultat, Louis XIV, expert en pareille matière, expliquait à M. Colbert qu'il fallait trois choses : 1° Faire à Lord Arlington une offre assez grande pour étouffer ses inclinations pour les Hollandais ; 2° lui ôter la pudeur de recevoir ; 3° lui prouver que ce n'était pas un piége qu'on lui tendait, et pour cela les instructions de M. Colbert entrent dans les plus grands détails. Toutefois la négociation était difficile entre deux ministres opposés de sentiments et jaloux l'un de l'autre, comme l'étaient le duc de Buckingham et Lord Arlington. Aussi Louis XIV écrivait-il : « Je vois fort bien que je n'aurai jamais rien dans » le fond de l'affaire que je n'aie gagné par intérêt et le » duc et le milord, et chacun à part, en sorte que, sans » rien savoir l'un de l'autre, ils conspireront au même but » et croiront avoir, chacun auprès de moi, le mérite du » bon succès (2). »

Malgré les efforts de Louis XIV, qui était disposé à faire toutes les concessions pour ne pas manquer sa *grande affaire*, la négociation n'avançait pas. Charles II ne se

(1) Instructions de Louis XIV à M. Colbert (*ut suprà*).
(2) Lettre de Louis XIV à M. Colbert, 7 août 1668.



montrait jamais satisfait : il voulait se faire payer pour se déclarer catholique, et se faire payer pour se joindre à la France. Ses demandes semblaient augmenter à mesure que Louis XIV cédait, et il hésitait toujours devant les obstacles qu'il rencontrait dans le conseil et qu'il prévoyait dans la nation. Charles II écrivait à sa sœur, MADAME : « Ce qui tient le plus au cœur de la nation, » c'est le commerce et tout ce qui s'y rattache... Le pre- » mier empêchement est le grand soin que l'on se donne » maintenant en France, pour se créer un commerce et » pour être une puissance maritime importante. C'est un » si grand sujet d'ombrage pour nous, qui ne pouvons » avoir d'importance que par notre commerce et par nos » forces de mer, que chaque pas que la France fera dans » cette voie perpétuera la jalousie entre les deux nations. » Enfin, MADAME prit en main la négociation qui parut alors en bonne voie, en dépit du bruit public et de l'opinion généralement accréditée, que l'alliance entre les deux Rois serait payée par l'un et vendue par l'autre. Lord Arlington lui-même entra dans les intérêts de Louis XIV, à la prière de Charles II. Celui-ci écrivit à sa sœur, qu'il se faisait son garant; que pour lui, « le Roi de » France le trouverait aussi disposé qu'il le voudrait, à » jouer quelque bon tour à la Hollande (1). » Tout paraissait convenu, lorsque de nouvelles difficultés s'élevèrent. Ce fut alors qu'eut lieu le voyage de MADAME, qui devait aplanir tous les obstacles.

Un voyage que le Roi fit en Flandre pour visiter ses nouvelles conquêtes, servit de prétexte au passage de MADAME en Angleterre. Louis était accompagné de la Reine, des princesses et de quelques-unes des dames qui, par leur beauté et leurs agréments, formaient le plus bel

(1) Lettre de Charles II à MADAME, 6 juin 1669.

ornement de sa Cour. Tout cet appareil brillant couvrait le voyage de la duchesse d'Orléans.

M. de Pomponne, qui se trouvait à La Haye, lors du voyage du Roi en Flandre, fut mandé à la Cour.

« M. de Witt, » dit Pomponne, « vint me voir peu de » jours avant mon départ, pour me prier d'instruire » le Roi de l'inclination sincère des Etats-Généraux de » conserver sa bienveillance. Il s'attacha à justifier la Tri-» ple-Alliance, comme la garantie de la paix générale, et » renouvela les propositions précédentes par rapport au » partage des Pays-Bas espagnols, et d'une union plus » étroite avec la France (1). »

Cette démarche du conseiller pensionnaire fut attribuée, par l'ambassadeur français, à un bruit vague qui commençait à se répandre, qu'il était question d'un traité entre la France et l'Angleterre, dont MADAME était chargée en secret.

Arrivé à la Cour, Pomponne fut interrogé par Louis XIV sur la situation des affaires en Hollande ; Pomponne lui dit, qu'on n'y parlait que du prochain voyage de la duchesse d'Orléans en Angleterre. Ensuite, d'après les ordres du Roi, il se rendit auprès de cette princesse, et la trouva instruite des ordres qu'il avait reçus d'amuser les Etats par de feintes négociations, sans entrer dans des liaisons avec eux, et du ressentiment que le Roi conservait de leur conduite à son égard. MADAME témoigna, de son côté, une vive indignation de la partialité que Sir William Temple faisait éclater contre la France, et donna à entendre qu'il ne serait pas longtemps en état de nuire aux intérêts du Roi (2).

(1) Mémoires de M. de Pomponne. (*Mss.*, Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.)

(2) Mémoires de M. de Pomponne.



Pomponne vit alors que le voyage de MADAME à Londres ne se bornait pas au simple plaisir de revoir son frère.

La duchesse d'Orléans partie pour l'Angleterre, Louis XIV se prépara à retourner à Saint-Germain; mais avant de renvoyer Pomponne à La Haye, il l'instruisit des nouvelles mesures qu'il avait prises avec le Roi d'Angleterre : il lui dit que Lord Arundel avait été envoyé en France par Charles, avec ordre de s'adresser à sa sœur; que la négociation avait été conduite dans le plus profond secret par cette princesse ; que le Roi de la Grande-Bretagne ne renonçait pas seulement aux mesures qu'il avait paru prendre contre lui, par la Triple-Alliance, mais qu'il allait se joindre à la France, par une alliance étroite, pour déclarer la guerre à la République ; que MADAME devait mettre la dernière main à cette œuvre ; que toutes les conditions du traité étaient arrêtées, et les mesures prises pour commencer la guerre l'année suivante ; que la chose devait cependant demeurer très-secrète; qu'à l'exception de MADAME et de MM. de Lionne, Le Tellier et Colbert, personne n'en avait connaissance, et qu'elle venait seulement d'être communiquée à Colbert de Croissy, ambassadeur en Angleterre, en lui envoyant le plein pouvoir pour signer le traité que MADAME devait conclure. En congédiant Pomponne, Louis XIV lui dit, qu'il avait cru nécessaire de l'instruire du véritable état des choses, pour qu'il réglât, d'après cela, sa conduite à son retour en Hollande (1).

III. La duchesse d'Orléans passa la mer, et Charles II vint à la rencontre de sa sœur à Douvres ; séduit par les grâces de cette princesse et par l'or de la France, le Roi d'Angleterre consentit à tout ce que Louis XIV exigeait,

(1) Mémoires de M. de Pomponne.

et la ruine des Provinces-Unies fut jurée au milieu des fêtes et des plaisirs.

Les principes de la Triple-Alliance, aussi justes que sages, et dignes en tous sens d'un Roi de la Grande-Bretagne, furent abandonnés par le monarque versatile, avec la légèreté qui le caractérisait, et Charles ne balança pas à entrer dans une conspiration formée contre le repos et la liberté de l'Europe, en s'engageant à se joindre à la France.

Un traité secret fut signé, le 22 mai 1670, par Colbert de Croissy au nom de Louis XIV, et par quatre commissaires au nom de Charles II (1). Les principaux articles étaient :

« 1° Que le Roi d'Angleterre ferait publiquement pro- » fession de la foi catholique, à telle époque que cela lui » paraîtrait expédient, et, qu'après cette profession, il » s'allierait avec Louis, pour faire la guerre à la Répu- » blique, lorsque le Roi Très-Chrétien le jugerait conve- » nable;

» 2° Que, pour donner au Roi d'Angleterre les moyens » de réprimer les insurrections que pourrait occasionner » sa conversion, le Roi de France lui fournirait un secours » de deux millions de livres tournois, et tiendrait à sa dis- » position une force armée de six mille hommes, si les ser- » vices d'une armée semblable étaient jugés nécessaires;

» 3° Que le Roi de France observerait inviolablement » le traité d'Aix-la-Chapelle, et qu'il serait permis à » Charles II de maintenir ce traité, conformément aux » conditions de la Triple-Alliance;

(1) L'un de ces commissaires était Sir Thomas Clifford. L'original, destiné à demeurer en Angleterre, fut confié à la garde de Sir Thomas, et se trouve encore dans la possession de lord Clifford de Chudleigh. L'historien Lingard l'a publié, *in extenso*, à la fin du XII° volume de son *Histoire d'Angleterre*.



» 4° Que si, dans le cours des événements, quelques » nouveaux droits à la monarchie d'Espagne venaient à » échoir au Roi de France, le Roi d'Angleterre l'aiderait, » de tout son pouvoir, à s'assurer ces droits. Lesdits Rois » s'obligeant réciproquement, dès à présent, de ne faire » aucun traité de part ni d'autre, pour raison desdits » nouveaux droits, avec aucun prince, quel que ce puisse » être, que de concert et du consentement de l'un et de » l'autre;

» 5° Que les deux princes feraient la guerre aux Pro- » vinces-Unies, et qu'aucun des deux ne pourrait faire la » paix, ni conclure une trêve sans le consentement et l'a- » vis de son allié;

» 6° Que le Roi de France se chargerait de la guerre » sur terre, en recevant de l'Angleterre une force auxi- » liaire de six mille hommes;

» 7° Que sur mer, Charles fournirait cinquante, Louis, » trente vaisseaux de guerre; que la flotte alliée serait » placée sous les ordres du duc d'York, et que, pour mettre » le Roi d'Angleterre en état de soutenir les frais de l'ar- » mement naval, il lui serait payé, pendant la guerre et » annuellement, la somme de trois millions de livres tour- » nois par le Roi de France;

» 8° Que Sa Majesté britannique se contenterait, pour » sa part, des conquêtes que l'on pourrait faire pendant » la guerre, des îles de Walcheren et de Cadsand et de la » ville de Hellevoetsluis, et *d'autant que la dissolution du gou- » vernement des Etats-Généraux pourrait apporter quelque » préjudice au prince d'Orange, neveu du Roi de la Grande- » Bretagne, et même qu'il se trouve des places, villes et » gouvernements qui lui appartiennent dans le partage » qu'on se propose de faire du pays, il a été arrêté et conclu » que lesdits Rois feront leur possible à ce que le prince*

» *d'Orange trouve ses avantages dans la continuation et fin*
» *de cette guerre.* »

L'article suivant était relatif aux accessions. « Les deux » Rois feraient tous leurs efforts pour persuader aux Rois » de Suède et de Danemark, ou à l'un d'eux, d'entrer en » cette guerre contre les Etats-Généraux, à moins de les » obliger de se tenir neutres, et l'on tâchera de même » d'attirer dans ce parti les électeurs de Cologne et de » Brandebourg, la Maison de Brunswick, le duc de Neu- » bourg et l'évêque de Munster. Lesdits Rois feront aussi » leur possible pour persuader, même à l'Empereur et à » la Couronne d'Espagne, de ne s'opposer pas à la con- » quête dudit pays. »

Enfin, dans un autre article, on lit ce passage remarquable : « Il est convenu et accordé, qu'après que le Roi » de la Grande-Bretagne aura fait la déclaration spéci- » fiée au second article de ce traité (sa réconciliation avec » l'Eglise romaine) qu'on espère, moyennant la grâce de » Dieu, devoir être suivie d'un heureux succès, il sera en- » tièrement au pouvoir et au choix du Roi Très-Chrétien » de déterminer le temps auquel les deux Rois devront » faire la guerre, avec leurs forces unies, contre les Etats- » Généraux (1). »

Louis XIV appelait ce traité : « *sa grande affaire.* » Et, en effet, c'en était une immense ; car la subversion de la République devait nécessairement frayer au monarque français le chemin à la monarchie universelle, à laquelle il visait. Louis était disposé à n'épargner aucun sacrifice pour engager Charles dans sa guerre contre les Etats. Lorsque Colbert fit des objections de finances au paie-

(1) Lingard, t. XII, note 2. — Ce traité fut changé en une alliance publique qu'on signa à Londres, le 19 décembre 1670, et fut confirmé par un nouveau traité signé le 12 février 1672. On eut soin de n'y pas faire entrer ce qui était relatif au changement de religion.



ment annuel de trois millions pour la *grande affaire*, particulièrement parce qu'elle pouvait durer plusieurs années et faire sortir une somme considérable d'argent du royaume, il répondit, le 2 mai : « Je sais que vos raisons sont » bonnes; je les connais pour telles. J'ai mandé qu'il fal» lait combattre jusqu'à la fin; mais, au pis aller, ne pas » manquer la *grande affaire* (1). »

Le Roi d'Angleterre et sa sœur se séparèrent peu de temps après la conclusion de ces nouveaux arrangements. Charles se rendit à Londres (5 juin), et la duchesse d'Orléans reprit le chemin de la France. Quinze jours après leur séparation, Henriette d'Angleterre avait cessé d'exister; elle ne revint à Saint-Cloud que pour y mourir à la fleur de l'âge : cette maladie, pour ainsi dire instantanée, cette mort, accompagnée des plus horribles souffrances, jetèrent l'effroi dans tous les esprits. On parla, à cette occasion, d'un grand crime. L'ambassadeur Montague mande au Roi d'Angleterre (15 juillet) : « Je lui demandai alors si elle croyait qu'on l'eût em» poisonnée. Son confesseur, qui était présent, comprit » ce mot, et lui dit : « Madame, vous ne devez accuser » personne, mais offrir votre mort comme un sacrifice à » Dieu. » De sorte qu'elle ne voulut jamais répondre à » cette question, quoique je la répétasse plusieurs fois. » Elle leva seulement les épaules (2). »

C'est ainsi que la royale ambassadrice, chargée par son beau-frère de négocier une grande iniquité politique, trouva son châtiment peu de jours après avoir reçu les témoignages de la satisfaction de l'heureux Louis XIV. Ce fut sur le bord de la tombe entr'ouverte qui allait

(1) Œuvres de Louis XIV, t. v, p. 466.

(2) Lingard, dans une note du XIIe volume. — *Voyez* aussi la lettre de condoléance de Louis XIV à Charles II, dans l'Appendice du même volume.

recevoir tout ce qui restait de cette princesse charmante, qui, par sa beauté et ses attraits, avait fait l'ornement de la Cour, que, devant cette même Cour, attérée de la catastrophe qui avait détruit en si peu d'heures tant de charmes, Bossuet trouva cette superbe expression : « *La voilà telle que la mort nous l'a faite!* »

En s'alliant avec les Etats-Généraux, en 1668, le but du cabinet britannique avait été d'arrêter les progrès de la France, de prévenir la perte entière des Pays-Bas espagnols et de conserver une barrière à la République des Provinces-Unies.

La nouvelle alliance devait avoir un résultat entièrement opposé : par elle les Pays-Bas espagnols étaient non-seulement abandonnés, bien qu'on eût l'air de vouloir respecter le traité d'Aix-la-Chapelle, mais on sacrifiait encore les Provinces-Unies à la vengeance de Louis XIV; rien ne s'opposait alors à ce qu'il poussât ses conquêtes au-delà du Rhin et dans l'Empire.

Les prétextes allégués par Louis pour attaquer les Provinces-Unies étaient injustes, et personne ne les prit au sérieux. Les vastes projets de ce monarque étaient connus de l'Europe entière, et l'Europe menacée resta immobile, comme s'il n'y allait pas de son intérêt de s'opposer à cette ambition envahissante.

Le peuple français, avide de gloire et de conquêtes, s'associa avec enthousiasme aux projets de son Roi (1), sans demander si sa cause était juste. Il n'y vit que des lauriers à cueillir; car son génie militaire l'entraîne irrésistiblement quand on fait un appel à sa bravoure et qu'on lui indique le chemin de la victoire. Ainsi, en France, la Cour et la nation avaient un intérêt commun.

(1) Qu'on lise les lettres de madame de Sévigné, écrites à l'époque de la guerre de Hollande.



Louis voulait des conquêtes, les Français de la gloire ; la guerre était, par conséquent, populaire : ne pas profiter de ces dispositions eût été considéré comme une lâcheté. L'élite de la nation, les courtisans du grand Roi s'y préparaient avec joie, avec ardeur ; ils allaient courir au combat comme on court à une fête. L'enthousiasme était universel. Que ne fallait-il pas attendre d'un jeune Roi qui allait se voir placé à la tête d'une armée telle que l'Europe n'en avait pas vu de semblable jusqu'à ce jour ?

Mais quels pouvaient être le but, l'intérêt de l'Angleterre en s'associant à un semblable projet ? Il est essentiel de faire ici une distinction entre le peuple anglais et la Cour de Londres.

La nation vit ce projet avec horreur ; elle le flétrit, dès son origine, comme indigne d'elle, comme attentatoire à la liberté de l'Europe, attentatoire à l'Eglise établie, attentatoire enfin à la liberté politique, civile et religieuse du peuple anglais. La nation n'y vit que l'ouvrage d'une Cour démoralisée, avilie, imbue de principes anti-nationaux : le peuple anglais comprit, dès-lors, que cette Cour avait des intérêts opposés aux siens ; que la lutte commencée sous Charles Ier devait se continuer, sans relâche, sous ses fils, et qu'il lui fallait relever l'ancien drapeau de l'opposition pour ne pas assister aux funérailles de ses droits, privilèges et libertés.

La Cour d'Angleterre, au contraire, se persuadait qu'elle recueillerait un fruit immense de ce traité. Voici comment un historien caractérise cette alliance : « L'al-
» liance de Louis XIV et de Charles II était donc, en quel-
» que sorte, l'union du principe monarchique contre la
» pensée républicaine et calviniste de l'école hollandaise ;
» c'était le développement de la double restauration poli-

« tique et catholique : la Hollande devait être effacée de » la carte européenne pour que le règne de Charles II fût » paisible (1). »

Louis XIV et les Stuarts professent un profond mépris pour cette nation de marchands. Ils ne parlent que de « châtier l'insolence de ces républicains également in- » grats aux deux Couronnes auxquelles ils doivent leur » élévation. » Les ministres de la République ne sont « qu'une bande de gredins et de larrons, » avec qui il ne convient à aucun prince de négocier. Charles II, d'ailleurs, voyait bien la brèche que le protestantisme faisait au principe monarchique, et il disait à l'ambassadeur de France : « Qu'il était pressé, et par sa conscience, et par » la confusion qu'il voyait augmenter de jour en jour, en » son royaume, à la diminution de son autorité, de se dé- » clarer catholique, et qu'outre l'avantage qu'il en retire- » rait pour le spirituel, il croyait aussi que c'était le seul » moyen de rétablir la monarchie. » Mais l'ambassadeur employait toute son éloquence pour retenir ce zèle. « Je » lui dis, » écrivait-il à Louis XIV, « que l'expérience n'a » que trop montré que le motif de la religion est un feu » de soufre et de salpêtre qui enflamme en un instant toute » l'étendue de sa matière, et n'est jamais plus furieux ni » plus violent que dans son commencement (2). »

Nul doute que Charles II, le duc d'York et quelques conseillers, qui n'avaient d'anglais que le nom, caressassent cette idée avec cette ardeur qui est le signe caractéristique de ceux qui creusent le tombeau où doit aller s'ensevelir leur grandeur.

En premier lieu, l'espoir de se venger de de Witt,

(1) Capefigue, *Louis XIV, son gouvernement et ses relations diplomatiques avec l'Europe*, t. I, p. 207.

(2) *Succession d'Espagne.*

d'écraser cet homme audacieux et son parti, qui avaient bien osé braver un Roi d'Angleterre, après avoir fléchi le genou devant Cromwell, puis le désir d'effacer la honte du désastre de Chatam, de lacérer, à la pointe de l'épée, l'*Édit perpétuel,* et de procurer un établissement convenable au prince d'Orange, en l'imposant comme souverain à ces républicains qui l'avaient rejeté comme stathouder.

En satisfaisant ses désirs de vengeance, Charles II comptait d'ailleurs trouver des avantages personnels dans cette alliance. Il voulait vivre dans les plaisirs et régner avec un pouvoir moins limité : le contrôle du Parlement contrariait ses vues, et ses profusions s'accommodaient mal de la parcimonie de la Chambre des Communes. Porté secrètement au catholicisme par conviction religieuse, ou parce qu'il croyait ce culte plus favorable au pouvoir absolu des Rois, il espérait porter un coup funeste à l'Eglise anglicane, en coopérant à la destruction d'une République qui, depuis longtemps, était considérée comme le boulevard de la réforme en Europe.

Enfin, le Roi de la Grande-Bretagne s'engagea à soutenir les desseins ambitieux de Louis XIV, sur le continent, pour que ce monarque l'aidât, à son tour, dans l'exécution des projets qu'il méditait dans son royaume (1).

Charles II avait promis à Louis de se rendre catholique, et avec lui l'Angleterre devait se réconcilier avec Rome : l'on sait aujourd'hui que Louis XIV le désirait alors, moins par dévotion que par politique. C'était chez lui calcul de Roi, car Louis avait besoin de tenir l'Angleterre séparée de la Hollande et d'empêcher la première de remonter au rang où l'avait élevée Cromwell.

(1) *Abécédaire pour Jacques II,* pamphlet imprimé en Hollande, en 1689.



Tels furent les motifs qui portèrent le Roi d'Angleterre à se départir de la Triple-Alliance, et le seul acte louable et politique de son long règne dut faire place à un traité qui le couvrit de honte et d'opprobre aux yeux de son peuple et de l'Europe entière (1).

Si la fausse politique du cabinet britannique consolida, à cette époque, la suprématie de la France sur le continent, ce reproche ne doit pas être adressé à la Cour de Londres seulement. Des souverains, immédiatement exposés aux envahissements de la France, l'Empereur même, manifestèrent l'intention de rester neutres dans une lutte qui les intéressait cependant de si près.

Le passage suivant, extrait des instructions données au chevalier de Grémonville, témoigne du soin que la Cour de France prenait pour isoler les Etats-Généraux, dans l'espoir d'avoir meilleur marché de la République d'abord, et plus tard de l'Espagne.

« Craignant, avec raison, que l'Espagne, d'accord avec » les Provinces-Unies, ne songeât à rallumer de nouveau » le feu de la guerre, et ne cherchât aussi, dans la suite, » à se prévaloir des liaisons du sang pour engager Sa » Majesté Impériale dans la même ligue, Sa Majesté Très- » Chrétienne, pour prévenir un si grand malheur, désire- » rait avec passion de contracter, avec Sa Majesté Impé- » riale, une alliance de paix et d'amitié, par le moyen de » laquelle la paix de l'Empire se trouvât fermement établie » sur le pied des traités de Westphalie. »

Ainsi, c'est au nom de la paix de Westphalie, que Louis demande à la Cour de Vienne une alliance ayant

(1) Letters from Charles II tho the Dutchess of Orléans; from M. de Rouvigny and M. Colbert to the french Court, and between Louis XIV and Charles II concerning the first secret money treaty with France, concluded in the year 1670. (Dalrymple, *Mém.*, Appendice, t. I, p. 68.)



évidemment pour but de faire disparaître ce traité du droit public de l'Europe; et Grémonville négociera avec tant d'habileté qu'il signera, vers la fin de l'année 1671, un traité de neutralité entre sa Cour et l'Empereur!

Des envoyés furent également chargés de missions spéciales auprès de la plupart des petits princes de l'Empire; presque toutes ces missions réussirent. Les villes libres de Liége et de Cologne reçurent assurance, de la part du Roi de France, qu'elles seraient protégées dans leur liberté municipale. Tous les agents diplomatiques de la Cour de France avaient mission d'assurer les Cours, dont ils recherchaient l'alliance : « Que Louis XIV, content des avantages qu'il avait obtenus par les traités de Westphalie, des Pyrénées et d'Aix-la-Chapelle, ne voulait que se maintenir dans cet état glorieux. » C'est ainsi que la Cour de France abusait l'Europe, et que celle-ci laissa toute latitude à Louis de préparer les voies qui devaient le conduire à la toute-puissance sur le continent. Un aveuglement incompréhensible semblait régner dans la plupart des Cours à cette époque fatale. On vit, chose incroyable! tous les Etats voisins de la France agir comme s'ils n'avaient rien à craindre de cette puissance; quelques-uns même, comme s'il y avait tout à gagner pour eux, en l'aidant à détruire les Provinces-Unies. *Delenda est Carthago* fut le cri général, et Louis XIV profitera de ce délire pour exécuter, sans obstacles, ses projets de conquêtes et de vengeance.

IV. Comme le danger qui menaçait la République faisait insister, avec un redoublement d'ardeur, sur l'avancement du prince, le parti de Witt profita de ces dispositions pour consolider l'*Édit perpétuel*. Les Etats de Hollande renouvelèrent leur déclaration, qu'ils s'oppo-

seraient à ce que le prince d'Orange fût nommé capitaine général ou même admis au conseil d'Etat, jusqu'à ce que les autres provinces eussent également statué que cette charge resterait à jamais séparée de celle de stathouder.

Van Beuningen, qui avait été autrefois uni de vues et d'intérêt avec le pensionnaire, mais qui s'en était fort éloigné depuis, fut un de ceux qui se déclarèrent le plus ouvertement en faveur du prince. Quelques instances que de Witt lui pût faire pour presser son voyage à Londres, dans un temps que le voyage de MADAME causait de grandes inquiétudes en Hollande, il ne voulut point partir qu'il n'eût vu le prince admis au conseil d'Etat.

Les députés d'Amsterdam, parmi lesquels se trouvait Van Beuningen, se virent bientôt appuyés par ceux de quelques autres villes de la Hollande, et Fagel, pensionnaire de Haarlem, donna, à cette occasion, les premières preuves de son attachement à la Maison d'Orange, à laquelle il rendit plus tard des services bien plus importants.

Dans un discours qu'il fit à l'Assemblée des Etats de Hollande, Fagel retraça tous les services rendus par les princes d'Orange à la République ; il insista particulièrement sur l'intérêt que la Maison d'Orange avait au bien-être d'un pays où elle possédait des domaines considérables, et sur les avantages qui pouvaient résulter pour la République des alliances des princes d'Orange avec des souverains étrangers.

Pierre de Groot, fils du célèbre Grotius, imbu des principes politiques que son père avait professés, prit alors la parole, et réfuta les arguments employés par Fagel. « La reconnaissance, dit-il, pour des services ren-
» dus à l'Etat, oblige-t-elle donc à se rendre esclaves? et



» les descendants de ceux qui ont brisé les fers d'un peu-
» ple ont-ils le droit de l'enchaîner de nouveau? » Cette fortune si disproportionnée avec celle de tous les autres citoyens, était, aux yeux de de Groot, un danger réel pour la République, et les alliances des princes d'Orange avec des têtes couronnées un sujet de crainte et d'appréhensions sans cesse renaissant; déjà les funestes résultats de ces alliances s'étaient fait sentir dans plus d'une circonstance.

Ce discours qui, peu d'années auparavant, eût été accueilli avec acclamation par la grande majorité des députés, fut reçu avec froideur. L'opinion de Fagel l'emporta, et de Witt, voyant son opposition inutile, voulut se faire un mérite de ce qu'il n'avait pu empêcher. Il fut le premier à presser la conclusion de l'affaire, et le prince d'Orange alla prendre séance au conseil d'Etat (1). Ce fut son deuxième pas. Le premier avait été sa prise de possession du rang de *Premier noble* en Zélande.

Voici comment Pomponne s'exprime à ce sujet :

« On ne peut dire combien ce succès releva le parti du
» prince d'Orange, et combien il parut donner atteinte au
» crédit que de Witt avait eu jusqu'alors dans toutes les
» affaires.

» L'entrée dans le conseil d'Etat ne se pouvait guère
» dire considérable par elle-même, mais elle l'était deve-
» nue par la chaleur avec laquelle elle avait été contestée
» entre les partis. Les amis du prince d'Orange en tiraient
» de bons augures pour des occasions plus importantes, et
» ce premier pas semblait leur en promettre de favorables
» pour ce qu'ils voudraient entreprendre dans la suite. »

(1) Wag., t. XIII, p. 429-432. — Acte par lequel les Etats-Généraux autorisent le prince d'Orange à prendre seance au conseil d'Etat, du 31 mai 1670.



Pomponne ajoute qu'il fut chargé de faire connaître au prince, dans une audience de cérémonie, la part que le Roi voulait bien prendre à son entrée dans le conseil: « Ces marques si publiques de la bienveillance du Roi, » dit-il, « devaient servir à augmenter la division qu'il était » dans son intérêt de nourrir dans la République (1). »

Ce que l'on venait de faire pour le prince fut attribué en partie au désir de se concilier les bonnes grâces du Roi de la Grande-Bretagne, et de prévenir une rupture entre cette Couronne et les Provinces-Unies (2), si celles-ci avaient la guerre avec le Roi de France.

Voici comment la politique de Louis XIV est exposée, à l'égard de cet événement, dans les *négociations relatives à la succession d'Espagne :* « Le prince d'Orange, qui » n'avait alors que vingt ans, et qui annonçait déjà l'am» bition et l'habileté qu'il montra plus tard, fit savoir in» directement à M. de Pomponne combien lui serait utile » un compliment du Roi sur son succès. Louis XIV ne » désirait rien de plus que la désunion intérieure en Hol» lande. Six mois auparavant il avait écrit, à propos de la » rivalité de M. de Witt et de M. Van Beuningen : « Il n'y » aurait pas grand choix à faire sur les personnes de de » Witt ou de Van Beuningen, pour dire si je dois plus dé» sirer que l'autorité demeure au premier ou qu'elle passe » au second ; celui-là étant plus habile et plus modéré, et » celui-ci moins dissimulé et plus emporté. Ce qui me se» rait meilleur, dans les dispositions où l'un et l'autre se » trouvent, serait le balancement de la puissance et l'ac» croissement de leurs divisions. » — Pour augmenter des » divisions qui devaient servir ses projets, il s'empressa » alors de contenter le désir du prince d'Orange ; il char-

(1) Mémoires de M. de Pomponne. (*Mss.*, Biblioth. de l'Arsenal, à Paris.)
(2) Wag., t. XIII, p. 434. — Basnage, t. II, p. 113-116.



» gea son ambassadeur de le féliciter dans les termes les » plus gracieux : — « Mon intention est, écrit-il à M. de » Pomponne, que vous fassiez, en mon nom et de ma part, » un compliment très-affectueux audit prince, l'assurant » que j'ai ressenti une parfaite joie de cet événement, dont » il retire un avantage si considérable, que je prévois n'ê- » tre qu'un degré pour parvenir bientôt à d'autres plus » grands, c'est-à-dire à l'établissement de la même au- » torité que ses pères ont, avec tant de justice et de mé- » rite, possédée dans l'Etat, à quoi je serai très-aise d'a- » voir occasion de contribuer (1). »

M. de Pomponne fit, le 17 juin, une visite officielle au prince d'Orange, qui le reçut avec toutes les marques de la joie, du respect et de la reconnaissance. En rendant cette visite à l'ambassadeur, le prince lui remit une lettre de remercîment pour Louis XIV, qui lui répondit de sa propre main. Le prince d'Orange, touché de cette nouvelle faveur, adressa au Roi la lettre suivante :

« Sire, quelques mesures que je puisse avoir à garder » dans les respects que je dois à Votre Majesté, je me » trouve si sensiblement touché de l'honneur qu'elle a » bien voulu me faire elle-même de m'écrire, et de cette » dernière grâce qu'il lui a plu d'ajouter à celles dont je » lui étais déjà redevable, que je n'ai pu m'empêcher, et » j'ai cru de mon devoir de lui en témoigner de nouveau » ma très-humble reconnaissance. Votre Majesté demeu- » rera donc persuadée, s'il lui plaît, que je considère, et » tout autrement que je ne puis dire, ces précieuses mar- » ques de l'honneur de sa bienveillance. Nulle autre toute- » fois ne me peut toucher plus glorieusement que l'opi- » nion si juste et si favorable qu'elle veut bien avoir de » moi, que je répondrai toujours, par mes actions et par

(1) *Succession d'Espagne*, t. III, p. 614.

» mon zèle pour son service, à la passion que mes pères
» ont eu l'avantage de signaler tant de fois pour l'honneur
» et pour l'intérêt de sa Couronne. Cependant, Sire, et en
» attendant que le Ciel me fasse naître quelques occasions
» favorables où je serai assez heureux pour lui donner des
» preuves de cette vérité, Votre Majesté trouvera bon que
» je lui demande la grâce de me conserver quelque place
» dans l'honneur de son souvenir, et la justice de me
» croire toujours, etc., etc. (3 juillet 1670.) »

V. Au mois d'août 1670, Louis XIV fit envahir la Lorraine par ses troupes. Le duc n'eut juste que le temps nécessaire de se sauver pour ne pas tomber entre les mains des Français. Il fut dépouillé de ses Etats, et combattit jusqu'à sa mort dans les rangs des ennemis de Louis XIV, pour recouvrer son duché.

L'occupation de la Lorraine fit une grande sensation en Europe, non-seulement à cause de l'importance de cette conquête, mais aussi parce qu'elle coupait toute communication entre la Franche-Comté et les Pays-Bas espagnols.

Voici ce qui porta Louis XIV à se rendre maître de la Lorraine.

« Les Hollandais, voyant qu'ils n'avaient rien à espé-
» rer de l'Angleterre, s'étaient tournés d'un autre côté,
» afin de pourvoir à leur sûreté qu'ils sentaient menacée.
» Ils avaient engagé à Mayence une négociation avec le
» député de l'Empereur, l'électeur de Mayence et Risau-
» court, envoyé du duc de Lorraine, pour la formation
» d'un corps de treize mille hommes entre le Rhin, la
» Meuse et la Sarre, à la disposition des Provinces-Unies.
» Lorsque Louis XIV en eut connaissance, il se décida à
» porter un de ces coups hardis qui déconcertent les des-
» seins des ennemis entreprenants et qui intimident les

» autres. Il fit marcher des troupes en Lorraine, et donna » au maréchal de Créqui l'ordre de s'emparer de cette » province, dont la capitale ouvrit ses portes, et d'où le » duc s'enfuit sans essayer de se défendre. Louis XIV » chargea M. de Colbert d'apprendre au Roi d'Angle- » terre la véritable cause de cette expédition (1). »

Il dit dans sa lettre à son ambassadeur : « Le Roi d'An- » gleterre connaîtra bien, je m'assure, qu'en ceci j'agis » autant pour son intérêt que pour le mien, à présent qu'ils » sont devenus communs, et que les Provinces-Unies au- » raient évidemment tiré un très-grand avantage dans le » temps que nous résoudrons de les attaquer, s'il y avait » eu sur le Rhin un pareil corps de troupes à leur dispo- » sition (2). »

Cette dépossesion eut encore pour résultat de rendre les princes riverains du Rhin plus timides et plus circonspects, et la frayeur fut grande parmi eux : chacun d'eux pouvait éprouver le sort du duc de Lorraine, et ce fut alors à détourner les éclats de la foudre qu'ils s'appliquèrent principalement (3).

VI. On se montra très-alarmé de cette invasion dans les Provinces-Unies : les Etats-Généraux se seraient volontiers mis en mesure d'arrêter ce nouvel essor de la puissance du Roi de France. Le duc de Lorraine invoquait leur appui ; mais il parut évident que cette occupation ne s'était faite que du consentement de la Cour de Londres, et seuls, sans alliés, les Etats-Généraux ne pouvaient songer à prendre la défense du prince dépossédé.

De Witt communiqua ses craintes à Temple, et ne lui cacha pas que cette nouvelle agression de Louis XIV

(1) *Succession d'Espagne*, t. III, p. 225.

(2) Lettre de Louis XIV à M. de Colbert, du 29 août 1670.

(3) Gurhauer, *Kurmainz*.

était d'une si grande importance que tous les membres de la Triple-Alliance avaient un intérêt égal à s'y opposer; qu'elle pouvait non-seulement entraîner après elle la perte des Pays-Bas espagnols, mais compromettre l'existence de la République. De Witt parla aussi à Temple des grands préparatifs qui se faisaient dans les ports de France, des inquiétudes que lui causait la froideur des ministres anglais, depuis le voyage de la duchesse d'Orléans en Angleterre, et des soupçons qu'il avait conçus au sujet de la mission du duc de Buckingham à Paris. Mais, pour tranquilliser de Witt, Temple ne put alléguer que l'assurance qu'il avait reçue de sa Cour, que le Roi de la Grande-Bretagne était bien résolu d'observer avec fidélité les engagements qu'il avait contractés avec les Etats-Généraux. Temple ajouta, qu'étant appelé en Angleterre, il serait à même de donner, à son retour, une réponse plus précise sur les dispositions du cabinet britannique, et que de Witt devinerait bien plus encore s'il ne revenait pas (1).

Le rappel de Temple devait être définitif, bien que le ministre anglais lui ordonnât de laisser « sa Maison à La » Haye sur le pied où elle se trouve, et d'informer M. de » Witt que l'intention du Roi était de le renvoyer promp» tement à son poste. »

Temple, le négociateur de la Triple-Alliance, contrariait la politique nouvelle du cabinet anglais, en agissant toujours dans le sens de l'ancienne, ce qui pouvait provoquer des plaintes de la part de Louis XIV (2).

Ce départ précipité de l'envoyé anglais augmenta les soupçons du conseiller pensionnaire, et ses appréhensions

(1) Lettre de Sir William Temple au Garde-des-Sceaux. La Haye, septembre 1670.

(2) *Succession d'Espagne*, t. III, p. 156.



se changèrent en certitude, lorsqu'il apprit de Temple, qu'on l'avait reçu avec froideur à la Cour, et que le Roi et les ministres paraissaient très-irrités de la publication de certains écrits qui avaient paru en Hollande, dans lesquels le gouvernement anglais était peu ménagé (1).

En répondant à Temple, de Witt crut devoir expliquer sa pensée sur ce dernier point, et s'exprima en ces termes : « Je souhaiterais que, de part et d'autre, il n'eût » point paru de libelles, de vers, de médailles ou autres » choses semblables, qui ont pu déplaire, et que l'on ne » fît plus allusion aux événements d'une guerre dont le » souvenir devait être effacé à jamais. J'avoue que, dans » ce pays, on se donne trop de licence; mais vous savez » qu'il y a des maux pour lesquels il n'y a point de remède, » et qu'il faut adoucir le mal qu'on ne peut guérir. Vous, » Monsieur, et ceux qui pensent comme vous, sont au-dessus de ce que vous appelez fort bien des bagatelles, et » vous ne vous arrêtez qu'aux véritables intentions de l'État, où le Roi trouvera toujours tout le respect et tous les » sentiments qu'il pourra souhaiter ; quant à moi, je tiendrai à gloire de faire connaître au Roi, qu'après le service que je dois à mon pays, je m'emploierai au sien » avec tout le zèle imaginable (2). » C'était, à peu de choses près, la même formule dont de Witt se servait à l'égard de Louis XIV, et qu'il offrait tour à tour aux deux Rois. Cependant il était arrivé à un moment où il fallait opter, être l'ami exclusif de l'un ou de l'autre, ou la victime de tous les deux.

Temple, qui ignorait les nouveaux engagements dans lesquels sa Cour était entrée, vit qu'on y évitait de lui parler des affaires publiques. Enfin, ce fut du chevalier

(1) Lettre de Temple à de Witt, t. II, p. 373. — Wag., t. XIII, p. 426.
(2) Lettre de Jean de Witt à Temple, du 21 octobre 1670.

Clifford qu'il reçut le premier aveu d'un projet de rupture avec les Etats-Généraux. Dans une discussion relative à sa mission en Hollande, Temple ayant demandé à Clifford de lui dire, « au nom du Ciel, ce qu'on pouvait » faire plus, » celui-ci s'emporta et lui répondit : « que » certainement il lui dirait bien ce qu'il y avait de plus à » faire; que c'était de faire connaître au Roi et au monde » entier, avec quelle bassesse et quelle indignité les Etats » avaient traité Charles II; de déclarer publiquement à » quel point leurs ministres étaient une bande de gredins » et de larrons, avec qui il ne convenait ni au Roi ni à aucun prince d'avoir jamais à négocier (1). »

A la vue de tant d'emportement, Temple comprit que ses services étaient devenus inutiles; et, afin de compléter l'œuvre du rappel de Temple, Lord Arlington annonça à M. Colbert qu'on allait envoyer à La Haye Downing « qui était bon acteur, et fort propre à faire » querelle (2). »

VII. Tout, en effet, se préparait pour la prochaine guerre contre les Hollandais, et on s'occupait activement de mener à bonne fin, le traité qui permettrait d'entrer en campagne. Le traité secret, heureusement terminé par les soins de Madame, n'avait été signé, à cause de la déclaration de catholicité de Charles II, que par les ministres catholiques de ce monarque, Arlington, Arundel, Clifford et Bellings; on l'avait caché au duc de Buckingham, aux Lords Ashley et Lauderdale; mais pour ne pas trouver d'obstacles dans l'exécution auprès des ministres protestants, il fallait associer ceux-ci à l'alliance française. M. Colbert écrivait : « Pour parvenir plus sûrement à ce » que Votre Majesté désire, et surtout à une prompte

(1) Lettre de Sir William Temple à son père, du 22 novembre 1670.
(2) M. Colbert au Roi, du 2 octobre 1670.



» déclaration de guerre contre la Hollande, il est absolu-
» ment nécessaire que le duc de Buckingham, milord Lau-
» derdale et Ashley y aient part au plus tôt, et qu'ils la
» désirent (1). » Et pour cela, Charles II avait conseillé de faire un nouveau traité, qui ne serait exactement que la reproduction du traité secret, sauf qu'il n'y serait pas fait mention de la déclaration de catholicité. Après quelqu'hésitation, Louis XIV se prêta à cette comédie, et le duc de Buckingham vint lui-même à Paris pour hâter la conclusion. Ce n'était pas sans raison que Louis XIV concevait des inquiétudes au sujet de ce nouveau traité. Charles II était d'humeur trop inconstante pour qu'on pût entièrement compter sur lui, et dans les questions d'argent qui allaient se présenter de nouveau, il était à craindre que son avidité ne cherchât à en profiter. Ce fut ce qui arriva en effet : il avait été stipulé, comme on l'a vu dans le traité premier, que Louis XIV paierait à Charles II deux millions pour qu'il pût, sans danger, se déclarer catholique : un million devait être payé trois mois après l'échange des ratifications, et le second million au bout d'un délai de trois autres mois. Mais Charles II n'était plus aussi pressé de se déclarer : il sentait tous les dangers de cette détermination, et n'était pas fâché d'en éloigner le moment. Louis XIV, de son côté, manifesta l'intention de ne payer les deux millions, qu'à condition de savoir l'époque précise de la déclaration. Charles II jeta les hauts cris ; et M. Colbert eut beau lui représenter qu'on avait stipulé le paiement trois mois après l'échange des ratifications, parce qu'il semblait très-pressé de se déclarer, mais que cette déclaration n'ayant pas lieu, il n'y avait pas non plus lieu de payer, Charles II se récria contre l'infraction au traité ; et comme Louis XIV craignait de voir lui échapper tout-à-coup le

(1) Dépêche de M. Colbert, 14 juillet 1670.

fruit de ses longues négociations, il finit par céder d'aussi bonne grâce que possible. De son côté, il demanda de retarder d'un an la déclaration de guerre. Charles II, pressé de toucher son argent, se hâta de conclure (31 décembre 1670).

Il avait d'abord été convenu que le nouveau traité étant un traité simulé, serait annulé par une déclaration signée des anciens commissaires et confirmée par les deux Rois ; mais Charles II n'avait pas tardé à s'apercevoir des avantages que lui offrirait son maintien, et il en avait refusé l'annulation. « Ce traité, » avait-il dit, « était le seul » qu'il pût rendre public, et, malgré la confiance entière » qu'il avait dans la bonne foi du Roi de France, la pru» dence voulait qu'il eût dans les mains un acte dont il » pût réclamer publiquement l'exécution, sans qu'on pût » lui répondre par un autre acte de nullité (1). » Louis XIV avait encore cédé, pourvu que le nouveau traité ne renfermât rien de contraire au premier. Il n'y eut donc que quelques légers changements, sauf que l'argent pour la catholicité était mis comme faisant partie du subside pour la première année de guerre.

Aux places réservées au Roi d'Angleterre, dans le partage des conquêtes, on avait ajouté les îles de Goerée et de Voorne ; la déclaration de guerre était fixée au printemps de 1672, et on y stipulait la préséance du commandant du corps auxiliaire anglais sur tous les autres lieutenants-généraux de l'armée de terre. Ainsi, à tout prendre, Charles II avait encore gagné par ce nouveau traité, et Louis XIV avait fait de nouvelles concessions. Mais le Roi d'Angleterre voyait qu'on avait besoin de lui, et il n'était pas homme à n'en pas profiter.

Bien que Louis XIV se fût montré très-conciliant dans

(1) Dépêche de M. Colbert, 30 octobre 1670.



cette circonstance, il y avait cependant un point sur lequel il n'entendait, en aucune façon, se relâcher : c'était celui relatif à la conversion de Charles II. Le traité qu'on venait de conclure n'en parlait pas, et on a vu pourquoi. Mais Louis XIV insista pour obtenir une déclaration séparée du Roi d'Angleterre relativement à cette question importante, et que Charles II paraissait vouloir ajourner, peut-être à cause des obstacles qu'il prévoyait à cet égard de la part de la nation; mais Louis XIV n'était pas arrêté par ces considérations : loin de là. Le retour de Charles II à la foi de Rome ne pouvait manquer de susciter de grands embarras à ce prince; de graves désordres pouvaient même en surgir : c'était là un point trop important pour la politique du Roi de France; il y avait tout à gagner pour lui dans cette lutte intestine : en affaiblissant l'Angleterre chez elle, la domination de la France n'en serait que plus assurée sur le continent. L'ambassadeur de Louis XIV insista, par conséquent, auprès du Roi d'Angleterre, pour qu'il donnât une déclaration secrète qui maintînt en son entier ce qui était relatif à sa conversion dans le traité de Douvres, et Charles II céda sur ce point, après avoir cependant beaucoup résisté (1).

Nous offrons le résumé de ces laborieuses négociations, telles qu'on les lit dans les *Négociations relatives à la succession d'Espagne*.

« Louis XIV était parvenu à ses fins. Il avait engagé » Charles II dans une entreprise qui avait pour but la » ruine des Provinces-Unies, la sûreté et l'agrandissement » de la France. Il l'y avait engagé malgré les intérêts » évidents de la politique anglaise, qui lui prescrivaient de » maintenir l'équilibre sur le continent, et contre les sen-

(1) *Succession d'Espagne*. (Déclaration de Charles II, du 21-31 décembre 1670.)



» timents les plus vifs du peuple de la Grande-Bretagne,
» que l'esprit de liberté et l'attachement au protestantisme
» rapprochaient de la Hollande et éloignaient de la France.
» Pour en arriver là, Louis XIV s'était servi de toutes
» les passions haineuses, avides, frivoles, jalouses et aveu-
» gles qui se partageaient la Cour d'Angleterre. Les vieux
» ressentiments que la famille, naguère errante, des Stuarts
» conservait contre les Hollandais depuis le jour où,
» après avoir été expulsée de l'Angleterre, elle avait été
» éloignée de la Hollande sur un ordre de Cromwell ; les
» besoins pécuniaires de Charles II et ses projets de con-
» tre-révolution religieuse ; le fanatisme ardent du duc
» d'York ; la légèreté et l'entraînement des ministres an-
» glais, et un fond de rivalité commerciale entre la Hol-
» lande et la Grande-Bretagne, avaient favorisé les des-
» seins de Louis XIV (1). »

VIII. Pendant que Charles II négociait son traité avec Louis XIV, le prince d'Orange vint lui faire une visite. Le prétexte ostensible de ce voyage fut d'aller réclamer le remboursement de certaines sommes que le Roi avait empruntées de la Maison d'Orange à l'époque de son exil.

Guillaume, d'ailleurs, était intéressé à se faire connaître du peuple anglais qui, après les deux princesses filles du duc d'York, le regardait comme le plus proche héritier de la Couronne ; sans compter que les témoignages de considération et de respect qui l'attendaient en Angleterre, ne pouvaient qu'augmenter l'influence qu'il commençait à acquérir en Hollande.

Charles reçut son neveu avec de grandes démonstrations de joie et d'affection ; mais on ne tarda pas à faire l'observation qu'il n'existait aucun rapport entre le carac-

(1) *Succession d'Espagne*, t. III, p. 267.



tère du Roi et celui du prince. Charles avait l'abord libre, ouvert et familier, l'humeur joviale, et portait le goût des plaisirs jusqu'à la débauche. Le prince; au contraire, avait l'extérieur froid et réservé ; son caractère sérieux et réfléchi le rendait déplacé au milieu des joies d'une Cour dissolue ; on s'aperçut qu'il n'entrait dans les divertissements du Roi que par respect pour son oncle, mais, par sa retenue, il semblait les blâmer bien plus qu'en jouir. Charles et ses familiers se divertirent peut-être de l'air un peu novice et contraint d'un jeune prince, élevé, par sa grand'mère, dans toute la rigidité que comportaient les mœurs sévères et puritaines de la Hollande. Les orgies de la Cour de Londres dûrent être pour lui un spectacle aussi nouveau qu'extraordinaire. Mais le peuple anglais lui sut gré de sa réserve, et ce qui le frappa plus, ce fut l'exactitude avec laquelle le prince remplissait ses devoirs religieux, et le zèle qu'il fit paraître pour le culte protestant, qui était, à la Cour, un objet de haine pour les uns, ou d'amères railleries pour les autres.

Burnet rapporte que, pendant le séjour du prince à Londres, Charles l'entreprit sur les matières religieuses, et qu'il s'efforça de lui inculquer, que les protestants n'étaient que des factieux, dont les divisions intestines, quant à leurs croyances, étaient le résultat inévitable de leur première séparation du corps de l'Eglise. Le Roi, ajoute Burnet, finit par conseiller au prince de prendre plus de peine à examiner ces graves questions, et à ne pas s'en rapporter uniquement au dire des théologiens hollandais (1).

Ceci est d'autant moins invraisemblable, que Charles était soupçonné de professer secrètement le catholicisme, et que la plupart des autres membres de la Famille royale

(1) Burnet, *Mémoires*. — Mazure, *Histoire de la Révolution de* 1688, t. I, p. 86.



étaient catholiques romains : la Reine était une princesse de Portugal ; quant au duc d'York, il s'était réconcilié avec l'Eglise de Rome depuis plusieurs années, et la duchesse, fille de Lord Clarendon, était fortement soupçonnée d'avoir été convertie par son époux. Il n'y avait que les princesses Marie et Anne, filles du duc d'York, dont l'aînée n'avait que dix ans, qu'on regardait comme attachées au culte national.

Confier un secret aussi important à un jeune homme élevé dans des dogmes religieux entièrement opposés, est un trait de légèreté et d'inconséquence qui peint le caractère de Charles II. Dépositaire des pensées secrètes du Roi de la Grande-Bretagne en matière religieuse, Guillaume, dit-on, ne confia cette conversation qu'au seul comte de Zuilestein ; mais elle le mit à même de juger des sympathies de Charles, et de se convaincre que si le protestantisme avait un ennemi franchement décidé dans l'héritier présomptif du Trône, il avait un adversaire tout aussi dangereux dans le Roi.

Il paraît qu'avant d'avoir étudié le caractère et l'esprit de son neveu, Charles avait formé le projet de l'initier dans une partie de ses relations diplomatiques avec la Cour de France, et de le gagner par l'offre de la souveraineté de la Hollande. Mais l'ambassadeur de Louis XIV l'en détourna : il fut approuvé par son souverain, et le Roi d'Angleterre comprit bientôt que ceci eût été une imprudence très-grande, puisqu'il n'y avait rien à attendre du côté de son neveu ; car Colbert écrit à Louis XIV : « Le Roi d'Angleterre est fort satisfait de » l'esprit du prince d'Orange ; mais il le trouve si pas- » sionnément hollandais et protestant, que, quand même » Votre Majesté ne désapprouverait pas qu'il lui confiât

» quelque partie du secret, ces deux raisons l'en empê-
» cheraient (4 décembre 1670) (1). »

Après un séjour de deux mois à la Cour, le prince quitta l'Angleterre ; son oncle, qui l'avait trouvé peu disposé à se rendre à ses conseils, le vit partir sans regret; mais en revanche, il emporta avec lui l'estime du peuple anglais qui, depuis cette époque, le compta au nombre des défenseurs de l'Eglise établie en Angleterre (2).

IX. La Triple-Alliance s'en allait par pièces et par morceaux; la Cour d'Angleterre était à la dévotion de celle de France : restait la Suède ; mais celle-ci était à la veille d'entrer dans de nouveaux engagements avec Louis XIV, moyennant finances.

Le grand-chancelier Magnus appelait cela traiter *moribus antiquis*. Rien n'est plus curieux que la pruderie et l'espèce de fierté de gueux que les Suédois mettent à se faire acheter. A la première proposition, ils se montrent très-offensés, et M. de Lionne, qui savait son monde, écrit au chargé d'affaires de France « qu'on ne les offen-» sera plus de la même manière. » Ce n'était pas du tout le compte de la régence de Suède, qui, se voyant prise au mot, se calme bien vite et cherche à renouer l'affaire.

« Le sieur Ekblad, ministre de Suède à Saint-Germain, » écrit M. de Lionne, « voulut, il y a quelques jours, rha-
» biller son dire et l'interpréter; mais je lui fis connaître
» que je ne prenais pas le change; que j'entendais très-bien
» le français; qu'il m'avait dit, par ordre de la régence,
» que le Roi, son maître, s'était tenu offensé de l'offre de
» Sa Majesté; qu'il l'avait cru mercenaire; et je conclus

(1) Dalrymple, *Appendice*.

(2) Wag., t. XIII, p. 434. — Burnet, *Hist. of his own time*, t. I, p. 273. — Négociations de M. de Pomponne. (*Mss.*, Biblioth. de l'Arsenal, à Paris.)



» en l'assurant que le Roi s'était très-bien corrigé, et que » jamais il ne ferait de pareilles offenses à la Suède, et gar- » derait son argent pour lui-même (1). »

M. de Pomponne, qui avait déjà résidé dans cette Cour, y fut envoyé pour la détacher des intérêts des Provinces-Unies et de l'Espagne, à laquelle la liait le traité de 1668.

Voici comment le négociateur français dépeint l'esprit de la Cour de Suède, au moment où il entama cette négociation :

« L'esprit de la Cour de Suède était toujours de pren- » dre part dans toutes les affaires de l'Europe, d'y faire » souhaiter et d'y faire même acheter par des conditions » avantageuses la jonction de ses armées, sans dessein de » les faire agir jamais (2). » A cette époque, la vanité de cette Cour était flattée par l'arrivée du marquis de Pomponne, par celle de l'ambassadeur anglais Coventry, qui y était attendu ; par la nouvelle que l'Empereur devait y envoyer un ambassadeur, et que Van Haren avait été désigné par les Etats-Généraux pour cette ambassade. « Ainsi, elle jouissait du plaisir de se croire recherchée » de toutes parts, sans dessein toutefois d'entrer avec » personne dans un véritable engagement (3). »

Les ouvertures pour détacher la Suède de la Triple-Alliance furent d'abord reçues avec une certaine froideur, parce que la Cour de Madrid se montrait disposée alors à payer à celle de Stockholm une somme considérable, stipulée par la Triple-Alliance. C'était un point capital pour cette Cour vénale, et aussi longtemps que l'on y conserva l'espoir que l'argent promis viendrait de Madrid, on ne

(1) *Succession d'Espagne.*

(2) Négociations de M. de Pomponne. (*Mss.*, Biblioth. de l'Arsenal, à Paris.)

(3) *Ibidem.*

se montrait pas empressé d'entrer dans de nouveaux engagements avec Louis XIV.

Le grand-chancelier ajourna les offres de Louis XIV sans y renoncer. « *Il espérait*, disait-il, *que la France était » assez leur amie pour les laisser profiter des sommes con- » sidérables que leur proposait l'Espagne.* » — M. de Lionne lui fit répondre : « Le Roi, non-seulement ne verra point » la conclusion de leur affaire des subsides d'Espagne avec » peine, laquelle, de soi, ne peut empêcher que nous ne » prenions des mesures ensemble ; mais Sa Majesté aura » de la joie que les Suédois en tirent l'avantage qu'ils at- » tendent, et sera bien plus aise que ces quatre cent qua- » tre-vingt mille écus soient à Stockholm qu'à Madrid. » Et dans une lettre suivante, M. de Lionne disait en raillant : « Ils n'ont qu'à se bien faire payer les grosses » sommes que leur doivent encore les Espagnols (1). »

Cependant l'argent ne vint point de Madrid, et ceci refroidit considérablement la Suède sur le compte de la Triple-Alliance, dans laquelle elle n'était entrée que comme une affaire de spéculation. Ce fut dans cette disposition que M. de Pomponne trouva les esprits à son arrivée à Stockholm.

Les négociations de l'envoyé français à la Cour de Suède furent difficultueuses à cause des factions qui divisaient le Sénat de ce royaume. Cependant Pomponne était à la veille d'arriver à une conclusion satisfaisante, lorsque la mort de M. de Lionne le fit rappeler en France. Louis XIV lui destinait la direction des affaires étrangères. M. Courtin fut chargé de perfectionner l'œuvre déjà mise en bon chemin par Pomponne; mais divers incidents vinrent traverser ces négociations, et l'un des plus re-

(1) *Succession d'Espagne.* (Lettres de M. de Lionne à M. Rousseau, des 3 mai et 27 juin 1670.)



marquables fut le zèle avec lequel Van Haren, l'envoyé des Etats-Généraux, plaida la cause de ses commettants auprès des sénateurs suédois, en appuyant son éloquence d'une offre d'argent considérable, sans laquelle il ne fallait rien entreprendre à la Cour de Suède. La négociation avec la France, demeurée très-secrète jusqu'à ce jour, fut éventée à cette occasion. Voici ce qu'on lit dans une dépêche de M. Courtin à sa Cour : « Il n'y a plus de secret » dans la négociation dont Votre Majesté m'a fait l'honneur » de me charger. La conférence que j'eus, il y eut hier huit » jours, finit à dix heures du matin. Mes commissaires en » allèrent sur-le-champ faire leur rapport au Sénat. A deux » heures après midi, M. Haren savait tout ce qui s'y était » passé. Il employa l'après-dînée à visiter en particulier » ces mêmes commissaires, qui sont aussi les siens ; il » se plaignit à eux de ce que, dans le temps qu'il venait » demander, de la part de ses maîtres, l'assistance que la » Suède est obligée de leur donner par divers traités, dont » le premier est de l'année 1645 et le dernier de l'année » 1667, il apprenait qu'on était sur le point, non-seulement » de refuser ce secours, mais encore de promettre qu'on » empêcherait que les Etats-Généraux n'en reçussent de » ceux avec qui ils avaient fait des traités d'alliance pour » leur défense mutuelle; que si la Suède avait cette » cruauté (ce fut le terme dont il se servit), ses maîtres, » n'étant pas en état de résister à la France et à l'Angleterre, seraient réduits à se mettre sous la protection » de l'une ou de l'autre de ces deux puissances, et puis » que l'Empire et la Suède même verraient quelles suites » cela pourrait avoir, et si Votre Majesté, avec 150,000 » hommes qu'elle aurait sur pied, demeurerait en beau » chemin, et ne se laisserait point tenter par les espérances » que tous les princes catholiques d'Allemagne lui donne-

» raient; que si la Suède exécutait ce qu'elle avait si so-
» lennellement promis à ses maîtres, ils étaient résolus de
» défendre leur liberté jusqu'au bout ; qu'ils emploieraient
» leurs biens et leurs vies pour une chose qui leur était si
» chère ; que l'Espagne venait de s'engager de les secou-
» rir avec toutes ses forces; qu'ils avaient des alliés très-
» considérables dans l'Empire, qui ne leur manqueraient
» pas si la Suède ne les retenait point, et que, si elle
» voulait être de la partie pour prévenir le feu qui s'al-
» lait allumer et qui, dans la suite, embraserait toute l'Eu-
» rope, ses maîtres ne lui avaient pas seulement donné le
» pouvoir d'offrir 720,000 écus par an, payables en une
» seule fois et par avance, mais qu'ils ajouteraient à cette
» somme tout ce que la Suède pourrait désirer. »

L'envoyé d'Espagne appuya ce que M. de Haren venait de dire, et dit :

« Que le Roi, son maître, voyait bien que, les Hollan-
» dais ruinés, il ne pourrait pas défendre le petit nombre
» de places qui lui restent dans les Pays-Bas ; qu'il fau-
» drait qu'elles tombassent, quasi d'elles-mêmes, entre les
» mains de Votre Majesté ; que c'était la raison pour la-
» quelle il avait résolu d'essayer de se sauver avec ses
» alliés, et d'en suivre le hasard, puisque, aussi bien, il
» était assuré de tout perdre quand il serait obligé de se
» défendre avec ses seules forces ; qu'il priait la Suède de
» ne pas s'opposer aux secours que les Hollandais se pro-
» mettaient de tirer de l'Empire..... Qu'il croyait même
» que le Roi, son maître, ne refuserait pas de fournir
» quelques sommes d'argent, si la Suède en avait besoin
» pour s'armer et se mettre en état d'arrêter le cours des
» grands desseins de Votre Majesté; qu'il était temps de se
» joindre tous pour en empêcher l'effet ; autrement que, si
» on laissait passer cette année sans assister les Hollan-

» dais, leur ruine rendrait la puissance de Votre Majesté » si formidable, qu'il n'y en aurait plus aucune dans l'Eu- » rope qui la pût balancer (9 mars 1672) (1). »

La Cour de Suède, placée entre les offres d'argent des Etats-Généraux et de l'Espagne, et celles de Louis XIV, en fit alors, à ce qui semblerait, une simple question de solvabilité. Louis XIV étant le plus fort, fut jugé être aussi le plus solvable (2). Le grand-chancelier vint annoncer à M. Courtin, que, dans peu de jours, l'affaire serait terminée avec lui.

On peut juger de l'estime de ce négociateur pour la Cour et le Sénat de Suède, par le passage suivant d'une lettre qu'il écrivit à M. de Pomponne : « Quand on a fait, » disait-il, « quelque séjour à Stokholm, quand on connaît la vanité » des Gascons du Nord, la présomption qui leur persuade » qu'on ne s'aperçoit pas de leur faiblesse et de leur pau- » vreté, et qu'on ne peut se passer d'eux, le peu d'hon- » nêteté qui règne dans leur conduite, les cabales qui rè- » gnent dans le Sénat...., tout cela, joint ensemble, fait » qu'un homme aussi bien instruit que vous en êtes, ne » peut être surpris de tous les changements qui arrivent. » Si le Sénat de Rome eût eu aussi peu de penchant pour » la guerre que celui de Suède en a aujourd'hui, l'Empire » romain n'eût pas été d'une si grande étendue. Ces Mes- » sieurs, qui gouvernent ici, sont à peine rassemblés, et » ne parlent déjà que d'aller passer à la campagne, trois » semaines aux fêtes de Pâques, un mois à celles de la Pen- » tecôte, et deux aux jours caniculaires ; quand ils auront » touché l'argent, ils ne songeront plus à rien, qu'à at- » tendre avec beaucoup d'impatience un autre terme pour » le recevoir (13 mars). »

(1) *Succession d'Espagne*, t. III, p. 354.
(2) *Ibidem*, p. 359.

Le traité fut signé le 14 avril 1672. En l'annonçant à M. de Pomponne, M. Courtin lui écrit : « Je peux vous » assurer, de bonne foi, que j'ai eu des peines incroyables, » et que toutes les difficultés que j'ai trouvées autrefois » avec M. l'électeur de Mayence, M. l'électeur de Brande- » bourg, M. l'électeur Palatin et M. de Lorraine, n'étaient » que des fleurs en comparaison des épines que j'ai ren- » contrées ici. »

Les articles publics du traité stipulaient le maintien et la garantie des autres traités, ainsi que de l'ordre établi par la paix de Westphalie. Toute l'importance du traité se trouve dans les articles secrets. Ils portaient en substance : « Que le Roi de Suède s'opposerait par les armes » aux princes de l'Empire qui voudraient secourir les » Provinces-Unies ; que, dans ce cas, il ferait passer, à la » réquisition du Roi de France, seize mille hommes dans » la Poméranie ; qu'au besoin, le Roi de France y ferait » passer une armée ; que le Roi Très-Chrétien aurait le » droit de regarder comme une rupture de paix dans l'Em- » pire, le refus que feraient les places occupées par les » garnisons hollandaises de garder la neutralité ; que le Roi » Très-Chrétien paierait, tous les ans, au Roi de Suède, » 600,000 écus pendant et 400,000 avant la guerre ; » que le Roi Très-Chrétien garantirait la paix entre la » Suède et le Danemarck ; que cette puissance ne serait » pas admise dans l'alliance, sans le consentement com- » mun des deux Rois, etc., etc. (1). »

C'est ainsi que se termina cette négociation qui dura près de quatre années, et qui ne fut achevée qu'à l'époque même où Louis XIV se mit à la tête de ses armées pour aller attaquer les Provinces-Unies.

X. Dans les négociations que Louis XIV entama à la

(1) *Succession d'Espagne*, t. III, p. 364.

Cour Impériale, on se retrouve en présence d'acteurs déjà connus, ceux qui avaient joué un rôle dans le traité de partage éventuel de la succession d'Espagne, en 1668.

Dans cette galerie de Cours vénales, le cabinet de Vienne ne fait pas meilleure figure que ceux de Londres et de Stockholm. Ici on a affaire à cet Empereur peureux et indécis dont, suivant l'expression d'un de ses ministres, « il faut sans cesse raccommoder l'horloge, » et l'on voit la lutte sourde d'influence et d'intrigues qui s'établit à Vienne, entre le prince d'Aversperg et le prince Lobkowitz, comme elle est à Londres, entre le comte d'Arlington et le duc de Buckingham. Là encore, Louis XIV passe partout avec un mulet chargé d'or, comme faisait le Roi de Macédoine ; il achète les ministres, soit avec des pensions, soit avec la promesse d'un chapeau de cardinal. Il est vrai qu'à Vienne, il a pour instrument de sa politique, un des hommes les plus heureusement doués qui se rencontrent à cette époque dans la carrière. Rien n'égale l'activité, l'abondance, l'esprit de ressource du chevalier de Grémonville. Jamais à bout d'expédients, il sait se retourner, au milieu de toutes ces marionnettes de la Cour Impériale, avec une dextérité admirable ; il leur fait dire et faire ce qu'il veut, sans que ces pauvres têtes se doutent qu'ils ne sont que des instruments qu'une main habile fait agir dans un intérêt qui n'est pas le leur, mais celui d'une puissance qui ne vise qu'à les briser à leur tour, quand le moment en sera venu.

A Vienne, Louis XIV devait obtenir tout ce qu'il pouvait souhaiter dans cette occurrence : un traité par lequel l'Empereur promet de rester neutre entre la République des Provinces-Unies et la France, pendant la guerre projetée par Louis XIV (1).

(1) *Succession d'Espagne*, section III.



Il est probable qu'à Vienne, on ne comprit pas même l'étroite connexité qui existait entre la question espagnole et la guerre contre la République; mais à la Cour Impériale, cette dernière question n'était qu'un point secondaire, tandis que les négociations principales avaient pour objet les affaires de l'Espagne, où tout allait, à cette époque, de mal en pis.

Tantôt c'est un enfant Roi qui manque de mourir, et dont M. de Lionne écrit à M. de Grémonville : « Un en- » fant sujet à pisser le sang, né d'un père âgé, cassé et » mal habitué, que les médecins assurent ne pouvoir vi- » vre longtemps, et sans miracle, certes, cela mérite bien » que l'on ne s'endorme pas par trop de confiance, et » pourvu que l'on veuille prévenir les desseins de Don » Juan et les efforts de l'Angleterre et de la Hollande, » par un bon concert de ce que chacun aura à faire, il est » comme impossible que les choses n'aillent pas selon » les souhaits et l'intérêt de Leurs Majestés (8 mars » 1669). »

Une autre fois, il s'agit d'un bâtard qui vise à s'emparer du pouvoir; qui le tient même pendant vingt-quatre heures entre ses mains, comme le marque le marquis de Villars à Louis XIV, mais qui ne sait pas profiter de son triomphe momentané, pour se rendre maître de la position, et qui, au lieu d'enfermer la Reine-Mère régente dans un couvent, pour y méditer sur les vicissitudes de la vie, se contente de faire chasser le grand-inquisiteur, le père Nithard, allemand, et odieux aux Espagnols à cause de son origine étrangère. Le peuple, auquel s'étaient mêlé des gens de qualité, avait crié à Madrid : *Viva el rey Don Juan et meura el mal Govierno!* Mais Don Juan n'avait pas su tirer parti de sa fortune, il avait laissé échapper le moment favorable. M. de Lionne le mande à M. de Gré-

monville et lui dit : « Si, le lendemain, Don Juan fût entré » dans Madrid, non-seulement il se fût rendu maître des » affaires, il eût établi ses créatures dans les conseils, et » chassé tous ceux qui lui étaient contraires ou suspects, » mis la Reine dans le couvent de *las Descalzas,* mais » il aurait pu se faire proclamer Roi, tant il avait pour » lui la faveur des peuples. Cet ambitieux, trop prudent » et trop peu résolu, se laissa persuader que le jeune Roi » ne pouvait vivre deux ans, et qu'il devait ajourner ses » desseins jusqu'à sa mort (1). »

Enfin, le marquis de Villars exprima sa surprise de voir Don Juan faire trembler la Cour, avec deux ou trois cents chevaux et une poignée de partisans; il dit « qu'il » était honteux que les serviteurs du Roi et de la Reine » n'assemblassent point leurs amis pour lui résister, et » que, si le marquis d'Ayetona voulait le faire, il s'offrait » de monter à cheval et de se joindre à lui avec tout ce » qu'il y avait de Français dans Madrid..... Pendant huit » jours, Madrid fut dans l'appréhension d'un bouleverse- » ment général, et tout le monde était occupé à cacher ce » qu'il avait de plus précieux dans les couvents (2). »

On peut juger des appréhensions de Louis XIV, par le passage suivant de sa lettre à M. de Grémonville :

« On ne sait pas encore, à l'heure que j'écris ceci, » comment aura fini toute cette tragédie, qui renouvelle, » dans ma mémoire, le pitoyable spectacle des dissensions » intestines qui agitèrent mon royaume pendant les der- » nières années de ma minorité ; mais dix raisons pour » une doivent faire croire et craindre que Don Juan, » ayant pour lui la faveur des peuples, et ne pouvant plus » prendre aucune confiance en la Reine, qu'il a si mortel-

(1) M. de Lionne à M. de Grémonville, du 30 avril 1669.

(2) Le marquis de Villars à Louis XIV, du 20 mars 1669.

» lement offensée, ne mettra aucune borne à ses préten-
» tions, qu'il n'ait effectivement dépouillé cette princesse
» de toute son autorité pour s'en revêtir, et je ne sais
» même si, à la fin, il voudra lui en laisser une légère ap-
» parence; car, après avoir fait chasser le confesseur, par
» la seule menace qu'il a faite d'entrer dans Madrid, où le
» peuple était tout ému en sa faveur, et prêt à se soule-
» ver, il a demandé aussitôt l'expulsion du président de
» Castille, en la place duquel il veut mettre le cardinal de
» Montalte; il a grossi sa troupe de trois cents de ses amis :
» il mettait toujours en tête de ses demandes, le bien pu-
» blic et la décharge des peuples (29 mars 1669). »

Ainsi, à la Cour de France, comme à celle de l'Empereur, les projets de Don Juan donnaient de justes inquiétudes, dans l'appréhension que le parti national ne vînt à se réunir autour de ce jeune homme, pour le porter au Trône en haine de l'étranger, Français ou Allemand, n'importe. Mais, si Louis XIV avait l'avantage d'être toujours bien informé par sa diplomatie, il n'en était pas de même de l'Empereur. On ne comprenait pas grand' chose, à Vienne, aux événements dont l'Espagne était le théâtre, et, comment cela peut-il surprendre, puisque le prince d'Aversperg disait : « La Reine a écrit à l'Empereur
» quatre cents feuilles de papier, sans qu'on y puisse rien
» comprendre, à cause que cette pauvre princesse ne pé-
» nètre les choses que superficiellement, et le confesseur
» écrit aussi à l'Empereur fort amplement, mais en ca-
» chant tout ce qui peut être contre lui ; cela fait une con-
» fusion étrange (1). »

Cependant les Espagnols qui se trouvaient à la Cour Impériale, donnaient quelquefois de rudes avertissements à la Maison de Habsbourg, et voici une scène qui

(1) M. de Grémonville au Roi, 27 septembre 1668.

prépare, de longue main, à ce qui devait un jour arriver à cette Maison en Espagne :

« Les craintes manifestées par l'Empereur et ses mi-
» nistres paraissaient d'autant plus fondées, que les Es-
» pagnols qui se trouvaient à la Cour de Vienne, ne ca-
» chèrent pas leurs sentiments de répugnance pour un
» prince étranger, lorsqu'ils apprirent la maladie grave
» de leur jeune Roi. Le comte de Maradas, grand-maître
» de la Maison de l'Impératrice douairière, dit ouverte-
» ment, en présence du chevalier de Grémonville, du
» comte de Schwartzenberg et de plusieurs seigneurs de
» la Cour : *Que les Espagnols étaient bien résolus de ne*
» *vouloir ni Allemand ni Français, mais seulement Don*
» *Juan.* Les dames espagnoles de l'Impératrice douai-
» rière tenaient un pareil langage devant l'Empereur lui-
» même. Lorsqu'on apprit à Vienne les premiers succès
» de Don Juan et le renvoi subit du confesseur, l'Impéra-
» trice-Mère, auprès de laquelle était dans ce moment
» l'Empereur, dit que c'était une forte brèche faite à l'au-
» torité royale ; que Don Juan n'en resterait point là, et
» que, si elle avait été à la place de la Reine, plutôt que
» de céder, elle aurait accepté l'offre du Roi de France
» qui mettait à sa disposition toutes ses forces pour la
» garantir de cette violence. Le marquis de Malagon (1)
» eut la hardiesse de répondre que : *Si la Reine y avait*
» *seulement pensé, on l'aurait renfermée dans un couvent.*
» L'Empereur rougit, et l'Impératrice répliqua vivement :
» *Qu'au moins elle aurait emporté dans un couvent sa ré-*
» *putation* (2). »

Quand il n'y avait pas lutte armée entre la France et l'Espagne, il s'engageait entre elles un combat diploma-

(1) Ambassadeur d'Espagne, à Vienne.
(2) *Succession d'Espagne*, t. III, p. 432.

tique sur le terrain de la Cour de Vienne. Le cabinet de Madrid et celui de Saint-Germain usaient de tous les moyens imaginables pour y avoir le dessus, c'est-à-dire pour attirer l'Empereur dans l'intérêt de l'un ou de l'autre. Ceci était surtout le cas à cette époque; car de Madrid on insistait, à Vienne, pour que cette Cour se joignît à la Triple-Alliance, qu'on n'y jugeait pas alors si malade encore, et bien moins à la veille de mourir; tandis que, de Saint-Germain, on insistait sur la non-accession à cette ligue anti-française conclue entre *trois Etats protestants*, en s'appuyant sur le traité secret de partage conclu à Vienne en 1668.

Il va sans dire que, dans toutes ces négociations, le succès était presque toujours du côté de l'habileté, et que le chevalier de Grémonville possédait l'art de dominer les volontés peu arrêtées de ces pauvres têtes autrichiennes, qui, d'ailleurs, en convenaient assez agréablement; car le prince Lobkowitz dit un jour, en riant, à M. de Grémonville : « On écrit de toutes parts que vous n'avez qu'à ouvrir la bouche pour me faire faire ce que vous voulez, » et une autre fois, ce même prince dit, toujours sur le fait de l'accession à la Triple-Alliance : « Qu'il fallait bien donner quelque apparente satisfaction aux Espagnols et à plusieurs princes qui leur reprochaient de se laisser abuser et mener par le nez; et, qu'après avoir été blâmé de toute l'Europe pour avoir laissé attaquer la Flandre sans la défendre, l'Empereur ne pouvait pas refuser un coup de plume pour assurer la paix publique (1). »

Enfin, pour donner une ombre de satisfaction à la Cour de Madrid, sans blesser la susceptibilité de Louis XIV, *ce coup de plume* fut donné par l'Empereur; mais il est curieux de voir comment on se tirait d'embarras à Vienne,

(1) M. de Grémonville au Roi, des 7 février et 8 juillet 1669.

quand on y était serré de trop près par les deux partis rivaux.

Il y avait un baron de l'Isola, personnage diplomatique assez influent à cette époque, qui remuait ciel et terre pour que, dans l'intérêt de l'Espagne, la Cour de Vienne accédât à la Triple-Alliance. C'était une *espèce de poupée* dont la Cour de Vienne se servait pour amuser les Espagnols, comme Temple avait été la *poupée* dont Charles II s'était servi pour amuser de Witt. Voici un passage d'une lettre de Louis XIV à M. de Grémonville, relatif au rôle de ce diplomate : « Vous pouvez dire à » l'Empereur que je me réjouis avec lui de ce que tout le » vif argent de l'Isola, dont il vous a parlé si galamment, » n'a pu venir à bout de nous jeter dans l'embarras que » nous avons sujet l'un et l'autre d'appréhender, puisque » tout ce qu'ont pu produire à La Haye ces nouvelles dé- » marches de ce Mercure (ce nom-là lui convenait mer- » veilleusement bien en Angleterre), n'a été autre chose » que de voir refuser par les Etats-Généraux, à ma con- » sidération et de crainte de m'offenser, de recevoir la » Couronne d'Espagne dans la Triple-Alliance, en suite » de quoi on aurait pu, d'abord, presser l'Empereur d'y » entrer aussi, au lieu qu'à présent il aura beau prétexte » de s'en défendre, au moins jusqu'à ce que les Espagnols » y aient été admis (15 février 1669). »

Pour discréditer l'Isola, tout en ayant l'air de vouloir faire quelque chose pour l'Espagne, et « *refréner en même* » *temps cette vanterie que faisait l'ambassadeur d'Espa-* » *gne, à savoir, que cette union de La Haye avait causé la* » *cessation de tous les desseins de Votre Majesté sur la* » *Flandre* (1), » la Cour de Vienne permit au baron de l'Isola de se rendre à La Haye; mais si elle donna *le coup*

(1) M. de Grémonville au Roi, du 16 mars 1669.



de plume en question, elle restreignit les pouvoirs du négociateur ; car M. de Grémonville apprit ce qui suit du prince Lobkowitz :

« Il me dit que je ne dusse pas tant appréhender les » pleins pouvoirs qu'avait l'Isola, puisqu'il m'avait pro» curé un ordre de l'Empereur, par une lettre exprès, » qui les lui ferait relire plus de trente fois, et lui ferait » tourner la tête... Qu'on avait mis des fers aux pieds et » mains de l'Isola, ce qui le ferait donner au diable, en se » trouvant si éloigné des belles espérances qu'il venait de » donner aux Espagnols, et m'assura que je me dusse » mettre l'esprit en repos de ce côté-là..... Que l'Isola » n'était qu'*une poupée* donnée aux Espagnols pour les » amuser (1). »

Cette restriction fut due à l'activité des démarches de M. de Grémonville. Enfin, la Cour de France, pour empêcher celle de Vienne de se livrer à ses adversaires, tint celle-ci en haleine par des propositions successives et des instances continuelles. « Grémonville accablait l'Empe» reur et ses ministres de ses visites et de ses arguments ; » le traité éventuel de partage, les convenances de l'a» mitié, l'intérêt du catholicisme, les secrètes liaisons du » baron de l'Isola avec Don Juan, le mécontentement des » Hongrois, la division des Polonais, l'ambition des Turcs, » furent mis en avant avec une habileté et une ardeur qui » eurent de l'influence sur l'Empereur. Pressé de se dé» clarer, par la Hollande et l'Espagne, ce prince était, de » plus, en butte aux instances des électeurs de Brande» bourg et de Mayence, et de plusieurs princes de l'Em» pire, qui le priaient de leur donner l'exemple, et qui » s'engageaient à le suivre. Aussi, répondit-il au cheva» lier de Grémonville, qu'il aurait égard à toutes ces rai-

(1) M. de Grémonville au Roi, 19 septembre 1669 et 10 avril 1670.

» sons; qu'il était décidé à maintenir la bonne correspondance qui existait avec le Roi son maître, *mais qu'il* » *avait à garder quelque convenance avec sa Maison; qu'il* » *devait avoir égard à l'Empire et tâcher, par sa conduite,* » *de satisfaire, s'il se pouvait, tout le monde* (1). »

Tel était l'état des négociations, lorsqu'un changement complet s'opéra à la Cour Impériale. Jusqu'alors, M. de Grémonville avait eu à négocier avec deux hommes rivaux, et il avait su tirer souvent un parti admirable de cette jalousie; mais, vers la fin de l'année 1669, une disgrâce soudaine vint frapper le prince d'Aversperg : cet événement changea la face des affaires à la Cour de Vienne. Le prince Lobkowitz restait maître des affaires, et c'était lui qui avait habilement amené la chute du ministre exilé. Il l'avait fait accuser d'intelligence avec la Cour de France par celle de Madrid, qui en avait adressé des plaintes à l'Empereur, sans lui laisser la liberté de n'y pas faire droit.

Mais quand le prince Lobkowitz se vit seul pour faire tête à un si habile négociateur que l'était M. de Grémonville, il comprit qu'il ne pourrait échapper aux mille ruses et aux mille artifices de la diplomatie française; qu'il lui faudrait passer partout où le négociateur français voudrait, et que l'odieux en retomberait à sa charge, avec la perspective d'une disgrâce comme celle du prince d'Aversperg; il forma alors le projet d'éloigner M. de Grémonville, bien qu'il l'assurât du zèle avec lequel il voulait servir son Roi, et ce qui prouve toute la maladresse de Lobkowitz, c'est qu'il alla jusqu'à se vanter que ce renvoi lui serait chose facile, en présence de l'Impératrice douairière qui le rapporta à l'ambassadeur, qui, à son tour, en instruisit Louis XIV en ces termes : « Que je devrais me

(1) *Succession d'Espagne*, t. III, p. 441.



» contenter, qu'il (Lobkowitz) m'avait procuré une grande » estime auprès de Votre Majesté, mais, qu'en cas que je » prétendisse le violenter dans la convenance que l'Em- » pereur devait garder envers sa Maison, s'il avait pu me » garder une grande fortune auprès de Votre Majesté, par » une lettre à mon insu, que l'Empereur lui avait fait écrire, » il aurait bien le moyen aussi de me ruiner, et qu'enfin, il » avait tant d'amitié et de liaison avec M. de Lionne, qu'à » la moindre insinuation ou prière qu'il lui pourrait faire » pour me retirer d'ici, cela se ferait.

» Ce discours étonna étrangement l'Impératrice, » ajoute Grémonville, « qui a bien jugé (ainsi que j'ai fait) qu'il » n'avait autre but que de m'épouvanter, croyant me tenir, » par là, plus réservé à ne lui demander point de choses » qui puissent être contraires à ses maximes (9 janvier » 1670). »

A la réception de cette nouvelle, Louis XIV écrit à M. de Grémonville une de ces lettres admirables, comme il savait en écrire quand on manquait à la majesté d'un Roi de France. Cette lettre est trop belle, par l'ampleur des idées et par la dignité du langage, pour ne pas la donner ici : elle peint l'esprit du règne de Louis XIV; c'est de la vraie grandeur sans aucune espèce de jactance. C'est, en un mot, le langage d'un Roi qui a la conscience de sa force, et qui veut qu'on la respecte.

« Je vous avoue, » écrit Louis XIV, « que le discours que » ce ministre (Lobkowitz) a tenu à l'Impératrice douai- » rière sur votre sujet, me donne fort mauvaise opinion » des intentions qu'il aura à l'avenir pour mes intérêts, et » je ne m'éloigne pas de la pensée qu'a eue cette judi- » cieuse princesse que, si les Espagnols ont voulu, pour » l'amour de lui, pousser à bout le prince d'Aversperg, ils » auraient aussi en même temps exigé de lui, qu'il agirait

» tout au contraire des sentiments de l'autre, qui n'avait
» jamais voulu s'engager précisément, en son particulier,
» de faire entrer l'Empereur dans la Triple-Alliance. Je
» crois donc que vous lui devez parler clairement et fer-
» mement, pour lui faire connaître indirectement que vous
» ne vous épouvantez pas de ses menaces, sans commet-
» tre en rien l'Impératrice qui vous les a rapportées, et
» pour le faire expliquer s'il est, en effet, dans le dessein de
» s'abandonner entièrement aux Espagnols, ou de se tenir
» dans la maxime qu'il vous a toujours fait paraître, de vou-
» loir maintenir l'Empereur en véritable amitié avec moi.
» Vous pourrez, après, ajouter à cela, que je vous ai moi-
» même donné avis d'ici, que le marquis de Malagon s'é-
» tait vanté, depuis la disgrâce du prince d'Aversperg, de
» vous faire bientôt chasser de Vienne; que, pour votre
» particulier, vous le recevriez comme une grâce qu'il
» vous aurait procurée, parce qu'il y avait plus de dix-huit
» mois que vous me demandiez pressamment la permis-
» sion de revenir, sans l'avoir jamais pu obtenir, mais que
» je vous avais écrit là-dessus, dans ce rencontre, que les
» Espagnols pourraient bien avoir le crédit de porter l'Em-
» pereur à me prier de vous rappeler, mais non pas celui
» de m'y obliger, à moins qu'il ne vous congédiât lui-
» même, ni à envoyer aucun autre en votre place, non
» que je ne connaisse qu'il est de quelque préjudice aux
» affaires d'un prince, de maintenir auprès d'un autre un
» ministre qui lui soit devenu désagréable, mais par la
» raison que je verrais clairement d'où le coup viendrait,
» et que je ne me croirais pas fort obligé à y rien déférer.

» Si l'Impératrice vous le permettait, vous pourriez
» passer plus avant et dire au prince, en termes bien in-
» telligibles, qu'il se trompe fort, s'il croit qu'une de ses
» lettres à Lionne pût suffire pour votre prompte révoca-

» tion ou pour préjudicier à votre fortune, parce qu'en » outre que vous savez que Lionne n'aura jamais cette » volonté, vous savez encore mieux qu'il n'a pas le crédit » auprès de moi, de me faire faire le moindre mauvais » traitement à une personne que je connais, qui m'a bien » servi et qui ne serait persécutée que pour plaire aux Es- » pagnols, et regagner mieux leur estime et leurs bonnes » grâces; que c'est à l'Empereur à voir s'il doit s'engager, » pour leur complaire, à faire ce pas, lequel, dans la ré- » solution où je serais de n'envoyer personne en votre » place, irait à commencer à dissoudre cette étroite union » que nous avons contractée ensemble, et dont chacun de » nous peut, dans la suite des temps, recevoir tant d'avan- » tages, comme, d'un autre côté, recevoir tant de préju- » dice, si nous nous trouvons une fois entièrement opposés, » et dans des maximes et des intérêts contraires.

» Si Lobkowitz est bien sage, il verra qu'il y a peut-être » plus d'écueils et plus dangereux dans le nouveau chemin » où il pourrait faire marcher l'Empereur, que dans celui où » il est. S'il s'y tient et aux paroles qu'il m'a données, je ne » manquerai pas le premier au secret du traité éventuel, » mais quand on m'en donnerait une juste cause, et que je » ne pourrais plus faire état de l'amitié de l'Empereur. Je » ne sais si le prince Lobkowitz pourrait se mieux assurer » que le prince d'Aversperg de celle des Espagnols, quand » on m'aurait obligé à faire imprimer toutes vos dépêches. » Je passe plus outre, et soutiens qu'il est beaucoup plus » important à l'Empereur qu'à moi de maintenir notre » union et notre traité, et que tout ce qu'il peut attendre » de la sienne avec les Espagnols, lesquels, après tout, » par d'autres considérations, ne lui feront jamais ni pré- » judice ni mal, sa plus grande liaison avec eux ne con- » trepeserait pas, à beaucoup près, ce qu'il aurait perdu

»en la mienne ; car, en premier lieu, l'Empereur peut-il »croire que Don Juan, s'il voyait jamais la teneur du »traité éventuel, ne se tînt pas infiniment heureux, dans »le cas de la mort du Roi d'Espagne, d'en pouvoir pren- »dre les conditions pour soi, si je les lui offrais, et n'est-il »pas évident qu'il me serait plus facile de l'établir pour »Roi dans l'Espagne, où il a tous les peuples favorables, »que d'y faire reconnaître l'Empereur, dans l'aversion »que cette nation a pour tous les étrangers, et particu- »lièrement pour les Allemands ?

»En second lieu, quoique je ne sois pas d'humeur à »faire jamais des menaces, et particulièrement de celles »dont l'effet me donnerait à moi-même un extrême dé- »plaisir pour l'amour que j'ai pour la personne de l'Em- »pereur, je puis pourtant dire, sans la moindre présomp- »tion de vanité, que, quand sa conduite m'y obligerait »par l'esclavage où il rentrerait, lui et toute sa Cour, à »l'égard des Espagnols, abandonnant toutes ses volontés »et tous ses intérêts aux leurs, ou plutôt à leurs caprices, »ni la Triple-Alliance n'est si bien affermie que je ne la »puisse dissoudre, quand il me plaira d'y jeter beaucoup »d'argent, ni je ne manquerai même d'autres moyens de »donner tant d'affaires et d'embarras à l'Empereur, qu'il »ne se trouverait guère en état de m'incommoder ni d'ac- »courir à la défense desdits Espagnols, si j'avais résolu »de les attaquer. Je n'entends pas même parler des »moyens que j'en aurais si facilement dans la Hongrie, »parce que ma piété m'empêchera toujours de recourir »à ceux-là ; mais dans la seule Pologne, où le mariage »de sa sœur l'obligera toujours d'appuyer le nouveau »Roi, il me serait si aisé d'y exciter de si grandes nou- »veautés, que, si le prince Lobkowitz les pouvait savoir, »il tremblerait lui-même toutes les fois qu'il lui passe

» dans la pensée de faire en faveur de l'Espagne quelque » chose qui puisse me déplaire justement, ou être con- » traire à mes intérêts et à l'union qu'il a tant contribué à » établir entre moi et son maître.

» Cependant je laisse à votre prudence et discrétion, » qui me sont bien connues, de dire tant et si peu que » vous l'estimerez à propos de ce que je vous mande, se- » lon que vous verrez d'en avoir, ou non, un absolu besoin » pour ramener l'esprit dudit prince dans les maximes » dont il semble qu'il prenne si fort le chemin de s'écar- » ter. Mais prenez garde de ne dire certaines choses que » comme de vous-même, par manière de raisonnement. » Le mal me semble pressant, et qu'il peut être utile, ou » qu'il ne le sera jamais, d'y obvier dans sa naissance, » avant qu'il ait fait un progrès qui le rendrait irremé- » diable (31 janvier 1670) (1). »

Qui ne voit dans ce langage celui d'un puissant complice? Louis XIV tenait l'Empereur par la terreur du traité éventuel.

(1) *Succession d'Espagne*, t. III, p. 460.

Il semble curieux de comparer cette lettre, monument de la toute-puissance de Louis XIV, avec celles que Napoléon écrivait, au temps où il était l'arbitre suprême des destinées de l'Europe. Tout respire le calme de la grandeur solidement établie dans la phrase de Louis XIV. C'est l'ampleur de la phrase cicéronienne découlant de la plume d'un Roi. Tout décèle une agitation fiévreuse dans le style et les ordres de l'Empereur, quand il parle ou qu'il écrit. Il semblerait qu'il a soin toujours de faire apparaître de dessous sa dalmatique impériale, un coin de la carmagnole qui était restée dessous, comme pour faire appel aux peuples contre les Rois devenus ses collègues; tandis que Louis XIV s'enveloppe dans les larges plis de son manteau royal, assez ample pour couvrir et garantir ses nombreuses conquêtes. C'est que l'un avait une foi dans l'avenir que l'autre n'eut jamais, qu'il ne pouvait avoir, et comme preuve de ceci, le mot historique : « *Ah!* » *que ne suis-je mon petit-fils!* » C'est que l'un était le représentant de la royauté séculaire, et que l'autre ne représentait que la République couronnée; c'est parce qu'il n'est pas possible de cumuler avec les bénéfices de la Révolution, les avantages inhérents à la légitimité; et qu'entre ces deux extrêmes, il n'y a pas de milieu possible : il faut être tout l'un ou tout l'autre.

Il va sans dire que le prince Lobkowitz ne sut trop où donner de la tête en voyant cette menaçante dépêche du Roi de France. Alors il change d'allures pour l'instant, sans changer de sentiments, et pendant tout le reste de cette curieuse négociation, sa conduite à l'égard de M. de Grémonville dénote celle d'un homme à moitié fou. Tantôt Lobkowitz l'accable de caresses et d'embrassades en lui jurant un dévouement sans bornes pour les intérêts de son Roi, puis il le néglige, l'évite avec affectation, et finit par lui chercher une querelle d'Allemand. Enfin, à l'insulte publique viennent se joindre des propos menaçants pour la sûreté et la vie de l'ambassadeur français; alors Louis XIV écrit à l'Empereur dans des termes propres à lui faire comprendre les conséquences graves de cette diplomatie brutale : le Roi exige une réparation publique de la part du prince Lobkowitz; elle est accordée à Grémonville, et Lobkowitz devient aussitôt d'une souplesse charmante : il prodigue les protestations d'attachement les plus empressées à M. de Grémonville : il l'accable d'embrassades, lui dit qu'il s'est conduit comme un insensé; qu'il consent à perdre sa part de paradis; qu'on pourra l'appeler *schelme*, s'il retombe dans une pareille faute. Enfin, pour mettre le comble à tant d'extravagances, M. de

où l'on court risque de finir par n'être qu'un mensonge qui ne trouve de véritable sympathie nulle part.

Ne pourrait-on pas comparer le débordement de puissance de la France sous Louis XIV et sous Napoléon, le premier à un grand fleuve qui coule majestueusement, et prend possession à tout jamais des terres qu'il envahit, et l'autre aux ravages d'un torrent impétueux qui s'étend au loin, mais qui ne laisse après lui que les traces du passage de ses eaux, quand il est une fois rentré dans son lit?

Les esprits calmes et réfléchis seront toujours disposés à mettre la solide grandeur d'un Louis XIV au-dessus de la puissance éphémère d'un Napoléon, tandis que les caractères turbulents et les esprits brouillons sympathiseront davantage avec le soldat heureux d'une révolution à laquelle il imprime un temps d'arrêt en la confisquant à son profit.



Grémonville dit, dans une de ses dépêches, en parlant du prince de Lobkowitz : « Ayant pris un bâton que j'a-
» vais entre les mains, il me dit que je lui en donnasse
» mille coups, qu'il les méritait pour la folie qu'il avait
» faite ; et enfin, Sire, quoique je sois accoutumé à ses
» manières, je fus surpris de lui voir faire une infinité de
» *tabarinades*, concluant que c'était des folies..... (1). »

Tel était le ministre auquel l'Empereur confiait le soin de ses affaires et de ses négociations diplomatiques. D'après cela, on ne peut être surpris qu'elles fussent très-mal dirigées.

Les bornes de cet ouvrage ne permettent pas d'entrer dans tous les développements de ces piquantes négociations, où la diplomatie prend la forme de la comédie. Il faut donc se borner à ne reproduire ici que leur résultat, qui doit être tout à l'avantage de Louis XIV. Il ne cède sur quoi que ce soit, il se refuse à tout ce qui peut compromettre ses intérêts présents et futurs, ou nuire à l'exécution du projet qu'il méditait alors : l'asservissement des Provinces-Unies. Il refuse d'écouter les réclamations que l'Empereur fait en faveur du duc de Lorraine ; ce prince a cessé de régner. Louis XIV ne veut pas que l'Empereur s'engage à quoi que ce soit qui puisse avoir l'apparence de se joindre à la Triple-Alliance, ou de protéger les domaines de l'Espagne dans les Pays-Bas, et, pour peu que l'Empereur ait l'air de reculer, il part, de Saint-Germain, une de ces lettres qui arrêtent court toutes ces petites velléités d'indépendance à la Cour de Vienne.

Le cercle dans lequel Louis XIV cherchait à renfermer l'Empereur devenait de plus en plus étroit, et quand, par instant, Léopold cherchait à s'échapper de cette con-

(1) *Succession d'Espagne*, t. III, section III. (Dépêches de M. de Grémonville.)



trainte par quelques négociations secrètes, Grémonville savait le ramener tout aussitôt par la peur. Ainsi, ayant eu vent que l'Empereur avait pris des engagements avec l'Espagne et la République pour coopérer à la Triple-Alliance, Grémonville, aussitôt qu'il connut cet incident, se rend auprès de l'Empereur, lui rappelle pathétiquement les soins qu'avait pris le Roi pour le maintien de leur union, les promesses qui lui avaient été faites, les assurances données par l'Empereur lui-même, le dédain avec lequel on avait traité les démarches de l'Isola, qu'on appelait *visionnaire*, et qu'on disait « abandonné aux » Espagnols comme une poupée aux enfants, » puis, il ajoute, « que le Roi son maître avait été étrangement sur- » pris, après tout cela, d'apprendre la vanterie que fai- » saient les Espagnols, d'avoir obtenu de lui, depuis si » longtemps, une parole par écrit, de laquelle ils faisaient » même voir le contenu. »

« Je n'eus pas lâché le mot, » écrit M. de Grémonville à Louis XIV, « que l'Empereur devint pâle comme un » mort, ce qui m'aurait fait découvrir la vérité si je ne » l'avais sue d'ailleurs (19 juin 1670). »

Alors, nouvelles protestations de la part de l'Empereur, et, en effet, les instances, les plaintes, les menaces de M. de Grémonville eurent le résultat qu'il souhaitait. L'Empereur, intimidé, prit de nouveau la résolution de ne pas entrer dans la Triple-Alliance.

Ainsi, fatigué des fluctuations du cabinet impérial, et le voyant tantôt disposé à s'arranger avec lui et tantôt prêt à se ranger du côté de ses adversaires, Louis XIV se décida à mettre le marché à la main à Léopold Ier. Sa lettre se réduit à ceci : L'Empereur veut-il être mon allié, oui ou non ? Qu'il choisisse, et qu'il accepte les conséquences de sa détermination.

Le chevalier de Grémonville traduisit cette dépêche en italien pour la communiquer à l'Empereur, afin qu'il n'en perdît pas un mot, et il la lui lut en entier. Il écrivit ensuite à Louis XIV, qu'il ne l'avait jamais vu si attentif :

« Il ouvrit fort les yeux, » dit M. de Grémonville, « et, » par conséquent, les oreilles, sur la proposition que Votre » Majesté faisait, de lui laisser le choix du parti, d'être son » bon ami ou de ne l'être pas ; et à peine eus-je achevé » l'endroit qui contenait le plaisir que Votre Majesté au- » rait qu'il acceptât le premier, il me dit, avec un visage » riant et une marque de beaucoup de tendresse, ces pa- » roles : *Anche noi prendiamo volentieri il medesimo par-* » *tito, sperando che qual si voglia incidente non ci potra* » *dividere.* Je lui répliquai que cette seule déclaration suf- » firait à Votre Majesté, pour la persuader qu'il ne s'en- » gagerait jamais en rien contre ses intérêts, quand, d'ail- » leurs, les siens et ceux de l'Espagne seraient à couvert. » Il me répliqua : « *Avremo sempre questa intenzione* (1). »

L'objet principal que Louis XIV avait en vue, était l'abandon des Hollandais par l'Empereur; mais à cette question venaient se rattacher tous les autres points en litige qu'il fallait déjouer ou arrêter : tels que le refus de Louis XIV, d'accepter la médiation de l'Empereur dans l'affaire de Lorraine; les reproches de plusieurs princes allemands qui taxaient de faiblesse le chef de l'Empire; les menaces de la Cour de Madrid et la disposition de la Cour de Vienne, pour apaiser les Espagnols, à entrer dans la garantie de la Triple-Alliance.

Toutes ces difficultés devaient être écartées ou vaincues, pour que le réseau qui enveloppât les Hollandais fût sans issue. Il fallait obtenir de l'Empereur l'engagement de

(1) Du 13 décembre 1670.

laisser les Hollandais sans défense. M. de Grémonville poursuivit son but par des voies secrètes, et ce fut à l'Impératrice douairière qu'il eut recours. Après avoir longuement entretenu cette princesse du mariage de sa fille avec MONSIEUR, il lui dit : « Qu'il fallait au moins que l'Em- » pereur ne pensât plus à se mêler dans toutes les affaires » de La Haye. » Elle lui répondit : « Vos assurances ont, » jusqu'à ce jour, retardé la conclusion de cette grande » affaire ; mais si l'Empereur, par suite des importunités » dont on le presse, y entrait, je l'en ferais sortir (1). »

Enfin, Grémonville en obtint la promesse de l'Empereur, mais alors il insista pour que cette parole fût donnée par écrit (2).

« Pendant ce temps, le baron de l'Isola concertait à La » Haye, avec M. de Witt, un projet qui engageait l'Em- » pereur dans la Triple-Alliance, et faisait de lui un dé- » fenseur décidé des Provinces-Unies. Par le sixième » article de ce projet, l'Empereur s'obligeait à rompre » avec la France, si Louis XIV attaquait les Hollandais ; » et par le septième, à faire la guerre à l'évêque de » Munster, si celui-ci joignait contre eux ses armes à celles » du Roi. Louis XIV envoya la copie de ces deux articles » au chevalier de Grémonville, en le chargeant de deman- » der des explications et d'adresser des plaintes très-vives » à la Cour de Vienne. Le chevalier de Grémonville le fit. » Tous les ministres de l'Empereur désavouèrent le baron » de l'Isola, et l'accusèrent d'avoir excédé ses pouvoirs. » La Cour de Vienne voulait bien défendre les Espagnols, » mais elle ne s'intéressait pas du tout à la sûreté des » Hollandais. Les ministres de l'Empereur les livraient » même depuis longtemps, dans leurs entretiens, aux ven-

(1) M. de Grémonville à Louis XIV, du 11 janvier 1671.

(2) *Ibidem.*



» geances de Louis XIV, et, dans cette occasion, le prince » de Lobkowitz s'expliqua plus clairement que jamais (1). »

Voici ce qu'écrivit M. de Grémonville : « Le prince » Lobkowitz, causant avec moi très-profondément sur la » matière, dans l'antichambre de l'Empereur, et ayant » aperçu le ministre de Hollande qui nous observait, me » dit ces propres paroles : *Voilà ce pendard de Hollan-* » *dais qui ne croit pas que nous conférons ensemble pour* » *la ruine de son pays; car il faut que la France venge* » *sur eux l'Espagne; mais que, surtout, votre Roi ne man-* » *que pas son coup : nous le laisserons faire tout à son* » *aise.* » Et Grémonville ajoute : « Je remarque une chose, » que, quasi personne, au moins les plus honnêtes gens, » ne parle à ce même ministre de Hollande, et en ayant » demandé la raison à un de ces Messieurs, il me dit, » tout en colère, qu'on les regardait comme des rebelles à » cette Maison, avec lesquels l'Empereur n'avait jamais » voulu avoir grand commerce. Il est constant qu'on ne » les plaindra pas ici, quoi qu'il arrive. »

Enfin, à quelque temps de là, l'Empereur confirma en personne à M. de Grémonville le peu de cas qu'il faisait du salut des Hollandais, en lui déclarant : « Vous devez » être persuadé de mes sincères et affectueuses intentions » pour toutes les convenances de Votre Sérénissime Roi, » quand elles ne préjudicieront point aux convenances de » ma Maison, et croire que j'ai l'assurance de recevoir plus » d'assistance et un plus grand retour d'amitié de la part » de Sa Majesté, que de celle des Hollandais ; par consé- » quent, qu'il est facile de juger quel parti j'aurai à pren- » dre, s'il devait survenir entre eux quelque différend (2). »

Ainsi, l'Empereur, placé entre le désir de sauver sa

(1) *Succession d'Espagne*, t. III, p. 503.

(2) Dépêche de M. de Grémonville, du 2 avril 1671.

Maison et l'Espagne, et le besoin qu'il avait de ne pas perdre l'amitié de Louis XIV pour que celui-ci n'accablât pas la dernière, ne crut pouvoir sortir de cette position perplexe qu'en sacrifiant les Provinces-Unies à la vengeance de Louis XIV. Ce point devint le sujet d'une convention. Par cette convention, on abandonnait toutes les questions subsidiaires qui auraient pu servir à l'affermissement de la Triple-Alliance, telles que celle de Lorraine et les démêlés que Louis XIV avait avec les vassaux des trois évêchés et avec les dix villes impériales d'Alsace, et on admettait comme une satisfaction dérisoire pour la Cour de Madrid, que l'Empereur resterait libre d'accorder la garantie du traité d'Aix-la-Chapelle. Il s'engagea, au sujet de cette convention, un entretien entre Léopold Ier et le prince Lobkowitz ; celui-ci, questionné par l'Empereur sur ce qu'il y avait à faire, lui répondit : « Qu'il » devait en user comme un certain médecin qui l'avait » guéri autrefois d'une maladie très-périlleuse, en ce » que, proposant une saignée à laquelle sa femme et ses » amis s'opposaient à cause que, pour lui avoir tiré trop » de sang, on le faisait mourir, le même médecin avait » protesté, que, si elle ne se faisait pas, il mourrait assu» rément, mais, que la faisant, il y aurait quelque appa» rence de vie; que, de même, si cette convention s'ache» vait, il y avait toutes les apparences d'espérer que la » paix se conserverait entre la France et la Maison d'Au» triche; mais que, si elle ne se concluait pas présente» ment, il pronostiquait une imminente et certaine guerre » par des raisons très-judicieuses qu'il allégua (1). »

L'Empereur prit enfin son parti, et, après de longues contestations, les articles de ce nouveau traité furent arrêtés et signés le 1er novembre 1671. Le chancelier Ho-

(1) M. de Grémonville au Roi, du 5 novembre 1671.

cher, qui signa ce traité avec l'ambassadeur de Louis XIV, dit à celui-ci, que, de part et d'autre, « nous pouvions nous » vanter que nous venions de former la Triple-Ligue » catholique, qui allait servir à s'opposer à tous les des- » seins secrets des protestants ; que, du reste, il pouvait » m'assurer que l'Empereur nourrissait une très-sincère » intention de maintenir une véritable et bonne correspon- » dance avec Votre Majesté, ne doutant pas que les Es- » pagnols ne se tinssent *quieti in tutte maniere* (ce furent » ses termes), et qu'ils ne voudraient jamais penser à se » mêler avec les ennemis de Votre Majesté. »

Le lendemain de la signature du traité, le prince Lobkowitz s'en réjouit avec M. de Grémonville. « Il vint m'en- » brasser, en me disant que je venais d'achever une af- » faire qui procurerait à Votre Majesté la conquête des » dix-sept provinces des Pays-Bas, qui vaudrait mieux, » pour sa grandeur et pour sa gloire, que tout l'Empire » ensemble ; et, après m'avoir fait une grande cajolerie » sur le mérite que j'en aurais auprès de Votre Majesté et » sur le bonheur d'avoir établi, par là, ce que tous ces fa- » meux négociateurs du vieux temps n'avaient osé s'ima- » giner, à savoir, une sincère amitié et parfaite corres- » pondance entre les très-augustes Maisons de France et » d'Autriche ; il me dit que, par le même traité, il croyait » aussi tenir les Espagnols par les oreilles, s'étant mis » à exagérer encore une fois que l'Empereur allait être le » maître de les faire agir à sa mode, ou autrement de les » laisser seuls faire des folies.....

» Qu'il avait déjà fait résoudre l'Empereur d'écrire une » lettre de sa propre main au baron de l'Isola, pour lui » recommander d'être circonspect, non-seulement dans » ses négociations, mais encore dans ses paroles ou écrits » à l'égard de la France, en ce qu'on l'avait laissé jusqu'à

» présent faire trop le cheval échappé, pour complaire aux » Espagnols (6 novembre 1671). »

Louis XIV venait d'obtenir, par ce traité, que l'Empereur resterait neutre entre la République des Provinces-Unies et la France, pendant la guerre projetée. Tout avait changé pour M. de Grémonville dans la Cour de Vienne : on l'y louait, on l'y cajolait en dépit « *des artifi-* » *ces étranges des vieux satrapes du conseil d'Espagne ;* le » prince Lobkowitz tout le premier. » — « Il vint à moi, » dit M. de Grémonville, avec un visage riant, en me » criant (ce que tout le monde put entendre) ces paroles : » *L'Aquila, l'aquila,* et, m'ayant pris par la main, il me » mena à un coin de la chambre, pour me dire que l'Em- » pereur lui avait rapporté que je l'avais fait un aigle » perçant jusques aux nues dans la politique, m'ayant re- » mercié que je lui eusse attribué ce qu'il ne méritait pas. » Il ajouta, pour donner une nouvelle preuve de son dé- » sir de coopérer aux desseins de Louis XIV, « qu'il avait » pensé ne devoir point communiquer ce dernier traité » aux Espagnols, au moins de fort longtemps, pour ne les » mettre point en jalousie que l'Empereur eût transigé » pour eux, pendant qu'ils prétendaient le gouverner. » » Mais, dit-il encore, « l'Espagne craint la France comme » la perdrix le faucon, et, par conséquent, n'a garde de » lever la tête dans cette conjoncture... Et... » puis, s'é- » tant mis à rire de tout son cœur, il me dit que le plaisir » serait, quand Votre Majesté fondrait sur les Hollandais, » à voir venir ici des ambassadeurs de leur part, et au- » tres princes leurs adhérents ou qui sont à leurs gages, » au sujet de quoi je ne manquerais pas de bien faire » l'empressé, pendant que lui et moi ririons bien de tou- » tes ces apparences (12 novembre 1671). »

C'est ainsi que se terminèrent ces curieuses négociations, où la résolution, l'expérience et l'habileté de M. de Grémonville triomphèrent constamment du mauvais vouloir des Cours de Vienne et de Madrid. Il est vrai qu'il avait affaire à des ministres ineptes ou fripons, qui ne virent pas ou qui ne voulurent pas voir que l'abandon des Provinces-Unies menait droit à l'abandon de l'Espagne. Quant à l'Empereur, on ne le voit préoccupé que d'une seule chose, la peur que lui inspirait la puissance de Louis XIV.

XI. Il va sans dire, que la plupart des princes de l'Empire se virent entraînés par le torrent, et dûrent, malgré leurs appréhensions, se déclarer pour le parti du plus fort, dût-il, plus tard, les engloutir à leur tour; pour beaucoup d'entre eux, il ne s'agissait alors que de n'être pas expulsés à l'heure même, comme cela venait d'arriver au duc de Lorraine.

Ainsi, Louis XIV parvint à signer successivement des traités de neutralité et de passage de troupes avec plusieurs princes d'Allemagne, qui s'associèrent ainsi aux projets du monarque, contre les Hollandais.

Les électeurs de Cologne et de Bavière, le duc de Hanovre, les évêques de Munster et d'Osnabruck s'engagèrent dans la ligue. Tous ces princes avaient, soit de vieilles rancunes à satisfaire, soit quelque prétention territoriale à faire valoir; Louis XIV déclarait ces prétentions fondées, promettait d'avance d'y faire droit et même d'agrandir quelques-uns de ces petits Etats, en leur attribuant une part dans la riche spoliation qu'il méditait (1).

Par un traité signé le 17 février 1670, l'électeur de Bavière avait promis de ne pas entrer dans la Triple-Al-

(1) *Succession d'Espagne*, t. III, section II, p. 286 à 294.

liance, de travailler au renouvellement de la ligue du Rhin, de s'interposer entre le Roi de France et l'Empereur, pour amener une transaction amiable touchant la succession d'Espagne, et, s'il ne réussissait pas dans ce projet, de s'opposer au passage des troupes impériales avec neuf mille hommes, dont l'entretien serait payé par la France. Louis XIV payait à l'électeur un subside de 50,000 florins d'Allemagne tous les ans, pour le couvrir de ses armements préparatoires, et promettait de faire épouser sa fille aînée au Dauphin. Enfin, l'électeur alla jusqu'à promettre sa voix à Louis XIV pour l'élever à l'Empire (1).

Lorsque la Cour de Londres eut été définitivement liée à la politique de Louis XIV par les traités de Douvres et de Londres, il vit que le moment était arrivé de lier aussi à son dessein les princes allemands dont les Etats bordaient le cours du Rhin du côté des Provinces-Unies, ou bien se trouvaient situés dans leur voisinage.

Le duc de Neubourg, à qui on s'en ouvrit, refusa, tout en protestant de son fidèle attachement à la France.

Des quatre ducs de la Maison de Brunswick, deux ne voulurent prendre aucun engagement : ce furent les ducs de Zell et de Wolfenbuttel; mais le duc de Hanovre et le duc-évêque d'Osnabruck conclurent des traités de neutralité, moyennant subside de la part de la France; ces traités furent signés en 1671.

A la même époque, l'électeur de Cologne, évêque de Liége tout à la fois, signa, avec la Cour de France, un traité de neutralité et de passage de troupes, etc., etc., moyennant subside, la promesse de la restitution de Rhinberg occupé par les Hollandais, et d'autres avantages en sa qualité d'évêque de Liége, tels que la remise de Maas-

(1) *Succession d'Espagne*, t. III, p. 286.



tricht et de Wyk, si ces places tombaient au pouvoir du Roi ; celui-ci était autorisé à faire construire un pont sur le Rhin, où bon lui semblerait (1).

Dans le courant du même été, les évêques de Munster et d'Osnabruck entrèrent dans les projets de Louis XIV : neutralité, passage de troupes, coopération, etc., etc., moyennant subside et assistance, en cas d'attaque du côté de la France. L'évêque de Munster avait l'expectative de rentrer dans la possession de Borkeloo et de quelques autres lieux dépendant des Provinces-Unies, et qu'il revendiquait depuis longtemps sans succès (2).

Enfin, l'évêque de Strasbourg fut gagné à la cause de la France, par la promesse de restituer à la Maison de Furstenberg-Heilenberg, d'où il sortait, plusieurs bailliages hollandais, tels que Dalhem, Fauquemont, Rolduc.

C'est ainsi que Louis XIV détacha successivement tous les Etats voisins des Provinces-Unies de leurs intérêts, et quand il eut fait la solitude autour de la République, il disposa tout pour l'envahir.

XII. Les négociations de Louis XIV avec la Cour de Berlin ont ceci de particulier, que, si le grand-électeur entra d'abord dans les vues du Roi de France, il s'arrêta à temps pour changer de politique.

Le 31 décembre 1669, l'électeur consent à conclure avec Louis XIV un traité d'étroite amitié ; il s'engage à ne pas entrer dans la Triple-Alliance ; à user de toute son influence dans l'Empire, pour arriver au renouvellement de la ligue du Rhin. Ce traité avait pour but d'assurer à Louis XIV la possession des Pays-Bas, soit du vivant, soit après la mort du Roi d'Espagne ; l'électeur devait ap-

(1) *Succession d'Espagne*, t. III, p. 292.
(2) *Ibidem.*, p. 293.



puyer les droits du Roi, en cas de guerre, avec six mille fantassins et quatre mille cavaliers. De son côté, il recevrait un subside annuel de 400,000 écus, et la promesse d'obtenir en toute souveraineté les places et forts de Gueldre, Venloo et Ruremonde (1).

Puis, quand le Roi de France se fut décidé à aller attaquer la République, il fit sonder les dispositions de la Cour de Berlin, par le comte Guillaume de Furstenberg, personnage très-remuant et tout dévoué à la politique française.

XIII. Louis XIV avait à cœur de gagner l'électeur de Brandebourg. Le comte de Furstenberg lui parla d'un plan de partage de la République des Provinces-Unies. Dans ce projet, il était question d'attribuer à l'électorat de Cologne la province d'Utrecht; de donner à l'évêché de Munster l'Over-Yssel; à l'électeur de Brandebourg, le duché de Gueldre et le comté de Zutphen; à la Maison de Brunswick, la province de Frise, et au duc de Nieubourg, celle de Groningue. Quant aux provinces de Hollande et de Zélande, elles étaient assignées au prince d'Orange.

L'électeur repoussa loyalement toutes ces ouvertures; mais Louis XIV étant revenu à la charge sans réussir auprès de l'électeur, celui-ci en informa les Etats-Généraux, et leur donna le conseil de satisfaire le Roi de France, en ce qui était raisonnable, afin d'éviter la guerre. Il prévint aussi les Etats de se défier de la Suède, ainsi que de plusieurs princes allemands qui, tous, étaient gagnés par la France. Mais de Witt, qui n'était pas l'ami de l'électeur, à cause de sa proche parenté avec le prince d'Orange, lui fit répondre que la République était sans appréhension; que les desseins du Roi de France ne

(1) *Succession d'Espagne*, t. III, p. 286.



se dirigeaient pas contre les Provinces-Unies, mais qu'il convoitait les Pays-Bas espagnols (1).

Cette conduite du grand-électeur était d'autant plus noble qu'il avait de nombreux motifs de mécontentement à l'égard de la République ; mais, dit l'auteur des *Mémoires de Brandebourg*, « Frédéric-Guillaume préféra les » sentiments de l'amitié et de la reconnaissance, aux amor- » ces de l'intérêt et aux attraits séduisants de l'ambition. » Il semblerait, au contraire, vu le peu de raison qu'il » avait d'être attaché aux Etats, qu'il ne consulta, dans » cette démarche, que ses vrais intérêts qui doivent tou- » jours guider les actions d'un sage souverain. »

Le grand-électeur, de plus en plus effrayé du sort qui menaçait l'un des principaux Etats protestants, chargea son résident auprès de Louis XIV, de lui demander quelle satisfaction il exigerait des Etats-Généraux, se promettant de la lui faire obtenir. Mais M. de Lionne répondit : « Que le Roi ne prétendait à aucune satisfaction de la » part des Hollandais ; qu'il voulait seulement mortifier » leur orgueil et abattre un peu cette puissance qui leur » donnait l'audace d'offenser les plus grands potentats ; » qu'au reste, les choses n'étaient plus en terme de pou- » voir être accommodées ; qu'il n'avait pas même les » mains libres là-dessus, s'étant lié avec des amis dont il » ne pouvait abandonner les intérêts, et dont il préférait » la satisfaction à la sienne (2). »

XIV. On peut juger, par l'ensemble de ces négociations et des divers traités qui en résultèrent, combien la position que Louis XIV s'était créée était formidable, combien le danger qui menaçait les Provinces-Unies était

(1) Bilderdyk, *Gesch. des Vader lands*, t. IX, p. 197 et 199. — Puffendorf, *De reb. gest. Frid. Will.* liv. XI. — Mémoires de Brandebourg.

(2) *Succession d'Espagne*, t. III, p. 289.

grand, combien l'Espagne était menacée indirectement, combien l'Empire avait de motifs de crainte. L'isolement dans lequel ces négociations venaient de placer la République était évident pour toute l'Europe, et bien propre à inspirer un juste effroi à ceux qui se voyaient le point de mire de cette vengeance lente et calculée, mais qui n'en paraissait que plus assurée par cela même.

Ce fut ainsi qu'au bout de quatre années, il ne resta plus de cette Triple-Alliance, qui fit tant de sensation en Europe, et dont les Etats-Généraux et de Witt s'étaient montrés si sottement vains, qu'une rancune profonde dans l'âme altière de Louis XIV; il ne pouvait pardonner à celui qu'il appelait, par une espèce de dérision royale, *son ami*, il ne pouvait pardonner à de Witt d'avoir osé concevoir la pensée de l'arrêter dans ses projets de toute-puissance. L'heure de la vengeance paraissait donc être arrivée pour le redoutable monarque, et celui du châtiment pour l'humble République. Tout ne conspirait-il pas alors pour le premier? Un miracle seul paraissait pouvoir sauver ce que Louis XIV se proposait de détruire.

XV. Avant d'envoyer ses troupes, braves et disciplinées, à l'attaque de l'ennemi, les présents de Louis XIV entraient les premiers en campagne; ses dons et ses largesses formaient bien réellement son avant-garde.

La guerre n'éclatera qu'en 1672; mais, dès l'année 1671, les bijoux partent, une pluie de diamants, de perles, de rubis descend doucement à la fois sur tous les cabinets de l'Europe; c'est la réalisation de la fable, qui métamorphose Jupiter en pluie d'or pour Danaé.

Dans cette seule année, les dons du Roi allèrent trouver l'ambassadeur et l'ambassadrice de Savoie, l'électeur de Cologne, le duc de Neubourg, les parents de l'électeur de Mayence, l'évêque de Munster, le duc de Bruns-

wick, le prince de Montbéliard, la duchesse de Cadaval; et en Suède et en Danemarck, ce sont les comtes de Tott, de Spaar et de Rantzau, qui reçoivent de magnifiques présents (1).

Mais les dons les plus riches passèrent, à cette époque, la Manche, pour gagner les ministres de Charles II. Là, Lord Arlington est gratifié de diamants, pour une valeur de 48,000 livres; le duc de Buckingham reçoit une boîte qui vaut 28,000 livres; le duc de Montmouth reçoit une épée garnie de diamants de 38,000 livres; des pendants d'oreilles de 32,000 livres sont destinés à la duchesse de Portsmouth; le comte et la comtesse de Sunderland reçoivent des bijoux pour une valeur de 26,000 livres, et la duchesse d'York, une boîte valant 33,000 livres.

Tous ces présents finissent par convaincre bien des esprits en Angleterre; le cabinet anglais fait cause commune avec le Roi de France, et, pour entretenir le zèle des courtisans, il faut que les dons continuent à pleuvoir sur le duc de Montmouth, le comte de Sunderland, la duchesse de Portsmouth, le duc de Richemont, fils naturel du Roi, le duc d'Yorck et M. de Fitz-James, son fils naturel, le colonel Churchill, depuis Lord Marlborough, enfin, sur un homme dont le nom ne devrait pas se trouver parmi cette foule de mendiants grands seigneurs, Sir William Temple, le signataire de la Triple-Alliance. Tout ce que la joaillerie peut offrir de plus riche et de meilleur goût est donné, à différents intervalles, à ces personnages.

XVI. On a vu, dans les chapitres précédents, les avantages immenses que Louis XIV et ses prédécesseurs avaient su tirer de leurs relations avec les princes de

(1) *Mss.* Bibliothèque Royale, à Paris.



l'Empire, et combien ceux-ci avaient obtenu de liberté, même d'indépendance vis-à-vis de la Couronne impériale, grâce à la puissante intervention des Rois de France dans les affaires de l'Empire. Mais si à côté d'un bien obtenu se trouve presque toujours un autre danger à courir, et ceci est surtout vrai en politique, il importait, par conséquent, à l'Empire germanique d'éviter ce danger et de s'y prendre de bonne heure, pour le détourner avant qu'il ne fût trop tard.

Il arriva donc qu'à mesure que l'Empereur voyait limiter son pouvoir dans l'Empire, l'influence du Roi de France y prenait un développement plus considérable, et déjà on parlait de la possibiltié de voir sortir un jour la Couronne impériale de la Maison d'Autriche, pour passer sur la tête du fils de Louis XIV. Cet événement, s'il eût eu lieu, aurait, en quelque sorte, reconstitué l'Empire de Charlemagne. Les princes de l'Empire ne pouvaient envisager ceci sans effroi : la Maison d'Autriche était en voie de décadence, celle de Bourbon en voie de prospérité. Jusqu'où cette prospérité irait-elle? s'arrêterait-elle? personne ne le savait, mais tous appréhendaient l'immense pouvoir que Louis XIV possédait déjà, et qui pouvait devenir bien plus grand encore : nul n'était capable de le lui enlever, pas un n'était de force à lui résister.

Telles étaient les pensées qui occupaient les têtes politiques en Allemagne, à l'époque où Louis XIV se préparait à aller conquérir les Provinces-Unies.

On paraissait, à la vérité, peu touché, en Allemagne, du sort qui attendait la République et les Hollandais pour ce qui concernait ceux-ci. Il paraît que le nom hollandais était aussi peu aimé que respecté dans l'Empire; on s'y réjouissait même de ce que les Hollandais allaient recevoir le



châtiment de leur orgueil; de ce que ces marchands étaient à la veille d'être humiliés, dépouillés d'une partie de leurs richesses: tout cela paraît avoir été populaire en Allemagne; enfin, on y souhaitait tout le mal possible aux habitants des Provinces-Unies, sans toutefois souhaiter que ce mal allât jusqu'à la subversion entière de la République, jusqu'à la conquête de l'Etat par le Roi de France, parce que cette incorporation eût rendu Louis XIV encore plus puissant, et aurait enlevé à l'Empire un boulevard qui lui était nécessaire pour sa propre conservation.

Si la paix de Westphalie avait été profitable à la liberté individuelle de chaque Etat dans l'Empire, il en était aussi résulté que l'Empire comme Etat, quoique subsistant de nom encore, avait, pour ainsi dire, disparu. L'Empire, comme monarchie, était devenu un mensonge historique; c'était une agrégation d'Etats, presque une République fédérative sur laquelle planait encore le titre d'Empereur, qui n'y répandait plus qu'un bien faible éclat dû à la vénération des âges passés.

L'Empereur comptait plus de jaloux que d'amis parmi les princes de l'Empire. Chacun d'eux tirait à soi, et laissait le fantôme impérial orné de sa magnifique Couronne, nu et dépouillé de tout ce qui constitue la force et la grandeur. La Couronne impériale avait partagé la mauvaise fortune de la Maison de Habsbourg, dans laquelle elle résidait depuis plusieurs générations.

Le Corps germanique n'était maintenu que par la forme extérieure, par la dignité impériale; mais la réalité de cette forme, on ne la trouvait plus: cet état de dissolution de l'Empire se faisait cruellement sentir dans certains moments, et alors c'était plus qu'un sujet d'embarras, cela devenait un sujet de frayeur. Mais, d'un autre côté, il y avait l'appréhension que la dignité impériale pourrait

redevenir un jour ce qu'elle avait été, c'est-à-dire une vérité, une puissance capable de ramener les princes à une obéissance à laquelle ils s'étaient soustraits. C'était là un autre sujet de frayeur, plus puissant que le premier peut-être : un Roi de France, Empereur, se serait-il contenté de la petite portion d'autorité qu'on avait laissée à un Léopold Ier? ceci n'est pas probable. L'Empereur aurait voulu être, dans l'Empire, ce que le Roi de France était en France, tout ; et si, sous la Maison d'Autriche, l'Empire menaçait de se perdre par la faiblesse, sous un prince de la Maison de Bourbon, il eût couru grand risque de succomber sous la force.

Il naquit dans l'Empire, placé entre ces alternatives, une tendance de séparation entre les divers Etats, une force d'isolement qui comportait avec elle le besoin de veiller plus spécialement au développement d'intérêts particuliers, qu'à se préoccuper de la grandeur du tout. Ces intérêts individuels des princes étaient en lutte perpétuelle avec les intérêts généraux du corps de l'Empire, et là, où l'ombre de l'unité réclamait encore l'union, on ne trouvait que des divisions. Livrée à des tiraillements semblables, comment eût-il été possible qu'une politique nationale eût prévalu en Allemagne ?

L'Empire était, à la vérité, l'édifice politique le plus gothique de l'Europe. Il commençait à faire un contraste trop saillant avec tout ce qui existait partout ailleurs, où tout tendait vers la centralisation du pouvoir.

Un auteur, en parlant des époques principales qui décidèrent du sort de l'Allemagne, attribue surtout les malheurs qui assaillirent l'Empire, aux fautes et défectuosités qui se montraient, de toutes parts, dans l'Empire germanique à l'époque qui précéda la guerre de Louis XIV, en 1672. Il dit, entre autres, en parlant de

l'année 1670 : « Toute l'Allemagne était *minée*, *empestée*, » *francisée*; quelques petites Cours sans importance étaient » seules à l'abri de la contagion générale, et parmi celles-» ci la plus importante était celle de l'électeur Frédéric-» Guillaume de Brandebourg (1). »

Ceci se trouve exprimé aussi dans un écrit de Leibnitz, *Sur la sécurité publique à l'intérieur* (2). Il y fait le tableau de la situation morale et politique de l'Allemagne ; on y lit, entre autres, des passages tels que ceux-ci :

« Jamais la position du Corps germanique ne fut plus » mauvaise, l'Empire n'est retenu que par un fil de soie, » si bien qu'au moindre mouvement que nous ferons, il » sera brisé...

» Chez beaucoup, tout espoir est perdu. Mais d'autres, » plus puissants, *même* des membres de l'Empire, se ré-» jouissent que toutes les réparations apportées à la forme » de notre République ont été vaines. Ils espèrent recueil-» lir une part importante du bâtiment qui tombe en ruine, » pour en élever un nouveau ; ils attendent le moment » opportun, quelque nouveau choc ; seulement, ils se con-» duisent de manière à ce que la chose ne puisse leur être » imputée. »

Ailleurs on lit : « Ce qui pourra anéantir notre Répu-» blique, c'est une guerre intérieure ou extérieure. A cet » égard nous sommes complétement *aveugles*, *endormis*, » *découverts*, *désunis*, *désarmés*, et celui qui pourrait nous » servir de défenseur sera aussi le spoliateur. »

Puis encore : « Ce qui est à déplorer, c'est que pas mal » d'Etats pêchent en eau trouble. Ils se réjouissent à la » vue de la destruction de l'Empire, et redoutent, comme

(1) Historische Entwickelung des Einflusses von Franckreich und der franzosen auf Deutschland und die Deutschen. Friedrich Rühs. Berlin 1815.

(2) 1670. *Kurmainz*, 1er Th., p. 120.



»le feu, une bonne justice et la promptitude dans l'exé-
»cution; ils aiment la confusion actuelle; chaque faction
»en profite pour éluder les jugements et le droit, pour se
»rattacher à l'étranger et pour agir en toute rencontre
»sans responsabilité aucune, comme bon leur semble (1). »

A qui profitait cet état de démoralisation de l'Empire ? à Louis XIV. C'était donc contre lui que les efforts du parti germanique devaient se tourner. Aussi Leibnitz écrit-il : « Notre but doit être d'arrêter les progrès des »Français dans l'Empire, ce qui, bien entendu, implique »le cercle de Bourgogne (les Pays-Bas espagnols). »

Enfin Leibnitz, ayant toujours sa pensée dirigée sur la France et son puissant Roi, développe la politique de cette puissance à l'égard de l'Allemagne de la manière qu'on va lire :

« Qu'il soit vrai, ou que ce soit sans fondement, que »l'on accuse la France d'aspirer à la Couronne impériale, »il n'en est pas moins vrai, » dit Leibnitz, « que la France »vise à la dictature (*arbitrium rerum*) en Europe; qu'à »cet effet, il est indispensable d'être le maître en Allema-»gne, c'est là un fait avéré. Cependant ce n'est pas à »l'aide de la force qu'elle pourra y arriver.....

» Dans tous les cas, il est certain que la France, pour »arriver à son but, doit dominer en Allemagne, soit à »l'intérieur, soit du dehors; soit ouvertement, par l'Em-»pire lui-même, soit secrètement, par des alliances dans »l'Empire, qui la placent à la tête d'une faction.

» Plusieurs prétextes et de grandes facilités se présentent »pour forger de pareilles alliances; mais de tous les pré-»textes, le plus sûr, c'est la garantie des traités de paix, »à l'aide de quoi la France peut s'immiscer dans toutes »les questions de l'Empire..... Joint à cela que le Roi

(1) *Kurmainz*, 1er Th., p. 147.



» de France cherche, par tous les moyens, à se lier avec » les Maisons souveraines en Allemagne à l'aide des al» liances ou des factions pour y être le chef. L'Empereur, » à la vérité, reste encore le chef ostensible des Etats de » l'Empire, il peut délibérer et conclure avec eux ; mais le » moment de la conclusion réelle étant là, alors les roua» ges à l'intérieur se trouvent dérangés, partout on se » heurte, on s'accroche, et rien n'avance.

» Pour en arriver là, on se sert du secours des autres, » et je passe sous silence deux instruments principaux : » le *peuple* et l'*argent*. Mais quand je dis peuple, je parle » ici d'autre chose que du peuple ordinaire, ce n'est pas » le *peuple mâle*, mais le *peuple femelle*. Avec ces deux in» struments il n'y a pas de château qui ne soit accessible, » pas de porte qui ne s'ouvre sans l'aide d'un pétard; point » d'endroit caché dans le cabinet qui ne soit exploré et où » l'on ne puisse fouiller sans posséder l'anneau merveil» leux de Gigès.....

» Il est certain qu'en Allemagne il n'y a pas de mieux » à attendre ou à apercevoir jusqu'au jour où la *pospolite* » montera à cheval.

» En attendant, l'argent français charme, et la patrie » allemande souffre, non par préméditation de la part de » ceux qui le reçoivent, mais ils en jouissent et laissent à » la postérité le soin de s'occuper du futur, tandis que » d'autres joueraient même volontiers un mauvais tour » aux Français pour les empêcher de réaliser leur dessein; » mais pendant que chacun pense de cette façon, personne » n'est là pour empêcher (1). »

Et ailleurs, Leibnitz exprime cette même pensée d'une manière bien plus explicite encore, en disant de ceux qui recevaient de l'argent de Louis XIV : « S'ils en jouissent

(1) *Kurmainz*, 1er Th., p. 148-150.

» et n'ont pas l'air d'y regarder de trop près, cela pro-
» vient de ce qu'ils ont la conviction que d'autres seront
» toujours là, et assez en force pour s'opposer aux progrès
» de la France. C'est comme Judas, il ne doutait pas que
» Jésus-Christ ne parviendrait à se soustraire aux Juifs
» malgré sa trahison ; en attendant, pensait-il, je tiens les
» deniers (1). »

C'est le même Leibnitz qui, jeune alors, s'écriait douloureusement, vers la fin de sa vie, que le sens moral s'affaiblissait en Europe, et se fondait sur cette observation pour annoncer d'épouvantables tragédies aux âges suivants.

Enfin, un troisième point fixait l'attention de Leibnitz : c'était la jalousie constante de quelques princes allemands contre l'Empereur ; elle empêchait toute réunion sincère avec le chef de l'Empire ; et il va sans dire que ce nouveau sujet de faiblesse pour le Corps germanique, était dû en grande partie à l'influence occulte de la France (2).

Ainsi, le mal qui travaillait l'Empire peut se résumer dans ces trois points :

1° La faiblesse morale et politique des princes allemands et de leurs ministres, et le manque d'accord tant à l'intérieur que relativement aux affaires du dehors ;

2° Une tendance invincible contre l'unité allemande, due aux intrigues et au système de corruption de la France dans l'Empire ;

3° L'opposition de certains Etats germaniques contre la Maison d'Autriche.

Ce fut pour combattre les dangers qui pouvaient résulter pour l'Empire de ces trois causes de faiblesse et de désunion, que quelques princes allemands formèrent le projet de conclure entre eux une alliance plus intime, et

(1) *Kurmainz*, Ier Th., p. 150.
(2) *Ibidem*, Ier Th., p. 150.



l'électeur de Mayence devint alors le grand promoteur de cette mesure.

Il sera facile de juger à quel point les esprits étaient changés à l'égard de Louis XIV, quand on saura que l'électeur de Mayence avait été un des plus grands partisans de la France.

Mais avant d'en venir à la résolution de faire conclure cette ligue défensive qui, en réalité, était dirigée contre la France, et qui, par conséquent, devait exciter la colère de Louis XIV, tout comme l'avait fait la conclusion de la Triple-Alliance de 1668, l'électeur de Mayence avait fait, pour arrêter le débordement de puissance de la France, bien des efforts qu'il n'est pas sans intérêt d'exposer ici.

Mayence était le siége du prélat le plus puissant de l'Empire d'Allemagne, l'électeur de Mayence, directeur des affaires fédérales et archi-chancelier de l'Empire. Celui qui, à cette époque, jouissait de toute l'influence attachée à cette triple qualité, était Jean-Philippe de Schoenborn, qui, avec le secours du cardinal Mazarin, était arrivé à la dignité archiépiscopale en 1647. Il avait beaucoup contribué, par sa sagesse et sa modération, à amener la paix de Westphalie. Plus tard encore, en 1638, il porta les princes de l'Empire à se joindre à lui pour entrer avec Louis XIV dans la ligue du Rhin. Ce prince, pendant tout le cours de son gouvernement, qui fut de vingt-cinq ans, poursuivit sa grande pensée de la pacification et de l'équilibre des Etats européens. Il s'opposa de tout son pouvoir aux empiétements de la Maison d'Autriche, qui tendait sans cesse à détruire cet équilibre; mais, vers la fin de sa vie, il crut apercevoir dans l'ambition de Louis XIV une source de dangers redoutables pour l'équilibre général et l'avenir de l'Empire en particulier.

A Mayence, on considérait la guerre contre les Pro-



vinces-Unies, comme le prélude d'un embrasement général semblable à celui dont la Guerre de Trente-Ans avait donné un si effrayant exemple.

On y voyait, dans un sombre avenir, la ruine d'un million d'hommes et le renversement total de toutes les institutions. Toujours est-il que les appréhensions de l'électeur l'engagèrent à abandonner la route qu'il avait suivie jusqu'à cette époque, et que, d'allié et d'ami de Louis XIV, il devint un adversaire de sa politique, adversaire d'autant plus dangereux que l'électeur exerçait une grande influence sur la Diète.

Ces appréhensions donnèrent lieu, en juillet 1670, aux conférences de Schwalbach entre les électeurs de Mayence et de Trèves, conférences où ces princes convinrent des préliminaires de la ligue défensive qu'on se proposait de conclure, qui devait durer dix ans, et rester ouverte à l'accession de tous les princes et Etats de l'Empire tant catholiques que protestants.

XVII. Les négociations qui durèrent deux ans étaient, en grande partie, dirigées de Mayence, et eurent pour résultat la conclusion d'une alliance dans laquelle le chef de l'Empire était compris.

Voici la substance du traité qui fut conclu dans les premiers jours de l'année 1672 :

« Que les longueurs et les difficultés qui se sont rencontrées à la Diète, à la conclusion de la garantie générale ou sûreté publique de l'Empire, ont obligé l'Empereur, les électeurs de Mayence, de Trèves et de Saxe, et l'évêque de Munster, en attendant qu'un ouvrage si nécessaire à leur patrie soit mis en sa perfection, d'établir entre eux une ligue et confédération pour la mutuelle défense de leurs Etats, et pour le maintien de la paix de Westphalie ;

» Que, du côté de l'Empereur, seront comprises dans » cette ligue, ses provinces dépendantes de l'Empire, et » spécialement le royaume de Bohême;

» Que l'un des alliés venant à être attaqué et deman- » dant du secours, les autres seront tenus de lui en don- » ner dans les six semaines qui suivront le jour de la de- » mande faite, savoir :

» L'Empereur, avec quatre mille fantassins et mille » chevaux; Mayence, mille fantassins et cent cinquante » chevaux; Trèves, cinq cents fantassins et soixante-quinze » chevaux; Saxe et Munster, chacun cinq cents fantassins » et huit cents chevaux. Lequel nombre d'hommes, les » alliés seront obligés de doubler ou de tripler, si plu- » sieurs d'entre eux étaient attaqués ou que la force des » assaillants le rendît nécessaire;

» Que l'Empereur aura la nomination du général qui » commandera le corps d'armée qui devra néanmoins être » agréé des autres alliés;

» Que cette ligue durera dix ans;

» Qu'elle est purement défensive, n'ayant pour but d'at- » taquer ni offenser personne, mais uniquement l'exacte » observation de la paix, et qu'elle restera ouverte à l'ac- » cession de tous les princes et Etats de l'Empire, tant » catholiques que protestants, qui voudront y entrer, à » condition d'y contribuer chacun en proportion de ses » forces (1). »

Le mot *offenser* avait probablement été inséré dans ce traité pour ménager Louis XIV, contre qui cette alliance défensive était bien évidemment dirigée, et à cause de son analogie avec la Triple-Alliance de 1668, qui l'avait si fort irrité et avec laquelle on croyait qu'elle pourrait

(1) *Voir* le traité *in extenso* dans les Pièces justificatives de l'ouvrage de M. Guhrauer. — Kuhmainz, *In der Epoche von* 1672, t. II, p. 132.



agir ; car Leibnitz avait dit avant sa conclusion : « L'al-
» liance étant là, et quand nous aurons, comme je l'espère,
» vingt mille hommes sur pied, alors MESSIEURS de la Tri-
» ple-Alliance viendront nous chercher ; nous n'entrerons
» pas dans leur alliance, mais la nôtre fera cause com-
» mune avec la leur (1). »

Mais, à cette époque, cette Triple-Alliance était détruite, il n'en restait plus que le souvenir dans l'âme profondément irritée de celui qui avait été obligé de plier momentanément sa tête superbe devant elle.

Il fut aussi bientôt démontré aux esprits prévoyants, que l'alliance défensive conclue entre les princes allemands ne répondait pas plus que la Triple-Alliance de 1668, au but que l'on se proposait ; qu'elle n'arrêterait pas le fléau dont l'Allemagne était menacée. L'Empereur qui y était entré, n'était-il pas lié envers la France par des engagements secrets qui frappaient cette alliance de nullité ?

Alors, voyant que les forces de l'Europe vont être employées à s'entre-déchirer mutuellement pour savoir qui régnerait sur des ruines, Leibnitz déplore que ces forces ne soient pas dirigées contre l'infidèle.

Déjà il avait dit, à ce sujet, dans un élan enthousiaste :
« Alors nos affaires prendraient un autre aspect, peu à
» peu on s'accoutumera à voir dans l'Empire une personne
» civile, une forme d'existence politique ; on désespérera
» de la monarchie projetée de deux côtés. L'Europe se
» mettra en repos, cessera de déchirer ses propres en-
» trailles et portera ses regards là où tant d'honneurs, de
» victoires, d'avantages et de richesses restent à acquérir
» en bonne conscience et d'une manière agréable à Dieu.
» Alors on luttera, non à qui arrachera ce qui appartient

(1) *Kurmainz*, 1er Th., p. 124.



» à l'autre, mais à qui gagnera le plus sur l'ennemi héré-
» ditaire, sur les barbares, sur l'infidèle, et chacun travail-
» lera à étendre, non-seulement son royaume, mais celui
» du Christ. Eh! que nous tourmentons-nous tant pour une
» poignée de terre que nous inondons de sang chrétien!

« La France, » disait-il encore, « est fatalement réservée
» par la Providence divine pour être le guide des armées
» chrétiennes dans le Levant, pour donner à la chrétienté
» des Godefroy, des Beaudoin et, avant tout, des saint
» Louis, pour envahir l'Afrique posée vis-à-vis d'elle,
» pour détruire les nids de corsaires et même pour atta-
» quer l'Egypte, un des pays du monde le plus heureuse-
» ment situés.

» Voilà de quoi acquérir une gloire immortelle, une
» conscience tranquille, des applaudissements universels,
» une victoire certaine, des avantages immenses! »

Ce fut dans cet esprit que Leibnitz conçut et rédigea son Mémoire sur la conquête de l'Egypte par Louis XIV; la pensée était grande, philosophique et catholique tout à la fois. Il communiqua ses idées à ses protecteurs, l'électeur de Mayence et son principal conseiller, le baron de Boinebourg, qui les approuva et se chargea de les présenter aux ministres de Louis XIV. Le baron de Boinebourg doit être regardé comme un des hommes d'Etat les plus marquants de l'Allemagne, depuis le milieu du XVIIe siècle jusqu'à la guerre de 1672, année de sa mort. Tour à tour ministre de l'électeur de Mayence, disgracié, rentré en faveur auprès du prince, il était considéré, à la Cour de France, comme l'homme indispensable pour amener une liaison plus intime entre le Roi et l'archevêque, et concilier les intérêts de la France et ceux de l'Empire; si bien, qu'à dater de 1670, on chercha par tous les moyens à l'attirer à Paris, pour l'affermir, s'il était possible, dans

les sentiments qu'on lui connaissait déjà. Quant à Leibnitz, on le voit, à Mayence, occupé en même temps d'idées et de plans dont la philosophie, la théologie, la jurisprudence, la physique, étaient les sujets, et c'est par la politique qu'avait commencé l'intime liaison qui l'unissait au baron de Boinebourg.

XVIII. Il semblerait que, dans les premières années de son règne, Louis XIV ait été indécis de quel côté il tournerait ses armes, s'il ferait servir sa puissance à étendre sa domination en Europe, ou bien si, à l'exemple de son illustre devancier sur le trône, saint Louis, il irait combattre les infidèles, et porter ses armes en Afrique, pour y établir la domination française et se rendre par là maître de la Méditerranée.

A cette époque, Louis XIV ne voyait pas encore dans la Porte-Ottomane l'alliée utile qu'il y trouva plus tard, quand sa politique fut exclusivement tournée vers l'abaissement de la Maison d'Autriche. Loin de là, les ambassadeurs de Louis XIV essuyaient à Constantinople des avanies atroces dont le monarque français pouvait sentir le besoin de tirer vengeance, en prouvant à la Porte qu'on n'insultait pas impunément le premier Roi de la chrétienté (1). Il dirigea même ses armes contre les Osmanlis; car, en 1664, il envoya des troupes auxiliaires à l'empereur Léopold, et, avec l'aide de ce puissant renfort, les Turcs furent défaits en Hongrie, à la bataille de Saint-Gothard. Quelques années après, des forces françaises furent envoyées à Candie dont les Osmanlis faisaient le siége. Mais ce qui doit principalement fixer l'attention de l'historien de cette époque du règne de Louis XIV, ce fut

(1) *Voir* Chardin : *Journal du voyage en Perse et aux Indes-Orientales*, et *Mémoires du sieur de la Croix*, ci-devant secrétaire d'ambassade à Constantinople.



l'expédition française en Afrique en 1663 et l'occupation de Gigeri. La prise de possession de ce point sur le littoral de la côte d'Afrique éveilla, dit-on, la jalousie des Hollandais qui, à cette époque, étaient tout-puissants dans la Méditerranée, grâce à leur force navale ; ils redoutèrent un concurrent dangereux dans la France, qui pourrait apporter des entraves à leur commerce dans le Levant. L'occupation de Gigeri par la France ne fut que de courte durée ; pourquoi Louis XIV abandonna-t-il cette conquête? Était-ce parce qu'il comprit que sa marine n'était pas encore de force à lutter avec celle de la République des Provinces-Unies? ou bien ce projet fut-il sacrifié à d'autres vues ambitieuses? Quoi qu'il en soit, quelques auteurs, et, entre autres, Pelisson, affirment que l'occupation de Gigeri fut le germe réel de la mésintelligence qui éclata plus tard entre Louis XIV et la République, et que la Triple-Alliance vint encore augmenter le mécontentement du puissant monarque contre un petit Etat qui cherchait à le traverser dans toutes ses entreprises. Peut-il paraître surprenant, après cela, que Louis XIV crut devoir s'occuper en premier lieu de la destruction de la République des Provinces-Unies? La ruine de cet Etat consommée, le Roi de France pouvait croire qu'à l'avenir rien ne s'opposerait à l'exécution de ses projets d'agrandissement, soit qu'ils eussent pour but d'étendre les limites de son royaume, soit que ses projets tendissent à se créer une puissance dans des contrées plus éloignées et séparées de la France par les mers. De ce jour, Louis XIV ne s'occupa que de son grand dessein d'anéantir la République des Provinces-Unies; toutes ses pensées paraissent dirigées de ce côté à partir de l'année 1670, et l'Europe attentive ne put le voir qu'avec terreur.

De nos jours, peut-être, le projet de Leibnitz peut avoir quelque chose de chimérique ; mais à l'époque où il le conçut et écrivit son Mémoire, la politique de Louis XIV ne paraissait pas encore définitivement arrêtée, ou si elle l'était déjà dans l'esprit de ce prince, il pouvait encore rester des doutes à cet égard dans l'esprit de ceux qui n'étaient pas initiés dans les mystères de la politique du grand Roi. La France, appelée à jouer le premier rôle, avait alors à choisir, pour le théâtre de ses exploits, entre l'Allemagne et l'Afrique, entre les bords du Rhin et les bords du Nil.

Tout cela n'était-il pas propre à jeter de l'incertitude dans les esprits sur la politique de Louis XIV et sur le but où elle tendait, s'il avait à cœur de faire de la France la première puissance continentale de l'Europe, ou de tourner ses vues vers de grands établissements coloniaux ?

La conquête de la Hollande pouvait également conduire à l'un de ces résultats, selon qu'elle serait dirigée, et le projet de Leibnitz était en corrélation avec la pensée qu'il pourrait entrer dans les desseins de Louis XIV de laisser subsister les Provinces-Unies territorialement, mais de les dépouiller du *nerf de la guerre*, en leur enlevant leur commerce, leur navigation et leur puissance coloniale, pour réduire cette République à un état de nullité qui l'obligerait désormais à jouer un rôle plus modeste, et l'empêcherait de songer à le contrarier dans ses projets d'ambition.

Considéré sous ce point de vue, le projet de Leibnitz était très-logique ; il était à sa place dans les circonstances du moment où il le conçut et où il fut présenté au Roi, et ce qui peut paraître étonnant, à la distance où ces événements se présentent à nous, était tout naturel pour les hommes d'alors. La preuve ne s'en trouve-t-elle pas dans

l'assentiment que deux hommes politiques comme l'électeur de Mayence et le baron de Boinebourg y donnèrent?

Deux choses se font principalement remarquer dans le projet de Leibnitz : le besoin de parler à l'imagination d'un puissant monarque, avide de se signaler par des actions d'éclat, de remplir le monde de son renom, et de rendre le nom du Roi de France, un objet de respect et de terreur, de loin comme de près ; ensuite, une animosité très-grande contre les Hollandais, et le désir bien prononcé de leur enlever le principal soutien de leur petit Etat, leur commerce et leurs possessions coloniales aux Indes-Orientales.

Leibnitz tente de détourner les maux qui menaçaient la patrie allemande, en offrant un but glorieux à l'activité de Louis XIV. Le philosophe allemand lui indique la conquête de l'Egypte. En s'adressant à Louis, ne semblerait-il pas que Leibnitz ait prévu Napoléon ? Lorsque Napoléon se sentit appelé à reconstruire, à sa manière et à son profit, l'édifice politique que le volcan révolutionnaire avait fait voler en éclats, ses yeux se portèrent d'abord sur l'Egypte, et la voix du génie lui dit que les bords du Nil pourraient devenir le centre du commerce du globe et le siége de l'empire de celui qui aurait entre ses mains le sceptre du monde, et que la Méditerranée ne serait plus qu'un *lac français* (1). Offrir un pareil empire à Louis XIV, n'était-ce pas admettre sa prééminence sur tous les Rois du globe ?

Le Mémoire de Leibnitz, sur l'occupation de l'Egypte par la France, contient de précieux renseignements.

(1) Si, en 1671, le projet de conquête de l'Egypte peut être attribué au désir de ruiner le commerce des Hollandais, il semble hors de doute qu'en 1798, le but de l'expédition de l'Egypte fut de porter un coup mortel au commerce et à la puissance coloniale des Anglais dans l'Inde.



La possession de cette contrée devait, selon son auteur, lier le commerce des Indes à celui de la France, et frayer le chemin à de grands capitaines pour marcher à des conquêtes dignes d'Alexandre.

Incontestablement Louis XIV était, à cette époque, dans des conditions meilleures, pour réaliser la conquête de l'Egypte, que Napoléon ne le fut plus tard. Celui-ci trouva un adversaire formidable dans la puissance britannique, solidement établie dans les Indes, tandis qu'en 1672 la France était sans rivale comme puissance militaire, et que l'Angleterre ne commençait qu'à poser les fondements de sa grandeur coloniale.

La marine turque ne s'était pas relevée de l'échec qu'elle avait reçu à Lépante, et celle de l'Espagne avait vu disparaître ses derniers beaux jours sous Philippe II. Depuis l'anéantissement de la fameuse *Armada*, la marine espagnole n'avait fait que décroître; à cette époque même, elle n'existait plus.

Les forces navales des Provinces-Unies comptaient alors pour beaucoup dans les affaires du monde ; mais Louis allait réduire la République et la possession de l'Egypte, et l'isthme de Suez entre les mains des Français eût été un coup mortel pour la navigation des Hollandais. La France, maîtresse de Suez, le commerce de l'Inde eût nécessairement repris son ancien cours par la mer Rouge. Venise était tombée le jour où ce commerce avait choisi la route du cap de Bonne-Espérance. Amsterdam serait peut-être tombé si l'ancienne voie commerciale avec l'Inde eût été réouverte par le puissant Louis XIV, et Marseille aurait pu devenir une autre Venise.

Si le monarque français n'adopta pas les conseils de Leibnitz, ce n'est certes pas faute d'en avoir su apprécier les immenses avantages. Mais, à cette époque,



Louis XIV avait besoin, pour établir solidement sa prépondérance, d'abaisser complétement la Maison d'Autriche. Dans cette entreprise, il devait avoir l'Europe entière contre lui. La Porte seule était, pour son cabinet, une alliée précieuse, indispensable : elle harcelait la Maison impériale et l'empêchait de venir au secours de la monarchie d'Espagne. Si le monarque français eût porté ses armes dans une contrée, au moins nominalement soumise au Sultan, il se serait aliéné la Porte, et se serait privé ainsi de son assistance dans ses guerres en Europe. L'idée de ruiner la Maison d'Autriche devait, dans ce cas-là, être abandonnée par Louis.

Qui ne voit qu'au fond du conseil donné par Leibnitz au Roi de France, se trouve l'abandon complet du système politique suivi par la Cour de France depuis Richelieu? Rechercher si Louis XIV sacrifia d'immenses avantages en n'adoptant pas le projet de Leibnitz, serait un examen fort inutile; bornons-nous à remarquer que, sous le point de vue allemand, le conseil de Leibnitz se comprend parfaitement; il voulait détourner un grand danger de sa patrie, rejeter la puissance de la France dans l'Orient.

Sous le point de vue français, on comprend aussi que Louis XIV ait jugé préférable de marcher dans le système que Richelieu lui avait légué. Louis pensait qu'aussi longtemps que la question de la puissance territoriale de la France n'était pas résolue, il devait s'abstenir de se lancer dans une nouvelle entreprise, qui aurait pu compromettre l'œuvre si glorieusement commencée sous le règne de son père.

Un grand homme comprend la valeur d'un système en politique, et ne l'abandonne pas avec légèreté ; car vouloir gouverner sans système arrêté, est aussi dangereux que de s'aventurer sur mer sans boussole.

Aussi longtemps que Louis XIV a été fidèle au système de l'agrandissement territorial de la France, il fut, en général, heureux; il n'apprit à connaître les revers que quand il eut remplacé le système de l'agrandissement de la France par celui de l'agrandissement de sa Maison.

Leibnitz avait prévu, dès l'année 1671, les désastres qui pourraient fondre sur la République des Provinces-Unies : « Car, dit-il, les oreilles des Hollandais resteront » sourdes à tout ce qui porte avec soi le caractère d'une » détermination énergique (1) ; » et il ajoute : « Ils vou- » draient susciter, de grand cœur, des ennemis à la » France, et assister en paix à la lutte ; mais qu'ils soient » sur leurs gardes de ne pas se laisser prendre eux-mêmes » au piége, ou de se repentir trop tard de leurs tempo- » risations ; tous ont les yeux fixés sur eux et leur lais- » sent le soin de commencer ; car on sait qu'ils sont en » état de résister à une attaque. Cependant la France a » de grands avantages sur la Hollande, et, au nombre de » ceux-ci, on peut compter la haine que tous les Rois et » princes portent à la Hollande, et que tous lui souhaitent » un petit échec (2). »

Comme Leibnitz se représentait la Hollande inondée par les armées françaises et que ce triomphe menaçait également le repos de l'Allemagne et l'équilibre politique de l'Europe, toutes ses pensées se portèrent vers le moyen de détourner de sa patrie les malheurs qu'il prévoyait pour elle. Il n'en découvrit qu'un seul : engager la France dans une expédition éloignée. Telle est l'origine du projet de faire conquérir l'Egypte par Louis XIV. Si le Roi de France, au lieu de marcher contre les Provin-

(1) « Surdas ad fortia utcumque necessaria consilia Hollandorum aures esse..... » — *Kurmainz*, I vol., p. 200.

(2) *Ibidem*, p. 201.

ces-Unies, portait ses armes dans les provinces soumises à la Porte, la pensée de Leibnitz serait réalisée : toute l'Europe pourrait respirer, soulagée du fardeau qui pesait sur elle, et l'Empire, en particulier, aurait le loisir de mettre ordre à ses affaires.

Cette pensée hardie occupa Leibnitz pendant toute l'année 1671. Les résultats de ce travail furent deux Mémoires, l'un intitulé : *De expeditione Ægyptiacâ, Epistola ad Regem Franciæ, scripta* 1671 ; l'autre : *Consilium Ægyptiacum*. La même pensée se reproduit dans les deux documents ; seulement le premier était destiné à être mis sous les yeux de Louis XIV ; l'autre était un Mémoire sur l'exécution de la mesure proposée. Sous le point de vue politique, c'est donc la lettre au Roi de France qui doit principalement fixer l'attention de l'historien de cette époque. L'auteur y faisait appel à la gloire, à l'intérêt et aux sentiments religieux du monarque.

« La réputation de sagesse que Votre Majesté s'est acquise, m'enhardit à lui présenter le fruit de mes méditations sur un projet qui, au jugement même de quelques hommes supérieurs, est le plus vaste que l'on puisse concevoir et le plus facile à exécuter. Je veux parler, Sire, de la conquête de l'Egypte.

» Auprès de tout autre monarque que Votre Majesté, je serais peut-être taxé d'extravagance ; mais je m'abandonne avec confiance à vous, Sire, qui embrassez toutes choses de votre vaste génie, et qui, pour les mieux apprécier, ne vous laissez point séduire par de flatteuses apparences. Votre Majesté ne considère pas seulement celui qui propose, mais la valeur de l'objet proposé, parce qu'elle sait bien que le germe des grandes choses est petit, et que les propositions des plus simples particuliers, fussent-elles, au premier aperçu, suspectes

» de vanité, ne doivent pas toujours être dédaignées.....
» Un examen réfléchi me conduisit à la conviction qu'il
» n'est, sur la terre, aucun monarque plus puissant que le
» Roi de France et plus favorisé par la sagesse pour entre-
» prendre de grandes choses, et à la certitude qu'il n'est
» pas, dans le monde connu, de contrée d'une plus haute
» importance, une conquête plus digne d'être tentée et dont
» la situation fût plus favorable à la domination univer-
» selle, que celle de l'Egypte, pays que j'ai coutume d'appe-
» ler la *Hollande de l'Orient*, ainsi que j'appelle la France *la*
» *Chine de l'Occident*: j'en vins à me persuader qu'il était
» de l'intérêt du genre humain et de la religion chrétienne
» d'unir étroitement, comme par le lien du mariage, cet
» *homme* et cette *contrée*, le Roi de France et l'Egypte.
» Me rappelant l'expédition de saint Louis, je cherchai
» soigneusement quelle en fut l'origine. Ce digne prédéces-
» seur de Votre Majesté se croisa. Mais pourquoi tenta-t-il
» plutôt la conquête de l'Egypte que celle de Jérusalem,
» contrairement à l'exemple des autres princes croisés?
» J'en ai découvert la raison, et la voici :
» A l'époque où l'empereur Frédéric Barberousse, qui
» avait entrepris une expédition par terre en Orient, fut
» arrêté dans le cours de ses victoires par une mort fatale
» aux Croisés, Philippe-Auguste, roi de France, et Ri-
» chard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, abordaient avec
» leurs flottes à Saint-Jean-d'Acre (l'ancienne Ptolémaïs),
» et se joignaient aux Chrétiens qui assiégeaient cette
» place avec une vigueur opiniâtre. La ville fut prise.
» Le sultan Saladin, qui venait aussi de reconquérir
» Jérusalem qui, depuis la première croisade, avait été
» gouvernée par neuf Rois chrétiens, tous Français d'ori-
» gine, offrit la sainte Croix en échange des prisonniers.
» N'ayant pas tenu parole, Richard fit massacrer plus de

» dix mille hommes qui étaient en son pouvoir ; Philippe, » plus humain, échangea ses prisonniers contre des Chré- » tiens. Parmi ces prisonniers, se trouvait l'arabe *Cara- » cus*, que les historiens de ce temps d'ignorance appellent » *le Devin*, mais qui, à mon sens, était un homme sage et » d'autorité parmi les siens. Après avoir conversé longue- » ment avec Philippe-Auguste, et particulièrement sur la » guerre des Croisés, il laissa échapper ces paroles re- » marquables : *Jérusalem et l'Empire des Chrétiens en » Orient ne peuvent être conservés sans la possession de » l'Egypte, assurée par la possession de Damiette.* Il ne » parla sans doute de cette ville que parce qu'elle est la » plus voisine de la Palestine.

» Ces paroles de Caracus firent une impression profonde » sur l'esprit du Roi de France ; mais il s'éleva bientôt » des dissensions entre les Français et les Anglais : Phi- » lippe conseillait de tenter la conquête de l'Egypte, Ri- » chard s'obstinait à poursuivre celle de la Palestine. Il » n'était pas difficile, auprès d'hommes ignorants, de faire » prévaloir, sur une entreprise utile et solide, une expédi- » tion spécieuse et réputée sainte. Richard l'emporta, et » Philippe-Auguste, irrité, retourna en France.

» Les Chrétiens parurent enfin reconnaître la folie d'a- » voir préféré la possession précaire de quelques rivages » de la Méditerranée, avec la ville de Jérusalem, à la fon- » dation d'établissements assurés en Egypte, autrefois la » dominatrice de la mer et du commerce du monde.

» Innocent III, pontife sage, ayant assemblé le Concile » de Latran, résolut la conquête de l'Egypte. L'expédition » eut d'heureuses prémices, mais elle finit malheureuse- » ment.

» Cette expédition fut, peu après, suivie de celle de » saint Louis. Ce vertueux monarque, d'après le conseil

» donné à son aïeul Philippe-Auguste par le captif Cara-
» cus, fit voile en droite ligne pour Damiette, s'en rendit
» maître, et, après s'être signalé à Massoure par des pro-
» diges de valeur, il exposa son armée dans l'intérieur
» du pays; il fut cerné, les Sarrazins s'emparèrent des
» subsistances de l'armée, et saint Louis succomba après
» avoir tâché, sans succès, de se frayer un passage à
» travers les ennemis.

» Retourné dans ses Etats, qu'il gouverna longuement
» et heureusement, il tenta, quoique chargé d'années, une
» nouvelle expédition vers l'Egypte. Chemin faisant, les
» Chrétiens résolurent de s'emparer de Tunis; le saint
» Roi y décéda, et l'armée, découragée, revint en France
» sans aller outre.

» Les troubles qui survinrent ensuite entre les princes
» de l'Europe, à l'occasion des guerres que se firent la
» France et l'Angleterre, puis la France et la Maison d'Au-
» triche, effacèrent dans la chrétienté toute idée ultérieure
» d'expédition en Orient.

» De toutes les contrées du globe, l'Egypte est la mieux
» située pour acquérir l'empire du monde et des mers;
» la population dont elle est susceptible et son incroyable
» fertilité l'appellent à cette élévation. Jadis mère des
» sciences et sanctuaire des prodiges de la nature, au-
» jourd'hui repaire de la perfidie mahométane, pourquoi
» faut-il que les Chrétiens aient perdu cette terre sancti-
» fiée, lien de l'Asie et de l'Afrique, digue interposée en-
» tre la mer Rouge et la Méditerranée, grenier de l'Orient,
» entrepôt des trésors de l'Europe et de l'Inde?

» La navigation n'est pas bien difficile pour y parvenir.
» Depuis quelques années surtout, ce n'est qu'un jeu pour
» les vaisseaux français de parcourir la Méditerranée.

» Constantinople est le centre des forces de l'Empire



» turc; mais, en cas d'attaque subite, l'Egypte en est trop » éloignée pour être secourue à temps. Séparée par d'im- » menses déserts, elle ne peut guère recevoir de secours » par terre. Attaquée par mer, les Turcs sont presque » sans forces maritimes. Sur le pied de paix, la milice » égyptienne est très-faible, les janissaires s'occupent plus » du négoce que des armes (1). Non-seulement l'Egypte, » mais tout l'Orient, n'attendent, pour se soulever, que » l'arrivée d'une force libératrice sur laquelle on puisse » se reposer sans crainte. L'Egypte conquise, les desti- » nées de l'Empire turc sont finies; il croulera de toutes » parts.......

» Mais à supposer que ce projet, qui a toutes les pro- » babilités de succès en sa faveur, vînt à échouer, que » pourrait-il résulter de périlleux pour la France, de la » part de ces barbares qui ont provoqué sa vengeance » par tant d'injures ?

» La seule objection que l'on pourrait faire, c'est que la » France, par l'éloignement de ses meilleures troupes, se » mettrait à nu chez elle, et serait ainsi exposée aux atta- » ques des ligues européennes. Mais la France a beaucoup » plus de forces militaires que sa défense n'en exige; une » partie suffirait pour faire respecter son territoire : rien » ne l'empêcherait de disposer pour l'expédition d'Egypte » du surplus des forces qu'elle tient ordinairement en ré- » serve pour les cas imprévus. Pour me servir des expres- » sions usitées, je veux dire que la France se servirait au » dehors de son armée offensive, et qu'elle garderait au » dedans son armée défensive.

(1) Il est curieux de rapprocher ceci de ce que M. de Gourville dit, dans ses Mémoires, de l'armée de la République des Provinces-Unies, à l'époque de l'administration du conseiller pensionnaire de Witt : « Elle s'occupait aussi plus du négoce que des armes. »



» Il est encore d'autres moyens efficaces de se garantir » de toute guerre européenne. En s'y prenant bien, la » Maison d'Autriche, non-seulement vous laissera faire, » mais vous l'aurez de plus pour alliée et même pour as» sociée dans l'entreprise, si bon vous semble. Les diffé» rends avec la Hollande peuvent se terminer très-hono» rablement; et l'on peut, dès le printemps prochain » (1672), occuper les Turcs avec la Hongrie ou la Polo» gne, peut-être même avec les deux à la fois, et la chute » de cet Empire s'ensuivra immanquablement.

» L'entreprise que je soumets à Votre Majesté a aussi » les plus intimes rapports avec celle contre la Hollande. » Le sol de l'Egypte étant presque le même, les prépara» tifs faits contre la Hollande peuvent être tournés contre » l'Egypte. J'avoue que ce pays est beaucoup plus éloi» gné ; mais, par contre, la Hollande est puissante sur mer » et d'un accès bien moins facile. Le transport des trou» pes françaises en Egypte se ferait sans péril et sans » risque de rencontrer aucun ennemi dans la traversée.

» La Hollande est très-fortifiée, l'Egypte est presque » sans défense. Il est évident que l'on prendrait Alexan» drie ou Damiette en bien moins de temps que Bois-le» Duc ou Utrecht, et qu'il serait plus aisé de s'emparer » du Caire que d'Amsterdam.

» Dans la guerre contre la Hollande, la France n'aura » d'alliés que ceux qu'elle soudoiera. La guerre contre la » Turquie en fournira, au contraire, un nombre infini à » Votre Majesté : le Pape, les princes d'Italie, la Sicile, » les possessions espagnoles dans la Méditerranée se» ront pour elle. On peut aussi, avec quelque certitude, » engager l'Empereur et la Pologne dans cette guerre. » De l'autre côté de l'Egypte, les Portugais seront pour » vous, déterminés par l'intérêt qu'ils ont d'avoir la

» France pour appui contre les Hollandais dans l'Inde.

» L'opinion des gens sages est que la guerre de Hol-
» lande, quelque heureuse que soit son issue, contribuera
» bien peu à donner à Votre Majesté la supériorité dans
» les affaires de l'Europe, et cette même guerre peut être
» très-nuisible à l'exécution des autres projets de Votre
» Majesté. Il est probable que les Hollandais ruineront
» les compagnies des Indes que la France vient d'établir
» à grands frais ; qu'ils porteront atteinte à la stabilité de
» ses colonies, et que tout ce que Votre Majesté a fait pour
» relever son commerce sera en pure perte pour elle.

» Il est certain que c'est uniquement à la faveur de la
» paix de l'Europe, que la France peut, en accroissant sa
» puissance, affaiblir celle de tous ses voisins. Ses revenus
» sont plus considérables que ses dépenses ; ainsi elle re-
» çoit chaque année plus qu'elle ne donne. Il lui suffirait
» de peu de temps pour affermir son commerce. En s'y
» prenant bien, elle obtiendra aisément le domaine des
» mers ; et si une fois elle met le pied en Egypte, et
» qu'elle puisse s'y maintenir, l'Europe entière se liguerait
» en vain pour lui arracher le sceptre du monde.

. . . .

» Quelques personnes pensent que le plus grand préju-
» dice que le Roi puisse porter aux Hollandais, c'est de
» les attaquer de bonne heure ; mais s'il leur enlève promp-
» tement quelques villes frontières, ne pourra-t-il pas
» les perdre avec la même facilité ? Aux yeux des Hollan-
» dais les plus sensés, ces villes ne sont d'aucun avantage
» pour leur navigation et leur commerce : les Bataves, re-
» tirés dans le cœur de la République, y seront en toute
» sûreté ; se tenant sur la défensive sur terre, ils prendront
» l'offensive sur mer. Une guerre maritime ne peut pren-
» dre un caractère sérieux que par l'événement d'un com-

» bat entre deux flottes. Quand tous les avantages de » l'expédition de la France contre la Hollande seront con- » fiés au sort d'un seul combat, de quel côté sera la cer- » titude d'en recueillir les fruits? Il est évident que la » flotte hollandaise causera plus de dommage à la flotte » française que celle-ci à l'autre ; car la puissance navale » de la première est dans toute sa force, tandis que celle » de la seconde ne vient que de commencer.

» La marine hollandaise, après avoir été frappée des » plus rudes tempêtes de la fortune, a fait preuve de tena- » cité, tandis que l'on n'a guère pu juger, jusqu'à présent, » de quoi la marine française est capable.

» De même que les Républiques trafiquent avec des » marchandises, les Rois négocient avec leur renommée ; » ce que le crédit est aux unes, l'autorité l'est pour les au- » tres. Il est reconnu que les Hollandais s'embarrassent » peu des choses honorables en apparence, pourvu que » leurs richesses particulières soient en sûreté. J'en ap- » pelle à la paix peu glorieuse que Cromwell les força de » signer.

» Mais il en est autrement d'un Roi qui doit ambition- » ner de se saisir de la direction des affaires de la chré- » tienté ; il perdrait toute sa prépondérance sur les Etats » européens si son autorité venait à recevoir quelque » échec.

. . . .

» La guerre contre la Hollande, fût-elle couronnée du » succès le plus complet, ne contribuerait que faiblement » à donner à la France de l'ascendant sur les puissances » de l'Europe ; et ne fût-elle que médiocrement heureuse » ou même sans avantage, à ce point que les événements » ne penchassent d'aucun côté, la France perdrait jusqu'à » son influence et, par suite, son action sur la direction des

» cabinets étrangers avec tous les avantages de son sys-
» tème politique.

» Si, au contraire, la guerre de l'Egypte réussit, comme » cela est probable, il est certain que son issue procurera » au conquérant la domination de la mer, le commerce » de l'Orient, le commandement général des Chrétiens, la » ruine de l'Empire turc (bienfait qui ne sera dû qu'à la » France), la direction des affaires de la chrétienté, les » honneurs et le titre d'Empereur d'Orient, avec la gloire » inestimable d'être l'arbitre de l'univers.....

» La multitude n'est souvent que trop dangereuse quand » les entreprises d'une nature ordinaire ne sont pas cou- » ronnées de succès. Alors ceux qui les ont conseillées ou » conduites, deviennent l'objet de la haine publique qui » représente ces entreprises comme n'ayant eu d'autre » cause, d'autre objet, que l'ambition des princes qui les » ont autorisées.....

» Mais celle d'Egypte, regardée comme sacrée dans » son motif et revêtue du sceau de l'opinion publique, si » elle avait le sort des autres entreprises malheureuses, » on n'aurait rien à redouter du mécontentement d'un » peuple soumis à la puissance des idées de gloire et de » religion. »

Enfin, après quelques considérations relatives aux inconvénients qui pourraient résulter, pour la France, du ressentiment de la Porte-Ottomane, Leibnitz dit :

« Si l'on prend bien à cœur ce qui doit toucher de plus » près, on dédaignera de s'attacher à des considérations » aussi secondaires, alors qu'une entreprise aussi sacrée » présente de pareils avantages ; n'a-t-elle pas, d'ailleurs, » pour effet immédiat le triomphe du Christianisme, la féli- » cité du genre humain ? Son succès paraît immanquable » depuis l'union des augustes Maisons de France et d'Es-

»pagne. Quand même cette expédition serait dépouillée »du prestige des motifs religieux, ne serait appuyée que »de motifs politiques, elle aurait encore une plausibilité, »une force et des effets bien différents et bien autre- »ment importants que les expéditions précédentes vers la »Terre-Sainte, alors que la conquête de l'Egypte en sera »le but principal.

»La possession de l'Egypte ouvrira une prompte com- »munication avec les plus riches contrées de l'Orient, »elle liera le commerce des Indes à celui de la France, »et fraiera le chemin à de grands capitaines pour mar- »cher à des conquêtes dignes d'Alexandre.

»L'Egypte conquise, rien ne serait plus aisé que de »s'emparer de toutes les côtes de la mer des Indes et des »îles sans nombre qui les avoisinent. L'intérieur de l'Asie, »privé de commerce et de richesses, se rangera de lui- »même sous la domination de Votre Majesté. J'ose dire »qu'on ne peut rien concevoir de plus grand, et que, »dans tout ce qui est grand, il n'est rien de plus facile. En- »fin, s'il faut en revenir, comme malgré soi, aux choses »les plus simples et les plus logiques, je maintiens que »la Hollande sera plus aisément vaincue par l'Egypte que »dans son propre sein; car on lui enlèvera sans difficulté »ce qui seul la rend florissante, les trésors de l'Orient. Et »la différence de l'attaque a cela de remarquable, qu'elle »ne sentira pas le coup direct qui lui sera porté, de ce »côté, avant qu'il réussisse, et, si elle le pressent, elle ne »pourra pas l'éviter. Si elle voulait s'opposer aux desseins »de la France sur l'Egypte, elle serait accablée de la »haine générale des Chrétiens, au lieu que si elle était »attaquée chez elle, non-seulement elle saurait parer l'a- »gression, mais elle pourrait encore s'en venger, soute- »nue par l'opinion universelle qui s'attache constam-

» ment à suspecter d'ambition les vues de la France... »

Enfin l'auteur dit en terminant : « Pendant que toute » l'Europe sera en suspens, vos forces tomberont sur » l'Egypte comme la foudre. Votre Majesté en acquerra » une renommée de piété, de magnanimité et de sagesse » d'autant plus grande, que tous les esprits, actuellement » persuadés que ces préparatifs de guerre sont destinés » contre la Hollande, seront frappés de surprise en appre- » nant que vous les avez dirigés contre l'Egypte.

» Une discrétion profonde assurera, Sire, la réussite » d'une expédition déjà tentée par vos ancêtres ; et ce suc- » cès, qui s'étend si loin dans ses conséquences, puis- » qu'il doit forcer les Hollandais à une humble soumission, » par la frayeur, et les infidèles au respect, par la puis- » sance de vos armes, remplira l'univers d'admiration » pour la personne de Votre Majesté. »

La communication du projet relatif à la conquête de l'Egypte fut différée par plusieurs motifs ; si bien qu'au printemps de l'année 1672, Louis XIV déclara la guerre à la République des Provinces-Unies.

On comprit alors qu'il était trop tard pour parler de ce projet dans le but de détourner la guerre que le Roi de France était à la veille d'entreprendre, d'autant plus qu'il avait pour allié le Roi de la Grande-Bretagne.

L'électeur de Mayence, toujours préoccupé des dangers qui menaçaient l'Empire, se rejeta alors sur l'idée de faire adopter ce projet à Louis XIV, après qu'il aurait terminé victorieusement la lutte où il allait s'engager avec un Etat aussi disproportionné en puissance que celui des Provinces-Unies, comparativement aux immenses ressources de la France. On espérait que, de la part des Hollandais, toute résistance serait impossible, et que la paix ne tarderait pas à être accordée à la République, au

prix des plus dures conditions. Ce sera donc dans cette persuasion qu'au moment où Louis XIV sera entré en conquérant sur le territoire de la République, l'électeur de Mayence fera proposer l'expédition d'Egypte au Roi de France (juin 1672), comme un but digne de ses armes victorieuses, après avoir châtié l'insolence des marchands hollandais.

En rédigeant ce Mémoire, Leibnitz avait bien étudié et bien compris le caractère de Louis XIV. Il savait que le monarque était capable de le comprendre et assez puissant pour exécuter ce qui lui était proposé. La conception du projet grandissait Leibnitz, et l'idée de le faire exécuter par Louis XIV était un hommage qui grandissait encore un Roi déjà si grand qu'il faisait trembler toute l'Europe. Ces deux hommes étaient deux grandeurs en tout dignes de se comprendre. Un petit esprit n'eût jamais songé à proposer à Louis XIV d'aller faire la conquête de l'Egypte, et un génie médiocre sur le trône de France eût traité Leibnitz d'insensé pour le lui avoir proposé : en se comprenant mutuellement, Louis et Leibnitz se montrèrent grands tous les deux, et l'on peut ajouter ici que le monarque français se montra sage en ne se laissant pas aller à tout ce que ce projet de Leibnitz pouvait avoir d'attrayant.



CHAPITRE SEPTIÈME.

NÉGOCIATIONS DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

LE PRINCE D'ORANGE, CAPITAINE-GÉNÉRAL DE L'UNION.

« Arrière celui dont la bouche
» Souffle le chaud et le froid. »
(LA FONTAINE, *Fables.*)



SOMMAIRE.

I. Difficultés de la position de Jean de Witt. — Correspondance du comte d'Estrades à ce sujet.

II. Négociations de Jean de Witt avec M. de Pomponne (1671).

III. Envoi d'ambassadeurs par les Etats-Généraux, aux Cours de France, d'Angleterre et d'Espagne.

IV. Mission de M. de Groot à la Cour de France. — Lettre des Etats-Généraux à Louis XIV, et sa réponse.

V. Négociations des Etats-Généraux à la Cour de Londres, 1671 et 1672. — Incident relatif au salut du pavillon anglais exigé des Etats-Généraux. — L'échiquier suspend ses paiements. — Déclaration d'indulgence du Roi d'Angleterre en faveur des dissidents; ses griefs contre la République.

VI. Négociations des Etats-Généraux à la Cour de Madrid, 1671-1672. — Tableau de la Cour d'Espagne et des Pays-Bas espagnols. — Louis XIV rassure la Cour de Madrid. — L'ambassadeur hollandais quitte Madrid; la Cour d'Espagne promet de secourir les Provinces-Unies. — Traité d'assistance mutuelle signé à La Haye le 17 décembre 1671. — Louis XIV et Charles II s'efforcent vainement d'en empêcher la ratification. — Corneille de Witt et Monterey, gouverneur-général des Pays-Bas espagnols, s'entendent pour une défense commune. — Intrigues de Louis XIV à Vienne pour empêcher cette alliance.

VII. Renouvellement de la ligue offensive et défensive entre la France et l'Angleterre, par le traité de Whitehall, du 12 février 1672.

VIII. Divisions dans la République.

IX. Guillaume III, capitaine-général de l'Union. — Tableau de l'armée des Etats (1671).

X. Conclusion de ce Chapitre.



NÉGOCIATIONS DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

LE PRINCE D'ORANGE, CAPITAINE-GÉNÉRAL DE L'UNION.

I. Pour ne pas interrompre le tableau des négociations de Louis XIV dirigées contre la République, on n'a parlé que très-sommairement, dans le chapitre précédent, de la situation des Provinces-Unies et des difficultés contre lesquelles de Witt avait à lutter à cette époque. La correspondance du comte d'Estrades avec M. de Lionne prouve qu'aussitôt après la conclusion de la Triple-Alliance, le conseiller pensionnaire avait commencé à sentir les embarras de sa position.

M. d'Estrades remplissait, depuis plusieurs années, la mission à La Haye ; mais il allait être remplacé par M. de Pomponne. Cependant, avant de parler de la mission de ce nouvel ambassadeur, il est nécessaire d'exposer les vues, les sentiments et la position de Jean de Witt après la conclusion de la Triple-Alliance et de la paix



d'Aix-la-Chapelle, d'après ce qu'en dit d'Estrades dans sa correspondance avec sa Cour.

M. d'Estrades dit (10 mai 1668) qu'il alla voir M. de Witt, sur l'avis qu'une proposition venait d'être faite aux ambassadeurs des Etats-Généraux, en Angleterre, par l'envoyé d'Espagne, et approuvée par Lord Arlington, de conclure une alliance défensive entre l'Espagne, l'Angleterre, la Suède et les Etats-Généraux ; et qu'il avait dit au conseiller pensionnaire : « Qu'il ne croyait pas qu'une pareille alliance pût venir dans sa pensée ou dans celle des Etats, puisqu'elle romprait infailliblement toute alliance entre les Etats-Généraux et le Roi de France, et que celui-ci n'aurait plus aucune confiance dans lesdits Etats. »

Qu'à ceci de Witt avait répondu : « Qu'il était vrai que cette proposition avait été faite à leurs ambassadeurs, mais que les Etats-Généraux n'entreraient en aucune liaison ni traité défensif avec l'Espagne. » Que le conseiller pensionnaire avait ajouté : « Qu'il voyait avec peine que plusieurs villes de la province de Hollande et même des provinces entières paraissaient incliner fortement à se lier avec les Anglais ; que son sentiment à lui, de Witt, serait de rompre ces mesures, mais qu'il ne pouvait le faire sans le concours du Roi ; que le moment était favorable, tout soupçon d'aspirer à la monarchie universelle étant dissipé par la conclusion de la paix et par la manière sincère et obligeante dont le Roi s'était conduit; que les avis que M. de Lionne lui avait fait parvenir, par rapport aux cabales qui se faisaient contre sa personne en Angleterre, de concert avec la Maison d'Orange, étaient fondés ; qu'il serait d'avis d'entrer dans une nouvelle liaison avec le Roi, pour s'opposer aux prétentions du Roi d'Angleterre qui voulait être souverain de la mer et obliger

les vaisseaux du Roi et ceux de l'Etat à baisser pavillon devant les siens, ce qui est une prétention insupportable; que si le Roi voulait conclure un traité avec les Etats, par rapport au salut en mer, il espérait engager les Etats de joindre un bon nombre de vaisseaux à ceux du Roi pour forcer les Anglais à renoncer à cette prétention, ou bien pour les combattre partout où ils les trouveraient; qu'un pareil traité ferait connaître à tout le monde l'étroite union qui règne entre le Roi et les Etats-Généraux, et ferait perdre toute espérance à ceux qui se sont persuadés qu'il reste de la méfiance dans l'esprit du Roi, par suite de ce qui s'est passé depuis le 25 janvier. »

Dans une autre lettre du 24 mai, d'Estrades mande qu'on faisait courir le bruit, en Hollande, que le Roi d'Espagne était malade et qu'il ne pouvait vivre longtemps, ce qui faisait qu'on y était fort porté pour la Triple-Alliance; que, d'après la disposition des esprits, il voyait peu de jour à faire réussir le projet de M. de Witt, à moins de voir disjoindre la Triple-Alliance qui, avec le temps, aurait plus de suites qu'elle n'en paraissait avoir pour le moment. D'Estrades disait encore que M. de Witt ferait *pour son propre intérêt* tout ce qui dépendrait de lui pour attacher la République aux intérêts de la France, mais qu'il n'était pas en son pouvoir de rompre et de dissiper les cabales de l'Angleterre et de la Maison d'Orange sans l'assistance du Roi.

Enfin, dans une lettre du 31 mai, d'Estrades transmet à sa Cour de nouvelles protestations du conseiller pensionnaire en faveur de son désir de voir régner une parfaite intelligence entre Louis XIV et la République. D'Estrades disait, entr'autres, que de Witt lui avait de nouveau confirmé que la Triple-Alliance n'était nullement contre les intérêts du Roi, mais seulement pour

deux objets, dont l'un avait cessé par la conclusion de la paix, tandis que l'autre subsistait, qui était la garantie de cette paix où tous les Rois et princes pouvaient entrer;

Que les Etats-Généraux avaient refusé toutes les propositions qui leur avaient été faites de la part des Espagnols et du ministre de l'Empereur pour être admis dans cette Triple-Alliance; que l'Angleterre y paraissait incliner ; que les ambassadeurs anglais avaient reçu l'ordre d'en écrire aux Etats pour les y faire consentir, mais que les Etats avaient absolument refusé ;

Que M. de Witt lui répéta, à cette occasion, qu'il ne croyait pas qu'on pût mieux prouver à toute la chrétienté l'étroite liaison qui subsistait entre la France et les Etats-Généraux qu'en concluant un traité tel qu'il l'avait proposé, et *que, par là, l'engagement que les Etats avaient avec l'Angleterre serait entièrement détruit.*

Enfin d'Estrades ajoute que de Witt trouvait Van Beuningen (1) trop échauffé, à en juger par ses dépêches; qu'il insinuait aux villes de la Hollande que si le Roi d'Espagne venait à mourir, il fallait s'attendre à voir reprendre au Roi de France ses desseins de conquêtes dans les Pays-Bas, mais que de Witt ferait revenir Van Beuningen dès que la paix serait exécutée.

En lisant ces passages de la correspondance de l'ambassadeur de Louis XIV, on s'aperçoit que de Witt semblait être effrayé de son propre ouvrage, et que sa politique par sauts et par bonds devenait de plus en plus inextricable pour lui. Il pouvait dire de son triomphe passager sur Louis XIV, comme Pyrrhus, roi d'Epire : « Encore une victoire comme celle-ci, et ce sera pire qu'une défaite. »

II. M. de Pomponne ne tarda pas à remplacer le comte d'Estrades.

(1) Ambassadeur des Etats-Généraux en France.



On a déjà parlé, dans le chapitre précédent, du début de la mission de Pomponne, du peu d'empressement qu'il avait rencontré de la part de Jean de Witt de renoncer à la Triple-Alliance, de l'inquiétude qu'avait causée à celui-ci le voyage de MADAME à la Cour de Londres, et le rappel momentané de Pomponne à sa Cour pendant le séjour de Louis XIV en Flandre. On y a vu également qu'en renvoyant Pomponne à La Haye, le Roi l'avait pleinement instruit de ses desseins futurs à l'égard de la République.

Tous ces différents indices du mécontentement du Roi de France contre de Witt et la République n'échappèrent point à la pénétration du conseiller pensionnaire. Ils augmentèrent ses appréhensions qui bientôt se changèrent en crainte, et ce fut dans cette disposition d'esprit que Pomponne trouva de Witt, à son retour à La Haye de son voyage en Flandre.

Alors de Witt s'attache à détruire son propre ouvrage, et, pour se garantir des dangers qu'il prévoit, il cherche avec ardeur à rétablir l'ancienne alliance avec la France; mais le coup porté à l'orgueil de Louis XIV avait été trop violent pour que celui-ci pût l'oublier, et M. de Pomponne n'avait d'autre mission que de calmer et d'endormir pour l'instant les craintes des Hollandais, afin de laisser à Louis XIV le temps de préparer leur ruine. On a vu, dans le chapitre précédent, avec quels soins et quelle persévérance se firent ces préparatifs.

La mission de M. de Pomponne en Hollande finit lorsqu'il fut envoyé en Suède, dans l'été de 1671, pour détacher cette puissance de la Triple-Alliance. Sa mission jette un grand jour sur la situation de la République pendant les dernières années de l'administration de Jean de Witt, et sur l'inextricable labyrinthe où son double

jeu l'avait enfermé à cette époque. A force de faire de l'habileté ou plutôt des finasseries diplomatiques, on se trouva en présence d'un résultat pire que celui que la plus insigne maladresse aurait pu créer; le principal embarras, c'était la personne même de Jean de Witt.

Pendant les derniers mois du séjour de Pomponne à La Haye, de Witt s'était vainement efforcé de reconquérir la bienveillance du Roi de France. Tantôt celui-ci recevait ces ouvertures avec une froideur affectée; d'autres fois avec un mépris assez marqué, quelquefois aussi avec une hauteur écrasante (1).

A bout de tout, et voyant que l'ombre de la Triple-Alliance (elle n'était plus que cela, et n'avait guère été autre chose) irritait encore le puissant Roi, que fait Jean de Witt? Avec plus d'impudeur que d'habileté, il se retourne, et vient déclarer à M. de Pomponne que la Triple-Alliance formée en faveur de l'Espagne pourrait servir contre cette même puissance. De Witt se montra alors ce qu'on désigne, en style familier, par le mot de *sauteur* politique.

Voyant que la Triple-Alliance a creusé le tombeau de son parti, de Witt met le traité dirigé contre Louis XIV aux pieds du monarque; il veut lui donner des armes contre l'Espagne, sans se soucier qu'il conspire par là la ruine de son pays; mais l'axiome de Jean de Witt était : « Périsse l'Etat plutôt qu'un principe ! » Et ce principe, c'était lui-même.

Ce fut dans la dernière dépêche écrite de La Haye à sa Cour, et à la veille de partir pour sa mission à la Cour de Suède, que Pomponne parle de ce nouveau point de vue sous lequel de Witt veut faire envisager la question. Cette étrange proposition, qui révèle toute la perplexité

(1) *Succession d'Espagne*, t. III, section IV.



où se voyait réduit son auteur, exige la reproduction de cette curieuse lettre qui, aux yeux de tout homme raisonnable, ne peut être considérée que comme le tombeau de la réputation de Jean de Witt. De probité politique, il ne fallait pas en aller chercher auprès d'un homme qui ne songeait qu'au triomphe de son petit parti alors si terriblement menacé.

« Je pourrais, Sire, » dit M. de Pomponne, « avoir l'hon-
» neur de rendre compte à Votre Majesté d'une longue
» conversation que j'eus hier avec M. de Witt en lui allant
» dire adieu, si je pouvais faire autre chose que de lui répé-
» ter les mêmes discours qu'il m'a tenus tant de fois, sur
» le désir extrême de ses maîtres et le sien propre de pou-
» voir revenir à l'ancienne intelligence avec Votre Majesté,
» autant sur les affaires générales que sur celles du com-
» merce. J'y répondis, comme je fais depuis longtemps,
» en lui remontrant doucement qu'il est en eux de raccom-
» moder, par une meilleure conduite, ce qu'ils peuvent
» avoir gâté par une mauvaise, et en lui témoignant mes
» espérances que le temps seul ramènera à leur premier
» principe des alliances qui sont fondées sur de si anciens
» et véritables intérêts. Surtout je lui laissai croire que
» je faisais beaucoup de réflexions sur le nouveau jour
» qu'il me témoignait voir à pouvoir entrer dans les vues
» et les desseins de Votre Majesté, en cas des accidents
» qui peuvent menacer l'Espagne, et il fondait ces appa-
» rences sur l'amitié si étroite qu'il disait être présente-
» ment entre Votre Majesté et le Roi de la Grande-Breta-
» gne, autant que sur celle que je pouvais établir en Suède.
» Son fondement était, que ces deux Couronnes étant une
» fois bien disposées pour Votre Majesté, et les inclinations
» de cet Etat étant de contribuer aux choses qu'elle désire-
» rait, il pourrait le faire beaucoup plus hardiment, lorsqu'il

» trouverait les mêmes intentions dans les deux alliés aux-
» quels il était le plus étroitement uni ; qu'ainsi, soit que
» Dieu disposât de la vie du Roi Catholique, soit que l'Es-
» pagne rompît jamais sans sujet avec Votre Majesté, la
» conjoncture serait peut-être favorable pour unir, contre
» l'Espagne même, la Triple-Alliance qu'elle avait crue
» formée jusqu'ici en sa faveur. Je le laissai s'étendre sur
» les avantages d'un semblable parti ; je lui laissai croire
» que j'en approuvais en partie la pensée, et lui témoignai
» que j'étais bien aise des ouvertures qu'il m'en faisait en
» nous quittant, comme si j'eusse songé à en profiter dans
» les choses que j'aurais à négocier en Suède.

» Du reste, Sire, et M. de Witt et tout l'Etat tirent un
» argument, non tant de ma retraite de ce pays que du
» voyage que Votre Majesté m'ordonne de faire, qu'elle
» ne veut plus admettre de réconciliation, et qu'elle tra-
» vaille seulement à détacher tous ses alliés (2 juillet
» 1671). »

Ainsi l'on voit Jean de Witt ramené à la politique de Guillaume II, c'est-à-dire à la coopération de la République à l'agrandissement de la France aux dépens de l'Espagne. De Witt avait voulu éviter ce danger dans l'intérêt de l'Etat d'abord, puis il se montre disposé à s'y soumettre dans l'intérêt de son parti ; c'était précisément ce que les adversaires de la Maison d'Orange avaient imputé au stathouder Guillaume II ; mais en 1650 comme en 1671, en adoptant cette politique, il fallait, avant tout, à la tête du gouvernement, un homme de guerre, un chef militaire prêt à monter à cheval, non un magistrat le régentant du fond de son cabinet ; en adoptant le système proposé par de Witt à M. de Pomponne, n'était-ce pas le cas d'appliquer à rebours l'adage : *Cedant arma togæ?* Ici la toge devait commencer par céder à l'épée ; en d'au-

tres termes, ce que de Witt proposait impliquait, que lui, de Witt, devait renoncer à être l'homme indispensable, le régulateur, l'oracle en toutes choses dans la République. En un mot, que l'on adoptât l'une ou l'autre politique, pour que l'on pût être tout ami ou tout ennemi de la France, il fallait, pour que cette politique pût être mise en pratique, que la direction des affaires passât d'un pédant à un homme de guerre.

M. de Pomponne n'en quitta pas moins La Haye, et le conseiller pensionnaire en fut pour les frais de sa triste palinodie.

A ce moment, qu'il fût sincère ou comédien malhabile, peu importait à Louis XIV; le puissant monarque n'avait plus besoin de lui et le laissait misérablement choir, à la vue de toute l'Europe, après l'avoir usé jusqu'au bout, pour l'abandonner un jour à la haine d'une populace effrénée.

III. Depuis la conquête de la Lorraine, on ne put se faire illusion, dans les Provinces-Unies, sur l'imminence d'une guerre nouvelle avec la France et sur le danger qui menaçait la République.

Dans cette extrémité, les Etats-Généraux résolurent d'envoyer des ambassadeurs aux Cours de France, d'Angleterre et d'Espagne. Le but de ces ambassades était de s'assurer des dispositions de Louis XIV et de Charles II à l'égard des Provinces-Unies, et de sonder celles du cabinet de Madrid, aussi intéressé que les Etats-Généraux à éviter une rupture.

Avant que de donner les détails de ces négociations, nous croyons nécessaire de bien préciser quelle était la position de Jean de Witt relativement à la France, l'Angleterre et l'Espagne.

Au point où en étaient arrivées les choses, il fallait que



de Witt entrât franchement, soit dans les vues de Charles II, soit dans celles de Louis XIV; il fallait qu'il fût l'allié exclusif d'un de ces Rois, qu'il pût opposer Charles II à Louis XIV, ou celui-ci au monarque anglais, pour ne pas avoir les deux Rois à combattre.

L'amitié, l'alliance et les secours de la Cour de Londres ne pouvaient s'acquérir qu'aux conditions suivantes: Il fallait accorder à Charles II tout ce qu'il avait demandé pour son neveu le prince d'Orange; il fallait consentir à mettre ce prince à la tête de la République, en le proclamant stathouder et capitaine-général de l'Union; il fallait, en un mot, que de Witt consentît à renverser son ouvrage; qu'il consentît à abdiquer l'immense autorité qu'il possédait depuis tant d'années, pour la voir passer entre les mains de son adversaire et des ennemis du parti oligarchique. L'ambition de Jean de Witt le rendait incapable d'une telle abnégation, car c'eût été consentir à sa propre ruine et à celle de son parti.

Pour rentrer dans la bienveillance et l'amitié du Roi de France, les sacrifices imposés à de Witt n'étaient pas moins grands.

Il fallait consentir à livrer l'Espagne, comme une proie, à Louis XIV; il fallait se résigner à voir passer les Pays-Bas espagnols sous la domination de ce prince, et à voir disparaître cet Etat intermédiaire entre la France et la République; il fallait risquer de voir les limites de la France s'étendre au point de toucher à celles des Provinces-Unies; enfin, il fallait exposer la République à une ruine prochaine, conséquence inévitable, rigoureuse, de celle des Pays-Bas espagnols; car ces contrées dans la puissance de Louis XIV, rien ne pouvait s'opposer à l'invasion de la République. Pour toute faveur, les Provinces-Unies eussent obtenu cette grâce du Cyclope, que



M. de Lionne avait dit que Louis XIV réservait, après la conquête des Provinces-Unies, aux Pays-Bas espagnols. L'amitié du grand Roi ne saurait donc s'obtenir qu'à la condition de signer l'arrêt de mort de la République. Nous croyons, d'après ce que de Witt avait déjà dit à ce sujet à M. de Pomponne, qu'il eût été très-capable de consentir à l'abandon de l'Espagne pour obtenir l'appui de Louis XIV; mais les Etats-Généraux n'auraient jamais donné leur consentement à tant de témérité et de folie. Ainsi l'intérêt exclusif de la province de Hollande et du parti de Witt demeurait un obstacle à un rapprochement avec le Roi d'Angleterre, tandis que la sécurité de la Confédération entière devenait un empêchement à un rapprochement avec le Roi de France.

De Witt ne pouvant donc se procurer l'amitié et l'alliance d'un des deux Rois, devait avoir les deux monarques pour ennemis irréconciliables. Quel parti restait-il donc à prendre dans cette situation critique, disons mieux, désespérée? Le seul parti qui restait, c'était celui de procurer à la République l'alliance et le secours de l'Espagne; mais cet appui, faible en lui-même à cause de l'état de faiblesse où se trouvait cette monarchie, n'était-il pas un motif de plus pour irriter Louis XIV? Une nouvelle provocation, de la part des Etats-Généraux, devait produire un redoublement de colère, un plus grand désir de vengeance. Le Roi de France, déjà si offensé par la Triple-Alliance, se trouverait bien plus offensé encore à la vue d'une alliance défensive entre les Etats-Généraux et l'*Espagne*, dirigée directement contre lui et ses projets ambitieux et subversifs.

Telle était la position où la République se trouvait à l'époque où l'on vit partir les ambassadeurs des Etats-Généraux pour les Cours de France, de Londres et de

Madrid. Nous allons passer au récit et au développement de ces négociations entreprises sous d'aussi fâcheux auspices, et dans des circonstances aussi difficiles pour de Witt que pour l'Etat en général. Leur issue pouvait, en quelque sorte, être prévue d'avance.

On fit choix de Pierre de Groot, ennemi ardent du prince d'Orange, pour l'ambassade à la Cour de France; Van Beuningen, qui, depuis peu, avait donné des preuves de bonne volonté pour ce prince, fut désigné à celle de Londres, et Beverningh, qui s'était considérablement refroidi pour de Witt, partit pour l'Espagne. Ces trois négociateurs jouissaient d'une considération générale; consommés dans l'art des négociations et initiés dans les affaires les plus secrètes de l'Etat, de Witt avait constamment eu recours à leurs talents diplomatiques depuis qu'il dirigeait les affaires. A l'époque du départ des trois ambassadeurs, les Cours de France et d'Angleterre n'attendaient plus qu'un prétexte plausible pour déclarer la guerre à la République (1).

IV. La mission de M. de Groot était, sans contredit, la plus importante; fils d'un homme européen qui avait longtemps résidé à Paris en qualité d'envoyé de la Reine Christine de Suède, le fils de l'illustre Grotius devait rencontrer en France un accueil bienveillant.

De Groot devait, en quelque sorte, chercher à raffermir des relations déjà à moitié rompues. Le départ de M. de Pomponne pour la Suède, sans être remplacé à La Haye, devait bientôt prouver d'une manière à peu près certaine qu'une rupture était inévitable.

La rupture commerciale précéda la rupture politique.

Dans le dessein de nuire aux Provinces-Unies, ou pour les porter à quelque extrémité envers la France, Louis XIV

(1) Wag., t. XIII, p. 423.



avait mis une foule d'entraves au commerce des Hollandais en France. Défense d'importer telle ou telle marchandise, droits élevés sur telle ou telle autre, soit à l'entrée, soit à la sortie du royaume; chicanes sur des questions de tarifs, tout fut habilement mis en œuvre pour contrarier les marchands hollandais qui trafiquaient en France. Si bien que, de guerre las, et après beaucoup de représentations inutiles, les Etats-Généraux se virent obligés d'user de représailles (1671). C'était là où la Cour de France voulait en venir : les courtisans du grand Roi s'élevèrent contre l'insolence d'un petit peuple qui osait braver la colère d'un aussi puissant monarque; l'état militaire de la République devint pour eux un sujet perpétuel de railleries et de mépris, et malheureusement pour les Provinces-Unies, ce mépris n'était que trop mérité.

Telles étaient les dispositions de la Cour de France lorsque de Groot y parut en qualité d'ambassadeur des Etats-Généraux, et le Roi ne dissimula pas son mécontentement contre la République.

L'ambassadeur des Etats-Généraux commença sa mission par la remise d'un Mémoire qui contenait des vues commerciales fort avancées, professées par de Witt; mais ici l'intérêt exclusivement marchand des Hollandais venait se heurter contre l'intérêt agricole et manufacturier de la France. La pensée dominante de ce Mémoire se trouve dans le passage suivant : « Qu'il est impossible que le tra-» fic, qui est l'âme de la société humaine, ne se ruine ab-» solument si Votre Majesté, par sa bonté ordinaire, tant » pour subvenir aux nécessités de ses propres sujets que » de ceux desdits seigneurs Etats, ne trouve bon de le re-» mettre dans sa première liberté, en le déchargeant de

» toutes les impositions dont il a été chargé extraordinai-
» rement depuis quelques années (1). »

M. de Lionne répondit brièvement à ce Mémoire au nom du Roi : « Que Sa Majesté était dans l'exécution des » traités, et ne voulait rien changer aux établissements » qu'elle avait faits touchant le commerce (2). » Cette réponse péremptoire amena entre les deux pays une véritable guerre de tarifs peu propre à rétablir l'union politique.

Plus d'un an s'était écoulé depuis la remise de ce Mémoire par de Groot, et, durant cet intervalle, les événements avaient marché d'un grand pas vers une conclusion qui paraissait devoir être formidable pour la République.

De Groot, voyant l'irritation croissante de la Cour de France, se hâta d'en informer les Etats-Généraux, et leur conseilla de ne rien épargner pour calmer la colère de Louis XIV. Dans ce but, ils lui écrivirent une lettre où l'on trouve le passage suivant :

« Au reste, Sire, nous ne croyons pas devoir justifier » l'armement que nous faisons par terre et par mer, d'a- » près les avis que nous recevons tous les jours; mais nous » voulons bien assurer Votre Majesté, que nous ne le fai- » sons pas à dessein d'offenser personne, mais par une der- » nière nécessité et par l'obligation indispensable que nous » avons de protéger notre Etat et nos sujets, et que ce » sera avec joie que nous désarmerons, dès qu'il lui plaira » de nous délivrer de l'inquiétude en laquelle nous met- » tent ses armes qui semblent nous approcher de toutes » parts, et nous assurer que nous ne devons pas appré- » hender les siennes (10 décembre 1671). »

(1) Mémoire de M. de Groot, du 10 octobre 1670.
(2) *Succession d'Espagne*, t. III, p. 624.



Louis XIV différa, pendant quelque temps, d'accorder audience à l'ambassadeur qui devait lui remettre cette lettre ; il ne le reçut que le 4 janvier 1672. M. de Groot parla au Roi en ces termes :

« Votre Majesté a fait un armement extraordinaire, et » le bruit s'est répandu partout qu'elle s'en veut servir » contre les Provinces-Unies : mais celles-ci ne sauraient » s'imaginer que Votre Majesté ait dessein de détruire l'ou» vrage des Rois ses prédécesseurs ; elles ont donné des » marques de leur respect et de leur reconnaissance en » toutes les occasions qui se sont présentées, et si elles ont » manqué en quelque chose, elles sont prêtes à le ré» parer de la manière qu'il plaira à Votre Majesté. Com» mandez, Sire, qu'elles désarment, elles obéiront ; cette » action d'obéissance fera mieux connaître, en ce moment, » la grandeur de Votre Majesté, que le nombre de ses » armées et les plus heureux succès de la guerre. »

A cet humble discours, l'expression non de la République, mais du parti de Witt aux abois, Louis XIV fit une réponse hautaine et accablante.

« Quand j'ai appris que les Provinces-Unies essayaient » de débaucher mes alliés et sollicitaient des Rois mes » parents d'entrer en des ligues offensives contre moi, j'ai » voulu me mettre en état de me défendre, et j'ai levé » quelques troupes ; mais je prétends en avoir encore plus » vers le printemps, et je m'en servirai, en ce temps-là, » de la manière que je jugerai le plus à propos pour le » bien de mon Etat et pour ma gloire. »

Cette réponse n'avait pas besoin d'autres commentaires. Toutefois Louis répondit aux Etats par une lettre où respirait, d'un bout à l'autre, l'orgueil du monarque, et dont la conclusion était :

« Nous vous dirons même que nous augmenterons



» notre armement par terre et par mer, et que, lorsqu'il
» sera en l'état où nous avons projeté de le mettre, nous
» en ferons l'usage que nous estimerons convenable à
» notre dignité, dont nous ne devons compte à personne
» (6 janvier 1672). »

Cette réponse avait déconcerté et accablé les Etats-Généraux, qui comptaient au moins pouvoir se servir de la lettre de Louis XIV pour susciter encore des ennemis à ses dangereux desseins, et qui trouvèrent plus prudent de la garder sans la répandre (1).

Leurs alarmes s'accrurent en apprenant que M. de Pomponne, à son retour de Suède, évitait de passer par La Haye, ce qui empêchait de Witt de faire auprès de lui une dernière tentative d'accommodement (2).

L'ambassadeur de Groot écrivait, de son côté, que les Etats devaient sans retard se préparer à la guerre ; que le temps des ménagements et des concessions était passé, et qu'il n'y avait qu'une démonstration énergique qui pourrait peut-être arrêter les dispositions belliqueuses du Roi de France et le ramener à des intentions plus pacifiques (3).

Cette opinion du négociateur hollandais était peut-être fondée sur la connaissance qu'il avait acquise de la division qui régnait entre les deux principaux ministres de Louis XIV au sujet de la guerre. Colbert, chargé du département des finances, redoutait les dépenses qu'elle entraîne, tandis que Louvois n'y voyait qu'un moyen de se rendre indispensable.

Les ressources ordinaires étaient insuffisantes pour

(1) *Succession d'Espagne*, t. III, p. 661. (Dépêche de M. Bernarts à M. de Louvois, du 14 janvier 1672.)

(2) Dépêche de M. Bernarts, du 31 décembre 1671.

(3) Lettre de l'ambassadeur de Groot, du 8 janvier 1672. — Wag., t. XIII, p. 462-466.

fournir aux frais d'une nouvelle guerre : Colbert le savait, et redoutait le danger du système des emprunts; il fit tous ses efforts pour en empêcher l'introduction. Mais à la veille de se lancer dans une entreprise coûteuse, il fallait des secours extraordinaires au Roi ; il créa donc quelques impôts nouveaux, ce qui excita des plaintes et des remontrances de la part du Parlement. Louvois, instruit de ces difficultés, et craignant de manquer son coup, alla trouver le premier président du Parlement de Paris, et lui dit qu'il rendrait un service essentiel au Roi, en lui représentant : qu'au lieu de ces impôts extraordinaires que le Parlement avait tant de peine à enregistrer, et qui étaient si impopulaires, il était bien plus simple de créer des rentes ; qu'un million de rentes créées produirait tout d'un coup vingt millions, et que ce serait un bien petit objet par rapport au revenu du Roi. Le premier président suivit l'avis que Louvois venait de lui donner. Ravi de cet expédient, le Roi dit aussitôt qu'il fallait créer des rentes; mais Colbert, qui prévoyait les suites et les inconvénients de cette mesure, voulut, avant de rendre l'édit, parler au premier président. Il lui fit sentir les conséquences du conseil qu'il avait si imprudemment donné, et lui dit qu'il répondrait envers Dieu du préjudice qu'il causait à l'Etat et du mal qu'il faisait au peuple. Mais le coup était porté : le Roi voulait la guerre et craignait les remontrances du Parlement ; aussi les avis de Colbert ne furent pas écoutés, et le plan suggéré par Louvois fut suivi (1).

V. La mission de Van Beuningen à la Cour de Charles II avait précédé de plusieurs mois celle de Pierre de Groot en France.

Charles II avait d'abord amusé l'ambassadeur hollan-

(1) Mémoire sur l'état des finances, présenté au duc d'Orléans, régent, en 1717.



dais par de belles promesses, en l'assurant qu'il resterait fidèle au traité de la Triple-Alliance, parce qu'il sentait la nécessité de ménager le Parlement, pour en obtenir, à l'aide d'un stratagème, des subsides qui le missent à même de soutenir la guerre qu'il méditait. Le Parlement donna dans le piége, car, vers la fin de l'année 1670, il vota un subside afin de mettre le Roi à même de remplir les engagements contractés avec les Etats-Généraux en 1668 (1).

« Les ministres, » dit Lingard, « avaient eu soin de s'as» surer une majorité dans la Chambre des Communes. En » vain fit-on entendre des accusations de prodigalité et » des insinuations de papisme et de pouvoir arbitraire, la » somme de deux millions et demi, à lever par différents » moyens, fut votée sans obstacle (2). »

Les fonds alloués par le Parlement, sur la foi de la promesse des conseillers de Charles II, qu'ils seraient employés à consolider le système adopté en 1668 contre la France, joints aux secours que le Roi recevait en secret de Louis XIV, permirent donc au gouvernement d'équiper une flotte. On supposait en Angleterre que cette flotte était destinée à agir, au besoin, contre la France ; mais, en réalité, on la préparait pour la réunir aux forces navales de Louis XIV, afin d'agir conjointement contre les Provinces-Unies.

Un événement découvrit cependant quelles étaient les intentions véritables du Roi de la Grande-Bretagne, et prouva qu'à Londres, comme à la Cour de France, on ne cherchait qu'un prétexte de rupture avec la République.

Le capitaine d'un yacht de la marine royale, qui alla

(1) Wag., t. XIII, p. 439.
(2) Lingard, t. XII, chap. III.

chercher la famille du chevalier Temple, reçut l'ordre de passer à travers la flotte hollandaise, et de faire feu sur les vaisseaux jusqu'à ce qu'il les eût obligés d'amener leur pavillon ou de canonner son yacht : il devait « *user toute* » *sa poudre pour donner bonne matière de se quereller* (1). » Le 24 août 1671, le yacht, passant au milieu de la flotte des Etats, qui était à l'ancre à quelques milles des côtes de Zélande, salua l'amiral de Ruiter, et ce salut venait à peine d'être rendu, lorsque le yacht anglais envoya deux boulets sur le vaisseau de l'amiral Van Gend. Le commandant du yacht allégua, pour prétexte de cette agression, que l'épouse de l'ambassadeur Temple étant à son bord, l'amiral hollandais devait amener son pavillon. Van Gend s'étant rendu à bord du yacht pour saluer madame Temple, déclara toutefois que, sans ordres, il ne pouvait amener le pavillon de la République sur les côtes des Provinces-Unies pour un yacht de la marine anglaise, ajoutant que si le Roi prétendait avoir des droits à cet honneur, la question devait être décidée entre les Etats et le gouvernement britannique (2).

Voici comment Temple parle de cet événement : « Après » le départ de M. de Gend, le capitaine entra dans la » chambre de ma femme, fort embarrassé de sa personne, » et lui demanda ce qu'il lui plaisait qu'il fît en cette oc- » casion. Elle s'aperçut que le jeu ne lui plaisait pas, et » qu'il aurait été bien aise qu'elle l'eût aidé à se tirer d'em- » barras. Elle lui dit qu'il savait ses ordres et ce qu'il » devait faire ; que c'était à lui à les suivre de la manière » qu'il le jugerait à propos, sans avoir aucun égard pour » elle ou pour ses enfants. Il continua sa route, et la dé- » barqua fort heureusement; après quoi elle se rendit à la

(1) Dépêche de M. de Colbert, du 10 août 1671.
(2) Wag., t. XIII, p. 442.

» Cour, où elle fut bien reçue, et où on lui donna de grands
» éloges pour ce qu'elle avait fait en cette occasion. Le
» soir du même jour, on lui envoya le chevalier Lionel
» Jenkins, pour recevoir sa déposition dans les formes sur
» tout ce qui s'était passé. Le lendemain, je fus au lever
» du Roi qui me parla de la conduite que ma femme avait
» eue en mer, louant son procédé autant qu'il blâmait celui
» du capitaine, et dit qu'elle avait fait paraître plus de
» courage que lui ; ensuite Sa Majesté se plaignit avec
» beaucoup de chaleur de l'insolence des Hollandais. Je
» pris la liberté de lui dire que, de quelque manière que
» les choses tournassent, on ne pouvait disconvenir qu'il
» n'y eût quelque mérite dans ma famille, puisque j'avais
» négocié les alliances que nous avons avec les Hollan-
» dais, et qu'il y avait apparence que ma femme aurait
» l'honneur de faire recommencer la guerre. Le Roi sou-
» rit, aussi bien que moi qui avais cru que c'était le seul
» moyen d'égayer la conversation qui finit par là (1). »

Cet incident, prémédité pour amener un sujet de querelle, fit grand bruit à Londres, et le ministère en profita pour exciter la nation contre la République. « Le pavillon anglais, disait-il, avait été insulté, avili, il n'était point de brave Anglais qui ne dût ressentir un pareil affront et éprouver le besoin de s'en venger. »

Si le rappel de Temple avait causé de vives appréhensions à de Witt, le choix de son successeur fut un nouveau sujet d'alarmes. Au promoteur de la Triple-Alliance, on vit succéder sir Georges Downing, qui déjà avait rempli les fonctions d'envoyé en Hollande, sous le protectorat de Cromwell ; son mauvais vouloir contre les Provinces-Unies avait éclaté dans plus d'une occasion ; l'arrivée de Downing fit, par conséquent, perdre tout espoir de con-

(1) Mémoires, t. II, p. 382.

server le gouvernement britannique dans les intérêts des Etats-Généraux.

On peut juger du but de la mission de Downing par le passage suivant d'une dépêche de M. Colbert de Croissy à Louis XIV.

« On avait eu soin de ne rien omettre dans ses instruc-
» tions de tous les sujets de mécontentement que les Etats
» avaient donnés au Roi d'Angleterre, depuis le traité de
» Breda, sur lesquels ledit Downing aurait ordre d'écou-
» ter seulement les propositions qu'on lui voudrait faire,
» sans faire de lui-même aucune ouverture de satisfaction,
» et qu'après qu'il aurait reçu son instruction du sieur
» Trévor, le Roi d'Angleterre lui dirait qu'il se sentait tel-
» lement offensé de la conduite que les Hollandais avaient
» tenue envers lui, qu'il était entièrement résolu de trai-
» ter avec le Roi de France pour leur déclarer la guerre
» au plus tôt, et qu'ainsi il ne l'envoyait pas pour obtenir
» satisfaction, mais plutôt pour employer tout son esprit
» et toute son adresse à aigrir la matière, en sorte que
» tous les Anglais souhaitassent la guerre, et se portassent
» de bon cœur à la soutenir (5 novembre 1671). »

Downing affecta d'abord un langage modéré et conciliateur, il se disait chargé d'aplanir les différends qui existaient ; puis tout-à-coup, changeant de ton, on le vit réclamer avec hauteur une satisfaction éclatante pour l'insulte faite au pavillon de son souverain, la punition de l'amiral Van Gend, et la reconnaissance de la souveraineté de l'Angleterre sur mer, fixant, d'ailleurs, un délai très-court pour l'obtention de toutes ces demandes, attendu, disait-il, que son séjour en Hollande ne serait pas de longue durée.

Le désir de ne pas s'aliéner la Cour de Londres engagea cependant les Etats à composer avec le gouverne-

ment anglais. Ils dirent à Downing que si le Roi voulait s'engager à observer dans toutes ses parties le cinquième article de la Triple-Alliance et leur fournir les secours stipulés en cas d'attaque de la France, ils étaient prêts à consentir que la flotte des Etats amenât son pavillon pour un vaisseau isolé de la marine anglaise portant pavillon royal, ajoutant, toutefois, que cette concession ne pourrait jamais être interprétée comme subversive du principe de la liberté des mers, mais seulement comme une marque de déférence pour un puissant monarque et un allié fidèle de la République. Les négociations démontrèrent que le Roi réclamait comme un droit ce que les Etats-Généraux ne voulaient accorder que comme une courtoisie (1). Mais cet excès de condescendance, pour ne pas le qualifier d'une épithète plus rigoureuse, ne fut reçu qu'avec mépris, et Downing, pour se dérober à la vengeance de la populace en Hollande, jugea prudent de retourner à la hâte en Angleterre (6 février 1672). A son arrivée, on l'envoya à la Tour, pour le punir d'avoir abandonné son poste (2).

Pendant que ceci se passait, les ambassadeurs de la République négociaient à la Cour de Londres, mais sans espoir de réussite; car le cabinet anglais venait de prendre deux mesures découlant de ses engagements avec la France, qui prouvaient que Charles II était bien résolu d'exécuter les deux points fondamentaux de son alliance avec Louis XIV: la question de la catholicité et la guerre aux Hollandais.

Cependant les sommes votées par le Parlement, jointes au subside que Louis XIV s'était engagé à payer, ne suffisaient pas pour les préparatifs de la guerre. Une res-

(1) Wag., t. XIII, p. 472-476. — Parker, 106-109.
(2) Temple, vol. II, p. 180.

source de plus fut découverte par l'habileté des ministres de Charles II : ce fut la fermeture de l'échiquier, mesure qui correspondait à une banqueroute.

Jusqu'alors l'échiquier avait maintenu son crédit par la ponctualité avec laquelle il avait acquitté ses obligations à l'égard des banquiers et des capitalistes qui avaient coutume d'avancer de l'argent au gouvernement. A la veille d'entrer en guerre, il fut proposé :

1° De suspendre pendant un an le paiement de tous les créanciers publics, ce qui permettrait au Roi d'employer tout son revenu à l'usage de la guerre;

2° D'ajouter l'intérêt qui était alors dû, au capital, et de donner six pour cent d'intérêt sur ce nouveau fonds, ce qui indemniserait suffisamment les capitalistes des inconvénients que pourrait leur causer ce délai.

Le conseil donna son consentement (2 janvier 1672), et la suspension fut annoncée au public par une proclamation. « Par cet acte inique, » dit Lingard, » une somme » de 1,300,000 livres sterling fut placée à la disposition » des ministres ; mais cet avantage fut chèrement payé » par la perte de leur popularité et de leur réputation. » Plusieurs des banquiers qui avaient placé leur argent » dans l'échiquier, firent banqueroute ; le crédit commer» cial du pays fut généralement ébranlé, et un grand » nombre de rentiers, de veuves et d'orphelins, furent ré» duits à la plus profonde misère (1). »

Il est curieux de remarquer qu'en Angleterre, comme en France, la guerre de 1672 donna le branle au système des emprunts.

A cette mesure qui froissait les intérêts matériels d'une classe de la société, vint s'en joindre une autre. Ici on

(1) Lingard, t. XII, chap. III. — D'après plusieurs auteurs cités à cette occasion.



heurta violemment les sympathies religieuses des épiscopaux. Une déclaration d'indulgence fut publiée (15 mars) en faveur des dissidents ; se fondant sur ce que l'expérience avait prouvé l'insuffisance des mesures coercitives en matière de religion, on voulait avoir recours à des mesures de douceur. La déclaration suspendait les lois pénales en matières ecclésiastiques, donnant aux dissidents liberté de se réunir sous la protection des autorités civiles, mais après autorisation et dans des lieux fixés d'avance ; toutefois les Catholiques ne devaient s'assembler que dans des maisons particulières (1). L'effet produit par cette déclaration fut immense : les uns l'approuvaient, d'autres la blâmaient, et n'y voyaient qu'un acheminement vers la subversion de l'Eglise établie.

Les épiscopaux objectaient qu'elle tolérait le papisme ; qu'elle tendait à ébranler la stabilité de l'Eglise et du Trône ; qu'elle attribuait au Roi un pouvoir qui serait funeste à une constitution libre : le pouvoir de dispenser des lois. Lingard dit à ce sujet : « Les ardents partisans » de l'orthodoxie se mirent à discuter leur propre doctrine » d'obéissance passive, et commencèrent à croire que la » prérogative devait être limitée dans le cas où elle pour- » rait contrarier leurs prétentions et leurs préjugés. » Lingard ajoute encore l'observation suivante : « Le résultat » prouva quelle puissance l'intérêt exerce sur les princi- » pes : les dissidents, qui avaient toujours cherché à res- » treindre les prérogatives de la Couronne dans les bornes » les plus étroites, leur donnèrent toute l'extension possi- » ble à cette occasion ; ils acceptèrent l'*indulgence* avec » reconnaissance, et présentèrent par leurs ministres une » adresse de remercîment au Roi (2). »

(1) Lingard, t. XII, chap. III. — *Hist. du Parlement*, t. IV, p. 55.

(2) Lingard, vol. XII, chap. III. (Cet auteur renvoie, pour les détails et

Telle fut l'âpre polémique soulevée par la *déclaration d'indulgence* de l'année 1672; la Couronne sera contrainte plus tard de reculer devant l'opinion publique, qui bientôt verra dans cette mesure un premier pas, un essai timide vers un retour au catholicisme; et cette opinion, fondée ou erronée, sera puissamment fortifiée par la guerre impolitique que Charles II va déclarer à la République.

Le Roi et ses ministres se montraient en toute occasion très-irrités contre les Etats; ils énuméraient une foule de griefs sur lesquels on ne pouvait trop se hâter de satisfaire le cabinet britannique, si on voulait conserver la paix avec l'Angleterre, et parmi ces griefs (et c'était celui qui excitait principalement le courroux du Roi, parce qu'il rappelait à son esprit la honte de la défaite de Chatam), on faisait un crime aux Etats d'exposer à la curiosité publique le vaisseau anglais le *Royal Charles*, comme un trophée de la gloire nationale.

Mais toute espèce de rapprochement devint impossible lorsque le gouvernement anglais eut mis en avant sa prétendue suprématie sur mer; c'était là un point sur lequel la République ne pouvait céder, dût-il amener une rupture ouverte : c'est ainsi que la question est envisagée dans les dépêches des ambassadeurs Van Beuningen et Boreel (1).

Les principes et les vues qui portèrent le cabinet britannique à conspirer pour la destruction de la Hollande furent exposés quelques mois après la rupture entre l'Angleterre et la République (février 1673), dans un discours

les raisonnements, à Parker, p. 251-287.) Hist. du Parlement, t. IV. — Mém. de Jacques II, t. I, p. 455.

(1) Lettres de M. Boreel, ambassadeur des Etats à Londres, des 26, 29 et 30 janvier, et des 5, 6 et 16 février 1672. — Wag., t. XIII, p. 478. — Basnage, t. II, p. 190.



du célèbre Lord Shaftesbury (1). C'était une haine sans bornes, presque sauvage, qui poussait l'homme de la *cabale* à exciter ses compatriotes contre leurs voisins et coréligionnaires. Et, chose étrange! quand Shaftesbury se fut brouillé avec la Cour, sa vie entière parut consacrée à donner un démenti à ses actes comme conseiller de la Couronne. Ce fut cette même contrée à laquelle s'appliquait son *Delenda Carthago*, qui devint pour lui un asile lorsqu'il dut se soustraire aux vengeances d'une Cour et d'un Roi qu'il servait avec une ardeur si irréfléchie en 1672.

VI. Louis XIV avait vu échouer non sans dépit son projet d'associer la branche espagnole de la Maison d'Autriche à son dessein de se venger de la République. Il avait chargé son ambassadeur en Espagne d'exposer à Sa Majesté Catholique : « Que l'orgueil et l'insolente prospérité » des Hollandais ayant attiré son indignation par une infinité d'endroits, il avait enfin résolu de les châtier ; qu'à » cet effet il avait donné ses ordres pour l'équipement de » cinquante puissants navires de guerre et pour un armement non moins considérable par terre; que néanmoins » ses intentions n'avaient reçu aucun changement ni altération à l'égard de l'Espagne, laquelle il désirait toujours maintenir dans sa liberté et tranquillité, et qu'ainsi » il espérait que Sa Majesté Catholique ne prendrait aucun » ombrage de l'armement qu'il faisait, ni ne voudrait » point s'intéresser en aucune manière, directement ou indirectement, dans la cause de ses ennemis (2). »

Ce conseil hautain était plus qu'un conseil ; c'était une injonction que le fort se croyait en droit d'adresser au faible.

(1) Somers, *Coll. of tracts*, vol. VIII, p. 37. (*Delenda Carthago*, or the true interest of England in relation to France and Holland.)

(2) Instructions originales de M. de Villars. (*Mss.* Colbert.)

Plus prudente, cependant, que la Cour de Vienne, qui s'était engagée à rester neutre, celle de Madrid refusa, dit-on, une amitié suspecte, et ne voulut pas même rester dans les termes d'une neutralité ruineuse.

L'imminence du danger commun imposa silence à d'anciennes animosités nationales entre l'Espagne et les Provinces-Unies. Après s'être considérés pendant près d'un siècle comme des ennemis irréconciliables, les deux peuples se regardaient, à cette époque, comme des alliés naturels, également intéressés à défendre l'existence et l'intégrité de leur territoire, que d'avides voisins se partageaient déjà en idée.

Voici ce qu'on lit, dans les *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, touchant la mission de M. de Beverningh à la Cour de Madrid.

Le négociateur hollandais était un homme fort capable, et M. de Pomponne disait de lui : « Il est, sans con-»tredit, un des plus habiles de ce gouvernement, et »beaucoup ne lui préfèrent pas M. de Witt; il est vrai »qu'il ne l'égale pas toute la journée, et qu'il perd sou-»vent avec la sobriété du matin le mérite et la capacité »qu'il a eus jusqu'au dîner.»

Le but de sa mission était de conclure une ligue défensive entre l'Espagne et les Etats-Généraux. D'une part, les Espagnols devaient craindre les dangereuses conséquences d'une pareille alliance, en attirant sur les Pays-Bas l'orage dont les Provinces-Unies semblaient seules menacées. Mais M. de Lionne convenait avec franchise que la ruine des Provinces-Unies consommée, les Espagnols « n'auraient que la grâce du Cyclope, d'être mangés »les derniers, ce qui les met dans d'étranges embar-»ras (1). »

(1) Lettre de M. de Lionne à M. de Pomponne, du 5 décembre 1670.

Voici le tableau que la Cour d'Espagne offrait à cette époque.

Depuis la retraite de Don Juan en Aragon, ce pays était resté en proie à de grandes divisions et à une incurable faiblesse. Don Juan attendait la mort probable du jeune Roi ; ayant le trône en perspective, il avait refusé de quitter l'Espagne pour aller gouverner les Pays-Bas.

La junte de régence était désunie ; il y avait le parti de la Reine régente et de l'Empereur, et celui de Don Juan. A la tête du premier se trouvait le marquis d'Ayetone, et à la tête du second le comte de Pegnaranda. Le parti anti-autrichien s'était rendu le plus fort ; son chef, le comte de Pegnaranda, disait en plein conseil, en parlant de l'Empereur, « qu'on pouvait bien l'appe» ler bon comédien, bon musicien, bon cavalier, mais » pour prince, non (1). » Il détestait les Allemands, et il méprisait la faiblesse de la Reine régente. Depuis le départ forcé de son confesseur, le père Nithard, elle se défiait de tout le monde, sans savoir se créer des partisans sur lesquels elle pût compter. Lorsqu'elle se vit privée, par la mort du marquis d'Ayetone, de l'appui de ce seigneur, elle ne sut pas se faire de nouveaux amis en distribuant les nombreux emplois qu'il laissa vacants par sa mort ; ceux qui lui étaient opposés en profitèrent, et le parti du comte Pegnaranda en fut fortifié dans la junte du gouvernement. Le régiment des gardes qu'Ayetone avait commandé, et qu'il importait de donner à un homme sur lequel on pût compter en cas d'alerte, fut donné par la Reine régente au cardinal d'Aragon, ce qui fit dire plaisamment au cardinal Moncade : « qu'il demanderait à la » Reine de le faire dame du palais. »

(1) *Succession d'Espagne*, t. III, p. 635.

Le principal confident de la régente était un nain dont elle se servait pour vendre les emplois publics ; c'est ainsi que le comte de Monterey avait acheté, moyennant 27,000 pistoles, le gouvernement des Pays-Bas (1).

Les Pays-Bas espagnols, qui, probablement, allaient éprouver le premier choc des armées françaises, étaient dans une situation affligeante. Ces provinces, qui devaient servir de boulevard aux Provinces-Unies, étaient hors d'état d'offrir la moindre résistance. Leur faiblesse, jointe au dénûment complet de moyens défensifs, était la suite nécessaire de l'administration débile qui présidait au gouvernement de ces provinces, et dont le centre était à Madrid ; mais il était encore augmenté par l'incurie des hommes que l'Espagne y envoyait en qualité de gouverneurs-généraux, et par la rapidité avec laquelle on les voyait se succéder les uns aux autres. En 1668, le marquis de Castel Rodrigo y avait été remplacé par Don Inigo de Velasco, connétable de Castille. Le principal mérite de ce dernier consistait à s'être fait distinguer, de la Reine régente, dans une partie de chasse. Elle le nomma à l'instant même gouverneur-général des Pays-Bas, et sans autre suite que les gens qui l'accompagnaient dans ce moment, il vole dans son équipage de chasse prendre possession de sa nouvelle dignité. Mais ce zèle chevaleresque se ralentit lorsqu'il fut obligé de s'occuper des affaires d'un gouvernement exposé à mille dangers de la part d'un voisin puissant. Alors sa frivolité et son incapacité se montrèrent au grand jour. Le travail l'obsédait ; lorsqu'on se hasardait de parler d'affaires à ce gouverneur, il disait qu'on voulait le tuer. Il passait une partie de la journée à faire de la musique, entouré de

(1) *Succession d'Espagne*, t. III, p. 686. (Dépêche de M. de Bonsy au Roi et à M. de Lionne.)



singes, de nains et de ses favoris (1). Cet homme inepte se rendit bientôt justice en se débarrassant du fardeau qu'un caprice de femme lui avait imposé. Il fut remplacé, en 1670, par le comte de Monterey. Homme de mérite, le comte de Monterey mit tout en œuvre pour suppléer par son zèle et son activité à ce qui manquait, du côté de la force, à ces provinces; mais le mal gisait au-delà des Pyrénées : l'impuissance de la Cour de Madrid était un obstacle, sans cesse renaissant, aux mesures de salut commun que Monterey s'appliquait à prendre avec un zèle d'autant plus méritoire qu'il était mal secondé.

M. de Beverningh arriva à Madrid en février 1671. Le but de sa mission était de faire partager au gouvernement espagnol les alarmes que l'on concevait à La Haye et de lier les deux gouvernements par des engagements réciproques d'assistance en cas d'attaque. Les Espagnols n'étaient jamais sans inquiétude du côté de la France, et le grand mouvement diplomatique que Louis XIV se donnait à cette époque n'était pas de nature à les tranquilliser.

Le connétable de Castille fut donné pour commissaire au diplomate hollandais ; celui-ci affirmait que Louis XIV avait le projet d'attaquer la République pour se jeter ensuite sur les Pays-Bas espagnols. Il pressait vivement la Cour de Madrid, et demandait quelle mesure elle comptait prendre pour repousser cette agression. Il sollicitait une réponse avec tant de vivacité, qu'il troublait la régence dans ses habitudes de lenteur et d'indécision. Voici ce qu'écrivait, à ce sujet, l'archevêque de Toulouse :

« L'ambassadeur de Hollande continue fortement ses » instances, et tourmente fort ces gens-ci : il les tarabuste, » de sorte qu'ils l'appellent le perturbateur du repos pu-

(1) *Memoires des Pays-Bas*, par le comte de Neny, t. 1, p. 119.

» blic; ne les laissant ni manger ni dormir, il leur repré-
» sente le mal imminent et certain, et que ses maîtres
» veulent savoir à quoi s'en tenir ; que l'Espagne dort
» tandis qu'ils la gardent, et que, s'attirant par là la haine
» de Votre Majesté, ils désirent être assurés de ce que
» l'Espagne prétend faire s'ils sont attaqués, ou songer
» aussi à leurs intérêts particuliers ; il leur dit que, si on
» ne prend une résolution avant le mois de mai, il sera
» très-inutile d'en prendre aucune après, parce que le mal
» sera arrivé et qu'il n'y aura plus de remède, Votre Ma-
» jesté, l'Angleterre et Munster (1), étant d'accord pour
» établir le prince d'Orange ce printemps, et qu'avant que
» l'Espagne se remue, tout sera fait ; que ses maîtres sont
» pressés de prendre leur parti, et que, réponse ou non, il
» s'en ira le 15 de mai. Ils se trouvent assez embarrassés,
» craignant, d'un côté, d'irriter Votre Majesté et de s'en-
» gager dans une affaire contre leur intention, et, de l'au-
» tre, de perdre les Hollandais. Il me paraît qu'il n'y a
» encore rien de résolu. On dit qu'il demande huit mille
» hommes ; qu'il propose quelque échange de places, et
» qu'il se sert dans ses audiences de la comparaison du
» chien qui portait de la viande de la boucherie à son maî-
» tre fidèlement, en la défendant contre les autres chiens ;
» qu'étant attaqué par deux dogues, il fut obligé de met-
» tre la viande à part pour se défendre, et que les chiens
» l'ayant laissé pour la manger, il s'y était jeté aussi pour
» en avoir sa part ; il prie ces ministres de faire l'applica-
» tion ; il veut faire le pédant et leur donner des leçons,
» ce qu'ils ne trouvent pas bon (18 mars 1671). »

Beverningh disait des Espagnols : « Qu'ils regardaient
» leur monarchie avec les lunettes de Philippe II, et
» prenaient plaisir à flatter leur vanité et à se tromper. »

(1) L'évêque de Munster.

Afin de les mieux décider à défendre la République, il leur parlait de la possibilité d'un partage des Pays-Bas entre les Etats-Généraux et Louis XIV, comme dernière ressource pour se sauver du côté des Provinces-Unies (1).

L'ambassadeur de Louis XIV disait : « M. de Pegnaranda lui donne de très-belles paroles, l'assurant que l'Espagne, qui fonde la défense des Pays-Bas sur leur assistance et application, n'aura garde de les laisser périr si Votre Majesté les attaque ; qu'il se doit contenter de cela, et que l'Espagne n'est obligée à rien, les Hollandais proprement ne s'étant engagés à la défense des Pays-Bas que pour n'avoir pas les forces de Votre Majesté si voisines (2). »

Louis XIV s'empresse alors de rassurer la Cour de Madrid ; il lui offre de la secourir dans la guerre que les Espagnols faisaient en Afrique, et, pour éviter leur union avec les Hollandais, il promet à cette Cour de n'accepter aucune ouverture de la part des Etats-Généraux, relative au partage des Pays-Bas. M. de Bonsy fut chargé de remettre à cet égard une déclaration de Louis XIV à la Reine régente (3).

La Reine et les ministres reçurent l'écrit avec des témoignages d'une grande satisfaction, sans trop y compter toutefois ; car M. de Pegnaranda et l'Amirante dirent à M. de Bonsy que le Roi de France, « sans tirer l'épée, faisait une guerre universelle et ruinait le monde. » Beverningh n'en continua pas moins à négocier avec le cabinet espagnol, et quitta Madrid dans le courant de l'été, avec la promesse formelle que la Cour d'Espagne n'abandonnerait pas les Provinces-Unies si elles étaient attaquées par Louis XIV.

(1) M. de Bonsy au Roi, du 1er avril 1671.
(2) *Ibidem.*
(3) *Succession d'Espagne*, t. III, p. 643.



Les négociations furent alors continuées à La Haye, et il en résulta la conclusion d'un traité d'assistance mutuelle signé le 17 décembre 1671.

Aussitôt que Louis XIV et Charles II connurent l'existence de ce traité, ils mirent tout en œuvre, par leurs ambassadeurs à la Cour de Madrid, pour en empêcher la ratification. Louis XIV n'épargna pas à cette occasion les plus séduisantes promesses. Pour gagner le cabinet de Madrid, il offrait d'admettre les Espagnols dans les bénéfices de la guerre contre la République, en leur promettant la restitution de plusieurs places, la réouverture de l'Escaut, etc., etc.

Il est vrai que ces promesses ne tiraient pas à conséquence, puisqu'en dernier résultat, les Pays-Bas espagnols eux-mêmes ne pouvaient échapper à ce que M. de Lionne appelait si spirituellement la *grâce du Cyclope.* Mais à Madrid on résista à toutes ces offres perfides, et alors Louis XIV eut recours à l'habileté de son ambassadeur à Vienne ; là, l'ambassadeur espagnol, marquis de Malagon, avait repris le haut ton, en faisant un grand étalage de l'alliance qui venait d'être conclue entre sa Cour et les Etats-Généraux. Il était triomphant, surveillait tout le monde, et menaçait l'Empereur lui-même. Les partisans de l'Espagne disaient hautement à la Cour de Vienne : « Qu'il fallait former une ligue de Cambrai pour » contenir la France dans ses bornes (1). »

Le chevalier de Grémonville avait été mis encore une fois à l'index ; aucun ministre n'osait plus lui parler. Il annonce que l'Empereur arme; que la Cour de Vienne se propose d'offrir une médiation efficace ; alors il s'adressa à l'Empereur qui, sur ses instances, lui dit : « Je

(1) *Succession d'Espagne*, t. III, p. 687.



» ferai tout pour montrer que je suis l'ami sincère de vo-
» tre sérénissime Roi (10 mars 1672). »

Mais la Cour d'Espagne avait pris son parti; la ratification était déjà à La Haye : secourir *auxiliairement* les Provinces-Unies, tel était le but de l'Espagne, sans aller au-delà d'une pareille assistance. Son dessein était de faire une démonstration favorable aux Hollandais, plus encore que d'entreprendre une guerre. M. de Villars rassurait bien sa Cour à cet égard; il écrivait à Louis XIV :
« Je suis persuadé que l'Espagne n'enverra pas un homme
» de secours en Hollande. On juge bien ici que Votre Ma-
» jesté, de quelque manière que ce soit, tiendra un corps
» considérable en Flandre; qu'il ne leur sera pas permis
» de songer aux intérêts d'autrui, et que, par là, ils seront
» disculpés envers tous. Les levées qui se font ici font pitié.
» Je puis assurer Votre Majesté que d'une recrue de deux
» cents soldats que je vis mener liés sur des charrettes, il
» n'y en avait pas vingt qui eussent atteint l'âge de dix-huit
» ans. L'on fait partir tous les jours les principaux officiers
» de Catalogne, tous jeunes gens sans aucune expérience.
» Je finirai ma lettre par un pronostic assuré des Espa-
» gnols : que si Votre Majesté veut leur pardonner un peu
» d'orgueil, ils n'interrompront point ses conquêtes (15
» février 1672). »

Et dans une autre lettre, ce même ambassadeur disait encore que les Espagnols eux-mêmes comptaient être tenus en respect par Louis XIV, pour les empêcher d'aller au secours des Hollandais : « Mais, » ajoute-t-il, « ils ont dit
» qu'il n'y avait pas deux partis à prendre pour leur ré-
» putation et leur intérêt; que, par un peu de vigueur qu'ils
» ont témoignée, ils ont donné cœur aux Hollandais qui,
» peut-être par désespoir, se seraient accommodés avec

»Votre Majesté à leurs dépens, et qu'ils ont conservé aux »Hollandais, par cette résolution, le peu d'alliés qui leur »restent, qui s'en seraient infailliblement détachés s'ils »les avaient abandonnés. Cependant ils ont fait valoir aux »ministres étrangers la fierté de leur réponse, dont ils ont »envoyé deux copies à tout le monde (16 mars 1672). »

Dans les Provinces-Unies, on avait cependant ressenti une vive satisfaction en apprenant qu'en dépit des efforts de Louis XIV, la convention du 17 décembre avait été ratifiée.

Les Etats-Généraux envoyèrent à Bruxelles, au commencement de 1672, une ambassade ayant à sa tête Corneille de Witt. Celui-ci arrêta avec Monterey plusieurs points relatifs à la défense commune et aux secours que les Pays-Bas espagnols et la République se prêteraient mutuellement en cas d'invasion (1).

Quand Louis XIV eut connaissance de ces arrangements, il fit faire des remontrances à Vienne, en disant : « Que l'Empereur n'a pas de temps à perdre s'il veut em- »pêcher que les Espagnols n'attirent la guerre dans leur »pays, et que, par les emportements de Monterey, qui est »entièrement gouverné par les Hollandais, ils ne sacri- »fient ce qui leur reste de pays en Flandre à la défense »des Provinces-Unies (2). »

Louis XIV faisait prier l'Empereur de dépêcher un courrier à Madrid, pour persuader à la Reine sa sœur de prendre garde au pas qu'elle allait faire, et de l'examiner encore mûrement avant de s'y engager, cherchant ainsi à enlever à la République le faible secours qu'elle pouvait espérer de l'Espagne.

(1) Correspondance du conseiller pensionnaire de Witt avec son frère Corneille, en 1672.

(2) *Succession d'Espagne*, t. III, p. 554.

VII. Ce redoublement de fureur contre la République s'explique, parce que Charles II venait de signer avec la France le traité d'alliance qui devait être rendu public.

« Après en avoir conclu à Douvres, le 1er juin 1670, » un premier qui ne devait être connu que de ses conseil» lers catholiques ; après en avoir conclu à Londres, le » 31 décembre 1670, un second qui devait être connu de » ses conseillers protestants, ce prince, marchant toujours » à ses fins par des voies tortueuses, en conclut à White» hall, le 12 février 1672, un troisième qui était destiné » à l'Angleterre entière. Ce traité, que signèrent, d'une » part, Buckingham, Lauderdale, Arlington, Ashley, Clif» ford et, de l'autre, Colbert, contenait en dix articles les » mêmes clauses que le traité du 31 décembre 1670, sauf » l'envoi d'un corps auxiliaire anglais sur le continent. » Cette obligation, dont le Roi d'Angleterre était déchargé » la première année de la guerre, était réglée, ainsi qu'un » autre point relatif au commandement des flottes com» binées par deux articles secrets (1). »

Louis XIV avait, à cette époque, payé à Charles II les deux millions pour sa catholicité, et il avait consenti à avancer les termes du subside pour la guerre ; un premier terme de 750,000 livres tournois avait été transmis à Londres dès le mois de janvier (2).

La rupture avec la République ne devait pas tarder à suivre ; la déclaration de guerre était datée du 28 mars 1672, et fut publiée le lendemain.

M. Colbert écrivit : « Il y a plus de gens qui la blâ» ment, tant à la Cour qu'à la ville, qu'il n'y en a qui la » louent. »

(1) *Succession d'Espagne*, t. III, p. 700.
(2) *Ibidem*.



Mais déjà les hostilités sur mer avaient précédé cette déclaration.

Ceci se passa au moment où les Etats-Généraux, qui ne désespéraient pas encore de ramener le Roi d'Angleterre, lui envoyaient comme ambassadeur extraordinaire M. Meerman : il devait déclarer au cabinet britannique que, sur la question du pavillon, les Etats donneraient toute satisfaction, pourvu que la pêche restât libre; que l'amiral Van Gend serait remplacé par l'amiral Tromp; enfin, l'ambassadeur Meerman avait pouvoir d'employer des sommes considérables, et devait demander, à défaut d'assistance de l'Angleterre, au moins sa neutralité et sa médiation.

Le 27 mars, les commissaires anglais déclarèrent aux ambassadeurs des Etats que le Roi avait résolu de faire la guerre à la République, et, ce même soir, un gentilhomme du duc d'York vint aux logis des ambassadeurs, « dénonçant, au nom dudit duc, que M. Meerman aurait » à se retirer hors du royaume avec le même vaisseau » qu'il était arrivé (1). »

VIII. Les Provinces-Unies n'avaient donc, pour opposer à tant d'éléments de forces, que leurs propres ressources et l'alliance de l'Espagne.

Jamais la République, depuis son origine, ne s'était vue menacée de tant de côtés, et jamais aussi ne se vit-elle moins préparée à repousser les attaques qui allaient l'assaillir. Depuis plus de vingt ans, la désunion déchirait son sein; les esprits y étaient aigris, la confiance dans l'avenir détruite; des haines profondes, d'implacables rancunes élevaient une barrière entre les partisans des deux factions contendantes, et la devise de l'Etat, l'*Union*

(1) Lettre de MM. Meerman et Boreel au conseiller pensionnaire Fagel, du 27 mars 1672.



fait la force, n'était plus qu'une épigramme amère, à la vue de ces désunions qui compromettaient le salut de la République.

IX. On était au milieu de l'hiver, et le printemps suivant devait, selon toute apparence, devenir le signal d'une attaque combinée par terre et par mer contre les Provinces-Unies.

On travaillait avec ardeur à l'équipement d'une flotte capable de se mesurer avec les forces navales réunies de la France et de l'Angleterre; les crédits alloués pour son entretien, pendant huit mois, s'élevaient à huit millions de florins (1).

Mais il importait aussi de mettre le territoire de l'Etat à l'abri d'une invasion du côté des frontières de terre, de pourvoir à la sûreté des places fortes, de s'occuper sans délai de la réorganisation de l'armée, et de choisir le chef qui la commanderait. Ce dernier point, cependant, était un sujet sur lequel, jusqu'alors, les partis n'avaient pu s'entendre, et les dangers qui menaçaient les Provinces-Unies, bien loin d'imposer silence à l'animosité des factions, semblaient, au contraire, leur communiquer un nouveau degré d'ardeur.

La guerre était, pour le parti de Witt, un sujet d'appréhensions, car il redoutait de voir échapper le pouvoir de ses mains, pour peu que le sort des armes fût contraire à la République.

Tout en convenant qu'une guerre avec la France devait causer des maux incalculables au pays, le parti d'Orange considérait cet événement comme un mal nécessaire; c'était à ses yeux un remède violent, mais le seul qui fût capable d'arracher le pouvoir à ses adversaires.

De nombreux obstacles se présentaient au recrutement

(1) Wag., t. XIII, p. 445.



de l'armée : une levée d'hommes avait été proposée; mais la majorité des provinces ne voulait y consentir que sous la condition que le prince d'Orange serait nommé capitaine-général de l'Union. La Hollande s'y opposa d'abord, alléguant qu'elle ne voulait conférer ces fonctions au prince que lorsqu'il aurait accompli ses vingt-deux ans. On se relâcha toutefois sur ce point, car de Witt comprit qu'il était impossible de combattre victorieusement l'opinion des autres Etats. Mais, au moment où l'on paraissait être d'accord, une nouvelle contestation surgit entre les Provinces ; six d'entre elles voulaient nommer le prince capitaine-général à vie, tandis que le parti de Witt déclara, avec énergie, qu'il n'entendait consentir qu'à une nomination temporaire, restreinte même à la durée de la campagne qui allait s'ouvrir (1).

Le temps se passant en discussions interminables et irritantes, on y vit un nouveau stratagème de de Witt. On s'imagina qu'il espérait arrêter ainsi les projets de la France et de l'Angleterre; que Louis abandonnerait son dessein d'attaque pour empêcher l'élévation de la Maison d'Orange, ou que le Roi d'Angleterre, satisfait de voir son neveu promu à ce haut rang dans l'Etat, abandonnerait la partie, et séparerait ses intérêts de ceux de la France ; mais ici, comme dans plusieurs autres circonstances, la politique raffinée du conseiller pensionnaire fut mise en défaut. Au point où en étaient venues les choses, Louis XIV se souciait très-peu que ce fût de Witt ou Guillaume d'Orange qui eût le dessus dans la République; il comptait que le moment n'était pas éloigné pour elle de subir le joug qu'il lui destinait. Quant à Charles II, il n'avait vu dans l'élévation de son neveu qu'un moyen de fomenter les divisions dans l'Etat, et il dit à cette occasion

(1) Wag., t. XIII, p. 456.



à l'ambassadeur Boreel, « qu'il avait à se plaindre de » M. de Witt, qui était en conjuration permanente contre » son neveu le prince d'Orange (1). »

Dans cette lutte, les six provinces opposées à la Hollande étaient soutenues par le prince d'Orange, qui, de son côté, déclara ne pas vouloir accepter les fonctions qui lui étaient destinées, si l'exercice ne lui en était conféré que pour un temps limité.

Cependant la détermination de de Witt était irrévocablement prise. Il écrivit à son frère qui se trouvait à cette époque en mission à Bruxelles : « Depuis votre départ, » M. le prince d'Orange s'est expliqué positivement qu'il » n'accepterait jamais la commission pour une seule cam- » pagne. Son Altesse paraît être bien déterminée à ne » point se départir de cette résolution ; d'où il résulte que » les six autres provinces ne cessent de solliciter les Etats » de Hollande de se conformer à leur opinion, et de nom- » mer le prince capitaine-général à vie (2). Mais cette » assemblée n'en a pas moins persisté dans sa décision » première, du 19 de ce mois (3). »

L'inflexibilité de la Hollande détermina enfin les autres provinces à fléchir sur ce point. Gueldre, Zélande, Frise et Groningue déclarèrent qu'elles choisissaient le prince pour capitaine et amiral-général ; Utrecht et Over-Yssel se joignirent aux précédentes, pourvu que le choix du prince se fît à l'unanimité.

La Hollande enfin adhéra à ce vote, à la condition que ces fonctions ne seraient confiées au prince que pour la campagne suivante, déclarant aussi qu'elle trouvait inopportun de nommer un amiral-général de l'Union.

(1) Wag., t. XIII, p. 456-460.
(2) Lettre des Etats-Généraux aux Etats de Hollande, du 19 janvier 1672.
(3) Lettre de Jean de Witt à Corneille de Witt, du 26 janvier 1672.

La commission, ou lettres patentes délivrées par les Etats-Généraux au prince, contenait, entre autres points et articles, les suivants :

« Le capitaine-général de l'Union ne pourra exercer » ces fonctions qu'autant qu'il ne sera pas revêtu de la » dignité de Stathouder ;

» Il ne pourra nommer à aucune charge politique ou » militaire, sauf aux places qui viendraient à vaquer dans » l'armée ;

» Il lui est défendu de s'ingérer dans les affaires de la » religion, de l'administration, de la justice et des finan- » ces, ou dans les différends qui pourraient s'élever entre » les membres de la Confédération ;

» Il sera tenu de se conduire d'après les avis des dépu- » tés des Etats-Généraux à l'armée ; il assistera à leur dé- » libération, et pourra y émettre son avis préalablement ;

» La campagne terminée, il ne pourra exercer aucune » autorité sur l'armée, à moins de recevoir une nouvelle » commission des Etats (1). »

En prêtant serment de fidélité aux sept Etats de l'Union, comme capitaine-général, le prince dut, en ce qui concernait la province de Hollande, reconnaître le cinquième article de l'*Edit perpétuel*, qui établissait l'incompatibilité des fonctions du Stathouder avec celle de commandant en chef des forces de terre de la République. L'Etat alloua au capitaine-général un traitement de 8,000 florins par mois (2).

C'est ainsi que Guillaume parvint, à l'âge d'environ vingt-deux ans, au commandement suprême de l'armée.

(1) Commission par laquelle le prince d'Orange est nommé capitaine-général des forces de terre de la République, du 24 février 1672. — Instruction pour le capitaine-général de l'Union, du 24 février 1672. (*Archives de la Maison d'Orange.*)

(2) Wag., t. XIII, p. 484-487.



De ce jour, une nouvelle carrière s'ouvrit pour lui, dans laquelle peu de mois suffirent pour le porter au faîte des honneurs dans la République.

L'éducation de ce prince avait été peu soignée, et ses ennemis l'avaient tenu à dessein dans l'ignorance des affaires publiques ; mais la nature l'avait doué d'une aptitude remarquable à laquelle se joignait le goût du travail. Son mérite précoce n'avait pas échappé à Saint-Evremont, qui eut l'occasion de le voir pendant son séjour en Hollande (1).

Il apprit de bonne heure à soutenir les revers avec calme et dignité, en leur opposant la constance et la fermeté de son âme : son humeur sombre et mélancolique, jointe à sa réserve et à sa froideur, le rendait peu aimable, peu communicatif et d'un abord difficile. La sévérité des principes religieux dans lesquels il avait été élevé par des théologiens calvinistes, et l'extrême simplicité de la Cour de la princesse Amélie, sa grand'mère, avaient garanti sa jeunesse des excès de cette époque de la vie.

Tout annonçait que le prince marcherait dignement sur les traces de ses illustres ancêtres ; le peuple espérait beaucoup de lui, et le payait d'avance par un attachement sincère des services qu'il en attendait. Il est indispensable d'ajouter ici quelques détails sur l'armée que le prince allait commander ; dus à la plume d'un auteur contemporain, ces détails sont confirmés par le témoignage d'autres écrivains de l'époque (2) et par les faits.

M. de Lionne ayant demandé ce que l'on pouvait faire pour ruiner le commerce de la République, Gourville répondit ce qui suit : « C'est de prendre la Hollande, et M. le

(1) Œuvres de Saint-Evremont, t. 1, p. 221.

(2) Mémoires de Sir William Temple, p. 247. — Mémoires du comte de Guiche.

» prince, que j'ai entendu là-dessus, ne le croit pas impos-
» sible. Si vous regardez bien combien les Etats paient de
» troupes, vous trouverez qu'ils en ont beaucoup; si vous
» attendez que je vous explique ce que j'en sais, vous
» trouverez qu'il ne faut guère les compter. Voici comme
» cela est venu à ma connaissance : je faisais souvent des
» promenades; mais j'étais surtout fort curieux de savoir
» comment les choses se passaient. Etant à Bergen-op-
» Zoom, je me trouvai chez le maréchal-des-logis des deux
» compagnies de cavalerie qui y étaient en garnison, lequel
» tenait cabaret. Le bruit étant qu'elles devaient aller ail-
» leurs, je m'avisai de lui dire qu'il fallait donc qu'il lais-
» sât le soin de sa maison à sa femme, pendant le temps
» qu'il serait absent. Il me répondit que cela ne se faisait
» pas comme je le pensais; qu'il ne quitterait point son
» logis; mais qu'à la vérité, cela lui coûterait quatre ou
» cinq cents livres pour donner au capitaine qui allait ve-
» nir, et que, moyennant cette somme, il était dispensé du
» service. Je lui demandai s'il en était ainsi des cavaliers;
» il me dit que c'était la même chose, et qu'à la réserve de
» quelques-uns qui étaient regardés comme domestiques
» du capitaine, chacun savait ce qu'il devait donner par
» mois, et qu'il n'y en avait point qui ne payât au moins
» douze ou quinze pistoles au capitaine, et qu'ainsi on pou-
» vait dire que le maréchal-des-logis, non plus que les ca-
» valiers, ne changeaient jamais de place. Je fus bien
» étonné d'entendre parler d'une cavalerie composée de
» bourgeois qui ne sortaient jamais de leurs maisons, et
» jugeant que cela valait bien la peine de m'en assurer,
» je lui demandai encore s'il croyait que le même usage
» fût établi dans les lieux où il y avait de l'infanterie en
» garnison ; il m'assura que c'était la même chose. Je lui

» demandai aussi si le capitaine profitait de tout cela; » il me dit qu'il savait ce qu'il en devait rendre aux au- » tres officiers. J'en parlai sans marquer mon dessein à » M. de Montbas (1), qui me dit que cela se pratiquait » ainsi. Je lui dis que son régiment d'infanterie devait lui » valoir beaucoup; il me répliqua qu'il n'en était pas tout- » à-fait de même dans l'infanterie, mais qu'il y avait tou- » jours quelques revenants bons de ce côté-là. M. de Lionne » me parut très-étonné, et demanda si j'avais informé » M. le prince de tout ce que je disais; je lui répondis que » j'en avais informé Son Altesse avec encore plus de dé- » tails, surtout au sujet de l'infanterie, dont tous les offi- » ciers n'avaient presque point servi; que c'était par cette » voie que M. de Witt se conciliait les cœurs de la plupart » des bourgmestres, en leur faisant donner des charges » pour leurs enfants (2). »

Quelle résistance pouvait-on attendre d'une armée dont l'organisation était si vicieuse? Certes, la connaissance de ces faits dut être un puissant stimulant pour Louis XIV, et lui faire croire que cette troupe non aguerrie de cavaliers et de fantassins, qu'on qualifiait du nom d'armée de la République, lâcherait pied à la première vue des masses formidables qu'il allait diriger contre elle (3).

(1) Le comte de Montbas, français d'origine, gendre de Grotius et beau-frère de l'ambassadeur de Groot.

(2) Mémoires de Gourville, t. III, p. 60.

(3) L'armée de la République était composée, en 1671, ainsi qu'il suit :

Ordinaire des guerres. — Cavalerie	2705. —	Infanterie	24805	hommes.
Extraordinaire des guerres. *Id.*	4485	*Id.*	32720	*Id.*
	7190		57525	

Total. 64715 hommes de guerre.

L'ordinaire et l'extraordinaire des guerres pour l'année 1672 porte le

Voilà l'état dans lequel celui qu'on appelait la *sagesse de la Hollande* avait réduit les moyens de défense du pays.

X. Après avoir médité sur l'ensemble de ces négociations, n'est-il pas évident que l'Europe entière subissait à cette époque la volonté de Louis XIV, soit par ses armes, soit par ses négociations? N'est-il pas évident que la guerre à laquelle il se préparait allait, si elle était aussi heureuse que toutes celles qu'il avait faites jusqu'alors, raffermir encore cette domination? Mais n'est-il pas évident aussi, qu'à cette époque, il n'y avait pas en Europe soit un prince, soit un homme d'Etat, assez fort pour contrebalancer matériellement et moralement Louis XIV? Jean de Witt avait eu la folle prétention de le tenter; mais, chef de faction avant tout dans son pays, il n'avait jamais su s'élever à la hauteur d'un homme européen; s'il avait beaucoup osé dans le petit cercle des Provinces-Unies, où il eût été si heureux de pouvoir se renfermer pour laisser *rouler le reste du monde sans s'en mêler* (1), il est évident qu'il avait très-peu osé et n'avait rien pu faire d'efficace hors du petit enclos où son ambition s'était si

même chiffre; mais il s'en fallait de beaucoup que tous ces hommes fussent sous les drapeaux. (*Etats de guerre de la République.*)

L'armée du Roi de France était composée ainsi qu'il suit, de 1661 à 1670 :

Maison du Roi.	8,200	hommes.
Cavalerie légère.	16,200	—
Cavalerie légère étrangère.	2,872	—
Cavalerie et dragons.	4,512	—
Infanterie française.	83,157	—
Infanterie étrangère.	35,256	—
Total.	151,197	hommes.

Nous donnons ce dernier tableau d'après une note de M. Capefigue insérée dans son ouvrage : *Louis XIV, son gouvernement et ses relations diplomatiques avec l'Europe*, t. I, p. 151 et suivantes.

(1) Expression de Jean de Witt. (*Voir* ses Mémoires.)



constamment évertuée pour lui-même et pour les siens.

Il fallait donc qu'un homme européen se présentât pour sauver l'Europe et la défendre contre celui qui déjà, à cette époque, l'opprimait du poids de toute sa puissance. Qui sera cet homme privilégié? Qui donc le fera surgir de cette foule inclinée et tremblante devant le sceptre de Louis XIV? Ce sera l'oppresseur lui-même qui tirera cet homme de l'obscurité, pour s'en créer un redoutable adversaire. Louis XIV sera l'instrument dont la Providence se servira pour élever Guillaume III jusqu'au rang suprême; Louis XIV donnera un guide, un point d'appui, un centre commun à la grande société européenne toujours menacée par la prépondérance de la France ; Guillaume III sera une des créations de Louis XIV, une des plus glorieuses créations du siècle du grand monarque, une des plus utiles (1). La place de la grandeur ambitieuse était prise depuis longtemps; il ne restait à prendre que celle de la grandeur qui se dévoue au salut général. Elle était digne de flatter l'ambition d'un jeune prince : c'est celle que Guillaume III prendra et qu'il conservera jusqu'à sa mort.

(1) Sans l'ambition de Louis XIV et sans son système agressif, il est probable que la carrière de Guillaume III n'eût offert rien de remarquable, et qu'au lieu du rôle brillant qu'il fut appelé à jouer, sa vie se serait écoulée dans l'obscurité, faute d'occasion pour mettre au grand jour les talents qu'il possédait. Les circonstances doivent venir en aide à un grand homme ; sans elles sa grandeur court risque de rester ensevelie dans l'inaction : l'âme se replie sur elle-même et s'affaisse, faute de trouver un aliment à son activité.



CHAPITRE HUITIÈME.

INVASION

DE LA RÉPUBLIQUE DES PROVINCES-UNIES PAR LOUIS XIV.

Ultor Regum.

Evexi, sed discutiam.

SOMMAIRE.



INVASION

DE LA RÉPUBLIQUE DES PROVINCES-UNIES PAR LOUIS XIV.

I. *Ultor Regum. Evexi, sed discutiam* (1). — Ce fut sous cette double devise que Louis XIV se prépara à l'anéantissement de la République des Provinces-Unies, voulant, non-seulement tirer vengeance des insultes dont il avait à se plaindre, mais se constituant aussi le vengeur des autres Rois outragés : vengeur de Charles II maltraité par de Witt, vengeur des Rois d'Espagne, que, d'ailleurs, il

(1) Le siècle de Louis XIV ouvrit à la numismatique une ère nouvelle. Dans la plupart de ces médailles que d'orgueil! quel insultant triomphe! que de sujets d'envie pour les uns et de vengeance pour les autres!

Ce n'est pas seulement en conquérant, c'est en monarque qu'il jouit des revers de la Hollande. Une médaille la représente en pleurs, à genoux devant lui et s'appuyant mourante sur un ballot, tandis que son vainqueur a pour légende *Ultor Regum.*

L'autre épigraphe est pareillement la légende d'une médaille que Louis XIV fit frapper à l'occasion de la guerre de Hollande ; c'était un soleil dissipant des vapeurs s'élevant d'un marécage.



dépouillait lui-même, comme si aux Rois seuls appartenait le droit de spoliation !

Louis XIV s'occupait, depuis plusieurs mois, de l'équipement d'une flotte destinée à se joindre à celle du Roi de la Grande-Bretagne, et de la réunion d'une armée qu'il devait conduire lui-même à la victoire. Tous ces préparatifs étaient terminés au commencement de l'année 1672.

« Il n'y a pas chez les hommes, » dit Voltaire, « d'exemple d'une petite entreprise formée avec des préparatifs » plus formidables. Cinquante millions furent consommés » à cet appareil. Trente vaisseaux de cinquante pièces de » canon devaient joindre la flotte anglaise. Les généraux » de l'armée française étaient Condé et Turenne. Le maréchal de Luxembourg devait commander sous eux ; » Vauban devait conduire les siéges. Jamais on n'avait vu » une armée si magnifique, et en même temps mieux disciplinée. Le Roi, avec son frère le duc d'Orléans, devait se mettre à la tête de cette armée, composée de cent » vingt mille combattants, et Louis, sûr d'avance de sa » fortune et de sa gloire, menait avec lui un historien qui » devait écrire ses victoires (1). »

Qui eût osé prédire alors que cet immense déploiement de force et de puissance, destiné à subjuguer un petit peuple, devait tourner à la confusion du grand Roi? qu'après avoir tenu sa proie, elle devait lui échapper par sa faute ?

Le gouvernement anglais avait mis, de son côté, ses forces navales sur un pied redoutable : cent voiles commandées par le duc d'York étaient prêtes à mettre en mer.

L'électeur de Cologne et l'évêque de Munster, dont les

(1) *Siècle de Louis XIV*, chap. x.



Etats touchaient au territoire de la République, signèrent des traités avec Louis XIV, par lesquels il s'engageaient à livrer passage aux troupes françaises et à joindre les leurs à celles du Roi. Par ces traités, Louis XIV se ménagea le moyen d'attaquer les Provinces-Unies par le côté où elles étaient le plus vulnérables.

Cependant le Roi de France n'avait pas encore déclaré la guerre aux Etats. Toutefois, l'ambassadeur de Groot, voyant que son séjour en France était inutile, prit son audience de congé le 24 mars, et il dit à cette occasion au Roi : « Que les Etats-Généraux avaient toujours attaché le plus grand prix à sa bienveillance, et que, personnellement, il ne cesserait de faire des vœux pour le succès des entreprises de Sa Majesté, autant qu'elles ne fussent pas contraires au bien-être de sa patrie. » Louis XIV répondit à l'ambassadeur : « Qu'il préférait ne pas l'entretenir des Etats-Généraux; mais qu'il conservait une estime particulière pour sa personne, et qu'il lui en donnerait la preuve au besoin (1). »

L'ambassadeur de Groot boitait. On rapporte qu'à cette dernière audience, Louis XIV, voyant la difficulté de la démarche de M. de Groot sur les parquets, lui adressa ces mots : « Prenez garde, monsieur l'ambassadeur, le pas est glissant (2). »

L'ambassadeur des Etats ne différa plus son départ, et les gouverneurs des villes de la Picardie eurent ordre, sur la route, de lui rendre les honneurs dus à son caractère. A peine eut-il passé la frontière, que Louis XIV déclara solennellement la guerre aux Etats-Généraux (3).

(1) Wag., t. XIV, p. 6.

(2) Cette petite anecdote est une tradition de famille; la grand'mère de l'auteur était une demoiselle de Groot.

(3) *Succession d'Espagne*, t. III, section IV.



Le 7 avril au matin, les hérauts d'armes, précédés de trompettes, parcourent la ville, les faubourgs et carrefours de Paris, et à chaque place, la trompette retentissait, et les hérauts d'armes, la tête nue, s'écriaient :

« Bourgeois, manants et habitants de Paris, la mau-
» vaise satisfaction que Sa Majesté a de la conduite que
» les Etats-Généraux des Provinces-Unies ont eue depuis
» quelque temps en son endroit, étant venue si avant que
» Sa Majesté, sans diminution de sa gloire, ne peut dissi-
» muler plus longtemps l'indignation qui lui est causée
» par une manière d'agir si peu conforme aux grandes
» obligations dont Sa Majesté et les Rois ses prédécesseurs
» les ont comblés si généreusement, Sa Majesté a déclaré,
» comme elle déclare présentement, qu'elle a arrêté et ré-
» solu de faire la guerre auxdits Etats-Généraux des Pro-
» vinces-Unies, tant par mer que par terre; ordonne, par
» conséquent, Sa Majesté à tous ses sujets, vassaux et ser-
» viteurs, de courir sus aux Hollandais, et leur défend
» avoir ci-après aucun commerce, communication ni intel-
» ligence avec eux, sous peine de la vie, etc., etc. »

La déclaration de guerre du Roi de la Grande-Bretagne avait été bien plus explicite. Charles II y avait énuméré ses divers motifs de mécontentement : le refus des Etats de régler avec lui, par un traité, les intérêts commerciaux des deux nations dans les Indes-Orientales; la détention perfide des commerçants anglais à Surinam; le refus des Etats de baisser le pavillon de la République devant le pavillon royal dans les petites mers, et les insultes réitérées qu'on lui avait faites personnellement par des médailles ou des libelles. Il était de son devoir, disait le Roi, de maintenir l'honneur de sa Couronne, de défendre le commerce de ses sujets et de les protéger contre toute espèce d'oppression étrangère. Mais, disait-il encore, si

ces considérations l'obligent à avoir recours aux armes, il n'en avait pas moins l'intention « d'observer le vrai » sens du traité d'Aix-la-Chapelle, et dans toutes les al- » liances qu'il avait faites, ou qu'il ferait dans le cours de » la guerre, d'en maintenir inviolablement les clauses, à » moins qu'il ne fût provoqué à tenir une conduite con- » traire (1). » Evidemment cette phrase avait un double sens : c'était un hommage perfide rendu à la popularité des principes consacrés par la Triple-Alliance en Angleterre et une menace indirecte à l'adresse de la Cour d'Espagne, pour empêcher celle-ci d'agir de manière à s'attirer le courroux des Rois alliés.

Outre les griefs énumérés, Charles II en nourrissait un autre ; mais il ne le communiqua qu'au prince d'Orange : « C'étaient, » disait-il dans une lettre à son neveu, « les in- » solences et les machinations dirigées contre sa personne, » par ceux qui avaient une grande influence dans le gou- » vernement, qui l'obligeaient à se liguer avec le Roi de » France afin d'abattre l'orgueil de la *faction de Loeves-* » *tein*, et de se mettre à l'abri des insultes des chefs de » ce parti (2). »

Il est facile de démêler le but du monarque anglais. A qui s'adresse-t-il ? à un jeune prince vivement irrité contre ce même parti. Charles II cherche à trouver un complice dans son neveu; mais le Roi d'Angleterre échouera dans son dessein. Guillaume ne sacrifiera pas l'Etat à son désir de se venger du parti de Witt. Il y avait pour lui une vengeance plus glorieuse, celle de sauver la République du précipice où de Witt l'avait conduite par sa politique vacillante. La précoce raison du jeune prince sera

(1) Lingard, vol. XII, chap. III. — *Hist. du Parlement*, IV, p. 512. — Dumont, VII, p. 163. — Dalrymple, *App.* 68-78.

(2) Wag., t. XIV, p. 9-12.

l'obstacle devant lequel viendront se briser les calculs du Roi de la Grande-Bretagne, ceux même de Louis XIV et de Louvois, qui personnellement paraissait faire peu d'estime du prince d'Orange, bien que le comte d'Estrades parlât toujours de lui comme d'un homme capable de conduire toutes les plus hautes et les plus difficiles entreprises. Il disait de lui, « que s'il vivait âge d'homme, il fe» rait de grands remuements; et M. de Louvois, qui le mé» prisait, s'aperçut trop tard de son erreur. Le maréchal » d'Estrades dit un jour à ce ministre : « Monsieur, vous » ne connaissez point encore le prince d'Orange; souve» nez-vous, s'il vous plaît, que je vous dis aujourd'hui, que » Guillaume *le Taciturne*, Maurice et Frédéric-Henri, re» vivent tous trois en sa personne, et que son amitié n'est » point à négliger. Le cardinal de Richelieu rechercha » celle de Frédéric-Henri, et s'en trouva bien; vous vous » trouverez encore mieux de celle de Guillaume, qui est » plus actif et plus vigilant que son grand-père, et, par » conséquent, plus propre à seconder vos desseins (1). »

M. de Gourville parlait dans le même sens de Guillaume III; mais il convient aussi de l'incrédulité des ministres de Louis XIV à cet égard, et qu'ils n'apprirent à connaître leur erreur que lorsqu'il fut trop tard (2).

II. L'effroi produit par cette double déclaration de guerre fut un peu diminué dans la République, à la nouvelle qu'une alliance défensive venait d'être conclue entre les Etats-Généraux et l'électeur de Brandebourg (6 mai). Celui-ci, se rendant aux instances de son neveu le prince d'Orange, et à la vue du danger dont l'Allemagne et le protestantisme étaient menacés, résolut de soutenir les Etats-Généraux avec vingt mille hommes de pied et six

(1) Mémoires d'Amelot de la Houssaye, t. III, p. 277.
(2) Mém., t. II, p. 210.

mille chevaux, dont il prendrait le commandement en personne et qui seraient entretenus à frais communs.

Seulement, et pour ne pas blesser trop ouvertement le Roi de France qui avait renouvelé ses efforts pour attirer l'électeur dans son alliance, celui-ci avait exigé qu'on lui en gardât le secret, et qu'on annonçât seulement qu'il s'agissait d'une neutralité entre les Etats et lui (1).

Toutefois les intrigues de la Cour de Vienne paralysèrent les bonnes intentions du grand-électeur; il ne put pour l'instant détourner la tempête qui allait fondre sur la République. Les Provinces-Unies furent donc réduites à leurs seules forces; l'issue de cette lutte si inégale ne pouvait être douteuse.

III. L'Angleterre n'avait point attendu, pour commencer les hostilités, que la guerre fût déclarée; car une flotte marchande, richement chargée et revenant du Levant, fut attaquée par les Anglais qui s'emparèrent de quelques navires; les autres furent sauvés par le commandant de Haaze, qui, dans cette rencontre, trouva une mort glorieuse. « Ce mauvais succès, » dit Lingard, « fut dû » à la présomption de Sir Robert Holmes; ce fut pour » Charles un chagrin amer, parce que cela diminuait ses » ressources pécuniaires et le couvrit de honte ainsi que » ses ministres; car et ses sujets et les étrangers s'accor» dèrent à condamner cette entreprise, à laquelle ils au» raient probablement applaudi si le succès l'avait cou» ronnée (2). »

Ce ne fut que vers la fin d'avril que la flotte des Etats mit en mer (3). Le commandement en chef avait été con-

(1) Basnage, t. II, p. 201. — *Mémoires pour servir à l'histoire de la Maison de Brandebourg.*

(2) Lingard, vol. XII, chap. III. — Wag., t. XIV, p. 13.

(3) D'après un état, transmis par Corneille de Witt, des vaisseaux qui prirent part au combat du 7 juin, il se trouve que la flotte était composée



féré à de Ruiter; Corneille de Witt, frère du pensionnaire, se trouvait à bord du vaisseau amiral en qualité de commissaire des Etats ; les pouvoirs qui lui avaient été confiés en cette qualité étaient illimités : il dépendait de lui de faire livrer bataille ou de forcer l'amiral à rester dans l'inaction. Une autorité aussi étendue était une innovation dangereuse, mais elle entrait dans le système de de Witt qui voulait que, sur mer, comme sur terre, toute l'autorité restât concentrée entre les mains des hommes de son parti; cependant de Ruiter était réputé comme étant un zélé partisan de de Witt.

De Ruiter échoua dans son dessein d'empêcher la jonction des flottes de France et d'Angleterre. Ces forces combinées comptaient cent trente voiles, et avaient à bord plusieurs milliers d'hommes destinés à être débarqués, pour opérer une diversion dans les provinces maritimes, au moment où l'attaque par terre allait avoir lieu. Le duc d'York, commandant en chef, avait sous ses ordres l'amiral comte de Sandwich et le comte d'Estrées, commandant l'escadre française.

Les flottes se rencontrèrent à l'époque où Louis XIV allait attaquer le territoire de la République (7 juin), à la hauteur de Soulsbay (1). Malgré la supériorité des forces de l'ennemi, Corneille de Witt ne balança pas à décider qu'il fallait livrer bataille; de Ruiter donna le signal de l'attaque, elle fut impétueuse.

Au milieu de cette scène de mort et de dévastation, Corneille de Witt, assis dans un fauteuil et entouré de toute la pompe du représentant de la République, voyait avec un sang-froid admirable ses hallebardiers tomber

de 63 vaisseaux de ligne de 50 à 82 canons, de 18 frégates et de 37 brûlots (*Lettre de Corneille de Witt*, du 17 juin 1672).

(1) Lingard l'appelle la baie de Southwold.



autour de lui sous une grêle de boulets. Le duc d'York s'exposa en brave, et courut les plus grands dangers sur son vaisseau désemparé qu'il fut obligé de quitter. Les matelots anglais craignaient tant les brûlots hollandais, que le duc défendit expressément d'en prononcer le nom pendant l'action (1). Le combat s'était engagé à six heures du matin, et dura jusqu'à la chute du jour. La perte en hommes fut considérable de part et d'autre; le nombre des vaisseaux brûlés et coulés à fond fut à peu près égal; l'amiral Sandwich y périt avec le *Royal-James* qu'il montait. L'escadre française ne perdit qu'un seul vaisseau, et ne prit qu'une part très-faible à l'action, ce qui fit soupçonner que d'Estrées avait des ordres de sa Cour d'éviter le combat. De Ruiter tint la mer pendant deux jours, et ne se retira vers les côtes de la République qu'après la retraite des Anglais; la gloire d'avoir tenu tête à la flotte combinée augmenta peut-être encore le renom des Provinces-Unies comme puissance navale (2). De Ruiter avoua que de trente-deux batailles où il s'était trouvé, aucune n'avait été aussi sanglante et terrible. Un officier anglais, forcé de monter à son bord pour n'être pas abîmé dans les flots avec son navire, ne put, dit-on, s'empêcher de s'écrier : « De Ruiter est amiral, capitaine, pilote, matelot, soldat tout à la fois. »

L'historien Lingard attribue la victoire aux Anglais; il dit : « Nous ne devons pas oublier que, quoique surpris, ayant contre eux le vent et la marée, les Anglais, par leur courage calme et déterminé, remportèrent la victoire (3). »

IV. Le rendez-vous général de l'armée française ayant

(1) Jacques II, *Mémoires*, I, 465.

(2) Wag., t. XIV, p. 23-26. — *Siècle de Louis XIV*, chap. X.

(3) Lingard, vol. XII, chap. III.



été indiqué à Charleroi, Louis XIV s'y trouva dès le 5 mai. Condé conseilla au Roi de ne pas diviser ses forces, mais de fondre avec elles sur les Provinces-Unies. Ce conseil ne fut pas suivi, et ce fut une première faute. L'armée fut partagée en trois corps : le Roi avec son frère, le duc d'Orléans, était à la tête du premier, et Turenne était chargé d'en diriger les mouvements. Le commandement du deuxième corps d'armée fut confié au prince de Condé ; le troisième était sous les ordres du maréchal de Luxembourg, tandis qu'un corps de cinq mille hommes sous Gassion, posté entre Ath et Cambrai, devait surveiller les mouvements des Espagnols dans les Pays-Bas.

Le premier corps s'avança, par l'évêché de Liége, jusqu'à Maastricht ; mais le siége de cette ville, bien gardée et munie de tout ce qui était nécessaire à une défense opiniâtre, aurait retardé la marche vers les frontières des Provinces-Unies. Laissant donc Maastricht derrière lui, Turenne s'empara de Tongres, de Saint-Tron et de Maaseyk, petite ville sur la Meuse, où il mit une garnison de douze cents hommes. De là, il se dirigea sur Nuis, dans l'électorat de Cologne.

Le prince de Condé envahit le pays de Julliers, et parut devant Wesel, à la tête de trente mille hommes, pour remonter ensuite la rive droite du Rhin. Turenne lia sa marche à celle de Condé en longeant la rive gauche; il s'empara d'Orsoy et de Buderich, petites villes du duché de Clèves ; la première était gardée par des troupes des Etats, et fut prise après un siége de trois jours.

Clèves, Budrich, Wesel, Emmerik et Rhinberg avaient été investies en même temps, et ces places, qui, dans les guerres précédentes, avaient soutenu des siéges de plusieurs mois, se rendirent aux Français sans résistance.



Rees et Deutichem, cette dernière ville située sur le territoire de la République, ouvrirent peu après leurs portes au vainqueur (1).

Pendant que l'armée française pénétrait dans la province de Gueldre, l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster envahirent la province d'Overyssel et le comté de Zutphen : on s'attendait que Deventer ferait une résistance vigoureuse; mais, soit lâcheté, soit trahison, soit manque de moyens de défense, la ville se rendit au bout de cinq jours. Zwoll, Kampen et plusieurs autres villes opposèrent encore moins de résistance, et toute la province d'Overyssel fut conquise en moins d'un mois par les deux prélats, qui s'abstinrent du pillage, dans l'espoir de la conserver lorsque, plus tard, on s'occuperait du partage des Provinces-Unies.

Tant de désastres s'expliquent par le dénûment où se trouvait l'armée des Etats. Voici comment de Witt s'exprime dans une lettre écrite de La Haye, au prince d'Orange : « Nous sommes ici, » dit le conseiller pensionnaire, « dans des inquiétudes continuelles touchant la » situation des affaires de l'Etat du côté des frontières, et » particulièrement en ce qui concerne les opérations sur » l'Yssel, le sort des villes et frontières du côté du Rhin et » celui de Breda, Bois-le-Duc, Bergen-op-Zoom, etc., etc., » s'il arrivait que l'armée du Roi de France laissât Maastricht pour marcher vers le Brabant et la mairie de » Bois-le-Duc.

» Mais ce qui m'a surtout chagriné, c'est d'apprendre » que l'armée sur l'Yssel a été si longtemps dépourvue de » poudre à canon, et que, dans ce moment même, elle » manque encore d'affûts. Je supplie Votre Altesse de me » faire savoir l'état où se trouvent les affaires de ce côté,

(1) Wag., t. xiv, p. 26. — *Siècle de Louis XIV*.



» et ce que je puis faire pour lui fournir, ainsi qu'à l'ar-
» mée, les choses nécessaires (1). »

Une armée en présence de l'ennemi, et à la veille de se voir obligée de repousser la force par la force, manquant de poudre à canon, est une chose inouïe dans l'histoire. L'authenticité du fait n'est croyable que parce que l'aveu découle de la plume de Jean de Witt; certes cette lettre est un chef capital d'accusation contre son administration.

Malgré les assurances du conseiller pensionnaire, la disette de munitions de guerre continua à régner dans l'armée; car le manque de canons, de poudre et de boulets se faisait sentir journellement, et c'était un sujet incessant de réclamations de la part des chefs qu'on laissait dans un dénûment complet (2).

La rapidité des conquêtes de l'ennemi causa les plus vives alarmes dans la province de Hollande : « Tout est » ici désordre et confusion, » écrit de Witt à son frère Corneille (3). L'émeute grondait déjà dans plusieurs endroits; on y formait le projet d'inonder les campagnes, d'élever des redoutes sur les chaussées, afin d'isoler cette province et de livrer le reste du pays à l'ennemi; car l'armée

(1) Lettre de Jean de Witt au prince d'Orange, du 15 mai 1672.

Lettre de M. Beverningh, député des Etats-Généraux à l'armée, à M. de Witt, du 17 mai 1672 : « J'espère que, pour le moment, nous ne manque-» rons pas de poudre à canon; mais quant aux affûts, il n'y a aucun remède; » d'ici à quinze jours nous en aurons à grand'peine sept; nous en faisons » monter six aujourd'hui. Je voudrais que nos nécessités ne se bornassent » qu'à cela. » (*Archives des Etats-Généraux.*)

Cette lettre a été publiée par M. de Jonge, dans une correspondance inédite de Jean de Witt avec son frère Corneille et ce même Beverningh. La disette de poudre et de boulets était si grande qu'elle paralysa les opérations de Ruiter, et qu'on fut obligé de dégarnir la flotte d'une partie de ses munitions de guerre, pour les envoyer à l'armée de terre.

(2) Lettres du prince Jean-Maurice de Nassau-Siegen au prince d'Orange et à la Régence de la ville d'Amsterdam. (*Mss., Arch. de la Maison d'Orange.*)

(3) Lettre de Jean de Witt, du 18 juin 1672, publiée par M. de Jonge.



de l'Etat, qui ne comptait que vingt-deux mille combattants, était trop faible pour s'opposer à celle du Roi de France et de ses alliés. A des chefs fameux, tels qu'un Turenne, un Condé, un Luxembourg, un Vauban; à l'or corrupteur qui attaquait la fidélité des commandants des places fortes, l'Etat n'avait à opposer qu'un commandant en chef, âgé de vingt-deux ans, plein de zèle et de dévouement à la cause de son pays, mais sans expérience dans l'art de la guerre, qui jusqu'à ce jour n'avait vu ni siéges ni batailles. A la vue de cette accumulation de dangers et des maux qui devaient en être la suite, une consternation générale saisit tous les esprits, et le désespoir éteignit dans bien des cœurs le courage nécessaire pour les braver.

Aussitôt après la reddition des places sur le Rhin, de Witt, reconnaissant que rien ne pouvait empêcher l'ennemi de se rendre maître des provinces de Gueldre et d'Utrecht, qui touchent à celle de Hollande; que La Haye, centre du gouvernement général de la République, était exposé dès-lors à tomber au pouvoir de l'ennemi, de Witt proposa aux Etats de transporter le siége du gouvernement à Amsterdam, ville fortifiée par la nature, en inondant les campagnes qui l'environnent. Cet avis fut adopté en partie, le trésor de l'Etat fut envoyé à Amsterdam; mais dans la crainte d'augmenter l'effroi de la multitude par une retraite précipitée, on décida que les assemblées souveraines ne s'éloigneraient pas de La Haye (1).

Les appréhensions de Jean de Witt n'étaient cependant que trop fondées. Louis XIV se préparait à passer le Rhin pour porter la guerre dans le cœur de la République. A tous les revers qui accablaient à cette époque les Provinces-Unies, et semblaient concourir à accélérer leur

(1) Wag., t. XIV, p. 29.



ruine, se joignit encore une sécheresse extraordinaire, qui fit baisser considérablement les eaux du fleuve et le rendit guéable en plusieurs endroits.

V. L'ennemi étant arrivé, sans coup férir, jusqu'au Rhin et l'Yssel, le prince d'Orange reçut l'ordre de défendre le passage de ces deux rivières.

Le Rhin était devenu guéable en trois endroits différents entre Heusden et le Tolhuis; le prince détacha un corps, sous les ordres de M. de Montbas, pour s'opposer au passage de l'ennemi de ce côté, et lui-même alla prendre position, non loin d'Arnhem, au confluent du Rhin et de l'Yssel.

Mais Montbas, sous prétexte que la position n'était pas tenable, ne tarda pas à l'abandonner. En voyant sa retraite, le prince de Condé s'imagina que c'était une ruse de guerre; il fit explorer les gués, et l'on trouva celui de Tolhuis praticable. L'armée victorieuse brûlait d'impatience de passer le fleuve, et la rive opposée n'était défendue que par un corps de cinq à six mille hommes commandés par le général Wirts, qu'on y avait envoyé pour remplacer Montbas. Le comte de Guiche, qui avait exploré le gué, entra le premier dans l'eau, et la cavalerie française se précipita sur ses pas avec un courage impétueux joint à un ordre admirable; quarante cavaliers, la fleur de la noblesse française, arrivèrent les premiers sur la rive opposée. Un détachement de cavaliers des Etats les repoussa d'abord avec courage; mais ce détachement, foudroyé par une batterie française établie sur la rive opposée, fut obligé de battre en retraite. Le prince de Condé passa le fleuve dans un bateau, et son infanterie ne tarda pas à le suivre. Arrivée sur la rive droite, l'armée française mit sans peine le corps de Wirts en déroute; la cavalerie s'enfuit précipitamment, mais l'infan-

terie se rendit, et Condé lui promit la vie sauve; dans ce moment, le duc de Longueville, neveu de Condé, survint, et, lâchant son pistolet sur les prisonniers, dit : « Point de » quartier pour cette canaille. » Cette imprudence lui coûta la vie ; le corps qui venait de se rendre tout-à-l'heure fit une décharge générale dans laquelle Longueville et plusieurs autres furent mortellement blessés, et Condé lui-même eut le poignet fracassé. Cet accident, joint à la fin prématurée de son neveu, excita toute sa colère; l'ordre d'épargner les vaincus fut révoqué, et le carnage devint général. Bientôt après Louis passa le fleuve, avec le reste de l'armée, sur un pont de bateaux.

Ce passage du Rhin fut célébré alors comme un événement prodigieux ; l'opinion générale en France était que toute l'armée avait passé le fleuve à la nage, en présence d'une armée retranchée et sous le feu de l'artillerie d'une forteresse inexpugnable appelée le *Tolhuis*. Si tous ces dangers avaient réellement existé, le passage du Rhin eût mérité tous les éloges qui lui furent donnés; mais ces dangers n'existèrent que dans l'imagination des poètes et des courtisans de Louis XIV. Le fleuve était guéable, l'armée retranchée n'était qu'un corps détaché de cinq ou six mille hommes, tout au plus, en présence d'une armée de cinquante mille hommes, et la forteresse, une vieille tour servant de lieu de péage sur le Rhin. Aussi, sans l'imprudence du duc de Longueville, cette journée n'eût probablement pas coûté la vie à un seul homme de l'armée française (1).

(1) Wag., t. XIV, p. 30-33. — *Siècle de Louis XIV*.

Voici le jugement que M. Capefigue prononce sur le passage du Rhin : « Quarante mille hommes avaient traversé le Rhin en face de trois mille, quoi » d'étonnant ! La véritable lutte avait été contre les eaux du fleuve. Il n'y » avait eu ni stratégie ni grands efforts militaires ; la noblesse s'était montrée » dévouée et courageuse, c'était son héritage. On exalta ce passage du Rhin



Cette barrière naturelle franchie, les troupes victorieuses ne rencontrèrent rien qui s'opposât à leur marche. Les fuyards cherchaient un refuge dans Arnhem, où le prince d'Orange venait de se retirer avec son corps d'armée. Mais, peu de temps après, il fut contraint d'abandonner cette ville pour voler à la défense de la province d'Utrecht et des frontières de celle de Hollande. Turenne prit aussitôt possession d'Arnhem, et deux jours après du fort Knodsenburg. Celui de Schenk, si fameux par les longs siéges qu'il avait soutenus pendant les guerres précédentes, ne tint que quatre jours ; Doesburg, autre ville de la province de Gueldre, assiégée par Louis XIV en personne, était défendue par une garnison nombreuse, et ses fortifications étaient en bon état ; mais la population y était sous l'influence de la terreur générale, et la ville se rendit à la première démonstration de l'ennemi. Le duc d'Orléans rencontra plus de résistance à Zutphen, qui tint bon pendant vingt-quatre jours ; enfin, plusieurs autres villes de la province de Gueldre, ainsi que les forts de Voorne et de Saint-André, se rendirent sans coup férir à la première vue d'un détachement ennemi.

En parlant de toutes ces places fortes de la République qui tombaient les unes après les autres au pouvoir des Français, Pelisson dit : « Ils (les Hollandais) ne sont

» parce que le Roi s'y était trouvé en personne, et que tout ce qui tenait au » prince était alors loué outre mesure. Cette première partie de la campagne contre la Hollande ne fut rien à vrai dire ; les véritables mouvements » stratégiques ne se firent que plus tard, alors que la guerre s'engagea sur une » vaste échelle. Jusqu'ici c'était une invasion, une sorte de débordement sur » un pays qui n'était point préparé.

» Telle est la marche naturelle de toute armée d'invasion : les succès » sont pour elle dans les premiers mois ; les difficultés n'arrivent que quand » les peuples envahis se ravisent ; alors vient la réaction, et cette réaction » emporte souvent la conquête. » (*Louis XIV, son gouvernement*, etc., etc., » t. I, p. 239.)



» plus ce qu'ils étaient autrefois en matière de fortifica-
» tions, et nous sommes ce que nous n'étions pas (1). »

Ce n'était qu'une suite continuelle et précipitée de nouveaux succès pour les Français et de revers pour la République. Chaque nouvelle conquête ajoutait à l'exaltation des vainqueurs, et augmentait la consternation des vaincus. A La Haye, on apprenait la reddition des villes avant même que la nouvelle de leur investissement eût eu le temps d'y arriver. Les ordres se succédaient du centre du gouvernement; mais la violence des partis, que les dangers de la chose publique n'avaient pu réconcilier, produisaient souvent de la confusion, et servaient de prétexte ou d'excuse à ceux qui, par faiblesse ou trahison, manquaient à leur devoir. D'un autre côté, l'esprit d'insubordination dans les villes et les campagnes faisait d'effrayants progrès : ici les paysans s'opposaient à main armée aux travaux jugés nécessaires pour arrêter la marche de l'ennemi; là l'autorité des magistrats était méconnue et bravée, et les bourgeois se livraient à des excès que rien ne pouvait réprimer (2).

(1) Pelisson, *Lettres historiques* (17me lettre).

(2) Lettre du conseiller pensionnaire de Witt à son frère Corneille de Witt, du 20 juin 1672.

Voici la traduction de cettre lettre qui peint parfaitement l'état des affaires à ce moment dans les Provinces-Unies.

« MONSIEUR MON FRÈRE,

« Ma dernière est du 18 courant. Nous avons depuis reçu votre lettre du
» 17 avec la liste des vaisseaux, frégates, yachts, brûlots et l'indication des
» lieux où ces bâtiments se trouvent dans ce moment.

« Les choses vont ici, Dieu me pardonne, de mal en pis, et le pire des
» maux, c'est une désobéissance et une effervescence presque générale parmi
» les habitants, tant dans les villes que dans le plat pays. C'est au point que,
» la semaine passée, les bourgeois d'Utrecht ont enlevé avec violence les clefs
» de la ville aux bourgmestres, et se sont emparés des portes. Après avoir
» commis dviers actes d'insubordination, ils ont refusé d'ouvrir les portes aux
» troupes des États et à Son Altesse. Ceci dura pendant quelques jours; puis,
» revenus à des sentiments plus calmes, quelques députés des États de cette
» province sont allés inviter Son Altesse à entrer dans la ville, ce qui eut



En évacuant Arnhem, le prince d'Orange s'était replié sur Utrecht, dans l'espoir de garantir cette ville et de la conserver à la République; mais déjà l'effroi était arrivé à son plus haut degré en Hollande, et les Etats jugèrent qu'il fallait encore sacrifier cette cité importante, pour s'attacher exclusivement à la défense des frontières de la Hollande. Le prince reçut l'ordre de faire un mouvement rétrograde et d'abandonner Utrecht; il obéit, malgré les clameurs des habitants indignés de se voir sacrifiés, et les vives remontrances des Etats de la province; et, ce jour même, les débris de l'armée de la République al-

» lieu. Mais comme les habitants d'Utrecht n'ont pas voulu consentir à la » démolition des faubourgs, et que cette circonstance rend la place incapa» ble de se défendre, on a jugé convenable de faire replier les troupes reve» nues des villes situées sur l'Yssel, sur la province de Hollande, dans l'espoir » de pouvoir s'en servir à la défense de cette contrée, conjointement avec les » inondations qui y ont été pratiquées.

» Ces troupes consistent en sept régiments d'infanterie qu'on peut ap» peler dévalisés, et ne forment au total que trois ou quatre mille fantas» sins et environ cinq mille chevaux.

» Ces forces ont été postées aux principales avenues de la province de » Hollande : il s'en trouve une partie sur le Rhin près Nieuwerbrugge, une » autre à Goejanverwellensluis, une troisième partie près de Gornichem, » une autre près de Schoonhoven, et le reste est posté pour défendre l'appro» che d'Amsterdam.

» La ville d'Utrecht a envoyé des députés au prince de Condé pour capi» tuler.

» Dans plusieurs villes de la Hollande le peuple s'est montré comme à » Utrecht. Aussi les magistrats disent-ils qu'on ne peut percevoir le moindre » impôt, même ceux qui avaient déjà été consentis.

» Les paysans s'opposent généralement dans les campagnes à l'ouverture » des écluses et au percement des digues; mais depuis l'arrivée des troupes » les inondations s'effectuent. Lorsqu'on somma hier les paysans de venir » travailler sur le Rhin aux redoutes et au percement des digues, pas un » homme ne s'est présenté. Les Etats de Hollande ont pris immédiatement » une résolution sévère à ce sujet; mais, en attendant, le temps s'écoule, » et les travaux n'avancent point.

» Le fort de Knodsenburg près de Nimègue et la ville d'Arnhem se sont » rendus la semaine dernière. Que le Tout-Puissant, dans sa miséricorde, » nous préserve de nouveaux désastres! »



lèrent occuper les principaux points de défense de la province de Hollande. Cette armée ne s'élevait plus qu'à quatre mille hommes d'infanterie et cinq mille chevaux. Aussi de Witt, dans une lettre à son frère, en parle comme d'une armée *dévalisée* (1). Elle fut divisée en cinq petits corps, répartis de la manière suivante : Le prince d'Orange alla se poster avec trois régiments de cavalerie et deux d'infanterie, près du village de Bodegrave; le prince Jean-Maurice de Nassau-Siegen fut chargé de défendre le poste de Muiden, avec trois régiments de cavalerie et un régiment d'infanterie; celui de Gorkum fut confié au feld-maréchal Wirts, ayant sous ses ordres deux régiments de cavalerie et autant d'infanterie ; Goejanverwellensluis était défendu par quatre régiments de cavalerie et un régiment d'infanterie sous les ordres du comte de Hoorne; enfin, le marquis de Louvignies se trouvait à Schoonhoven avec deux régiments de cavalerie et un d'infanterie (2).

Tout le pays situé en dehors de cette ligne fut aban-

(1) Cette armée était cependant portée sur les états de la Guerre (*Staat van Oorlog*) de la République comme formant un effectif de 64,715 hommes, dont 4,485 chevaux.

(2) Comme dans cet ouvrage on s'est principalement attaché à tracer le tableau des causes morales et politiques qui firent de Louis XIV et de Guillaume III deux hommes rivaux, on s'est abstenu le plus possible de donner beaucoup de développement au récit des opérations militaires. Cette partie regarde plus exclusivement l'histoire de l'art strategique. L'histoire proprement dite se préoccupe médiocrement des détails concernant la marche des troupes, le mouvement des corps d'armée, les siéges et les batailles; mais ce qu'elle doit faire connaître, ce sont leurs résultats et surtout leur influence, soit immédiate, soit lointaine.

De trop longs développements donnés à la stratégie ou à la tactique finissent par fatiguer le lecteur, qui, connaissant d'ailleurs le résultat des événements, s'impatiente d'être si longtemps arrêté par le choc des bataillons, par des ravins, des fossés et des murailles, et ne se donne plus la peine et souvent l'ennui de lire tout cet étalage de connaissances militaires.



donné à l'ennemi ; les Français étaient maîtres des provinces de Gueldre et d'Utrecht ; l'Overyssel était occupé par les troupes de l'électeur de Cologne et de l'évêque de Munster, et les provinces de Frise et de Groningue, ouvertes aux incursions des troupes des deux prélats ; la province de Zélande seule paraissait pour l'instant à l'abri d'une attaque, grâce à sa position insulaire ; mais là, aussi, on avait à redouter une descente de la flotte anglo-française, bien que, pour l'instant, ce danger eût été écarté par la valeur de Ruiter (1).

Voici ce qui explique comment il se fit que ces cinq têtes indiquées plus haut ne furent pas culbutées par les Français, et, par conséquent, la province de Hollande livrée à l'ennemi : « J'ai ouï dire à monsieur le prince, » sur le sujet de la campagne de 1672 et de la situation » avantageuse de la Hollande, à cause des inondations, » qu'il avait fort étudié ce qu'on y pouvait faire, et que » s'il eût eu un fort grand corps d'infanterie, eux n'en » ayant que fort peu, il eût cru y pouvoir réussir, parce » qu'ils avaient quatre ou cinq têtes à défendre, où l'on » pouvait aller par des digues, et que, les attaquant toutes » à la fois, ils eussent été nécessairement fort faibles en » quelques-unes qu'on eût pu emporter (2). »

VI. Par suite de la retraite de l'armée des Etats, non-seulement la province d'Utrecht, mais aussi quelques villes de celle de Hollande, entre autres Naarden, éloignée seulement de trois lieues d'Amsterdam, furent immédiatement occupées par les Français.

Se voyant abandonnés, les magistrats d'Utrecht envoyèrent une députation au Roi de France, et, le 23 juin, le marquis de Rochefort y fit son entrée. Les vainqueurs

(1) Wag., t. XIV, p. 38.
(2) Pelisson, *Lettres historiques* (88me lettre).

accordèrent à la ville la conservation de ses droits et priviléges et le libre exercice du culte réformé; on promit, en outre, que la province ne serait point distraite de la Confédération, et qu'elle serait comprise dans les négociations qui pourraient s'entamer entre le Roi de France et les Etats.

Peu de jours après, Louis XIV fit son entrée à Utrecht: il marchait entre le duc d'Orléans et le duc de Monmouth, fils naturel de Charles II; mais, comme le séjour d'une ville aussi populeuse pouvait offrir des dangers, il alla résider au château de Zeist.

Le monarque jouissait de son triomphe avec une hauteur insultante; il visait principalement à humilier le culte protestant, celui de la grande majorité des habitants des Provinces-Unies; un de ses premiers soins fut de rendre à l'Eglise de Rome l'éclat et la suprématie dont elle avait été dépouillée depuis un siècle dans ces provinces.

« La Hollande, » dit un auteur, « après avoir résisté avec » une persévérance héroïque à l'Espagne, devint par la » suite une des puissances de la Réforme qui pesa le plus » dans la balance; elle fut la partie active, politique, du » calvinisme; elle lutta par les armes et l'industrie. Genève produisit des docteurs aussi remarquables que ceux » de Leyden; mais, par le mouvement naturel des idées et » du temps, son influence politique s'affaiblit; elle resta » métropole religieuse, la métropole politique de la Ré» forme passa dans la Hollande (1). »

Cette suprématie excita toute la jalousie du monarque français, et bientôt elle l'offusqua au point de lui faire concevoir le projet d'anéantir le petit corps social qui s'était arrogé un tel degré de puissance en Europe.

Frapper le protestantisme au cœur, dans sa partie

(1) Capefigue, *Histoire de la Ligue*, etc., etc.



active et politique, était donc le but de Louis en réduisant les Provinces-Unies ; mais l'œuvre n'était qu'à moitié achevée, si elle n'était accompagnée de la restauration du catholicisme. Aussi se hâta-t-il de rétablir dans ses fonctions l'archevêque titulaire d'Utrecht ; l'ancienne église cathédrale fut rendue au culte catholique après qu'on l'eut sanctifiée de nouveau. Les mêmes cérémonies furent pratiquées dans la plupart des villes conquises; sur quelques autels on grava les mots de *Regi triumphanti* (1). Ce zèle pour l'Eglise de Rome était aussi destiné à rallier à la cause du Roi la portion catholique de la population.

L'anéantissement de la République était donc le but de Louis XIV, et les moyens d'arriver à la réalisation de ce projet se trouvent développés dans une lettre de d'Estrades au Roi :

« Je reçois, » dit d'Estrades, « des avis que le peuple de » la ville d'Utrecht a pris les armes contre ceux qui vou» laient faire sortir leurs effets et leurs hardes, et même » qu'ils les ont pillés. Il y a dans cette ville plus de six mille » catholiques, dont les principaux sont de ma connais» sance, lesquels, se voyant soutenus par l'armée de Votre » Majesté, ne me laissent pas douter qu'ils n'ébranlent le » reste des peuples, qui connaîtront facilement qu'ils ne » peuvent être maintenus par les Hollandais qu'en leur » fournissant des subsides qui les ruineront. Ainsi, s'ils » peuvent sauver leurs biens et leur liberté, l'on peut ju» ger qu'ils traiteront avec Votre Majesté, et qu'ils se don» neront à elle.

» Par la prise de cette ville, Votre Majesté réduira la » Hollande à tout ce qu'elle voudra en ne perdant pas » de temps, et en envoyant un corps de troupes pour se

(1) Wag., t. XIV, p. 40. — *Siècle de Louis XIV*.

» saisir de Muiden, où sont les écluses, d'où il pourra » pousser jusqu'aux portes d'Amsterdam, sans rien crain- » dre, et l'obliger même à traiter.

» On en peut faire de même à l'égard de Woerden » qu'un autre corps peut emporter, et marcher ensuite à » Zwammerdam et de là à la ville de Leyden, laquelle, » voyant les passages libres, aimera beaucoup mieux » traiter que de laisser ruiner son territoire.

» Connaissant la manière du gouvernement de la Hol- » lande comme je fais depuis plusieurs années, j'en puis » parler à Votre Majesté avec plus de sûreté qu'un autre, » et lui dire que, présupposé qu'elle s'empare d'Utrecht et » des lieux ci-dessus marqués, elle pourra abolir la Répu- » blique, et faire en deux mois ce que toutes les puissan- » ces du monde n'auraient pu faire ensemble. La prise » d'Utrecht assujettit à Votre Majesté les provinces de » Gueldre, d'Overyssel et d'Utrecht; celles de Frise et de » Groningue peuvent être attaquées par ses alliés, de sorte » qu'il ne restera plus que la Hollande et la Zélande.

» La première peut être divisée par l'intérêt propre des » villes; Amsterdam a des démêlés avec les villes de » Haarlem et de Leyden; Rotterdam en a avec la ville de » Dordrecht. Les villes, étant souveraines, n'auront pas » de peine à se soustraire à l'autorité des Etats-Généraux, » quand elles verront qu'on leur conservera leurs privilé- » ges; que le magistrat gouvernera le peuple comme à » l'ordinaire, et que leur commerce et leurs revenus de- » meureront sur le même pied qu'ils sont à présent, à la » réserve des prétentions ridicules que les Etats s'attri- » buent sur la mer, qui seront réglées suivant les inten- » tions de Votre Majesté.

» Les villes de la Nord-Hollande suivront celle d'Am- » sterdam, de sorte qu'il ne restera plus que la Zélande



» qui conservera sa souveraineté à part, et qui ne pourra » pas subsister sans le commerce et l'appui de la France » et de l'Angleterre.

» Ce qui restera des autres places aux Etats, comme » Bois-le-Duc, Heusden, Bommel et les forts qui en dé- » pendent, Breda, Berg-op-Zoom et Maastricht tombe- » ront d'elles-mêmes, n'étant plus appuyées des grosses » villes de la Hollande; par ce moyen, la République et » la forme du gouvernement seraient entièrement ruinées » et abolies (1). »

La conquête de la Hollande devait donc être le but de Louis; cette conquête achevée, la République aurait cessé d'exister.

Une connaissance approfondie de la situation intérieure du pays et de son régime gouvernemental ne peut être contestée à d'Estrades; toutefois l'équité exige de rectifier l'erreur dans laquelle il tombe, peut-être involontairement, en dépeignant à son souverain les catholiques des Provinces-Unies comme des sujets traîtres et rebelles au gouvernement. Rien, absolument rien, ne justifie cette accusation à l'égard d'une portion considérable des habitants de la République, qui firent peut-être, et c'est même plus que probable, dans le for intérieur, des vœux pour l'émancipation de leur religion, mais qui ne se conduisirent jamais en traîtres disposés à vendre leur pays à l'étranger.

Ce qui ouvrit à l'ennemi, à cette époque funeste, le chemin du cœur du pays, ce qui laissa la République sans moyen de défense, ce qui attira sur elle un déluge de maux et de désastres qui menacèrent d'engloutir le vaisseau de l'Etat, corps et biens, ce furent les dissensions intestines qui avaient désolé l'Etat, et qui le désolaient encore, en présence d'un ennemi maître déjà des deux

(1) Lettre du comte d'Estrades à Louis XIV, du 17 juin 1672.



tiers du pays. Ces désastres furent augmentés par l'égoïsme rétréci de la province de Hollande qui, quand elle vit l'imminence du danger qui la menaçait, ne songea qu'à elle-même, sans s'inquiéter du sort réservé aux autres Etats de la Confédération. Enfin, cette situation déplorable fut aggravée par la fâcheuse condition de l'armée, où la trahison et la lâcheté étaient à l'ordre du jour, où le manque de discipline et l'ignorance du métier de la guerre se faisaient sentir à toute heure, tandis que la coupable incurie de ceux qui étaient chargés de pourvoir à la subsistance et à l'approvisionnement de cette armée, laissait les chefs fidèles dans l'impossibilité d'agir et de se défendre.

A côté de toutes ces villes qui capitulèrent à la première sommation de l'ennemi, on compte cependant des exceptions honorables. Nimègue, entre autres, trouva dans ses bourgeois des défenseurs, lorsque la garnison était prête à déposer les armes. Ces exceptions, quoique rares, menaçaient de suspendre cette course rapide de succès dont le terme devait être la prise d'Amsterdam (1).

Pour éviter ce temps d'arrêt dans les opérations militaires, le Roi de France fit publier une proclamation par laquelle il promettait d'user d'indulgence envers les villes qui ouvriraient leurs portes, et menaçait de livrer au pillage et aux flammes celles qui opposeraient la moindre résistance (24 juin). Cette menace décida Woerden et Oudewater, villes situées sur l'extrême limite de la Hollande, à recevoir garnison française.

Maître déjà de la plus grande partie du pays, le Roi de France tint alors un conseil de guerre pour régler les opérations militaires qui devaient faire tomber la Hollande et Amsterdam entre ses mains.

(1) Wag., t. xiv, p. 92.



Condé et Turenne voulaient que l'on marchât en avant, et proposaient de démanteler les places fortes à mesure qu'elles seraient conquises, pour ne pas affaiblir l'armée par des garnisons. Louvois s'opposa à cet avis, jaloux, dit-on, de conserver la faculté de se faire des créatures en nommant des commandants militaires dans les villes subjuguées. Il appuya son opinion sur la nécessité de tenir le peuple dans l'obéissance en conservant les places fortes.

Louis adopta le conseil de son ministre, et n'eut que trop de motifs pour s'en repentir. Il laissa respirer la Hollande; ce temps fut fertile en grands événements qui changèrent la face des affaires dans les Provinces-Unies, et réagirent sur l'Europe entière.

Bientôt aussi il s'éleva un sujet de contestation entre Turenne et Condé : celui-ci proposait de faire marcher six mille hommes de cavalerie pour s'emparer d'Amsterdam; mais Turenne, plus circonspect, parce qu'il connaissait mieux le pays, s'y opposa, disant que cette cavalerie serait exposée à périr par les inondations. Le manque d'accord entre Condé et Turenne; les conseils de Louvois, opposés à l'avis des deux plus grands hommes de guerre de cette époque; le défaut de résolution de Louis XIV, qui craignait peut-être de compromettre par un revers de fortune ses succès passés, toutes ces causes réunies paralysèrent les opérations de l'armée française. On délibérait au quartier général de l'armée française au lieu d'agir, c'était là une faute irréparable; les événements qui survinrent peu de temps après en Hollande le prouvèrent à Louis XIV.

VII. Au milieu de ces triomphes, entouré de ses ministres et de ses généraux, Louis XIV reçut les propositions de l'électeur de Mayence, d'entreprendre une croisade

contre les Turcs et la conquête de l'Egypte après la conclusion de la paix avec les Hollandais. Ces propositions lui furent faites par l'entremise du marquis de Feuquières, son envoyé à la Cour électorale. D'après ces propositions, Louis XIV devait décider si c'étaient ses partisans dans l'Empire, ou l'Empereur et l'Empire lui-même, qui devaient s'engager à entreprendre cette sainte guerre. Pour que la paix ne fût pas retardée; que cette entreprise ne fût pas troublée ou rendue impossible, l'électeur de Mayence s'engageait à user de toute son influence dans l'Empire, pour que ni l'Empereur ni aucun des membres de l'Empire ne se mêlât de cette guerre, afin que Louis XIV eût le temps de conclure une paix avantageuse avec les Etats-Généraux avant que l'Espagne ou l'électeur de Brandebourg pussent venir au secours de la République; « car, disait l'électeur de Mayence, il était juste que les Hollandais fussent humiliés à cause de leur orgueil. » Il proposait aussi que, dans un article séparé dans la paix à conclure entre le Roi de France et la République, cette dernière serait tenue de joindre sa flotte à la flotte française pour la conquête de l'Egypte, et de fournir, en outre, des subsides. Si Louis XIV acceptait ses propositions, l'électeur était disposé à correspondre personnellement avec lui à ce sujet.

Mais la réponse de M. de Pomponne au marquis de Feuquières coupa court aux projets de l'électeur. M. de Pomponne disait : « Je ne vous dis rien sur les projets » d'une guerre sainte, mais vous savez qu'ils ont cessé » d'être à la mode depuis saint Louis (21 juin 1672) (1). »

Ces peu de mots étaient significatifs, et cette réponse prouvait, à n'en point pouvoir douter, que Louis XIV ne voulait pas se laisser détourner par des conquêtes éloi-

(1) Gurhauer, *Kurmainz in der Epoche* 1672, Ier Th., p. 280-294.

gnées de son projet d'établir sa domination en Europe. Dès-lors il devint urgent, pour les princes de l'Empire, de se précautionner contre ce danger et d'aviser à des mesures de salut général pendant qu'il en était encore temps. L'électeur de Mayence comprit donc que l'Empire ne pourrait rester spectateur impassible de la lutte; il pensait : « Que la querelle entre la France et la Hollande » devait être aplanie; que, dans tous les cas, la Répu- » blique ne devait pas être abandonnée, puisque la suite » du bouleversement de cet Etat amènerait incontestable- » ment la ruine de l'Allemagne. « Car, » disait-il encore, « si les Français réussissent dans leur dessein, il doit en » suivre que la face de l'Europe sera changée, et que » l'Empire succombera. »

Seulement la position de ses Etats lui imposait de grands ménagements, et il proteste : « Qu'il sacrifierait » volontiers tout sur l'autel de la patrie, si sa puissance » était assez considérable (1). »

Tels étaient les sentiments de l'électeur de Mayence, ils différaient peu de ceux de l'électeur de Brandebourg; seulement celui-ci n'avait qu'une petite partie de ses Etats exposée à l'invasion française, tandis que les princes du Rhin avaient tout à craindre en se prononçant trop ouvertement contre Louis XIV.

On prévoit dès-lors que l'Empire est à la veille de devoir se prononcer, et que Louis XIV va avoir un ennemi plus redoutable à combattre, s'il ne se hâte d'écraser la République avant que des défenseurs aient le temps d'arriver.

VIII. Toute l'issue de la campagne dépendait de cette promptitude. Cette entreprise admirablement préparée, d'abord par une série de négociations habilement con-

(1) Gurhauer, *Kurmainz in der Epoche* 1672, Ier Th., p. 187-188.



duite et exécutée ensuite avec un rare bonheur jusqu'alors, aurait facilement pu s'achever ; mais, au lieu de perdre un temps précieux, il eût fallu diriger toutes les forces françaises sur la Hollande : les Français n'avaient rien à redouter de ce qu'ils laissaient derrière eux, et peu de résistance à craindre en allant en avant. Il fallait arriver à La Haye pour y frapper le grand coup. Si on l'eût fait, un miracle seul aurait pu sauver cette province. Mais le miracle ne fut pas nécessaire, car Louis XIV perdit son temps et avec lui le but de son entreprise, qui était évidemment de cerner les Pays-Bas espagnols après avoir conquis les Provinces-Unies. Tenant celles-ci, il tenait les autres; mais les premières lui échappant, les autres lui échappaient également.

Le Roi *passionné* devint un Roi tâtonnant, et l'Europe entière profita de ces tâtonnements comme le continent entier eût pâti de sa ferme résolution.

Mais le Roi d'Angleterre son allié l'eût arrêté, dira-t-on peut-être, erreur : une riche proie, jetée à l'avidité de Charles II et de ses ministres, eût calmé leurs appréhensions exclusivement britanniques. Un pied à terre accordé à l'Angleterre sur le continent, comme un équivalent de la perte du joyau de Dunkerque, eût été un merveilleux calmant; le cabinet anglais était tout au plus un Cerbère qu'on endort avec un gâteau de miel, sauf à le lui enlever plus tard, comme on lui avait enlevé la place de Dunkerque; et l'Europe, avant d'avoir le temps de s'y opposer, eût assisté au *fait accompli*, et l'aurait probablement accepté pour conserver la paix et n'avoir pas à se mesurer avec le colosse dans une lutte trop inégale.

Voici un tableau vrai, dû à la plume d'un auteur français, de la situation de la République au moment où Louis XIV, à la tête de son armée, eut pénétré dans le

cœur du pays. — « Les malheurs qu'avait essuyés la Ré-
» publique, et les dangers plus grands encore qui la me-
» naçaient, loin de réunir les partis qui la déchiraient, en
» augmentaient l'animosité. Chacun imputait à l'autre les
» malheurs publics. Le parti de Loevestein, ou des frères de
» Witt, regardait la résistance comme inutile; il inclinait
» à se soumettre aux armes du Roi et à se confier à sa
» clémence. Celui du prince d'Orange (et il comprenait
» une grande partie de l'état militaire) ne désespérait pas
» du salut de l'Etat, et ne voulait que des résolutions vi-
» goureuses. Les provinces et les villes commençaient à se
» diviser, et plusieurs voulaient traiter séparément avec le
» Roi pour en obtenir de meilleures conditions. Dans pres-
» que toutes les places fortes, les bourgeois demandaient
» à capituler, et les garnisons avaient à se défendre en
» même temps contre la mauvaise volonté de leurs com-
» patriotes et contre les attaques des ennemis. On conçoit
» aisément combien cet état de choses devait faciliter les
» succès ultérieurs des Français (1). »

IX. Alors Amsterdam, cette ville riche et populeuse dont le sort se discutait à cette époque dans les conseils de Louis, trouva ses principaux moyens de défense dans ceux qu'elle tenait de sa nature et de son territoire bas et marécageux. On chercha à en tirer tout le parti possible. Les magistrats s'y montraient pleins de zèle et de dévouement à la cause publique. Le peuple, privé de travail, fut contenu par une paie régulière et armé pour défendre la cité, concurremment avec les compagnies bourgeoises. Les vaisseaux qu'on avait sortis du port, devinrent autant de redoutes flottantes entourant les murs de la ville.

(1) *Histoire de la campagne de M. le prince de Condé en Flandre, en 1674*, par le chevalier de Baurain, dans l'Introduction ou *Tableau historique de la guerre de Hollande jusqu'à cette époque.*



On inonda, sans exception, toutes les terres environnantes, pour faire supporter sans murmures cette mesure de salut public aux habitants des campagnes. Enfin, les préparatifs faits à Amsterdam pour repousser une attaque, étaient d'autant plus méritoires, que, dans le reste de la Hollande, on croyait qu'il ne restait d'autre ressource que de se soumettre à la loi du vainqueur (1).

Cependant l'ennemi était déjà à Naarden, et le poste de Muiden, confié à la défense du prince Jean-Maurice de Nassau-Siegen, était si faiblement gardé, et si complètement dénué de tout ce qu'il fallait pour résister à l'ennemi, qu'il paraît incroyable que les généraux français n'aient pas profité de cette circonstance. On va juger dans quelle situation le prince de Nassau se trouvait à Muiden, ayant à répondre, en quelque sorte, du salut d'Amsterdam; les passages suivants de quelques-unes de ses lettres au prince d'Orange, offrent un tableau trop curieux pour ne pas les reproduire : elles donnent une idée de ce qu'était l'armée. Ces lettres étaient écrites au prince d'Orange, en sa qualité de capitaine-général des forces de terre de la République (2).

(1) Basnage, t. II, p. 224-237.

(2) *Muyden, du 20 d'Juny, s. n. 1672.* — « Monsieur, hyer messieurs les magistrats de la ville d'Amsterdam ont désiré de me parler pour adjouster l'un et l'autre pour la défense du pays. Mais cela estait de si longue durée que j'ay perdu vingt-quatre heures de temps ; néantmoins j'ay fait ouvrir tous les échuses, ce qui nous fortifiera grandement ; cependant je me trouve dépourvu de toute sorte des nécessités : je n'ay n'y canon, n'y amunition de guerre, ny pales (balles) ; les paysans ordonnés pour le travaille sont tous fuiés, entre temps les ennemis ont occupé Amersfort et Naarden, mesme ont-ils cru d'occuper cette place icy; mais, percevant nos troupes, ils se sont retirés, nous les avons repoussés jusques dans la porte de Naarden, où ils ont fait grand feu ; je crois fermement qu'ils nous attaquerons au premier jour, puisque la place est d'une grande étendue. J'ai prié messieurs les bourguemaistres d'Amsterdam de me prévoir de canon et autres nécessités ; mais je doute fort qu'ils le feront d'autant que je trouve une grande desordre dans la mesme ville... — *P.-S.* Parce que je doute que le magistrat



X. Après avoir tracé le tableau des conquêtes des Français et des revers de la République, nous allons of-

d'Amsterdam m'envoyera le susdit canon, il plaira à Vostre Altesse de mettre ordre que le canon, avec les nécessités requises, soit envoyé de La Haye icy. »

Le même au même. — « *Muyden, ce 22 juny, s. n.* 1672. — Monsieur, je me trouve ici dans la plus grande perplexité du monde, d'autant que je n'ay qu'un régiment de cinq cents hommes pour défendre des places de trois heures de distance, dont Muyden seul requit deux régiments, et cela encore sans pales, ni amunition de guerre, quoyque je les ai demandé plusieurs fois de messieurs d'Amsterdam, mais en vain; quant on commande les troupes vers l'ennemy, qui se montre à tout moment, nos soldats cryent tout haut : « Nous n'avons n'y poudre, n'y mèches. » On m'avait fait espérer d'avoir quatre ou six cents paisans, pour travailler, je n'en ay pas un, tous se sont retirés la nuit, en sorte que je ne sais faire le moindre retranchement, où nous ne lessera pas à une attaque, de nous servir de nos épées; je n'ay guère de confiance aux soldats du colonel Aquila, d'autant plus qu'il est beaucoup en arrière, et, en passant à Utrecht, les Etats ont dit tout hautement qu'il n'était plus à leur service; si Votre Altesse pouvait detascher un autre régiment. aux troupes d'aillieurs, il serait très-nécessaire pour un lieu si considérable comme cecy. »

Le même au même. — « *De Muyden, ce 23 juny* 1672. — Monsieur, ensuite de ma dernière, messieurs d'Amsterdam m'ont envoyé mille livres de poudre, mèches et bales à l'advenant et six pièces de canon de quatre à trois livres, sur les affûts hauts un pied de la terre, très-bonnes pour boire des santées, sans canonier, point de pales, n'y autres nécessités requises; je crois fermement qu'on me veut perdre icy, les ennemis ne laissent pas de nous éveiller avec des petites parties ayant encore aujourd'hui tué deux des nôtres.

Le même au même. — « *De Muyden, ce 30 juin* 1672. — Les paysans de la province d'Utrecht se sont déclarés d'estre nos ennemis, prennent les armes contre nous et ont blessé deux de nos cavaliers; la moindre chose ne se passe icy que les ennemis à Naerden ne le sçavent aussitôt, et cela par nos propres habitants. Hyer me venu la compagnie du capitaine Raesvelt, qui a commandé à Steenwyck; si je pouvais avoir encore d'autres, il sera très-nécessaire, d'autant que nos soldats s'enfuient, à cause de la fatigue des guardes et travaille, et tous ceux qui ont leur femme et enfants dans par l'ennemy prises s'en vont non obstant que je fais toute diligence imaginable pour l'empescher; mais ils s'en vont de nuict de leurs postes, en sorte que je puis asseurer Vostre Altesse que je n'ai pas six cents hommes d'infanterie, contés la compagnie du susdit Raesvelt. Je n'auray jamais cru que de la ville d'Amsterdam j'auray eu si peu d'assistance, à grand peine m'ont-ils à la fin envoyé cinquante travaillieurs; jusqu'à cette heure icy, je ne sceu obtenir le nombre de cent pelles pour faire travailliers les cavaliers; j'ay jugé d'estre necessaire que Vostre Altesse eût cognoissance jusques aux moindres choses, afin de ne point imputer que les défauts viennent de ma négligence. »



frir celui des événements dont La Haye, siége des assemblées souveraines, était le théâtre. Cet exposé ne sera pas moins rembruni que celui qu'on vient de lire.

A la vue de cette suite rapide de désastres, les Etats de Hollande sentirent faiblir leur énergie. Cette assemblée sur laquelle reposait alors exclusivement la direction des affaires publiques n'offrit plus aucune trace de la fermeté persévérante qu'elle avait si souvent déployée au milieu des grandes crises politiques. On y délibérait, à la vérité, sur les moyens de sauver l'Etat ; mais ces délibérations manquaient de ce calme et de cette union de vues et

Le même au même. — « *De Muyden, ce 6 de juillet* 1672. — Monsieur, en ce moment on me vient asseurer que messieurs les Etats de Hollande et West-Vrise ont conféré la charge de Stathouder à Vostre Altesse. L'Eternel la veuille bénir et conserver longues années; je souhaite cela du profond de mon âme.

« *P.-S.* Messieurs d'Amsterdam ont la bonté de me prévoir de tout; ils m'ont envoyé trente-deux pièces de canon de fer, ils m'en viennent tous les jours des compagnies mariniers, très-bons hommes, en sorte qu'avec l'aide de Dieu nous sommes en estat de défendre cette place-cy, laquelle est de très-grande importance pour la ville d'Amsterdam ; les ennemis nous donnant de tous costés des allarmes, très-bon pour nous tenir et d'accoustumer d'estre allard. »

Le même au même. — « *De Muyden, ce* 15 *septembre* 1672. — Monsieur, l'ivrognerie parmi nos officiers domine si fort icy, qu'il n'est pas croyable, touts mes menaces sont en vain, encore que je les ay faits prendre enarrest; les capitaines n'ont point d'honte de monter la garde touts sous ; je n'y vois plus de remède, si ce n'est que Vostre Altesse me donne le pouvoir de les suspendre de leurs charges, jusqu'à ce qu'elle en ordonne autrement. Hyer au soir l'enseigne de capitaine Groelart, nommé Dirk Johan van Sondenbalck, a tué le capitaine des armes de la même compagnie estant sou et se sauvé, en sorte que cette place est vacante. . . . . »

Nous pourrions augmenter le nombre de ces citations en puisant dans les lettres du prince de Nassau-Siegen; mais ce qu'on vient de lire suffira pour donner une idée de la désorganisation et du manque de discipline qui régnait dans l'armée, et la facilité avec laquelle Louis XIV pénétra dans le cœur du pays, cesse dès-lors de paraître extraordinaire, car il n'y rencontra aucune résistance sérieuse jusqu'au moment où la face des affaires changea dans la République par le rétablissement du Stathoudérat. (*La Correspondance du prince de Nassau-Siegen fait partie des Archives de la Maison d'Orange.*)



d'intérêts qui seuls peuvent conduire à des mesures salutaires. On voyait la République sur le bord de l'abîme, mais où trouver celui qui pouvait l'arrêter dans sa chute? La terreur avait glacé bien des cœurs; l'égoïsme et l'esprit de parti avaient étouffé dans beaucoup d'autres l'amour de la patrie commune; enfin, le désir de sauver à tout prix ce que l'ennemi n'avait pas encore conquis, fit naître la pensée d'abandonner les provinces envahies à leur sort, sans avoir égard au lien fédéral qui unissait les Etats entre eux. La Confédération était matériellement et moralement dissoute. Mais de Witt n'avait jamais fait grand cas d'elle, et s'il pouvait parvenir à sauver la province de Hollande avec son annexe, celle d'Utrecht, il n'aurait pas trouvé le malheur bien grand.

De Witt lui-même partagea l'alarme général. Il était accablé à la fois, et par les triomphes de la France, et par la haine du peuple qui regardait son opposition au rétablissement du Stathoudérat comme l'origine des calamités qui pesaient sur le pays.

Dans ces conjonctures, de Witt vint trouver Fagel, greffier des Etats-Généraux, pour lui confier ses appréhensions. Fagel répondit que l'Etat s'était vu plus près de sa ruine pendant la guerre contre l'Espagne; que les provinces de Hollande et de Zélande n'avaient qu'à faire bonne contenance; que le temps n'était pas éloigné où les autres provinces, revenues de leur premier effroi, seraient à même de seconder celles qui n'étaient pas encore tombées au pouvoir de l'ennemi; enfin, que l'assistance des princes de l'Empire et de l'Espagne, mais surtout le secours de vingt mille hommes promis par l'électeur de Brandebourg, ne tarderait pas à changer la face des affaires; qu'il ne fallait désespérer de rien, agir avec fermeté, et continuer à se défendre.

De pensionnaire de la ville de Haarlem, Fagel était devenu, en 1670, greffier des Etats-Généraux ; ces fonctions importantes donnaient à celui qui en était revêtu, outre une influence très-grande sur les délibérations de cette assemblée, la principale direction des relations diplomatiques. On prétend que de Witt avait fait nommer Fagel à cet office pour l'attacher davantage à son système politique ; selon d'autres cependant de Witt n'aurait cherché dans cette nomination qu'un moyen de se débarrasser de Fagel, dont l'éloquence persuasive, comme pensionnaire de Haarlem, le gênait dans l'assemblée des Etats de Hollande. Aux yeux des uns, Fagel était un homme qui ne prenait jamais conseil de la prudence et qui, par là, était capable de tout hasarder, au risque de tout perdre ; d'autres le dépeignent comme un ministre fin, adroit, habile et sachant modifier ses opinions politiques d'après les conjonctures. Il rechercha l'amitié de de Witt, et sut la conserver jusqu'au dernier moment. On l'avait vu chaud partisan de l'*Edit perpétuel;* et, lors de la récente élévation du prince d'Orange au rang de capitaine-général, il appuya vivement l'avis de ceux qui voulaient circonscrire l'autorité militaire du prince. Il est possible cependant que, prévoyant le cas d'une révolution où le prince d'Orange aurait tout à gagner, et ses adversaires tout à perdre, Fagel se soit attaché à acquérir de l'influence sur le parti stathoudérien, tout en ne paraissant pas vouloir se séparer ouvertement de celui de de Witt ; ceci prouverait qu'il possédait plus de dextérité dans l'esprit que de franchise dans le caractère. Néanmoins, soit confiance dans les ressources que l'Etat possédait encore, soit qu'à ses yeux la position fût réellement si désespérée qu'il crût qu'on ne s'exposait à rien perdre en risquant tout, il est certain que Fagel différait d'opinions avec de Witt



sur le parti qu'il fallait adopter. De Witt proposait d'avoir recours à des négociations; Fagel rejetait ce moyen. Etait-ce pusillanimité ou jalousie contre le prince d'Orange auquel de Witt voulait enlever, par des négociations honteuses, la chance de devenir le libérateur de l'Etat? Etait-ce témérité irréfléchie de la part de Fagel? Quoi qu'il en soit, l'opinion des deux principaux ministres se trouva être en opposition quand la question fut soumise aux Etats-Généraux, et ceux-ci consentirent à l'envoi d'une députation aux Rois de France et d'Angleterre, pour implorer la paix (1). Néanmoins cette résolution fut loin d'obtenir l'assentiment général; c'était le dernier effort du crédit expirant de de Witt, la dernière expression du système égoïste de l'oligarchie hollandaise, prête à sacrifier la Confédération au salut de la seule province de Hollande.

L'administration de de Witt avait fatalement entraîné la République à la négation du principe fédératif, à la dissolution de l'union d'Utrecht. Jean de Witt resta debout sur des ruines; voilà où il avait conduit l'Etat après une administration de près de vingt années.

XI. Conformément à leur décision de traiter de la paix, les Etats chargèrent MM. Van Halewyn et Dykveld d'aller à la Cour de Londres, et MM. de Nassau-Odyk, de Gendt, Eeck et Pierre de Groot, l'ami et le confident de de Witt, furent désignés pour aller trouver Louis XIV et lui porter, au nom de la République, des paroles de paix (2).

Ces derniers arrivèrent dès le 22 juin, veille de la red-

(1) Résolution des Etats-Généraux, du 14 juin 1672. — Basnage, t. II, p. 239. — Lettres du conseiller pensionnaire de Witt à son frère, des 18 et 20 juin 1672.

(2) Résolution des Etats-Généraux, du 15 juin 1672; — Lettres des Etats-Généraux aux Rois de France et de la Grande-Bretagne, du 15 juin 1672.



dition de la ville d'Utrecht, au château de Keppel, où se trouvait le quartier-général du Roi de France (1), et, le lendemain, ils allèrent trouver les secrétaires d'Etat Louvois et Pomponne.

Les ministres de Louis XIV ayant interrogé les envoyés hollandais sur le but de leur mission, leur signifièrent que le Roi ne voulait traiter qu'avec des députés munis de pleins pouvoirs; qu'au surplus le Roi regardait comme sien tout ce qu'il avait acquis par droit de conquête, et qu'il ne le restituerait que moyennant un équivalent convenable; les ministres français ajoutèrent que les Etats seraient obligés d'indemniser le Roi pour les frais de la guerre, et de donner satisfaction pleine et entière à ses alliés. A un langage si superbe, Pomponne joignit la menace, disant : « Que les Etats-Généraux, s'ils voulaient » sauver quelques débris du naufrage, devaient se dépê» cher de prendre une détermination conforme à la vo» lonté du Roi (2). »

Jamais envoyés d'un Etat souverain ne parlèrent avec plus d'humilité, et jamais aussi députés d'une puissance qui n'est pas complétement subjuguée ne furent écoutés avec plus de mépris.

A la suite de cette réponse décourageante, de Groot retourna en toute hâte à La Haye, pour instruire les Etats de la volonté de Louis XIV.

XII. Mais, pendant que les députés des Etats imploraient la miséricorde du Roi de France, un événement important venait de se passer à La Haye (22 juin).

De Witt, retournant à pied à son logis, accompagné d'un seul domestique, fut attaqué, à la faveur de la nuit, par quatre assassins qui, après l'avoir percé de plusieurs

(1) Wag., t. xiv, p. 41.
(2) *Ibid.*, t. xiv, p. 46.



coups, le laissèrent étendu sur le carreau et prirent la fuite. Cependant les blessures du conseiller pensionnaire n'étaient pas mortelles; il eut la force de regagner sa demeure, et, le lendemain, il informa les Etats de Hollande de l'attentat commis sur sa personne (1). C'est de ce jour que finit la carrière politique de de Witt. Le voyant retenu chez lui par suite de ses blessures, les Etats de Hollande chargèrent Vivien, parent et ami du conseiller pensionnaire, de le remplacer provisoirement dans ses fonctions (2).

L'attentat dont le conseiller pensionnaire venait d'être

(1) Wag., t. xiv, p. 68.

(2) Jean de Witt, avec son père et son frère et les coryphées de la trinité de Witt, les Van Beuningen, les Beverningh, les Nieuwpoort, les de Groot, les Boreel, les Meerman, ont bien réellement formé pendant plusieurs années une espèce de *Conseil des Dix* dans les Provinces-Unies; il ne manqua à ce patriciat, pour rendre la similitude plus parfaite avec le gouvernement oligarchique de Venise, que d'avoir eu à ses ordres des inquisiteurs d'Etat. Tel fut le caractère du gouvernement d'un homme auquel les plus chauds partisans de la liberté en France n'ont cessé et ne cessent encore de prodiguer mille louanges; mais ne serait-il pas plus que temps d'en finir avec tout cet encens brûlé devant une idole, qui, d'après les principes libéraux qu'ils professent, le méritait si peu? Est-ce de l'ignorance ou de la mauvaise foi? nous l'ignorons. Dans le premier cas, l'histoire est là pour les instruire; dans l'autre, c'est un mal sans remède, et ces thuriféraires continueront à nous étourdir par les parfums de leur éloquence.

M. Guizot, en parlant de Jean de Witt, disait à M. de Grovestins : « Il » était bien véritablement l'expression de la politique traditionnelle de son » pays. » — En parlant ainsi, M. Guizot faisait l'éloge de Jean de Witt au point de vue français; mais il ne considérait pas qu'au point de vue européen en général, et sous le point de vue de la sûreté et de l'intérêt exclusif des Provinces-Unies, cette politique traditionnelle avait fait son temps, et que, le danger venant du côté de la France, il ne fallait pas se liguer avec cette puissance contre les faibles, mais bien, au contraire, protéger ceux-ci contre la prépondérance de la France. A l'époque où l'Espagne était puissance dominante, l'alliance entre la France et les Provinces-Unies était commandée par une politique sage et prévoyante; mais, lorsque la France se fut mise à la place de l'Espagne et que celle-ci eut pris la place de la France, cette même politique qui avait commandé l'alliance entre la France et la République exigea l'alliance des Etats-Généraux avec l'Espagne contre la France.



la victime, fut considéré comme un crime de lèse-majesté; des perquisitions furent faites pour saisir les coupables, et amenèrent l'arrestation du jeune Van der Graaf dont le père était conseiller. Les Etats de Hollande enjoignirent à la Cour de Justice d'instruire le procès; le coupable avoua son crime, et témoigna du repentir, alléguant, pour toute défense : « Qu'il était abandonné de » Dieu (1). »

Sollicité, à diverses reprises, d'intercéder pour le coupable, de Witt s'y refusa. Ses amis mêmes le blâmèrent : « Sauvez la vie, » lui disait-on, « à celui qui a voulu vous » l'ôter. Le peuple murmure, et demande grâce pour lui; » vous allez achever d'irriter ce peuple contre vous, tâ» chez de le gagner en empêchant l'exécution d'une sen» tence qui va vous rendre encore plus odieux à ses yeux. »

Mais ces raisonnements n'eurent aucune influence sur l'esprit inflexible de de Witt. « Le crime est là, » répondit-il, « et il mérite la mort, justice doit être faite : l'impunité » ne sert qu'à enhardir les scélérats et à en augmenter le » nombre. Le peuple, » ajoutait-il, « me hait sans raison, et » je ne veux pas rechercher son amitié par une démarche » que je blâme, et dont tous ceux qui font partie du gou» vernement seraient autorisés à se plaindre (2). »

Van der Graaf, condamné à la peine capitale, la subit : on recueillit ses dernières paroles comme celles d'un martyr; le peuple murmura, et de ce jour sa haine contre de Witt prit un caractère plus hostile. Les lieux publics furent inondés de satires et de libelles contre de Witt et sa famille. « Ce sont tous des traîtres, » disait-on, « ils ont trahi la patrie, et l'ont livrée à la France; nos » magistrats sont à leurs ordres, et nous, nous allons

(1) Procès de Van der Graaf.
(2) Sanson, *Histoire de Guillaume III*, t. II.

» périr, si nous ne nous opposons pas à leurs détestables » desseins. »

Pendant que ceci se passait à La Haye, Corneille de Witt, revenu depuis peu de la flotte par suite d'indisposition, était en butte à la haine du peuple de Dordrecht, sa ville natale. Déjà cette multitude furieuse avait insulté de Witt père, qu'elle regardait comme le chef d'une faction dont ses deux fils étaient les plus fermes soutiens. Ce vieillard, il est vrai, conservait toute son antipathie contre la Maison d'Orange, et l'âge n'avait pas amorti chez lui d'anciennes rancunes politiques. Sa maison fut pillée, puis la populace effrénée courut à l'Hôtel-de-Ville, où elle s'empara d'un tableau représentant l'expédition de Chatam; la tête du portrait principal, celui de Corneille de Witt, fut découpée et attachée au gibet. Tous ceux qui étaient amis ou alliés des Witt étaient suspects à la multitude. Mais la calomnie s'exerçait principalement aux dépens de Corneille : on l'accusait d'avoir empêché de Ruiter de livrer une seconde bataille aux flottes combinées, après le combat naval de Soulsbay, et d'avoir été forcé de quitter la flotte par suite de voies de fait entre lui et de Ruiter.

Ainsi l'orage allait en grossissant contre deux magistrats qui, peu d'années auparavant, étaient si puissants dans l'Etat, que le peuple avait enduré leur omnipotence. Mais, dans des crises semblables, le peuple ne prend conseil que de sa force; il ne sentait plus de frein ; le pouvoir expirait entre les mains de ceux qui l'avaient possédé pendant plus de vingt ans, tandis que leurs adversaires étaient encore réduits à former des vœux pour que cette autorité devînt leur partage. Dans cet interrègne de l'autorité légale, le peuple régnait de fait; et le triomphe devait échoir à celui pour qui le peuple se prononcerait. Qu'on nie après cela l'existence d'une souveraineté matérielle

dont le peuple est dépositaire : la force. C'est toujours une calamité quand le peuple se voit obligé de faire usage de cette souveraineté, qui, dans des temps ordinaires, sommeille dans son sein; cependant il est des circonstances où le réveil de cette souveraineté devient un mal nécessaire, l'unique remède pour sortir violemment d'une position qui, si elle se prolongeait, mènerait immanquablement à la dissolution du corps social. Jamais cette vérité ne se montra sous un jour plus éclatant qu'à l'époque dont nous retraçons les événements; jamais peut-être ne fut-elle couronnée d'un succès plus complet et plus immédiat. Le peuple irrité se préparait à élever Guillaume III sur le pavois; et Guillaume, en retour, devait sauver le peuple et la République.

XIII. A cette époque, l'assemblée des Etats-Généraux ne possédait plus qu'un simulacre d'autorité; car, la Confédération étant dissoute de fait, le pouvoir se trouvait concentré dans l'assemblée des Etats de Hollande qui s'arrogeaient le droit de dicter la loi à ce qui subsistait encore de la République des Provinces-Unies (1).

Ce fut donc dans le sein de cette assemblée que de Groot, à son retour du quartier-général de Louis XIV, exposa les motifs qui l'avaient obligé à revenir précipitamment à La Haye.

Nous avons dit plus haut que cette assemblée n'était plus dirigée par de Witt.

Il s'y était formé deux opinions divergentes relativement aux négociations avec les Rois de France et d'Angleterre.

Les nobles se prononçaient en faveur d'un accommodement, prêts à tout sacrifier pourvu qu'on conservât la souveraineté, la liberté et le culte protestant, comme reli-

(1) Wag., t. xiv, p. 47.



gion dominante. Les villes de Dordrecht. Haarlem. Delft, Leyden, Gorkum, Schiedam. Schoonhoven, Edam, Munnikkendam, Medenblick et Purmerend appuyèrent cette opinion.

Amsterdam, au contraire, s'opposait à toute espèce de négociations, et soutenait qu'il fallait se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Un accommodement raisonnable paraissait impossible aux députés d'Amsterdam. « A quoi bon, disaient-ils, acheter bien cher une paix qui sera un fardeau plus lourd que la guerre la plus calamiteuse? »

Les villes de Gouda, Rotterdam, la Brielle, Hoorn et Enkhuisen, étaient irrésolues, ne sachant pas à laquelle des deux opinions elles devaient se joindre. Mais Alkmaar se prononça en faveur de celle d'Amsterdam.

A la vue de ce partage d'opinions sur une question qui, constitutionnellement, ne pouvait être décidée qu'à l'unanimité, les nobles prièrent de Groot d'éclairer l'assemblée. Ils lui demandèrent de leur faire connaître : « ce qu'on pouvait espérer d'une négociation, ce qu'il y avait à redouter en prolongeant la guerre. »

De Groot fit le tableau le plus sombre de la situation des affaires : il dit qu'il y avait peu d'espoir de se défendre avec succès contre un ennemi qui se proposait d'attendre l'hiver pour se frayer, sur la glace, un accès aux lieux défendus par les inondations, et qui visait principalement à s'emparer d'Amsterdam.

« Après quoi, » ajouta-t-il, « nous ne pouvons nous attendre qu'au plus dur esclavage. »

Il proposa alors d'abandonner à la France Maastricht et tout le pays appelé de *la Généralité,* espérant qu'à ce prix, et moyennant une indemnité pour les frais de la guerre, Louis XIV consentirait à laisser subsister les sept provinces et le culte protestant.

Les nobles, après avoir entendu cet avis, se prononcèrent ouvertement en faveur d'un traité avec la France, exhortant les villes dissidentes à se rallier à cette opinion, « afin de sauver, » dirent-ils, « d'une ruine totale la souve- » raineté de ces provinces, notre culte, nos femmes, nos » enfants et nos propriétés. »

Toutefois la continuation de la délibération fut ajournée au lendemain soir, afin que, dans cet intervalle, les députés des villes pussent aller demander de nouvelles instructions à leurs commettants. Mais, dans la séance du jour suivant, les députés d'Amsterdam et de cinq villes de la Nord-Hollande firent défaut, afin de se réserver le droit de protester contre les résolutions qui allaient être prises. Tous les membres présents à l'assemblée donnèrent leur acquiescement aux négociations pour la paix avec la France, à l'exception d'un seul qui dit que l'absence de six membres, à la tête desquels se trouvait Amsterdam, entachait la résolution de nullité. Mais on ne tint aucun compte de cette protestation, et la question fut décidée par douze voix contre sept qui s'abstinrent de participer à cette résolution (1).

XIV. Pendant qu'on prenait cette détermination en l'absence des députés d'Amsterdam, cette ville offrait un spectacle sublime de dévouement et de fermeté, grâce à quelques hommes énergiques qui surent relever l'abattement de leurs concitoyens.

La majorité du conseil municipal penchait, à la vérité, à recevoir la loi du Roi de France, lorsque le bourgmestre Tulp, quoique parvenu à un âge fort avancé, rejeta avec

(1) Wag., t. XIV, p. 47-53.
On comptait dix-neuf voix dans l'Assemblée des Etats de Hollande. Les nobles n'avaient qu'une voix, et les autres appartenaient aux dix-huit villes qui avaient droit de se faire représenter dans cette assemblée souveraine.



énergie l'idée de s'abaisser devant le vainqueur. Sa voix électrisa l'assemblée, et Valkenier, ayant pris la parole après lui, s'exprima avec tant de chaleur et de conviction qu'il parvint à relever le courage des plus timides. « Se » rait-il possible, » s'écria-t-il, « qu'aucun de nous fût assez » lâche pour vouloir renoncer à cette précieuse liberté que » nos ancêtres ont défendue avec tant de valeur, par une » guerre de quatre-vingts années, et qu'ils nous ont ac- » quise au prix de tant de sang ? Plus notre ville surpasse » toutes les autres villes de la Hollande par l'avantage de » sa situation, ses moyens de défense, son artillerie, ses » munitions de guerre et de bouche, et le nombre de ses » habitants, plus nous sommes obligés de faire des efforts » extraordinaires pour la défendre. Par ce moyen nous » mettrons fin aux malheurs qui affligent l'État, nous le » mettrons à l'abri du joug que veut lui imposer un mo- » narque qui cherche à établir sa puissance aux dépens » de la liberté de toutes les nations de l'Europe.

» Pourquoi ne serions-nous pas capables de rendre ce » service à notre patrie ? Amsterdam est-elle moins con- » sidérable que Dantzick et Copenhague ? La première » sauva la Pologne et l'autre le Danemarck et la Norwége, » en faisant tête à l'ennemi, auquel il ne restait plus » que la conquête de ces deux villes à faire pour être » maître de ces deux royaumes. La ville de Hambourg, » isolée au milieu de tant d'ennemis qui portent envie à » sa liberté, ne sait-elle pas la conserver ?

» Imitons l'exemple de ces généreux défenseurs de leur » liberté, et ne souffrons point qu'on puisse jamais nous » reprocher que, par notre faute, une si puissante ville se » soit rendue esclave avant la destruction entière des au- » tres villes de la Hollande ; si nous devons périr, succom- » bons du moins les derniers, et ne nous soumettons au

» joug qu'on veut nous imposer, que lorsqu'il ne nous
» restera plus aucun moyen de nous en garantir (1).

» Il est temps, » dit alors le grand-baillif Hasselaer, « il
» est temps de renoncer à l'esprit de parti et de faction.
» Bannissons toutes sortes de divisions. Unissons-nous
» plus étroitement que jamais. La question pour laquelle
» nous sommes aujourd'hui assemblés ne nous est point
» particulière ; elle est commune à toute l'Europe. Il ne
» s'agit pas seulement ici de la conservation de nos villes
» ou de nos provinces. De la résolution que nous allons
» prendre dépend tout le bonheur ou le malheur de la
» chrétienté. Puisque la destinée de toutes les nations de
» l'Europe est entre nos mains, faisons en sorte qu'on ne
» puisse jamais reprocher à notre mémoire d'avoir négligé
» de mettre en œuvre ce qui pouvait affermir le repos
» et la tranquillité de tant de peuples. Les désastres qui
» affligent notre patrie nous fournissent aujourd'hui une
» occasion de donner à toute la terre des preuves éclatan-
» tes de notre courage, et de laisser à la postérité un mo-
» nument éternel de notre fermeté. Agissons donc de
» concert, et faisons tout ce qui est en nous pour nous
» garantir du précipice où nos ennemis nous veulent en-
» traîner (2). »

Ce généreux langage fut appuyé par les Backer, les Corver, les Hudde, les Witsen ; tous déclarèrent qu'ils répandraient jusqu'à la dernière goutte de leur sang, plutôt que de souscrire à une capitulation honteuse. Ces magistrats partagèrent la ville en différents quartiers, qui devaient être défendus par la bourgeoisie. Chaque magistrat se mit à la tête de celui qui lui était assigné, pour encourager les habitants, et les exciter aux travaux nécessaires

(1) *Histoire d'Amsterdam*, liv. XIX. — Basnage, *Annales*, t. II, p. 243.
(2) *Ibidem*.



à la défense. A toutes les mesures de précaution déjà prises, d'autres furent ajoutées ; on rasa les maisons situées en dehors de la ville. La grande cité commerçante, le comptoir et l'entrepôt général de l'Europe, s'était transformée en une vaste citadelle, s'élevant du sein des ondes. Inabordable à l'ennemi, qui devait trouver une mort certaine dans ces terres basses et marécageuses, où les eaux s'étendaient à plusieurs lieues à la ronde, Amsterdam semblait défier le vainqueur d'aller saisir sa proie pour consommer son œuvre de vengeance et de destruction.

XV. Cependant les négociations avec Louis XIV occupaient exclusivement tous les esprits, et les Etats de Hollande ne purent se dispenser de consulter, pour la forme, les autres provinces. Ce fut le 26 juin, à dix heures du soir, que cette importante question fut débattue dans l'assemblée des Etats-Généraux.

Les députés de la Zélande et de la Frise s'opposèrent en termes énergiques aux négociations ; ceux d'Overyssel et de Groningue firent défaut ; les députés d'Utrecht s'abstinrent de voter, mais ceux de la Gueldre se rangèrent de l'avis de la Hollande. Cette assemblée nocturne offrit le spectacle de l'anarchie ; la présidence de semaine appartenant à la Frise, le député de cette province refusa d'occuper le fauteuil, « ne voulant pas présider, disait-il, à une délibération qui était contraire à ses instructions. » Utrecht et la Zélande refusèrent successivement l'honneur de la présidence ; à leur défaut, la Hollande s'en empara, et mit un terme aux délibérations, sans avoir égard ni à l'irrégularité des formes, ni aux protestations des provinces opposantes ; alors Fagel, greffier de l'assemblée, refusa de contresigner cette résolution sans exemple dans les annales de la République, attendu qu'il n'était pas

permis à une province isolée de se substituer au corps de l'Union.

Ce refus amena une contestation véhémente entre Fagel et de Groot. Ce dernier n'attendait que ses pleins pouvoirs pour aller rejoindre ses collègues au quartier-général de Louis. « Partez, » lui dit Fagel, « partez, allez vendre » votre patrie ; mais vous aurez de la peine à mettre l'a» cheteur en possession de ce que vous lui aurez vendu. » De Groot répliqua qu'il valait mieux sacrifier une partie que de perdre la totalité : « Vous espérez sauver vos ter» res, » s'écria Fagel, « mais on y sèmera du sel, afin » que leur stérilité apprenne à la troisième génération ce » que vous avez fait, à l'ombre du plein pouvoir que vous » vous faites délivrer. Quant à moi, j'aimerais mieux me » laisser tailler en pièces que de me charger d'une pa» reille négociation. »

Ce fut au milieu de ces débats orageux que le plein pouvoir fut dressé ; on autorisait les envoyés « *à faire ce » qu'ils trouveraient nécessaire pour le service et le bien de » l'Etat.* » Fagel persistant à refuser son contre-seing, il fut remplacé par un des commis de l'assemblée (1).

De Groot quitta La Haye le lendemain, pour se rendre au quartier-général du Roi de France. En passant à Bodgraven, il vit le prince d'Orange et l'instruisit du but de sa mission.

Dans un âge où les rêves de gloire et d'ambition ont tant de charmes, à la veille de se signaler, peut-être, en rendant d'immenses services à son pays, et de joindre ainsi l'éclat de son nom à ceux des fondateurs de la République, Guillaume vit s'évanouir tout-à-coup ces brillantes espérances. L'abaissement des Provinces-Unies, en détruisant sa fortune personnelle, compromettait en-

(1) Wag., t. XIV, p. 53-60.



core l'œuvre de ses ancêtres; le prince ne put douter que c'était en haine de lui et de sa famille que la République allait passer sous le joug d'un vainqueur altier et implacable.

A la vue de tant de faiblesse, peut-on reprocher sérieusement à Guillaume d'avoir demandé aux Etats l'autorisation de traiter, relativement aux domaines de sa Maison, avec Louis XIV? Cependant ceux qui faisaient si bon marché des intérêts de la République, le lui imputèrent à crime (1); mais l'histoire, juge impartial et équitable, absout le prince de tout reproche à cet égard. Certes, s'il eût rencontré des hommes résolus à le seconder dans la noble tâche qu'il s'était imposée, bien loin de songer à son intérêt privé, on l'eût vu, dans cette circonstance, prêt à sacrifier sa fortune à celle de la République; car ce fut un trait distinctif des descendants de Guillaume Ier, de compter la gloire comme le véritable trésor des princes (2).

Arrivé au quartier-général du Roi de France, de Groot communiqua ses pleins pouvoirs aux ministres de Louis XIV. La proposition de céder Maastricht, plusieurs autres places fortes de la Généralité, une indemnité de six millions pour les frais de la guerre, fut rejetée avec dédain. « Cette offre, » dit Louvois, « pouvait être ac»ceptée avant la guerre. »

Les négociateurs hollandais offrirent alors la cession de la totalité des villes de la Généralité et dix millions. « Vous commencez à parler raison, » leur dit Louvois, « nous en ferons rapport au Roi (3). »

(1) Wag., t. XIV, p. 61.

(2) La Maison d'Orange d'aujourd'hui ne descend pas de Guillaume Ier. Ainsi le passage que l'on vient de lire ne doit pas lui être appliqué; elle pourrait s'en formaliser, car nous vivons dans un siècle où l'argent est tout.

(3) Wag., t. XIV, p. 62.



Mais, pendant qu'on délibérait au quartier-général de l'ennemi et que les députés des Etats se préparaient à signer la ruine de la République, une Révolution s'opérait en Hollande. Ce même jour (29 juin), le parti de Witt fut culbuté, et celui d'Orange appelé au pouvoir.



CHAPITRE NEUVIÈME.

CHUTE DU PARTI OLIGARCHIQUE.

GUILLAUME III, STATHOUDER.

In te domus inclinata recumbit.

SOMMAIRE.



CHUTE DU PARTI OLIGARCHIQUE.

GUILLAUME III, STATHOUDER.

1. Dans les questions de gouvernement, les partis procèdent d'ordinaire par voie de synthèse : ils marchent des principes aux conséquences. Le bon sens du peuple ne va pas par ces chemins ambitieux ; sa marche, à lui, c'est l'analyse; il porte d'abord la main à l'endroit souffrant, indique le siége du mal et cherche le remède : aussi, lorsque de grands périls menacent l'Etat, voit-on souvent le peuple choisir avec bonheur les hommes les plus propres à le sauver ; et là où l'habileté aurait mille fois échoué comme obstacle, la force des choses, qui est l'opinion générale, amène un résultat heureux.

Depuis l'invasion des Français, l'attitude du peuple en Hollande était devenue menaçante contre les gouvernants. Les magistrats, sans influence morale sur les masses et dénués de forces matérielles de répression, voyaient cette manifestation générale de mécontentement avec



anxiété. Ils y virent les avant-coureurs d'une révolution, et, pour la prévenir, le parti de Witt se hâta d'implorer la paix à tout prix de Louis XIV. C'était une lâcheté, mais le seul moyen de conserver un pouvoir qui était à la veille de lui échapper. Rien ne coûte, dans de pareilles circonstances, que l'idée de la perte de la puissance ; on s'y accroche, au risque même de s'avilir.

La ville de Veere, en Zélande, fut la première à donner l'exemple du soulèvement; les bourgeois s'ameutèrent, et contraignirent les magistrats à proclamer le prince d'Orange stathouder. Toutes les autres villes de cette province suivirent cet exemple.

En Hollande, l'impulsion fut donnée par Dordrecht, la ville natale des de Witt. Là, les bourgeois, sous prétexte de s'assurer si la ville était pourvue de munitions de guerre, se firent donner les clefs du dépôt d'armes. Cette visite ayant donné lieu à des attroupements, une voix partit de la foule qui proposa de forcer les magistrats à révoquer l'*Edit perpétuel*. Aussitôt mille cris se firent entendre de : *Vive le prince d'Orange! à bas de Witt!* Le conseil municipal, intimidé par l'attitude menaçante de la foule, promit de se conformer au désir des bourgeois, et envoya une députation au prince pour le prier de venir à Dordrecht. Guillaume, qui se trouvait aux avant-postes, fit quelques difficultés de quitter l'armée ; mais, cédant enfin aux instances des députés, il vint à Dordrecht le 29 juin. La joie du peuple, en voyant le prince, se manifesta ouvertement : les magasins de la ville furent visités, et on les trouva convenablement approvisionnés; les magistrats rendirent au commandant en chef de l'armée les honneurs dus à son rang; mais il ne fut pas question de rétablir le stathoudérat. Alors les bourgeois comprirent qu'ils étaient joués, et l'un d'eux, s'ap-

prochant de la voiture de Guillaume, lui demanda s'il était stathouder. « *Je suis satisfait,* » répondit le prince. A quoi la foule répliqua : « *Nous ne le serons que quand nous » vous verrons stathouder.* » Les magistrats signèrent alors un acte par lequel ils révoquaient l'*Edit perpétuel,* et reconnaissaient le prince comme stathouder de la province de Hollande, le déliant du serment qu'il avait prêté comme capitaine-général de l'Union. Après que tous les membres du conseil municipal eurent signé la révocation de l'Edit, on se porta chez Corneille de Witt, qui était malade, pour qu'il y apposât sa signature. Il répondit d'abord par un refus, disant que ses opinions politiques et que sa conscience lui défendaient d'y mettre son nom. Mais le peuple attroupé attendait sa réponse, et menaçait de piller sa demeure s'il refusait de joindre sa signature à celle des autres magistrats. Ses amis le pressent, lui parlent du danger dont sa vie est menacée : « Tant de balles ont » sifflé autour de moi dans le dernier combat naval, » leur répondit-il, « que je préfère attendre la mort dans ce mo» ment. » Enfin, les larmes de sa femme et de ses enfants parvinrent à le fléchir ; il signa l'acte qui détruisait l'ouvrage de son frère (1).

Amsterdam, Rotterdam, Haarlem, et la plupart des villes de la Hollande virent successivement se reproduire dans leurs murs des scènes semblables. A Delft, ce furent les paysans et les pêcheurs des villages voisins qui forcèrent les magistrats à proclamer le rétablissement du stathoudérat (2).

Partout le peuple avait le dessus, et dictait ses volontés en maître ; alors l'aristocratie communale, voyant que le peuple était à la veille de faire acte de souveraineté,

(1) Wag., t. xiv, p. 71-75.
(2) *Ibid.*, p. 76-82.



ne vit d'autre moyen, pour conserver la haute influence qu'elle avait dans la direction des affaires publiques, que de s'emparer adroitement du mouvement populaire. Chaque ville avait fait, à la vérité, sa révolution séparée ; mais il manquait aux résolutions qu'elle venait de prendre, pour leur donner un caractère régulier et légal, l'approbation des Etats de Hollande, représentant le souverain de la province. Cette assemblée révoqua à l'unanimité l'*Edit perpétuel*. On releva aussi tous les magistrats du serment qui leur avait été imposé lors de sa promulgation. A Amsterdam, on poussa le zèle jusqu'à brûler le registre où ces serments avaient été inscrits; enfin, passant tout-à-coup de l'excès de la défiance à l'adulation la plus exagérée, quelques magistrats proposèrent de proclamer le prince d'Orange comte de Hollande.

Ces mesures préliminaires ne tardèrent pas à être suivies d'une résolution par laquelle on nommait le prince stathouder, capitaine et amiral-général de la province de Hollande (1). C'est ainsi que les Etats cherchèrent, de leur côté, à donner un caractère de spontanéité à un acte qui était un fait accompli par la volonté du peuple.

Le peuple avait renversé le parti oligarchique ; aussi, toutes les fois que le peuple s'insurge contre le pouvoir et le *renverse*, c'est que le pouvoir est un obstacle, au lieu d'être l'expression vraie des besoins de la société dont il doit constamment être l'organe. Quand un pouvoir n'est pas un *obstacle*, il possède mille moyens de se défendre et de triompher de l'insurrection. Dans ces cas-là, la conscience nationale est pour lui, elle fait sa force, et il a bon marché des audacieux qui cherchent à le renverser.

Des députés des Etats de Hollande allèrent trouver le

(1) Acte et commission par lesquels les Etats de Hollande nomment le prince d'Orange stathouder, capitaine et amiral-général, du 4 juillet 1672.



prince au quartier-général pour lui annoncer ce qui venait d'être décidé. Après qu'ils eurent parlé, Guillaume leur demanda si l'assemblée l'avait aussi délié du serment qu'il avait prêté de ne pas accepter le stathoudérat, et, sur leur réponse affirmative, le prince leur donna l'assurance qu'il n'acceptait les charges qu'on venait de lui conférer, qu'avec la ferme intention de rétablir le repos public et de défendre l'indépendance de la République jusqu'à son dernier soupir. C'était là déjà un nouveau langage ; du temps de Jean de Witt, on ne s'occupait que de l'indépendance de la Hollande.

A la même époque, le prince fut proclamé stathouder en Zélande (1), et très-peu de jours après, les Etats-Généraux lui conférèrent les dignités de capitaine et d'amiral-général de l'Union (2).

C'est ainsi que les charges éminentes de la République furent rétablies en faveur de Guillaume III. Il était destiné à imprimer à ces fonctions un nouvel éclat en offrant plus tard un exemple unique dans l'histoire : celui d'un magistrat républicain tenant en main le sceptre d'un des plus puissants royaumes de la chrétienté.

La satisfaction causée par cette révolution fut générale parmi le peuple. Saint-Evremont avait prédit cette révolution à de Witt ; car il avait été à même de reconnaître l'impopularité du système oligarchique de Jean de Witt. On lit dans ses Œuvres : « Il me souvient d'avoir » dit souvent en Hollande, et même au pensionnaire de » Witt, qu'on se méprenait sur le caractère des Hollan- » dais. On se persuade qu'ils aiment la liberté, et ils haïs- » sent seulement l'oppression. Il y a chez eux peu de fierté » dans les âmes, et la fierté de l'âme fait les véritables

(1) Commission des Etats de Zélande, des 2 et 9 juillet 1672.

(2) Commission des Etats-Généraux, du 8 juillet 1672.

» républicains. Ils appréhenderaient un prince avare ca-
» pable de prendre leurs biens, un prince violent qui pour-
» rait leur faire des outrages ; mais ils s'accommoderaient
» de la qualité de prince avec plaisir. S'ils aiment la Ré-
» publique, c'est plus pour l'intérêt de leur commerce que
» par une satisfaction qu'ils aient d'être libres. *Les ma-*
» *gistrats aiment leur indépendance pour être en état de gou-*
» *verner des gens qui dépendent d'eux :* le peuple recon-
» naîtrait plus aisément l'autorité du prince que celle des
» magistrats qui sont proprement *leurs égaux.* » La révolution gouvernementale de 1650 n'avait eu pour principe et pour règle que des intérêts privés. Depuis cette époque le grand nombre avait été gouverné par le petit nombre qui, seul maître de la force, s'attribuait aussi tout le droit. Mais la force lui échappa par degré, et le jour où elle cessa de résider dans l'étroite enceinte où les talents de de Witt avaient su la retenir, le droit du petit nombre fut mis en question, et la contre-révolution devint inévitable. Elle fut accomplie par le peuple qui, en la faisant et en forçant les Etats à la sanctionner, fit incontestablement un acte de souveraineté.

Mais le peuple, en Hollande et en Zélande, ne parla pas, à cette époque, de sa souveraineté, bien qu'il l'exerçât dans toute son étendue. La transition opérée, il laissa à d'autres le soin de terminer la révolution et d'assurer sa victoire ; il ne chercha pas à traverser le nouveau gouvernement, parce qu'à ses yeux ce gouvernement étant fondé sur les intérêts généraux, son intervention devenait un obstacle ou tout au moins inutile. Seulement il demandait que le nouvel ordre de choses fût sincère, et il ne lui fut pas possible de croire à sa sincérité, en voyant qu'à côté du prince stathouder les partisans de l'ordre ancien restaient en place, comme si rien n'avait été changé

dans l'Etat. Ceci fit naître la pensée bien naturelle d'une trahison dont le prince et la République étaient les victimes et dont le parti oligarchique tenait le fil, et l'irritation des vainqueurs contre le parti vaincu entretenait une agitation dangereuse dans les esprits. Dans ces premiers moments de trouble et de confusion, il eût été facile à Guillaume de se venger de ses ennemis politiques, en les signalant à l'animadversion publique comme les principaux auteurs des maux de la patrie. Mais, loin d'adopter ce parti, il employa toute son influence sur l'esprit de la multitude pour la ramener au calme.

Un des premiers actes du prince stathouder fut d'écrire aux villes de la Hollande. Sa lettre était conçue dans un esprit de conciliation et de paix, et disculpait les régences des villes, ou leurs députés aux Etats, des soupçons odieux qui pesaient sur eux. Il rejetait les funestes résultats de la guerre et l'invasion des ennemis sur la trahison et la lâcheté des commandants à qui la garde des places fortes avait été confiée ; bien plus, là où le peuple s'était livré à des actes de violence, le prince ne crut pas devoir garder un silence qui pouvait être interprété comme une approbation. Il blâma ces excès, tout en conjurant leurs auteurs de mettre de côté l'esprit de discorde qui, dans la situation périlleuse où l'Etat se trouvait placé, ne pouvait qu'augmenter les dangers dont la patrie était menacée (1).

II. Sur ces entrefaites, de Groot revint à La Haye, avec les conditions que Louis XIV dictait aux Etats. Il consentait à mettre un terme à ses conquêtes et à laisser subsister la République comme un Etat indépendant et souverain, moyennant la cession de la totalité du pays dit *de la Généralité;* de la ville de Delfzyl et de vingt paroisses circonvoisines des villes de Groll, Breevoort et

(1) Lettre du prince d'Orange, du 8 juillet 1672. — Wag., t. XIV, p. 89.



Borkulo; de tout le territoire situé entre le Rhin, le Leck et les Pays-Bas espagnols; la ville et le comté de Meurs étaient réclamés au profit de l'électeur de Cologne.

Outre ces cessions, le monarque exigeait encore une liberté pleine et entière, pour ses sujets, de voyager et de circuler dans les Provinces-Unies, sans être soumis à aucune formalité de visite ou de droit de passage;

La suppression de toutes les ordonnances promulguées depuis 1662, relativement au commerce et à la navigation avec la France ;

La suppression des entraves apportées à l'exercice public du catholicisme et l'admission des catholiques à toutes les fonctions publiques ;

Une indemnité de vingt-quatre millions de livres pour les frais de la guerre ;

Et l'envoi annuel d'une ambassade solennelle, à la Cour de France, pour offrir au Roi, au nom des Etats, une médaille en or, sur laquelle serait gravé que la République ne devait son existence qu'à la clémence de Louis XIV et à l'assistance qu'elle avait reçue des Rois ses prédécesseurs (1).

Ces conditions furent jugées inadmissibles, car c'eût été accepter le joug de la servitude. Les Etats résolurent de s'en rapporter à l'avis du prince d'Orange ; il déclara que si le Roi de France y persistait, il fallait rompre immédiatement les négociations, et laisser au glaive et au canon le soin de terminer la question (2).

Ce fut aussi vers le même temps qu'on apprit des députés envoyés à la Cour de Londres, quelles étaient les dispositions de Charles II et de ses ministres.

(1) Wag., t. XIV, pp. 98 et 99.

(2) Résolution des Etats de Hollande, du 8 juillet 1672. — Wag., t. XIV, p. 100-107.



Leur lettre, datée du 30 juin, disait que le Roi de la Grande-Bretagne consentait à mettre un terme à la guerre aux conditions suivantes : que les Etats céderaient l'honneur du pavillon à l'Angleterre, paieraient au gouvernement britannique cent mille livres sterling pour la liberté de la pêche sur les côtes de l'Angleterre, et cinq cent mille livres pour les frais de la guerre ; qu'en garantie de l'exécution du traité, les Etats livreraient les villes de Flessingue, de la Brielle et de l'Ecluse au gouvernement anglais; que le stathoudérat et les autres charges éminentes de l'Etat, rétablies en faveur du prince d'Orange, seraient déclarées héréditaires dans sa postérité mâle; et qu'en cas de minorité du prince stathouder, la tutelle de celui-ci appartiendrait de droit au Roi de la Grande-Bretagne conjointement avec les Etats-Généraux (1).

Quelques auteurs disent que le prince d'Orange avait entamé de son côté une négociation séparée avec la Cour de Londres, et qu'il fit faire des offres très-avantageuses à Charles II, dans l'espoir de le détacher des intérêts de la France (2).

Quoi qu'il en soit, l'époque de cette négociation, ainsi que l'envoi des députés en Angleterre, était antérieure à la révolution qui culbuta le parti de Witt. On crut que cet événement exercerait une grande influence sur la politique de Charles II et de ses conseillers, qui désormais seraient intéressés à la conservation d'un Etat à la tête duquel était placé le neveu du Roi de la Grande-Bretagne.

A ces motifs, on peut ajouter l'inquiétude que dûrent inspirer au cabinet britannique les succès des armes de Louis. La rapidité des triomphes du monarque français

(1) Wag., t. XIV, p. 107. — Lettre des députés à la Cour de Londres, du 30 juin 1672. *Mss.*

(2) Wag., t. XIV, p. 43 45.



n'était pas entrée dans les prévisions de la Cour de Londres. Les sept provinces paraissaient à la veille d'être occupées par le Roi de France et ses alliés ; la République conquise et anéantie, ne fallait-il pas s'attendre à voir succomber aussi les Pays-Bas espagnols ? La France, maitresse alors des ports de mer de la Hollande et d'Anvers, devenait une puissance maritime trop redoutable pour l'Angleterre. Louis XIV, d'ailleurs, tiendrait-il des promesses qu'il pouvait violer impunément? Le fait seul de la négociation au quartier-général du monarque français inspira tant d'ombrage au ministère anglais, qu'il fit partir en toute hâte pour le continent le duc de Buckingham, le comte Arlington et Lord Halifax, pour surveiller de plus près les démarches du Roi de France.

Quand ces seigneurs arrivèrent à La Haye, on les reçut avec de grandes démonstrations de joie, car on les croyait porteurs de la paix avec l'Angleterre. Ils se firent rendre compte de l'état des négociations avec la France, assurèrent les Etats des intentions pacifiques de leur souverain, et lorsque Buckingham dit à la princesse douairière d'Orange qu'ils (les ambassadeurs) ne traiteraient pas la Hollande comme une maîtresse, mais qu'ils l'aimeraient comme une épouse, elle répondit à ce seigneur : « Vraiment, je crois que vous nous aimez comme vous aimez la » vôtre (1). » De La Haye, les plénipotentiaires anglais allèrent trouver le prince stathouder à son quartier-général pour conférer avec lui. Enfin, après avoir vu et entendu tous les périls dont la République était menacée, ils se rendirent au camp de Louis XIV, où ils trouvèrent le monarque et ses ministres si exaltés par leurs succès, qu'ils déclarèrent ne vouloir rien rabattre de leurs prétentions (2).

(1) Temple, vol. II, p. 260.
(2) Wag., t. XIV, p. 107.

Les Etats avaient pris la résolution de confier la direction des négociations avec la France au prince et aux envoyés du Roi d'Angleterre; alors Guillaume se vit pressé par Buckingham, pour qu'il obtînt des Etats d'abandonner leurs intérêts aux soins de Charles II.

C'était un piége diplomatique dont Guillaume comprit tout le danger, d'autant plus qu'il était appuyé de promesses qui concernaient ses intérêts personnels.

Le prince coupa court à ces ouvertures insidieuses, en déclarant à Buckingham que son pays lui ayant confié ses plus chers intérêts, il n'était pas homme à le trahir pour quelques avantages personnels.

« Vous ne voyez donc pas que tout est perdu? » répliqua Buckingham. » — Je vois que le danger est grand, » répondit Guillaume d'un ton et d'un air irrité, « mais il y » a un moyen certain de ne pas voir la perte de mon pays, » en mourant les armes à la main dans son dernier re- » tranchement (1). »

Il n'y eut sorte d'intrigues cependant que les négociateurs anglais ne missent en œuvre pour gagner le prince : faisant un appel à son ambition, ils lui firent voir en perspective la souveraineté des sept provinces, sous la garantie de la France et de l'Angleterre. Mais Guillaume resta inébranlable, et les envoyés de Charles II, voyant qu'il n'y avait rien à espérer de ce côté, allèrent retrouver Louis XIV : ce qui amena la conclusion d'une nouvelle convention entre les deux Rois.

III. Après avoir vainement tenté d'ébranler la fermeté du nouveau chef de la République par des promesses peu sincères, les deux ministres de Louis XIV, MM. de Pomponne et de Louvois, et les ambassadeurs de Charles II convinrent de ce qui suit :

(1) Wag., t. xiv, p. 112. — Burnet, *History of his own time*.



On s'obligea des deux côtés à ne faire ni paix ni trève avec les Etats-Généraux, sans y consentir de part et d'autre, et à ne traiter jamais qu'aux conditions remises à M. de Groot pour la France et aux conditions suivantes pour l'Angleterre :

1° L'abaissement du pavillon des Provinces-Unies devant celui du Roi de la Grande-Bretagne, dans toute la mer britannique jusqu'aux côtes de Hollande;

2° La liberté accordée aux Anglais demeurés dans la colonie de Surinam d'en sortir pendant le courant d'une année, etc., etc. ;

3° Le bannissement du territoire de la République de tous les réfugiés anglais qui avaient été déclarés coupables du crime de lèse-majesté, etc. ;

4° Un million de livres sterling pour les frais de la guerre;

5° Une redevance annuelle de 10,000 livres sterling pour la pêche du hareng sur les côtes de la Grande-Bretagne;

6° La souveraineté de ce qui resterait des Provinces-Unies, après la part qui en serait détachée par les deux Rois et leurs alliés, en faveur du prince d'Orange, ou tout au moins la perpétuité du stathoudérat dans sa famille;

7° Un traité de commerce qui réglerait avantageusement les rapports des négociants anglais dans les Indes;

8° Enfin, la remise de l'Ecluse, des îles de Walcheren, de Cadsand, de Gueréc et de Voorne, pour servir de garantie à l'exécution des conditions précédentes.

Après la conclusion de ce traité, signé à Heeswyk le 16 juillet, Louis XIV exprima sa satisfaction à Charles II, en l'assurant de sa ferme détermination de ne point s'en départir. En même temps les ambassadeurs du Roi de la Grande-Bretagne envoyèrent au prince d'Orange, par



M. Sylvius, les conditions auxquelles les deux Rois consentaient à la paix avec les Etats-Généraux et le traité d'étroite union qu'ils venaient de conclure entre l'Angleterre et la France. Afin de lui ôter l'espérance qu'il pouvait fonder encore sur leur désaccord, ils lui écrivirent :

« Votre Altesse ne trouvera pas mauvais qu'ayant re- » marqué ce que les députés de MM. les Etats, envoyés » aux deux Rois, ont fait pour leur donner de la jalousie » l'un contre l'autre, comme si leur intention était de » trouver leur compte à part, nous lui envoyions aussi la » copie de l'acte que nous venons de faire avec MM. les » commissaires de Sa Majesté Très-Chrétienne, par lequel » les Etats verront ce qui en est, et les mesures qu'ils au- » ront à garder à l'avenir dans leur désir de faire la paix » (17 juillet). »

Le prince était aussi prié de renvoyer dans dix jours la réponse des Etats aux propositions des deux Rois.

Guillaume III reçut cette communication dans son camp, et se rendit sur-le-champ à La Haye, pour faire connaître aux Etats-Généraux les demandes des deux Rois. Il se montra fort indigné de la sollicitude dont il paraissait être l'objet, comme pouvant le compromettre vis-à-vis des Etats. Ceux-ci partagèrent les sentiments du prince.

IV. Les Etats-Généraux firent imprimer et répandre ces conditions pour exciter le mécontentement du peuple contre la France et l'Angleterre, et lorsque cette importante question fut discutée dans leur assemblée, tous les membres prièrent le prince d'Orange d'énoncer son opinion.

« J'y consens, » dit le prince, « mais, au préalable, qu'on » éloigne de cette assemblée un membre que je désigne- » rai. » Il nomma de Groot, et, à la demande pourquoi il



exigeait l'éloignement de ce député : « Le temps n'est pas » encore venu, » répondit le prince, « pour approfondir ce » mystère ; mais j'ai lieu de croire que M. de Groot a outre- » passé les bornes de ses instructions (1). » De Groot ne reparut plus dans l'assemblée ; peu de jours après il s'exila volontairement, pour se soustraire à la haine publique dont il était l'obet.

Le prince développa son opinion avec une rare lucidité ; il commença par examiner les conditions proposées par la France, il démontra victorieusement leurs conséquences ruineuses pour l'Etat : « Y souscrire, » dit-il, « c'est » se perdre ; les discuter est même dangereux ; mais si » la majorité de cette assemblée en décide autrement, il » ne reste plus qu'un seul parti aux amis du protestan- » tisme et de la liberté : celui de se retirer aux colonies » des Indes-Orientales, de s'y créer une nouvelle patrie, » où leurs consciences et leurs corps seront à l'abri de la » tyrannie et du despotisme. »

Après cet exorde, le prince s'attacha à démontrer que tout n'était pas irrévocablement perdu ; qu'il ne fallait pas désespérer de résister aux attaques de l'ennemi ; qu'il restait de puissants alliés à la République ; que sa cause était la cause de l'Europe entière ; que l'Angleterre elle-même, subissant l'influence pernicieuse de son cabinet, et si acharnée à travailler dans ce moment, de concert avec la France, à ruiner les Provinces-Unies, ne persévérerait pas longtemps dans cette voie, puisqu'elle était funeste à ses intérêts et odieuse à la nation ; que l'absence du Parlement encourageait les ministres du Roi d'Angleterre à persévérer dans cette fausse politique, et pour l'Angleterre et pour tous les peuples du continent ; mais qu'à la prochaine réunion du Parlement la Cour se

(1) Wag., t. xiv, p. 125.



verrait obligée de changer de politique et de rompre son alliance avec le Roi de France.

Le prince ajouta que l'arrivée des troupes allemandes sur le Rhin serait le signal d'une diversion et de la retraite de l'ennemi. Il parla avec une connaissance profonde des affaires de la France, de la situation intérieure de ce royaume, de ses moyens et de ses ressources.

Il démontra la possibilité de faire face aux dépenses de la guerre, en établissant de nouveaux impôts et en s'imposant de nouveaux sacrifices, « sacrifices, » dit-il, « qui ne doivent pas être comptés quand il s'agit du » triomphe du protestantisme et de la conservation de la » liberté. »

« Que les régents, que les bons citoyens se pénètrent » de cette vérité, » ajouta Guillaume ; « qu'ils n'épargnent » ni peines, ni soins pour l'inculquer au peuple, et ce peu» ple, aujourd'hui si abattu et si découragé, ne tardera » pas à retrouver l'énergie nécessaire pour défendre le » pays et déjouer la politique de ses ennemis, qui fondent » leurs principales espérances sur le découragement et la » désunion qu'on a vu régner dans ces derniers temps » dans la République (1). »

Ce discours énergique fit une impression profonde sur l'assemblée, révéla les talents précoces de Guillaume, et contribua puissamment à relever les esprits dans les Provinces-Unies.

Jusqu'à cette époque, le rôle de Guillaume III avait été pénible, subordonné, même humiliant. Chef de l'armée de la République, il avait été obligé de se conformer aux injonctions de son ennemi capital, qui n'aurait pas été fâché de pouvoir imputer les désastres de l'armée de la République au prince d'Orange. Après avoir dû renoncer

(1) Burnet, *Hist. of his own time.*



à l'idée d'empêcher le passage du Rhin, Guillaume s'était replié sur la province d'Utrecht dans l'espoir de la défendre ; mais d'impérieuses injonctions, venues de La Haye, où l'oligarchie commençait à trembler pour son existence, imposèrent une nouvelle humiliation au prince : celle de renoncer à la défense d'Utrecht, pour se porter sur l'extrême limite de la province de Hollande, et ne songer qu'à la défense exclusive de ce dernier asile de Jean de Witt et de son parti ; le prince obéit encore.

Mais, à partir du jour où Guillaume III fut appelé dans l'assemblée des Etats-Généraux pour y donner son avis sur la question : « s'il fallait écouter ou rejeter les propositions de paix faites par les deux Rois, » la position du prince d'Orange prit un aspect tout nouveau. Ce jour-là il fut rendu, en quelque sorte, à lui-même; son génie ne se sentit plus lié par d'indignes entraves ; il brilla dans tout son éclat. Ce jour-là il livra une bataille, non aux ennemis du dehors, mais à ses ennemis de l'intérieur. L'oligarchie hollandaise abattue, mais non encore entièrement vaincue, comptait, pour se relever, sur la nécessité de traiter à tout prix avec le Roi de France. Ces infâmes calculs de Jean de Witt et de son parti furent anéantis par l'énergie et la fermeté d'un jeune homme de vingt-deux ans, novice aux affaires à la vérité, mais à qui la grandeur d'âme tenait lieu d'expérience politique ; il livra hardiment, bravement, cette bataille à ses adversaires ; la victoire se décida pour Guillaume III, lorsque les Etats-Généraux se prononcèrent en faveur de l'opinion du prince d'Orange. Ce jour décida de l'avenir de Guillaume III. Désormais la place qu'il veut occuper en Europe est irrévocablement fixée ; il n'était plus au pouvoir de ses ennemis de la lui ravir.

Non-seulement les Etats rejetèrent la paix honteuse

qu'on leur offrait, mais on se décida à pousser la guerre par terre et par mer avec une nouvelle ardeur, et comme dernière ressource on se prépara à chercher un refuge dans les colonies des Indes pour s'y établir avec les débris sauvés du naufrage de la mère patrie (1).

V. Le rejet des conditions de paix fut sec et laconique (21 juillet).

« Ayant été délibéré sur les conditions de paix proposées par le seigneur Roi de France et le seigneur Roi d'Angleterre, après avoir pris le très-prudent avis de Son Altesse, il a été trouvé bon et arrêté de déclarer par les présentes que, bien que Leurs Hautes Puissances fussent très-aises de voir la paix rétablie entre lesdits seigneurs Rois de France et de la Grande-Bretagne et cet Etat, néanmoins les conditions dont il vient d'être parlé sont si dures et si insupportables, que Leurs Hautes Puissances ne se pourront jamais résoudre à les accepter, mais qu'elles se trouvent forcées de défendre cet Etat et ses habitants de tout leur pouvoir. »

Pour toute réponse, le prince envoya cette déclaration des Etats-Généraux : « Il n'a pas seulement daigné, » écrit M. Colbert à Louis XIV, « donner des réponses aux conditions sous lesquelles Votre Majesté et le Roi d'Angleterre voulaient bien lui accorder la paix, mais il a envoyé un extrait du registre des délibérations des Etats-Généraux par lequel il traite les conditions de *dures* et *d'insupportables* (11 août). »

On fit afficher sur les places publiques de Hollande les conditions déshonorantes proposées par les Rois alliés, on ouvrit les écluses, on coupa les digues, on inonda une grande partie du pays, et l'on se prépara bravement à se défendre. Cette détermination hardie fut prise au moment

(1) Wag., t. xiv, p. 126. — Burnet, *History*. — *Siècle de Louis XIV*.



où l'on manquait d'alliés, avec une armée *dévalisée*, comme l'appelait alors de Witt, qu'on manquait même de boulets, et que la réserve de poudre n'était que de soixante quintaux.

A une tentative faite par le prince d'Orange de détacher Charles II de son alliance avec la France, le Roi d'Angleterre répondit par un ordre aux députés hollandais qui se trouvaient à Hamptoncourt de sortir du royaume, et il dit à M. Colbert : « Qu'il voyait bien que l'insolence » de cette République n'était pas encore abattue, et qu'il » ne fallait songer qu'à la réduire, par terre et par mer, » à la dernière extrémité (1). » Mais ce dernier vœu venait en partie d'échouer par les triomphes de Ruiter sur mer.

Du côté des Espagnols, les ambassadeurs anglais éprouvèrent un refus hautain quand ils proposèrent au comte de Monterey de se joindre à la ligue pour détourner le danger qui menaçait les Pays-Bas, s'il persistait à défendre la cause des Hollandais. Le comte de Monterey répondit avec fierté : « Que la postérité ne reprocherait » jamais au Roi catholique d'avoir trahi des amis qu'il » avait promis de secourir, ni à la nation espagnole » d'avoir suivi un aussi détestable conseil (2). »

Les prévisions de Guillaume ne tardèrent pas à se réaliser. La plupart des princes de l'Empire, effrayés pour leur propre existence, sentirent bientôt la nécessité d'arrêter les progrès du Roi de France. Partout ce ne fut que négociations et alliances secrètes ou patentes pour le maintien de la paix de Westphalie, en apparence, mais en réalité dirigées contre Louis XIV (3).

(1) M. Colbert à Louis XIV, du 8 août 1672.

(2) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 52.

(3) Traité entre l'Empereur Léopold et l'Électeur de Brandebourg, du 13-23 juin 1672. — Traité entre l'Empereur et les Etats-Généraux, du

VI. Un échec que Turenne essuya devant Bois-le-Duc et l'approche de l'Électeur de Brandebourg à la tête de ses troupes furent le moment que Louis XIV choisit pour retourner dans ses Etats. Il quitta son armée le 25 juillet, laissant à Turenne le soin de s'opposer aux forces de l'Électeur et de l'Empire qui déjà, en partie, s'approchaient du Rhin.

Louis XIV voulait revenir à sa Cour dans tout l'éclat du triomphateur et ne pas attendre que quelque contrariété vînt ternir le lustre de ses lauriers. Paris manquait de ces monuments dont la Rome impériale avait été dotée par les Empereurs en mémoire de leurs triomphes. La capitale de la France eut son arc de triomphe, et la porte Saint-Denis fut élevée en mémoire des victoires de Louis sur les Hollandais, tandis que la galerie de Versailles devait être le poème visible de cette mémorable campagne de 1672. Mais, de tout cela, que resta-t-il au conquérant?

Voici le jugement que porte un auteur contemporain sur ce départ précipité de Louis XIV et sur l'origine de la guerre contre les Provinces-Unies. Saint-Simon dit :

« Le Tellier et Louvois, son fils, qui avait le départe-
» ment de la guerre, frémissaient des succès et du crédit de
» Colbert, et n'eurent pas de peine à mettre en tête au Roi
» une guerre nouvelle, dont les succès causèrent une telle
» frayeur à l'Europe, que la France ne s'en est pu remet-
» tre. Telle fut la véritable cause de cette fameuse guerre
» de Hollande à laquelle le Roi se laissa pousser par ses
» ministres et que son amour pour madame de Montespan
» rendit si funeste à son État et à sa gloire; tout conquis,
» tout pris, Amsterdam prêt à lui envoyer ses clefs, le Roi

25 juillet 1672. — Traité entre l'Empereur, le Roi de Danemark, l'Électeur de Brandebourg, le Duc de Brunswick et le Landgrave de Hesse-Cassel, dirigé contre la France, du 12-22 septembre 1672.



« cède à son impatience, quitte l'armée, vole à Versailles, « et détruit en un instant tout le succès de ses armes (1). »

Peut-être aussi que l'attitude respectable que le prince d'Orange avait su imprimer aux affaires publiques en Hollande fit appréhender des revers à Louis XIV, et qu'après avoir joui de la gloire attachée aux succès, il préféra laisser les défaites à ses généraux. Malgré le départ du Roi et l'affaiblissement de l'armée française, le duc de Luxembourg menaçait la province de Hollande d'une invasion; si, d'une part, elle se voyait exposée aux ravages de l'ennemi, de l'autre elle continuait à être le théâtre de grands excès de la part d'une population égarée. Ces excès devaient amener une catastrophe qui demeure une tache ineffaçable dans l'histoire d'un peuple.

VII. Cependant, après la rupture des négociations, le Roi d'Angleterre profita de sa qualité d'oncle du prince d'Orange, pour lui écrire une lettre toute confidentielle. Il y affectait de ne chercher que le bien de son neveu, et voici en quels termes il fardait ses desseins perfides en s'adressant au prince. C'est bien là l'esprit de la famille des Stuarts qui parle : l'astuce ayant recours aux bonnes paroles, le traître se faisant bonhomme; c'était le contre-pied du langage de Louis XIV parlant toujours en dispensateur suprême des grâces et des faveurs; mais la puissance est chez l'un, la faiblesse est chez l'autre, et le Roi salarié ne pouvait plaider d'autre cause que celle du monarque salariant. En voici là preuve :

« Mon Neveu,

« M. de Reede (il était agent personnel du prince

(1) *Mémoires du Duc de Saint-Simon*, t. XIII, p. 5. — (Saint-Simon est dans l'erreur, quand il dit qu'Amsterdam était prêt à envoyer ses clefs à Louis XIV; il n'en fut jamais question).



d'Orange à la Cour de Londres), m'ayant fait rapport
»du mauvais état auquel vous étiez, j'en ai été extrê-
»mement déplaisant; mais ce qui m'afflige le plus, c'est
»qu'il semble que vous avez quelques appréhensions que
»je vous porte moins d'affection que je n'ai fait par le
»passé. Je vous prie d'être pleinement persuadé que ce
»sont des appréhensions sans aucun fondement et hors
»toute raison, parce qu'au contraire j'ai toujours la
»même tendresse et le même respect pour votre personne
»que j'aie jamais eu, tant au regard de votre propre di-
»gnité qu'au regard du sang dont nous participons tous
»deux. Je n'ai non plus oublié aucun des bons services
»que votre père m'a rendus pendant sa vie, dont l'obli-
»gation demeurera toujours gravée dans mon cœur. Je
»vous prie de croire, quoique l'état présent des affaires
»ne m'ait pas permis de correspondre avec vous et de
»vous communiquer mes desseins et mes traités, que,
»dans toutes ces négociations que j'ai eues avec le Roi
»Très-Chrétien, j'ai toujours tâché d'avancer vos intérêts,
»autant que la nature de la chose me l'a pu permettre
»en quelque façon.

»Les insolences et continuelles machinations contre
»moi de ceux qui ont eu, depuis quelque temps en ça, si
»grande part au gouvernement des Provinces-Unies, m'ont
»obligé de m'allier avec le Roi Très-Chrétien qui a le
»même sujet de plainte contre eux, afin d'abattre l'orgueil
»insupportable de la faction de Loevestein, et de nous
»assurer à l'avenir contre des insultes de cette nature. La
»confiance que j'ai en l'alliance du Roi Très-Chrétien,
»l'affection qu'il a pour votre personne et l'aversion contre
»ceux qui ont fait voir qu'ils étaient mes ennemis aussi
»bien que les vôtres, me promettent une bonne issue de
»tous ces troubles à votre égard, et si les habitants de

» ces provinces eussent considéré leur faute à temps et
» vous eussent conféré la même autorité et dignité dont vos
» illustres ancêtres ont été si longtemps et si dignement
» pourvus, le Roi Très-Chrétien et moi serions sans doute
» demeurés dans une parfaite amitié avec elles.

» Néanmoins je suis extrêmement satisfait de ce que le
» peuple de ces provinces a fait dernièrement en votre fa-
» veur, en vous ayant élu pour leur gouverneur-général,
» et lorsque j'aurai vu que les affaires auront été mises en
» un tel état, qu'il ne sera plus au pouvoir de cette faction
» violente, ou d'aucune autre aussi malicieuse, de dissoudre
» ou de rendre infructueux ce qu'on a fait présentement,
» et que je pourrai délivrer mes sujets des oppressions et
» des injures qu'ils ont été obligés de souffrir si long-
» temps, je tâcherai de protéger vous et vos amis, et ferai
» tous mes efforts auprès de mon bon frère le Roi Très-
» Chrétien, de donner une telle fin à tous ces troubles, que
» tout le monde pourra voir le soin particulier que j'ai de
» votre personne, et quel égard j'aurai, pour l'amour de
» vous, à l'intérêt des Provinces-Unies. Enfin, je puis vous
» assurer que vous serez contraint de croire fermement,
» que j'ai toujours eu l'affection et l'inclination imagina-
» ble, et telle que vous la pourriez souhaiter pour votre
» bien (28 juillet) (1). »

Il suffit de comparer les protestations bienveillantes qu'on trouve dans cette lettre avec l'esprit et la lettre des traités qui liaient Charles II à Louis XIV, pour se convaincre du peu de sincérité du langage du Roi d'Angleterre.

Il est prouvé aujourd'hui que le but de l'alliance entre les deux Rois avait également pour objet la destruction de la République et la ruine du protestantisme. De là aussi que le Roi d'Angleterre ne songea nullement à poser

(1) Basnage, *Ann. des Provinces-Unies*, t. II, p. 331.

les armes après la chute du parti de Witt. Le cabinet de Londres était à cette époque entièrement à la dévotion du Roi de France. La lettre de Charles II n'est donc qu'un monument de la conduite artificieuse de ce prince; car il n'en conspirait pas moins activement la ruine des Provinces-Unies, et toutes les négociations entamées avec la Cour de Londres sous les auspices du prince d'Orange, devaient demeurer infructueuses jusqu'au jour où le Parlement se prononcerait sur l'aversion que lui inspirait cette guerre impolitique.

Fort heureusement pour la République que le prince d'Orange rencontra, dans cette crise politique, un parent et un oncle plus zélé et plus habile, dans le Grand-Électeur. Après le prince d'Orange, celui-ci fut le sauveur des Provinces-Unies; car, tandis que l'énergie de l'un s'appliquait au salut intérieur de la République, l'autre agissait au dehors dans le même but.

VIII. L'Électeur de Brandebourg ne resta pas inactif et spectateur impassible du grand bouleversement qui paraissait devoir suivre en Europe, si la République détruite, ou les Provinces-Unies réduites à une dépendance absolue, jetaient ce poids nouveau dans le bassin de la balance du côté de la France; dès-lors toute espèce de contre-poids devenait impossible, et Louis XIV disposait de l'Europe en maître absolu.

A peine les troupes électorales commencent-elles à s'ébranler, que l'Électeur parvient à enlever l'Empereur au parti de la France, et qu'il conclut, avec le chef de l'Empire, une alliance défensive pour le maintien des traités de Westphalie, des Pyrénées et d'Aix-la-Chapelle (25 juin).

Quelques semaines après, ces deux princes signèrent à La Haye (25 juillet) une nouvelle convention avec les



Etats-Généraux. L'Empereur s'obligeait à faire marcher vingt-quatre mille hommes pour opérer une diversion en faveur de la République, et un auteur fait, à ce sujet, l'observation que c'est peut-être la seule guerre que la Maison d'Autriche ait entreprise pour la sûreté de l'Allemagne (1).

Ce n'était pas cependant par sympathie pour les Provinces-Unies, car l'Empereur éprouvait de l'éloignement pour les Hollandais, qui étaient toujours regardés à Vienne comme des rebelles. L'Empereur paraissait même voir sans déplaisir la guerre qui devait les châtier, par la puissance même qui avait le plus contribué à élever ces provinces et à les rendre indépendantes de la Couronne d'Espagne.

IX. Louis XIV négocia inutilement, tant avec le Grand-Électeur qu'avec la Cour impériale, pour empêcher l'exécution de ces divers traités qui étaient destinés à lui arracher sa proie.

Le Grand-Électeur surtout se montrait inébranlable dans sa détermination, et quand les envoyés de Louis XIV vinrent, en quelque sorte, le sommer d'abandonner ses desseins, l'Électeur s'indignait de cette dictature arrogante et sa colère se dissimulait mal.

Les dépêches du comte de La Vauguyon contiennent à ce sujet des détails curieux qui peignent l'esprit et le caractère du Grand-Électeur :

« Déjà, sur les bruits qui lui étaient parvenus de tous » les côtés touchant les dispositions hostiles de l'Électeur » de Brandebourg et ses engagements avec les Hollandais, » Louis XIV n'avait pas voulu rester plus longtemps dans » l'incertitude ; il avait envoyé le comte de La Vauguyon » auprès de Frédéric-Guillaume pour le sommer — « de

(1) Paganel, *Histoire de Frédéric le-Grand*, t. I, p. 88.



» s'expliquer clairement sur l'état dans lequel il désirait » demeurer avec lui. » — Le comte de La Vauguyon ne » devait lui faire aucune des offres avantageuses qui lui » avaient été précédemment proposées et dont le moment » semblait passé à l'altier conquérant (1). »

Les instructions de M. de La Vauguyon étaient datées du camp de Rhinberg, le 7 juin 1672. A un premier voyage à Berlin, l'envoyé du Roi de France n'obtint qu'une réponse évasive, mais Louis XIV le renvoya le 24 juillet avec ordre d'obtenir une réponse catégorique.

« Le comte de La Vauguyon arriva le 3 août à Berlin. » Deux jours après, il eut audience dudit Électeur qui le » reçut au lit, où il était retenu par la goutte. Il exécuta » froidement ses ordres, et pressa Frédéric-Guillaume de » donner à son maître les explications catégoriques qu'il » lui demandait. Le Grand-Électeur ne reçut pas ces som- » mations impérieuses sans en être courroucé (2). »

M. de La Vauguyon écrit à M. de Pomponne :

« M. l'Électeur me répondit avec un peu d'émotion et » de chaleur (que j'ignorai ou être causées par son mal ou » par le discours que je venais de lui tenir), qu'il ne s'at- » tendait pas que Sa Majesté lui dût faire un si mauvais » traitement que de faire démolir ses villes et chasser sa » garnison d'Emmerik et de Genep.... ; qu'à son égard » on ne devait pas trouver étrange qu'il augmentât ses » places de garnisons, étant obligé de le faire pour la con- » servation de ses Etats et de l'Empire.

» Il finit là-dessus l'audience sans me répondre autre » chose, sinon qu'il rassemblerait son conseil pour décider » de toutes mes propositions. Je le quittai en lui disant » que je souhaitais, pour l'amour de lui, que les réponses

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 89.

(2) *Ibid.*, p. 93.



» fussent agréables au Roi, puisque la chose du monde » qui lui pouvait être la plus avantageuse, était de con- » server l'honneur de ses bonnes grâces, l'exemple ré- » cent montrant assez combien il est périlleux d'attirer » sa colère. Je le trouvai fort radouci en me retirant, » et moi dans le même état pour mon caractère, m'en » tenant toujours à demander la réponse positive (7 » août). »

Deux jours après, l'Électeur fit dire au comte de La Vauguyon, par l'intermédiaire de ses ministres : « Qu'on » ne pouvait pas lui donner une réponse avant de l'avoir » communiquée à l'Empereur, sur les pas duquel on » voulait seulement marcher ; qu'en attendant, l'Électeur, » dont le pays était ruiné, ne pouvait trop se précaution- » ner contre l'Électeur de Cologne. »

Louis XIV, voyant que l'occupation des places du duché de Clèves fournissait un prétexte à l'Électeur et à l'Empereur pour inviter les princes de l'Empire à armer pour la sûreté commune, fit déclarer à la Diète par son ministre : « Qu'il n'avait aucune intention de garder ces » places ; qu'il les remettrait à leurs légitimes possesseurs » après la conclusion de la paix avec la Hollande, et qu'il » observerait inviolablement la paix de Munster. »

Pareille communication fut faite d'après ses ordres aux Cours de Berlin et de Vienne, ajoutant : « Que si, après » ces assurances, on persistait à armer et l'on se rappro- » chait des Etats de l'évêque de Munster et de l'Électeur » de Cologne, il considérerait cet armement et ces mou- » vements de troupes comme des actes de diversion en » faveur de ses ennemis, d'agression contre ses alliés, et » qu'il enverrait au secours de ceux-ci M. de Turenne, » avec une puissante armée sur le Rhin. Il soutint en même » temps que, dans ce cas, ils seraient les véritables agres-

» seurs, et qu'ils auraient à se reprocher d'avoir attiré la
» guerre sur le territoire de l'Empire (1). »

Pour se soustraire à ces obsessions, le Grand-Électeur prit la résolution d'aller se mettre à la tête de ses troupes qu'il concentrait entre Lippstadt et Halberstadt. Cependant le comte de La Vauguyon eut avec l'Électeur un entretien animé à Potsdam avant le départ de ce prince pour l'armée. Voici le compte qu'il en rend à M. de Pomponne :

« M. l'Électeur, qui n'avait point son conseil en ce lieu,
» s'excusa de me répondre sur ce que je venais de lui pro-
» poser, et me promit de le faire aussitôt qu'il serait arrivé
» à Halberstadt, où se devait rendre son conseil : là-dessus
» il se leva, et, en se promenant avec moi dans son cabi-
» net, il me dit d'un air un peu courroucé, que véritable-
» ment il avait lieu d'être surpris de la manière dont le
» Roi le traitait ; qu'il trouvait assez rude qu'après avoir
» pris ses villes, démoli ses places, fait sauter ses châteaux
» et généralement avoir fait de ses villes des villages, Sa
» Majesté voulût encore l'empêcher d'avoir des troupes
» dans ses Etats ; qu'il ne jugeait que trop bien par là que
» le Roi lui voulait faire la guerre, et qu'il me prenait moi-
» même à témoin s'il n'avait pas sujet de se plaindre,
» quoiqu'il ne l'eût pas encore fait, ce qu'il pourrait néan-
» moins à l'avenir.

» Je lui répondis qu'informé comme j'étais de la con-
» duite peu agréable qu'il avait tenue envers Sa Majesté,
» il ne gagnerait pas sa cause à me faire son juge ; que
» je savais très-bien qu'il n'avait jamais voulu répondre
» positivement sur la neutralité qu'on lui avait proposée
» tant de fois, ni accepter les grands avantages que le Roi
» lui avait offerts avant de commencer la guerre contre les

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 95.



» Hollandais. Il me dit qu'il y avait répondu, ayant dé-
» claré plus d'une fois à M. de Saint-Géran, que le Roi le
» voulait ruiner et ses enfants; que, nonobstant cela, s'il
» n'avait toujours eu dessein de se conserver les bonnes
» grâces du Roi, il aurait pu prêter secours aux Hollandais
» et leur donner six mille hommes sans s'incommoder. Je
» lui répliquai que je doutais qu'il l'eût pu faire sans s'in-
» commoder, mais que les intrigues qu'il avait pratiquées
» dans l'Empire contre les intérêts de Sa Majesté faisaient
» assez juger que, s'il eût osé leur donner des troupes, il
» n'y aurait pas manqué, quoique l'événement ait fait
» voir que cela ne leur aurait guère servi, et qu'enfin Sa
» Majesté n'était que trop disculpée à son égard. Il ajouta
» que le Roi de Suède trouvait même étrange qu'on souffrît
» dans l'Empire l'armement de l'évêque de Cologne et de
» Munster, ce qui donnait à connaître que Sa Majesté ne
» devait pas faire un grand fond sur celui qu'il en préten-
» dait. Sur cela je m'élevai fortement, et lui fis bien en-
» tendre que le Roi de Suède connaissait trop bien la puis-
» sance du Roi et son mérite personnel pour lui manquer
» en la moindre chose, mais qu'il n'y avait que ceux qui
» seraient assez téméraires d'entreprendre de soulever
» quelqu'un contre ses intérêts en cette conjoncture qui
» attireraient dans la suite la risée de tout le monde.

» En même temps il se retourna et me regarda en face,
» d'un air tout enflé ; puis, s'étant remis à se promener
» quelques pas, il me dit qu'il faisait bien chaud dans ce
» cabinet, et me demanda si je voulais venir dans la salle,
» où, après s'être un peu rafraîchi, il dit au comte de
» Dohna de me faire voir les beautés de sa maison (1). »

Un pareil entretien n'était pas de nature à calmer l'irritation de l'Électeur et à lui inspirer des sentiments plus

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 99.

pacifiques. Il partit pour Halberstadt. Le comte de La Vauguyon s'y rendit de son côté, et ce fut là qu'il apprit des ministres de l'Électeur la détermination de ce prince : « Que l'invasion du duché de Clèves et l'occupation » de ses places avaient obligé Son Altesse Electorale à » prendre des précautions pour la sûreté de l'Empire ; » qu'elle renoncerait à ses armements aussitôt que le Roi » aurait mis les choses dans leur premier état ; que la » restitution de ses places à la paix générale serait bien » tardive, et que le Roi, qui lui avait causé des pertes irré- » parables en les démolissant, devait les rendre dès à » présent ; qu'il ne pouvait pas ignorer, du reste, que ce » serait rompre le traité de Westphalie que d'entrer avec » ses troupes dans l'Empire (1). »

C'était la guerre avec un des plus puissants souverains de l'Empire. Dès-lors il fut facile de comprendre que le coup de Louis XIV sur la République était manqué, puisqu'il allait être obligé de diviser ses forces pour protéger ses alliés sur le Rhin contre une attaque de l'Électeur. C'est ainsi qu'à bon droit ce prince peut être considéré comme le sauveur des Provinces-Unies après Guillaume III, et ceci rendra la conduite des Etats-Généraux d'autant plus inexcusable, lorsqu'à la paix de Nimègue ils abandonneront l'Électeur au ressentiment de Louis XIV, vérifiant ainsi le mot piquant du comte de La Vauguyon dans son dernier entretien avec le Grand-Électeur : « Qu'il n'y avait que ceux qui seraient assez » téméraires d'entreprendre ou de soulever quelqu'un » contre ses intérêts en cette conjoncture, qui attireraient » dans la suite la risée de tout le monde. »

Il y a peu d'exemples, dans l'histoire, d'une ingratitude aussi éhontée que celle avec laquelle les Etats-Gé-

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 101.



néraux payèrent plus tard les services rendus par le Grand-Électeur, à cette époque de désastres et de ruine pour les Provinces-Unies. L'ingratitude des princes et des Rois a été un thème fertile de déclamations; mais l'ingratitude des Républiques ne le cède en rien à la première. Seulement le prince ingrat assume sur lui l'odieux de son ingratitude, elle se personnifie en lui, tandis que, dans les Républiques, l'ingratitude n'est imputable qu'à l'être moral, au corps collectif. Là où tous ou plusieurs sont coupables, personne ne croit l'être; car personne ne peut être signalé personnellement comme tel.

On dira : Ce fut une vengeance de la *mauvaise queue* du parti de Witt, car ce parti soutenait qu'il aurait pu donner la paix à la République, si on avait voulu le laisser faire en 1672, et que, par conséquent, il n'était tenu d'avoir aucune reconnaissance pour l'Électeur de Brandebourg, d'avoir facilité aux Provinces-Unies le moyen de continuer une guerre longue et ruineuse.

Mais si la paix que les Etats-Généraux conclurent en 1679 fut toute à l'avantage de la France, cette paix eut au moins le caractère d'un traité conclu entre deux Etats libres et indépendants, tandis que la paix que Louis XIV offrait en 1672 à la République et que le parti oligarchique se montrait si empressé à accepter, malgré tout ce qu'elle avait d'humiliant, aurait fait perdre à la République le caractère de puissance indépendante pour n'en faire qu'une vassale du Roi de France.

Mais autant le Grand-Électeur se montra ferme dans sa résolution et sincère dans ses refus, autant l'Empereur y mettait de faiblesse et presque de duplicité à l'égard de ses nouveaux alliés. Léopold Ier n'avait cédé qu'à regret aux instances du cabinet de Berlin, et mû par un sentiment de vergogne que le chevalier de Grémonville

cherchait à étouffer dans l'esprit faible et indécis du chef du Corps germanique, en lui parlant sans cesse de la puissance de son souverain, et en lui inspirant une peur enfantine de Louis XIV.

L'armée brandebourgeoise s'était donc mise en mouvement; mais sa marche était lente, afin de donner le temps aux troupes autrichiennes de se joindre à elle. Les troupes impériales s'avançaient plus lentement encore, commandées par le duc de Bournonville et le comte de Montécuculi.

« Sans avoir fait changer de résolution au cabinet de »Vienne, Louis XIV était parvenu à l'intimider. Le che»valier de Grémonville avait représenté à l'Empereur »et à ses ministres les dangereuses conséquences des »mesures auxquelles ils avaient consenti; il avait dit, »surtout au prince Lobkowitz, qui y avait adhéré à con»tre-cœur : que l'Électeur de Brandebourg, qu'*il tenait »pour le fin renard de l'Empire,* entraînerait l'Empereur »dans une guerre terrible. Le prince Lobkowitz lui jura »que s'il avait vu les instructions du comte de Montécu»culi, il jugerait lui-même que la marche des troupes »n'était qu'une simple apparence, et que, si l'Électeur »voulait faire quelque nouveauté, on le laisserait agir »tout seul (1). »

A Vienne, la terreur fut à son comble lorsque le chevalier de Grémonville reçut l'ordre d'annoncer que le maréchal de Turenne allait passer en Allemagne avec une puissante armée pour protéger les alliés de Louis XIV. L'Empereur se rejeta alors sur l'obligation de défendre les intérêts de l'Empire, tout en observant les traités qui le liaient envers le Roi de France; mais Lobkowitz, qui s'opposait à la ratification du traité de La Haye, dit que

(1) *Succession d'Espagne,* t. IV, p. 103.



les troupes impériales ne franchiraient pas la frontière de la Bohême ; puis il chercha à obtenir le consentement de M. de Grémonville de les laisser pénétrer jusqu'à cinquante lieues sur le territoire de l'Empire, de peur, dit-il, que l'Électeur de Brandebourg n'agisse « comme un cheval échappé. »

M. de Grémonville menace ; une lettre explicative de l'Empereur à Louis XIV ne lui suffit pas, et le prince Lobkowitz, avec un visage furieux qui ne lui était pas ordinaire, dit : « Qu'ils n'étaient pas des écoliers à être ré-» gentés ; qu'il voulait leur lier trop étroitement les mains » et empêcher l'Empereur d'exercer son autorité et ses » obligations envers l'Empire. » Le chevalier de Grémonville répond à ce discours : « Que M. de Turenne était » un grand capitaine, qui les traiterait en braves et ha-» biles gens, et non en écoliers ; que, du reste, l'Empereur » pouvait exercer son autorité dans l'Empire, ce que le » Roi son maître verrait avec plaisir, pourvu que ses alliés » ne fussent point molestés, et que les traités de Westphalie » fussent observés, ce qui ne serait pas si l'on se mêlait » de secourir les Hollandais. »

On voit que Louis XIV avait une manière d'interpréter les traités à son usage (1), et que, selon lui, il pouvait détruire la République, tout en exigeant des autres l'observation des traités de Westphalie, ce qui impliquait qu'il les observait de son côté. C'est là ce qui s'appelle la diplomatie du plus fort.

Après cet effort de courage, le prince Lobkowitz fléchit et dit à l'ambassadeur français : « Puisque nous nous trou-» vons seuls entre quatre murs, il faut nous expliquer à » cœur ouvert. » Puis il assure l'ambassadeur que « l'Em-

(1) *Voir*, dans les *Œuvres de Louis XIV*, t. I, p. 64 *et suiv.*, jusqu'à quel point il se croyait lié par les traités.

» pereur et son cabinet avaient empêché l'Électeur, au » commencement de la guerre, de se déclarer en faveur » des Hollandais ; que Sa Majesté Impériale ne s'était pas » imaginée que le Roi Très-Chrétien occuperait tout d'a- » bord les places de l'Électeur ; que cet incident ne lui avait » pas permis de repousser ses ouvertures, et l'avait obligé » à consentir à une union destinée à maintenir les préro- » gatives de l'Empire. Le prince Lobkowitz lui protesta » que l'Empereur ne consentirait jamais à la *démangeai-* » *son* que l'Électeur et les princes de Brunswick avaient » depuis longtemps, d'envahir quelques évêchés catholi- » ques et surtout le pays de Munster avec l'évêché d'Hil- » desheim, *auxquels ils faisaient l'amour depuis tant* » *d'années* (1). »

Enfin, le prince Lobkowitz « me jura avec mille ser- » ments, » dit M. de Grémonville, « que tous les alliés de » Votre Majesté ne recevraient pas le moindre préjudice. »

Néanmoins la jonction de l'armée de l'Électeur, forte de vingt-cinq mille hommes, avec les troupes impériales qui se composaient d'environ douze mille fantassins et quatre mille cavaliers, eut lieu dans le courant du mois de septembre, et l'Empereur ratifia (17 octobre) le traité de La Haye, signé depuis trois mois. « Ainsi l'occupation » des places du duché de Clèves avait amené l'alliance » purement allemande de l'Empereur avec l'Électeur de » Brandebourg, et la présence armée du maréchal de Tu- » renne sur la rive droite du Rhin amena une alliance » bien autrement grave entre l'Empereur et la République » des Provinces-Unies (2). »

La détermination que venait d'adopter la Cour de Vienne donnait pour alliés aux Provinces-Unies le Roi

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 105.
(2) *Ibid.*, t. IV, p. 116.

d'Espagne, l'Électeur, l'Empereur d'Allemagne, qui allaient exécuter une puissante diversion en leur faveur, et cela obligea Louis XIV à dégarnir les provinces qu'il avait conquises d'une partie de ses troupes, pour les tenir sur le Rhin, où les forces austro-brandebourgeoises étaient attendues. Tel fut le commencement de la délivrance. De ce jour, les Français cessèrent d'agir agressivement dans la République ; ils se bornèrent à garder ce qu'ils avaient occupé.

Il a paru nécessaire de donner l'ensemble de ces négociations avant de retourner aux affaires intérieures de la République.

X. Pendant cet intervalle, de Witt s'était rétabli ; il s'occupait de nouveau des affaires. On en verra la preuve dans ce qui suit : il n'était pas à bout d'illusions ; ce qui venait d'arriver ne paraissait pas être à ses yeux un de ces coups irrévocables qui précipitent, pour un temps, un parti dans l'anéantissement.

De Witt espérait toujours relever son autorité ; l'emporter en crédit sur le prince d'Orange à l'aide de Louis XIV. Celui-ci, satisfait d'avoir fait éprouver tout le poids de sa colère au conseiller pensionnaire, paraissait alors disposé à lui tendre une main protectrice. Pour arriver à un rapprochement, de Witt entretenait des relations secrètes avec le maréchal de Luxembourg qui était à Utrecht. Celui-ci donne connaissance à Louvois de sa réponse à de Witt, et voici ce que le ministre répond au maréchal :

« On ne peut pas mieux répondre que vous avez fait, » à celui qui vous a parlé de la part de M. de Witt ; conti- » nuez, et, sans rien donner par écrit, laissez-lui entendre » que le Roi oublierait volontiers la méchante conduite » passée de son ami, et ne serait point fâché de le voir *re-* » *monter sur sa bête;* que, manque de cela, il ne trouvera

» point, dans aucune des propositions de paix, faites par » le Roi, quoi que ce soit qui lui soit contraire, et que Sa » Majesté s'est toujours défendue d'entrer dans rien de sem» blable, quoiqu'elle en ait été fort sollicitée par les ambas» sadeurs anglais; que l'on entendra volontiers aux propo» sitions qu'il faudra faire, pour qu'on lui donne le moyen » de rétablir ses affaires, pourvu que, de son côté, il fasse » faire au Roi une paix avantageuse, dans laquelle il faut » qu'il se mette dans l'esprit, qu'il ne peut point, quant à » présent, détacher les intérêts des deux Rois, quoique » dans la suite Sa Majesté fût bien aise que la Hollande » ne gardât aucune dépendance vis-à-vis de l'Angleterre; » que si M. de Witt veut, sur ce pied-là, parler ou en» voyer quelqu'un avec qui l'on puisse parler clairement, » il sera très-bien reçu, et il peut s'assurer que personne » n'aura connaissance de la négociation qu'il aura fait faire » avec le Roi, pourvu que Sa Majesté n'apprenne pas que » l'on se serve du commerce que M. de Witt aura intro» duit avec le Roi, pour persuader au Roi d'Angleterre » que ce soit pour faire la paix sans lui (24 juillet). »

Trois jours après, le maréchal de Luxembourg écrivait d'Utrecht à Louvois, que la faction du prince d'Orange périclitait; qu'on se repentait de l'avoir élu stathouder; enfin, il disait encore, en parlant de la paix : « Les peuples » de toutes les villes disent tout haut que ce n'était plus » que du Roi qu'il la fallait attendre. Ils sont susceptibles » ici des impressions qu'on leur donne, et si M. de Verjus » était ici, il pourrait faire courre de petits avis, durant » que les esprits sont échauffés, qui feraient peut-être de » bons effets ; car les amis de M. de Witt les feraient va» loir. J'en enverrai ce soir un à quelqu'un, à qui j'offrirai » tout ce qui dépendra de l'autorité que le Roi m'a donnée » ici pour servir M. de Witt. Je crois que cela ne pourra

» faire que de bons effets, et cependant vous me ferez
» savoir la volonté de Sa Majesté pour la conduite que
» j'aurai à tenir en cela; ce sont des gens puissants et
» qui ne se croient pas abattus; *ils m'ont même quasi-*
» *promis de me faire battre les ennemis*, pourvu qu'il y
» eût des conditions réglées avec M. de Witt, ou même
» pourvu qu'ils vissent les choses en bon train là-dessus,
» leur ayant fait comprendre que cela les releverait et
» abattrait le prince d'Orange. »

Ces promesses imprudentes du parti de Witt, dont Luxembourg parle, n'expliquent-elles pas l'acharnement du peuple contre de Witt et la catastrophe qui suivit peu après? Quand le peuple criait à la trahison, avait-il donc tout-à-fait tort? On avait *quasi-promis de faire battre les ennemis* de la France et du parti de Witt par le maréchal de Luxembourg (1). Ces ennemis, c'était le prince d'Orange à la tête des troupes de la République! Ceux qui faisaient de telles promesses au général français étaient bien certainement traîtres; Jean de Witt avait envoyé Buat, pour moins que cela, à l'échafaud!

Puis, dans un Mémoire adressé par un nommé Stouppa à Louvois, on lit ce qui suit relativement à la disposition des esprits à Utrecht :

« Les ministres (prédicateurs) ont ici un grand crédit
» parmi le peuple; ils sont tous affectionnés au parti du
» prince d'Orange, parce que, comme les magistrats les

(1) Ceci rappelle les premiers échecs de l'armée française au début de la guerre de 1792 : on lit dans l'*Histoire de la Révolution*, de M. Mignet, ce passage :

« Les Jacobins accusaient les contre-révolutionnaires d'avoir occasionné
» la déroute par les cris de *sauve qui peut*. Leur joie, qu'ils ne cachaient pas,
» leur espérance de voir bientôt les confédérés à Paris, les émigrés de re-
» tour, et l'ancien régime rétabli, confirmaient les soupçons. » (T. 1, p. 322.)

Il va sans dire, que l'auteur trouvait ce parti conspirant avec l'ennemi très-anti-national et très-coupable.



» tiennent fort bas, ils espèrent quelques avantages par » l'élévation du prince.

» Le bas peuple et la canaille sont ici en très-grand » nombre, et ils sont aussi fort affectionnés à ce même » prince.

» Les magistrats, les honnêtes gens et les bourgeois » sont de la faction de M. de Witt, fort opposés au parti du » prince ; ils ont montré grand déplaisir de le voir établi » dans le poste où il est. . . . .

» Ils sont aussi fâchés que le traité de paix que Gro- » tius négociait, n'ait point eu lieu; ils sont tous d'accord » que le véritable intérêt de la Hollande serait d'avoir la » paix avec la France, et de pouvoir, avec l'amitié et pro- » tection du Roi, continuer leur commerce, qui suffit, » comme ils en sont persuadés, pour les rendre riches et » heureux (8 août). »

Louvois écrivait au maréchal de Luxembourg :

« J'attends avec impatience de vos nouvelles, sur la » négociation que je vous ai mandé que le Roi trouvait bon » que vous entretinssiez avec les amis du sieur de Witt » (6 août). »

Et quelques jours après : « Nous apprenons tous les » jours des nouvelles de la décadence du sieur de Witt, » ce qui fait appréhender que la négociation que l'on pourra » faire avec lui ne soit une chose fort inutile (16 août). » Cette lettre était écrite six jours après que Jean de Witt eut quitté ce ministère qui avait eu des conséquences si fatales pour le pays. Louvois parlait de lui comme d'un homme dont il n'y avait plus rien à espérer (1).

Et l'on ose soutenir qu'un homme qui négociait secrè-

(1) Campagne de Hollande en 1672, sous les ordres de M. le duc de Luxembourg. (*Recueil de pièces copiées sur originaux au dépôt de la guerre de la Cour de France*. La Haye, 1759, etc.)



tement avec les ennemis de son pays, et qui faisait faire d'aussi infâmes promesses au maréchal de Luxembourg, a été injustement calomnié!

L'ambition, une ambition démesurée, effrénée, a perdu de Witt; elle l'égara, elle l'avilit au point de le rendre traître envers sa patrie, et coupable du crime de haute trahison envers l'Etat. Traduit devant des juges, devant un tribunal légal, sa condamnation à la peine encourue par les traîtres n'eût été qu'un acte de justice, et personne n'eût pu le plaindre.

Mais il tomba sous les coups d'assassins: il fut victime d'un crime atroce; sa fin fut effroyable, sanguinaire, sauvage, et sa mémoire en fut, en quelque sorte, réhabilitée. Alors le grand coupable disparut et fut absous; la victime seule resta et fut plainte, et l'histoire incertaine a, jusqu'à ce jour, évité de faire le procès à l'homme, dans la crainte d'être confondue avec les assassins de la victime.

XI. Cependant de Witt ayant vu crouler, en si peu de jours, l'œuvre à laquelle, depuis dix-neuf ans, il avait consacré tous les instants de sa laborieuse carrière, comprit que le moment de la retraite était arrivé pour lui; l'homme de l'*Edit perpétuel* avait fait son temps et devait être mis de côté presque en même temps que son chef-d'œuvre.

Le peuple, arrêté jusqu'à ce jour par la crainte et le respect que de Witt avait su lui imposer, fit éclater ouvertement sa haine aussitôt que sa puissance fut abattue. Ce fut alors un débordement général d'invectives. Les noms de *faction de Loevestein*, de *cabale de de Witt* et de *traîtres à la patrie*, furent prodigués au conseiller pensionnaire et aux hommes de son parti.

Bientôt aussi ces attaques prirent un caractère plus in-



jurieux pour de Witt; son administration fut violemment critiquée par un grand nombre de pamphlets dans lesquels la calomnie jouait un grand rôle. De Witt méprisa ces libelles; mais, lorsqu'il se vit publiquement accusé d'avoir détourné, à son profit, des sommes qui lui étaient annuellement confiées pour la correspondance secrète, il crut devoir rompre le silence en écrivant aux Etats de Hollande pour se disculper du délit de péculat. Il le fit avec tant de modération, de vérité et de bonne foi, qu'il n'y eut que la haine la plus envenimée qui put encore mettre en doute son désintéressement et son intégrité.

Cependant, au nombre des reproches faits à de Witt, il y en avait un qui n'était que trop fondé : celui d'avoir négligé de prendre les mesures nécessaires pour la défense du pays. De Witt ne pouvait le combattre aussi victorieusement que les autres chefs d'accusation élevés contre lui. Pour se disculper aux yeux du public, il crut devoir en appeler au prince d'Orange, et il écrit à Beverningh, qui se trouvait au camp avec le prince, la lettre suivante :

« Les odieuses calomnies qui se débitent journellement » à mon sujet, tant dans cette province qu'ailleurs, m'ont » obligé d'en écrire aujourd'hui à M. le prince d'Orange. » Je vous envoie copie de ma lettre. Je me tiens pour » assuré que vous vous intéressez à tout ce qui peut » compromettre si cruellement ma réputation; en consé» quence, je prends la liberté de vous prier d'employer » vos bons offices auprès de M. le prince d'Orange, pour » qu'il plaise à Son Altesse d'écrire, conformément à ma » demande, aux Etats de Hollande et aux président et » conseillers de la Cour (2 juillet). »

La lettre du conseiller pensionnaire au prince ne s'est pas retrouvée. On ne peut, par conséquent, que former

des conjectures sur son contenu, bien que la lettre de de Witt à Beverningh et la réponse du prince donnent suffisamment à connaître quelle pouvait en être la substance. Il espérait qu'une déclaration émanant du prince sthathouder imposerait silence à ses ennemis. Mais celui-ci, trop homme d'honneur pour se prêter à un mensonge, mit dans sa réponse tant de réserve, que, bien loin d'y voir une justification, on y vit une accusation tacite.

Le prince répondit :

« Monsieur, j'ai bien reçu la vôtre du 12 du courant, » avec le *pasquin* qui y était joint. Je n'aurais pas man- » qué d'y répondre plus tôt, si le grand nombre de mes » occupations ne m'en eût empêché. Je puis vous assurer » que j'ai toujours méprisé les bruits qui se débitent de » cette manière, puisque, non-seulement les miens, mais » aussi moi-même, j'ai été attaqué avec une licence sans » égale.

» Pour ce qui est des deux points dont vous faites men- » tion dans votre lettre, à savoir : le maniement des de- » niers de la correspondance secrète, et du peu de soins » qu'on prétend que vous avez eu de pourvoir l'armée des » choses nécessaires, je ne puis vous dire autre chose là- » dessus, sinon que du premier je n'ai aucune connais- » sance, et que messieurs les députés de l'Etat, comme » vous le marquez fort bien dans votre lettre, en peuvent » donner meilleur témoignage qu'aucun autre.

» Pour ce qui est du second point, je n'ose, ni ne puis » douter que vous n'ayez eu soin des armées de l'Etat, » tant par mer que par terre, autant que la constitution » des temps et des affaires l'a pu permettre, et en telle » sorte qu'elles ont été rendues capables de pouvoir ré- » sister à l'ennemi. Mais, Monsieur, vous devez savoir » vous-même qu'il m'est impossible de particulariser tout



» ce qui peut y avoir manqué, surtout à celle de terre,
» ni le soin qu'on a eu de suppléer aux manquements qu'on
» y a trouvés, parce que je suis distrait par tant d'affaires
» en ces temps malheureux, que cela a été cause que je
» me suis engagé le moins qu'il m'a été possible à recher-
» cher les choses passées; c'est pourquoi vous trouverez
» bien mieux la justification que vous désirez de moi dans
» les mesures de prudence que vous avez prises. Je souhai-
» terais de tout mon cœur d'avoir quelqu'autre occasion
» pour vous témoigner que je suis, Monsieur, etc. (22
» juillet (1). »

Cette réponse, qui ne tarda point à devenir publique, produisit un effet fort défavorable pour de Witt; on y vit une accusation indirecte du peu de soins qu'on avait mis à pourvoir l'armée de ce qui était nécessaire à la veille d'une guerre. Certes le prince d'Orange ne pouvait en dire davantage, lui qui savait que le besoin se faisait sentir de toutes parts, au moment même où de Witt venait lui demander cette déclaration justificative de son administration en ce qui regarde le système de défense de la République.

Mais ce qui peut être considéré comme une chose bien avérée, c'est que de Witt espérait, n'importe comment, conserver son pouvoir à l'aide de l'ennemi, et que, de mémoire d'homme, on ne vit un Etat riche et florissant aussi mal préparé à repousser une agression, bien que, depuis près de deux années, on y eût la certitude que le Roi de France méditait de faire la guerre à la République. C'est là une tache ineffaçable dans la vie de Jean de Witt, et dont sa mémoire ne se lavera jamais; il le comprit, et ce fut dans ce but qu'il s'adressa à son adversaire politique pour obtenir de lui une déclaration qui

(1) Basnage, *Annales des Provinces-Unies*.



devait le laver de ce reproche aux yeux de la postérité.

La réponse du prince à de Witt fut un nouveau triomphe pour les ennemis de celui-ci. En voyant cette irritation générale, les amis du conseiller pensionnaire l'engagèrent à suivre l'exemple de de Groot et à s'éloigner du pays jusqu'à ce que l'orage fût passé; mais il rejeta ce conseil prudent. D'autres prétendent que de Witt eût pu trouver un appui dans le stathouder, s'il avait voulu faire au parti dominant le sacrifice de ses principes politiques; mais ceci n'est guère vraisemblable. Guillaume était un politique trop habile pour accorder sa confiance à un ministre qui s'était, de tout temps, montré si opposé à ses intérêts, et le caractère de Jean de Witt était trop inflexible, et son génie trop ambitieux, pour se contenter d'un rôle subordonné et secondaire, après avoir joui, pendant tant d'années, de tout l'éclat de la puissance qui entoure un chef dirigeant (1).

Quoi qu'il en soit, Jean de Witt se décida à se démettre de son ministère aussitôt après la guérison de ses blessures. Le 4 août il se rendit, à cet effet, dans l'assemblée des Etats de Hollande : il énuméra les services qu'il avait rendus à l'Etat, insista particulièrement sur la pureté et la sincérité de ses vues, et termina en disant que les derniers événements l'ayant rendu suspect à une partie de la nation, il croyait que désormais ses services ne pouvaient plus être utiles à sa patrie.

Les Etats acceptèrent la démission du conseiller pensionnaire, le remercièrent pour ses bons et loyaux services, et lui accordèrent un siége dans la haute-cour de justice. Peu de jours après, et sur la recommandation du prince d'Orange, les Etats de Hollande nommèrent

(1) Basnage, t. II, p. 290, 307. — Wicquefort, liv. III. — *Vie de Jean de Witt*, t. II, p. 390.



Gaspard Fagel aux fonctions que la retraite de Jean de Witt venait de laisser vacantes (1).

Voici en quels termes Jean de Witt informe de Ruiter de cet événement :

« La prise des villes sur le Rhin en si peu de temps, » l'irruption de l'ennemi jusqu'aux bords de l'Yssel et la » perte totale des provinces de Gueldre, d'Utrecht et d'O- » veryssel presque sans résistance, et par une lâcheté » inouïe, si ce n'est par trahison de la part de quelques-uns, » m'ont, de plus en plus, confirmé la vérité de ce qu'on » appliqua autrefois à la République romaine : *Prospera* » *omnes sibi vindicant, adversa uni imputantur.* C'est ce » que j'ai éprouvé moi-même. Le peuple de la Hollande » ne m'a pas seulement chargé de tous les désastres et de » toutes les calamités survenus à notre République, il ne » s'est point contenté de me voir tomber désarmé et sans » défense entre les mains de quatre individus qui avaient » l'intention de me massacrer, mais lorsque, par un effet » de la Providence divine, j'ai échappé aux coups des as- » sassins, et que j'ai été guéri de mes blessures, il a pris » une haine violente contre ceux de ses magistrats qu'il » croyait avoir le plus de part dans la direction des affaires » publiques. C'est principalement contre moi que cette » haine s'est manifestée, quoique je n'aie été qu'un ser- » viteur de l'Etat. C'est ce qui m'a obligé à demander » ma démission de la charge de conseiller pensionnaire. » Les Etats de Hollande ont eu la bonté de m'accorder ma » demande, comme vous le verrez par l'extrait que je » vous envoie. J'ai cru qu'il était de mon devoir de vous » en prévenir, afin que vous ne m'adressassiez plus dé- » sormais les lettres qui concernent l'Etat, mais que vous » eussiez à les envoyer provisoirement à l'adresse de M. le

(1) Wag., t. xv, p. 148 et 187.



» pensionnaire de Hollande et de West-Frise, ou à celui
» qui exerce présentement ces fonctions. »

L'amiral de Ruiter s'était toujours montré partisan des de Witt; il est probable que le prince d'Orange jugea nécessaire de dissiper chez de Ruiter la pensée qu'il était, comme partisan connu de l'ancien système, suspect au nouveau gouvernement qui venait de s'établir. Le prince écrivit donc de son côté à l'amiral, et lui dit :

« Je ne doute nullement qu'en exécution des ordres
» de l'Etat, vous n'employiez tout ce que vous avez d'ex-
» périence au fait de la marine pour repousser les ennemis,
» et que vous ne rendiez à votre patrie tous les services
» qu'elle a lieu d'attendre de votre valeur. Néanmoins, je
» ne laisse pas de vous exhorter encore de mon chef, par
» cette présente, à faire tous vos efforts pour maintenir
» la gloire et la réputation de l'Etat et votre propre hon-
» neur, vous assurant que, de ma part, je contribuerai
» toujours, autant qu'il me sera possible, à faire qu'on ait
» pour vous toute la reconnaissance qui vous est due, et
» que votre mérite soit récompensé (1). »

Depuis le combat de Soulsbay, rien de remarquable ne s'était passé sur mer; mais les Anglais menaçaient toujours les côtes de la Hollande, et projetaient de faire une descente au Texel, pour marcher de là sur Amsterdam. La flotte anglaise parut en vue de cette île, et le débarquement devait s'opérer à la faveur du flux; mais, par une de ces circonstances providentielles d'où dépendent quelquefois le sort des peuples et le salut des Etats, le reflux, contre son ordinaire, dura pendant toute la journée fixée pour le débarquement, et fut suivi d'une tempête qui contraignit la flotte ennemie à gagner le large pour ne

(1) Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, t. II, p. 335.

pas s'exposer à aller se perdre sur les côtes de la Hollande.

Désappointés dans leur projet, les Anglais envoyèrent une escadre à la rencontre d'une flotte marchande revenant des Indes-Orientales. Mais le vigilant Ruiter était là; il réussit à ramener les vaisseaux dans les ports de la Hollande et à sauver ainsi une cargaison évaluée à quatorze millions de florins (1).

XII. La calomnie ne s'attacha pas exclusivement à décrier Jean de Wit, car son frère venait d'être accusé par un nommé Tichclaar, barbier, demeurant sous le ressort de Putten, dont Corneille de Witt était grand-baillif. Ce misérable prétendait que celui-ci l'avait poussé à attenter aux jours du prince d'Orange, et lui avait promis une récompense pour l'engager à commettre le crime.

Corneille de Witt fut arrêté et conduit à La Haye, malgré les protestations des magistrats de Dordrecht qui dirent que cette arrestation était une violation des priviléges de leur cité, et que, si de Witt était coupable, il ne pouvait être distrait de ses juges naturels, les magistrats de sa ville natale. Mais la Cour de Hollande en jugea autrement, et Corneille de Witt fut traduit devant elle (2).

L'absurdité et la fausseté de l'accusation étaient notoires; cependant le prévenu fut traité avec la plus grande rigueur, et son accusateur avec des ménagements extraordinaires. Celui-ci s'était constitué volontairement prisonnier, et soutenait son accusation avec une rare effronterie ; il entra dans beaucoup de détails sur ses entretiens avec de Witt, et dit, que la promesse d'une place et d'une somme de trente mille florins l'avait décidé à

(1) Wag., t. XIV, p. 128.
(2) *Ibid.* p. 142.

commettre le crime, mais qu'au moment de l'exécuter il avait éprouvé des remords, et qu'au lieu d'attenter aux jours du prince, il avait été lui révéler la trame.

Tichelaar, voyant que sa déposition seule ne suffisait pas pour faire condamner de Witt, et ne pouvant produire des témoins à charge, proposa, dit-on, aux juges d'être appliqué à la torture conjointement avec l'accusé; la cour rejeta ce moyen extraordinaire, mais elle décida que la question serait appliquée à l'accusé.

Ces juges étaient-ils égarés par l'esprit de parti qui, souvent, voit un coupable là où il n'y a qu'un innocent, ou bien craignaient-ils, pour eux-mêmes, le ressentiment d'une multitude exaspérée et disposée à se livrer aux plus grands excès? La justice, enfin, prit-elle conseil de la vengeance ou de la crainte? car évidemment elle ne consulta ni la raison, ni l'équité. Quoi qu'il en puisse être, Corneille de Witt fut torturé en présence des juges. Au milieu de ses tourments, il les cita à comparaître devant le tribunal de Dieu, et, bravant les douleurs les plus atroces, il récita, dit-on, l'ode d'Horace, *Justum et tenacem propositi virum*. Ce fut ainsi que celui qui avait participé à la glorieuse expédition de Chatam, et qui, à son retour, avait été reçu aux acclamations du peuple, fut exposé, pendant plus de trois heures, à toutes les horreurs d'un supplice qui, à cette époque, était réservé aux accusés; mais que la raison et l'humanité ont banni, Dieu merci! des Codes de procédure criminelle de nos jours.

De Witt n'ayant fait aucun aveu, la cour scella cette procédure inique par un jugement plus inique encore: elle condamna Corneille de Witt au bannissement, sans que la sentence énonçât le délit du condamné, et cette sentence illégale lui fut signifiée d'une manière insolite;

lecture lui en fut faite dans sa prison, malgré ses réclamations pour qu'elle lui fût signifiée à l'audience.

Immédiatement après la condamnation de de Witt, son accusateur fut relâché, et l'on rapporte qu'un des juges l'excita à ameuter la foule qui entourait la prison.

Cette multitude effrénée était bien certaine que Corneille de Witt ne pourrait lui échapper, mais il lui fallait une seconde victime. Un message supposé, de la part de son frère, attira Jean de Witt dans la prison ; alors les deux frères se doutèrent qu'on méditait des projets funestes. Le peuple en fureur rugissait devant la porte de la prison, et accusait les juges de trahison, en apprenant que de Witt n'avait été condamné qu'au bannissement. « Les juges sont des traîtres, » dit Tichelaar, « mais » vengeons-nous d'abord sur ces deux misérables. » Le désordre allant croissant, les Etats de Hollande firent marcher de la cavalerie et quelques compagnies bourgeoises pour dissiper l'attroupement ; mais à peine ces mesures de précaution venaient-elles d'être prises, qu'on fit courir le bruit que les paysans des environs marchaient sur La Haye pour piller la ville. Alors la confusion devint générale, la ville fut mise en état de défense contre un ennemi imaginaire, et les Etats écrivirent au stathouder, qui était à l'armée, pour le prier de venir rétablir la tranquillité publique.

De Witt et son frère, cernés dans la prison, attendaient le retour de l'ordre pour en sortir ; mais le peuple était las d'attendre, et craignait de se voir arracher sa proie. Bientôt aussi les bourgeois demandèrent l'assistance de la cavalerie qui stationnait autour de la prison, pour la faire marcher contre ces prétendus pillards qui, disait-on, venaient pour mettre la ville à feu et à sang. « Si je » m'éloigne, » dit le comte de Tilly, commandant de cette

cavalerie, « les de Witt sont perdus. » Cependant l'ordre était positif et la cavalerie s'éloigna; son départ fut le signal de l'attaque: le peuple enfonce la porte de la prison, se précipite en fureur dans les corridors et les escaliers, et pénètre dans la chambre où se trouvent Jean de Witt et son frère. La rage de ces hommes forcenés augmente en présence de leurs victimes. L'un d'eux apostrophe Corneille de Witt qui était couché sur son lit : « Traître, » il faut que tu meures! » et tout aussitôt il lui assène un coup avec la crosse de son fusil ; d'autres s'emparent de Jean de Witt; on précipite au bas des escaliers les deux frères déjà à moitié morts, et on les achève sur la place publique, au milieu des cris et des vociférations. Quand Jean de Witt tomba, une voix s'écria : « Voilà l'édit per» pétuel à terre. » Leurs restes mutilés furent traînés jusqu'au lieu des exécutions, et attachés au gibet! On vendit au plus offrant les lambeaux de leurs vêtements et même des débris de leurs corps; la nuit seule put mettre une fin à ces scènes d'horreur et d'épouvante, et cette foule, rassasiée de sang et de vengeance, se dissipa en faisant retentir l'air des cris de : « Vive Orange, vive Tromp (1).

Dans la nuit qui suivit cette fatale journée, les Etats de Hollande firent enlever les deux cadavres qui furent inhumés sous la protection d'un détachement de cavalerie; mais ni les parents, ni les amis des deux victimes n'osèrent se joindre au cortége funèbre, dans la crainte de réveiller la fureur du peuple. Jacques de Witt leur père vécut assez longtemps pour voir les désastres de sa maison et la chute de ses deux fils, mais il les suivit peu de temps après au tombeau.

« Le parti républicain, » dit un auteur, « fut abattu par » la chute de ses deux chefs. Le prince d'Orange profita

(1) Wag., t. xiv, p. 143-178.



» de ces excès qu'il détestait; il domina dès-lors, par lui » ou par les siens, dans toutes les délibérations de la Répu- » blique, et les mesures qui furent prises eurent désormais » plus d'ensemble, de consistance et de vigueur (1). »

XIII. Telle fut la fin de l'homme d'Etat qu'on avait vu si puissant dans la République. La vivacité de son esprit, une éloquence persuasive, une grande habileté à découvrir les pensées secrètes de ceux à qui il avait à faire, une expérience non moins grande de l'administration, jointe à un esprit d'ordre remarquable, avait fait regarder pendant longtemps le conseiller pensionnaire comme l'oracle de la province de Hollande. Mais il s'en fallait de beaucoup que les autres provinces le regardassent comme tel; loin de là. L'oracle hollandais n'était, à leurs yeux, que l'expression de la tyrannie hollandaise; et ces provinces, ne connaissant de Jean de Witt que son insupportable esprit de domination, le détestaient autant qu'il soit possible de détester un usurpateur du droit commun (2).

(1) Beaurain, *Histoire de la campagne de M. le prince de Condé en 1674* : INTRODUCTION.

(2) Voici le jugement que M. Van der Duyn porte sur de Witt et son système politique, qu'il qualifie d'ailleurs de violent, d'ambitieux et manquant de franchise au point d'aller quelquefois jusqu'à la fourberie.

« Une chose peut surprendre dans un homme d'État aussi habile, c'est » que, connaissant le vif ressentiment de Louis XIV contre lui, à cause de la » *Triple-Alliance* dont il (de Witt) fut un des promoteurs, et pouvant prévoir » la guerre avec certitude plusieurs mois avant qu'elle éclatât, averti même » du danger imminent par le Grand-Électeur, de Witt n'eut pas soin de met- » tre l'armée et les places frontières en meilleur état. S'il craignait, comme » il faut le croire, que toute mesure militaire quelconque, comme aug- » mentation de troupes, etc., amènerait nécessairement l'élévation du prince » d'Orange, et qu'il préférât risquer le salut de la patrie et le sien propre à » la jalousie de voir diminuer sa puissance et à l'avantage de son ennemi, » il faut s'affliger de voir l'humanité si faible et si défectueuse, même dans » les plus grands hommes. Mais l'on ne saurait plaindre beaucoup la chute » et la fin, cruelle sans doute, d'un homme capable de sacrifier tout à son » ambition et à sa haine, et de préférer périr avec ses ennemis, plutôt que » de se voir sauvé par eux. » (Extrait du *Journal de Lecture.*)

Mais à tous les talents qui furent le partage de Jean de Witt, il manquait une qualité essentielle, sans laquelle tous ces talents ne sont qu'un vain clinquant. Cette qualité essentielle, qui faisait défaut à de Witt, c'était un jugement droit et sain. Voici, à cet égard, un mot du comte de Guiche sur de Witt et sur sa politique :

« Les hommes sont louables lorsqu'ils entreprennent » les choses les plus difficiles et les plus grandes ; mais » lorsqu'ils veulent en faire réussir qui sont naturellement » impossibles, on ne leur doit pas croire beaucoup de ju- » gement. De Witt devait connaître en cela des difficultés » insurmontables, puisque jamais les provinces ne se fus- » sent accommodées de laisser cette supériorité à la Hol- » lande, et la connaissance qu'elles ont de ce dessein les » a plus engagées que tout autre chose dans le parti du » prince d'Orange (1). »

Aussi de Witt se fit-il un très-grand nombre d'ennemis et peu d'amis sur lesquels il pût compter. Son système froissait la majorité et n'était calculé qu'à plaire à un très-petit nombre d'hommes qui formaient son parti : parmi ceux-ci les caractères faibles pliaient devant lui ; mais les ambitieux du parti supportaient avec impatience sa prééminence, sa roideur excessive et son ambition démesurée.

Après la mort de Jean de Witt, les Etats de Hollande réclamèrent la remise de tous ses papiers, et des commissaires furent nommés pour les examiner. On cite la réponse d'un d'entre eux à quelqu'un qui demandait ce qu'on y avait trouvé : « Qu'aurions-nous pu y trouver ? » rien que probité (2). »

(1) Mém., p. 62.

(2) Évidemment le mot *probité* ne s'appliquait qu'à l'accusation de peculat dirigée contre de Witt ; car personne ne sera tenté de soutenir que la *probité politique* pût être comptée au nombre des qualités de Jean de Witt. La *probité politique*, vertu rare et difficile tout à la fois, était impos-



Les États de Hollande informèrent le stathouder de la fin tragique des de Witt, et le prièrent de venir calmer l'effervescence du peuple. Le prince arriva le lendemain, et les ennemis de Guillaume ont dit qu'il n'avait différé son arrivée que pour donner le temps aux bourgeois de consommer leur acte de vengeance; mais, quelque diligence que le prince eût pu faire, il serait arrivé trop tard pour empêcher le crime. La lettre des États ne fut expédiée que dans la matinée, et ce même jour, à cinq heures du soir, les de Witt avaient cessé d'exister.

Un auteur contemporain dit en parlant de cette catastrophe : « Quelques furieux, qui se disaient les émis- » saires du prince, ameutèrent la populace, et, par l'ef- » froyable forfait qu'ils commirent, pour ainsi dire en son » nom, ils lui firent un tort qu'ils ne purent jamais répa- » rer. Ses ennemis n'ont pas manqué de rejeter sur lui et » sur son parti tout l'odieux de cette déplorable journée, » dont le prince pourtant ne parlait jamais qu'avec une » juste horreur (1). »

Quel intérêt d'ailleurs le stathouder pouvait-il avoir à la mort d'un homme dont la carrière politique était terminée et qui, peu de jours auparavant, avait pour ainsi dire confirmé le choix populaire du prince comme stathouder, en renonçant à son ministère? Il n'y a que l'esprit de parti le plus aveugle qui puisse pousser la déraison jusqu'à supposer qu'un politique habile se compromettrait en se chargeant de l'odieux d'un forfait inutile; un de ces forfaits auxquels on pourrait appliquer ce mot devenu célèbre par son cynisme politique : « C'est pire » qu'un crime; c'est une faute. »

sible à un homme qui ne se soutenait qu'à force de ruses et d'intrigues, tant à l'égard de ses ennemis à l'intérieur qu'à l'égard de ses ennemis et prétendus amis à l'extérieur.

(1) Burnet, *Hist. of his own time.*



Le tort qu'on eut alors, ce fut de ne pas punir les auteurs du crime ; d'user à leur égard de coupables ménagements. Était-ce timidité de la part du prince et des États, en présence d'un peuple irrité? Était-ce désir de faire servir ce hideux massacre comme un épouvantail pour les partisans du régime déchu? on aime à penser le contraire ; mais ce qui restera une tache dans la vie de Guillaume, c'est la part que Tichelaar a eue dans ses libéralités (1). Plusieurs y virent le prix du sang versé dans cette circonstance : c'était là ce qu'il aurait fallu éviter avant tout autre chose.

XIV. Toutefois le peuple n'était encore qu'à demi-satisfait : il voyait, à la vérité, le prince d'Orange réintégré dans tout l'éclat dont sa famille avait joui pendant plusieurs générations ; mais à côté de ce fait il y en avait un autre qui lui semblait incompréhensible, parce qu'il paraissait à ses yeux une contradiction évidente avec le triomphe qu'il venait d'obtenir.

Les régences des villes de la province de Hollande étaient toujours composées d'hommes qui, depuis plus de vingt années, avaient adhéré au système déchu et avaient coopéré à son établissement ; cette anomalie choquait le bon sens populaire. La confiance du peuple dans le stathouder était illimitée, il attendait tout de lui ; tandis qu'au contraire sa méfiance et son aversion pour ses magistrats municipaux étaient sans bornes, peut-être même exagérées.

Quoi qu'il en soit, dans quelques villes de la Hollande le peuple criait : « Le prince d'Orange stathouder et de » tels magistrats ! non, cela ne se peut pas. » Le bon sens populaire indiquait que, dans une République où les villes étaient souveraines, des magistrats hostiles au

(1) Wag., t. xiv, p. 179.

prince et au stathoudérat étaient un non-sens intolérable ou une duperie, et que la révolution n'était qu'à moitié achevée, aussi longtemps que des magistrats du parti de Witt demeureraient en fonction; car, par là, l'assemblée des Etats, composée, comme elle l'était, des magistrats des villes, restait hostile au stathouder, et il en serait résulté de perpétuels tiraillements dans le gouvernement.

Ceci ne suffit-il pas pour expliquer l'état d'irritation qui continua à régner en Hollande et en Zélande après le rétablissement du stathoudérat? car la plupart des villes de ces deux provinces furent le théâtre de mouvements populaires dont quelques-uns, sans avoir toute la gravité de celui qui venait d'avoir lieu à La Haye, compromettaient la paix publique.

Le peuple voulait, par ces démonstrations hostiles, forcer les magistrats à céder leurs places à des hommes qui auraient sa confiance, à des partisans de la Maison d'Orange. Le repos intérieur ne pouvait être rétabli qu'à ce prix ; l'état d'hostilité entre le peuple et ses magistrats compromettait le gouvernement général qui, assailli de tous côtés, était dans l'impuissance de se garantir en même temps des attaques de l'ennemi et des calamités résultant de cet état de guerre civile. Cette situation ne pouvait se prolonger ; il n'y avait au mal qu'un seul remède, c'est que le prince stathouder fît usage de sa prérogative pour changer les magistratures des villes, en introduisant dans les conseils municipaux des magistrats du parti triomphant en remplacement de ceux qui s'y trouvaient.

Cette vérité fut surtout appréciée par le nouveau conseiller pensionnaire, transfuge du parti qui alors avait le dessous ; peut-être croyait-il nécessaire de donner des



gages de la sincérité de sa conversion politique (1). « Fa-
» gel, » dit un auteur contemporain, « passait pour un savant jurisconsulte, et joignait à un esprit vif et pénétrant, une tête forte et judicieuse. Doué d'une éloquence abondante, plus populaire que correcte, il était propre à diriger une assemblée nombreuse. Il avait de la vertu et de la piété, mais manquait de patience et de douceur. Ferme et décidé dans le courant ordinaire des affaires, il avait cette âme inébranlable qui convient à un grand ministre au milieu des crises difficiles (2). »

Le seigneur de Maasdam proposa, dans l'assemblée des États de Hollande, de remplacer quelques magistrats qui déplaisaient à la multitude, et Fagel profita de cette circonstance pour demander aux États quelles mesures ils comptaient adopter pour mettre un terme à la turbulence du peuple (3).

Les États de Hollande prévirent le coup, et cherchèrent à se soustraire à l'odieux de cette mesure par une réponse évasive; ils dirent qu'en cette matière il fallait s'en rapporter à l'avis du stathouder. La réponse n'était pas sans habileté; mais le prince d'Orange leur rejeta la balle en répondant : « Qu'il était disposé à exécuter tout ce que les États pourraient juger convenable d'ordonner à cet égard; » ajoutant : « Qu'il était convaincu que, dans le nombre, plusieurs magistrats étaient soupçonnés injustement (4). »

Mis en demeure de se prononcer, les États eurent le choix de réprimer les excès du peuple par la force ou par l'intervention de la justice, ou d'en faire disparaître la cause par l'éloignement des magistrats impopulaires.

Le premier moyen fut jugé impraticable; on n'avait

(1) Wag., t. xiv, p. 188. — Mém. de Temple, p. 299. — Burnet, t. i, p. 327.
(2) Burnet, *Hist. of his own time*, t. i, p. 327.
(3) Wag., t. xiv, p. 188.
(4) *Ibid.*, t. xiv, p. 190.

point de forces à opposer à la bourgeoisie armée, et la justice est condamnée au silence là où les armes font la loi. L'ennemi d'ailleurs aurait pu profiter de ce conflit entre l'autorité et la multitude.

On se décida à employer les voies de la douceur et de l'indulgence ; on espéra ramener le peuple à des sentiments plus modérés en éloignant du pouvoir ceux dont la vue seule l'irritait; on prit enfin une résolution par laquelle le stathouder fut autorisé « à prendre les mesures » nécessaires pour calmer les murmures du peuple, en » priant les magistrats les plus suspects à la multitude, » de se démettre de leurs fonctions et à les y contraindre » au besoin (1). »

On eut soin d'exprimer qu'un pouvoir si étendu n'était accordé que pour les circonstances actuelles ; qu'en écartant les magistrats de leurs siéges, on n'entendait nullement compromettre leur honneur, et que, pour plus de sûreté de leurs personnes et de leurs biens, on les plaçait sous la protection du prince stathouder (2).

Investi de cette autorité inusitée, le prince se transporta dans les différentes villes de la Hollande. Partout on voyait régner la confusion et la terreur ; le peuple ne connaissait plus de frein ; la loi était muette. Pour apprécier jusqu'où allait ce délire, il suffira de dire qu'à Amsterdam la maison de Ruiter fut pillée, au moment où ce grand homme venait de sauver au commerce de la Hollande une flotte marchande d'une valeur de plusieurs millions de florins, qui avait failli tomber au pouvoir des Anglais (3). Mais Ruiter passait pour un ami de Jean de Witt.

1) Résolution du 27 août 1672.

2) Wag., t. xiv, p. 192.

3) *Ibid.* t. xiv, p. 223.

Le stathouder usa avec une grande modération de l'arme qu'il avait entre les mains. Tous les magistrats suspects au peuple cédèrent devant l'impérieuse nécessité qui leur commandait le sacrifice de leurs fonctions municipales. Mais si le résultat de cette mesure fut de rétablir la paix dans les cités, elle eut l'inconvénient d'éloigner dù gouvernement plusieurs hommes habiles et versés dans les affaires de l'État. Ceux qui vinrent après eux étaient, à la vérité, de chauds partisans du stathoudérat, mais il s'en fallait de beaucoup que leurs talents répondissent toujours à leur zèle.

Une amnistie générale vint mettre le sceau à cette mesure de salut public. Quelques auteurs l'ont, toutefois, vivement blâmée ; cependant elle était devenue indispensable, par l'impuissance notoire de la justice à sévir contre cette multitude coupable ; d'ailleurs, n'eût-ce pas été, en quelque sorte, intenter un procès au stathoudérat au moment même où il venait d'être rétabli à la voix du peuple?

Ces changements dans le gouvernement se bornèrent pour l'instant aux seules provinces de Hollande et de Zélande; des cinq autres, trois étaient, à cette époque, en totalité au pouvoir de l'ennemi, tandis que les provinces de Frise et de Groningue, qui avaient leur stathouder particulier, ne furent pas troublées par des dissensions civiles.

Si les excès qui accompagnèrent la Révolution de 1672 sont un fait grave et qu'on ne peut excuser, il n'en est pas moins vrai que ces mouvements désordonnés sauvèrent l'Etat d'une destruction inévitable; il passa, à travers ces douleurs, de l'état de marasme à l'état de vie. Quand le flot populaire, si rudement tourmenté, fut calmé, la nation sortit retrempée de cette lutte; alors, guidée par un chef jeune et courageux , elle triompha de ses ennemis,

et la République prit en main la défense de l'Europe.

XV. A cette époque, le salut de la République dépendait uniquement de la conservation de la Hollande, centre des richesses et des ressources du pays ; on s'attacha donc à défendre ce point.

La Hollande est entrecoupée, depuis la Meuse jusqu'au Zuiderzée, d'un grand nombre de rivières plus ou moins considérables et d'une multitude infinie de canaux. On ne se fait pas, en général, une idée exacte des inondations qui forment les principaux moyens de défense de la Hollande. Les noms de *dam*, de *sas* et d'*écluse*, donnés à un grand nombre de localités, et enfin le nom générique des Pays-Bas, dénotent assez l'espèce de territoire dont se compose la Hollande, ce nom signifiant lui-même *terre creuse* et *abaissée*. Cependant, c'est par erreur qu'on la représente comme étant habituellement plus basse que la mer. Mais dans une infinité de localités, les terres sont plus basses pendant la marée haute, tandis qu'elles sont plus élevées que le niveau de l'eau pendant le reflux. C'est en tirant parti de ce dernier état de la mer et des grands fleuves qui y ont leur embouchure, qu'un peuple sobre, économe, entreprenant et laborieux, est parvenu à élever assez d'obstacles et de travaux artificiels pour se rendre maître des eaux et préserver le pays de leurs ravages. Partout où il a dû leur barrer le passage, les digues sont proportionnées aux masses d'eau qu'elles ont à soutenir et à la force des accidents qui peuvent les menacer. Epaisses et hautes comme des coteaux, là où elles ont le poids de la mer et des tempêtes à supporter; moins puissantes là où elles n'ont à lutter que contre le gonflement et les hautes marées des fleuves, elles s'affaiblissent enfin de plus en plus, là où elles ne sont qu'en deuxième et troisième ligne dans

l'intérieur des terres, pour recevoir le trop plein des débordements et des inondations accidentelles, ou bien lorsqu'on ne veut inonder qu'une portion de territoire sans faire souffrir le reste. Toutes ces digues, de premier, de second et de troisième ordre, forment de la Hollande une espèce de damier dont les carreaux ont des bords élevés de trente, de vingt ou de quinze pieds de hauteur. Ces bords sont à la fois des digues et des chemins flanqués par des rivières, des canaux ou de larges fossés. De distance à distance, tous les carreaux de ce damier communiquent entre eux par des écluses grandes et petites qui servent de déversoirs pendant la marée basse, et qui, au besoin, laissent entrer les eaux des fleuves pendant la marée haute. Ces portes d'eau, une fois refermées, les inondations qu'on a introduites pendant le flux dans l'intérieur de ces sortes de cases y demeurent comme emprisonnées aussi longtemps qu'on le désire. Ces larges nappes d'eau peuvent rester isolées, ou communiquer à des déversoirs plus éloignés, selon qu'on veut étendre l'inondation ou tenir fermées les écluses des arrière-digues. Là où les écluses manquent, ou bien lorsqu'on veut faire arriver l'inondation plus vite dans tel ou tel lieu, on pratique dans les digues des coupures qui produisent le même effet que les écluses; seulement on n'a pas la ressource de pouvoir les fermer à volonté, et alors les inondations se retirent ou remontent suivant la loi du flux et reflux des marées. Tel est, par aperçu, le mécanisme des inondations et de la défense particulière au territoire de la Hollande; mais ce système de défense, dû à la nature et à la topographie particulière du pays, et qui offre un si immense avantage pendant une grande partie de l'année, devient illusoire en hiver, lorsque ces grandes nappes d'eau, converties en glace, laissent un passage ouvert à l'ennemi.

La portion du pays située sur la rive gauche de la Meuse avait été inondée, ainsi que les campagnes du côté de la ville de Gorkum entre la Meuse et le Leck. L'armée de la République occupait les cinq principales avenues de la Hollande du côté des provinces de Gueldre et d'Utrecht, à Gorkum, à Schoonhoven, à Goejanverwellensluis, à Bodegraven et à Muiden, et tant qu'elle restait maîtresse de ces points, on avait la faculté d'inonder, d'un instant à l'autre, tout le territoire intérieur depuis la Meuse jusqu'à Amsterdam. Cependant, dans certaines localités, on ne pouvait pas faire entrer assez d'eau, et dans d'autres les habitants de la campagne s'opposaient aux inondations qui ruinaient leurs terres et leurs habitations. Les avant-postes aussi étaient trop faibles pour se défendre avec des chances de succès contre des forces considérables; la province paraissait exposée à un coup de main hardi de l'ennemi; Amsterdam seule semblait, pour le moment, à l'abri de tout danger. Toutes les campagnes environnantes avaient été inondées; les trois principales routes qui conduisent à la ville étaient coupées et munies de redoutes; seize cents marins étaient chargés de défendre le poste de la digue de Waterland, enfin, l'Amstel, l'Y, le Pampus et le Zuiderzée, étaient défendus par des bateaux armés (1).

Le poste important de Muiden, qui couvrait Amsterdam, était toujours défendu par le prince Jean-Maurice, qui eut souvent à repousser des attaques de l'ennemi, et qui écrit de là au prince d'Orange :

« Il y a deux jours, les ennemis ont demandé dix mille » francs de la ville de Naarden, et, en cas de refus, ils » ont dit qu'ils brûleraient la ville. Le bourgmestre a » répondu qu'il serait bien aise de voir sa maison la

(1) Wag., t. xiv, p. 95 et 203.

« première en feu. — Si Louis n'a point fait de merveilles
» à nos quartiers, j'espère qu'il n'en fera point davantage
» ci-après. » Puis il ajoute : « Dieu laisse fondre les ennemis
» de Votre Altesse comme la neige au soleil (29 août). »
C'était probablement une allusion à la déroute complète du parti oligarchique en Hollande.

La fortune semblait enfin vouloir donner quelque lueur d'espérance : Groningue, assiégée par les forces réunies de l'Électeur de Cologne et de l'évêque de Munster, se défendait vaillamment. La résistance vigoureuse du brave Sucha, jointe à la nouvelle de l'arrivée des forces de l'Électeur de Brandebourg, décida les assiégeants à se retirer, après avoir perdu deux mille hommes à ce siége, et cette retraite fut suivie de la perte successive des places et forts qui étaient tombés au pouvoir des deux prélats, tant dans la province de Groningue que dans l'Oost-Frise (1).

Depuis le départ de son Roi, l'armée française était inactive, et la garde des provinces conquises devenait de plus en plus difficile, depuis l'approche des secours envoyés à la République. Monterey, gouverneur-général des Pays-Bas espagnols, venait de mettre douze mille hommes, commandés par Marsin, à la disposition du prince d'Orange, tandis que les Impériaux, sous les ordres de Montecuculli, et les forces de l'Électeur de Brandebourg menaçaient de couper à l'armée française le passage des fleuves qui séparent les Provinces-Unies des Pays-Bas espagnols. Ainsi, soit crainte d'exciter la jalousie du gouvernement anglais, en marchant à de nouvelles conquêtes, soit nécessité de fixer toute son attention sur le mouvement des forces alliées qui venaient des Pays-Bas et de l'Allemagne, Luxembourg se borna à rançonner ou

(1) Wag., t. XIV, p. 130.



à brûler quelques villages de la province d'Utrecht, et cette inaction de l'armée française fut le salut de la République. Cependant l'hiver approchait, et les dangers qui menaçaient la Hollande allaient augmenter; car les Français, arrêtés par les inondations, espéraient subjuguer le reste du pays en passant sur la glace. En possession de Naarden, peu éloignée d'Amsterdam, ils comptaient pousser de là leurs excursions jusqu'aux portes de la capitale de la Hollande. La reprise de Naarden était si importante pour garantir Amsterdam d'un coup de main, que le prince d'Orange essaya d'enlever cette place à l'ennemi. Mais il échoua dans sa tentative, et ne fut pas plus heureux dans celles qu'il entreprit sur Woerden et sur Zwartesluis (1).

Loin de se laisser décourager par ce mauvais succès, le prince conçut le projet d'exécuter un coup hardi et de porter tout-à-coup la guerre d'un autre côté, dans l'espoir de forcer les Français à évacuer le territoire de la République. L'entreprise était audacieuse, le secret seul pouvait en assurer la réussite; aussi le prince ne communiqua même pas son dessein aux Etats-Généraux. Après avoir pris les précautions nécessaires pour couvrir les frontières de la Hollande, le prince réunit près de Breda quelques troupes auxquelles se joignit le corps que Monterey avait mis à sa disposition. De là, il marche sur Maastricht sous prétexte de mettre cette ville à l'abri d'une attaque, passe la Meuse, oblige le comte de Duras à se replier sur la Roer, et porte la terreur dans l'évêché de Liége et l'électorat de Cologne; il s'empare du fort de Valkenburg, et, revenant sur ses pas, il menace d'assiéger Tongres pour y attirer Montal, commandant de Charleroi. Aussitôt que Guillaume sut que Montal était

(1) Wag., t. xiv, p. 225.



sorti de Charleroi, il fit investir la place par Marsin, et, le 16 décembre, il vint l'assiéger en personne. On admira la marche hardie du prince, et la Cour de France en fut si alarmée, qu'elle donna les ordres les plus pressants pour délivrer Charleroi (1). Mais la rigueur de la saison devint un obstacle au bon succès de cette expédition; la tranchée ne put être ouverte à cause de la rigueur du froid. Montal, au désespoir d'avoir donné dans le piége, résolut de rentrer dans la ville ou de périr les armes à la main; il exécuta son dessein avec intrépidité. Le prince, sur la nouvelle de l'approche d'un corps de neuf mille hommes sous le maréchal d'Humières, résolut de lever le siége; il prit et pilla Binch, et retourna en Hollande (2).

On était alors au cœur de l'hiver, et toute l'attention de Guillaume dut se porter sur la défense de la Hollande. Luxembourg, de son côté, projetait une invasion, n'attendant que le moment où la glace serait bien consolidée pour marcher sur Leiden et de là à La Haye. Le 27 décembre, il quitte Utrecht avec neuf mille fantassins et deux mille chevaux, tous hommes d'élite et la fleur de son armée. Il se dirigea entre Schoonhoven et Oudewater, vers Woerden et de là sur Bodegraven, laissant derrière lui le poste de Nieuwerbrugge, qui était défendu par le colonel Pain-et-Vin. A l'approche des ennemis, le comte de Koningsmarck s'était retiré au Goudschesluis; Bodegraven et Zwammerdam furent occupés par les Français, et rien ne paraissait s'opposer à leur marche sur Leiden, lorsque le dégel survint, et força Luxembourg de rebrousser chemin. Avant de se retirer, l'ennemi pilla et brûla les villages de Zwammerdam et de Bodegraven.

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 124.

(2) Wag., t. XIV, 227. — *Histoire métallique de Guillaume III*, p. 27.

Pendant cet intervalle, le poste de Nieuwerbrugge ayant été abandonné par Pain-et-Vin, le maréchal de Luxembourg regagna sans obstacle Woerden (1).

L'abandon de ce poste ayant considérablement facilité la retraite de l'ennemi, on jugea nécessaire de sévir avec rigueur contre celui qui s'en était rendu coupable. Le relâchement de la discipline dans l'armée des Etats exigeait un exemple sévère. Le prince ne voulut admettre aucune excuse, aucune circonstance qui disculpât Pain-et-Vin de cet abandon. Il avait grandement raison, quoi qu'en disent quelques auteurs qui blâment sa sévérité. Il était plus que temps qu'on apprît aux officiers d'une armée, où, depuis le commencement de cette guerre, on avait vu tant d'exemples de lâcheté et de trahison, que leur premier devoir était de défendre jusqu'à la dernière extrémité le poste qui leur était confié, dussent-ils y périr. Pain-et-Vin subit la peine capitale, et cet exemple produisit de bons résultats sur l'armée de la République (2).

Un auteur français, en parlant de cette agression de l'armée ennemie, qui fut la dernière, a dit :

« La gelée favorisait les projets du duc de Luxembourg. » Ce général avait formé celui de pénétrer en Hollande à » la faveur des glaces. Il rassembla tout ce qu'il put tirer » de ses garnisons, et forma un corps de dix ou douze mille » hommes. Les Hollandais perdirent encore une fois la » tête. Le prince d'Orange n'était point avec eux. Ils lâ- » chèrent le pied partout. Bodegraven ne fut pas défendu. » Zwammerdam fit peu de résistance. Nieuwerbrugge, » poste excellent et essentiel, hérissé de retranchements et » de fortifications, fut abandonné par le colonel Pain-et-

(1) Wag., t. xiv, p. 284-239. — *Siècle de Louis XIV*, chap. ix. — *Histoire métallique de Guillaume III*, p. 27.

(2) Wag., t. xiv, p. 236.



» Vin (1), qui, peu de temps après, paya de sa tête sa
» lâcheté. Il est probable que si la gelée eût duré, le duc
» de Luxembourg aurait complétement rempli son objet,
» se serait avancé jusqu'à La Haye, et aurait porté la ter-
» reur des armées du Roi jusqu'au sein de la Hollande.
» Mais le dégel survint presque dès le commencement de
» son opération. Il eut les plus grandes difficultés à sur-
» monter. Son intrépidité ne s'en découragea pas ; s'il n'eût
» pas apprécié la poltronnerie des Hollandais, elle eût
» peut-être été imprudence. Une neige très-forte, avant-
» coureur du dégel, l'accompagna dès le commencement
» de sa marche. Ses troupes eurent presque toujours à
» marcher dans la neige ou sur des glaces qui pliaient sous
» elles. Il crut trouver des canaux gelés qui ne l'étaient
» pas, et fut obligé d'y faire construire de mauvais ponts
» faits à la hâte. Un de ces ponts manqua, n'y ayant en-
» core qu'une partie de l'armée de passée, et elle se
» trouva séparée et sans communication. Sans la lâcheté
» des officiers hollandais et surtout celle du commandant
» de Nieuwerbrugge, la retraite eût été fort difficile, et,
» même avec cette circonstance, elle exigea toute la tête
» du duc de Luxembourg. On renversa les retranchements
» de ce poste; Bodegraven et Zwammerdam furent mis à
» feu et à sang. Tous les historiens du temps nous font
» un affreux tableau des atrocités auxquelles le soldat s'y
» livra. La destruction de ces deux magnifiques bourgs
» de Hollande, la haine du nom français et la terreur des
» armes du Roi répandue de plus en plus dans le pays,
» furent à peu près les seuls fruits de cette expédition qui
» fut très-courte (2). »

(1) L'auteur traduit son nom en hollandais et l'appelle *Brott-Win*.

(2) Le chevalier de Beaurain, *Campagne de M. le prince de Condé en 1674* : Introduction.



XVI. Mais ce qui devait surtout inquiéter les Hollandais pour la campagne prochaine, c'était le peu de succès que la prise d'armes de l'Électeur de Brandebourg avait eu.

Après la jonction de son armée avec celle de l'Empereur, leurs forces réunies s'élevaient à près de quarante mille hommes. Leur but était de marcher sur le Rhin pour traverser ce fleuve à Coblentz; mais Turenne, avec des forces inférieures, marcha hardiment à leur rencontre en remontant le Rhin jusqu'au Lahn. Alors les deux armées se replièrent devant Turenne, et restèrent près d'un mois dans l'inaction; car déjà la Cour de Vienne sentait faiblir sa résolution.

« En effet, dès que la nouvelle de la jonction des trou- » pes impériales et brandebourgeoises était parvenue à la » Cour d'Autriche, et qu'elle avait appris également la » présence du maréchal de France au-delà du Rhin, la » crainte l'avait saisie, et elle était tombée plus que jamais » dans ses incertitudes. Il avait été tenu un conseil qui avait » duré depuis huit heures du matin jusqu'à deux heures » après midi. En sortant de ce conseil, le chancelier Ho- » cher, ayant aperçu le chevalier de Grémonville dans » l'antichambre de l'Empereur, lui avait dit avec effusion : » — « Qu'il était nécessaire de faire la paix. » — Dans » un dîner auquel l'ambassadeur de France avait assisté » ce jour-là chez le prince Lobkowitz, tous les ministres » de l'Empereur l'avaient accablé de civilités, et avaient » bu au maintien de la bonne amitié entre leurs deux sou- » verains. Le prince Lobkowitz, quelques jours après, lui » avait dit de ne craindre aucune rupture, en ajoutant » que : — « L'Électeur de Brandebourg faisait le fanfaron, » prétendait être l'arbitre des affaires, et qu'il fallait le » forcer à demander son accommodement en menaçant de » le combattre. » — Il lui avait confié que les efforts des

» Espagnols et de ses envieux étaient grands contre lui, » prince Lobkowitz, auprès de l'Empereur ; mais qu'il » avait pris les devants avec ce prince, lequel lui avait pro- » mis de le maintenir, pourvu qu'il sortît de cette affaire » avec réputation, sans causer aucun préjudice au Roi » Très-Chrétien, qui pouvait agir selon toutes ses conve- » nances, sans s'inquiéter d'aucune diversion de la part » de Sa Majesté.

» L'Empereur voulait éviter à la fois de compromettre » sa *réputation* et d'amener une rupture, ce qui était bien » difficile dans la position où il s'était placé. En effet, s'il » craignait pour la rupture, il s'arrêtait dans ses démon- » strations en exposant sa dignité, et s'il s'inquiétait alors » pour sa dignité, il consentait à des mesures qui l'en- » gageaient plus avant dans la rupture. Il suivit ainsi » alternativement les conseils du parti espagnol qui le » poussait à la guerre ou ceux du parti français qui lui » permettait d'être fidèle à l'alliance de Louis XIV et de » conserver la paix. Après que le prince Lobkowitz eut » obtenu de Léopold qu'on suspendît la marche des trou- » pes sur le Rhin, dans la crainte d'une collision irrémé- » diable, ses adversaires trouvèrent l'occasion d'arracher » à ce faible prince une résolution en sens contraire et » bien plus décisive. Cette occasion leur fut fournie par la » marche que Turenne avait faite à travers l'Empire pour » s'opposer aux mouvements des troupes alliées, si elles » s'avançaient sur le Rhin. Ils dirent à l'Empereur qu'il » ne pouvait pas tolérer une telle violation des traités de » Westphalie et un tel mépris de son autorité (1). »

Ainsi, au milieu de ces tergiversations, l'armée austro-brandebourgeoise s'était approchée du Rhin. Son dessein devait être de chercher à le passer pour se rapprocher

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 443 à 445.

de la Meuse et de Maastricht, afin de se mettre en communication avec les forces des Espagnols dans les Pays-Bas et celles du prince d'Orange ; ceci aurait placé l'armée française, demeurée dans les Provinces-Unies, dans une position très-critique ; mais les habiles manœuvres de Turenne, tant sur le Rhin que du côté de la Meuse, rendirent cette jonction toujours impraticable. Il se trouva constamment placé de manière à l'empêcher ; « car l'ar-» mée alliée, qui s'était précédemment avancée en West-» phalie, où elle avait trouvé entre elle et les Provinces-» Unies le maréchal de Turenne, qu'il aurait fallu battre » pour pénétrer en Hollande et joindre le prince d'Orange, » se mit en mouvement au milieu d'octobre. Elle traversa » la Franconie, et se dirigea vers le Rhin pour le passer » dans les électorats de Trèves ou de Mayence et se rendre » sur la Meuse. L'Électeur de Brandebourg fit prévenir le » prince d'Orange de se porter de ce côté avec la plus » grande partie de ses forces pour s'unir à lui, et forcer » l'évacuation des Provinces-Unies en coupant la ligne » d'opérations des troupes françaises qui seraient mena-» cées sur leurs derrières. Si ce plan avait réussi, les succès » précédemment obtenus étaient annulés, et la République » des Provinces-Unies aurait été délivrée de l'invasion. » Dès-lors le maréchal de Turenne devait à tout prix em-» pêcher l'armée impériale de passer le Rhin et d'opérer » sa jonction avec l'armée hollandaise. C'est ce qu'il entre-» prit avec une habileté consommée (1). »

L'armée alliée parvint cependant à franchir le Rhin le 23 novembre; elle entra dans l'électorat de Trèves, et se proposa de traverser l'évêché de Liége pour aller se réunir au prince d'Orange.

« Mais l'infatigable et prévoyant Turenne déjoua en-

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 121.



»core ce plan; il la devança et lui ferma le passage. Déjà »affaiblie par les maladies et la fatigue de marches qui »duraient depuis près de deux mois, elle ne put que »demeurer dans l'électorat ruiné de Trèves, où tout lui »aurait manqué, et elle se décida à opérer sa retraite et »à repasser le Rhin.....

» Le maréchal de Turenne, qui l'avait si habilement »tenue en échec pendant près de trois mois; qui, par ses »savantes manœuvres, l'avait empêchée d'abord de se »jeter en Westphalie pour y accabler les alliés de la »France, puis de passer le Rhin, en dernier lieu d'arriver »jusqu'à la Meuse; qui l'avait enfin forcée de reprendre »le chemin de l'Allemagne, la suivit dans sa retraite, »malgré la rigueur de l'hiver, pour s'opposer à ses nou»veaux desseins et couvrir le territoire menacé de l'élec»teur de Cologne et de l'évêque de Munster (1). »

C'est aussi à cette jonction toujours tentée, mais toujours déjouée par Turenne, qu'il faut attribuer les échecs que le prince d'Orange avait éprouvés de son côté; de là naquit, parmi les confédérés, un mécontentement mutuel suivi d'accusations réciproques. On écrivit de Bruxelles à Lord Arlington :

« Le dessein de la jonction du prince d'Orange, du »duc de Lorraine et des Impérialistes vers la Moselle, »était de renfermer M. de Turenne aussi bien que M. de »Duras du côté de Bonn, Cologne et autres lieux cir»convoisins......, et de se rendre maîtres de tout le pays »entre Maastricht et Trèves, obligeant par là M. de Tu»renne de périr dans ses quartiers, et exposant toute la »France à leurs courses... Ils comptaient que les deux ar»mées pouvaient monter ensemble à vingt-huit ou trente »mille chevaux et vingt mille hommes de pied, et ils

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 122.

» avaient résolu d'envoyer huit mille chevaux au pillage » et brûler les faubourgs de Paris, et ils croyaient obliger » ainsi le Roi de faire la paix à telles conditions qu'ils » eussent voulu.

» Le prince d'Orange s'est beaucoup emporté contre » Montecuculli, qui n'a jamais répondu autre chose, si ce » n'est qu'il voulait suivre les règles de la guerre et les » lois du traité ; ils disent qu'au moins ils auraient dû » prendre leurs quartiers d'hiver en Alsace, la Lorraine, » le pays Messin et aux environs de Strasbourg, et ils at- » tribuent tout ce qui est arrivé de mal à la corruption de » quelques ministres de l'Empereur. Marsin peste aussi » publiquement contre les Impériaux, et dit que ce ne » sont que des faquins. Les Impériaux se sont retirés au » quartier d'hiver avec trente-sept mille hommes d'aussi » belles troupes qu'on en puisse voir. Le comte de Chalar, » qui vient de ces quartiers-là, me l'a ainsi juré le lende- » main qu'il est retourné, et les lettres du duc de Bour- » nonville assurent la même chose. Le dessein dont j'ai » parlé ci-dessus pourrait bien encore être exécuté l'année » prochaine, et vous pouvez, Milord, en donner avis au » Roi de France, si vous le jugez à propos (1). »

Après avoir contraint les Austro-Brandebourgeois de repasser la Lippe, Turenne ne leur laissa aucun relâche. Il les poursuit, les oblige de quitter la Westphalie et de repasser le Weser, et, après avoir passé ce fleuve lui-même, il force les Impériaux et les Brandebourgeois à se séparer. Les premiers se retirent, vers la fin de mars, dans la Franconie, et les autres dans la principauté de Halberstadt.

Ainsi, pour prix de ses nobles efforts pour la cause générale, le Grand-Électeur ne recueillit que des défaites et des humiliations. Son duché de Clèves avec ses dé-

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 435.



pendances était inondé par les Français ; son armée à moitié détruite. Il se décida, dès-lors, à demander la paix par l'entremise du duc de Neubourg, avec lequel Louis XIV avait fait, peu de temps auparavant, un traité de neutralité.

Louis XIV désirait vivement ramener l'Électeur à son alliance; il lui accorda des conditions fort avantageuses. « Le passé fut mis en oubli, et l'Électeur s'obligea à vivre » en bonne amitié avec le Roi de France, le Roi d'An- » gleterre, l'Électeur de Cologne et l'évêque de Munster; » à ne donner désormais aucune assistance aux Etats- » Généraux, à retirer de leurs villes ses garnisons, à tenir » son armée au-delà du Weser, se réservant toutefois la » liberté de défendre l'Empire s'il était attaqué, mais sans » considérer comme une agression l'envoi des troupes » françaises en Allemagne pour résister à tout prince qui » se déclarerait contre le Roi Très-Chrétien ou assisterait » ses ennemis, contrairement au traité de Munster. De son » côté, Louis XIV promettait de ne rien retenir de ce que » ses armes avaient conquis dans l'Empire; s'engageait à » rendre tout ce qu'il avait pris sur le Grand-Électeur » dans le duché de Clèves..., sauf les places de Wesel, » de Rees et le fort de la Lippe, qu'il lui restituerait après » la paix faite avec les Etats-Généraux. Toutefois, dans » ces trois places mêmes, il devait immédiatement lui » redonner les droits de la souveraineté, et faire cesser » partout ailleurs les contributions de guerre à partir du » 10 avril (1). »

Ce traité est connu sous le nom du *Traité de Neutralité de Vossem*. Peu de temps auparavant, Louis XIV avait conclu un traité d'alliance défensive et offensive avec le duc de Hanovre. « Disposant de toute cette partie de

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 134.

» l'Allemagne d'où pouvaient venir des secours aux Pro-
» vinces-Unies, Louis XIV semblait devoir maintenant
» soumettre cette République aux conditions qu'il voudrait
» lui imposer. Ses desseins contre elle paraissaient sur le
» point de s'accomplir (1). »

(1) *Succession d'Espagne*. t. IV. p. 137.



CHAPITRE DIXIÈME.

PAIX ENTRE L'ANGLETERRE

ET LES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Unus pugnando restituit rem.

SOMMAIRE.

—



PAIX ENTRE L'ANGLETERRE

ET LES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

1. Pendant les deux années qui suivirent l'élévation de Guillaume III au stathoudérat, les affaires prirent une tout autre face en Europe.

Par les alliances que les Etats-Généraux parvinrent à conclure, la guerre devint générale, et le principal théâtre en fut transporté dans l'Empire et dans les Pays-Bas espagnols. Ceci amena peu à peu l'évacuation du territoire de la République.

Enfin, Louis XIV vit non-seulement ceux qui avaient promis de rester neutres passer dans les rangs de ses ennemis, mais il perdit encore son allié le plus utile, le Roi de la Grande-Bretagne. Charles II fut forcé, par son Parlement, à déposer les armes contre les Provinces-Unies et à conclure la paix avec les Etats-Généraux.

C'est le développement de ce grand revirement politique qui fera le sujet de ce chapitre.



II. L'hiver de 1673 se passa, en partie, en négociations, tant du côté de la France, que de celui des Etats-Généraux. Louis XIV travaillait sans relâche à arrêter les secours que la République attendait de ses alliés. Il n'y avait pas de Cour en Allemagne où le Roi de France n'eût des pensionnaires. L'or fut aussi prodigué au Roi d'Angleterre pour l'exciter à continuer la guerre, en dépit de l'opinion publique et des sympathies de la nation qui frémissait d'indignation de servir de marche-pied à la grandeur de la France, qu'elle eût voulu abaisser.

Déjà, à cette époque, la réaction était flagrante en Angleterre. Le Parlement s'était réuni (5 février); Lord Shaftesbury, garde-des-sceaux, s'était constitué le défenseur de la prérogative. Il défendit la déclaration d'indulgence, la clôture de l'échiquier; il soutint que la guerre était populaire; que les prétentions des Hollandais étaient si incompatibles avec les droits de la Grande-Bretagne, « qu'il fallait que cette nouvelle Carthage fût détruite. » Il tourna en ridicule les craintes de ceux qui redoutaient que l'armée levée pour la guerre, ne fût ensuite employée contre les libertés du pays, et demanda un subside suffisant pour tromper l'attente de l'ennemi et assurer une paix prompte et avantageuse. Le subside fut voté et fixé à la somme de 1,260,000 livres sterling. Toutefois ce vote ne fut que conditionnel; car déjà la déclaration d'indulgence, de l'année précédente, portait ses fruits; le parti épiscopal avait élevé sa voix dans le Parlement d'une manière trop retentissante pour que le Roi n'en fût pas alarmé. La déclaration, objet de la haine du parti de la haute Eglise, fut annulée (7 mars). « Le public, » dit l'historien Lingard, « avait suivi avec un vif intérêt ces » démêlés avec le Parlement, et bien des personnes » croyaient y apercevoir les présages certains d'une se-

» conde guerre civile. Les Etats-Généraux espéraient qu'il » y aurait dissolution de la Chambre; qu'ainsi le subside » de 1,260,000 livres ne serait pas payé, et que le Roi » serait obligé de faire la paix, ou de s'en tenir à un sys- » tème défensif comme celui qui, dans la dernière guerre, » avait couvert ses armes d'une honte ineffaçable.

» La prudence de Louis lui inspirait les mêmes crain- » tes. Par son ordre, Colbert de Croissy vint trouver le » Roi (7 mars), et lui représenta les suites malheureuses » qu'aurait une rupture entre lui et le Parlement, l'ex- » horta à céder pour le moment, et promit, au retour de » la paix, de lui fournir des troupes et de l'argent pour » l'aider à recouvrer les droits qu'il aurait abandonnés. » La résolution de Charles était déjà épuisée par les efforts » qu'il avait faits. Il écouta volontiers les conseils de l'am- » bassadeur; les offres d'argent, toujours agréables à son » indigence, furent acceptées avec reconnaissance; mais, » quant aux secours de troupes, il répondit qu'il n'en de- » manderait jamais contre ses sujets, à moins qu'il ne fût » réduit à l'extrémité par une autre rébellion. Le même » soir, il envoya chercher la déclaration et l'annula en pré- » sence de ses ministres, et, le lendemain matin (8 mars), » promit solennellement aux Lords et aux Communes que, » *ce qui avait été fait concernant la suspension des lois pé- » nales ne tirerait jamais à conséquence.* Les deux Cham- » bres témoignèrent leur joie par des acclamations, et, le » soir, de nombreux feux de joie illuminèrent les rues de » la capitale (1). »

Après cet exposé des faits, Lingard ajoute les réflexions suivantes : « On pourrait s'étonner, » dit-il, « que les dissi- » dents ne se soient pas ralliés autour du Trône, pour

(1) Lingard, t. XII, chap. III. — Dalrymple, t. II, p. 93-96. — *Journal des Lords*, t. XII, p. 549.



» défendre une mesure qui les intéressait tant ; mais, dans
» ce siècle, les antipathies religieuses exerçaient une in-
» fluence sans bornes sur le jugement des hommes. On sa-
» vait que la duchesse d'York était morte catholique; on
» soupçonnait que le duc d'York, héritier présomptif de la
» Couronne, avait embrassé la foi catholique; l'Angleterre
» s'était alliée avec la France, puissance catholique, contre
» la Hollande, État protestant. On alléguait avec assurance
» toutes ces circonstances pour prouver l'existence d'une
» conspiration dangereuse contre toutes les Eglises réfor-
» mées. La déclaration d'indulgence fut représentée comme
» la première mesure préparée par les conspirateurs pour
» accomplir leur projet impie; et les dissidents furent ex-
» hortés et sollicités de renoncer aux avantages qu'elle
» leur promettait, pour la tolérance plus assurée, quoique
» peut-être moins étendue, que leur accorderait un acte
» du Parlement. Ces arguments firent impression sur un
» grand nombre; leurs jalousies et leurs craintes furent
» éveillées, ils consentirent à sacrifier leur intérêt person-
» nel au bien général, et joignirent leurs voix au cri po-
» pulaire qui demandait des garanties additionnelles pour
» la foi réformée (1). »

La déclaration d'indulgence annulée, l'acte du *Test* vint prendre sa place dans le Code des lois fondamentales de l'Etat. Les anti-catholiques, animés par leur victoire, exigèrent que l'on exclût ceux qui étaient papistes, ou soupçonnés de l'être secrètement, des affaires civiles aussi bien que des emplois militaires. L'idée d'un *Test*, pour atteindre ce but, fut suggérée par Lord Arlington. Le parti anti-catholique accueillit la proposition avec joie, dans l'attente, dit Lingard, « qu'une semblable épreuve
» résoudrait la question de la religion du duc d'York, et,

(1) Lingard, t. XII, chap. III.

» en le dépouillant de ses charges, l'exposerait, aux yeux » du peuple, dans un état de faiblesse et de dégradation » politique. » Le Roi fut amené à y donner son consentement. On lui représenta que la seule condition par laquelle il pût espérer obtenir le subside considérable qui avait été voté, était de passer l'acte du *Test*, et, pour un prince sur lequel, comme on en avait fait l'observation, « une logique » fondée sur l'argent avait plus de pouvoir que tout au» tre raisonnement, » cette considération fut un argument convaincant. « S'il songea à son frère, » dit Lingard, « il » tâcha probablement de se persuader que le duc d'York » ne sacrifierait jamais la possession de ses emplois à la » profession de sa religion. » Il en fut autrement cependant; le duc préféra l'état de dégradation politique à laquelle la loi le condamnait, à l'abjuration de sa foi. « On » n'avait encore que des soupçons, » dit Lingard, « sur sa » conversion à l'Eglise de Rome; mais le fait devint public » par sa démission volontaire de tous les emplois qu'il occu» pait sous la Couronne. » Outre Lord Clifford, grand-trésorier d'Angleterre, plusieurs autres catholiques, qui remplissaient des emplois éminents, donnèrent leur démission quand ils se virent obligés de prêter, non-seulement le serment d'allégeance et de suprématie et de recevoir la communion selon les rites de l'Eglise d'Angleterre, mais de signer encore une déclaration contre le dogme de la transsubstantiation.

Le triomphe du parti anglican fut complet : le *Test* frappait et sur les catholiques et sur les dissidents; car ceux-ci refusaient de recevoir la communion selon les rites de l'Eglise anglicane. De ce moment, toutes les places, tous les emplois publics ne purent être remplis que par des hommes professant le culte de l'Eglise établie. Cette époque toute réactionnaire, à laquelle la voie fut, en quel-

que sorte, ouverte par les conseils de l'ambassadeur de Louis XIV à l'occasion de l'annulation de la déclaration d'indulgence, fut signalée par l'apparition d'un nouveau personnage sur la scène anglaise. Lord Danby hérita de la place vacante de trésorier, par la retraite de Clifford. Ce nouveau chef du cabinet avait à cœur d'adopter une politique plus conforme à l'intérêt et à la dignité de l'Angleterre, et, de cet instant, les projets chimériques et coupables, tout à la fois, qui avaient caractérisé les traités des années 1670, 1671 et 1672, entre Charles II et Louis XIV, devinrent inexécutables.

III. Cependant l'Europe était troublée par les armes et les intrigues de la Cour de France. D'un autre côté, cette Cour fit offrir aux Etats-Généraux d'entrer en négociations sous la médiation de la Suède. On vit arriver à La Haye, vers la fin de l'été 1672, un envoyé suédois qui dit avoir mission de représenter aux Etats, que les deux Rois alliés étaient toujours disposés à la paix; qu'ils offraient Dunkerque pour le lieu des conférences, et consentaient à une suspension d'armes de trois mois.

On répondit à ces ouvertures, que les Etats étaient disposés, de leur côté, à traiter; mais la ville de Dunkerque et la suspension d'armes furent rejetées par les Etats-Généraux; car cette trève eût privé, à cette époque, la République de l'assistance des armées impériale et brandebourgeoise alors en marche pour la secourir, tout en laissant jouir le Roi de France de ses conquêtes.

Après des discussions qui durèrent tout l'hiver, on convint d'ouvrir les conférences à Cologne, qui, à cet effet, fut déclaré lieu neutre.

Les Hollandais, effrayés, à cette époque, par le mauvais succès de la campagne d'hiver, par leurs échecs devant Naarden, Woerden et Charleroi, par la défaite et la



soumission de l'Electeur de Brandebourg, forcé de signer un traité de neutralité, et par la retraite des Impériaux, proposèrent, à leur tour, une suspension d'armes qui fut refusée; la guerre dut donc continuer pendant les négociations.

Les Rois de France et d'Angleterre et les Etats envoyèrent des plénipotentiaires à Cologne; ceux du Roi de Suède ne tardèrent pas à faire quelques ouvertures de raccommodement; mais elles parurent si peu conformes aux intérêts et à la dignité de la République, qu'on déclara ne pouvoir traiter sur des bases semblables. Non-seulement les Etats-Généraux avaient l'espoir que les secours étrangers ne leur feraient pas défaut; mais ce qui se passait en Angleterre depuis la réunion du Parlement, leur faisait entrevoir la prochaine rupture de l'alliance entre Charles II et Louis XIV. A cette fin, ils entretenaient une étroite correspondance avec le parti de l'opposition en Angleterre.

Le Congrès de Cologne se traînera donc pendant plusieurs mois sans amener aucun résultat; mais il n'en est pas moins nécessaire d'en donner ici un aperçu, comme préliminaire du congrès qui se réunira plus tard à Nimègue.

Les vues de la Suède, en offrant sa médiation, étaient les suivantes :

1° La Cour de Suède avait des engagements contradictoires avec les Etats-Généraux qu'elle était obligée de secourir si la République était attaquée, et avec la France, dont elle devait seconder l'agression. Elle chercha, par conséquent, à se soustraire à ses engagements que Louis XIV la sommait de remplir, en travaillant à mettre fin à une guerre dont les suites pouvaient lui être si contraires.

2° La Suède ne voulait pas laisser écraser la République par les deux Rois alliés ; elle ne voulait pas que les Anglais prissent pied au-delà de la Manche, parce que cela leur eût donné la domination absolue de la mer et eût ruiné entièrement la Hollande, à l'existence de laquelle la Suède se trouvait intéressée par la foi des traités et les liens du commerce. Elle soutenait, et avec raison, « que »l'Angleterre, qui avait empêché la Suède d'occuper les »deux bords du Sund, ne devait, par suite du même prin»cipe, posséder aucun port sur les côtes de la Hollande »et de Zélande (1). »

Ce que les Suédois exigeaient de l'Angleterre pour la conservation de la puissance maritime des Provinces-Unies, ils l'exigeaient également de la France, pour la conservation de la puissance territoriale de la République.

Les deux Rois, au contraire, avaient espéré pouvoir obtenir, par l'intermédiaire de la Suède, à peu de chose près, ce qu'ils avaient déjà demandé aux Etats-Généraux, et un auteur fait la réflexion suivante en ce qui concerne les demandes du Roi de France :

« Quoique Louis XIV eût un peu réduit ses exigences, »et qu'il ne demandât même pas entièrement ce que les »négociateurs hollandais s'étaient résignés à lui offrir à »la fin de juin 1672, au moment où leur patrie était à »moitié conquise, ses prétentions restaient beaucoup trop »hautes, et elles étaient devenues inadmissibles depuis »l'élévation du prince d'Orange au stathoudérat (2). »

Louis XIV avait donné pour instructions à ses plénipotentiaires, de limiter la négociation à l'affaire de la Hollande; de n'écouter ni les diverses réclamations de l'Empire, ni les demandes de l'Espagne. « Il consentait,

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 146 et 149.
(2) *Ibid.*, p. 144.



» toutefois, à mettre en oubli la conduite passée de l'Em-
» pereur, pourvu qu'il retirât ses troupes de la ville de
» Cologne, qui était maintenant d'accord avec son arche-
» vêque, à remettre l'Electeur de Brandebourg en posses-
» sion des places de Clèves, enfin, à pardonner à l'Espa-
» gne même l'attaque de Charleroi et la démolition de
» Binch, dont il avait demandé pleine réparation à Ma-
» drid (1). »

Les plénipotentiaires hollandais demandèrent de connaître la cause pour laquelle le Roi de France avait déclaré la guerre à la République, et à quelles conditions il voulait conclure la paix, « s'excusant de faire eux-mêmes » les premières propositions, de peur de s'exposer au sort » des frères de Witt (2). »

Les ambassadeurs de France répondirent : « Que les » Hollandais devaient savoir gré au Roi leur maître de » son silence.... » Ils ajoutèrent : « Qu'ils avaient ordre » d'entendre les propositions des Hollandais, et non de » leur en faire, et que tout ce qu'ils pouvaient offrir, c'é- » tait de laisser les choses dans l'état où la guerre les » avait placées (3). »

Les Hollandais ne voulant faire aucune ouverture, et les Français offrant de maintenir un *statu quo* inacceptable, « les médiateurs suédois s'entremirent avec toute l'ar- » deur d'un zèle très-intéressé. » Mais les concessions demandées par les Suédois aux plénipotentiaires hollandais, ne pouvaient pas même être arrachées aux Etats-Généraux. Le parti de la guerre, le parti européen était alors tout-puissant, et celui de la paix, le parti de Witt, tremblait devant le premier. « Le parti oligarchique aurait

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 141.
(2) *Ibid.*, t. IV, p. 145.
(3) *Ibid.*



» bien voulu se rapprocher de Louis XIV et s'entendre » avec lui pour reprendre la supériorité qu'il avait per- » due (1); » et voici le tableau qu'il traçait de la situation intérieure des Provinces-Unies, dans le but d'encourager le Roi de France à ne pas se relâcher de ses prétentions aussi longtemps que le parti d'Orange aurait le dessus.

« Il y a deux partis en Hollande : celui du prince d'O- » range et celui de l'ancien gouvernement. Présentement, » celui du prince d'Orange domine partout, mais parti- » culièrement dans les provinces de Zélande, Frise et » Groningue. Dans la province de Hollande, il peut beau- » coup, au sein des petites villes; mais il est moins puis- » sant dans les grandes, telles qu'Amsterdam et Rotter- » dam, ainsi que dans les villes de la Nord-Hollande. Le » parti opprimé n'est pas à mépriser, puisqu'il se com- » pose de tous les amis de feu M. de Witt, de presque » toutes les personnes qui, depuis vingt ans, ont occupé » les principales charges de l'Etat, des provinces ou des » villes, des esprits du pays les plus pacifiques, et de ceux » qui ont toujours conservé quelque inclination pour la » France plutôt que pour la Maison d'Autriche. Ce parti » peut se relever de sa chute et de son abaissement s'il a » quelque espérance d'être appuyé par le Roi; il ne de- » manderait pas que l'appui de Sa Majesté précédât les » services par lesquels il prétend mériter sa protection, » mais seulement que Sa Majesté voulût bien donner, sous » forme purement verbale, à une personne en qui, de part » et d'autre, on pourrait avoir confiance, la promesse d'ap- » puyer et de favoriser le parti, si, de son côté, il exécute » les promesses qu'il aura faites. — Ce qu'il promet de » faire pour le Roi serait de *conclure un traité de paix*

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV. p. 149.

» *sans l'inclusion des Espagnols; d'accorder ce traité à des* » *conditions telles, que Sa Majesté aurait lieu d'en être con-* » *tente et même de concerter ces conditions avec elle;* de lui » conserver l'entrée nécessaire dans les Provinces-Unies » pour y pouvoir passer, selon les occurrences, au secours » de ses amis, et, après la paix faite, de reprendre les » anciennes liaisons que les Etats-Généraux ont eues avec » la France contre l'Espagne.

» Ce que ce parti demande, c'est qu'en ce cas le Roi » lui donne sa parole de l'appuyer et favoriser plutôt que » celui du prince d'Orange, et que, quand le Roi verra le » parti en état de lui faire donner satisfaction, ou mieux » encore, au moment même où cette satisfaction lui aura » été donnée, Sa Majesté propose que tout ce qui a été » fait et innové dans le gouvernement, au préjudice des » particuliers et des charges et offices qu'ils possédaient » lorsque la guerre a commencé, soit regardé comme non » avenu et remis en l'état où toutes choses se trouvaient » lors de l'ouverture de la guerre. Les gens de ce parti » croient que Sa Majesté peut faire cette proposition... Ils » se disent assurés de pouvoir faire accorder ce point par » les provinces; mais ils ajoutent que, pour beaucoup de » raisons faciles à deviner, la proposition n'en doit pas » venir de leur part. Le but de cet article est la diminu- » tion de l'autorité du prince d'Orange, dont ils veulent » bien pour capitaine-général et pour amiral, ainsi que » l'ont été ses prédécesseurs, mais qu'ils refusent pour » stathouder, charge qui avait été abolie, et qu'il avait » juré de n'accepter jamais. Ils pourraient bien même » condescendre à souffrir qu'il fût stathouder avec de plus » grands appointements que n'en avaient ses pères, mais » ils voudraient retrancher de cette charge le pouvoir de » nommer aux magistratures.

« .... Ils prétendent que s'ils avaient la parole du Roi » sur sa protection, ce qu'ils tiendraient secret entre les » chefs de leur parti, et si, d'un autre côté, ils pouvaient » dire aux peuples : — Ordonnez à vos plénipotentiaires » d'offrir telles et telles choses à la France et à ses alliés, » et soyez sûrs que, dans ce cas, elle consentira à vous » donner la paix, — il leur sera facile d'amener les gran- » des villes de Hollande à conclure, malgré le prince » d'Orange, qui déjà commence à être soupçonné de vou- » loir traverser ou reculer un accommodement, pour son » intérêt particulier. Amsterdam et les autres grandes vil- » les de Hollande souhaitant la paix, selon eux, elles y en- » traîneraient facilement les villes de second ordre, tant » pour le poids qu'elles mettraient dans la balance, que » parce qu'en fermant leurs comptoirs, elles mettraient » tout le reste hors d'état de soutenir la guerre, et une fois » la Hollande se refusant à continuer la dépense, les trois » autres provinces seraient, bon gré, mal gré, obligées de » se conformer à sa volonté. Ainsi, malgré les intrigues » de l'Espagne et les attachements que le prince d'Orange » a pris avec les Espagnols qui l'obsèdent et le possèdent, » et qui le poussent à des délais et à des chicanes sur la » satisfaction à donner au Roi, ils feraient, disent-ils, un » bon traité de paix, reprendraient avec la France les an- » ciennes liaisons dont les Etats se sont si bien trouvés » par le passé, et, regardant le Roi comme le restaurateur » de leur parti, qui est celui de la République, ils ne cher- » cheraient qu'à complaire à Sa Majesté (1). »

Ainsi le parti de Witt, qui, plus tard, fut connu sous le nom de *parti français*, allait beaucoup plus loin que son ancien chef. Il était, il faut le dire, bien plus logique.

(1) Extrait d'une lettre d'Amsterdam, du 26 août 1673. — *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 149.



De Witt avait voulu réunir deux choses contradictoires : la fin, sans les moyens qui y conduisent, c'est-à-dire l'amitié de Louis XIV, tout en lui contestant la prise de possession des Pays-Bas espagnols. Le parti français fut plus logique en ceci, il disait : Qui veut la fin, doit vouloir les moyens qui y conduisent; et, d'après ce principe, il sacrifiait les intérêts de l'Espagne et ceux de l'Europe, à son désir de s'assurer de la protection du Roi de France, comme un appui moral à opposer au prince d'Orange et à son parti. Une politique semblable avait pour elle le mérite de la raison; elle avait des chances de succès que la politique de la déraison de Jean de Witt n'eût jamais, car on se mettait, par là, franchement aux pieds et dans la dépendance de Louis XIV.

« Mais le moment où ce parti pourrait se relever de sa » chute profonde et reprendre quelque influence sur les » destinées de la République était encore bien éloigné. » Les résolutions des Etats-Généraux dépendaient alors » uniquement du prince d'Orange ; or, celui-ci ne pouvait » pas souscrire à la perte des places dont les médiateurs » suédois demandaient la cession à Louis XIV, et dont » plusieurs lui appartenaient. Il pouvait encore moins con- » sentir à compromettre son autorité naissante par la fin » trop prompte de la guerre (1). »

Pendant que ces questions se débattaient au congrès, les Etats négociaient une alliance défensive et offensive avec l'Empereur, le Roi d'Espagne et le duc de Lorraine; elle était déjà à peu près arrêtée, et alors les Etats-Généraux prescrivirent à leurs plénipotentiaires à Cologne de demander l'*ultimatum* de la France, de l'Angleterre et de leurs alliés.

« M. de Beverningh s'acquitta, le 1er septembre, des

(1) *Succession d'Espagne,* t. iv, p. 152

» ordres qu'il avait reçus de ses maîtres. D'accord avec ses » collègues, il signifia, le 4 septembre, aux médiateurs » suédois que, le 15, ils ne pourraient plus traiter que du » consentement de l'Empereur et du Roi Catholique. M. de » Beverningh, qui appartenait à la haute bourgeoisie ré- » publicaine, quoiqu'il se fût rallié, dans la dernière ré- » volution, au prince d'Orange, conjura le comte de Tott, » les larmes aux yeux, d'obtenir quelque adoucissement » sur les conditions proposées, et protesta qu'il hasarde- » rait sa vie pour sauver son pays de la ruine dans la- » quelle voulait le précipiter le parti de la guerre, si l'on » consentait à lui en donner les moyens (1). »

IV. Tout comme la Suède s'était prononcée contre la ruine de la République par sa médiation, d'autres puissances manifestèrent cette même détermination en traitant directement avec les Etats-Généraux.

Des traités d'alliance défensive s'élaboraient, à cette époque, entre la République, l'Empereur, les Rois d'Espagne et de Danemarck et le duc de Lorraine, et, peu de mois après, ces traités reçurent leur accomplissement (2).

L'Empereur s'engageait à entretenir un corps de trente mille hommes sur le Rhin, moyennant subside (3).

L'Espagne, qui considérait les Provinces-Unies comme ses alliées naturelles, promit de déclarer la guerre à la France, à condition que les Etats prissent, de leur côté, l'engagement de ne pas faire de paix avec Louis XIV, que celui-ci n'eût restitué au Roi d'Espagne tout ce dont il avait été dépouillé depuis la paix des Pyrénées. L'Espagne s'engageait, en outre, à rompre avec l'Angleterre, si cette puissance persistait à imposer des conditions

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 165.

(2) Traité entre les Etats et le Roi de Danemarck, du 10-20 mai 1673. — Traité avec le duc de Lorraine, du 1er juillet 1673.

(3) Alliance défensive entre l'Empereur et les Etats, du 30 août 1673.

inadmissibles à la République. Les Etats-Généraux prenaient l'engagement formel d'indemniser la Cour de Madrid en lui abandonnant Maastricht et le comté de Vroonhoven, quand cette ville aurait été reprise sur les Français, qui venaient d'en faire la conquête peu de temps avant la signature de ce traité (1).

Tel était l'état des négociations à l'ouverture de la campagne de 1673, et la République ne tarda pas à éprouver les heureux résultats de ces différentes alliances.

L'augmentation de son armée, qui fut portée à plus de quatre-vingt-dix mille combattants, acheva de la mettre sur un pied tout-à-fait respectable (2).

V. La Cour d'Espagne allait sortir de son inaction apparente, pour prendre une part ouverte à la lutte qui était engagée. Il n'en pouvait être autrement. L'auteur des *Négociations relatives à la succession d'Espagne* l'explique avec une admirable clarté. Voici ce qu'il dit :

« La Régence d'Espagne avait compris toute la portée » de l'invasion des Provinces-Unies. Elle ne mettait pas en » doute l'*impossibilité de conserver les Pays-Bas*, si la » Hollande était conquise par la France.... Aussi avait-elle » vu avec effroi les progrès de Louis XIV en juin 1672. » Outre les secours qu'elle avait donnés aux Hollandais, » elle avait accordé quatre cent mille écus à l'Empereur, » pour qu'il joignît ses troupes à celles de l'Electeur de » Brandebourg, et qu'il opérât une diversion en leur fa- » veur. Les négociations de M. de Groot l'avaient extrê-

(1) Alliance défensive entre Sa Majesté le Roi d'Espagne et les Etats, du 30 août 1673.

(2) Etat des guerres de la République. — Il donne pour l'année 1673 :

Cavalerie	11,894	hommes
Dragons.	2,000	—
Infanterie.	77,394	—
Total.	91,288	hommes.

» mement alarmée ; leur rupture lui avait inspiré une joie » très-vive, et avait ranimé sa confiance. Tout l'orgueil » espagnol avait reparu, à mesure que les projets de » Louis XIV avaient rencontré des obstacles dans l'inon- » dation de la Hollande et dans les résolutions belliqueu- » ses de l'Electeur de Brandebourg et de l'empereur » Léopold. »

Il va sans dire que Louis XIV fit tous ses efforts pour intimider la Cour de Madrid ; mais là, comme à Vienne, l'irritation contre la France avait pris le dessus sur la crainte.

L'assistance que Guillaume III avait reçue du comte de Monterey avait fourni l'occasion à Louis XIV de faire tenir un langage menaçant par son ambassadeur, principalement après le siége de Charleroi. La Régente avait d'abord voulu désavouer la conduite du gouverneur-général des Pays-Bas ; mais bientôt, en dépit des offices diplomatiques présentés par les ambassadeurs de France et d'Angleterre (1), on se décida, à Madrid, à adopter une conduite moins timide, et, en ceci, on était puissamment secondé par l'esprit public en Espagne, où la haine contre les Français était arrivée à un point d'exaspération qui rendait la position de l'ambassadeur plus que difficile. Voici en quels termes il la dépeint dans une de ses dépêches :

« Nous sommes ici dans une guerre perpétuelle ; la » haine que les Espagnols ont pour les Français et les » Portugais les oblige d'entreprendre souvent contre nos » domestiques ; nous sommes voisins avec les Portugais, et » nos maisons en bonne intelligence. Les Espagnols m'ont » assassiné quelques valets. J'ai ordonné à mes gens de » vivre paisiblement et de bien se défendre ; j'ai la con-

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 172 et 177.



» science plus tendre que ces Portugais. L'ambassadeur » a trente laquais, les meilleurs soldats qu'il ait pu trou- » ver à Lisbonne, armés de toute sorte d'armes, et quand » les Espagnols ont tué ou fait quelque insulte à sa famille, » il envoie en partie douze ou quinze valets, avec ordre » de tuer cinq ou six Espagnols, suivant l'injure qu'on lui » a faite ; cela est obéi sans y manquer, et ces ordres se » donnent très-fréquemment. Quelquefois même, pour me » témoigner leur bonne volonté, si mes gens ont eu quel- » que rencontre avec des inconnus, ils font la même chose » et me rendent compte, ou à mes gens, qu'ils ont tué » deux ou quatre Espagnols pour l'amour de moi. Ainsi, » bien que l'on pût éviter ce désordre, de mon côté, j'y » contribue ; mais il est aussi familier d'assassiner ici que » de se désaltérer lorsqu'on a soif, et il n'y a jamais de » châtiment (1). »

L'aigreur devint très-grande de part et d'autre, et se manifesta par des actes qui dénotaient une rupture prochaine. Louis XIV donna l'ordre aux femmes espagnoles de la Reine de quitter la France. Il n'était pas fâché d'avoir un motif fondé de déclarer la guerre aux Espagnols lorsqu'il le jugerait utile à ses projets.

L'ambassadeur de l'Empereur et celui des Etats-Généraux pressaient, de leur côté, la Reine régente de ne pas différer plus longtemps la guerre contre la France ; « de » se déclarer avant que les Hollandais se vissent obligés à » conclure une paix honteuse pour eux et dangereuse pour » la Flandre. »

On aurait rompu sur-le-champ sans l'opposition du comte de Pegnaranda, qui dit : « Qu'il se résoudrait vo- » lontiers à la guerre, pourvu qu'on lui montrât, comme » il l'avait demandé tant de fois, de l'argent, des troupes

(1) Le marquis de Villars, à M. de Pomponne, du 17 août 1672.

» et des chefs capables d'entreprendre quelque chose avec
» apparence de succès. »

Enfin, le marquis de Villars écrivait : « Il semble qu'ils
» cherchent à irriter Votre Majesté pour la faire déclarer,
» et je les vois en humeur de secourir les Hollandais et
» les Allemands de toutes leurs forces; c'est au moins
» ainsi que les ministres en parlent eux-mêmes (1). »

VI. A Vienne, le crédit du chevalier de Grémonville diminuait considérablement, bien que les ministres de l'Empereur, et principalement le prince Lobkowitz, continuassent à jouer la comédie avec lui. Contre l'avis de celui-ci, le comte de Schwartzenberg avait fait décider par le conseil impérial de former une puissante armée, comme le seul moyen de forcer la France à conclure une paix générale. Au printemps de 1673, l'Empereur était, tous les jours, renfermé avec son premier ministre et le comte de Montecuculli, pour s'occuper de la formation d'une armée de trente mille hommes, qui se réunissait à Egra.
« Le prince Lobkowitz cherchait néanmoins à entretenir
» le chevalier de Grémonville dans sa sécurité; car celui-ci
» lui ayant dit qu'on assurait que les trente mille hommes
» devaient se mettre, cette fois, en campagne deux mois
» plus tôt, il le regarda fixement, et lui répondit : — « Si
» cela s'exécutait ainsi, ils feraient une folie deux mois
» plus tôt que l'année dernière (2). »

Mais, malgré ces dénégations maladroites, il était connu que le cabinet impérial était résolu à ne point laisser accabler la République, et à ne pas souffrir que la frontière de la France fût rapprochée de l'Allemagne par des conquêtes.

L'apparition du pensionnaire de la ville d'Amsterdam

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 179 et 181.
(2) *Ibid.*, t. IV, p. 183.



à Vienne fut un indice certain des intentions de l'Empereur. Il promit à l'envoyé hollandais « de secourir les Pro-» vinces-Unies, si elles ne se hâtaient pas de conclure un » arrangement particulier à Cologne, et le fit repartir pour » la Hollande le lendemain de sa seconde audience, afin » qu'il allât y régler les conditions d'une alliance offen-» sive avec les Etats-Généraux (1). »

Vers ce même temps, les négociations entre les ministres impériaux et M. de Grémonville, qui avaient été interrompues, furent reprises. Cette fois, les conditions exigées par la Cour de Vienne étaient catégoriques et impérieuses. On demandait :

« Que l'armée française évacuât immédiatement l'Al-» lemagne ; que les places appartenant à des princes de » l'Empire leur fussent rendues; qu'on accordât des dé-» dommagements à ceux dont le territoire avait été foulé ; » que la Lorraine fût restituée; que les priviléges des dix » villes impériales de l'Alsace et des feudataires des trois » évêchés fussent garantis ; que l'Espagne fût rassurée » sur la stricte observation des traités des Pyrénées et » d'Aix-la-Chapelle ; que Louis XIV, après avoir humilié » les Provinces-Unies, ne cherchât point à les anéantir, et » ne leur imposât point une paix ruineuse ; enfin, qu'il y » eût une armistice générale. »

De pareilles conditions n'auraient pu être dictées, comme le faisait observer Louis XIV, qu'après plusieurs batailles gagnées; elles étaient inacceptables. Cependant le Roi de France, persuadé qu'on voulait le tromper à Vienne, pour le mieux attaquer, chargea M. de Grémonville d'*amuser le tapis*, de son côté, en prolongeant la discussion sur les conditions acceptables (2). Mais cette ressource lui fut

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 187.
(2) *Ibid.*, p. 189 et 190.



bientôt enlevée, car, le 28 juillet, le pensionnaire d'Amsterdam revint à Vienne, et, ayant sans doute assuré que les Etats-Généraux étaient prêts à prendre avec l'Empereur et avec le Roi d'Espagne les engagements désirés par le cabinet autrichien, l'empereur Léopold partit, le 4 août, pour Egra, où se réunissait l'armée impériale (1), et le chevalier de Grémonville écrit à ce sujet :

« Le prince Lobkowitz m'ayant demandé si je ne lui » ordonnais rien pour Egra, me donna occasion de lui dire » que, si le passage du Rubicon avait autrefois décidé de » l'Empire de Rome, je croyais aussi que cette cavalcade » de l'Empereur pourrait produire quelque chose d'extra- » ordinaire, m'imaginant que Votre Majesté pourrait pren- » dre cela pour une déclaration de guerre. Il me répar- » tit, assez haut pour qu'on l'entendît, que l'Empereur ne » tarderait guère à revenir, et puis ajouta tout bas, en » nous écartant un peu, que j'allasse voir le chancelier » Hocher, pour lui parler fièrement....., puisqu'avec cela, » il m'assurait que je pourrais encore empêcher le voyage » et obtenir qu'on réduirait par écrit ce que nous avons » établi, le chancelier Hocher et moi, me cajolant que j'a- » vais fait des merveilles, et que Votre Majesté triomphe- » rait en toutes manières; puis me demanda en raillant » où était Egra, me montrant le bout de son épée, laquelle, » dit-il, y allait faire de grands exploits, en me priant » encore une fois de faire comme il me conseillait, mais » surtout de ne le pas mentionner.

» J'avoue très-respectueusement, Sire, que ce procédé » me cause de l'embarras, car, si j'avais su que l'Empe- » reur eût pu penser à continuer son voyage, j'aurais en- » gagé le chancelier, dans notre conférence, à le détruire, » ou à montrer de ne vouloir plus rien faire... Parmi tout

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 193.

» cela, je ne puis voir que M. le Nonce et M. l'ambassa-
» deur de Venise.

» Je fus reprocher au dernier que le chancelier eût mal » satisfait aux paroles qu'il m'avait données de sa part. Il » voulut me persuader qu'il n'y avait rien de gâté, le » voyage ne s'étant pu rétracter pour sauver les apparen- » ces. Mais je lui fis considérer l'hétéroclite procédé dont » on usait, et que, pensant au moins avoir un projet écrit » des conditions stipulées, on s'en allait sans même me » faire savoir à qui je pourrais m'adresser....

» Cependant M. le Nonce rit de tout son cœur d'avoir » l'ambassadeur de Venise pour camarade, et qu'on en ait » si vilainement manqué comme avec lui l'année passée, » m'ayant dit, en ce rencontre, que l'Empereur était un » innocent, l'Impératrice une emportée, avec quelque » chose de pis, et tous les ministres esclaves de l'ambas- » sadeur d'Espagne. »

Enfin, comme une preuve de l'infatuation du cabinet impérial, on trouve encore le passage suivant dans la lettre du chevalier de Grémonville :

« L'ambassadeur de Venise m'a dit avoir su, de très- » bonne part, que le chancelier Hocher avait supplié l'Em- » pereur, très-instamment, de le faire demeurer ici, puis- » que Sa Majesté Impériale ne trouvait pas à propos que » j'allasse à Egra. Mais l'ambassadeur d'Espagne n'y a » jamais voulu consentir, par la peur qu'il a eue que l'on » ne fît quelque chose sans lui. Le père Emerick m'a re- » confirmé cette même instance du chancelier, et que quel- » qu'un, sans le nommer, qui est encore très-assurément » le même ambassadeur d'Espagne, s'était opposé à ce » qu'on me laissât par écrit le projet, croyant par là ren- » dre le voyage de l'Empereur plus glorieux, la paix se » faisant quand son armée serait en état de marcher dans

» l'Empire et d'agir; ayant été flatté, dit-il, qu'il rem-
» porterait l'éloge qu'on donna à César-Auguste quand il
» fit fermer le temple de Janus (7 août 1673). »

Ici finit, en réalité, la mission du négociateur français, quoiqu'il y eût encore quelques pourparlers entre lui et le comte de Sinzendorf, après le départ de l'Empereur et de ses ministres. Léopold avait fait sortir ses troupes de la Bohême pour pénétrer dans l'Empire, et, le 28 août, il fit communiquer, à la Diète de Ratisbonne, une déclaration qui était à la fois un exposé de ses desseins et un manifeste contre la France. Deux jours après la communication de ce manifeste à la Diète, des engagements solennels furent pris à La Haye entre les Etats-Généraux, l'Empereur, le Roi d'Espagne et le duc de Lorraine, dont on a déjà parlé plus haut.

Le 16 septembre, le comte de Sinzendorf, par l'ordre de l'Empereur, envoya ses passeports au chevalier de Grémonville, et, le même jour, le Nonce apostolique et l'ambassadeur de Venise vinrent le prévenir, de sa part, qu'il eût à quitter Vienne immédiatement, parce que l'Empereur, qui devait y rentrer dans trois jours, ne voulait pas l'y retrouver. C'est ainsi que se termina la mission de cet habile négociateur, qui alla retrouver son souverain.

C'est avec regret qu'on se sépare de cet homme si remarquable par ses talents diplomatiques, et qui a jeté tant de charme et de piquant sur ce récit; qui vivifiait si considérablement le drame auquel il était mêlé, chaque fois qu'il paraissait sur la scène. Les diplomates de l'école du chevalier de Grémonville ne se rencontrent plus; alors l'homme primitif n'était pas complétement absorbé par le fonctionnaire diplomatique; le naturel perçait dans les négociations comme dans les dépêches; l'esprit agissait librement, et les affaires n'excluaient pas les mots pi-

quants et la raillerie; mais depuis que le diplomate fonctionnaire a fait disparaître l'homme primitif, le naturel a disparu, et la correspondance diplomatique en a subi les conséquences : à la dépêche vive, animée, dramatique, a succédé la dépêche lourde et aux phrases entortillées, qui fait un si grand contraste avec la correspondance diplomatique du siècle de Louis XIV. On y trouve des détails d'affaires; mais la peinture des hommes et des Cours ne s'y trouve plus (1). Aussi l'histoire y puisera-t-elle des notions bien moins parfaites que dans l'autre. La connaissance des faits, sans la connaissance parfaite des hommes qui les font, sera toujours une connaissance très-insuffisante. Aussi peut-on dire qu'au XVIIe siècle la diplomatie était un art, et que plus tard elle est devenue un métier. Pour l'une il fallait du génie, des hommes supérieurs, habiles dans l'art d'étudier le cœur humain, de l'analyser, écrivains habiles avant tout, pour rendre avec bonheur ce que leurs études leur avaient appris; pour l'autre, des machines fonctionnant régulièrement sous la force motrice qui les met en mouvement, suffisent.

Pour le diplomate de nos jours, il suffit d'être en relation avec l'homme officiel, sans se soucier d'étudier le caractère de l'homme primitif, qui donne toujours l'impulsion aux actes du premier. Il n'en était pas de même au XVIIe siècle. C'est ainsi que M. de Grémonville, voyant qu'à Vienne il n'avait affaire qu'à un tas de poltrons ayant le verbe fort haut quand ils rencontraient de plus poltrons qu'eux, s'attacha toujours à parler aux poltrons du conseil aulique bien plus qu'aux ministres de l'Empereur.

C'est ainsi qu'à Londres les ambassadeurs de Louis XIV

(1) A cet égard on peut citer cependant comme une exception les dépêches diplomatiques de M. de Châteaubriand; on y trouve ce charmant laisser-aller et cette franchise d'expression de la correspondance diplomatique du siècle de Louis XIV.



exploitaient l'homme vénal d'abord, pour avoir meilleur marché du Roi ou du ministre comme personnages politiques.

Enfin, à La Haye, à l'époque de l'omnipotence d'un Jean de Witt, c'était toujours en caressant le pédant présomptueux, mais timide et toujours placé entre deux peurs, la peur des rancunes de Charles II et la peur de Louis XIV, qu'on parvenait à obtenir quelques concessions du Conseiller pensionnaire de Hollande.

C'était là, à coup sûr, des nuances qui ne pouvaient être insérées dans les instructions de Louis XIV à ses ambassadeurs, quelque habilement qu'elles fussent rédigées. C'était là une partie importante laissée à l'appréciation personnelle du négociateur.

Il est certain que des dépêches dans le genre de celles dues à la plume de M. de Grémonville, seraient jugées comme très-inconvenantes aujourd'hui, et que plus d'un prince, se formalisant de ce dont le puissant Louis XIV ne se formalisait pas le moins du monde, dirait en les lisant : « De quel ton ce maraud ose parler des dieux ! » — Mais c'est un des caractères de la petitesse d'être beaucoup plus pointilleuse que la véritable grandeur.

VII. Pendant les négociations dont on vient de lire le tableau, les succès militaires du Roi de France ne s'étaient point arrêtés; une nouvelle conquête de Louis XIV avait hâté la conclusion de ces traités, car, au mois de juin, le Roi était venu à l'armée pour assister au siége de Maastricht.

« Ne voulant pas paraître toujours placé sous la tutelle » militaire des grands généraux qui avaient jusque-là » commandé à côté de lui, il se présenta seul devant Maa» stricht, mais il avait avec lui Vauban (1). » Cette place

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 146.



était regardée comme la clef des Pays-Bas espagnols et des Provinces-Unies ; elle était défendue par une garnison d'environ huit mille hommes, et le commandant fit une belle défense; mais quand le canon de l'ennemi eut pratiqué une large brèche près de la porte de Tongres, le clergé, les magistrats et le peuple se réunirent pour forcer le commandant à capituler. La ville et le faubourg de Wyk furent livrés aux Français le 1er juillet, et la garnison en sortit avec les honneurs de la guerre. Maastricht entre les mains des Français était une menace perpétuelle pour les Pays-Bas espagnols, pour l'Empire et pour les Provinces-Unies. Aussi la prise de Maastricht vint irriter les Espagnols au dernier point (1). Après cette conquête, l'armée française fut divisée en trois corps : le maréchal d'Humières reçut l'ordre d'observer les mouvements des Espagnols dans les Pays-Bas; le second corps, sous les ordres du marquis de Rochefort, marcha du côté de l'électorat de Trèves, tandis que Louis XIV, avec le troisième, se porta vers la Lorraine, et que Condé, avec un corps distrait des troupes qui se trouvaient dans la province d'Utrecht, veillait à la garde des conquêtes faites en Flandre. On s'étonna que le Roi de France, avec des forces aussi considérables, n'entreprît rien d'important après la prise de Maastricht, et cette inaction parut d'autant plus extraordinaire, que les plénipotentiaires anglais et français à Cologne avaient annoncé que les deux gouvernements pousseraient la guerre avec une activité extraordinaire pendant la campagne qui allait s'ouvrir. Cette modération, si peu naturelle à Louis XIV, fut attribuée aux représentations de la Suède qui, dit-on, avait déclaré que si le Roi de France ne mettait un terme à ses conquêtes, elle se verrait dans la nécessité de rompre avec lui, et

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 180.



de faire cause commune avec le reste de l'Europe (1).

Utrecht et ses environs étant bien moins gardés depuis que Condé avait emmené une partie des troupes en Flandre, le prince d'Orange crut que le moment était venu de faire une nouvelle tentative sur Naarden; pour cacher son dessein, il fit investir Grave et bombarder Bommel. Le maréchal de Luxembourg, croyant qu'on en voulait à ces deux places, fit marcher six mille hommes pour s'opposer à cette attaque. Guillaume, voyant le succès de sa ruse de guerre, ramena ses troupes à Alphen, marcha de là sur Naarden, et l'investit le 6 septembre. La place se rendit après un siége de six jours. Toutes les forces de la République se trouvant concentrées sur ce point, il eût peut-être été facile à Luxembourg de marcher avec des forces beaucoup plus considérables à la rencontre du prince d'Orange, et de lui livrer bataille ; ce qui eût pu compromettre le sort de la Hollande, si la victoire fût restée aux Français. La reprise d'une place si importante, à cause de sa proximité d'Amsterdam, fut un événement qui ranima les espérances des Hollandais, et, de ce jour, leur situation commença à être moins précaire (2).

Après la capitulation de Naarden, le prince d'Orange alla rejoindre l'armée des Impériaux, qui alors était arrivée sur le Rhin ; il fit sa jonction avec Montecuculli, malgré Turenne, qui avait cherché à l'empêcher (3). Ils assiégèrent Bonn, et s'en rendirent maîtres en novembre. La prise de cette place dans l'électorat de Cologne, coupant en partie la communication entre la France et les Provinces-Unies, force fut aux Français d'abandonner une partie de leurs conquêtes sur le territoire de la Répu-

(1) Wag., t. XIV, p. 267-270.
(2) *Ibid.*, t. XIV, p. 272.
(3) *Hist. de Turenne*, t. I, p. 484-494.

blique. Ainsi, avant la fin de l'année, Utrecth, Woerden et plusieurs autres villes de la Gueldre et de l'Overyssel furent délivrés de la présence de l'ennemi en payant de fortes rançons pour se racheter du pillage. Luxembourg rassembla toutes ses forces dans le voisinage de Nimègue, pour marcher de là vers Maastricht ; mais Monterey, avec les Espagnols, Waldeck et le prince d'Orange se réunirent pour lui couper la retraite, et lui livrèrent, près de Maastricht, une bataille dans laquelle le succès resta du côté des Français, qui allèrent prendre leurs quartiers d'hiver dans cette dernière ville (1).

La retraite des Français eut pour résultat d'obliger l'évêque de Munster de se retirer de l'Overyssel et du pays de Drenthe, et ce prélat, ne se voyant plus soutenu par la France, se réconcilia avec les Etats-Généraux.

(1) « Lorsque les deux Rois s'unirent pour déclarer la guerre à la Hollande, » ils avaient compté qu'ils ruineraient la République dans une campagne, et » qu'ils y donneraient un coup si mortel au protestantisme, qu'ensuite ils l'a- » battraient par toute l'Europe : c'était leur principal but, et de partager » les sept Provinces-Unies, sans en faire part au prince d'Orange, qui n'était » pour lors considéré, et qu'on avait dessein de bien établir ailleurs, comme » du côté d'Orange, afin que son nom et sa famille ne restassent plus vers les » Pays-Bas, et qu'il ne donnât jamais sujet de jalousie à la France.

» Dans le temps même de cette grande union entre les deux Rois, celui de France trompait celui d'Angleterre, car on n'avait pas dessein de lui don- » ner tout ce qu'on lui avait promis, lorsqu'ils partageaient par avance les » sept Provinces. On ne voulait pas que lui, ni ses successeurs, fussent fort » puissants sur les côtes de Hollande ni de Flandre, parce que le Roi de » France aurait pu trouver quelque jour un nouvel embarras dans le dessein » qu'il avait de réunir à sa Couronne tous les Pays-Bas espagnols. Tant de » grands projets ayant manqué, le Roi de France et ses trois ministres en eu- » rent un déplaisir mortel, d'autant plus que le prince d'Orange commença » d'être puissamment établi, et de faire changer la face des affaires en Hollande.

» La prise de Naarden et de Bonn démontèrent si fort la Cour de France, » même le prince de Condé et M. de Turenne, que dès-lors on changea entiè- » rement de conseils, et on prit de nouvelles mesures, comme d'abandonner » Utrecht et les autres conquêtes, et de s'appliquer à la paix. » (*Extrait* d'un Mémoire du sieur Blancard, secrétaire du marquis de Ruvigny, ambassadeur de France à la Cour d'Angleterre. (Dalrymple, Mém., *Appendix*, p. 177.)



Les hostilités entre l'Espagne et la France commencèrent dans les Pays-Bas, aussitôt après la conclusion du traité du 30 août. Le comte de Monterey avait écrit à la reine-régente : « Qu'en peu d'années, il remettrait la « Flandre dans l'état où elle était trois mois après la paix « des Pyrénées (1). » Il prit donc sur lui de faire une irruption sur le territoire de la France, et cette agression fut immédiatement suivie d'une déclaration de guerre de Louis XIV contre l'Espagne (19 octobre).

Tandis que, sur le continent, les affaires de la République prenaient un aspect plus favorable, les forces navales de l'Etat avaient soutenu leur ancienne renommée dans plus d'une rencontre avec l'ennemi. La flotte des Etats, commandée par de Ruiter, mit en mer au printemps, et Tromp, son rival de gloire, éloigné du service par de Witt, fut appelé à un commandement important par le prince d'Orange. Celui-ci exigea des deux braves une réconciliation franche et sincère et l'oubli d'anciennes querelles, pour ne songer qu'à la défense de la patrie menacée.

La première rencontre eut lieu le 7 juin. La flotte combinée était supérieure à celle de la République. Le prince Robert de Bavière commandait les Anglais depuis que le duc d'Yorck avait déposé ses fonctions d'amiral, par suite de son refus de se conformer au *Test*, et les vaisseaux du Roi de France étaient sous les ordres du comte d'Estrées. L'amiral français donna le signal du combat en attaquant l'escadre de Tromp, qui, après avoir successivement changé quatre fois de bord, se vit sur le point de tomber au pouvoir de l'ennemi. De Ruiter vit son danger, et vint à son secours : « Camarades, » dit Tromp à ses matelots, « voici le bon père qui vient à notre aide, cou-

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 215.

» rage ! » Partout où de Ruiter se présentait, les vaisseaux ennemis prenaient le large pour éviter ses bordées. « Je suis charmé, » dit-il, « que l'on redoute encore les » *Sept-Provinces,* » faisant allusion au nom du vaisseau sur lequel flottait son pavillon-amiral. Dans cette rencontre, les Anglais et les Français perdirent plusieurs vaisseaux, et la flotte des Etats fut considérablement maltraitée.

Sept jours après ce premier combat, il y eut un nouvel engagement dans lequel Tromp et l'amiral anglais Spragge se signalèrent par des prodiges de valeur. On s'attribua, de part et d'autre, une victoire incertaine; la flotte combinée se retira vers les côtes britanniques, tandis que celle des Etats rentra dans ses ports pour réparer ses avaries.

La flotte ennemie ne tarda pas à se montrer sur les côtes de la Hollande, ayant à bord un nombre considérable de troupes de débarquement. De Ruiter la suivit jusqu'à la hauteur du village de Scheveningen, près de La Haye, et le prince d'Orange vint assister au conseil de guerre, qui se tint à bord du vaisseau-amiral. On décida de livrer bataille à l'ennemi, et, le 21 juillet, s'engagea un combat très-meurtrier en vue des côtes de la Hollande; pendant sa durée, les églises retentirent des prières pour le succès des armes de la République. De Ruiter eut en tête l'escadre rouge des Anglais sous les ordres du prince Robert, l'amiral Bankert les Français sous d'Estrées, et Tromp l'arrière-garde sous Spragge. L'issue de cette journée fut longtemps incertaine, mais la victoire resta aux Hollandais. D'Estrées et le prince Robert cédèrent les premiers; alors de Ruiter se joignit à Tromp contre l'arrière-garde; mais le prince Robert étant revenu à la charge, le combat, qui paraissait près de finir, fut repris avec une nouvelle fureur. L'amiral Spragge se noya en quittant son

bord, qui avait été mis hors de combat, et la flotte des Etats compta parmi ses morts les vice-amiraux Sweers et de Liefde.

On s'attribua la victoire à Londres comme à La Haye; mais la gloire dont Ruiter s'était couvert pendant cette journée, excita l'envie et l'admiration de ses adversaires, et d'Estrées écrivit à Colbert : « Je voudrais avoir payé » de ma vie la gloire que de Ruiter vient d'acquérir (1). »

Le danger avait été d'autant plus imminent pour la République, que la flotte anglaise avait à son bord une armée commandée par le célèbre Schomberg, destinée à être débarquée sur la côte de la Hollande. La descente méditée ne put avoir lieu, soit qu'il faille l'attribuer à la mésintelligence qui régnait entre le prince Robert et Schomberg, soit à une cause politique; « car un officier, » qui était sur la flotte, » dit Lingard, « assure que le prince » Robert était trop étroitement ligué avec le parti de l'op» position pour obtenir une victoire qui aurait donné l'as» cendant à leurs adversaires (2). »

Après avoir été aussi heureusement délivrés du péril qui les menaçait, les Etats-Généraux et le prince d'Orange remercièrent de Ruiter « de sa prudence, de son courage, de » sa sagesse, de sa valeur, de sa bonne conduite par laquelle » il avait plu à Dieu de donner la victoire à l'Etat (3). »

Les avantages remportés sur mer, dans cette campagne, avaient puissamment contribué à ne pas faire accepter les conditions de paix qui avaient été offertes aux Etats-Généraux, à Cologne, dans la pensée que le Roi d'Angleterre serait bientôt forcé par son Parlement de conclurela paix avec la République.

(1) Wag., t. XIV, p. 286-291. — *Siècle de Louis XIV.*
(2) Lingard, vol. XII, chap. IV.
(3) Basnage, t. II, p. 423.



VIII. La Cour d'Angleterre offrait, à cette époque, un spectacle curieux, et l'histoire n'a guère de tableau plus piquant à retracer que celui des embarras et des revirements de Charles II, à la fin de l'année 1673; car on le voit tiraillé, ballotté entre son désir de ne pas sacrifier l'alliance de la France et la crainte que lui inspiraient son Parlement et toute la nation, qui, d'après l'aveu d'un des ministres de Charles II, se prononçaient ouvertement contre l'alliance avec la France. Lord Arlington dit, à ce sujet, à l'ambassadeur de Louis XIV : « Qu'il voyait bien » que Votre Majesté ne voyait pas encore le misérable » état où le Roi d'Angleterre se trouvait à présent réduit; » que ce n'était plus la jalousie de la puissance de la » France, ni l'amitié pour l'Espagne ou pour la Hol- » lande qui animaient tout le royaume contre la guerre » présente, mais bien la crainte qu'on a de la ruine en- » tière de la religion protestante; qu'il n'y a plus per- » sonne qui ne fût entièrement persuadé que l'alliance » avec Votre Majesté n'avait été contractée que pour éta- » blir, en Angleterre, la religion catholique et un pouvoir » arbitraire; que chacun en disait beaucoup de circon- » stances approchantes de la vérité, et qui avaient rempli » tous les esprits de tant de fureur et de rage, qu'il ne » restait pas trois hommes, soit à la Cour, soit dans les » troupes et dans la flotte ou dans les provinces, dont ledit » Roi pût s'assurer; que la dissipation de ses finances ne » lui laissait aucun moyen de continuer la guerre sans le » secours du Parlement, et que, quand même il en pourrait » trouver assez, d'ailleurs, pour armer seulement trente- » cinq ou quarante vaisseaux, il ne fallait pas espérer de » pouvoir faire la levée des soldats et matelots, ni même » d'obliger les officiers à servir, parce que, outre que l'es- » prit du Parlement, ou plutôt le venin, s'est répandu sur

» tout le peuple, on a inspiré une si grande défiance des
» Français, qu'il ne serait pas possible de les faire com-
» battre ensemble ; qu'enfin la pente à la mutinerie et à
» la rébellion était générale, et qu'il ne restait plus de
» meilleur parti au Roi, son maître, pour sauver son Etat
» et même sa Couronne, que de faire la paix à quelque
» prix que ce soit, avant le retour de son Parlement, et de
» donner ensuite toute sorte de satisfaction à ses peuples
» sur le fait de la religion (20 novembre). »

Après l'issue de la campagne, Charles II avait fait préparer par le grand-trésorier deux Mémoires : l'un de ses dépenses pour l'armement et l'entretien de la flotte, et l'autre de ses revenus, afin de prouver à Louis XIV l'impossibilité où il était de mettre en mer, l'année suivante, sans le secours du Parlement, et au risque de mettre en péril son alliance avec la France. « Toutes les démarches
» qu'on fait ici, » écrivait M. de Colbert, « tendent à cher-
» cher plutôt des prétextes de nous quitter que les moyens
» de continuer la guerre (1). »

Louis XIV chargea alors son ambassadeur de faire de nouvelles offres d'assistance à son allié, afin de le détourner d'une paix séparée avec les Etats-Généraux ; ces offres consistaient soit en vaisseaux, soit en argent. Mais, bien que Charles II se fût engagé très-avant dans une fausse route, il avait cependant trop de pénétration pour ne pas comprendre que les secours d'un allié, quelque grands qu'ils puissent être, seront toujours insuffisants pour faire la guerre, quand le concours de la nation et l'élan général et populaire lui manquent.

Ainsi, Louis XIV offre l'adjonction de dix vaisseaux de plus à la flotte combinée, et Charles refuse cette offre, « parce qu'elle aurait accru la jalousie de ses sujets contre

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 242.

» l'extension de la marine française, sans faciliter l'arme-
» ment de sa propre flotte (1), » et il dit à M. Colbert, que ses revenus de l'année 1674 étaient consommés d'avance, et qu'il aurait besoin d'un million quatre cent mille livres sterling pour la campagne suivante, dans laquelle il ne saurait s'engager si le Parlement ne lui en fournissait pas les moyens.

Lorsque l'ambassadeur de France proposa à Charles II le prêt d'un million de livres tournois, « ce prince, » écrit M. Colbert, « en parut aussi peu touché que si je
» ne lui offrais rien. Il m'a même dit, » ajoute-t-il, « qu'il
» voyait bien qu'il n'y avait pas d'autre ressource pour lui
» que de s'adresser à son Parlement, et il m'a déclaré
» nettement que, quand même il en obtiendrait les secours
» qu'il désire, il les recevrait si tard, qu'il ne pourrait pas
» armer sa flotte cette campagne, et qu'il serait nécessité
» de demeurer sur la défensive, comme il le fit la dernière
» année de guerre qu'il eut avec les Hollandais, lorsqu'ils
» vinrent brûler ses vaisseaux à Chatam. »

Enfin, il demande, le 20 décembre, à M. Colbert à quelles conditions Louis XIV voudrait faire la paix avec les Hollandais; le même jour, il reçoit, par l'entremise de l'ambassadeur d'Espagne, des propositions secrètes de la part des Etats-Généraux, qui lui offrent la satisfaction qu'il désirait sur le pavillon et huit cent mille écus (2).

Cependant, à cette même époque, Louis XIV ne cesse de prodiguer des faveurs à la famille de Stuart. Le duc d'York va se remarier; c'est Louis XIV qui a négocié ce mariage à la Cour de Modène, et qui dote la jeune princesse comme une princesse du sang royal de France.

L'attachement de Charles II pour mademoiselle de

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 245.
(2) *Ibid.*, p. 247.



Kerouale se manifeste par une nouvelle faveur. Le Roi vient de la créer duchesse de Portsmouth, mais Louis XIV ne veut pas demeurer en reste. Il confère à la favorite la terre d'Aubigny en Berry (la mort du dernier duc de Richemond, de la Maison de Stuart, avait fait retourner ce domaine à la Couronne de France), pour que la duchesse en eût la jouissance pendant sa vie, et qu'elle passât, après sa mort, à celui des enfants naturels de Charles II, qu'il plairait à ce Roi de nommer, et aux descendants mâles de ce fils, « afin que la terre d'Au-»bigny demeurât dans la possession de l'illustre Mai-»son de Stuart (1). » Charles II nomma le fils qu'il avait eu de la duchesse de Portsmouth, et le créa duc de Richemond.

Mais la dispensation de tant de faveurs entrait dans le système politique de Louis XIV ; c'était un moyen certain d'entretenir la défiance du peuple anglais contre une famille si favorisée par l'ennemi de leur nation. Les Stuarts, plus avides que prévoyants, acceptaient ces bienfaits perfides ; ils eussent été sages, s'ils se fussent rappelés ce vers du poète :

« *Timeo Danaos et dona ferentes.* »

IX. La question du catholicisme avait déjà été aban-

(1) Lettres patentes de décembre 1673 (*Œuvres de Louis XIV*). — On dit qu'à cette occasion Louis XIV écrivit au père de la duchesse de Portsmouth la lettre suivante :

« MON FÉAL ET CHER SUJET,

» Les services importants que la duchesse de Portsmouth a rendus à la France, m'ont décidé à la créer pairesse, sous le titre de duchesse d'Aubigny, pour elle et toute sa descendance.

» J'espère que vous ne serez pas plus sévère que votre Roi, et que vous retirerez la malédiction que vous avez cru devoir faire peser sur votre malheureuse fille. Je vous en prie en ami, et je vous le demande en Roi.

» *Signé* : LOUIS. »



donnée par Charles II, comme on l'a vu plus haut. Toutefois, pour rassurer, à cet égard, le peuple anglais, Louis XIV crut utile de rappeler M. Colbert de Croissy de sa mission. Celui-ci se sentait suspect, « parce que, » disait-il, « on a répandu le bruit que ma négociation n'al» lait pas moins à introduire la religion papiste qu'à faire » la guerre aux Hollandais (1). » Les ministres craignaient ses visites et évitaient ses entretiens.

M. Colbert, voyant qu'il ne pouvait plus être utile au Roi, demanda son rappel, et Louis XIV, pour prouver qu'il n'avait pas l'intention de nuire au protestantisme en Angleterre, choisit pour son ambassadeur le marquis de Ruvigny, « qui était calviniste, mandataire des églises ré» formées de France auprès de lui, parent des Russels, » dont la famille était fort accréditée et jouissait d'une » considération étendue en Angleterre (2).

Le but de la mission de M. de Ruvigny était de travailler au maintien de l'alliance, en favorisant le duc de Buckingham, qui se disait partisan de la France, et en combattant le comte d'Arlington qui était partisan de l'Espagne et des Hollandais, et conseillait le rétablissement de la paix avec la République.

M. Colbert prit congé du Roi d'Angleterre le 11 janvier, alléguant, pour motif de sa retraite, « que les enne» mis de l'alliance des deux Rois assurant qu'il y avait un » traité secret concernant la religion, et prétendant qu'il » était chargé de maintenir ces liaisons odieuses au peu» ple, il était nécessaire qu'il fît cesser cette crainte par » sa retraite. »

Charles II lui donna, avant qu'il partît, une quittance générale de toutes les sommes qu'il avait reçues de

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 237.
(2) *Ibid.*, t. IV, p. 238.

Louis XIV, depuis le traité du 31 décembre 1670, et qui s'élevaient à huit millions de livres tournois (1), sommes qui furent perdues, et pour prix desquelles Louis XIV ne recueillit que l'abandon de son allié, comme M. Colbert le lui avait annoncé. En effet, Charles II avait trop peu de consistance dans le caractère, pour tenir bon contre une manifestation énergique du Parlement; car, disait M. Colbert en parlant des deux ministres rivaux, Buckingham et Arlington : « Quand ils concourraient tous deux, avec » leurs amis, au maintien de l'alliance de France, nous » doutons qu'il leur fût possible de faire revenir la plura- » lité des voix de la Chambre-Basse de leur emportement » contre la France, et nous croyons qu'ils auront beau- » coup de peine à porter le Roi leur maître à casser ou à » ajourner son Parlement, l'humeur de ce prince étant bien » contraire à ces résolutions hardies, et se laissant facile- » ment aller à la ruine de son autorité, sous l'espérance » de tirer quelque argent et continuer une vie très-douce » et sans embarras (27 novembre). »

Telle était la position de l'alliance entre les deux Couronnes, lorsque, par le départ de M. Colbert, le marquis de Ruvigny se trouva seul placé à la tête de l'ambassade. L'alliance périclitait, Louis XIV n'en doutait pas ; cependant il enjoignit à son nouvel ambassadeur de ne pas laisser paraître son mécontentement; lui-même le dissimulait vis-à-vis du Roi d'Angleterre : il a l'air de ne pas douter de sa bonne foi ; il le plaint, en quelque sorte, d'être réduit à manquer à ses engagements; et c'est ici le cas de remarquer avec quel art Louis XIV dirigeait ses négociations diplomatiques, avec quel talent surtout il savait choisir les hommes qu'il chargeait de ses négociations. Le chevalier de Grémonville avait fait merveille à

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 256.

Vienne pendant plusieurs années ; il avait retenu le faible et vacillant Léopold dans les intérêts de la France, par ses incartades et par son effronterie (le mot est de Louis XIV) ; mais à Londres, un négociateur comme M. de Grémonville eût été aussi déplacé qu'il était utile à la Cour Impériale. Louis XIV, qui traitait avec tant de hauteur ceux qu'il voulait, soit forcer à entrer dans son alliance, soit obliger à y demeurer, changeait de ton et de langage quand il traitait avec le cabinet britannique : toujours digne, il devenait gracieux, bienveillant, presque souple. La raison de cette différence dans le langage du puissant Roi vis-à-vis des autres souverains et du souverain de la Grande-Bretagne, c'est que partout ailleurs il n'avait affaire qu'à des princes plus ou moins puissants, mais qu'en Angleterre il rencontrait un Roi et une nation, et que là, il devait user de toute sa dextérité pour empêcher que ce Roi ne se réunît à son peuple pour arrêter le débordement de puissance de la France. La lutte était engagée entre Louis XIV et le peuple anglais, pour savoir si Charles II appartiendrait à ses peuples ou à une puissance de tout temps rivale de l'Angleterre.

X. Le Parlement allait se réunir, et la question allait se débattre entre la nation et la Couronne ; Charles II s'y préparait avec un ministère divisé sur la question de la paix et de la guerre. Buckingham, partisan de la France, voulait la continuation de celle-ci ; Arlington, au contraire, cherchait à faire prévaloir le parti de la paix.

On peut juger de l'esprit qui devait animer le Parlement et la manière dont il recevrait les propositions du Roi, par ce mot du comte d'Arlington à M. Colbert, peu de temps avant la réunion de cette assemblée : « Il m'a » dit lui-même, en exagérant le mauvais état des affaires » du gouvernement, que ce prince (Charles II) a telle-



» ment perdu l'estime de ses sujets, que tout ce qu'il dit » n'est ni cru ni craint (1). »

D'après cela, on peut juger de quelle manière les promesses du Roi devaient être reçues et que la Chambre des Communes serait bien plus disposée à prendre une attitude menaçante, qu'à se conduire d'une manière soumise et respectueuse. Ceci ne manqua pas d'arriver dès le début de la session. Les ministres du Roi s'étaient entendus avec l'ambassadeur de France pour que, dans son discours au Parlement, le Roi parlât de son alliance avec Louis XIV comme de la chose la plus inoffensive pour la nation.

« Dans son discours, conçu avec beaucoup d'adresse, » et prononcé avec une confiance affectée, Charles II an- » nonça à son Parlement, que les Hollandais lui avaient » fait des ouvertures de paix, avec le dessein de l'amuser » et sans aucune intention de la conclure ; qu'ils comp- » taient le brouiller avec son Parlement, et mettaient tout » leur espoir dans cette désunion; que les Chambres trom- » peraient une pareille attente : que le seul moyen d'ob- » tenir une bonne paix était d'avoir une bonne flotte ; » qu'on ne pouvait équiper une bonne flotte sans argent ; » qu'il leur demandait donc un secours suffisant, prompt » et surtout cordial. Parlant alors de l'alliance française, » il ajouta qu'on avait répandu le bruit d'articles extraor- » dinaires, secrets, et d'une dangereuse conséquence, con- » tenus dans les traités qui stipulaient cette alliance, mais » qu'il était prêt, si on voulait nommer un comité pour » les examiner, à les lui communiquer sans aucune ré- » serve (17 janvier) (2). »

La Chambre des Communes fut sur le point de se laisser

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 237.
(2) *Ibid.*, t. IV, p. 259.

séduire par la franchise apparente de ce discours et par l'offre royale; mais, au lieu de passer outre immédiatement, la Chambre s'ajourna au 22, et, pendant ce peu de jours, l'effet produit par le discours fut entièrement perdu; ce que l'ambassadeur de France avait prévu.

On put juger de l'esprit des Communes quand elles débutèrent, après leur ajournement, par la demande d'une enquête contre les conseillers *enclins au papisme* ou *dangereux,* qui avaient consenti à la déclaration d'*indulgence,* conclu l'alliance avec la France, provoqué la guerre contre les Provinces-Unies, suspendu le paiement des créanciers publics, réuni une armée sans l'autorisation du Parlement, donné le commandement de cette armée à un étranger, négocié le mariage du duc d'York avec une princesse catholique, et prorogé récemment les Chambres (1).

Le cabinet contre lequel se formulait cette terrible accusation n'était cependant plus là pour y répondre, car Lord Clifford était mort, et Lord Shaftesbury, qui, lors de son discours-ministre, avait lâché son fameux *Delenda est Carthago,* avait viré de bord; après avoir soufflé la guerre, comme ministre, il soufflait la paix, après avoir quitté le parti de la Cour, pour se faire chef ardent et audacieux de l'opposition. Il ne restait donc, pour répondre à cette accusation, que les ducs de Buckingham et Lauderdale et le comte d'Arlington. Ce fut contre ces trois seigneurs que se tourna toute la fureur des Communes; elles supplièrent d'abord le Roi d'éloigner pour toujours, de sa présence et de ses conseils, le duc de Lauderdale, qu'elles accusaient d'avoir levé une armée en Ecosse pour établir le pouvoir arbitraire en Angleterre, et d'avoir soutenu qu'on devait obéir aux édits du Roi,

(1) Lingard, t. XII, p. 357 et 358. — Rapin Thoyras, t. X, p. 337-339.

à l'égal des lois. Buckingham et Arlington furent ensuite mis en cause pour le fait d'actes qualifiés de trahison envers le pays. Le duc de Buckingham alla se justifier devant la Chambre, « et le fit d'une manière soumise et » populaire, » rejetant sur les autres conseillers les faits mis à sa charge, et disant, en faisant allusion au Roi et au duc d'Yorck : « Qu'un homme pouvait courre le lièvre » avec une meute de chiens courants, mais non avec une » couple de homards (1). » La Chambre vota cependant qu'il serait éloigné des conseils de la Couronne.

Le comte d'Arlington eut à se défendre après cela. Mais, comme on savait que ce seigneur était partisan de la paix de la Hollande et de l'Espagne, et qu'il ne s'attacha point, comme le duc de Buckingham l'avait fait, à défendre l'alliance française, les Communes usèrent de plus de ménagement à son égard ; elles décidèrent qu'on rechercherait les articles sur lesquels on pourrait, à l'aide de preuves, porter contre lui une accusation fondée (2).

M. de Ruvigny, en rendant compte à sa Cour de ce qui se passait, dit : « Toutes les affaires demeurent en sus» pens, jusqu'à ce que ces messieurs aient réglé celles de » Withehall, et qu'il leur plaise de se mêler des étran» gères (29 janvier). »

Ces démonstrations étaient trop énergiques pour ne pas faire reculer le vacillant Charles II ; aussi le vit-on bientôt justifier l'épigramme lancée contre lui et le duc d'Yorck par le duc de Buckingham, quand il eut acquis la certitude que cette guerre, entreprise, dans l'origine, pour se rendre indépendant du Parlement, allait le mettre, plus que jamais, dans la dépendance de cette assemblée.

(1) Lingard, t. XII, p. 363.
(2) *Ibid.*, t. XII, p. 363.

XI. Il est douteux qu'au prix des plus importantes concessions, le Parlement eût consenti à accorder des fonds pour la prolongation d'une guerre si impopulaire ; mais, dans tous les cas, le Roi n'en voulait point faire pour obtenir de l'argent. Charles II préféra sacrifier l'alliance de la France; ce motif, joint aux menaces de l'Espagne de prendre les armes contre l'Angleterre, détermina le cabinet britannique à entrer en accommodement avec les Etats-Généraux. Le comte d'Arlington, « que les cabales » des Espagnols et des Hollandais, jointes à celles de la » Cour et du duc d'Ormond dans la Chambre des Com» munes, » avaient préservé du sort subi par les ducs de Lauderdale et de Buckingham, dit à M. de Ruvigny : « Que le Roi son maître devait, sans perdre de temps, » penser à tout ce qui devait faciliter la paix (1). »

L'ambassadeur d'Espagne venait de présenter à Charles II, au nom des Etats-Généraux, une lettre qui contenait leurs propositions de paix. Ce prince assurait à M. de Ruvigny qu'elles n'étaient pas satisfaisantes; cependant, pour mettre son honneur à couvert, il demande de nouveau que Louis XIV donne son consentement à cette négociation séparée (1er février). Mais, le surlendemain, sans en prévenir l'ambassadeur de France, Charles II soumet au Parlement les propositions des Etats. Bien plus, par son discours aux Chambres, le Roi abandonne la décision au Parlement. M. de Ruvigny, après avoir parlé de la démarche inattendue du Roi d'Angleterre, reproduit, dans sa dépêche, la partie du discours du Roi où il dit : « Que » c'était sur cela qu'il leur demandait leur avis, parce que, » s'ils trouvaient ces propositions telles qu'elles pussent » être acceptées, leur sentiment serait d'un grand poids » sur son esprit, et que, si, au contraire, ils les trouvaient

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV. p. 264.



» défectueuses, il espérait qu'ils lui donneraient non-seu-» lement leur avis, mais leur assistance, pour obtenir des » conditions plus avantageuses..... Ce discours fut ap-» plaudi des membres de la Chambre-Basse, comme ils » ont accoutumé de faire quand ils veulent marquer qu'ils » sont contents de ce que le Roi d'Angleterre leur dit. »

Quant à l'effet produit par cette détermination de Charles II, voici ce que M. de Ruvigny en dit : « Tout le » monde a regardé ce dernier discours du Roi d'Angle-» terre comme s'il laissait le Parlement dans la nécessité » d'examiner les propositions des Hollandais, sans se » mettre en peine du traité avec la France, jusque là » que ceux de la Cour et du Parlement qui me parlent » plus franchement, m'ont fait une espèce de compliment » de condoléance, et la plupart ont cru que le traité avec » les Etats-Généraux était déjà arrêté, et qu'il serait con-» clu, sur les avis du Parlement, dans moins de trois » jours (5 février 1674). »

La Chambre des Communes décida, le 6 février, d'exprimer au Roi le désir « qu'il traitât avec les Etats » pour parvenir à une paix prompte; » et la Chambre des Lords se joignit à cette résolution le lendemain.

Tout ce que l'habileté de M. de Ruvigny put obtenir fut « qu'on parlât de Louis XIV comme d'un grand Roi, et » non comme d'un ennemi de la religion et du gouverne-» ment de l'Angleterre, et qu'on s'exprimât *honnêtement* » sur la France..... Mais ce retour aux convenances en-» vers un puissant souverain et un grand pays était pro-» duit par la confiance même qu'on avait dans une paix » prochaine (1). »

En même temps Charles II faisait témoigner à Louis XIV, par son ambassadeur, « combien il était affligé d'être con-

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 266.



» traint de céder à la nécessité de ses affaires et à la vio-
» lence que lui faisait la Chambre-Basse, et que rien ne
» serait capable de l'en consoler, que si le Roi voulait bien
» lui faire connaître qu'il compatissait à sa situation, et
» que cette conduite involontaire ne diminuait rien de son
» amitié pour lui. »

Il lui écrivit ensuite de sa main pour lui exprimer lui-même « son extrême douleur, lui demander de le plain-
» dre plutôt que de l'accuser d'un consentement qui lui
» avait été arraché (1). »

La réponse de Louis XIV prouve combien il avait à cœur de ne pas s'aliéner l'attachement du Roi de la Grande-Bretagne. Il déplore avec Charles II cette paix séparée qui brise leur alliance, et il lui dit : « Je vous en
» plains, au lieu de m'en plaindre; et, comme je vois, par
» votre lettre, que vous avez cédé seulement à l'impuis-
» sance de soutenir plus longtemps la guerre, lorsque
» votre Parlement vous en refusait les moyens, sans que
» votre affection pour moi en ait été diminuée, assurez-vous
» que la mienne sera toujours la même pour vous, et que,
» dans toutes les occasions qui regarderont vos avantages
» et votre gloire, vous éprouverez combien est solide le
» fondement que vous devez faire sur mon amitié
» (14 février). »

Charles II se montra très-sensible à la générosité de Louis XIV. « On ne peut guère montrer plus de joie que
» ce prince n'en a fait paraître sur tout ce que je lui ai
» dit des sentiments de Votre Majesté, » écrivait le marquis de Ruvigny à Louis XIV. Enfin, le Roi d'Angleterre promettait à l'ambassadeur de France : de ne point rappeler le corps auxiliaire anglais, malgré les instances des Hollandais ou du Parlement; de laisser ses plénipoten-

(1) *Succession d'Espagne*. t. IV. p. 267.

tiaires à Cologne, dans l'intérêt de la France. Louis XIV avait témoigné le désir que le Roi d'Angleterre lui ménageât une suspension d'armes sur mer; mais, dans les circonstances du moment, on ne pouvait l'espérer des Etats-Généraux (1).

La paix entre l'Angleterre et la République fut signée à Londres le 19 février. Par ce traité, la paix de Breda, de 1667, et le traité de navigation de l'année d'après, furent conservés et renouvelés en entier. Les Etats consentirent que leurs vaisseaux et leurs flottes baissassent leur pavillon et leurs voiles de hunier devant tout vaisseau de guerre anglais, dans toutes les parties de la mer, depuis le cap Finistère jusqu'au cap Van-Staten en Norwége, non pas seulement par courtoisie, mais de droit.

On évita de parler du tribut réclamé pour la liberté de pêcher le hareng dans les mers de la Grande-Bretagne.

Le réglement des questions coloniales fut renvoyé à une commission, et tout point en litige, s'il n'était aplani dans l'espace de trois mois, déféré à l'arbitrage de la Cour d'Espagne.

Les Etats-Généraux s'engageaient à payer deux millions de florins pour les frais de la guerre.

Charles II avait précédemment demandé, pour le prince d'Orange, l'hérédité des dignités de stathouder et de capitaine-amiral-général de l'Union, mais il n'en fut pas question dans le cours de ces négociations; car les Etats de Hollande venaient tout récemment de proclamer cette hérédité en faveur de Guillaume III.

Le 21 février, Charles II annonça à son Parlement « qu'il avait fait une paix prompte avec les Etats comme

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 268.

» ils l'en avaient prié, honorable, et, comme il l'espérait, » durable (1). » Mais, loin que cet acte de condescendance de la royauté eût rendu les Communes plus traitables, Charles II prorogea de nouveau le Parlement (4 mars) jusqu'au 20 novembre; « ce qui causa une grande sur- » prise et le laissa plus pauvre, mais plus indépen- » dant (2). » Ce même jour, 4 mars, il écrit à Louis XIV, lui promet de lui laisser le corps auxiliaire anglais, et lui offre sa médiation (3). Le Parlement n'était plus là. Alors succède à l'alliance patente entre les deux Rois, une alliance secrète qui fut peut-être plus utile à Louis XIV que la coopération active du Roi de la Grande-Bretagne.

On trouve la preuve de la duplicité de Charles II dans les dépêches du marquis de Ruvigny. Celui-ci dit que le Roi s'exprimait souvent, dans les termes les plus énergiques, sur sa déloyauté d'avoir abandonné la cause de la France; et, en ce qui concerne le rappel des troupes anglaises à la solde de la France, sollicité par le prince d'Orange comme une conséquence du rétablissement de la paix, M. de Ruvigny écrivait : « Et pour les troupes » anglaises qui sont en France, il (le Roi) m'a dit, plus » positivement encore que n'avait fait son ministre, qu'il » ne les rappellerait point, quelques instances qui lui en » eussent été faites, soit par les Espagnols et les Hollan- » dais, soit par le Parlement même (19 février). »

Enfin, si, pour donner une apparente satisfaction au

(1) Lingard, t. XII, chap. IV. — *Journaux des Lords*, 616-922-8. — Temple, t. II, p. 247-250. — Wag., t. XIV, p. 293-299. — Dalrymple, *Ap.*, p. 78-98. (Letters from Colbert de Croissy to his court and other papers, which mark the caracter and conduct of the prince of Orange, the duke of York, Lord Sunderland, the *cabal* and king Charles, with the secret history during the second dutch war, and the conclusion of the peace between England and Holland in 1674).

(2) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 271.

(3) *Ibid.*, t. IV, p. 271.



prince d'Orange, Charles II promet, qu'à l'avenir, il ne permettra plus le recrutement de ses troupes (1), la correspondance de M. de Ruvigny démontre que le Roi d'Angleterre donna des assurances entièrement opposées à la Cour de France (2), en violation de l'article secret du traité portant : « Qu'aucune des deux puissances n'ai » derait les ennemis de l'autre (3). »

Cependant les Etats-Généraux ne crurent point avoir acheté trop cher l'apparente neutralité de l'Angleterre, à une époque où la balance penchait si fort du côté de la France, et le peuple anglais considéra, de son côté, cette paix comme une nouvelle humiliation que la Cour subissait. C'était un véritable triomphe national que la rupture d'une alliance dans laquelle la France trouvait beaucoup à gagner, et où l'Angleterre s'exposait à voir engloutir ce qu'elle considérait comme deux choses inséparables : ses libertés et son Eglise établie; Charles II n'ayant entrepris cette guerre que dans l'espoir de ruiner l'une et l'autre.

(1) Temple, t. II, p. 250.
(2) Dalrymple, *App.*, p. 108.
(3) Dumont, *Corps dipl.*, t. VII, p. 253.



CHAPITRE ONZIÈME.

GRANDE-ALLIANCE.

OUVERTURE DU CONGRÈS DE NIMÈGUE.

> The prince of Orange alone acted with invincible firmness like a patriot and a hero.
>
> (BOLINGBROKE).



SOMMAIRE.



GRANDE-ALLIANCE.

OUVERTURE DU CONGRÈS DE NIMÈGUE.

I. Aussitôt après la paix de Westminster, le cabinet britannique offrit sa médiation aux puissances belligérantes; mais les Etats-Généraux et la Maison d'Autriche rejetèrent le traité d'Aix-la-Chapelle comme base de la pacification : ils visaient à faire rentrer la France dans ses anciennes limites, tandis que Louis XIV, s'appuyant sur sa supériorité, refusait tout autre alternative que celle de garder ses dernières conquêtes ou de les échanger contre des équivalents.

Le changement favorable qui s'était opéré dans la situation des Provinces-Unies, aurait pu engager Louis XIV à accorder une paix avantageuse aux Etats-Généraux; car la guerre de Hollande allait finir, et une autre guerre, aux dépens de l'Espagne et de la Maison d'Autriche, allait commencer. Ce que Louis XIV consentait à perdre d'un côté, il voulait le regagner de l'autre; mais les Etats-Gé-



néraux et leurs nouveaux alliés voulaient une paix générale ou la continuation de la guerre. Dès le mois d'octobre 1673, les plénipotentiaires hollandais avaient déclaré aux médiateurs suédois : « Qu'ils n'avaient pu accepter » l'ultimatum des deux Rois qui les avaient attaqués sans » raison légitime, et qu'ils se trouvaient obligés de remet- » tre la conclusion de cette affaire à la protection divine » et à la justice de leur cause. Ils demandèrent, d'ail- » leurs, qu'on admît leurs nouveaux alliés dans les négo- » ciations, et qu'on donnât, avant tout, des passeports aux » plénipotentiaires du duc de Lorraine. Dès ce moment, les » plénipotentiaires hollandais annoncèrent qu'ils ne pou- » vaient plus rien écouter (1). »

Louis XIV refuse ces nouvelles exigences. Il prescrit à ses ambassadeurs de borner l'intervention de l'Empire aux affaires qui intéresseraient l'Allemagne, de n'accepter aucune ouverture sur les dix villes d'Alsace et sur les feudataires des trois évêchés ; enfin, il persiste dans l'exclusion du duc de Lorraine de la conférence.

Cet accaparement injuste, cette spoliation d'un prince de son Etat, parce que ce duché convenait à Louis XIV, fournit l'occasion à M. Courtin, un des plénipotentiaires au congrès, d'écrire à M. de Louvois, une lettre admirable dans laquelle il blâme, sans ménagement, la politique envahissante du Roi de France. On y lit les passages suivants :

« Si vous voulez que je continue à vous parler en homme » de bien, je vous dirai que je comprends les raisons pour » lesquelles le Roi ne doit pas accorder de passeports aux » députés de M. de Lorraine. Sa Majesté est fondée en » exemple, pour s'arrêter à cette formalité ; mais je ne » vois pas qu'on puisse soutenir à la vue de toute la chré-

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 273.



» tienté, à moins de s'en attirer le blâme universel, que » le Roi veuille retenir la Lorraine par une usurpation à » laquelle même, comme vous savez, on n'a pu donner de » couleur quand on l'a faite. »

Et plus loin on lit encore : « Permettez-moi, Monsieur, » d'ajouter encore, sur ce point, que la conduite du Roi a » paru, depuis quelque temps, si pleine de hauteur et » d'autorité, même à l'égard des étrangers, qu'il est ab- » solument nécessaire, si le Roi veut avoir des amis, » qu'il justifie pleinement ses intentions, autrement il » arrivera que, non-seulement la Suède et les princes de » l'Empire alliés de Sa Majesté ne prendront point de part » à cette guerre, mais même que l'Angleterre, qui est déjà » lasse de la soutenir, et qui n'y voit rien à gagner dans » la suite, ou s'accommodera sans le Roi, ou le réduira, » pour ne pas demeurer son alliée dans une affaire difficile » et dangereuse, à modérer considérablement sa satisfac- » tion (4 novembre 1673) (1). »

M. Courtin était bon prophète; mais Louvois, qui avait donné pour devise à son souverain : *Seul contre tous* (2), ne pouvait comprendre la haute pensée et la moralité de cette belle lettre. Louis XIV, cependant, ne brisa pas celui qui eut le courage de l'écrire.

Cette position, déjà très-difficile, devint inextricable au printemps de 1674, après la conclusion de la paix séparée entre l'Angleterre et les Etats-Généraux. De ce moment, tout moyen de s'entendre devint impossible, et le congrès se serait dissous de lui-même, si un événement

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 274.

(2) On lit dans le testament politique de M. Louvois le passage suivant : « Si jamais devise a été juste, » dit-il en s'adressant à Louis XIV, « c'est » celle qui a été faite pour Votre Majesté : *Seul contre tous*. » (T. IV du *Recueil des Testaments politiques*.)

ne fût survenu qui hâta la fin de ces conférences. Voici ce qui y donna lieu :

Le prince Guillaume de Furstenberg, principal conseiller de l'Électeur de Cologne et chanoine de son chapitre, avait été accrédité près du congrès comme plénipotentiaire de l'Électeur. Lui et son frère, l'évêque de Strasbourg, étaient tout dévoués à la France, et avaient le plus grand ascendant sur l'esprit de l'Électeur. C'était d'après leurs conseils qu'on avait ouvert l'électorat aux Français, pour leur faciliter la conquête des Provinces-Unies, en 1672. Le prince Guillaume était considéré, en Allemagne, comme un ennemi de l'Empire, et l'Empereur espérait que l'Électeur, privé de ce conseiller, quitterait le parti de la France ; en conséquence, il fit enlever le prince Guillaume par un parti d'hommes armés, sous les ordres du marquis Obizzi (14 février), et le fit conduire prisonnier à Vienne. Les plénipotentiaires français et ceux du médiateur s'élevèrent avec force contre cette violation du droit des gens; mais la Cour impériale se montra décidée à ne tenir aucun compte de leurs réclamations. Alors Louis XIV ordonna à ses ambassadeurs de quitter une ville où la foi publique et le droit des gens étaient impunément violés ; et, le 16 avril, les ambassadeurs de France quittèrent Cologne. Ce départ fut suivi de celui des plénipotentiaires de toutes les autres puissances (1).

II. Les démêlés du congrès, et surtout le dernier incident qui le rompit si brusquement, contribuèrent à exalter les esprits ; l'on sentit, généralement, le besoin de se liguer plus étroitement contre l'ennemi commun. C'est ainsi que l'alliance entre les Etats-Généraux, l'Empereur et l'Espagne, du 30 août de l'année précédente, s'accrut successivement par l'accession de plusieurs nou-

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 280.



veaux confédérés, qui y entrèrent par des traités particuliers.

L'Électeur de Brandebourg s'empressa de renoncer à la neutralité ruineuse à laquelle il s'était vu contraint de souscrire l'année précédente; il prit part à la ligue (1). On y vit entrer aussi le duc de Brunswick-Lunenbourg (2) et le Roi de Danemarck (3), et, plus tard, l'alliance fut grossie par l'accession des évêques de Munster et d'Osnabruck et du comte palatin de Neubourg. Enfin, l'Empire déclara la guerre au Roi de France au mois de juin de cette année. Cette ligue de princes prit alors le nom de *Grande-Alliance;* il lui manquait cependant la coopération de l'Angleterre, condition indispensable pour effectuer ce qu'elle se proposait : l'abaissement de Louis XIV. Mais était-ce aux Stuarts qu'il fallait s'adresser pour l'obtenir? Le peuple anglais y aurait donné de grand cœur son consentement, le Parlement l'eût fait avec joie, et sa satisfaction se serait traduite par le vote d'abondants subsides; mais la Cour? Jamais elle n'y aurait consenti; les Stuarts eussent cru signer l'acte par lequel ils abdiquaient la Couronne ! et c'était là que résidait la toute-puissance de la France et de son Roi. Aussi l'Europe voyait-elle dans ce prince un ennemi ardent, acharné, peu loyal à la vérité, mais ouvertement hostile à tout ce qui pouvait s'opposer à son ambition, tandis qu'elle voyait avec mépris dans les Stuarts des ennemis honteux, toujours prêts à vendre la liberté du continent pour un salaire étranger.

C'est ainsi que cette alliance demeura frappée de faiblesse, parce que l'Angleterre ne marchait point avec

(1) 1er juillet 1674.
(2) 20 juin 1674.
(3) 10 juillet 1674.



elle, et qu'au lieu de donner l'essor, le cabinet britannique arrêtait l'impulsion; cependant cette alliance fit de grandes choses : elle sauva la République; car les Français, obligés de se défendre sur plusieurs points à la fois, renoncèrent alors à la garde de leurs conquêtes dans les Provinces-Unies.

L'intervention de Guillaume III dans les affaires publiques de l'Europe y amena une révolution complète, et voici comment :

Avant et depuis la paix de Westphalie, les puissances protestantes, excitées par leur crainte de la Maison d'Autriche et par leur aversion pour le catholicisme, n'avaient cru pouvoir se soustraire à ces deux dangers qu'en acceptant le patronage puissant de la France, patronage qui bientôt devint une autre tyrannie. Guillaume III comprit toute l'absurdité de ce système qui conduisait directement à l'anéantissement de l'indépendance du continent; il résolut d'arracher l'Europe à ce danger : il sentit qu'il était plus que temps de mettre de côté ces vieilles rancunes politiques, nées à la suite de la réforme religieuse, entre les Etats protestants et les puissances catholiques; il comprit, en un mot, que si le parti protestant ne voulait pas être cause de la ruine de la liberté européenne, il fallait qu'il entrât dans une voie nouvelle, c'est-à-dire qu'il eût à renoncer à l'appui de la France pour se réunir aux puissances catholiques, afin de combattre, à forces réunies, la trop grande puissance de Louis XIV.

Les premiers pas dans cette route de salut général furent faits par la conclusion de la Grande-Alliance qui suivit la rupture du congrès, en 1674. Telle fut la révolution politique à laquelle Guillaume III eut la gloire d'attacher son nom au début de sa participation aux affaires publiques.

III. Déjà, en novembre 1673, une partie du pays conquis en 1672 par Louis XIV, avait été évacuée par ses armées, et, vers la fin d'avril et dans les premiers jours de mai 1674, Louis XIV ordonna au maréchal de Bellefonds de retirer ses garnisons des principales villes qu'elles occupaient encore dans les Provinces-Unies. Ainsi, Arnhem, Zutphen, Tiel, Bommel, Nimègue, Kuylenburg et plusieurs autres places et forts sur le Bas-Rhin furent évacués. Les Français ne conservèrent, de leurs conquêtes sur la République, que les villes de Grave et de Maastricht. Le maréchal de Bellefonds ramena ses troupes en Flandre.

« L'entreprise de Hollande, depuis longtemps man-» quée, fut alors définitivement abandonnée. Louis XIV, » qui avait réuni tant d'alliés et dirigé tant de forces contre » cette petite République abandonnée de tout le monde, » n'avait pas conduit la guerre avec la même habileté que » les négociations qui l'avaient précédée. »

Le même auteur signale comme des fautes faites pendant cette guerre : 1° D'avoir négligé de marcher sur Amsterdam après le passage des rivières;

2° D'avoir dispersé l'armée dans des garnisons pendant la campagne de 1672, au lieu de la concentrer et de poursuivre l'invasion jusqu'à ce qu'il l'eût achevée ;

3° D'avoir refusé les conditions qui lui avaient été offertes à la fin de juin 1672;

4° De n'avoir laissé que quelques milliers d'hommes à la disposition du duc de Luxembourg, dans l'hiver de 1672 à 1673;

5° D'avoir employé au siége de Maastricht, au printemps de 1673, une armée de quarante mille hommes, au lieu de la partager entre Turenne et Condé, afin que l'un attaquât les Impériaux, l'autre les Hollandais, com-

promettant ainsi, pour une entreprise secondaire, son but principal, qui était de presser les Hollandais au point de les forcer à se soumettre (1).

Mais ceci n'était que des fautes secondaires; la principale fut d'avoir cru pouvoir se dispenser de se rendre maître, au début de la guerre, des Pays-Bas espagnols, afin de faire de ces provinces la base des opérations militaires dirigées contre les Provinces-Unies, et d'avoir préféré passer sur les terres de l'Empire pour attaquer la République. Ainsi faisant, Louis XIV foula plusieurs princes allemands, qui, par leurs justes plaintes, finirent par réveiller l'Empereur de sa torpeur, et le forcèrent, comme chef du Corps germanique, à se déclarer contre Louis XIV. Léopold Ier n'aurait pas mieux demandé que de pouvoir rester tranquille, et la crainte qu'il avait de se brouiller avec le Roi de France était si grande, qu'il eût probablement assisté à l'invasion des Pays-Bas espagnols, sans recourir aux armes. Ce furent les instances de l'Électeur de Brandebourg qui déterminèrent, à grand'peine, l'Empereur à rompre avec la France; car la Cour de Madrid n'eût probablement pas eu assez d'influence, pour animer contre Louis XIV l'automate qui présidait aux destinées de l'Empire.

Louis XIV fut considéré comme ayant joui avec trop d'orgueil de l'éclat d'un triomphe si passager. Les monuments destinés à éterniser le souvenir de la guerre de Hollande s'élevaient à Paris, et ornaient les galeries de Versailles; mais, plus solides que la conquête qu'ils glorifiaient, ils restèrent là comme un témoignage d'une agression injuste et du courage avec lequel elle fut repoussée.

« C'est en Hollande, » dit M. Mignet, « qu'eut lieu le

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 283.



» naufrage de la politique ancienne, suivie sans interrup- » tion sous Henri IV, Richelieu, Mazarin et Lionne (1). » L'entrée de Louis XIV dans les Pays-Bas espagnols avait » alarmé les Provinces-Unies; l'invasion des Provinces- » Unies alarma l'Allemagne. L'une avait amené la Triple- » Alliance ; l'autre provoqua la *Grande-Alliance* de l'em- » pereur Léopold, de l'Électeur de Brandebourg, de la » plupart des Etats de l'Empire, à laquelle s'adjoignit le Roi » d'Espagne. La Suède fut vaincue dans cette guerre, qui » fut le dernier acte de son assistance; l'Angleterre se déta- » cha de la France, ainsi que l'Électeur de Cologne et » l'évêque de Munster. Louis XIV resta seul, comme le » désirait Louvois (2). » Mais, que de grandeur, que de pré- voyance, que de prudence dans cet isolement ! Louis XIV ne voulait rien laisser au hasard, rien laisser à la fortune; car, n'étant pas le produit éphémère du hasard et de la fortune, il croyait qu'il était de la sagesse d'un grand Roi de songer plutôt à garantir l'intégrité de son royaume, qu'à conserver des conquêtes qui affaiblissaient son sys- tème de défense. Aussi la France ne put-elle être entamée sous son règne.

IV. En moins de deux ans, Guillaume procura à la République le rétablissement de la paix avec l'Angleterre; il délivra sa patrie de la présence d'une armée ennemie, conserva l'intégrité du territoire des Provinces-Unies, et assoupit, par sa prudence, ces divisions intestines, source féconde de désastres et de faiblesse pour l'Etat. En contemplant l'ouvrage d'un jeune homme de vingt-quatre ans, qui eut à lutter contre des obstacles si grands, contre

(1) Ceci s'explique par la raison toute naturelle que, sous Henri IV, Richelieu et Mazarin, la politique de la France tendait à devenir puissance dominante, et que cette politique dut nécessairement se modifier du jour où la France était devenue puissance sans rivale en Europe.

(2) *Succession d'Espagne*, INTRODUCTION, t. I, p. 62.



des maux si invétérés, contre des forces si formidables, avec des moyens si faibles, si disproportionnés, ne peut-on pas lui appliquer avec justice ces mots d'un grand orateur romain : « *Neque enim est ulla res in quâ propiùs » ad Deorum numen virtus accedat humana, quam civita- » tes aut condere novas, aut conservare jam conditas* (1)? »

A ce jugement nous ajouterons celui d'un homme d'État célèbre, de Fox. « Les circonstances, » dit l'auteur de l'Histoire des deux derniers Rois de la Maison de Stuart, « qui accompagnèrent la première apparition du prince » d'Orange sur le théâtre des affaires, furent, sous tous les » rapports, extrêmement heureuses pour lui, pour l'An- » gleterre et pour l'Europe. D'un âge à recevoir les plus » fortes impressions, et d'un caractère à rendre ces im- » pressions durables, ce prince entra dans le monde lors- » que la déplorable situation des Provinces-Unies ne pou- » vait manquer d'exciter dans le cœur de tout Hollandais » la plus grande horreur pour l'insolente ambition de » Louis XIV, et le plus grand mépris pour le gouverne- » ment anglais, capable de méconnaître ou de trahir les » intérêts de son pays, jusqu'à se prêter aux vues du mo- » narque français. Ce fut au milieu de ces dispositions, que » le prince d'Orange reçut pour toujours la trempe de son » caractère, et ces premières impressions commandèrent » à son cœur pendant tout le reste de sa vie. Rien de plus » analogue que ces sentiments aux différentes positions » dans lesquelles la destinée de ce grand homme devait le » placer. Le jour sous lequel il envisagea Louis XIV fit de » lui le protecteur naturel de l'indépendance européenne, » et, en Angleterre, l'influence française et le pouvoir ar- » bitraire étaient alors tellement identifiés, que celui-là » semblait être élevé tout exprès pour devenir le défenseur

(1) M. T. Ciceronis, *De Republica*, lib. I, cap. VII.

» de la liberté anglaise, qui, non-seulement avait désap-
» prouvé, mais encore déploré les funestes effets des liai-
» sons de Charles avec la France. Les nobles efforts de ce
» prince en faveur de son pays, le bonheur qu'il eut de le
» sauver d'une situation qui paraissait absolument déses-
» pérée, les revers et les humiliations de Louis XIV, qui
» en furent la suite, forment, dans l'histoire, un tableau
» sur lequel on se repose toujours avec complaisance. »

Louis XIV, qui s'était doucement enivré de ses projets ambitieux, parce qu'il n'avait pas prévu d'obstacle sérieux à leur exécution, Louis XIV comprit que ces projets flatteurs avaient cependant leurs épines, du jour où il se trouva placé en face d'un homme aussi habile à les démêler que capable de les traverser.

Rivaux de génie, chacun dans leur genre, ce fut alors une lutte d'habileté qui s'établit entre Louis XIV et Guillaume III. De ce jour aussi, le drame historique que nous décrivons augmente d'intérêt, et prend des proportions plus grandioses, à mesure que le système d'agression du plus fort prend plus de développement, et que celui de la résistance du plus faible s'organise avec plus d'habileté et de persévérance (1).

(1) On a souvent reproché aux historiens de ne pas posséder le talent d'introduire de la clarté dans leurs compositions, et de n'offrir à leurs lecteurs que des tableaux confus qui ont peine à se graver dans la mémoire. Ce n'est pas toujours la faute des historiens, mais bien celle de l'histoire qui, pour la plupart du temps, n'est qu'un assemblage de faits confus, et souvent sans liaison entr'eux.

Exposer avec ordre, et d'une manière un peu systématique, ce qui ne l'est pas en soi-même, est impossible à l'écrivain. Il ne se présente que rarement dans l'histoire, des époques où les intérêts divers sont si nettement dessinés, qu'il est facile à l'historien de les tracer avec clarté et précision ; c'est une bonne fortune pour l'historien, de mettre la main sur une telle époque, car sa tâche est par cela même allégée de moitié.

Parmi ces époques historiques *privilégiées*, pourrait-on dire, on peut compter d'abord celle dont nous offrons le tableau dans cet ouvrage.



V. Voici un tableau rapide, mais exact, de la situation des affaires à l'époque de la rupture du congrès de Cologne.

« La guerre que Louis XIV alluma en attaquant si violemment la République, et en faisant un usage si arbitraire de ses premiers succès, devint générale; elle s'étendit dans les Pays-Bas, en Espagne, en Sicile, sur le Haut et Bas-Rhin, en Danemarck, en Suède et dans les domaines de ces deux Couronnes en Allemagne, dans la Méditerranée, dans la Baltique et sur l'Océan.

» La France soutenait cependant cette guerre avec avantage de tous les côtés. L'Espagne n'avait pas assez de forces pour soutenir à la fois sa domination en Sicile, pour défendre ses frontières des Pyrénées, et pour résister aux efforts puissants des Français dans les Pays-Bas.

» L'Empire était divisé, et, parmi les princes qui agirent contre la France, il n'existait ni union dans leurs conseils, ni concert dans leurs projets, ni ordre dans leurs préparatifs, ni vigueur dans leur exécution, et, pour tout dire en un mot, il n'y avait pas, dans toute la Ligue, un seul homme dont l'habileté pût contrebalancer le prince de Condé ou le maréchal de Turenne, ou quelques-uns qui pussent être mis sur la même ligne que les Luxembourg, les Créqui, les Schomberg et autres généraux d'une réputation inférieure qui abondaient dans les armées du Roi de France.

» L'Empereur choisit ce moment pour faire une nouvelle

Il en est une autre qui semble éminemment favorable sous le point de vue de la clarté de la position : c'est l'histoire du Consulat et de l'Empire, soit qu'on la traite au point de vue français, soit qu'on la considère sous le point de vue européen, c'est-à-dire anti-français.

Enfin, un troisième sujet d'histoire infiniment propre à être rendu avec clarté et méthode, nous semble être l'histoire du développement de la puissance russe et de l'esprit qui préside à ce développement colossal et systématique.



» invasion dans les libertés de la Hongrie et pour opprimer ses sujets protestants.

» Le prince d'Orange seul agit avec une fermeté inébranlable, comme un patriote et comme un héros. Ni » les séductions de la France et de l'Angleterre, ni les » tentations de l'ambition ou celles de l'intérêt personnel » ne purent le faire dévier du véritable intérêt de sa patrie » et de celui de l'Europe en général. Il leva plus de sièges et perdit plus de batailles, a-t-on dit, qu'aucun autre général de son temps, soit : mais ces défaites étaient » évidemment dues à des circonstances indépendantes de » sa volonté, tandis que l'énergie que ces défaites ne purent » jamais abattre provenait toute de lui. Il rencontrait des » obstacles dans la République ; les gouverneurs-généraux des Pays-Bas contrariaient souvent ses mesures ; les » alliés de l'Empire les rompaient souvent aussi, et il est » très-probable que souvent même il fut trahi. Il le fut peut-être par le général impérial de Souches, un Français, et, » d'après le dire général et selon toutes les apparences, » un homme vendu à Louvois.

» Le prince d'Orange n'avait pas encore assez de crédit » ni assez d'autorité pour se constituer comme le centre » de la Confédération, comme l'âme qui anime et fait fonctionner un si grand corps ; plus tard, il le devint ; mais, » à cette époque, il ne pouvait pas aspirer à un rôle aussi » élevé. Il n'y avait pas d'autre prince ou général à qui » il pût aller, et les conséquences de cette absence se manifestèrent dans presque toutes les circonstances de cette » guerre.

» La France était entourée d'une multitude d'ennemis, » tous intéressés à sa ruine ; mais, comme les fondateurs » de Babel, ils parlaient des langues différentes, et ainsi » que les premiers furent incapables d'édifier, les autres

» furent dans l'impuissance de démolir, faute de pouvoir
» s'entendre.

» La France en profita par ses armes, et plus encore
» par ses négociations; car, après Cologne, Nimègue en
» devint le théâtre (1). »

VI. Après la consolidation de la Grande-Alliance et la défection du cabinet anglais, Louis XIV se vit obligé de changer ses projets et de tourner ses vues de conquêtes d'un autre côté. Voici comment il parle du changement qui s'était opéré dans sa position, après l'issue de la campagne de 1673 :

« La plupart des princes de l'Europe s'étaient ligués
» contre moi; de mes alliés, ils étaient devenus mes enne-
» mis, et ils voulaient tous agir de concert pour traverser
» mes desseins et empêcher qu'ils ne réussissent. Tant
» d'ennemis puissants m'obligèrent à prendre garde à moi,
» et à penser à ce que je devais faire pour soutenir la ré-
» putation de mes armes, l'avantage de l'Etat et ma gloire
» personnelle. »

Ici encore, quelle différence entre Louis XIV et Napoléon! Chez le premier, c'est toujours le puissant Roi qui parle, même au moment où il croit prudent de battre en retraite pour soutenir la réputation de ses armes, l'avantage de l'Etat et sa gloire personnelle.

« J'avais mes troupes divisées, » dit encore Louis XIV,
« en Allemagne, en Hollande, en Flandre, sur mes fron-
» tières, et peu dans mon royaume. Mes ennemis étaient
» postés de manière qu'ils pouvaient traverser les retrai-
» tes et les jonctions que je voudrais faire, et empêcher
» ce que chaque partie séparée pourrait entreprendre. Il
» fallait pourtant me mettre en un autre état, et gagner
» sur eux l'avantage qu'ils avaient sur moi. Cela n'était

(1) Bolingbroke, *A sketch of the history and state of Europe.*



» pas aisé, mais ma diligence empêcha qu'il n'arrivât au-
» cun accident dans la suite.... Il me fallait résoudre à per-
» dre quasi toutes mes conquêtes éloignées, et à penser à
» en faire dans les endroits par où je pourrais attaquer et
» me défendre (1). »

En lisant ce passage remarquable, on est tout naturellement conduit à comparer la position de Louis XIV à celle où Napoléon se trouva vers la fin de l'année 1813 et le commencement de 1814 (2).

Les ressources et les forces de la France parurent surtout lorsqu'il fallut se défendre contre tant d'ennemis à la fois. On vit alors l'avantage que possédait le monarque puissant, dont les finances étaient bien administrées, sur des souverains alliés, mais rarement unis de vues et d'intérêts.

(1) *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 453-455.

(2) Ne pourrait-on pas trouver l'explication de la différence qui existe entre ces deux hommes dans ces quelques lignes de Louis XIV :

« C'est un défaut assez ordinaire à ceux qui ne sont pas nés dans la » grandeur, d'en être éblouis lorsqu'ils y parviennent, et de ne savoir sou» tenir ni l'éclat dont elle est ornée, ni les orages qui la peuvent menacer. » Comme c'est une nouveauté pour eux d'être grands, ils ne connaissent » pas à quel point ils le doivent paraître. Voulant relever le défaut de leur » naissance par une trop grande fierté, ils font toutes choses de si mauvaise » grâce, qu'ils désobligent ceux-là même qu'ils avaient dessein de se rendre » amis, et, ne pouvant se mesurer ni selon leur fortune présente, ni selon » celle dont ils sont venus, ils ne parviennent ordinairement qu'à se faire » mépriser de ceux dont ils voudraient gagner l'amitié. Manquant, dans » toutes leurs démarches, de naturel et d'instruction, ils s'avancent ou se » reculent toujours hors de propos. Ils ne font jamais que trop ou trop peu ; » et, dans l'inégalité de leur conduite, ce qu'il y a de plus uniforme et de » plus constant, c'est qu'ils s'enorgueillissent toujours avec excès dans la » bonne fortune, et tombent dans le dernier abattement aussitôt qu'elle leur » redevient contraire. » (*Œuvres de Louis XIV*, t. II, p. 244.)

Ce portrait, tracé par Louis XIV, n'est-il pas celui de Napoléon ? — Voici, d'un autre côté, comment Napoléon jugeait Louis XIV. Parlant de lui au Conseil d'Etat, il dit un jour : « Ce n'était ni un grand politique, ni » un grand administrateur, ni un grand guerrier, mais il a été grand dans » le malheur. »



Louis XIV avait à la fois une armée d'environ vingt-trois mille hommes, sous Turenne, destinée à agir contre les Impériaux et à couvrir l'Alsace; une de quarante mille hommes, sous Condé, qui devait s'opposer au prince d'Orange, en Flandre, et un corps de troupes sur la frontière du Roussillon, sous les ordres du comte de Schomberg; sa flotte ayant à bord des troupes de débarquement, alla inquiéter les Espagnols en Sicile. La France bien gardée au nord, à l'est et au midi, Louis XIV se préparait à se rendre maître une seconde fois de la Franche-Comté, ce domaine de l'Espagne perdu au milieu de la France, et hors d'état d'offrir la moindre résistance. Pour réduire plus facilement cette province, il gagna les Suisses, qui refusèrent le passage aux troupes espagnoles et allemandes qui auraient pu être envoyées pour la protéger contre l'invasion des Français.

VII. En moins de six semaines, le Roi de France conquit cette province défendue par Don François d'Alveyda, à la tête de quinze mille hommes, malgré une résistance à laquelle on ne s'était pas attendu (1).

Ce que Louis XIV avait prévu, en 1668, à la paix d'Aix-la-Chapelle, se réalisa : la Franche-Comté devint province française.

La conquête de la Franche-Comté était, pour Louis XIV, d'une importance extrême. Les limites de l'ancienne France étaient, jadis, tracées à l'est par le cours du Rhône et celui de la Saône; en s'emparant de la Franche-Comté, Louis XIV, non-seulement enrichissait la France d'une province nouvelle, mais encore il consommait son unité territoriale en reliant l'ancien sol français aux provinces récemment conquises par ses armes et reculant ainsi ses

(1) Pelisson, *Lettres historiques*, la quatre-vingt-quinzième et la cent soixante-quatorzième.



frontières. De plus, il y trouvait encore cet avantage de se donner pour voisins, de ce côté, les Suisses qui avaient toujours été ses fidèles alliés, et de faciliter par là les attaques ultérieures qu'il méditait contre l'Empire. Indépendamment des autres avantages qu'il devait recueillir à la paix de Nimègue, la conquête de la Franche-Comté était à elle seule d'un prix si inappréciable, qu'elle indemnisait Louis XIV des frais d'une guerre qui dura sept ans.

Tandis que Louis XIV prenait la Franche-Comté, Turenne s'était porté avec son armée du côté du Haut-Rhin. Le principal théâtre de la guerre se trouva transporté en Allemagne et dans les Pays-Bas espagnols. Le dessein des alliés était de forcer les lignes de la Sambre, de la Meuse et du Rhin, pour pénétrer, par le nord, en Champagne et en Picardie; par l'est, en Alsace. Il fallait que Condé et Turenne déjouassent ce projet d'invasion.

La République, délivrée de la présence des Français, put, à son tour, s'occuper à porter des secours à ses alliés. Pour arrêter les jalousies qui pourraient éclater entre les généraux, et donner une marque d'estime et de confiance au prince d'Orange, le Roi d'Espagne le nomma généralissime de ses troupes dans les Pays-Bas (1). L'arrière-petit-fils de Guillaume le *Taciturne* se trouva chargé du soin de défendre les débris d'une monarchie à laquelle son illustre aïeul avait porté des coups si terribles.

Guillaume III avait réuni les forces espagnoles et hollandaises dans le Brabant, il y attendait avec impatience l'armée des Impériaux, commandée par le comte de Souches, pour commencer sa marche; mais cette jonction ne put s'effectuer qu'à la fin de juillet. Alors le prince fit as-

1. Basnage, *Ann.*, t. II, p. 521.



sembler un conseil de guerre, dans lequel on discuta s'il fallait marcher à l'ennemi pour lui livrer bataille. Le prince d'Orange et Monterey se prononcèrent pour ce parti, mais le comte de Souches s'y opposa. Cependant, les principaux chefs s'étant joints à l'opinion du prince, il fut résolu qu'on attaquerait Condé, qui était campé près de Seneffe.

Le combat eut lieu le 11 août. Voici en quels termes le prince d'Orange rend compte de cette journée :

« Les ennemis nous ont attaqués à l'arrière-garde, » comme nous défilions à une demi-lieue de leur camp. » Le combat a duré depuis dix heures du matin jusqu'au » soir à la même heure ; il a été très-rude, nous y avons » perdu beaucoup de monde, et les ennemis pas moins. » Ils n'ont pu gagner sur nous un pouce de terrain; le seul » malheur qui nous est arrivé, et l'avantage qu'ils ont eu, » c'est d'avoir pris la plus grande partie de nos baga- » ges (1). »

Après le combat, les Français se retirèrent dans leur camp, et l'armée des alliés prit possession de celui qu'on avait désigné avant le combat (2). De part et d'autre, on s'attribua la victoire ; les alliés, parce qu'ils étaient restés maîtres du champ de bataille, les Français, parce qu'ils avaient fait plus de prisonniers et enlevé un nombre plus considérable d'étendards à l'ennemi. Le prince de Condé écrivit au Roi, qu'il avait perdu sa meilleure infanterie et une grande partie de sa cavalerie (3).

Quoique souffrant de la goutte, et malgré son âge, Condé exposa vaillamment sa personne; on assure même

(1) Lettre du prince d'Orange à la princesse Amélie d'Orange, du 12 août 1674. (*Ms.*, Archives des Etats-Généraux.)

(2) Relation succincte de la campagne de 1674. (*Ms.*, Archives des Etats-Généraux.)

(3) Basnage, t. II, p. 525.



que, dans aucune bataille où il eût commandé, il ne courut plus de danger.

Louis XIV ne fut pas satisfait de la bataille de Seneffe, dont le succès ne répondit pas au massacre de ses troupes; il dissimula cependant son mécontentement, et alla recevoir gracieusement le prince de Condé au haut de l'escalier du château de Versailles. Le vieux guerrier, affaibli, et qui montait avec peine les degrés, dit en voyant le Roi : « Je demande pardon à Sa Majesté si je » la fais attendre. » — « Mon cousin, répondit le Roi, ne » vous pressez pas; quand on est chargé de lauriers, on » ne peut pas aller si vite (1). »

On blâma le prince d'Orange de n'avoir pas pris assez de précautions dans le passage du défilé, mais on loua la promptitude avec laquelle il rétablit le désordre qui s'était mis dans ses troupes. Les alliés ne furent pas les seuls à reconnaître la gloire dont il s'était couvert; Condé lui rendit le témoignage, « qu'il avait agi, en tout, en » vieux capitaine, excepté en s'exposant trop au danger, » en quoi il avait agi en jeune homme (2). »

Dans son rapport aux Etats-Généraux, le prince rejeta, en grande partie, l'issue malheureuse de cette journée sur les lenteurs et les mauvaises dispositions du général des Impériaux.

Après les pertes qu'ils venaient d'éprouver, les alliés dûrent renoncer au dessein de marcher vers les frontières de la France, comme ils en avaient formé le projet avant la bataille.

Monterey proposa d'assiéger Ath; mais le comte de Souches s'y étant opposé, on convint alors d'aller attaquer Oudenarde; les alliés s'étant réunis devant cette

(1) Basnage, *Ann.*, t. II, p. 531.
(2) *Ibid.*



place, Condé quitta ses retranchements pour venir à son secours. A l'approche de l'armée française, le prince d'Orange proposa de marcher sur l'ennemi sans lui donner le temps de se reposer. Les Espagnols applaudirent à ce projet, mais les Impériaux l'ayant rejeté, la division devint si grande entre les chefs, que, dès le lendemain, le comte de Souches alla camper à une lieue de la ville; ce qui obligea les alliés de lever le siége et de se replier sur Gand (21 septembre).

Déjà une désunion fatale s'était introduite parmi les confédérés; le prince d'Orange attribuait ses revers au comte de Monterey, et celui-ci avait dit quelque temps auparavant, en parlant de Guillaume III, que, malgré leur alliance, « il le tenait toujours pour un traître, fils et petit-fils de traîtres, et descendu d'une famille qui avait toujours trahi ses maîtres. » Aussi le prince ne pouvait plus supporter Monterey, et, tandis que du côté des alliés on accusait le prince d'incapacité, du côté des Hollandais on prétendait que le comte de Souches ne savait plus ce qu'il faisait; que le général Sporck était un brutal sans jugement et sans conduite, et, que la cavalerie allemande s'était mal conduite à la journée de Seneffe (1).

Fatigué de ce manque d'accord, le prince d'Orange quitta l'armée de Flandre, et alla, avec quelques régiments, presser le siége de la ville de Grave, la seule place qui restât encore aux Français sur le territoire des Provinces-Unies. Le marquis de Chamilly y commandait; il avait reçu l'ordre de rendre la ville dans le cas où elle serait attaquée par le prince d'Orange. Grave capitula le 26 octobre (2).

Pendant cet intervalle, le comte de Souches ayant

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 315.
(2) Pelisson, cent vingt-cinquième Lettre.

perdu le commandement des Impériaux, le prince retourna à l'armée pour se concerter avec les chefs; après la prise de Huy, les alliés prirent leurs quartiers d'hiver.

Les efforts des alliés ne furent pas plus heureux sur le Rhin que dans les Pays-Bas. En Alsace, Turenne avait déployé, contre un ennemi fort supérieur en nombre, toute cette habileté militaire qui était le fruit d'une longue expérience et de son grand génie. Il défendit, avec seize mille hommes, la Lorraine, les Trois-Évêchés, l'Alsace, la Franche-Comté, gagna trois combats consécutifs contre les Allemands, et les força de repasser le Rhin, abattus et désunis par tant de défaites.

Par ces victoires et la retraite des Impériaux, Turenne resta maître des deux rives du Rhin, et fit vivre ses troupes dans le Palatinat, où un grand nombre de villages furent pillés et incendiés.

« Cette campagne, la plus habile et la plus profonde » de la vie militaire de Turenne, le plaça au-dessus de » tous les autres grands capitaines, par sa constance, par » sa hardiesse, par trois victoires remportées sur Monte- » cuculli, Bournonville et le Grand-Électeur, dont il avait » contenu ou désorganisé les armées; il avait facilité la » conquête de la Franche-Comté, consolidé les posses- » sions de Flandre, sauvé l'Alsace et la Lorraine, et em- » pêché une invasion en France.

» Aussi rien n'égala l'enthousiasme dont il devint l'ob- » jet. Après qu'il eut mis ses troupes en quartiers d'hiver, » et laissé le commandement de l'Alsace au marquis de » Vaubrun, il se rendit à Saint-Germain. Louis XIV lui » avait écrit: — « Je désire que vous reveniez près de moi, » où j'ai bien de l'impatience de vous voir, pour vous té- » moigner de vive voix la satisfaction que me donnent les



» services considérables et importants que vous m'avez » rendus pendant toute la campagne, et la dernière vic- » toire que vous venez de remporter sur mes ennemis.

» Sur toute la route, les populations que Turenne avait » sauvées des ravages d'une invasion, accouraient au-de- » vant de lui, émues d'admiration et de reconnaissance. » Louis XIV le combla de tous les témoignages de la plus » vive satisfaction; il l'embrassa publiquement, et prescri- » vit à Louvois de lui faire de nouvelles excuses et de lui » demander son amitié. A la Cour, Turenne fut l'objet » d'un empressement et de louanges qui faisaient ressor- » tir sa rare modestie : il était embarrassé de sa gloire. » — « Tout le monde, » dit Pelisson, « a trouvé qu'il était » un peu plus honteux qu'il n'avait accoutumé de l'ê- » tre (1). »

Dans le Midi, les affaires des alliés n'étaient pas dans une situation plus favorable. Les frontières du Roussillon et de la Catalogne étaient redevenues le théâtre de la guerre. Le duc de San-Germano conduisit une armée espagnole jusqu'aux environs de Perpignan, et prit Céret et Bellegarde; mais Schomberg vint les arrêter, et, après avoir défait les Espagnols près de Céret, il les obligea d'abandonner ces places.

La Sicile était livrée aux troubles les plus graves, et réclamait en vain, depuis longtemps, contre le despotisme des gouverneurs que la Cour de Madrid y envoyait. Enfin, Messine, qui jusqu'alors s'était montrée si fidèle, leva l'étendard de la révolte; la ville se partagea en deux factions. On trouve, dans les lettres de Pelisson, des détails qui prouvent combien la puissance française était populaire à Messine ; il écrivait :

« Les affaires s'échauffent toujours à Messine; les peu-

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 298.



» ples disent hautement que si notre Roi ne les veut pas
» recevoir, ils se donneront au Turc ; ils demandent *Mon-*
» *sieur* pour Roi. Ils ont fait là-dessus cette chanson :

» *O Mousu! o Mustapha!* »

Et dans une autre lettre il dit encore : « Le Grand-
» Maître de Malte, né sujet du Roi d'Espagne, ayant as-
» semblé les chevaliers, leur avait voulu persuader d'en-
» voyer du secours au gouverneur de Messine ; mais le
» chevalier d'Harcourt s'y est opposé, disant que c'était
» une affaire entre les Couronnes de France et d'Espagne
» dont la religion ne se devait point mêler (22 septembre
» et 22 octobre 1674). »

Et quelques semaines après, il écrit, en parlant de la
révolte des Siciliens : — « Cette affaire devient tous les
» jours plus grande ; on prétend qu'elle se pourrait éten-
» dre au royaume de Naples et à la Calabre, et même
» qu'elle a déjà obligé les Espagnols à retirer leurs trou-
» pes de la Catalogne pour les envoyer là.

» Les Messinois ont écrit au Roi : *Très-humbles et*
» *très-obéissants sujets;* mais je ne crois pas que le Roi
» soit résolu de les recevoir encore pour tels (5 novem-
» bre 1674). »

Cependant Louis XIV leur accorda sa protection.

Tandis que le midi et le centre de l'Europe étaient livrés aux calamités de la guerre, la tranquillité, dans le nord, était compromise ; car la Suède, pressée par la France, rassembla des forces destinées à agir contre les Danois et l'Électeur de Brandebourg.

La campagne navale fut stérile en événements importants ; la flotte française, n'étant plus soutenue par celle des Anglais, ne mit pas en mer. De Ruiter fut repoussé dans une tentative qu'il fit sur la Martinique, et une des-

cente, essayée par Tromp, sur les côtes de la Bretagne, n'eut pas un succès plus heureux (1).

La France, entourée d'ennemis, et n'ayant obtenu aucun avantage décisif dans cette campagne, Louis XIV convoqua le ban et l'arrière-ban par un édit du 11 août 1674. Le corps de la noblesse marcha; de telles convocations n'avaient lieu que dans des circonstances critiques pour l'Etat : c'était lorsque le territoire était menacé, lorsque l'ennemi était aux frontières.

Pelisson écrivait à cette occasion :

« Le Roi dit publiquement qu'on parlerait diverse- » ment sur cet ordre, parce que ce n'est pas la cou- » tume de demander l'arrière-ban après une victoire (la » bataille de Seneffe), mais qu'il fallait laisser parler » chacun, et faire ce qu'on jugeait pouvoir être utile » (17 août 1674). »

Les lettres pour l'appel de l'arrière-ban portaient : « Que c'est pour s'opposer à une irruption dont les étran- » gers menacent le royaume, par la jalousie qu'ils ont des » progrès du Roi. »

Pelisson dit encore : « On ne fait pas un grand état de » cet arrière-ban, pour camper, parce qu'ils sont tous sans » équipages; mais, en un jour de combat, ils serviront » utilement (15 octobre 1674). »

La France n'en recueillit cependant que peu d'utilité; la guerre était devenue un art, et cette noblesse vaillante, mais indisciplinée, fut un embarras pour les chefs. « On fut » dégoûté d'eux pour jamais, » dit Voltaire; « ce fut la der- » nière trace, dans nos armées réglées, qu'on ait vue de » l'ancienne chevalerie. »

Les ennemis de la France virent dans cette mesure une

(1) Wag., t. xiv, p. 329 et 337. — *Siècle de Louis XIV*. — Mémoires de Sir W. Temple. — Relation de la campagne de 1674. *Ms.*



preuve de détresse, qui les porta à repousser toute pensée d'accommodement.

VIII. Aussitôt que la guerre eut changé de caractère, et qu'elle ne se fit plus aux dépens de la République, mais de l'Espagne, la politique de Louis XIV changea aussi; de ce moment, il s'attacha à se réconcilier avec les Etats-Généraux par une paix séparée; ce qui, en brisant la Grande-Alliance, eût mis l'Espagne et la Maison d'Autriche à sa merci. Mais, pour arriver à cette paix séparée avec la République, il fallait y faire consentir le prince d'Orange. Ce fut donc à gagner celui-ci que Louis XIV s'appliqua d'abord. Il chargea le comte d'Estrades d'entamer une négociation avec le prince, par l'entremise de M. de Launoy, qui était placé dans son intimité. La réponse de celui-ci au comte d'Estrades prouve que cette tentative avait peu de chances de succès.

« Son Altesse mon maître est fort persuadée que l'on » a été bien fâché, en France, de la ruine de la cabale » de Loevestein, qui était toute pour la France et contre » Son Altesse.

» Mon maître a été forcé de se jeter dans la ligue où » il est à présent engagé avec l'Empire, l'Espagne et le » duc de Lorraine; et, comme il y a un article du traité » de ne faire point de paix que les choses ne soient re» mises au même état où elles étaient à la paix des Pyré» nées, je vois les affaires de la paix bien éloignées, l'hon» neur de Son Altesse et son inclination étant de tenir » exactement la parole qu'il a donnée par le traité, et ne » voyant pas une plus grande sûreté, pour lui et pour les » Etats-Généraux, que de se tenir ferme dans la ligue » qu'il a faite (30 avril) (1). »

La correspondance continua, et, après les premiers

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 302.

succès de Louis XIVet la conquête de la Franche-Comté, M. de Louvois écrivit à M. d'Estrades de faire sonder de nouveau le prince d'Orange, en faisant insinuer à celui-ci : « Qu'il ne doutait point qu'à la fin de cette campa-» gne, les Etats-Généraux ne voulussent la paix, et pour » l'intérêt de leur commerce et pour réprimer l'autorité » que M. le prince d'Orange avait sur eux ; que, si cette » paix se faisait sans que M. le prince d'Orange eût pris » aucune mesure avec le Roi, il serait bien difficile que le » Roi, persuadé de l'aversion de M. le prince d'Orange » pour les intérêts de la France, n'appuyât les intérêts de » ceux qui lui seraient contraires (22 juillet). »

Mais cette menace ne pouvait ébranler celui qui, par l'organe de M. de Launoy, faisait tenir le langage suivant au comte d'Estrades :

« Que, pour le présent, il ne songeait qu'à acquérir de » la réputation ; qu'il croyait être sur le point de le faire » dans une conjoncture où toutes les armées s'étaient » jointes ; que, s'il lui arrivait malheur, il aura la satisfac-» tion d'avoir fait ce qu'un homme de bien et d'honneur » doit, et qu'il ne peut qu'acquérir beaucoup de réputa-» tion, ayant à combattre contre un aussi grand capitaine » comme M. le prince de Condé. Je vous dis tout ce qu'il » m'a répondu, sans rien ajouter. C'est avec regret que je » vois les affaires réduites à l'extrémité. Son Altesse mon » maître ne désire rien tant que de donner bataille... » Et il ajoute : « Si les Espagnols n'avaient Son Altesse mon » maître pour eux, ils seraient perdus ; on n'a jamais vu » de si pauvres gens. C'est avec bien du regret que je vois » mon maître engagé avec eux. »

Louis XIV ne se borna pas à cette négociation par l'entremise du comte d'Estrades ; il obtint du cabinet britannique, que, de son côté, il ferait des démarches auprès

du prince, pour le porter à favoriser une paix séparée. La Cour de Londres, toujours docile aux moindres désirs de Louis XIV, s'en chargea, et ce fut Sir William Temple qui alla porter ces paroles de paix au prince et aux Etats Généraux. Mais le moment était mal choisi, le prince d'Orange se trouvait alors à la tête d'une armée de soixante mille hommes, qui se vantait « d'aller traiter les dames » à Versailles et d'hiverner en France. »

» Arrivé à La Haye, Sir William Temple avait rempli » sa mission ; les Etats-Généraux s'étaient montrés dispo- » sés à recevoir la médiation du Roi d'Angleterre, tout » en disant que, par bienséance, ils étaient obligés de » consulter leurs alliés. Malgré le désir ardent qui les » poussait à conclure la paix, comme ils dépendaient alors » du prince d'Orange, Sir William Temple s'était mis en » route pour aller conférer avec ce prince. Il s'était trans- » porté à Bruxelles, et il avait demandé au comte de Mon- » terey, une escorte qui l'accompagnât au camp du sta- » thouder. Le gouverneur des Pays-Bas espagnols, que » ses sentiments et ses instructions rendaient contraire » à la paix, la lui avait refusée; on était alors à la fin de » juillet. Temple avait écrit au prince d'Orange; mais le » stathouder, qui conservait beaucoup de préventions con- » tre lui, à cause de son ancienne et étroite liaison avec » Jean de Witt, et qui s'apprêtait d'ailleurs à livrer la » bataille de Seneffe, lui avait fait répondre qu'il n'avait » pas le temps de lire sa lettre. Temple lui ayant demandé » rendez-vous et une escorte, il avait répliqué que ce se- » rait pour une autre fois ; qu'il avait présentement d'au- » tres choses à faire et de grands desseins à exécuter (1). » — Charles II et le duc d'York furent très-blessés de ce procédé, qu'ils regardèrent comme une injure.

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 314.

Mais les grands desseins du prince d'Orange échouèrent à Seneffe. Aussi, après cette fatale journée pour les alliés, M. de Launoy écrit au comte d'Estrades :

« Vous apprendrez par d'autres voies les pertes que » nous avons faites par l'infidélité des Espagnols. Son Al- » tesse mon maître a fait l'arrière-garde. Les Espagnols » ont promis de les joindre, en cas qu'ils fussent atta- » qués. Bien éloignés de tenir leur parole, il a fallu que » Son Altesse ait payé de sa personne, pour faire retirer » un régiment espagnol d'une ravine, parce qu'il se voulait » rendre, et y a mis à sa place un de nos régiments, qui » a soutenu l'attaque plus d'une heure et demie....

» Tout le bagage de mon maître et celui de son armée » a été pris et pillé sans qu'il en reste rien.

» J'ai fait souvenir Son Altesse de tout ce que vous » m'avez écrit. Il est outré, au dernier point, contre cette » maudite race. Notre perte est si proche, que je ne sais » pas quelle résolution on prendra. Nous marchons vers » Mons, manquant de toutes choses, et l'épouvante est » grande (14 août). »

Après cet échec, qui avait si considérablement éloigné les espérances du prince d'Orange, Louis XIV chargea le comte d'Estrades de faire de nouvelles ouvertures au prince qui, cependant, ne se montrait pas abattu par ce revers; car, quelques jours après la bataille de Seneffe, M. de Launoy écrivait au comte d'Estrades : « Je vois » mon maître tout-à-fait porté à continuer la guerre; il » est persuadé que sa gloire et son avantage se rencon- » treront plus à continuer la guerre et à soutenir ses alliés, » qu'à faire une paix où il restera oisif peut-être toute sa » vie (23 août). »

Il ajoute, dans cette même lettre, que le prince, pour remonter le moral de ses troupes, avait fait couper la tête



au major de ses gardes, pour avoir quitté trop tôt un poste où il avait été placé; qu'on poursuivait devant des conseils de guerre d'autres officiers qui n'avaient pas fait leur devoir; enfin, que le Rhingrave et le comte de Waldeck persuadaient au prince de poursuivre la guerre, « pour rester à la tête des armées impériales et espagno» les et devenir le prince le plus considérable de l'Europe, » et que des conseils indirects ne pouvaient pas balancer » l'effet de pareilles séductions. »

Néanmoins, après la réception d'une nouvelle lettre du comte d'Estrades, M. de Launoy s'empressa de la communiquer au prince, et, comme elle contenait une proposition formelle de négocier, le prince, d'accord avec le conseiller pensionnaire Fagel, qui devait en instruire les Etats-Généraux, dépêcha le sieur Pesters, au comte d'Estrades.

Mais les instructions qui furent données au mandataire du prince, différaient trop peu de ce que les Etats-Généraux avaient demandé, tant pour eux-mêmes que pour leurs alliés, au congrès de Cologne, pour que ces points préliminaires pussent être considérés comme l'acheminement vers une paix séparée entre la France et les Provinces-Unies, seul but auquel Louis XIV avait visé en s'adressant au prince d'Orange. Aussi cette négociation demeura-t-elle sans résultats (1).

IX. La Cour de Suède avait assez habilement manœuvré jusqu'à ce jour, pour éviter de remplir ses engagements envers Louis XIV; cependant celui-ci ne pouvait lutter seul contre tant d'ennemis, qui le pressaient de très-près; une diversion était, par conséquent, devenue indispensable. Aussi Louis XIV pressa-t-il vivement le Roi de Suède de paraître en Allemagne, comme il s'y était

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 309-312.



obligé, avec une armée de seize mille hommes, et d'occuper ainsi dans le nord de l'Empire une partie des princes qui l'avaient attaqué en Alsace, et qui se proposaient de marcher de nouveau contre cette province. Il eut les plus grandes difficultés à vaincre pour décider les Suédois à exécuter les conventions qui leur imposaient le devoir de les secourir (1); mais, comme toujours, ce ne fut qu'au prix de nouveaux sacrifices d'argent, et, à cette occasion, la Cour de Stockholm renchérit, s'il est possible, sur l'effronterie avec laquelle les puissances du second rang vendaient leurs services, tantôt à l'un, tantôt à l'autre, souvent même à tous les deux à la fois, dans le but d'en tromper un ou de se jouer de tous les deux, s'il était possible. Par le traité de Stockholm, Louis XIV s'était engagé à payer au Roi de Suède quatre cent mille écus de subsides ordinaires, plus deux cent mille écus quand l'action serait commencée.

« Il consentit à augmenter de quatre cent mille écus » par an le subside qu'il lui accordait, laissant au marquis » de Feuquières le soin de juger s'il ne vaudrait pas mieux » n'en annoncer que la moitié, et employer l'autre à gagner les personnages propres à faire réussir ce dessein. » Il consentit, en outre, à laisser durer le subside jusqu'à » la fin de la guerre, et, si la paix était faite avant l'expiration du traité, à payer encore à la Suède, pendant trois » années, un subside de trois cent mille écus par an (2). »

Le marquis de Feuquières ne parla donc que de la moitié, et cette augmentation portait le subside de guerre à huit cent mille écus; alors les commissaires suédois se récrient sur la modicité de cette augmentation, et l'argument dont ils se servent pour le prouver, mérite d'être

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 336.
(2) *Ibid.*, t. IV, p. 337.

cité. Ils dirent, pour justifier cette nouvelle prétention, « que l'abandon de l'Angleterre laissait de fortes sommes » disponibles (1). » En voyant cette avidité éhontée, on se rappelle le mot du régent d'Orléans, où il fait un rapprochement assez peu flatteur, d'ailleurs, pour sa caste, entre l'âme des princes et celle des laquais. Il faut en convenir, tous ces princes aux gages de Louis XIV se conduisaient bien plus comme des valets impudents et menteurs, que comme des souverains qui veulent être respectés et crus sur parole.

M. de Feuquières défendit avec zèle la bourse de son maître ; mais les Suédois ne lâchèrent pas si facilement prise. On chicana, on marchanda de part et d'autre; enfin, on convint par écrit (avril 1674), que le subside serait porté, pour cette année, à neuf cent mille écus, dont les Suédois toucheraient la moitié en juillet et l'autre moitié en janvier 1675, et que le Roi de Suède enverrait au plus tôt vingt-deux mille hommes en Allemagne. « Seulement, comme les promesses des Suédois n'inspiraient » pas une extrême confiance, Louis XIV ne voulut leur » faire aucun paiement avant que le grand-connétable fût » rendu en Allemagne avec toute l'armée. Ce n'était pas » le compte de la Cour de Stockholm; elle se livra aux » préparatifs de l'expédition, l'annonça comme très-prochaine, laissa passer le premier terme de juillet sans » agir, et demanda l'argent avant le départ des troupes. » Charles XI fit lui-même les plus vives instances au marquis de Feuquières; il lui avoua, *la rougeur sur le front*, » qu'il était aux abois pour trouver de l'argent, et lui annonça que tout était perdu si l'on ne rendait pas le » paiement immédiat. Mais l'ambassadeur de France resta

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 338. — Dépêche du marquis de Feuquières, du 4 avril 1674.



» inflexible, et offrit seulement cinquante mille écus lorsque » le quart des troupes serait expédié, promettant de re- » mettre le tout au fur et à mesure que partirait le reste » de l'armée suédoise (1). »

Après ces débats pécuniaires, il fallut encore débattre la question politique; la Cour de Suède voulait limiter son intervention le plus possible, ne pas se faire surtout un ennemi de l'Empereur et du Corps germanique tout entier. « Louis XIV consentit à ce que la Suède rompît » seulement avec l'Électeur de Brandebourg et les ducs de » Lunenbourg, sans se déclarer contre l'Empereur, bien » assuré que la guerre avec les premiers entraînerait celle » avec le second (2). »

Il fut convenu que le Roi de Suède ferait entrer son armée dans les Etats de l'Électeur de Brandebourg et des ducs de Zell et de Wolfenbuttel, et d'agir hostilement contre eux pour avoir contrevenu aux traités de Westphalie, dont les Rois de France et de Suède étaient garants.

Après avoir gagné la Cour de Stockholm par un nouveau sacrifice d'argent, il fallut, après cela, gagner les ministres du Roi de Suède; une gratification de cent mille livres fut promise au grand-chancelier, et le connétable, qui devait commander l'armée, reçut, avant de partir, douze mille écus, avec la promesse d'une pension de pareille somme tant que durerait la guerre.

La Cour de Stockholm se concerta alors avec les ducs de Hanovre et l'Electeur de Bavière, les seuls princes allemands qui n'eussent pas abandonné le parti de la France, pour agir de concert contre l'Électeur de Brandebourg. Dès le mois de janvier 1675, les Suédois envahirent les terres du Grand-Électeur. Ceci opéra, dans

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 338.
(2) *Ibid.*, t. IV, p. 339.

le Nord, une utile diversion pour Louis XIV, et la retraite des Brandebourgeois affaiblit considérablement l'armée ennemie que Louis XIV avait à combattre du côté du Haut-Rhin.

X. Avant l'ouverture de la campagne de 1675, un événement faillit devenir funeste à la République et aux alliés ; le prince d'Orange fut atteint de la petite-vérole. Le peuple des Provinces-Unies fit éclater, à cette occasion, tout son attachement pour le prince, et les puissances engagées dans la guerre contre la France ne semblèrent avoir en ce moment d'autre intérêt que celui de sa conservation.

Durant la crise qui devait décider de la vie ou de la mort du prince, la préoccupation était si grande, que les Etats de Hollande remirent la décision des affaires les plus importantes jusqu'à l'issue de l'événement.

La crainte de le perdre avait redoublé les dispositions pacifiques de ses partisans eux-mêmes, et le conseiller pensionnaire Fagel écrivit à M. Pesters : « Nous désire-
» rions très-volontiers savoir ce qui se pourrait faire pour
» rentrer avec honneur dans les bonnes grâces de Sa Ma-
» jesté (21 avril) (1). »

Les vœux des nombreux amis du prince furent exaucés ; au bout de vingt jours, il fut assez rétabli pour pouvoir s'occuper des affaires publiques et des préparatifs de la campagne.

Durant cet intervalle, on vit arriver l'Electeur de Brandebourg à La Haye ; plusieurs conférences y furent tenues, auxquelles assistèrent les députés des Etats et les envoyés des souverains alliés : leur résultat fut de fortifier la ligue contre la France.

Le Roi de Danemarck et les ducs de Brunswick et de Lu-

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 355.



nenbourg formèrent une alliance pour s'opposer à la Suède, et les Etats-Généraux résolurent de déclarer la guerre à cette puissance, pour tâcher de la détacher de la France.

Enfin, après le rétablissement du prince, et au moment où il se préparait à se mettre à la tête de l'armée, les nouveaux périls auxquels il allait s'exposer, donnèrent à Fagel de nouvelles inquiétudes, qu'il confia à M. Pesters : « Je tremble, » dit-il, « quand je songe que Son Al- » tesse doit partir le 20 du mois (de mai); qu'il nous laisse » sans chef dans un Etat populaire; que le moindre mal- » heur qui arrivera à sa personne nous perdra tous. Dieu » veuille nous donner la paix, étant la seule voie d'affer- » mir cet Etat et nous aussi (3 mai) (1) ! »

Grâces aux soins vigilants et à l'activité infatigable de Louvois, cette année, tout comme en 1674, le Roi de France entra en campagne beaucoup plus tôt que ses ennemis. Il vint en Flandre à la tête d'une armée de soixante-dix mille hommes, ayant sous ses ordres le prince de Condé.

Les débuts de cette campagne furent brillants. Le comte d'Estrades s'assura, dès la fin de mars, de Liége, par l'occupation de la citadelle qui lui fut livrée par la trahison du commandant.

Les Français s'emparèrent successivement de Givet, de Dinant, de Huy; de cette manière ils possédaient toute la ligne de la Meuse, depuis leur frontière jusqu'à Maastricht.

Le marquis de Rochefort fut chargé d'investir Limbourg, tandis que le Roi de France se proposa, avec l'aide de Condé, d'arrêter le prince d'Orange qui marchait, à la tête de quarante-cinq mille hommes (2), au secours

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 356.

(2) L'armée de la République s'élevait, en 1675, à 88,588 hommes; on trouve le même chiffre pour les années 1677 et 1678. (*Etats des Guerres.*)

de cette importante place située à la droite de la Meuse. Le duc de Villa-Hermosa, qui avait succédé au comte de Monterey, dans le gouvernement des Pays-Bas espagnols, et qui s'entendait mieux avec le prince d'Orange, vint rejoindre l'armée du prince à la tête de son régiment d'infanterie.

Les confédérés s'avancèrent jusqu'à la Meuse, mais ne purent empêcher la reddition de Limbourg. Cette ville se rendit à Louis XIV le 21 juin. La prise de possession du pays de Liége et du duché de Limbourg compléta, pour l'année, les conquêtes de Louis XIV dans les Pays-Bas; il retourna à Versailles vers la fin de juillet, laissant le commandement des troupes au prince de Condé.

Turenne était à la tête de l'armée du Rhin, et ce grand capitaine avait trouvé dans Montecuculli, général de l'armée impériale, un chef digne de lui être opposé. Après avoir employé l'un contre l'autre toutes les ruses de l'art de la guerre pour se surprendre, ces deux généraux étaient sur le point d'en venir à une bataille. Montecuculli était entré dans l'Alsace, mais une manœuvre hardie de Turenne l'avait obligé de repasser le Rhin; il avait de nouveau déplacé la guerre en la transportant dans l'Empire. Pendant six semaines, Turenne se fortifia dans une position qui couvrait l'Alsace; mais Turenne ne voulait pas seulement ôter au général impérial l'espoir de passer en Alsace, il songea à l'obliger à quitter la vallée du Rhin et à le forcer à se retirer derrière les Montagnes-Noires. Il exécuta son projet le 15 juillet, et Montecuculli alla prendre position à Sasbach. Turenne allait attaquer les Impériaux en pleine retraite, lorsque, le 26 juillet, au moment où il visitait les avant-postes et où, malgré sa modeste réserve, il disait : « *Je les tiens, et ils ne pourront*



» *pas m'échapper*, un boulet perdu vint tuer ce grand » homme (1). »

L'armée, qui aimait Turenne comme un père, fut plongée dans la douleur. Louis XIV fut, comme tout son royaume, désolé de la grande perte qu'il venait de faire ; il nomma peu après huit maréchaux de France, qu'on appela la *monnaie de Turenne*.

Sa mort changea la face des affaires ; les Impériaux reprirent l'offensive, attaquèrent, à Altenheim, l'armée qui venait de perdre son illustre chef, et parvinrent à repasser le Rhin. L'Alsace était de nouveau menacée ; mais le grand Condé vint y prendre le commandement de l'armée, et empêcha que cette province ne tombât tout entière au pouvoir des Impériaux.

Ce revers ne fut pas le seul ; il fut suivi d'une défaite du maréchal de Créqui (11 août), à Konz-Saarbruch, qui fut suivie de la perte de Trèves, qui se rendit aux alliés le 3 septembre.

La diversion des Suédois, si utile pour Louis XIV, avait été fatale pour l'armée du Roi de Suède ; les Suédois ne se montrèrent pas dignes de leur ancienne réputation. « Cette nation, » dit Pelisson, « a été vaillante tant qu'elle » a été pauvre. Mais les richesses de l'Allemagne l'ont » amollie et changée, si ce n'est qu'après les avoir consu» mées, elle revienne, par la pauvreté, à la valeur (2). » Le Grand-Electeur les défit dans plusieurs rencontres, et les rejeta dans le duché de Mecklenbourg. Ils ne furent pas plus heureux sur mer ; leur flotte, dans la Baltique, fut battue par les flottes combinées de la République et du Roi de Danemarck. Enfin, ils perdirent la plus grande partie des possessions allemandes, qu'ils avaient acquises par la

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 358.
(2) *Lettres historiques*, la cent quatre-vingt-onzième.

paix de Westphalie, tout le Nord de l'Allemagne s'étant réuni pour les combattre.

Dans le Midi, les Espagnols n'éprouvaient que des revers; ils étaient battus au pied des Pyrénées, et la Sicile était sur le point de leur échapper. Louis XIV venait d'y être proclamé Roi : il eût été maître de cette île, s'il eût mieux secondé les bonnes dispositions des Siciliens fatigués de la domination espagnole. C'est une des grandes fautes de ce règne d'avoir négligé cette prise de possession, au moment où tout semblait concourir à la rendre facile et durable. La Sicile possession française, la France eût été maîtresse dans la Méditerranée, et tout le midi de l'Europe subissait son joug.

« Cette campagne, au début de laquelle Louis XIV » s'était agrandi, sur la frontière, par l'acquisition du pays » de Liége et du duché de Limbourg, n'avait pas eu, pour » lui, une issue heureuse. La mort de Turenne, l'entrée » de Montecuculli en Alsace, la déroute de Konz-Saar- » bruck, la prise de Trèves, la défaite des Suédois et l'im- » puissance où s'étaient trouvés l'Électeur de Bavière et » le duc de Hanovre de se déclarer en sa faveur, par suite » des succès de Montecuculli et de Frédéric-Guillaume, » avaient relevé les espérances des confédérés et rendu » peu probable le rétablissement de la paix. Le prince d'O- » range écrivait au grand-pensionnaire Fagel : — « Vous » voyez bien, par les événements, qu'il a mieux valu ne » pas se hâter de faire la paix. J'espère qu'avant que la » campagne finisse, nous serons encore en état de deman- » der des conditions meilleures que celles que le sieur » Pesters avait faites à M. le maréchal d'Estrades (13 » août) (1). »

Mais, tandis que le prince était à l'armée, Fagel avait

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 862.



des luttes incessantes à soutenir contre le parti des pacifiques, en Hollande; souvent il désespérait de la possibilité de continuer la guerre; il parlait, dans ce sens, au prince-stathouder, qui alors, de son côté, cherchait à le ramener à son opinion. On en trouve la preuve dans la lettre suivante :

« Je suis de votre avis, que la paix serait plus utile et » profitable que la guerre; mais aussi, avant de rompre » cette grande ligue, il faut en profiter et tirer des conditions qui nous puissent assurer à l'avenir contre cette » grande puissance de la France. Vous voyez qu'avec ce » grand nombre d'alliés, tout ce que nous pouvons faire » est de résister, et que, sans la mort de M. de Turenne, » cette grande armée de l'Empereur était obligée de repasser dans la Franconie; et, en quel état serions-nous, » si la paix était faite et nos alliances rompues, et les » princes désarmés? Si les conquêtes du Roi étaient comme » elles le sont, ne serions-nous point exposés à des insultes » et à des invasions dans notre pays, comme nous avons » été, sans en avoir donné aucun sujet? Il vaut bien mieux » risquer étant armés et bien unis; il peut arriver divers » accidents par la continuation de la guerre, qui nous » mettront en sûreté : et par la paix à des conditions que » la France a proposées, nous sommes toujours exposés à » des périls et dangers que nous ne saurions soutenir seuls. » Ne vous laissez pas persuader, comme je vois, que vous » l'ètes par vos lettres; mais croyez que le plus sûr moyen » que nous ayons de parvenir à une bonne et sûre paix, » est de continuer la guerre avec nos alliés, sans nous séparer et attendre les événements. La France manque » d'argent; il y a beaucoup de révoltes dans les provinces; » tout le monde est mal content; ils perdent plusieurs » généraux et bons officiers; cela continuant, le Roi se

» trouvera obligé de nous donner des conditions de paix » plus assurées pour nous qu'il n'a fait jusqu'à cette heure. » Je vous prie d'aller dans les villes, et insinuer aux bourg- » mestres ces sentiments, non pas comme venant de moi, » mais de vous, et qu'après, eux les insinuent dans l'esprit » des peuples, afin qu'ils soient persuadés que c'est le seul » moyen d'avoir une paix assurée. Je m'attends que vous » me donnerez tout au plus tôt des marques de votre af- » fection en ce rencontre (10 août) (1). »

Le prince d'Orange, qui n'avait assisté qu'à des revers dans les Pays-Bas espagnols, termina, cette année, la campagne par la prise de Binch, dont il fit raser les fortifications. Il remit ensuite le commandement de l'armée au prince de Waldeck, et se rendit à La Haye pour rendre les derniers devoirs à la princesse d'Orange, sa grand' mère, qui venait d'y mourir à un âge très-avancé.

Amélie de Solms, veuve du prince Fréderic-Henri, était parvenue, du rang de demoiselle d'honneur d'Elisabeth, reine de Bohême, à celui d'épouse du prince d'Orange. Le prince Maurice, à l'article de la mort, l'avait, en quelque sorte, imposée comme femme à son frère et successeur.

Devenue princesse d'Orange, entourée d'honneurs dans la République, et vivant dans le luxe, on la vit tendre une main secourable à la veuve de l'Electeur Palatin, son ancienne maîtresse. Après la chute du trône éphémère de Bohême et la perte de ses Etats héréditaires, la famille Palatine vint chercher un asile dans les Provinces-Unies (2).

Peu d'années après la perte de son époux, la princesse Amélie eut la douleur de voir mourir son fils à la fleur de l'âge; toute sa tendresse fut alors concentrée sur son petit-fils, seul espoir de la Maison d'Orange.

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 338.

(2) *Mémoires d'Elisabeth, reine de Bohême*, par Miss Aikin.



Dans les premiers temps qui suivirent la mort de son fils, la princesse Amélie eut beaucoup à souffrir du caractère hautain de sa belle-fille. Celle-ci, issue de race royale, ne pouvait oublier que sa belle-mère n'était qu'une comtesse de l'Empire, qui, de l'antichambre d'une reine détrônée, avait été portée, par une fortune inespérée, au rang de princesse d'Orange. De là naquirent des tracasseries et des rivalités entre la mère et la grand' mère de Guillaume III. Enfin, la mort délivra la princesse Amélie d'une rivale aussi impérieuse, et, depuis cette époque jusqu'à la majorité de son petit-fils, on la vit soutenir avec fermeté les intérêts de la Maison d'Orange, bien qu'elle se fût quelquefois trompée dans les moyens qu'elle crut devoir employer.

On ne peut d'ailleurs lui refuser le mérite d'avoir, en plus d'une occasion, résisté aux exigences de Louis XIV, et, à cet égard, elle déploya plus de fermeté que la plupart des souverains de cette époque.

Temple dit, en parlant de cette princesse : « C'était une » femme du meilleur esprit et en général du meilleur sens » que j'aie jamais connue, et je ne doute pas que le prince » n'ait tiré de cette vertueuse princesse, aussi bien que » de ses trois illustres ancêtres, le principe de toutes les » grandes qualités qu'il possède (1). »

XI. Depuis sa paix séparée avec les Etats-Généraux, le Roi d'Angleterre offrit, à plusieurs reprises, sa médiation aux puissances belligérantes. Ne pouvant plus servir le Roi de France par ses armes, il espérait conserver son amitié en travaillant à lui procurer une paix avantageuse, et obtenir, par là, des titres assurés à la reconnaissance de ce monarque (2).

(1) Temple, *Memoirs*.

(2) Lettre du Roi d'Angleterre aux Etats Généraux, du 19 janvier 167$\frac{4}{5}$. — *Idem* des Etats au Roi, du 15 novembre 1675.



La Cour de France cherchait, de son côté, à entretenir le Roi d'Angleterre dans ces dispositions. Lingard donne, à ce sujet, les détails suivants :

« Quand Charles abandonna l'alliance de Louis, Ruvigny, dans l'amertume de son mécontentement, accusa le Roi d'ingratitude et de désertion ; mais il reçut bientôt des instructions qui lui enjoignaient de s'abstenir de tout langage irritant ; d'engager le monarque anglais à persévérer dans son projet de médiation, et même de lui offrir, si cela paraissait nécessaire, comme prix de sa neutralité, le même subside qu'il avait précédemment reçu pour son alliance pendant la guerre (1). »

Charles résista d'abord ; puis survinrent de nouveaux démêlés avec le Parlement, et, désespérant d'être aidé par ses sujets, il consentit à se jeter dans les bras d'un prince étranger. Le marché fut conclu entre le Roi et Ruvigny. Louis devait payer une pension annuelle de 100,000 livres sterling au Roi d'Angleterre ; les deux souverains s'engageaient à ne traiter avec d'autres puissances que d'un consentement réciproque ; à se prêter l'un à l'autre une mutuelle assistance, en cas de rébellion dans leurs royaumes respectifs. « Les seules personnes à qui Charles communiqua ce traité, » dit Lingard, « furent son frère, le duc de Lauderdale et le comte de Danby. Le duc d'Yorck ne fit aucune observation, et Lauderdale, suivant l'usage, applaudit à la sagesse de son souverain ; mais Danby, qui s'était fortement engagé vis-à-vis du prince d'Orange, hésita ; il demanda du temps pour réfléchir ; il fit observer que son consentement exposait sa vie, et exprima le désir que le Roi consultât son conseil privé. Mais Charles trancha le nœud gordien avec la même facilité qu'il l'avait fait précédemment dans une

(1) Lingard, vol. XIII, chap. V. — Danby, *Letters*, pp. 2, 5.

» circonstance semblable. Il se dispensa du concours et de
» la signature de ses conseillers ; il transcrivit le traité de
» sa propre main, le signa, y apposa son sceau, et le remit
» à Ruvigny, qui, de son côté, s'engagea à lui en présenter,
» dans un délai de vingt jours, une copie signée et scellée
» par le Roi de France. Les deux princes atteignirent, par
» cette négociation secrète, le but qu'ils s'étaient proposé :
» Charles eut l'argent que lui refusait le Parlement ; Louis
» acquit la certitude que, pour quelque temps du moins,
» Charles ne ferait point cause commune avec ses ennemis.
» Mais le Roi d'Angleterre, s'il avait un cœur d'homme,
» dut sentir profondément l'état de dégradation où il était
» tombé. Il était devenu le pensionnaire d'un autre monar-
» que ; il avait cessé d'être l'arbitre de sa propre conduite ;
» il s'était engagé à consulter, dans ses relations avec les
» autres puissances, le maître dont il recevait l'argent.
» Peut-être, » ajoute Lingard, « se consolait-il en disant
» qu'il était moins ignominieux de dépendre d'un monar-
» que puissant, à l'alliance duquel il pouvait se soustraire
» quand il lui plairait, que d'un parti de ses propres sujets
» qui lui était constamment opposé dans le Parlement ;
» peut-être aussi éprouvait-il un malin plaisir à triompher
» des machinations de ses adversaires, qu'il savait ne pas
» être plus purs que lui, en matière de transactions pécu-
» niaires ; car il est de fait que plusieurs de ceux qui, par
» leur opposition contre la Cour, s'étaient fait une réputa-
» tion de patriotisme, étaient accoutumés à vendre leurs
» services pour de l'argent (1). »

Cette honteuse transaction terminée, l'ambassadeur Ruvigny écrivit à sa Cour : « Que le Roi de la Grande-

(1) Lingard, vol. XIII, chap. V.
Les dépêches de l'ambassadeur Courtin révèlent les noms des patriotes qui se vendirent à la France et le prix auquel leurs services furent évalués. (Dalrymple, *Mem.*, *Appendix*, pp. 110, 111, 129.)



» Bretagne s'engageait à ne pas conclure de traité sans le » consentement du Roi de France, et à proroger ou à dis- » soudre le Parlement, si cela était nécessaire (1). »

Ces assurances furent renouvelées d'une manière bien plus positive, à l'occasion d'une démarche faite, par les Etats-Généraux et l'Espagne, afin d'engager le cabinet de Londres à entrer dans un traité pour la conservation des Pays-Bas espagnols, sollicitations qui demeurèrent sans résultat, « attendu, » dit l'ambassadeur Courtin, « qu'il » (le Roi d'Angleterre) savait bien l'engagement dans le- » quel il était de ne traiter avec les Etats-Généraux, ni » avec aucun prince, sans votre participation et votre » consentement, et qu'il m'engageait sa foi et son honneur » de me communiquer tous les articles du traité, et de ne » jamais rien signer que Votre Majesté n'y consentît (21 » septembre 1676) (2). »

Jamais Roi n'apprécia moins les avantages de sa position que Charles II, et s'il les apprécia, de quel nom l'histoire doit-elle qualifier un monarque qui sacrifia sciemment la gloire de sa Couronne et les intérêts de son peuple?

L'Angleterre était, à cette époque, en voie de prospérité, tandis que presque toutes les autres nations de l'Europe se plaignaient des privations et des charges que la guerre leur imposait : « Le Roi a réussi à améliorer le » commerce et la navigation au-delà des espérances de » ceux qui en parlaient il y a soixante-dix ans... Et main- » tenant le commerce de l'Angleterre est arrivé à une telle » hauteur, qu'il est aussi difficile de penser qu'il puisse » s'élever davantage, qu'il l'était autrefois de croire qu'il

(1) Letters from M. de Ruvigny tho the French court concerning the third secret money treaty with France in the year 1676. (Dalrymple. *Appendix*, p. 98-109.)

(2) Dalrymple, *Appendix*, p. 108.



« dût jamais s'élever autant (1). » Cette position avantageuse était connue de l'Europe, aussi l'Angleterre était-elle regardée, à cette époque, par les puissances alliées et par la France elle-même, comme l'arbitre de l'Europe. La paix était entre les mains de son Roi, aux conditions qu'il eût jugé bon d'imposer. C'était le moment propice où Charles pouvait, à la fois, maintenir sur le continent la balance politique dont le rétablissement coûta, plus tard, tant de sang et de trésors, et regagner, par une conduite franche et loyale, la confiance et l'estime de ses sujets; car, malgré le bien-être matériel dont l'Angleterre jouissait, il y régnait une inquiétude vague dans les esprits, relativement aux desseins du Roi, et particulièrement du duc d'York, de ramener l'Angleterre au catholicisme d'abord, et, par le catholicisme, au régime du pouvoir absolu. Pour bien faire, il eût fallu rassurer la nation à cet égard : on ne le fit point. De là les embarras qui assaillirent Charles pendant le reste de son règne. Pourquoi le Roi ne rassura-t-il pas la nation? parce que Charles se trouvait embarrassé dans une foule d'intérêts et d'engagements si contradictoires, qu'il manquait également de résolution pour les rompre, et de patience pour les débrouiller; il était persuadé que le Parlement ne lui laisserait aucun repos, aussi longtemps que la guerre continuerait sur le continent, et cependant il ne pouvait se résoudre à contraindre Louis XIV à déposer les armes. Exiger des conditions trop favorables pour les alliés, n'était-ce pas se ravir à lui-même l'amitié et les pensions de ce monarque, tandis qu'une prédilection trop marquée pour la France devait exaspérer le Parlement?

Son alliance avec Louis XIV lui semblait une ressource

(1) Lettre de Brisbane au comte de Danby, du 23 juin 1667. — Danby, *Letters*, p. 315.



certaine contre le mécontentement de son peuple; c'était de la Cour de France seule qu'il pouvait attendre des secours et de l'argent. La guerre dans laquelle le Parlement voulait l'entraîner contre la France était, à ses yeux, un piége dont il fallait se méfier; alors les malheurs du règne de son père s'offraient à son esprit. Le Parlement n'avait-il pas poussé d'abord Charles Ier dans une guerre, puis, le voyant lancé dans cette route, ne s'était-il pas prévalu des besoins de la Couronne, pour lui faire acheter des subsides par le sacrifice de ses prérogatives et le renvoi de ses ministres?

D'un autre côté, le vœu hautement exprimé par son peuple, appuyé par le Parlement et l'avis de plusieurs de ses conseillers, l'excitait à se joindre aux alliés contre la France, pour rétablir, avant qu'il fût trop tard, l'égalité dans la balance politique de l'Europe. Un refus constant à un désir aussi manifeste et aussi raisonnable, n'était pas sans danger, et, de plus, en s'y conformant, ne lui promettait-on pas de pouvoir compter, à l'avenir, sur la libéralité du Parlement dont la parcimonie, à l'égard des besoins de la Couronne, devenait de plus en plus un obstacle pour son gouvernement?

Telles étaient les idées qui s'entrechoquaient dans l'esprit d'un monarque dont Temple a tracé, dans ses Mémoires, le portrait suivant : « Charles, » dit-il, « avait l'i-
» magination vive, l'esprit agréable, une connaissance des
» choses très-étendue, et le jugement plus solide qu'on ne
» l'aurait cru d'après sa manière de se conduire; mais
» tout son but était de passer sa vie dans un repos et une
» tranquillité non interrompus; il aurait souhaité que tout
» le monde en eût voulu faire autant, et il aurait été ravi
» de voir tous ses sujets contents, et d'être à même de ne
» jamais rien refuser à personne. Joint à cela qu'une

» grande facilité de caractère le disposait à embrasser les
» opinions de ceux en qui il mettait sa confiance, sans se
» soucier si ces opinions étaient en contradiction avec
» celles qu'il avait eues auparavant. Il était, d'ailleurs,
» fort enclin à se défaire de ceux qu'il employait, pour
» peu qu'il lui vînt dans l'idée que leurs conseils l'avaient
» mis dans des embarras ; de sorte qu'en affaires il parais-
» sait être dépourvu de toute espèce de stabilité et se
» conduire, en tout, sans règle ni but certain. Malgré ces
» défauts, » ajoute Temple, « il possédait des qualités pro-
» pres à s'attirer l'amour (Temple va plus loin, et il
» ajoute l'estime) des hommes; jamais Roi n'eut moins
» d'orgueil, et ne se montra aussi ennemi de la flatterie ;
» le soupçon seul suffisait pour lui rendre les gens insup-
» portables. Mais la tournure de son caractère lui fit né-
» gliger les occasions de rendre son règne glorieux, et,
» malgré son indifférence à cet égard, mille chances favo-
» rables se présentèrent à lui pour lui faire acquérir la
» réputation d'un grand prince (1). »

Tout indolent, tout insouciant que Charles parût être de sa propre gloire et de celle de son peuple, il est probable, cependant, que l'idée de se voir l'arbitre suprême de l'Europe ne lui fut pas tout-à-fait indifférente. Pour y parvenir, que lui restait-il à faire ? adopter une politique nationale, une politique tout anglaise. Mais le malheur de la Maison de Stuart fut que tous ses princes séparèrent constamment leurs intérêts de ceux de leurs sujets; en un mot, que la politique de la Cour fut toujours opposée, voire même hostile, à celle de la nation.

Ceci explique pourquoi l'intervalle qui s'écoula depuis la paix séparée que l'Angleterre conclut avec la République des Provinces-Unies, jusqu'à la paix de Nimègue,

(1) Temple, *Memoirs*.

se passa presque en entier en tentatives plus ou moins heureuses, de la part de Charles, pour obtenir de l'argent, soit de la France, soit du Parlement, en trompant tour à tour, par des promesses, des artifices et des faussetés sans nombre, Louis XIV, le prince d'Orange, les alliés, le Parlement et le peuple anglais (1), et que, de puissance médiatrice au congrès de Nimègue, l'Angleterre fut ravalée au rôle humiliant de complice de Louis XIV.

Voici maintenant quelques détails sur ce traité, enveloppé de tant de mystère, tramé comme dans l'ombre, du côté de la Cour de Londres, parce qu'il était honteux pour le Roi, blessant pour la nation et compromettant pour l'Europe entière.

M. de Ruvigny signa l'engagement « au nom de son » maître, auquel il dépêcha, pour plus de précautions, » son secrétaire, avec le traité tout écrit et signé de la » main du Roi d'Angleterre (2). » Le secrétaire, M. Blancard, nous donne des détails curieux, et sur son voyage à la Cour de France, et sur son retour à Londres, où il rapporta le traité signé par Louis XIV. M. Blancard dit, au sujet du nouvel engagement conclu d'une manière si insolite entre les Rois de France et de la Grande-Bretagne :

« Ils firent ensemble un traité secret, en 1676, tout-à- » fait avantageux à la France, qui était par là entièrement » assurée de lui (du roi Charles II), et même de son Parle- » ment, par un engagement de prorogation ou de dissolu- » tion. Ce qu'il y eut de singulier dans ce traité secret, et » qui est peut-être sans exemple, c'est qu'il se fit sans l'en- » tremise d'ambassadeurs ni de commissaires, et sans rati-

(1) Fox, *Histoire des deux derniers Rois de la Maison de Stuart.*

(2) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 382.

» fication, parce que les deux Rois agirent seuls comme s'ils » s'étaient rencontrés ensemble. La raison de cela fut que » les ministres d'Etat du Roi d'Angleterre, non plus que » M. le duc d'York, ne voulurent point qu'il parût qu'ils » en eussent connaissance, jusque là qu'aucun d'eux ne » trouva point à propos de prêter sa main pour écrire les » articles du traité, appréhendant d'être punis si le Parle- » ment en avait connaissance; de sorte qu'il fallut, de né- » cessité, que le Roi d'Angleterre lui-même écrivît un assez » long traité, tout de sa main. Je le portai aussitôt à la » Cour de France. M. de Louvois et M. de Pomponne, dès » qu'ils me virent, me demandèrent si je portais le traité; » je leur dis que oui, et même écrit de la main du Roi » d'Angleterre, au défaut de ses ministres; ce qu'ils ne » pouvaient croire jusqu'à ce que je le leur montrai. Ils » furent incontinent, avec joie, porter le traité, avec les » circonstances, au Roi de France, qui devait, dans les » règles, écrire aussi de sa propre main un autre original » du même traité pour le Roi d'Angleterre; mais, pour » s'exempter de cette peine, on feignit une petite indispo- » sition, et que j'étais fort pressé de partir; et ainsi le Roi » de France se contenta de signer le traité, écrit d'une » autre main; de quoi il fallut que le Roi d'Angleterre se » contentât par les raisons qu'on lui allégua. Il fut d'au- » tant plus facile de les lui faire trouver bonnes, qu'il tou- » cha, bientôt après, de l'argent, environ quatre cent mille » écus; et, à mesure qu'on le payait, il faisait quittance » signée de sa main, dont il y en a d'écrites de la mienne; » et ses ministres n'en avaient point de connaissance, » seulement M. Chiffins, son valet de chambre et confi- » dent, chez qui on faisait porter de l'argent, ou avec qui » j'allais le recevoir chez des marchands.

» Quoique les deux Rois fussent ainsi parfaitement liés

» secrètement, ils étaient convenus qu'ils agiraient d'une » manière qui ne marquerait aucune intelligence, parce » que cela aurait empêché la paix générale qu'on négo- » ciait, et que la France souhaitait ardemment, depuis » 1674, que le Parlement d'Angleterre forçât son Roi de » faire la paix avec la Hollande. Il voulait aussi l'obliger » à se déclarer contre le Roi de France, en lui faisant dire » qu'on lui donnerait plus d'argent qu'il n'en tirait de la » Cour de France, et qu'on le mettrait en état de récu- » pérer Dunkerque, sans rendre les cinq ou six millions » qu'il avait touchés en la vendant. On lui offrait en même » temps deux puissantes armées, par mer et par terre, » pour faire une descente ; mais on trouva le moyen d'em- » pêcher qu'il n'écoutât rien de ce côté-là, et il écrivit au » Roi de France, et le dit à son ministre, qu'il avait fait » une lâcheté en l'abandonnant, mais qu'il n'en ferait point » deux en se déclarant contre lui (1). »

Après un court préambule, où on expose la nécessité de raffermir par de nouveaux liens « une union qui nous » est si chère, » l'ARTICLE 1er dit : « Que tous les articles » convenus dans les précédents traités faits entre nous, » touchant la bonne paix, union, confraternité, amitié et » alliance, qui est et sera toujours entre nous, etc., etc., » demeurent en leur force et vigueur.

» ARTICLE 2. Que nous procurerons, autant qu'il est en » nous, les avantages de l'un et de l'autre, et détourne- » rons tout ce qui pourrait y être contraire.

» ARTICLE 3. Que nous n'apprendrons rien qui pût être » au préjudice de l'un ou de l'autre et à celui de nos Cou- » ronnes, sans nous en donner incontinent avis et sans

(1) Extrait d'un Mémoire du sieur Blancard, secrétaire du marquis de Ruvigny, ambassadeur de France à la Cour d'Angleterre. (Dalrymple, *Mem.*, *Appendix*, p. 117.)



» travailler, autant qu'il sera en nous, à en détourner
» l'effet.

» Article 4. Que nous ne donnerons assistance direc-
» tement ou indirectement à aucun ennemi de l'un ou de
» l'autre, et ne donnerons et ne souffrirons qu'il soit donné
» par nos sujets, soit en dehors, soit au dedans de nos
» Etats, aucune protection, secours ou refuge aux rebelles
» de l'un ou de l'autre.

» Article 5. Et, parce que, dans l'état présent des affai-
» res de l'Europe, où tant de princes qui y sont intéressés
» cherchent à s'appuyer par des traités nouveaux de con-
» fédération et d'alliance, il ne se peut guère qu'il ne s'y
» fasse quelque chose qui regarde nos intérêts, nous nous
» obligeons, non-seulement de n'écouter aucune proposition
» qui puisse être directement ou indirectement contraire
» à l'un ou à l'autre, mais aussi de ne faire, conclure ni
» signer aucun traité avec MM. les Etats-Généraux des
» Provinces-Unies, ni avec quelque Couronne, prince ou
» Etat que ce puisse être, que de notre participation et
» mutuel consentement.

» Nous avons approuvé et agréé les articles ci-dessus;
» les approuvons, agréons, en foi et parole de Roi de les
» entretenir, garder et observer inviolablement, sans y
» contrevenir, ni souffrir qu'il y soit contrevenu directe-
» ment ou indirectement, en quelque sorte et manière que
» ce soit. Nous promettons aussi, et nous engageons de
» bonne foi de ratifier le traité ci-dessus, incontinent après
» la paix qui doit être traitée à Nimègue, ou plus tôt si faire
» se peut, et de nous envoyer réciproquement l'un à l'autre
» nos lettres de ratification scellées de notre grand sceau
» en bonne et due fortune. En témoignage de quoi.....
» Fait à Londres, ce 16-26 février 1676 (1). »

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 382.



Le laconisme et la brièveté d'un traité ayant une si grande portée s'explique, parce que les Rois étaient obligés de faire les fonctions de secrétaire. Cependant Louis XIV s'en dispensa, comme on l'a vu plus haut. Charles II ne put se formaliser de cette petite dérogation à l'étiquette. Quand on se met aux gages des autres, il ne s'agit pas d'être si pointilleux sur les formes et les convenances. Le Roi d'Angleterre tendait la main, Louis XIV faisait l'aumône, et n'en prenait qu'autant que cela pouvait lui convenir ; il était parfaitement dans son droit.

Ce traité devint la base de la médiation du Roi de la Grande-Bretagne ; on peut juger, d'après cela, ce que les alliés pouvaient attendre de la part d'un médiateur aussi partial et vendu à la partie adverse.

XII. La médiation de Charles II ayant été acceptée par la France et les Etats-Généraux, l'Empereur, l'Empire et l'Espagne ne tardèrent pas à suivre cet exemple. La ville de Moeurs, proposée par les Etats pour le lieu du congrès, fut rejetée par Louis XIV, parce qu'elle était située dans l'Empire ; enfin, le Roi de la Grande-Bretagne fit tomber le choix sur Nimègue (1).

Une prétention tout-à-fait extraordinaire mérite d'occuper une place dans ce récit. La Cour de Rome éleva des difficultés sur le lieu du congrès, et revendiqua l'office de médiateur. Le Pape s'adressa à l'Empereur ; il demandait que le congrès fût tenu dans une ville de la catholicité, attendu qu'il ne pouvait envoyer, avec bienséance, son Nonce dans un pays hérétique, et qu'après une suspension d'armes générale, le grand ouvrage de la paix serait exclusivement traité par trois Nonces, qui ré-

(1) Lettre du Roi de France au Roi de la Grande-Bretagne, 9 février $167\frac{4}{5}$. — *Idem* du prince d'Orange à Sir William Temple, du 8-18 février $167\frac{4}{5}$. — Biblioth. Harléienne, N° 1515, p. 21 et 24.



sidéraient à la Cour de Versailles, de Vienne et de Madrid. Ce projet tendait évidemment à exclure les puissances maritimes des négociations. Cependant l'empereur Léopold, qui persécutait ses sujets hérétiques dans ses Etats héréditaires, et qui fut toujours sourd à leurs justes réclamations (1), n'entendait pas qu'on exclût l'Angleterre, les Etats-Généraux et les autres princes protestants des négociations, car c'était sur leur intervention qu'il fondait ses espérances. Il rejeta donc la proposition du Saint-Siége comme inadmissible (2). »

Les conférences pour la paix s'ouvrirent au printemps de l'année 1676. Les plénipotentiaires des Cours de France et d'Angleterre, et ceux de la République, se rendirent les premiers à Nimègue ; ceux des autres puissances se firent attendre jusqu'à la fin de l'année. Mais chaque nouvel arrivant augmentait le nombre des prétentions divergentes et des intérêts contradictoires sur lesquels le congrès était appelé à prononcer.

Les ambassadeurs de France se montraient très-disposés à entrer en négociations ; Louis XIV comptait sur la crainte qu'avaient inspirée ses victoires, et plus encore sur la partialité du médiateur : il espérait diviser les alliés, sans être obligé de traiter à des conditions désavantageuses.

L'Empereur et la Cour d'Espagne ne croyaient pas que le moment de conclure fût encore arrivé pour eux. Louis triomphant se soumettrait-il aux conditions qu'ils vou-

(1) Lettres des Hongrois de la Confession d'Augsbourg et de la Confession de Genève, au Résident de l'Electeur Palatin près la Cour Impériale, pour obtenir qu'on cesse de les persécuter et qu'on les rétablisse dans leurs droits, du *** 1677. (*Mss.*, Biblioth. Harléienne à Londres, N° 1516, p. 124.

(2) Réponse de l'Empereur au Pape, du 14 août 1676. (*Mss.* (*ut supra*, N° 1515, p. 319).



laient lui imposer? Ces deux puissances ne se souciaient, en aucune manière, de mettre fin à la guerre, avant d'avoir réduit la France à un état de faiblesse qui les mît à même de faire la loi à son souverain (1). L'Empereur voulait ramener les choses au point où elles en étaient à la paix de Westphalie. La note remise par les plénipotentiaires de l'Empire portait : Le Roi et le royaume de France restitueront à l'Empereur, à l'Empire et aux autres alliés tout ce qui leur a été pris, et ils seront indemnisés de tous les dommages soufferts. L'Espagne prenait pour base le traité des Pyrénées. « Sa Majesté Catholique, » disait la note originale, « demande la restitution » de ce qui a été pris dans les royaumes d'Espagne depuis » 1655; toutes les ruines, démolitions et incendies devront » être réparés. » L'Espagne comptait toujours que l'Angleterre finirait par se déclarer en sa faveur, parce qu'elle savait que le peuple anglais était intéressé à la conservation de ses domaines dans les Pays-Bas. Mais les deux branches de la Maison d'Autriche paraissaient redouter une négociation séparée entre la France et les Etats-Généraux.

Le Danemarck et l'Electeur de Brandebourg désiraient la continuation d'une guerre qui, jusqu'alors, n'avait été onéreuse qu'à la Suède : l'Electeur, pour garder et étendre ses conquêtes en Poméranie sur les Suédois ; le Roi de Danemarck, dans l'espérance de recouvrer ce qu'il avait cédé à la Suède par le traité de Copenhague, en 1660 (2).

Quant au Roi de Suède, allié de la France, il recevait

(1) Moyens de reduire la France à un état plus chrétien pour le bien de l'Europe. (*Publié en* 1676.) — Mauvaise foi et violence de la France, et le pot aux roses des Français découvert (*Publications de* 1677.)

(2) Voici la teneur des notes remises par les plénipotentiaires de ces deux puissances : — La France doit à Sa Majesté le Roi de Danemarck une

l'impulsion de cette puissance, et désirait la paix, comptant sur l'appui de Louis XIV pour rentrer dans la possession du territoire qu'il avait perdu dans cette guerre.

La République des Provinces-Unies, surchargée de dettes, accablée de taxes, souhaitait, plus que toute autre, la fin d'une guerre qui, sans compter les inconvénients inséparables de toute ligue, la faiblesse de l'Espagne, les divisions et les lenteurs des Allemands, la ruine de son commerce, ne paraissait annoncer que revers sur revers. Le seul motif des Etats de continuer la guerre, était l'espoir de s'assurer une barrière solide dans les Pays-Bas espagnols. La reconnaissance envers leurs alliés les obligeait, d'ailleurs, de travailler à une pacification générale, et même de faire un dernier effort et de nouveaux sacrifices pour obtenir ce résultat. Le prince d'Orange les soutenait dans cette résolution généreuse; mais il y avait un parti qui redoutait les progrès de l'autorité du prince, et plus celui-ci se montrait porté à continuer la guerre, plus ses adversaires pressaient la conclusion de

pleine et entière satisfaction, ainsi que le remboursement de tous les frais de la guerre. (*Note originale.*)

Son Altesse l'Electeur de Brandebourg demande une indemnité pour les dommages que les troupes françaises ont faits dans ses Etats pendant le cours de la guerre, et, de plus, que la France lui donne toute sorte de sûreté pour l'avenir. (*Idem.*)

La France répondait à chacun de ces griefs en particulier :

La France n'ayant jamais rien tant désiré que la religieuse observation du traité de Westphalie, elle verrait avec plaisir que l'Allemagne fût redevable une seconde fois à l'observation de ces mêmes traités, du rétablissement de son repos.

L'Espagne ayant attaqué la France contre la justice et la foi du traité d'Aix-la-Chapelle, Sa Majesté Très-Chrétienne demande que toutes choses demeurent en l'état que le sort des armes les a mises.

Sa Majesté Très-Chrétienne n'a déclaré la guerre au Roi de Danemarck, que parce qu'au préjudice du traité de Copenhague, ledit Roi avait attaqué la Suède. Sa Majesté Très-Chrétienne est prête à faire cesser la guerre de sa part, pourvu que ledit traité soit rétabli et respecté. (*Réponse de la France aux demandes des plénipotentiaires étrangers.* — *Mss.* Colbert, vol. 459 et 464).



la paix par leurs vœux et leurs intrigues dans la République.

Guillaume III était, à vrai dire, le lien qui unissait entre elles les puissances coalisées contre la France ; sans lui, l'alliance se serait immanquablement dissoute. Tous ses talents, tous ses soins, toute son activité tendaient à maintenir l'union entre des parties, dont les intérêts étaient communs à la vérité, mais qui, individuellement, voulaient retirer le plus d'avantages possibles de la ligue, sans en supporter les charges. Il parvint en partie à surmonter ces difficultés, et imprima jusqu'à un certain point sa persévérance personnelle à la Confédération ; mais ni son âge, ni sa position ne lui permettaient, à cette époque, de viser à l'ascendant qu'il acquit plus tard en Europe. Il voulait une paix qui fût, sinon avantageuse, de nature, du moins, à garantir les Provinces-Unies et le reste de l'Europe des débordements ambitieux de la France.

Mais, au milieu de tant d'intérêts compromis et qui se croisaient en tous sens, il devait être difficile d'établir une pacification telle qu'elle pût satisfaire toutes les puissances belligérantes, écarter des sujets de guerre pour l'avenir et rétablir sur des bases solides et durables la tranquillité de l'Europe.

La solution de la question qui allait être débattue à Nimègue dépendait, en partie, du plus ou moins d'inclination que la Cour de France montrerait à mettre fin à la guerre. — Serait-ce l'avis de Louvois, ou bien celui de Colbert qui serait écouté? Le premier voulait la continuation de la guerre, l'autre désirait le retour de la paix avec ardeur.

La situation intérieure de la France laissait beaucoup à désirer; les années 1674 et 1675 avaient vu éclore un



esprit de mécontentement dans les provinces. » et les dé-
« putés de Bordeaux s'étaient rendus secrètement auprès du
« prince d'Orange, qui les avait reçus à sa maison de plai-
« sance près de La Haye (1). » Un immense besoin de paix s'y faisait sentir ; depuis cinq ans, des sacrifices inouïs avaient été faits ; les peuples murmuraient hautement et se plaignaient de la charge de l'impôt ; la noblesse suivait le Roi avec dévouement, mais elle était ruinée. La levée du ban et de l'arrière-ban n'avait pas répondu à ce qu'on en avait probablement attendu, une économie pour l'Etat : c'était là une de ces ressources du moyen âge sur lesquelles il ne fallait plus compter à l'avenir.

Le mécontentement s'était traduit en révoltes en Bretagne et en Normandie ; la répression avait été prompte et sévère, mais le fait, en lui-même, indiquait un haut degré de malaise, auquel la conjuration du chevalier de Rohan vint donner encore plus de gravité. Le mal s'étant montré à découvert, il fallut se prémunir contre lui, et, de ce jour, de nouvelles mesures de sûreté furent prises. La police de la capitale fut confiée à un lieutenant de police, qui recevait, en quelque sorte, ses ordres directement du Roi.

A cette époque aussi, les finances devinrent les régulateurs suprêmes des desseins plus ou moins vastes des princes, et Louis XIV eut l'amer déplaisir de voir toutes ses prévisions de dépenses dépassées par la guerre (2). L'avenir financier du royaume effrayait l'esprit d'ordre de Colbert : plus homme d'Etat que courtisan, il prêchait l'économie, et par conséquent la paix, ne reculant point

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 364.

(2) On peut en trouver un témoignage dans le projet de budget de l'année 1677. Le projet arrêté par Colbert ne s'élevait qu'à 97 millions 632,000 francs ; les dépenses effectuées avaient dépassé 111 millions. (*Voyez* Capefigue.)

devant un devoir qui pouvait le mettre mal dans l'esprit de son souverain.

Mais la position de la France était satisfaisante, brillante même, comparativement à celle des pays qui, depuis plusieurs années, avaient été le théâtre de la guerre ; là, la ruine était actuelle chez les uns, et paraissait imminente chez d'autres.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

contenues dans le deuxième volume

Deuxième Partie.

De la Paix des Pyrénées à la Paix de Nimègue et à la Trêve de Ratisbonne en 1684.

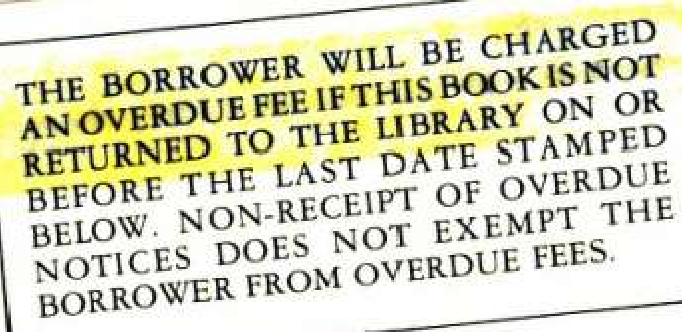
(Suite.)

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.

Imprimerie L. Toinon et Cie, à Saint-Germain.



Imprimerie L. Toinon et Ce, à Saint-Germain.


THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.





